

# L'ENGAGEMENT

S'engager c'est se lier par une promesse, en amitié ou en amour. C'est aussi prendre un risque, c'est mettre sa vie en gage, en plaçant comme enjeu son honneur et son existence. Mais c'est aussi faire entendre sa voix devant les grands problèmes du temps.

C'est l'engagement de ses membres qui permet à une société de survivre et de progresser. À chaque génération, il est des hommes et des femmes pour prendre l'adversité à bras-le-corps, pour s'opposer à l'injustice, faire rempart devant un envahisseur, consacrer leur existence à la méditation et à la prière. Ils engagent leurs biens, leur vie et leur personne au service d'un idéal ou d'une communauté.

Alors, faut-il penser que le temps de l'engagement est révolu et que s'engager est passé de mode ? S'interroger n'est pas nier. Il existe encore, de nos jours, parmi ceux qui s'engagent, un enthousiasme, une foi qui poussent à consacrer sa vie à une cause. Dans la foule moutonnaire, ceux qui s'engagent portent le flambeau, quelle que soit l'étincelle qui l'embrase.



FONDATION  
SIMONE ET CINO  
**DEL DUCA**  
INSTITUT DE FRANCE

*La Fondation Simone et Cino Del Duca de l'Institut de France a pour but de favoriser la recherche dans les domaines scientifique, culturel et artistique, en France et à l'étranger, par le moyen de subventions, de Prix et d'aides attribués chaque année sur proposition des Académies de l'Institut de France.*

NUMÉRO 40  
SEPTEMBRE 2023  
AKADEMOS  
23, quai Conti  
75006 PARIS

Prix du numéro : 20 €

ISSN : 1261-8144

Octobre 2023

AKADEMOS

INSTITUT DE FRANCE

# L'ENGAGEMENT

Conférence Nationale  
des Académies des Sciences, Lettres et Arts



AKADEMOS  
2023

## ACADÉMIES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES ACADÉMIES

- Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix
- Académie d'Alsace des Sciences, Lettres et Arts
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
- Académie d'Arles
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté
- Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux
- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen
- Société Nationale Académique de Cherbourg
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand
- Académie Delphinale
- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon
- Académie Florimontane
- Académie des Jeux Floraux
- Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle
- Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon
- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon
- Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
- Académie Nationale de Metz
- Académie des Sciences, des Arts et des Lettres de Montauban
- Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- Académie de Nîmes
- Académie d'Orléans
- Académie Nationale de Reims
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie
- Académie de Stanislas
- Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse
- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine
- Académie du Var
- Académie des Sciences Morales, des Lettres et Arts de Versailles et d'Île-De-France
- Académie de Villefranche et du Beaujolais

Illustration de la couverture : L'adoubement de Galaad, enluminure, Maître des *Cleres Femmes*, Jean de Berry, 1404 ? et 1460 ?

Directeur de la publication : Monsieur Didier Laforge  
Les opinions émises par les auteurs dans ces *Actes* n'engagent pas la responsabilité de la Conférence Nationales des Académies des Sciences, Lettres et Arts.

Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts  
Palais de l'Institut, 23 quai Conti 75005 Paris





INSTITUT DE FRANCE  
CONFÉRENCE NATIONALE  
DES ACADÉMIES DES SCIENCES,  
LETTRES ET ARTS

# L'ENGAGEMENT

SOUS LA DIRECTION  
DE MICHEL WORONOFF

AKADEMOS

2023



# SOMMAIRE

## OUVERTURE

### **L'engagement comme connaissance de soi**

Xavier DARCOS, Chancelier de l'Institut ..... 11

### **La géographie et l'histoire au service de l'engagement pour le bien commun**

Jean-Robert PITTE, Président d'honneur de la CNA ..... 15

### **L'engagement des académies**

Didier LAFORGE, Président de la CNA ..... 21

### **Les engagements multiples d'un des « pères » de la CNA, l'académicien Edmond Reboul**

Académie de Lyon, Michel LAGARDE ..... 25

## I. MISE EN QUESTION ET DEFINITIONS

### **Quand sonne l'heure du désengagement**

Académie du Var, Philippe GRANAROLO ..... 31

### **L'engagement et la fin des sociétés**

Académie de Rouen, Guy QUINTANE ..... 43

### **L'engagement : une « porte étroite »**

Académie de Mâcon, Marie-Odile GOUDET ..... 53

### **Pourquoi s'engager et pour quoi s'engager ?**

Académie de Villefranche et du Beaujolais, Bernard FIALAIRE ..... 65

## II. LES DOMAINES

### **Figures philosophiques de l'engagement**

Académie d'Aix, Jean DONNADIEU ..... 73

### **Linguistique et engagement**

Académie de Montpellier, Michèle VERDELHAN-BOURGADE ..... 83

<b>L'artiste peut-il être engagé ?</b>	
Académie de Versailles, Armelle LEBRAS-CHOPARD .....	93
<b>L'engagement médical dans le serment d'Hippocrate</b>	
Académie nationale de Bordeaux, Jacques BATTIN .....	103
<b>La maladie engage</b>	
Académie de Nîmes, Jean RIBSTEIN .....	115
<b>Les nouvelles conversations amoureuses</b>	
Académie de Montpellier, Gemma DURAND .....	125
<b>Trois promesses pour une vie</b>	
Académie de Besançon, Édouard MAC GRATH .....	137
<b>Le sens de l'engagement pour le soldat de France</b>	
Académie de Besançon, Jean-Louis VINCENT .....	145
<b>L'engagement et les croyants</b>	
Académie d'Orléans, François MAUPU .....	157

### III. LES ACTEURS

<b>Épiphane de Moirans : de la liberté des esclaves</b>	
Académie de Besançon, Guy SCAGGION .....	167
<b>Duportail et La Fayette, des conditions d'engagement contrastées</b>	
Académie d'Orléans, Patrick VILLIERS .....	181
<b>Un émigré allemand engagé, républicain et francophile : Jakob Venedey (1805-1871)</b>	
Académie de Rouen, Gérard HURPIN .....	193
<b>L'engagement pacifiste et européen d'Aristide Briand</b>	
Académie d'Orléans, Jean-Louis RIZZO .....	203
<b>L'engagement des hommes et des femmes du réseau Morhange</b>	
Académie de Toulouse et des Jeux floraux, Jean-Claude MEYER .....	213
<b>L'engagement en faveur de l'Europe de Konrad Adenauer</b>	
Académie nationale de Bordeaux, Sylvie GUILLAUME .....	225
<b>François de Menthon : une vie d'engagements</b>	
Académie florimontane, Julien COPPIER .....	235
<b>Un premier engagement politique, pourquoi ?</b>	
Académie de Villefranche et du Beaujolais, Caroline PAULET-D'AUTRYVE .....	247

<b>L'engagement des écrivains en France de 1945 à nos jours</b>	
Académie de Stanislas, Jean EL GAMMAL .....	259
<b>Albert Camus, un engagement au service de l'homme</b>	
Académie d'Aix-en-Provence, Marcelle MAHASELA .....	269
<b>Pierre Emmanuel : quand le poète s'engage</b>	
Académie des Jeux floraux, Philippe DAZET-BRUN .....	279

## SYNTHESE

<b>Devant tous je m'engage</b>	
Michel WORONOFF .....	293

## DOCUMENTS

<b>Les engagements en forêt domaniale</b>	
Académie d'Orléans, Pierre BONNAIRE .....	307
<b>Des choix humains et de leur sens</b>	
Académie de Cherbourg, Monique DROUET .....	309
<b>Sciences de la nature et engagement</b>	
Académie d'Alsace, Hervé THIS .....	319
<b>Les pionniers de l'enseignement agronomique français</b>	
Académie de Montpellier, Jean-Paul LEGROS .....	333
<b>Une forme d'engagement : l'engagement culturel</b>	
Académie de Versailles et des Yvelines, Gérard PRIET .....	345
<b>L'engagement nécessaire du couple expert judiciaire-juge</b>	
Académie Delphinale, Claude RACINET0 .....	3552306.082



# OUVERTURE



## L'ENGAGEMENT COMME CONNAISSANCE DE SOI

*par*

*Xavier DARCOS, Chancelier de l'Institut de France*

La notion d'engagement a trouvé asile dans la création littéraire. Depuis *Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné jusqu'au Victor Hugo des *Châtiments* et du *Dernier jour d'un condamné*, en passant par le *Traité sur la tolérance* de Voltaire, l'histoire de notre littérature est jalonnée de ces textes, animés par le besoin de prévenir et dénoncer pour corriger la société, au nom de valeurs telles que la liberté, la justice ou la solidarité. Dans le sillage de Zola, dénonçant la misère ouvrière ou s'insurgeant contre l'affaire Dreyfus, nombre d'auteurs du siècle dernier ont considéré qu'ils étaient « embarqués », condamnés à s'exprimer, leur silence passant pour une complicité implicite. À partir des années 1930, la dialectique de l'être et du faire ou la volonté de « changer la vie » ont mixé écriture et combat politique. Sartre, dans *Qu'est-ce que la littérature ?*, comme Camus dans son *Discours de Suède*, ont définitivement théorisé l'idée qu'écrire, c'est révéler, c'est faire en sorte que personne ne puisse ignorer le monde et, surtout, s'en dire innocent.

L'engagement littéraire peut nous aider à comprendre ce qu'on doit entendre quand on parle d'un homme engagé. Il ne suffit pas de dresser la liste des bonnes causes à défendre (questions politiques, religieuses, sociales, environnementales ; valeurs de l'humanisme ou du pacifisme ; défense des droits de l'homme et des minorités ; luttes contre les discriminations ; monde associatif et ONG etc.) pour cerner ce sujet. D'autant que les motifs de mobilisation peuvent se contredire et, surtout, ils évoluent vite : ils portent aujourd'hui sur des thèmes inconnus il y a encore quelques années, comme la transsexualité, le réchauffement climatique ou le principe de précaution.

Pour définir l'engagement, il faut donc en revenir à la personne, à sa conscience, à sa décision, à sa conduite propre, à son désir de donner un avenir à son action, à faire de sa vie un avenir, voire un destin. Les objets concrets et les modalités de cette mobilisation sont secondaires et peu universalisables. Ce qui est en jeu ici c'est notre capacité à guider notre existence par des principes, des valeurs et des idéaux. Cette pensée dessine une ligne générale pour l'avenir. Chacun est libre de donner

cette temporalité-là à sa propre vie, de la soumettre à une contrainte librement choisie, éventuellement choisie à plusieurs, comme dans le mariage qui engage deux êtres l'un vis-à-vis de l'autre.

Ainsi posé, l'engagement n'a jamais paru aussi problématique que de nos jours. D'abord parce que nos sociétés matérialistes et consommatrices refusent et dénigrent les contraintes et les obligations. Les attitudes de retrait, d'indifférence, de refus de l'avenir ou de non-participation sont légion. Les taux d'abstention sont une des retombées les plus spectaculaires de ce refus d'être obligé, comme le recul de la valeur travail. Ensuite parce que les réseaux sociaux sont la source d'une dérégulation massive de la communication : mise au pilori de ceux qui s'exposent ou qui savent, confusion entre droit et moralisation, complotisme antipolitique. J'en passe. Tous ces phénomènes supposent un style d'existence individualiste qui incite à un repli sur soi-même ou qui le justifie.

La *cancel culture* ou culture de l'effacement et de la censure est un reflet de ce changement d'optique : rien n'est justifié collectivement s'il porte atteinte au plus infime et au plus intime d'un seul individu. Toute la culture classique doit ainsi être rayée des mémoires parce qu'elle accepta des usages qui ne sont plus les nôtres (esclavage, peine de mort, racisme etc.). Je peux renverser les statues dressées par toute une civilisation parce qu'à un moment donné la personne représentée a commis un acte qui offense ma personne et me plonge dans la colère, sans me demander si sa conduite générale était bonne ou mauvaise, quelles étaient ses valeurs et le sens général de l'ensemble de ses actions. Cette décontextualisation anachronique et cette porosité entre le global et le privé dispersent la raison, voire encouragent une forme d'obscurantisme. On frôle ici la *tabula rasa*, le piège éternel tendu par les doctrinaires et les idéologues. Comme dit Pascal, « il n'y a de fols que les certains et les résolus ».

Gardons-nous donc de confondre l'engagement citoyen avec des gesticulations vides, des actions ponctuelles, destinées non à s'ancrer dans le monde mais à défrayer la chronique en faisant parler de soi. Le terme envahit les débats sociologiques, pour qualifier des comportements individuels (jeter de la soupe sur un Van Gogh, se dévêtir en public, transformer un coin de nature en zad immonde sous prétexte de le préserver de la modernité, taguer des boutiques ou dégrader des voitures). Mais ils cherchent une notoriété bruyante et tapageuse plutôt qu'une action de longue haleine pensée sur le long terme. Le remplissage médiatique ne saurait transformer en valeur un engagement superficiel. Il le condamne à être intransitif : son immédiateté, construite bien souvent en réaction à l'actualité, est incapable de suivre un véritable cap.

Il me semble que le concept d'engagement mérite mieux que ces écarts puérils, car il suppose une trajectoire d'activité cohérente, comme on le dira d'une personne qui s'engage dans des études, dans une vocation professionnelle, dans une carrière, donc sur une longue durée. Il s'agit surtout de savoir respecter son engagement. La radicalité ne le permettra pas. Il y faudra le compromis. D'où un hiatus, accentué par la crise actuelle de la démocratie : l'engagement est le résultat d'une mobilisation intime ou

d'une vision individuelle (ce qui est « citoyen ») ; il renvoie de moins en moins à une dimension collective, sociétale et politique (ce qui est « civique »).

S'engager, désormais, c'est tenter d'être soi-même, selon un apprentissage de plus en plus difficile à conduire librement, dans une époque où la verticalité de la transmission (qui supposait du temps, du recul, une lente assimilation, de la mémoire) a été remplacée par l'horizontalité de la communication (qui se déploie dans l'instantané, dans un zapping qui ne sait pas trier, dans un défilé sans hiérarchie ni rémanence, dans un flux de données incontrôlées, où la risée remplace souvent la pensée).

Avant de se projeter dans les combats du monde, il me semble prudent de renouer avec l'essence de l'humanisme, qui suppose le sens du relatif. Dirigeons-nous vers la bibliothèque de Montaigne : sur les poutres, quelques citations, en guise de recommandation vigilante et omniprésente. Toutes renvoient au scepticisme : « la seule certitude, c'est que rien n'est certain », « tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien », « que sais-je ? ». Car le doute est la source de la liberté. Sinon, l'esprit se trouve vite embrumé de convictions, de crédulités et de dogmes, donc de sectarismes et d'erreurs.

Entendons-nous bien sur cette leçon de scepticisme. Il ne faut pas la confondre avec un relativisme absolu, qui nous ferait croire que toute vérité en vaut une autre et nous rendrait inaptes à juger et choisir. La différence tient en ce que le scepticisme ne doute pas des faits, il accueille même ceux qu'il est difficile d'accepter. Ainsi le doute sceptique se garde de l'extravagance. Il ne nous libère pas de la crédulité pour nous enfoncer dans une incrédulité généralisée. Si le doute pratiqué par Montaigne se défie des croyances les mieux enracinées, ce n'est pas pour s'arrêter en chemin et ne finir nulle part.

Au contraire, sa pensée évolue en se confrontant au monde. Elle quitte le malaise et l'insatisfaction d'une opinion fragile qui ne passe pas l'épreuve du doute critique pour fixer de nouvelles croyances plus solides et plus justes, susceptibles d'évoluer à leur tour. Le doute bien compris permet de s'exercer à la clairvoyance parce qu'il ouvre une enquête. En épousant la réalité, il permet de s'y situer.

Ceci nous permet d'en revenir à notre constat de départ : pourquoi la littérature s'est-elle souvent engagée ? Parce que l'écriture ainsi conçue, à l'école de Montaigne, est un cheminement personnel qui cherche la vérité en rejoignant les autres dans le silence de la solitude. Il n'est certes pas nécessaire d'être écrivain pour être engagé. Mais sa figure nous fait comprendre que le doute véritable nous insère dans le mouvement du monde, dans sa justesse.

Ce balancement, à l'image du flottement et du mouvement perpétuels du monde (le «*branle pérenne*»), nous rend disponibles aux inattendus. La méditation fuit le sermon et le prosélytisme pesant. Loin d'épouser les lubies et les anathèmes du moment, l'intelligence perplexe perçoit la déraison des systèmes absolus et leur possible nocivité.

Si nous voulons nous engager, concluons d'abord avec Montaigne, qui nous invite à nous détourner des modèles abstraits et des idéaux grandiloquents, pour renouer avec l'homme réel et mobile, saisi dans ses humeurs, ses sensations, ses désirs. Voyez encore ce mot, sur une autre poutre : Ἐπέχω (*épekô* : «je me tiens en équilibre») : le vrai engagement, c'est être d'abord en prise directe avec son propre cœur et sa propre raison, pour forger son identité. À cette condition, on pourra être utile aux autres. Sinon, autant courir éperdu dans les ténèbres.

## LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT POUR LE BIEN COMMUN

*par*

*Jean-Robert PITTE, de l'Institut  
Président d'honneur de la Conférence*

Nous traversons une époque frileuse et même critique en matière d'engagement. Grands donneurs de leçons de démocratie à la terre entière, les Français sont de plus en plus nombreux à s'abstenir lors des consultations électorales, en particulier les jeunes qui ont oublié ou, plutôt, à qui l'on n'a jamais appris les vertus de l'État de droit dans lequel notre pays a la chance de vivre et qui peut s'évanouir un jour, faute d'adhésion active. Les partis politiques, les syndicats, les associations attirent beaucoup moins d'adhérents que naguère et surtout que dans d'autres pays. En est principalement responsable l'attitude des adultes qui ont perdu le goût de transmettre les valeurs de la République et, plus largement, de la culture française à leurs enfants. Ceux-ci sont trop souvent considérés dans leurs familles comme des rois et, à l'école, abreuvés d'idéologie sirupeuse et de bonne conscience, sans assez être mis face à leurs responsabilités vis-à-vis de leur entourage immédiat et vis-à-vis d'eux-mêmes. Les explications embarrassées données à leurs juges par les très jeunes casseurs des nuits chaudes de la fin juin 2023 en fournissent un témoignage affligeant. Ce qui ne va pas bien dans la vie de beaucoup de nos contemporains ou dans l'actualité du monde est trop souvent considéré par eux comme étant de la faute des gouvernements, de l'impérialisme américain, des institutions européennes, des grandes entreprises, des nantis et l'on voit grandir un pessimisme, voire un catastrophisme qui décourage de toute action individuelle et collective visant à mettre en œuvre des solutions. En résultent des attitudes négatives de rébellion, de refus du progrès scientifique et des réformes institutionnelles qui s'imposent, de repli individualiste sur soi-même ou d'enfermement dans le petit cercle de ses semblables, l'une des facettes du *wokisme*.

Beaucoup de nos compatriotes sont sensibles aux imprécations de militants à la culture rudimentaire dans des domaines aussi variés que l'environnement, les rapports entre les sexes, l'égalité, l'économie, etc... Ils se laissent volontiers

aller à réécrire l'histoire à l'aune des incertains principes moraux d'aujourd'hui. La science est bien plus remise en cause aujourd'hui qu'elle ne l'était jadis, alors que l'on n'a jamais étudié aussi longtemps avant d'entrer dans la vie active. Les principes d'autorité parentale, politique, judiciaire, scientifique... sont quotidiennement bafoués. Au pays de Descartes et de Pasteur, la pensée magique, la peur que le ciel nous tombe sur la tête<sup>1</sup>, le catastrophisme ont fort bonne presse.

La notion de bien commun a perdu une grande partie de son sens, alors qu'elle est l'une des valeurs universelles majeures de l'espèce humaine tout au long de son histoire. C'est elle qui a permis à celle-ci de faire face aux paroxysmes environnementaux (éruptions volcaniques, tremblements de terre, tsunamis, typhons, etc.), aux changements climatiques majeurs, aux épidémies, aux pénuries de nourriture, aux conflits territoriaux et aux volontés de puissance issues de paranoïas personnelles ou collectives aboutissant à des guerres civiles ou internationales meurtrières. Si nous sommes huit milliards à habiter cette planète, dans des conditions matérielles bien meilleures aujourd'hui qu'hier, c'est que l'imagination, le sens du travail bien fait et l'empathie ont malgré tout prévalu sur la passivité, la paresse et l'égoïsme. Aucune fatalité n'interdit que demain soit meilleur qu'aujourd'hui. Et pour cela, l'éducation, la culture et l'esprit critique sont des valeurs cardinales qu'il importe de promouvoir auprès du plus grand nombre. Ce sont elles qui peuvent établir la paix et la prospérité. J'aimerais évoquer une facette majeure de la connaissance, la culture géographique et historique sans laquelle rien de bon ne peut advenir. Elle invite à s'engager résolument pour le mieux-être de l'humanité.

Tout d'abord, définissons la géographie : elle est la science de l'organisation de l'espace, des localisations et des répartitions de tout ce qui existe à la surface de la terre, tant dans le domaine matériel, minéral et biotique, qu'immatériel. Elle ne sépare pas une « nature » qui serait indépendante de l'activité humaine, dans la mesure où cette dernière a, depuis l'apparition de l'humanité sur terre, transformé en profondeur son cadre de vie, son « environnement » pour utiliser un mot plein de sens chez les géographes. De ce fait, une montagne, une rivière, une forêt, un littoral, une étendue marine sont des artefacts, au même titre qu'un champ, une route, une maison, une ville. La géographie plaide pour les droits de l'humanité et s'oppose à toute tentative d'inventer un droit du minéral, du végétal ou de l'animal<sup>2</sup>. Comme l'écrit Sylvie Brunel<sup>3</sup> : « Le géographe aime l'humanité et interroge sa place sur la terre, dans un environnement qui exerce ses contraintes sur elle, mais qu'elle façonne en retour. Vivre tous ensemble en paix sur la même planète, faire en sorte que chaque être humain puisse avoir accès à une vie digne et sereine, en bonne intelligence avec ses semblables et son milieu, je n'ai pas d'autre souhait. » On ne saurait mieux définir ce qu'est l'engagement géographique.

<sup>1</sup> Sylvie BRUNEL et Jean-Robert PITTE (dir.), *Le ciel ne va pas nous tomber sur la tête*, Paris JC Lattès, 2010.

<sup>2</sup> C'était l'une des funestes lubies du nazisme. Luc FERRY, *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset, 1992.

<sup>3</sup> Sylvie BRUNEL, « Je refuse de céder à l'écologie punitive », *Chasses internationales*, juin-juillet-août 2023, pp. 24-30.

Être un géographe engagé, c'est s'attacher à observer le réel de manière pragmatique, avec le moins d'*a priori* possibles. C'est placer la démarche de généralisation, de recherche des invariants, de théorisation, de modélisation, d'abstraction dans un deuxième temps et la pratiquer avec prudence. Le grand penseur Georges Steiner affirmait<sup>4</sup> : « J'ai conduit ma vie affective, intellectuelle et professionnelle dans la défiance de la théorie [...] Ma conviction [est] que le triomphe actuel du théorique dans le discours littéraire, historique ou sociologique (*il aurait pu ajouter géographique...*) est illusoire [et] qu'il est le symptôme d'une crise de nerfs face au prestige des sciences [...] ». Le Prix Nobel de physique Pierre-Gilles de Gennes disait, quant à lui, qu'« une journée de leçon de choses en forêt vaut bien mieux qu'une heure à tapoter sur un ordinateur »<sup>5</sup>. Le géographe doit chausser ses semelles de vent, regarder, rencontrer ses contemporains, comprendre, comparer. Il doit également replacer ses observations dans une perspective historique sur le temps long, afin de comprendre les processus ayant abouti aux situations actuelles. Tout autre attitude est vouée à l'enlisement comme en témoigne l'échec retentissant de la « chorématique », avatar de la géographie positiviste et marxiste des années 1950-60, qui avait envahi la discipline dans les années 1980 et 1990, sous l'autorité du grand travailleur et puissant esprit, hélas idéologue, qu'est Roger Brunet. Elle consistait à utiliser un outillage graphique de formes élémentaires de l'organisation spatiale pour comprendre et exprimer toutes les situations existant à la surface de la terre. Steiner était parvenu au scepticisme vis-à-vis de la modélisation grâce à la passion qu'il éprouva, pendant son adolescence, pour la prodigieuse diversité des armoiries aristocratiques de la région de Salzbourg<sup>6</sup> : « Plus tard, j'apprendrais que le code, l'écartelure de l'héraldique, repose sur des règles formelles et des conventions précises. Si on le souhaite, une lecture « théorique » des significations armoriales est possible. À mon sens, toutefois, ce programme abstrait ne saurait altérer ni transmettre l'énergie vitale de l'individuation. Il ne saurait donner la moindre substance à la circonstance existentielle, temporelle, familiale, psychologique de la *dramatis persona* qui porta cet écu. »

Le géographe qui réside dans la sixième planète que visite le *Petit prince* de Saint-Exupéry est une caricature, un morne scribe « trop important pour flâner. Il ne quitte pas son bureau. Mais il reçoit les explorateurs. Il les interroge et il prend note de leurs souvenirs », en vérifiant leur moralité, car s'ils mentaient cela « entraînerait des catastrophes dans les livres de géographie » et s'ils buvaient trop, ils verraient double et « le géographe noterait deux montagnes là où il n'y en a qu'une seule ». Ce qui a passionné nos ancêtres, qui voyageait moins que nous, dans les livres de géographie, c'est la capacité de leurs auteurs à évoquer les ailleurs avec ce mélange de réalisme et de poésie qui s'évanouit aujourd'hui et à susciter la curiosité, l'envie de les suivre. Citons Alexandre de Humboldt, Élisée Reclus, Vidal de La Blache, Pierre Gourou, Théodore Monod ou *Le Journal des Voyages*, mais aussi, dans le domaine de la géographie littéraire, Daniel Defoe, Stevenson, Chateaubriand, Jules Verne, Hergé, Pierre Benoît, Nicolas Bouvier ou, aujourd'hui, Sylvain Tesson. Tous furent

<sup>4</sup> George STEINER, *Errata. Récit d'une pensée*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 16-17.

<sup>5</sup> *Le Figaro Magazine*, 2 janvier 1993, p. 25.

<sup>6</sup> George STEINER, *op. cit.*

comme Baudelaire des « enfants amoureux de cartes et d'estampes » et prirent goût, dès leur jeunesse, à feuilleter les atlas, à promener leur index sur les cartes d'état-major, à faire tourner les globes terrestres. C'est le même talent incarné dans le réel que les bons historiens et romanciers historiques ont cultivé jusqu'à aujourd'hui : celui d'évoquer le passé de manière vivante et chatoyante, comme si l'on y était ! Merci à Guizot, à Michelet, à Alexandre Dumas, à Ernest Lavisse, à Georges Duby, à Umberto Eco, à Françoise Chandernagor et à tant d'autres.

Le géographe engagé doit être rigoureux dans ses observations, accepter qu'elles remettent en cause ses hypothèses. Il est peut-être un notaire, comme le prétendait Pierre George<sup>7</sup>, mais il a aussi le souci d'être utile à ses contemporains en les aidant à comprendre leur environnement et le monde dans lequel ils vivent et en les invitant à imaginer des solutions viables et durables pour résoudre les problèmes qui se posent à eux. Son idéal est que chaque individu et chaque société fasse de son espace vital un territoire, dans l'une des acceptions de ce mot<sup>8</sup> : « lieu, espace qu'une personne considère comme le sien, où elle se sent à l'aise. » C'est le sens que lui donnent aussi les éthologues lorsqu'ils veulent désigner l'espace que les animaux s'attribuent et marquent à leur façon pour en informer autrui et vivre tranquillement chez eux. La différence entre l'espèce humaine et les animaux est que chez la première, les frontières ne sont pas infranchissables. Elles expriment des limites de sentiments d'appartenance, mais pour que règne l'harmonie elles doivent être ouvertes à la curiosité d'autrui, car c'est de l'échange d'expériences que naît le progrès intellectuel, culturel et technique. L'histoire et la géographie du Japon offrent une merveilleuse illustration de cette porosité.

L'historien engagé, quant à lui, en éclairant le passé, donne à ses contemporains des clés pour comprendre le présent et maîtriser leur avenir. Comme le géographe, il refuse toute fatalité, tout découragement. Il sait que les civilisations sont mortelles, mais qu'elles renaissent de leurs cendres ou que d'autres leur succèdent. Il n'existe aucun sens de l'histoire, pas plus que de la géographie. Demain sera ce que les sociétés humaines dans toute leur diversité voudront qu'il soit et l'accélération récente de la mondialisation n'a pas entraîné l'uniformité des situations, ce qui légitime pleinement la géographie, science de la diversité. Les deux disciplines-sœurs que l'on a bien raison d'enseigner ensemble en France sont de fertiles terreaux pour imaginer une amélioration du sort matériel et moral de l'humanité. Insistons sur le binôme « matériel et moral », car le bien-être ne repose pas seulement sur la richesse mais sur l'espérance, la joie de vivre et le désir de vivre ensemble en transmettant de solides valeurs aux générations à venir, celles du vrai, du bien, du beau. Nul doute qu'en la matière les sociétés occidentales traversent une crise.

Les géographes et les historiens doivent participer aux grands débats actuels et analyser les situations qui apparaissent insolubles en les éclairant et en aidant à la prise de bonnes décisions. Prenons l'exemple du thème le plus envahissant depuis quelques années dans les médias et dans le discours politique, celui du réchauffement climatique. Il n'est pas contestable et l'humanité en est en partie responsable du

<sup>7</sup> *In verbis* vers 2005.

<sup>8</sup> *Trésor de la Langue française*.

fait de l'extraordinaire croissance depuis la révolution industrielle de ses activités émettrices de gaz à effet de serre. Il importe, bien sûr, de diminuer ces émissions et de réduire les pollutions qui empoisonnent la santé de trop de citoyens du monde. Cependant, cessons d'agiter cette réalité comme un épouvantail et d'en grossir les conséquences. D'une part, des solutions existent qui commencent à être mises en œuvre sans pour autant conduire à la décroissance économique, alors que tant de peuples pauvres aspirent, à juste titre, à consommer davantage. Elles concernent principalement la production énergétique dont il faut admettre enfin que la filière nucléaire (fission aujourd'hui, fusion demain) est la plus vertueuse à tous égards. Il est raisonnable de penser que dans les décennies qui viennent on produira une électricité très bon marché et propre, laquelle permettra aussi de résoudre la pénurie d'eau par le dessalement de l'eau de mer. Restera seulement à résoudre la question du sel qui ne peut être rejeté massivement dans la mer sans dommages biologiques. D'autre part, le réchauffement n'a pas que des inconvénients. L'archéologie nous démontre que les périodes interglaciaires ont été infiniment plus clémentes pour l'humanité que les glaciations, et l'histoire que l'époque romaine et le Moyen Âge, au climat tiède, ont été bien plus propices à l'agriculture que le « Petit Âge glaciaire ». Tous les vigneron, de plus en plus nombreux dans le monde, le disent clairement : jamais on n'a produit d'aussi bon vin qu'aujourd'hui ! Le réchauffement climatique vient se conjuguer pour l'expliquer aux progrès de la viticulture et de la vinification.

Même ton alarmiste, voire catastrophiste, à propos de la biodiversité qui serait en déclin. Rien n'est plus faux, tant l'humanité au cours de l'histoire a sélectionné, créé grâce au génie génétique et multiplié de nouvelles espèces végétales et animales qui lui permettent aujourd'hui de vivre sur terre à huit milliards, mieux qu'à trois il y a cinquante ans ! Les biogéographes, les historiens de l'agriculture et les agronomes le démontrent et l'écrivent depuis longtemps, mais ils crient dans le désert<sup>9</sup> ! L'exportation des pays du Nord vers les pays du Sud des politiques protectionnistes d'une prétendue bonne « Nature » aboutit à des absurdités. Critiquer les défrichements massifs et la monoculture qui épuise les sols est légitime et nécessaire mais refuser aux sociétés des pays tropicaux de développer leur agriculture nourricière est déraisonnable et ne repose sur aucun fondement scientifique, politique ou moral. Les possibilités de croissance de toutes les productions nécessaires au confort de l'humanité sont immenses mais il va de soi de s'imposer la sagesse des techniques utilisées afin de rendre la production durable. On ne peut continuer à raisonner comme Malthus qui pensait que les ressources de la planète étaient limitées. Comment peut-on continuer à adhérer à sa théorie, alors que, malgré une croissance démographique d'une ampleur jusqu'à maintenant inconnue, les famines ont diminué partout dans le monde (Chine, Inde, Brésil) et l'espérance de vie a augmenté, sauf dans les pays en guerre, marqués par un énorme taux d'analphabétisme, dirigés par des gouvernements dictatoriaux, incompetents et corrompus ?

---

<sup>9</sup> Georges ROSSI, « La biodiversité, essai sur une pensée unique », dans Sylvie BRUNEL et Jean-Robert PITTE (dir.), *Op. cit.*, pp. 135-161.

Il faut rejeter enfin ce sentiment trouble, si partagé aujourd'hui, que les relations pacifiques entre les sociétés humaines sont impossibles et que « le choc des civilisations », selon la malheureuse expression de Samuel Huntington inventée en 1993, est inéluctable. La coexistence harmonieuse de systèmes culturels, politiques et économiques différents est possible à la condition que progressent l'éducation du plus grand nombre, les connaissances scientifiques, l'encadrement social<sup>10</sup>, l'État de droit, la compétence et l'honnêteté scrupuleuse des élites. Alors, le kaléidoscope de l'humanité deviendra une richesse pour tous.

Voici, de manière trop lapidaire, comment la géographie et l'histoire peuvent nourrir un engagement humaniste et pourquoi les deux disciplines demeurent les piliers indispensables de toute culture générale. Disons-le avec force : l'ignorance géographique et historique est une arme de destruction massive !

---

<sup>10</sup> Expression majeure de la pensée de Pierre Gourou.

## L'ENGAGEMENT DES ACADÉMIES

*par*

*Didier LAFORGE, Président de la Conférence nationale des académies*

C'est un honneur, et un réel plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue dans les salons du prestigieux hôtel Pereire de la Fondation Simone et Cino Del Duca. C'est aussi une grande émotion ; c'est Henry Delisle, Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, qui aurait dû introduire ce colloque, permettez-moi d'avoir une pensée pour lui.

L'ouverture de ce colloque parisien de la Conférence nationale des académies me permet de remercier Monsieur le Chancelier Xavier Darcos, qui a approuvé le thème de « L'engagement ». Son soutien permanent à notre Conférence est précieux et le rôle protecteur de l'Institut indispensable.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le professeur Jean-Robert Pitte, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, président de la société de Géographie et président d'honneur de notre Conférence.

Enfin, mes remerciements s'adressent au professeur Michel Woronoff, qui encore une fois grand ordonnateur de ces rencontres, a œuvré sans relâche pour proposer le thème de notre colloque et sélectionné les travaux, qui seront présentés oralement ou par écrit, puis édités dans la revue *Akademos*.

Le comité de lecture a reçu trente-deux contributions traitant de « L'engagement » d'individualités aux parcours souvent remarquables, qu'il s'agisse de médecins, de religieux, de résistants, de militaires, d'hommes politiques, d'écrivains, de philosophes, d'artistes...

C'est l'engagement de ses membres qui permet à une collectivité d'exister et de progresser. Pour autant, ne peut-on pas considérer que nos académies, que la Conférence nationale des académies, au travers de leur objet, de leurs missions, de leur raison d'être, participent à une forme d'engagement indépendante des engagements de chacun de leurs membres ?

Dès leur officialisation par des lettres patentes établies par le roi Louis XIV, les académies se sont vu confier des missions précises : *la pureté de la langue* pour l'Académie de Caen, les autres étant destinées aux *sciences*. Que peut-on dire de l'apport des académies à la science, aux arts et aux belles-lettres ?

L'appartenance à une Compagnie est-elle une consécration, c'est-à-dire la reconnaissance publique de talents, d'œuvres ou de découvertes conférant à leur auteur un supplément de notoriété ? Ou bien, l'Académie est-elle un lieu privilégié de rencontres et d'échanges, fournissant la création littéraire, artistique ou l'invention scientifique ?

Voltaire se posait déjà la question (dans sa XXIV<sup>e</sup> lettre *Sur les Académies*) quand il écrivait : « *La Société Royale a eu un Newton, mais elle ne l'a pas produit* ».

En fait, les académies jouent l'un et l'autre rôles. Odile Parsis-Barubé pose la question à propos du rôle de l'Académie d'Arras au XIX<sup>e</sup> siècle et conclut : « *ce qui importe en fait, c'est moins de juger que de comprendre. C'est-à-dire de parvenir à situer les savoirs brassés par les sociétés savantes provinciales... par rapport à l'état qui était, à l'époque, celui de chacun des domaines disciplinaires concernés par leurs travaux... Tâche immense, qui nécessiterait, de la part de l'analyste, des compétences épistémologiques considérables...* »

Tout au long de leur histoire les académies ont su mettre en avant des œuvres artistiques et littéraires, voire les découvertes scientifiques, les ouvrages et les communications des académiciens, stimuler chacun de leurs membres, les incitant probablement à des réflexions ou à des travaux qu'ils n'auraient pas forcément menés sans elles.

Comme Edgar Morin, nous constatons une érosion du rôle des intellectuels, des penseurs au cours de ces dernières années. Le rôle des académies, leur raison d'être est aussi de contribuer à apporter et à communiquer une pensée lucide pour comprendre les enjeux actuels et à venir, à éclairer sans cesse les zones d'ombre.

S'engager dans cette voie peut être un formidable moteur, incitant nos académies à persévérer ou à passer à l'action.

Contribuer à une meilleure mise en valeur en France et à l'étranger du patrimoine culturel et intellectuel que représentent les académies de province qui composent la Conférence nationale des académies des Sciences, Lettres et Arts, favoriser les travaux en commun entre ces académies, sont deux des raisons d'être de celle-ci.

Membres de la CNA, les académies sont invitées à mener un réel travail en commun, une œuvre collective.

Selon la célèbre formule teilhardienne : « *l'union différencie* ». Dans le respect des spécificités de chacune des académies et de chacun de leurs membres, peut-on imaginer l'expression d'une opinion commune sur certains sujets d'actualité, d'éthique, de culture par exemple (la politique étant exclue), opinion prudente, claire mais aussi engageante ? On objectera peut-être qu'émettre une opinion, c'est

courir le risque de susciter chez ceux qui ne la partagent pas, un désaccord. Faut-il pour autant renoncer à exprimer des idées partagées ?

Si les Académies cessaient d'éclairer, il ne faudrait pas s'étonner qu'on ne les connaisse plus !

Le moment est maintenant venu, d'écouter, ceux qui se sont investis sur ce magnifique thème de « L'engagement ».

Je souhaite à chacun un très bon colloque.



## LES ENGAGEMENTS MULTIPLES D'UN DES « PÈRES » DE LA CNA, L'ACADÉMICIEN EDMOND REBOUL

*par*

*Michel LAGARDE de l'Académie de LYON*

L'engagement, au sens juridique et/ou moral, doit concerner le monde académique dans ses diverses dimensions. S'agissant d'Edmond Reboul, médecin militaire, s'engager était une évidence pour ces deux domaines que sont la médecine et l'armée. Son engagement académique a également été très fort eu égard aux résultats qu'il a induits.

Le premier engagement chronologique d'Edmond Reboul est celui d'une vie militaire associée à la médecine. Né à Béziers en 1923, il devient Enfant de troupe dans l'Infanterie en 1928, à la suite du défilé du 11 novembre, qui est une véritable révélation pour lui. Reçu aux concours des écoles préparatoires militaires d'Autun (1936) puis d'Épinal (1938), il entre ensuite au Prytanée, lycée national militaire de La Flèche, d'où il réussit le concours (comme major de sa promotion) du service de Santé Militaire à Lyon en 1942. Il s'engage alors en 1944 comme médecin auxiliaire dans la 1ère armée du Général de Lattre de Tassigny et participe aux campagnes militaires des Vosges, d'Alsace puis d'Allemagne, au sein d'un groupe chirurgical. Il termine la guerre sur les bords du Lac de Constance, décoré de la Croix de Guerre, et reprend ses études à Lyon pour soutenir sa thèse de médecine en 1948, thèse qu'il complétera plus tard par une spécialité en dermatologie. Sa formation de médecin militaire sera également complétée par un stage à l'Hôpital du Val-de-Grâce à Paris.

En 1950, Edmond Reboul est affecté comme médecin lieutenant à Timimoun, à 1200 km au sud d'Alger, où il assume la responsabilité sanitaire de la vaste zone du Gouara, à propos de laquelle il fait un rapport géographique, historique et médical sur la demande de l'Institut Pasteur d'Alger. Ce rapport est récompensé par un prix du Gouvernement Général et de l'Académie de Médecine (Prix baron Larrey). Après ce séjour algérien, il rejoint l'Allemagne (au sein du 12e régiment d'Artillerie à Constance) où il est affecté en 1952, puis le Maroc en 1956 où il est responsable d'un service de dermatologie et maladies infectieuses. De retour en France à partir de 1969 comme médecin-chef, il rejoint l'Hôpital militaire Scrive à

Lille, puis Marseille en 1972 comme sous-directeur du service de Santé de la Région militaire correspondante, enfin Lyon en 1977 où il dirige le service de Santé de cette Région militaire, à l'Hôpital Desgenettes. Cette carrière de médecin militaire de plus de trente ans l'a conduit au grade de Médecin Général. Ses différentes activités lui ont valu d'être décoré de la Croix du Combattant Volontaire et de la Croix de Guerre.

Cet engagement militaire de plus de quarante ans, en incluant ses écoles préparatoires, a conduit Edmond Reboul à exercer dans trois pays étrangers et du nord au sud de la France. C'est cependant à Lyon qu'il trouvera plusieurs lieux et raisons d'ancrage, notamment avec sa première épouse, elle aussi médecin militaire qui prendra, comme Médecin Général, la direction de la nouvelle École du Service de Santé de Lyon en 1976, construite sur l'ancienne base aérienne de Bron.

Un autre engagement remarquable d'Edmond Reboul se situe dans le domaine de la littérature, avec une petite dizaine d'ouvrages en prose et une vingtaine de recueils en poésie. Cette activité littéraire, dans laquelle il s'engage dès 1950 à propos du rapport que lui demande l'Institut Pasteur d'Alger (voir plus haut) a beaucoup été inspirée par son vécu de médecin militaire. Parmi ces ouvrages, trois sont plus particulièrement connus et deux d'entre eux ont été primés. Le premier, *Si Toubib*, évoquant la vie dans les sables du désert, illuminée tant par le soleil que par les étoiles, a reçu le Grand Prix Vérité en 1958. Un deuxième ouvrage, *Les mirages du désert*, a été primé par l'Académie Française en 1981. Il rapporte la vie d'un couple de médecins en coopération, à l'épreuve des querelles de tribus musulmanes. Un troisième ouvrage, *Frog*, est particulièrement marqué par l'expérience du jeune Edmond Reboul à l'École Militaire d'Épinal, où son accent et sa culture cévenole sont raillés par ses camarades du « Grand Est ». À ces trois ouvrages les plus connus s'ajoutent quatre récits. *L'interne des lépreux*, publié en 1970, raconte le vécu d'une interne en médecine qui a choisi de travailler dans un hôpital du Languedoc 'profond' spécialisé dans le traitement de la lèpre. Cet internat est quasiment humanitaire. *Île en péril* (1978) concerne la vie 'de tous les jours' de divers marins et passagers traversant la Méditerranée vers la Corse après une forte tempête. *Un soir l'âme du vin. Oenomenies : poèmes lus dans le vin* (1997) est un 'discours' constitué de poèmes rapportés sous l'empreinte du vin, en toute convivialité. *Amours de Constance et autres* (2004) décrit des relations amoureuses ambiguës entre occupants et occupés de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Ce dernier roman montre bien que, plus d'un demi-siècle après sa vie militaire en Allemagne, l'auteur est toujours inspiré par ce passé marquant, même si les sujets qui concernent cette littérature manifestent une certaine variété.

L'implication littéraire d'Edmond Reboul dans la poésie a été encore plus forte que dans la prose. Il a en effet écrit une bonne quinzaine de poèmes, d'une grande diversité thématique, publiés dès 1963. Cette autre activité littéraire a été récompensée par de nombreux prix, dont le Grand Prix de Poésie de la Société des Poètes Français (1997). Avec le recul des années, Edmond Reboul a même publié un Dictionnaire de la Poésie française (2006) et un ouvrage pédagogique la même année : *Écrire des poèmes*.

Les nombreux écrits d'Edmond Reboul ont été reconnus par son élection à plusieurs sociétés, comme le Pen Club International, la Société des Gens de Lettres, la Société des Poètes Français, le Groupe des Écrivains Médecins, le Groupe des Écrivains Combattants.

Un troisième engagement marquant est celui qu'Edmond Reboul contracte avec l'Académie de Lyon, qui lui 'donne le chemin' de son action interacadémique vers la CNA.

Élu Membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon en 1974, il en devient membre titulaire dans la Classe des Lettres en 1977. Secrétaire de cette Classe de 1983 à 1989, il est élu président de l'Académie de Lyon en 1991. Ces activités académiques sont accompagnées d'une action majeure envers la communauté des académies de province. En effet, Edmond Reboul a complètement intégré les positions de son confrère Francisque Bouillier, élu à l'Académie de Lyon en 1857. Francisque Bouillier se positionne clairement en faveur d'une collaboration étroite entre les académies de province et même au-delà, lors de son discours de réception qui a pour titre « *D'un plan d'association universelle de toutes les Académies* ». Élu par ailleurs membre titulaire en 1875 à de l'Académie des sciences morales et politiques, puis président en 1889, Francisque Bouillier a fait avancer l'idée d'associer les académies de province sous l'égide de cette académie nationale, membre de l'Institut. Edmond Reboul reprend cette thématique en publiant « *Réflexions d'un académicien rustique* » en 1982.

Après avoir œuvré une douzaine d'années à l'Académie de Lyon et grâce à ses contacts avec l'Institut, en raison de ses activités littéraires, Edmond Reboul se rapproche du président de l'Académie des sciences morales et politiques, Albert Brunois, à la fin des années 80. Ensemble, avec le concours du Chancelier Edouard Bonnefous, ils rassemblent fin 1989 les représentants de vingt-trois académies de province à l'Institut et décident de créer et de mettre en place une structure d'échanges académiques sous l'égide de l'Institut. Edmond Reboul est alors chargé de cette mise en place et, deux ans plus tard (1991), c'est en tant que président de l'Académie de Lyon qu'il reçoit les représentants des vingt-trois académies de province, déjà présentes en 1989 à Paris, ainsi qu'une délégation de l'Institut, alors présidé par Louis Leprince-Ringuet. Il est désormais décidé que cette structure d'échange interacadémique est pérennisée sous le titre de *Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts* (CNA). Edmond Reboul en est élu président et Albert Brunois président d'honneur.

L'année suivante (1992), la CNA se réunit à Paris et y associe trois académies de province supplémentaires (Savoie, Var et Versailles). En 1994, la CNA se réunit de nouveau à Rouen et renouvelle Edmond Reboul à la présidence pour deux ans. La CNA élabore aussi ses statuts, en situant son siège social à l'Institut, quai de Conti à Paris, et prévoit ses réunions annuelles en alternance à Paris et, en province où l'académie locale est organisatrice. Ces statuts sont publiés au *Journal Officiel* le 23 juin 1995, année d'une nouvelle réunion de la CNA à Paris. L'académie de Montauban est accueillie en 1996, celle d'Alsace en 1997, celle d'Orléans en 2007, celle de Touraine et celle de Cherbourg en 2008, la CNA compte alors 31 académies.

L'engagement d'Edmond Reboul pour la CNA s'est notamment confirmé par la création de la revue *Akados* et du site Internet [www.interacademies.com](http://www.interacademies.com) en 2000. Edmond Reboul a donc été très actif au sein des académies pendant environ vingt ans.

Jusqu'à sa dernière année (2010), passée en sa terre cévenole, Edmond Reboul suivit de près l'évolution de la CNA en gardant contact avec le président en exercice. Il a notamment gardé des relations de coopération avec trois chanceliers successifs de l'Institut : Édouard Bonnefous, Pierre Messmer et Gabriel de Broglie.

Les trois types d'engagement rapportés dans cet article, notamment ceux de médecin militaire et d'académicien, sont à l'évidence d'une grande profondeur. Edmond Reboul a été exemplaire dans l'engagement humain. Il a marqué l'émergence de la CNA, que nous avons maintenant le grand plaisir de vivre.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- *Dictionnaire historique des Académiciens de Lyon (1700-2016)*, sous la direction de Dominique Saint-Pierre, 2017, 1369 pages.
- Conférence Nationale des Académies (<https://www.academies-cna.fr>)
- *La Lettre des Académies*, avril 2011, N° 26 ; *In Memoriam Edmond Reboul*, par Daniel Grasset, ancien président de la CNA (2006-2008).
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Edmond\\_Reboul](https://fr.wikipedia.org/wiki/Edmond_Reboul)
- Francisque BOUILLIER, *L'Institut et les académies de province*, Nîmes, éd. C. Lacour, 1879, seconde édition préfacée par Edmond Reboul, Lacour-Éditeur, 1994.

# I. MISE EN QUESTION



## QUAND SONNE L'HEURE DU DÉSENGAGEMENT

*par*

*Philippe GRANAROLO de l'ACADÉMIE DU VAR*

J'évoquerai en guise d'introduction un souvenir vieux d'un demi-siècle : celui des classes de mon service militaire. En juillet 1972, j'ai été convoqué au Camp Lecocq de Fréjus dans le Var, centre d'instruction du 4<sup>e</sup> RIMA<sup>1</sup> (Régiment d'Infanterie de Marine), pour effectuer les « classes » de mon service militaire. Le Camp Lecocq regroupait dix compagnies, neuf compagnies d'engagés et une compagnie d'appelés.

Nous avions très régulièrement des échanges avec les jeunes militaires engagés et ces échanges m'ont éclairé pour la première fois de mon existence sur la notion d' « engagement ». Nous autres appelés n'avions rien demandé : nous subissions cette période militaire qui semblait une regrettable perte de temps à la plupart d'entre nous. Jeune agrégé de philosophie, je venais d'effectuer ma première année d'enseignement au lycée Laetitia Bonaparte d'Ajaccio, et interrompre brutalement mon début de carrière me paraissait absurde. Les engagés des neuf autres compagnies avaient un tout autre sentiment. Leur présence dans le Camp résultait d'un libre choix, ils avaient décidé d'embrasser la carrière militaire, au moins pour la durée de leur engagement. Ils vivaient dynamiquement leur vie de soldat tandis que seule la perspective des permissions rendait supportable notre condition.

Qu'ai-je retiré de cette expérience ? L'idée que l'engagement donne du sens à nos actes, qu'il permet d'endurer aisément les difficultés de la vie quotidienne : un observateur étranger n'aurait eu aucun mal à distinguer les appelés qui « traînaient les pieds » et les engagés pleins d'allant et de dynamisme.

Mais cela suffit-il à considérer comme positif tout engagement, cela suffit-il à faire l'éloge de l'engagement ? Sans doute pas, et mon propos prendra sans doute le contrepied de la plupart des discours qui ont été et qui vous seront proposés au cours de ce beau colloque.

---

<sup>1</sup> Les militaires de cette troupe d'élite étaient surnommés les « marsouins » et certains de mes camarades étaient très fiers d'être des « marsouins ».

## Brève histoire de l'engagement depuis un siècle

Mon propos se doit de débiter par un bref panorama historique que je limiterai au XX<sup>e</sup> siècle. Les deux premiers tiers de ce XX<sup>e</sup> siècle peuvent être considérés comme l'âge d'or de l'engagement. Certes, durant les siècles antérieurs, d'innombrables individus ont sacrifié leur vie à une cause et l'on pourrait parler d'engagement à leur sujet en donnant une extension très large à ce concept. Ce serait cependant faire preuve d'un anachronisme évident, tant le contexte à l'intérieur duquel ils ont vécu était différent de celui des hommes engagés du XX<sup>e</sup> siècle. Leur existence était fonction d'un cadre culturel et idéologique qui ne pouvait les confronter à un véritable choix. Ils s'engageaient pour défendre la patrie qui les avait vus naître, la religion qui était celle de tous leurs concitoyens, les convictions qui leur avaient été transmises dès leur enfance. Pour que la notion d'engagement prenne sens, il est indispensable que l'individu vive dans un monde où règne une vraie diversité de valeurs et qu'il ait la libre initiative d'opérer un choix au sein de ces valeurs. Cette diversité était quasiment inconnue des époques antérieures.

C'est la raison pour laquelle le XX<sup>e</sup> siècle a vu se succéder quantité de héros de l'engagement. Les deux conflits mondiaux ont donné l'occasion à des hommes admirables de sacrifier leur vie pour la collectivité. Qu'il s'agisse des poilus qui ont combattu héroïquement dans les tranchées, tandis que certains de leurs contemporains, se réclamant du pacifisme, choisissaient la désertion. Qu'il s'agisse des résistants qui, au péril de leur vie, se sont engagés souvent très jeunes contre l'envahisseur nazi, tandis que d'autres optaient pour la collaboration. Qu'il s'agisse, au lendemain du second conflit mondial, des militants politiques qui ont consacré leur vie entière à ce qu'ils pensaient être l'instauration d'une société égalitaire. Concernant cette dernière catégorie, peu importe que les militants communistes aient été trompés, manipulés, qu'ils aient été les victimes de terrifiantes mystifications : le regretté François Furet, dans son ouvrage *Le passé d'une illusion*<sup>2</sup>, a eu le mérite de décrypter la nature de ce fantasme sans condamner en quoi que ce soit ceux qui en ont été victimes.

Il n'est donc nullement étonnant que durant les décennies dont nous parlons les philosophes, dont l'ambition a toujours été de théoriser les comportements de leurs contemporains, aient été dans leur immense majorité d'ardents défenseurs de l'engagement. En France, plus qu'ailleurs, tout philosophe devait être un penseur « engagé ». Jean-Paul Sartre a incarné, sous ses meilleurs aspects comme sous ses aspects les plus discutables, la figure du philosophe « engagé ». En tant que tel, Jean-Paul Sartre a sans doute prononcé des formules éminemment contestables, la plus scandaleuse d'entre elles étant la célèbre apostrophe « Il ne faut pas désespérer Billancourt » qu'il aurait prononcée au début des années 1950 au moment où étaient rendues publiques les monstruosité du régime stalinien. On ne saurait néanmoins dénier à Jean-Paul Sartre une cohérence qui a peu d'équivalent chez

---

<sup>2</sup> F. FURET, *Le passé d'une illusion*, Paris, Robert Laffont/Calmann-Lévy, 1995. C'est le dernier ouvrage de ce brillant historien qui nous a quittés en juillet 1997.

ses confrères. L'un de ses derniers actes publics a été, alors qu'il était quasiment aveugle et proche de sa fin, de se faire conduire, le 4 décembre 1974, dans la prison allemande où étaient incarcérés les membres du groupe terroriste surnommé « la Bande à Baader », pour dialoguer avec le leader du groupe et lui témoigner son soutien. Mais un regard rétrospectif nous permet d'affirmer aujourd'hui que Jean-Paul Sartre, archétype du philosophe engagé, est aussi le penseur qui a incarné le chant du cygne de l'engagement philosophique.

En effet, à partir des années 70, nos sociétés ont basculé dans un individualisme antinomique avec l'idée d'engagement, certains sociologues qualifiant même cet individualisme de « narcissique ». A sonné alors l'heure du désengagement. Il est intéressant de suivre ici la démarche du sociologue Gilles Lipovetsky. Dans son premier livre, *L'ère du vide*<sup>3</sup>, Lipovetsky analysait le tournant de civilisation dont il était le témoin : le passage d'une ère dominée par la foi en l'avenir et en l'espoir d'un futur radieux à une époque marquée par l'individualisme, par l'enfermement dans l'instant et la recherche éperdue du bonheur individuel. « *Considérez en effet cette immense vague de désinvestissement par laquelle toutes les institutions, toutes les grandes valeurs et finalités ayant organisé les époques antérieures se trouvent peu à peu vidées de leur substance, qu'est-ce sinon une désertion de masse transformant le corps social en corps exsangue, en organisme désaffecté.*<sup>4</sup> » Mais il n'y aurait aucune raison de s'inquiéter de cette « indifférence » dans la mesure où elle représente « *un rempart contre les sursauts de religiosité historique et les grands desseins paranoïaques*<sup>5</sup> ».

Mais neuf ans après la sortie de *L'ère du vide*, certains observateurs, béats d'admiration devant une jeunesse qui semblait s'engager contre le racisme en brandissant la main de Fatma, dénoncèrent l'analyse, selon eux erronée, de Lipovetsky. Celui-ci répondit alors finement dans un nouveau livre, *Le crépuscule du devoir*<sup>6</sup>, en montrant comment l'engagement des jeunes générations des années 1980 n'avait absolument rien à voir avec l'engagement de leurs parents. Sans doute ces adolescents consacraient-ils quelques années de leur vie à une cause mais ils changeaient de cause « comme de chemise » et il n'était pas rare de voir certains d'entre eux, après quelques années de militantisme au sein d'une association antiraciste, rejoindre un groupe d'extrême-droite. Révolu le temps où l'on s'engageait pour la durée d'une vie. Pour Gilles Lipovetsky, rien n'est plus éloigné du militant communiste des années 1950 que l'adolescent des années 1980 qui va expérimenter un engagement de gauche comme on expérimente une nouvelle pratique sportive ou un nouveau hobby. Cet engagement à géométrie variable ne saurait en toute rigueur être considéré comme un réel engagement. Après le « *no future* » du mouvement *punk*, « *après moi le déluge* » est devenu le leitmotiv des nouvelles générations.

<sup>3</sup> G. LIPOVETSKY, *L'ère du vide*, Paris, Gallimard, 1983.

<sup>4</sup> G. LIPOVETSKY, *op. cit.*, p. 40. C'est nous qui soulignons le mot « désertion ».

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 64.

<sup>6</sup> G. LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir*, Paris, NRF Essais, 1992.

## **Les conditions de possibilité de l'engagement ne sont plus réunies**

Inaugurée dès les années 1960 avec le mouvement hippie aux États-Unis, puis les soulèvements étudiants dans les différents pays européens avec en France le mouvement de mai 68, l'explosion individualiste de ces années fut riche d'ambiguïtés. Il est donc essentiel pour notre propos de nous livrer à une brève analyse de cette période.

Mai 68 a-t-il été une révolution ? Au sens usuel du terme, certainement pas. L'argument le plus incontestable permettant de répondre « non » à cette question est que pendant les quelques jours où la place du pouvoir fut vacante (à la suite du départ de De Gaulle en Allemagne chez le Général Massu le 29 mai), ceux qui étaient susceptibles de s'emparer des commandes de l'État semblèrent plus inquiets et désarçonnés que déterminés à mener l'insurrection à son terme.

Mai 68 a-t-il été une crise de civilisation ? Davantage sans doute, si on relie le mouvement français à ce qui se passait aux États-Unis depuis plusieurs années et à ce qui se déroulait dans les autres pays développés. Même si ce diagnostic est pertinent, nous verrons que les paradoxes abondent et que cette explication soulève plus d'interrogations qu'elle n'apporte de solutions.

Ce qui semble hors de doute, c'est que ces quelques mois sans équivalent ont modifié en profondeur la société française. Ils l'ont modifiée en ouvrant une faille béante entre deux paradigmes antithétiques, entre un engagement lié à une idéologie marxisante, d'un côté, et un désengagement découlant d'aspirations individualistes et libertaires, de l'autre. Cette faille a déterminé de façon souterraine les décennies suivantes. Passons rapidement en revue les principaux paradoxes qui ont marqué ce mouvement.

### ***Premier paradoxe***

C'est au moment où la France accède avec enthousiasme à la société de consommation (car, il convient d'y insister, nul n'est obligé de s'équiper d'un téléviseur ou d'un lave-linge) qu'un vent de révolte semble se lever contre cette société de consommation, vent de révolte qui culmine en mai 68 et dans les années suivantes. Ce vent de révolte avait pris naissance aux États-Unis avec le mouvement beatnik puis avec le mouvement hippie.

Aux États-Unis, comme ensuite en France, ce sont les élites qui ont dénoncé une société de consommation qui avait l'approbation sans retenue des classes populaires dont le niveau de vie s'améliorait de façon continue. D'où la dénonciation récurrente par le PCF et par la CGT des « petits-bourgeois » qu'ils supposaient à la tête du mouvement étudiant. D'où la « récupération » du mouvement contestataire par le PCF avec la grève générale (déclarée le 11 mai 68) débouchant sur les accords de Grenelle. Dans la lutte entre les communistes supposés nous guérir de la « maladie

infantile du communisme, le « gauchisme » (formule de Lénine<sup>7</sup>) et les gauchistes supposés nous guérir de « la maladie sénile du gauchisme, le communisme » (suivant une formule ironique de Daniel Cohn-Bendit<sup>8</sup>), ce sont les séniles qui l'ont d'abord emporté. Ils l'emporteront une seconde fois en 1981 en imposant à François Mitterrand un programme économique intenable dont il aura la sagesse de se défaire dès 1982.

### *Second paradoxe*

Deux courants issus de 68 vont s'éloigner de plus en plus l'un de l'autre et donner naissance à des formes extrêmes révélatrices des contradictions du mouvement soixante-huitard : un courant marxiste-maoïste révolutionnaire qui va dériver en direction d'une stratégie terroriste (Action Directe en France, Bande à Baader en Allemagne) et un courant libertaire qui va donner naissance à de grands rassemblements et à des communautés de type « hippie » : en août 69 le festival de Woodstock, en septembre 69 le festival de l'île de Wight. En 1970, cinq cents communautés au moins sont installées en France sur le modèle des sociétés hippies américaines.

### *Troisième paradoxe.*

Le « Je » a supplanté le « Nous », le droit à la jouissance va devenir primordial. Ce que Gilles Lipovetsky qualifie de « procès individualiste » va avoir pour conséquence qu'au cours des années 1970 et 1980 vont s'écrouler les deux rêves qui cohabitèrent tant bien que mal en mai 68.

Le rêve partagé par la mouvance communiste d'une société plus juste et plus égalitaire s'est effondré face aux révélations de l'horreur des systèmes totalitaires. Le 21 août 1968 les chars du Pacte de Varsovie envahissent la Tchécoslovaquie et entrent dans Prague. Le 16 janvier 1969 Jan Palach, étudiant en révolte contre l'occupation soviétique, s'immole par le feu sur la place Venceslas. La « gueule de bois » est générale.

Quant à l'autre rêve, le rêve libertaire d'une évolution éloignant notre société du matérialisme égoïste et la conduisant vers une fraternité de type communautaire, il s'est écroulé en raison de deux éléments majeurs : d'une part, en raison des catastrophes écologiques qui vont se succéder et entraîner l'angoisse d'une possible fin du monde aux antipodes des rêves paradisiaques du mouvement hippie et, d'autre part, en raison d'un véritable déchaînement de la consommation balayant l'utopie soixante-huitarde.

---

<sup>7</sup> *La maladie infantile du communisme (« le gauchisme »)* est un ouvrage publié par Lénine en 1920.

<sup>8</sup> *Le gauchisme, remède à la maladie sénile du communisme*, ouvrage co-écrit avec son frère aîné Gabriel Cohn-Bendit, Paris, Le Seuil, 1968.

### ***Quatrième paradoxe***

La mouvance communiste qui avait apparemment trouvé un nouveau dynamisme après mai 68 a perdu en quelques années toute crédibilité. Les « nouveaux philosophes » au début des années 1970, la diffusion des œuvres de Soljenitsyne, la médiatisation en 1975-1976 du drame des boat-people vietnamiens, les révélations sur les hécatombes chinoises, à la suite de la mort de Mao en 1976, enfin la sinistre découverte en avril 1975 du massacre du tiers de la population cambodgienne par les Khmers Rouges, ont préparé l'effondrement du système communiste de 1989. Thanatos a vaincu Éros !

Pour conclure cette seconde étape de ma conférence, je dirai que les conditions qui rendaient possible l'engagement des citoyens, et l'engagement des intellectuels en particulier, se sont évanouies les unes après les autres.

Tout d'abord, la fin des idéologies a été un élément clé de cette évolution. Au cours des années 1970 et 1980, les idéologies politiques telles que le marxisme, le socialisme et le communisme, ont été remises en question. Les conflits idéologiques qui avaient animé le monde intellectuel pendant des décennies ont perdu de leur importance et ont été remplacés par une quête de liberté et d'individualisme.

Ensuite, le développement de l'individualisme et la croissance de la société de consommation ont contribué à l'érosion de l'engagement des intellectuels. Au lieu de se concentrer sur les enjeux politiques et sociaux, nos contemporains ont commencé à se tourner vers leurs propres intérêts et à chercher les moyens de satisfaire leurs désirs personnels. Cette tendance a eu pour effet de fragmenter la société en groupes plus petits et plus isolés, réduisant ainsi les possibilités d'engagement collectif.

Enfin, l'évolution de la communication a détruit l'auréole dont bénéficiaient les intellectuels engagés. Les médias de masse ont remplacé les cercles intellectuels traditionnels comme lieu de débat public et de discussion. Le discours des intellectuels a perdu toute influence, tandis que la culture populaire et la publicité ont pris une place sans cesse grandissante dans notre société.

### **Nous et les Grecs : le temps du désengagement et ses variantes**

Ce que nous vivons depuis un demi-siècle est-il un phénomène inouï dans l'histoire ? Il y a vingt-cinq siècles, les citoyens d'Athènes n'ont-ils pas été confrontés à des bouleversements étonnamment proches de ceux qui ébranlent nos sociétés depuis un demi-siècle ? Si tel est le cas, l'observation de l'Athènes du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère ne pourrait-elle pas ouvrir des pistes pour nous orienter dans la période troublante que nous vivons ? Telles sont les questions qui vont occuper le troisième et dernier temps de mon propos.

Friedrich Nietzsche a souvent remarqué dans ses écrits de jeunesse que les Grecs avaient vécu pour ainsi dire « en accéléré » les évolutions qui ont exigé plusieurs

millénaires à la civilisation occidentale pour se déployer<sup>9</sup>. Après une immense période au cours de laquelle les sociétés évoluaient très lentement, une première accélération de l'histoire s'est déroulée sur le sol grec. En moins d'un siècle, Athènes a vu naître la première démocratie de tous les temps, et l'effondrement de cette même démocratie. Après une période glorieuse qui, bien qu'ayant duré moins de cinquante ans, a été dénommée « le siècle de Périclès », tant elle a été riche de fabuleuses créations, la démocratie athénienne a connu un rapide déclin. C'est au cours de ce déclin que les philosophes dont nous allons à présent examiner les comportements se sont « désengagés », et nous allons distinguer quatre formes successives de ce désengagement.

### **Le désengagement-désertion de Platon (427-347 av. J.-C.)**

Platon est le premier philosophe politique de l'histoire. D'abord dans sa monumentale *République*, puis dans des textes plus tardifs tels que *Le Politique* ou *Les Lois*, Platon construit la première théorie d'une société juste. Mais à aucun moment il ne songe à faire appliquer ses conceptions à Athènes, convaincu que la cité qui a condamné à mort Socrate est dans un tel état de délabrement que rien ne peut la sauver du déclin. C'est en rejoignant à Syracuse son disciple et ami Dion, beau-frère et neveu du tyran Denys l'Ancien, que Platon tente de devenir « conseiller du prince » et de donner à ses théories politiques un début d'application. Mais Denys l'Ancien se désintéresse de ses théories. Platon revient quelques années plus tard à Syracuse alors que Denys II, le fils de Denys l'Ancien, a accédé au pouvoir, mais il subit le même échec que lors de son premier séjour. Lors de son troisième séjour, en 360 av. J.-C., il est même emprisonné par Denys II, et ne doit son salut qu'à un ami pythagoricien, Archytas de Tarente, qui arme un vaisseau pour le libérer. Ces trois tentatives ont donc été des échecs retentissants. Dans l'une des lettres de Platon qui ont été conservées, *la Lettre VII*<sup>10</sup>, Platon raconte avec beaucoup d'honnêteté ces épisodes de son existence.

À l'époque où je débutais ma carrière de professeur de philosophie, il m'arrivait de comparer devant mes étudiants la vie de Platon à celle de Régis Debray. Comme Platon, Régis Debray n'a jamais cherché à lutter politiquement en France pour tenter d'y appliquer ses idéaux marxistes. La Bolivie fut la Syracuse de Régis Debray. C'est en rejoignant Che Guevara en Bolivie que Régis Debray s'est engagé pour ses idéaux marxistes-léninistes, tel Platon à Syracuse, sans plus de succès que son lointain prédécesseur<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Par exemple F.P. 3 [11], Hiver 1869-Printemps 1870, in *Œuvres philosophiques complètes*, tome I, volume 1, Paris, Gallimard 1977, p. 201.

<sup>10</sup> *Lettre VII*, in *Œuvres complètes*, tome II, Bibliothèque NRF de La Pléiade, Paris, 1950, p. 1184 - 1224.

<sup>11</sup> R. DEBRAY a rapidement rompu avec ses idéaux révolutionnaires après qu'il eut été libéré de sa prison bolivienne en décembre 1970.

Avec Platon, qui est le contemporain du début du déclin d'Athènes, nous avons affaire à un désengagement partiel, à un désengagement-désertion qui n'a pas encore pris la forme d'un abandon définitif des idéaux politiques.

### **Le désengagement ironique de Pyrrhon (360-270 av. J.-C.)**

Après Platon, un autre disciple de Socrate va inventer une forme plus radicale de désengagement, que je qualifierai de désengagement ironique.

Il a fallu attendre la belle étude du regretté Marcel Conche *Pyrrhon ou l'apparence*<sup>12</sup>, pour que soit donnée toute son importance à la formule attribuée par Aulu-Gelle à Pyrrhon lui-même, formule que Conche considère comme la formule-clef du pyrrhonisme : « οὐ μᾶλλον οὕτως ἔχει τόδε ἢ ἐκείνως ἢ οὐδετέρως ». « Ce n'est pas plus de cette façon-ci que de celle-là ou d'aucune des deux ». Cette locution plutôt énigmatique, « οὐ μᾶλλον », est au centre de l'interprétation novatrice que Conche donne du pyrrhonisme.

Le sceptique n'affirme pas que la vérité est impossible à atteindre, ce qui reviendrait à énoncer une thèse philosophique en contradiction avec l'esprit même du scepticisme. Il n'affirme pas davantage cette impossibilité que la thèse inverse. Selon Pyrrhon, la « réalité » n'est qu'une superficie sans profondeur, qu'on pourrait, à titre pédagogique, rapprocher de l'espace riemannien, cette surface courbe sans profondeur aucune, cette sphère sans intériorité. Il n'y a plus la moindre place pour une quelconque essence, pour un substrat qui se cacherait sous les apparences. Les choses ne sont absolument rien d'autre que les reflets qu'elles se donnent les unes aux autres ou qu'elles donnent aux vivants qui les perçoivent ou qui les jugent. L'apparence devient alors la chose elle-même, toute la chose, apparence pure ou absolue qui dissout la distinction de l'être et de l'apparaître que maintenaient les relativistes. Il n'y a rien de caché derrière les apparences, qui ne sont donc ni apparences-de ni apparences-pour.

Or Pyrrhon a accepté plusieurs années durant la charge de prêtre du temple de sa cité d'Élis (temple en l'honneur d'Hadès), sans que cela lui pose un problème. Faut-il accuser Pyrrhon d'hypocrisie, de duplicité, comme le firent certains de ses contemporains ? Marcel Conche ne le pense pas. En effet, ne pas reconnaître les dieux de la cité, repousser les cérémonies religieuses, ce serait doter les dieux et les cérémonies religieuses d'une signification, ce qui serait contraire à ce qu'il y a de plus fondamental dans le scepticisme. Nier les dieux, combattre la religion, ce serait doter le religieux d'un poids que ne saurait lui donner le scepticisme. Être indifférent à l'égard du religieux, d'une indifférence dépourvue de mépris autant que d'hostilité : voilà l'attitude de Pyrrhon. À l'égard de la religion, comme de toutes les valeurs communes, l'attitude sceptique ne saurait être une attitude de rejet mais une acceptation ironique. Écoutons Marcel Conche faisant parler Pyrrhon :

---

<sup>12</sup> M. CONCHE, *Pyrrhon ou l'apparence*, Paris, P.U.F., 1994.

« Que le Grec vive donc en Grec, le Perse en Perse, etc., mais toujours ironiquement. Je donne moi-même l'exemple en acceptant la prêtrise et en assurant le service divin, en toute ironie. La clef du bonheur est dans la possession d'une vérité très simple : rien ne vaut que notre humeur, toujours égale, toujours au beau fixe, comme un perpétuel beau temps, soit si peu que ce soit altérée. À quoi bon se soucier puisque tout est indifférent, de sorte qu'en définitive rien ne se passe ? <sup>13</sup> »

Avec Pyrrhon, nous découvrons une seconde forme de désengagement, celle qui consiste à prendre en compte ironiquement les valeurs collectives sans les vénérer et sans les combattre. La seule chose qui importe est l'attitude du sage qui préserve sa sérénité en se gardant de gaspiller son énergie pour des combats vides de signification.

## **Le désengagement moral des Stoïciens**

À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle école philosophique voit le jour à Athènes : le *Portique*, qui prendra le nom de stoïcisme avec son second chef de file Cléanthe. Zénon de Citium (332-262 av. J-C), Cléanthe (331-230 av. J-C) et Chrysippe (280-206 av. J-C), sont les trois premiers philosophes qui dirigèrent le *Portique*.

Pour les stoïciens, l'individualité est une notion fondamentale et constitutive : chaque individu possède une « tension interne » (*tonos*) qui lui permet de conserver sa forme. Loin d'être une philosophie de la passivité, le stoïcisme nous propose de multiples techniques qu'on appellerait aujourd'hui psychologiques, afin de ne pas subir les événements qui nous affectent, et de rester le plus autonome possible, en « concentrant nos efforts sur les seuls domaines où nous avons la capacité d'être efficaces : celui de nos représentations. De nombreuses techniques stoïciennes sont très proches des techniques proposées par le bouddhisme.

C'est à Rome que le stoïcisme s'épanouira, et que deux philosophes majeurs, Épictète et Marc-Aurèle nous en livreront les plus belles présentations. Voici ce qu'en dit Épictète dans son magistral *Manuel*<sup>14</sup>, peut-être le plus beau texte que nous ont laissé les stoïciens :

« Il y a des choses qui dépendent de nous ; il y en a d'autres qui n'en dépendent pas. Ce qui dépend de nous, ce sont nos jugements, nos tendances, nos désirs, nos aversions : en un mot, toutes les œuvres qui nous appartiennent. Ce qui ne dépend pas de nous, c'est notre corps, c'est la richesse, la célébrité, le pouvoir, en un mot toutes les œuvres qui ne nous appartiennent pas. Les choses qui dépendent de nous sont par nature libres, sans empêchement, sans entraves ; celles qui n'en dépendent pas, inconsistantes, serviles, capables d'être empêchées, étrangères. Souviens-toi donc que si tu crois libre ce qui par nature est servile, et propre à toi ce qui t'est étranger, tu seras entravé, affligé, troublé, et tu t'en prendras aux

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 125.

<sup>14</sup> ÉPICTÈTE, *Manuel*, in Marc-AURÈLE, *Pensées pour moi-même* suivies du *Manuel d'Épictète*, Paris, Garnier-Flammarion, 1992.

*Dieux et aux hommes. Mais, si tu crois tien cela seul qui est tien et étranger ce qui t'est en effet étranger, nul ne pourra jamais te contraindre, nul ne t'entravera ; tu ne t'en prendras à personne, tu n'accuseras personne, tu ne feras rien malgré toi ; nul ne te nuira ; tu n'auras pas d'ennemi ; car tu ne souffriras rien de nuisible<sup>15</sup>. »*

Avec le stoïcisme, nous avons affaire à une philosophie étonnamment moderne qui place l'individu au centre de tout. S'il ne dédaigne pas les affaires publiques (le stoïcien Marc-Aurèle ne fut-il pas empereur ?), le stoïcien y participe sans y mêler la moindre passion, la seule chose qui importe pour lui est la maîtrise qu'il garde de lui-même en toute circonstance. Nous avons là une troisième forme de désengagement, un désengagement de type individualiste qui permet à l'être humain de ne rien placer au-dessus de sa propre sérénité.

### **Le désengagement « tribal » des Épicuriens**

Ultime forme de désengagement : celle qui caractérise l'école épicurienne, et que je qualifierai, faute de mieux, de désengagement « tribal ». Pour Épicure (342- 270 av. J.-C.), qui s'installe définitivement à Athènes en 306 av. J.-C. pour y créer l'école du *Jardin*, il n'y a plus rien à espérer du côté de la Cité qui vit les derniers soubresauts de son effondrement. Épicure réunit autour de lui ses disciples pour mener en leur compagnie une vie frugale aux antipodes de la signification qu'a prise le qualificatif « épicurien ». C'est parce que la doctrine d'Épicure était matérialiste, parce qu'il était l'héritier des philosophes atomistes pour qui seuls existaient la matière et les atomes, que sa philosophie a été caricaturée par les premiers théologiens chrétiens. Quand ceux-ci enseignaient l'histoire de la philosophie antique, ils inversaient la chronologie et considéraient l'épicurisme comme antérieur au stoïcisme. Une brève incursion chez Épicure, dont l'honnêteté obligeait de signaler l'existence, était suivie d'une longue présentation du stoïcisme, doctrine infiniment plus acceptable et qui pouvait constituer une utile thérapeutique pour guérir de la tentation matérialise.

Prendre soin de son corps en se gardant de tout excès, apprendre à maîtriser ses émotions, se délivrer de toutes les peurs (peur de la nature, peur des dieux, peur de la mort, etc.), est ce que vise l'épicurien. Il ne peut y parvenir seul. C'est en se réunissant avec des êtres qui partagent le même idéal et en cultivant avec eux les bienfaits de l'amitié que l'épicurien, indifférent aux troubles de la Cité, mène une vie sereine. Il parvient en compagnie de ses amis à l'absence de troubles, à l'« ataraxie », mot commun, on l'oublie trop souvent, au stoïcisme et à l'épicurisme.

---

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 183.

## À l'école des Grecs

Platon, Pyrrhon, les stoïciens, Épicure : quatre formes de désengagement que nous ont laissées en héritage les philosophes grecs du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. D'autres noms auraient pu être cités, par exemple ceux de quelques-uns des membres de l'École cynique, tels Diogène le Cynique (413-327 av. J.- C.), vivant nu dans son tonneau, ou encore Hipparchia (350-280 av. J.- C.), l'une des rares philosophes grecques de sexe féminin, qui vit dans la rue comme Diogène et qui n'hésite pas à faire l'amour avec son mari aux yeux des passants.

Mais, afin de ne pas alourdir mon propos, j'ai préféré m'en tenir aux quatre philosophes ou écoles philosophiques qui nous proposent les formes les plus cohérentes de désengagement. Convaincu que je suis, comme Nietzsche l'était, que notre civilisation vit une involution étonnamment analogue à celle de la Grèce du IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, mon intention a été d'ouvrir des pistes sur lesquelles il appartient à chacun d'entre nous de s'engager ou non. S'engager pour se désengager : tel est le programme apparemment paradoxal que j'ai dessiné devant vous, le seul selon moi à correspondre à la réalité de notre temps.



## L'ENGAGEMENT ET LA FIN DES SOCIÉTÉS

*par*

*Guy QUINTANE, de l'Académie de ROUEN*

On pourrait dire de l'engagement qu'il est l'acte par lequel on se lie, l'obligation que l'on promet de respecter, la contrainte à laquelle on adhère volontairement, dont on approuve le bien-fondé des contreparties qu'il nous impose et à l'égard duquel on manifeste une implication plus ou moins active, même si elle a des effets sur notre liberté. Dans le même temps, il y a dans l'engagement la proclamation de la volonté de tenir ce que l'on a promis : il y a toujours, de manière plus ou moins explicite, de l'affichage derrière l'engagement : celui de la promesse qui en est le gage.

L'engagement est devenu aujourd'hui une référence fréquente : engagement citoyen, contrat d'engagement, engagement militant, entre autres. Mais de quelles formes d'engagement est-il question ? L'engagement peut en effet relever soit de l'ordre du commutatif : le donnant-donnant, celui que l'on contractualise. Il peut aussi, et ce fut longtemps sa forme unique, être marqué par la distributivité, et par un pari sur le temps long ; l'engagement devient ici un signe d'intégration à dimension institutionnelle et c'est cette forme qui nous paraît réellement spécifique et éloignée du modèle contractuel précité. Aujourd'hui, les fondements sur lesquels s'appuie cette dernière, dans le cadre d'un dispositif d'intégration sociale dont le terme de société est celui qui la désigne le mieux, semblent s'effriter et les formes traditionnelles par lesquelles l'engagement s'exprimait semblent de plus en plus affaiblies, qu'il s'agisse de la famille, de l'univers professionnel ou de l'État-nation. L'engagement qualifie souvent aujourd'hui de nouvelles interactions par le biais desquelles on pourra se lier à peu de frais, sans trop prendre le risque de contraintes excessives, toutes situations jugées de nature à entraver une liberté dont on souhaite bénéficier comme on le veut et quand on veut. S'exprime ainsi la sortie du modèle de l'intégration au nom d'une simple cohésion. « L'engagement est (aujourd'hui) moins collectif qu'individuel. Ne croyant plus aux effets de l'engagement sur le monde, on en attend les effets pour soi [...] l'engagement se personnalise, s'individualise, s'atomise [...] il a des allures peu

engageantes...il connaît une désaffection parce qu'il parle le langage vieilli des solidarités anciennes<sup>1</sup>. »

Il s'agit bien ici de l'une des modalités d'expression d'un individualisme dont Tocqueville avait dénoncé les risques auxquels il exposait les interactions sociales, évoquant en 1835 dans *De la démocratie en Amérique* « les foules innombrables d'hommes [...] retirés à l'écart et comme étrangers à la destinée de tous les autres [...] il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie ». Cette fois-ci, les digues qui avaient pu être édifiées pour contrecarrer une telle évolution semblent rompues : nous avons largement accepté la proposition d'un monde qui sera celui de la sortie de l'engagement dans son acception traditionnelle. Il s'agit très probablement de l'une des expressions de la « fin des sociétés », cette manière de penser les interactions sociales sur le mode de l'intégration que l'on oppose souvent à celui de la cohésion pour reprendre la distinction proposée par François Dubet<sup>2</sup>.

Les fondamentaux sur lesquels s'est appuyée une société sortie du cadre religieux qui, dans le même temps, depuis essentiellement la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avait construit un modèle que l'on pourrait qualifier de *solidariste*, s'effacent peu à peu. L'homme a perdu les repères sur lesquels s'inscrivait l'engagement du fait d'une part, du brouillage du cadre spatio-temporel sur lequel se déploie sa vie, d'autre part des conditions sociales permettant lesdits engagements. Les formes de l'engagement que sont la famille, l'ordonnement professionnel ou la Nation ne pouvaient qu'en sortir affaiblies.

## L'effritement des supports de l'engagement

### *L'engagement et la question de l'espace-temps*

L'engagement se déploie dans l'espace et plus particulièrement dans les lieux qui le structurent. Ceux-ci sont, dans l'univers social, constitutifs de repères essentiels sans lesquels ledit engagement perd lui-même ses références. Les interactions sociales s'y déploient, s'appuyant sur un fondement lui aussi localisable. C'est le cas – mais peut-on encore utiliser le présent ? – dans les petites sociétés, celles de la famille, de l'univers professionnel mais aussi dans la grande, dont l'idéal-type reste celui de l'État-nation. On ne peut sans doute s'engager si l'on n'est pas relié au monde par des racines ; celles-ci renvoient à l'image de l'arbre qui ne peut pas ne pas être localisé quand, comme l'écrit Simone Weil, « l'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine<sup>3</sup> ». L'homme a perdu aujourd'hui et ses racines et ses repères.

<sup>1</sup> J.-P. PIERRON, *L'engagement. Envies d'agir, raisons d'agir*, Sens Dessous, 2006/1, p. 51-60.

<sup>2</sup> F. DUBET, *Le travail des sociétés*, Seuil, Paris, 2009, p. 134.

<sup>3</sup> S. WEIL, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, folio essais, Paris, 2019, p. 61.

L'évolution s'inscrit dans un mouvement plus large, celle d'une véritable transformation en continu, d'un changement perpétuel. Tout doit devenir nomade, tout doit être mobile et, pour certains, tout l'est déjà. Il faut ici évoquer l'œuvre de Deleuze et de Guattari qui idéalisant le nomadisme, comme rejet de la territorialité, l'espace social, comme l'espace physique n'étant, selon nos auteurs, qu'un agencement de rhizomes, un réseau souterrain, pas loin des surfaces, qui demeure invisible et qui ne se déploie que sur le plan de l'horizontalité.

À la place des repères territorialisés, se déploie un univers de « non-lieux » dont Marc Augé dira qu'ils sont des espaces qui ne peuvent se définir, ni comme identitaires ni comme relationnels ni comme historiques<sup>4</sup>. Reprenant les analyses de Peter Sloterdijk on dira qu'ils forment « un monde semblable à un gigantesque delta dans lequel des flots de courant constituent un hyperlabyrinthe d'artères aqueuses aux vitesses d'écoulement variables<sup>5</sup> ».

Ce monde nous prive de point fixe, de demeure pouvant servir de fondement à nos engagements et à ce qu'ils impliquent en termes de coopération, dès lors que, « dépourvus de lieu qu'ils puissent simplement habiter, les individus courent ensemble dans un espace social aussi vide et aussi illimité que le nouvel univers de l'astronomie<sup>6</sup> ». La difficulté de construire celui-ci est tout aussi en lien avec la nouvelle conception du temps aujourd'hui proposée. On pourrait même dire que c'est aussi le temps qui manque à l'engagement. L'engagement est tout entier imprégné par l'idée de projet, il a une dimension temporelle qui favorise l'inscription de nos vies dans un temps long, à tout le moins d'un temps qui aille au-delà de l'immédiateté et qui puisse penser autre chose que le présent. Les repères qu'offre une telle conception du temps semblent aujourd'hui s'effacer du fait d'« un vaste mouvement de détemporalisation qui est à l'œuvre<sup>7</sup> ». Le passé est récusé du fait du rejet, de sa dimension institutionnelle que l'on rejette, le futur est vu avec scepticisme, voire avec méfiance dès lors que l'on considère que « demain serait tellement nouveau que notre bagage d'expérience, cette fois-ci, ne serait plus d'aucune utilité et que même nos projets et nos promesses [...] perdraient toute pertinence<sup>8</sup> ». La durée elle-même s'est évanouie, une durée porteuse de la continuité qui permet d'appuyer notre présent sur les références du passé et de s'approprier un avenir qui deviendra le devenir, étant précisé que cette durée permet « la continuité d'un mouvement par quoi passé, présent et avenir communiquent structurellement au lieu de se rendre

---

4 M. AUGÉ *Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. La librairie du XX<sup>e</sup> siècle, Paris, 1992, p. 100.

5 P. SLOTERDIJK, *Après nous le déluge*, (traduit de l'Allemand par Olivier Mannoni), Payot, Paris, 2016, p. 495.

6 F.-X. BELLAMY, *Demeure*, Flammarion, coll. Champs Essais, Paris 2020, p. 69.

7 M. REVAULT D'ALONNES, *La crise sans fin. Essai sur l'expérience moderne du temps*, Seuil, Paris, 2012, p. 123.

8 F. OST, *Le temps du droit*, Éd. Odile Jacob, 1999, p. 255-256.

extérieurs les uns aux autres<sup>9</sup> ». Rendant compte d'un ouvrage d'Harmut Rosa<sup>10</sup>, Laurent Jeanpierre écrit : « Chaque engagement, amical, amoureux, politique ou religieux finit par prendre la forme d'un projet sans projection<sup>11</sup> » et cite Harmut Rosa qui a pu écrire : « À l'échelle des sociétés, l'évolution économique et technique et la politique sont « désynchronisées », si bien que les véritables processus politiques permettant l'articulation et la synthèse des intérêts et la délibération démocratique deviennent de plus en plus difficiles<sup>12</sup> ».

### *L'engagement et l'effritement de la confiance et de la solidarité*

L'engagement implique la confiance. On pourrait même dire qu'il est peu concevable sans la mobilisation du sentiment que l'on peut s'en remettre à celui dans lequel on la place et dont on espère la loyauté et même la bienveillance. « Dans la relation de confiance [...] chacun est censé non seulement prendre en compte l'autre comme personne – avec ses attentes, ses fragilités, ses espoirs – mais croire aussi en certaines valeurs comme l'honnêteté, le respect de la parole donnée<sup>13</sup>. »

La confiance implique, surtout du côté de celui qui l'accorde, une attente de bienveillance mais aussi de fidélité<sup>14</sup>, une fidélité à laquelle il s'engage lui aussi. Elle exprime la constance de l'engagement que nous avons pris, et de l'attente à laquelle il aspire, de sa projection dans la durée. On a même pu en parler comme de « la vertu du temps continu<sup>15</sup> ».

Cette confiance est facilitée par des rapports fondés sur une volonté de coopération que facilite un ordre solidaire. Dans un monde sorti de l'encadrement religieux, marqué notamment par la recherche de fraternité, la solidarité est une sorte de toile de fond de la confiance et facilite dès lors l'engagement. Si on a pu dire que le concept a été « inventé<sup>16</sup> » autour de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui est sûr, c'est qu'elle a été théorisée à ce moment grâce à l'apport des travaux notamment d'Émile Durkheim et de Léon Bourgeois. Comme l'écrit Marie-Claude Blais, « la solidarité permet de donner un nom à ce qui se présente comme une énigme quand les appartenances traditionnelles ont disparu. Elle indique la nature du lien qui relie des hommes déclarés désormais libres et autonomes » et « la solidarité ne se contente pas de marquer la nécessité du lien social, elle est porteuse en outre d'un

---

9 G. DE STEXHE, « La modernité comme accélération du temps : temps manquant, temps manqué ? », in P. GÉRARD, F. OST, M. VAN DE KHERKOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 2000, p. 39.

10 H. ROSA, *Accélération. Une critique sociale du temps*, (traduit de l'allemand par Didier Renault), La Découverte, « Théorie critique », Paris, 2010.

11 L. JEANPIERRE, *Le Monde*, 16 avr. 2010.

12 *Ibid.*

13 M. MARZANO, *Éloge de la confiance*, Librairie Arthème Fayard/.Pluriel 2012, Paris, p. 144.

14 Voir C. PERRIN, « La fidélité, un devoir à revoir », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2016/2 (n°289), p. 11 à 30).

15 V. JANKÉLÉVITCH, *Traité des vertus 2. Les vertus et l'amour*, Bordas, Paris, 1968, p. 411.

16 J. DONZELOT, *L'invention de la solidarité*, Éd. du Seuil, coll. Points, Paris, 1994, p. 73.

impératif de justice. C'est pourquoi elle semble pouvoir fournir un contre-feu efficace à l'expansion de l'idéologie du laissez-faire et de la concurrence<sup>17</sup> ». L'attention à l'autre qu'implique l'ordre solidaire ne peut se concevoir sans l'acceptation par celui qui l'accorde d'une part de renonciation à son intérêt personnel, d'une forme de désintéressement. Il s'agit ici bien entendu d'une récusation de la thèse d'une primauté exacerbée de l'intérêt individuel, thèse qui avait été le socle des propositions de la première version du libéralisme, qui fait aujourd'hui un retour en force.

Aujourd'hui, pourtant, la confiance et la solidarité font l'objet d'une prise de distance qui ne peut pas ne pas affecter l'engagement. On a même pu écrire que l'on entrait dans une « société de méfiance<sup>18</sup> » ou peut-être même dans une « société de défiance<sup>19</sup> ». De nombreux indices en témoignent. C'est ainsi que le baromètre de la confiance publié par le CEVIPOF en donne des données chiffrées. Dans l'enquête de 2021, seulement 14% des Français se disent confiants.

L'engagement va appeler le soupçon, ou à tout le moins sera considéré comme révélant une forme de naïveté. Si on l'évoque encore, ce sera en voyant en lui autre chose que ce qui le définissait traditionnellement. On admettra ainsi qu'il soit beaucoup plus fugace, plus incertain. Le concept même de promesse de long terme devient obsolète. La fidélité est mise à distance. « Spontanément, nous voyons aujourd'hui dans la fidélité, une atteinte anticipée au libre arbitre de demain, [...] Nous jugeons toutes les valeurs tournant autour de la constance, de l'engagement, de la durée, comme si elles relevaient d'une servitude volontaire<sup>20</sup> ».

On va récuser ce saut dans l'inconnu qu'implique la confiance du fait, d'abord, de la part d'incertain dont elle est porteuse mais aussi de la dimension de bienveillance qui la marque.

« Dans notre société atomisée, où ne flotte plus qu'un agrégat diffus de feuilles volantes [...] la confiance peine à trouver sa place. Chacun cherche à être indépendant de tous les autres, comme s'il n'avait besoin de personne. Ce qui entraîne un besoin obsessionnel de se protéger d'autrui en multipliant le recours aux contrats<sup>21</sup> .» Le contrat, « acte majeur » de la société libérale, signifie implicitement que nous ne nous fions plus les uns aux autres, que tout doit être formalisé. La seule confiance que l'on devrait désormais avoir est la confiance en soi-même.

La relégitimation de l'intérêt personnel, voire de l'égoïsme que le libéralisme social avait condamné au nom d'une solidarité très proche de la fraternité, a été l'un des marqueurs du retour aux thèses qui avaient été défendues avant qu'elles ne soient contestées par la version du libéralisme social. Elles le sont d'une manière

---

17 C. AUDARD, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Gallimard, coll. folio essais, Paris, 2009, p. 478-479.

18 M. MARZANO, *op. cit.* p. 307.

19 P. CAHUC et Y. ALGAN, *La société de défiance : comment le modèle social s'autodétruit*, Éd. de la rue d'Ulm, coll. CEPREMAP, Paris, 2007.

20 J.-C. GUILLEBAUD, *La tyrannie du plaisir*, Seuil, Paris, 1998, p. 379.

21 M. MARZANO, *op. cit.*, p. 141.

particulièrement emblématique par Ayn Rand dont l'ouvrage, *Les vertus de l'égoïsme*<sup>22</sup>, est une défense particulièrement appuyée de ce comportement.

Dans la société des individus, la solidarité, aussi importante que la confiance dont elle est peut-être même une condition indispensable pour étayer l'engagement, ne peut, elle aussi, que donner lieu à critiques. Parmi les plus appuyées, on peut citer celle faite par F. A. Hayek pour qui « une grande Société n'a que faire de la solidarité au sens propre du mot, c'est-à-dire de l'union de tous sur des buts communs. Elles sont même incompatibles<sup>23</sup> ». Ces prises de position sont loin de faire consensus. C'est ainsi que Jean-Claude Michéa note : « En exhortant continuellement les hommes à devenir des acteurs rationnels dont tous les choix existentiels devraient trouver leur modèle dans l'axiomatique de l'intérêt et le calcul stratégique [...] la logique libérale ne finit donc pas seulement par détruire graduellement les conditions de toute civilité et de toute décence commune. Elle conduit paradoxalement à mettre en péril le fonctionnement efficace de ses propres montages fondateurs, au risque de réintroduire à tous les niveaux, la guerre de tous contre tous [...] dont le dépassement définitif était, théoriquement, la raison d'être initiale<sup>24</sup>. »

## L'expression du désengagement

L'engagement se diffracte en engagements. Ceux-ci deviennent aujourd'hui beaucoup plus fugaces, de plus en plus « incertains » : l'individu veut aujourd'hui toujours pouvoir en conserver l'entière maîtrise. Non seulement parce que le concept même de promesse de long terme devient de plus en plus obsolète mais sans doute, au moins autant, parce que le fondement institutionnel du monde est de plus en plus récusé.

La perte de portée, de densité, de possibilité même de l'engagement concerne tant les petites que la Grande société. Comme l'on évoque les petites patries, on peut parler de petites sociétés. Il y a toujours eu des petites sociétés, la famille, le collectif de travail dont l'insertion dans la grande se faisait aisément. Ce qui est nouveau c'est leur affaiblissement qui recoupe celui que l'on constate à l'observation de la Grande : celle de l'État-nation.

---

22 A. RAND, *La vertu d'égoïsme*, Les Belles Lettres, Paris, 1993. Pour une présentation de la thèse voir notamment Dominique LECOURT, *L'égoïsme : Faut-il vraiment penser aux autres ?* éd. Autrement, Paris, 2015.

23 F.-A. HAYEK, *Le mirage de la justice sociale, Droit législatif et liberté*, Vol. 2, Puf, coll. Quadrige, Paris, 1998, p. 133,134.

24 J.-C. MICHÉA, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Flammarion coll. Champs essais, Paris, 2010, p. 136-138.

### *Le désengagement et le monde des petites sociétés*

Faire famille est sans doute l'un des meilleurs témoignages de l'engagement. Il y a dans la famille la marque de la confiance, de la solidarité, de l'acceptation du temps long, voire même de celle du risque. La place de la famille comme constitutive de l'un des matériaux de base de l'ordre social a longtemps été considérée comme essentielle. Cette place est aujourd'hui de plus en plus réduite. D'abord parce que ce qui a été longtemps été considéré comme en permettant la formation, à savoir le mariage, connaît une très sensible désaffection. La France est l'un des pays où on se marie le moins au monde : le nombre de mariages y a été divisé par deux en cinquante ans quand, dans le même temps le nombre de divorces était multiplié par trois. Par ailleurs, lorsqu'il se forme, sa dimension institutionnelle tend à s'effacer. Jean-Claude Guillebaud évoque un « glissement progressif de la famille de l'institution vers l'union contractuelle<sup>25</sup> » de plus en plus précaire. Dans le même temps, les manquements aux obligations qui en résultent sont de plus en plus tolérés. Tel est le cas de la fidélité à laquelle pourtant les époux s'engagent : en France, 55% de ceux-ci annoncent avoir été infidèles. Le couple se forme désormais sur la base de nouveaux modes d'union qui précarisent l'engagement. Tel est bien ce qui singularise le pacte civil de solidarité dont le nombre est aujourd'hui presque comparable à celui des mariages. On peut même noter que le simple concubinage pourrait aussi, dans un avenir qui pourrait ne pas être trop lointain, permettre à ses partenaires de bénéficier des mêmes droits que ceux de ceux qui sont engagés dans une relation stable.

Le projet d'un couple, celui de faire famille, a longtemps été très largement en lien avec celui de la filiation. Tel est de moins en moins le cas. La très forte baisse de la natalité observée depuis une dizaine d'années a sans doute plusieurs explications, elle est, en tout état de cause, elle aussi, l'expression, peut-être la plus emblématique, de l'effritement de l'engagement dans l'aventure humaine. Comme a pu l'écrire Pierre Vermeren, « dans l'ordre de la culture, enfanter est un acte de foi en l'avenir et de confiance<sup>26</sup> ». Comment s'y engager si la confiance se délite, si le temps devient incertain, si l'avenir s'obscurcit mais aussi si monte en puissance « l'indifférence à l'avenir du commun<sup>27</sup> ».

Le travail est lui aussi une forme d'engagement qui s'essouffle de plus en plus. Les raisons en sont multiples. Parmi celles-ci, les conséquences des nouvelles modalités de son organisation, de plus en plus en rupture avec ce qui constitue le socle de l'engagement, à savoir la confiance et la réelle attention à l'autre. C'est ainsi qu'au nom des exigences de la compétitivité dans un monde ouvert, le droit du travail a été profondément transformé par le biais de dispositifs qui répondent de moins en moins à la sécurisation des trajectoires sociales et qui affectent l'ordonnement des solidarités qui conditionnent largement l'engagement. Alain Supiot note que « depuis trente ans, le droit du travail a été le théâtre d'une lente et inexorable érosion des

<sup>25</sup> J.-C. GUILLEBAUD, *op. cit.*, p. 364.

<sup>26</sup> P. VERMEREN, *Le Figaro*, 3 juillet 2018.

<sup>27</sup> C. DELSOL, *Le Figaro*, 10 février, 2023.

solidarités qu'il confère<sup>28</sup> ». La contrepartie de l'engagement, à savoir la contribution à la sécurisation de celui qui a fait promesse est de moins en moins au rendez-vous. En témoignent l'insécurisation induite par la menace d'un chômage qui ne cesse de planer et que favorisent de nouvelles facilités de licenciement dont bénéficient les employeurs mais aussi la précarisation qu'expriment les formes nouvelles du contrat de travail que peut illustrer la montée en puissance du CDD, le développement de l'intérim. Mais la distance au travail que nombre de salariés prennent de plus en plus passe aussi, au moins autant, par des pratiques que la règle de droit peine à encadrer, à savoir celles qui sont la conséquence d'une individualisation de la relation de travail dont le modèle managérial fournit les recettes, avec la mise sous tension et sous surveillance qu'elle favorise. La subordination prend ici de nouveaux visages, plus insidieux, tel celui de la direction par objectifs ou celui de l'évaluation. Ces évolutions ont des conséquences qui contribuent à leur tour à la prise de distance des salariés. Nombreux sont ceux qui ont relevé l'apparition de symptômes de vide intérieur, de sentiment d'inutilité ou de désarroi auxquels on reconnaît l'anomie, une anomie qui finalement concernerait de plus en plus la société française contemporaine. Le mal-être au travail est ici un indicateur pertinent. Le nombre et la cause des arrêts maladie en sont une traduction : l'absentéisme pour cause de maladie a progressé de 36% depuis 2015 et 45% de ces arrêts sont dus à des causes professionnelles, avec un nombre élevé d'accidents du travail et une augmentation sensible des épuisements professionnels.

Le désengagement professionnel s'exprime en d'autres formes. Ce que l'on qualifie aujourd'hui de « grande démission » est l'une d'entre elles<sup>29</sup>, comme l'est aussi la revendication toujours plus appuyée d'une réduction du temps de travail. On peut aussi noter que si le développement du télétravail n'est pas un dispositif de réduction du temps de celui-ci, il en modifie toutefois substantiellement l'une des dimensions, celle du regroupement en un lieu dans lequel celui-ci se déroule et il modifie incontestablement le regard que l'on porte sur lui et sur certaines des formes de l'engagement qu'il implique. Enfin, comment ne pas citer ici la revendication si forte d'obtenir le plus rapidement possible une retraite présentée comme une forme de délivrance.

### ***Le désengagement de la Grande société***

La Grande société, matrice des « petites », celle dont le modèle reste celui de l'État-nation est tout autant frappée par le désengagement. Or elle n'est pas l'addition de petites sociétés, elle est quelque chose dont l'essence est autre. Comme l'écrit Maurice Godelier, « l'économie et la famille ne sont pas les véritables bases d'une société [...]

---

<sup>28</sup> A. SUPRIOT, *La gouvernance par les nombres. Cours au collège de France (2012-2014)*, Fayard, coll. Poids et mesures du monde, Fayard, Paris, 2015, p. 340.

<sup>29</sup> L'expression est attribuée à Anthony KLOTZ.

nous vivons en société parce que nous sommes une espèce sociale<sup>30</sup> », et celle-ci a besoin d'un cadre dans lequel s'inscrivent les petites sociétés.

Ce cadre de l'ordre social, ce qui permet de faire « Grande société » est aujourd'hui ébranlé, pour ne pas dire profondément fissuré, et cet ébranlement, cet effritement sont sans doute la cause essentielle de la difficulté de plus en plus grande qu'il y a à faire cohabiter les hommes et à leur insuffler l'espérance et, dès lors, le projet de s'engager dans un destin commun. L'idée d'une fin de ce qu'a pu représenter la société est aujourd'hui devenue banale. Les éléments fondamentaux de ce qui la constituait disparaissent peu à peu. « Il y a dans ce qui fait une société [...] dans ce qui lie ses membres, quelques chose qui excède de loin leur plate association [...] Il y va d'une aventure qui nous rattache invinciblement au passé et qui nous engage dans l'avenir<sup>31</sup> », et c'est cela qui disparaît.

La possibilité, voire le désir, de s'engager dans un de ces projets communs que la politique permet de concevoir et de mettre en œuvre par l'entremise de l'État semble quitter peu à peu l'horizon des hommes et ce, d'autant plus que l'action publique est de plus en plus souvent marquée par l'échec. On peut parler aujourd'hui d'une quasi-déliquescence de nombre de services publics et ce, malgré des alternances politiques dont nombre de citoyens jugent qu'elles n'ont quasiment aucune incidence sur leur vie. La fin de ce que l'on pourrait de manière froide qualifier de collaboration au service public que représentait la conscription a sans doute aussi contribué au désengagement de la « grande société ». Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major des armées, déclarait ainsi que parmi « ce qui a été perdu », il y a notamment « l'obligation pour tous les jeunes hommes de donner gratuitement à la communauté nationale une année de leur vie<sup>32</sup> », autrement dit de marquer leur engagement dans le fait national.

L'État a par ailleurs perdu son rôle de réducteur des inégalités. La réalité de celles-ci est souvent occultée par l'aide aux exclus qui s'est largement faite au détriment des classes moyennes, cœur de la société. Il est tout au mieux considéré comme étant le « gestionnaire technique des interactions sociales<sup>33</sup> ». Le recul des inégalités dont il est quelquefois question est statistiquement exact, encore faut-il savoir le décrypter. Il n'est, de fait, que la conséquence d'un écrasement social contraire à la trajectoire ascendante des classes moyennes, classes moyennes qui s'effacent, ouvrant « le temps de l'a-société, le temps de la rupture du lien entre les mondes d'en haut et d'en bas [...] ». C'est aujourd'hui le temps de la grande séparation sociale et culturelle entre classes supérieures et classes populaires<sup>34</sup>. Ceux qui appartiennent à ces dernières

---

<sup>30</sup> M. GAUDELIER, entretien au magazine *Enjeux*, déc. 2007, propos recueillis par M.-F. Deschamps, p. 92-96.

<sup>31</sup> M. GAUCHET, *L'avènement de la démocratie. IV Le nouveau monde*, Éd. Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 2017, p. 654-655.

<sup>32</sup> H. BENTÉGEAT, *Le Figaro*, 26-27 juin 2021.

<sup>33</sup> F.-X. BELLAMY, entretien au *Figaro*, 30 septembre 2015, propos recueillis par Vincent Trémolet de Villers.

<sup>34</sup> C. GUILLY, *No society. La fin de la classe moyenne occidentale*, Flammarion, Paris, 2018, p. 99.

ont perdu la foi en un engagement dont les tentatives se heurtent au mur de la dépossession, avec par ailleurs le sentiment qu'il n'y a pas d'alternative possible au fond, et que, en la forme, les choses se dessinent en un ailleurs difficilement discernable et prévisible : qu'il s'agisse de l'ailleurs d'organisations internationales ou même de celui d'ordres juridictionnels qui semblent se considérer de plus en plus fréquemment comme étant les seuls « interprètes authentiques » de la norme. Cette désaffection est renforcée par la défiance de plus en plus forte exprimée à l'égard du personnel politique. Comme l'écrit Éric Guilly « les gens ordinaires perçoivent le monde politique comme un monde fermé, sectaire, homogène et refusant de prendre en compte leurs demandes<sup>35</sup> ».

Rien d'étonnant au désengagement que l'on observe et dont de nombreux signes témoignent. Parmi ceux-ci, celui qu'exprime l'abstention lors des scrutins électoraux. Celle-ci atteint des niveaux records : elle est passée au second tour de l'élection présidentielle de 12,27% en 1974 à 28,01% en 2022. Dans le même temps, le pourcentage des bulletins blancs et nuls qui était de 0,1% en 1974, était supérieur à 6% en 2022, autrement dit, a été multiplié par 60. On observe ce mouvement dans tous les scrutins et, comme l'écrit Robert Redeker, « le silence des urnes se fait de plus en plus assourdissant<sup>36</sup> ». Aujourd'hui, pour qu'il y ait déplacement dans les urnes et, au-delà même, engagement, « cet acte doit répondre à un épanouissement personnel, à des éléments biographiques et à un intérêt individuel et non plus à un intérêt collectif ou à des références idéologiques<sup>37</sup> ». Cette prise de distance se relève aussi à l'observation de la vie des partis politiques dans lesquels l'on s'engage de moins en moins. C'est ainsi que l'on peut observer une chute très importante de leurs effectifs. Elle se voit aussi dans le profil de leurs membres : « Les partis sont devenus le lieu d'un entre-soi de professionnels de la politique ou d'aspirants à l'élection, le plus souvent issus des catégories sociales aisées et fortement diplômées<sup>38</sup>. »

L'effritement, pour ne pas dire la « leucémisation » de l'engagement, comme marqueur d'un lien social fondé sur la confiance et sur la solidarité, est un indicateur pertinent du délitement social d'un nouveau monde : celui de la fin des sociétés et de l'institutionnalité. L'attention désintéressée aux autres et le goût de l'avenir semblent peu à peu s'effacer. Il n'est pas certain que l'on ait mesuré toutes les conséquences des choix que nous avons faits ou que nous avons acceptés.

---

<sup>35</sup> C. GUILLY, *Le Figaro*, 2 juillet 2021.

<sup>36</sup> R. REDEKER, *Le Figaro*, 16 juin 2012.

<sup>37</sup> J. FOURQUET et J. PELTIER, *Le Figaro*, 7 juillet 2021.

<sup>38</sup> R. LEFEBVRE, « Des partis en apesanteur sociale ? », in *La fin des partis ?* (I. Martinache et F. Sawicki, dir.), Puf, 2020, Paris, p. 53.

## L'ENGAGEMENT : UNE « PORTE ÉTROITE »

*par*

*Marie-Odile GOUDET de l'Académie de MÂCON*

Il est reconnu que toute évolution dans l'Histoire, l'avènement de toutes les formes de progrès ont pour origine l'engagement, individuel ou collectif de personnes connues ou non, qui ont agi dans les domaines les plus divers. Les Sciences, les Arts et les Lettres, les progrès de la vie sociale, sont redevables à tous ceux qui se sont engagés dans la recherche ou dans l'action et y ont consacré leur carrière et leur vie.

Le fait de s'engager, fût-ce envers soi-même, constitue une démarche qui mobilise les énergies de chacun. Qu'il soit personnel ou communautaire, il demande un questionnement intérieur, un retour sur soi, et parfois, de la générosité et du courage. L'engagement est une manifestation dynamique de l'être humain, même s'il prend la forme d'un refus. En fait, dans la vie courante, la moindre de nos actions nous engage, comme un pas conduit toujours dans une direction donnée. La condition cependant pour qu'on puisse parler d'engagement au sens propre du terme est qu'il soit librement consenti. Les « Malgré Nous » enrôlés de force dans l'armée allemande n'étaient pas des engagés !

On observera toutefois que tous les engagements ne sont pas libres à l'origine.

L'ensemble des êtres vivants vient au monde sans consentement préalable. Nous ne choisissons pas non plus de naître à une époque plutôt qu'à une autre et ne décidons ni de notre sexe ni du contexte géopolitique de notre naissance. Les enfants de Syrie ou d'Ukraine en ont fait l'amère expérience, et sans être grand clerc, on peut augurer plus favorablement de l'avenir d'une fillette née à Paris ou à Berlin plutôt qu'à Kaboul, dans les circonstances actuelles.

La longévité est liée aux conditions de santé et de nutrition qui ne sont pas les mêmes pour les pays en voie de développement que pour les autres, nonobstant la récente pandémie qui a bien démontré combien la fragilité était commune à tous les êtres vivants.

C'est pourquoi les Anciens pensaient que notre sort était régi, soit par les astres, soit par la Nécessité, les Moires grecques, le *Fatum* romain. Le sort d'Édipe en témoigne, comme on peut l'entendre dans le prologue de *La Machine infernale* de Jean Cocteau :

« Regarde spectateur, remontée à bloc, de telle sorte que le ressort se déroule avec lenteur tout le long d'une vie humaine, une des plus parfaites machines construite par les dieux infernaux pour l'anéantissement mathématique d'un mortel<sup>1</sup>. »

Et pourtant, depuis que le monde est monde, le genre humain ne s'est jamais enfermé dans la passivité ou la résignation. Son dynamisme naturel se manifeste déjà par le simple instinct de survie, il s'épanouit dans toutes les forces positives en l'arrachant à toute stagnation. Prométhée, déjà, a voulu s'affranchir d'un déterminisme absolu et en a payé le prix. Dans cette perspective, tout effort consenti est déjà un engagement. Le mot éveille d'ailleurs a priori un écho exaltant.

Cependant, sa famille étymologique ouvre sur un futur sujet à bien des aléas : « Je gage que... » est l'expression d'un pari, une « gageure » émet le doute sur le succès d'une entreprise et mettre un objet en « gage » au Mont-de-Piété ne garantit pas sa récupération.

Enfin, lorsque Sganarelle réclame ses « gages » à Don Juan, c'est qu'il a été « engagé ». La personne engagée a désormais des obligations. On est « l'obligé » de quelqu'un quand on en reçoit un bénéfice. L'engagement implique une obligation accompagnée d'incertitude.

Le résistant René Char avait écrit : « Le doute est à l'origine de toute grandeur<sup>2</sup>. » L'incertitude d'un résultat ajoute à la noblesse de l'engagement mais il est aussi facteur d'inquiétude. De façon plus prosaïque, la formule publicitaire à succès « sans engagement de votre part » se veut rassurante en éliminant toute perspective fâcheuse.

Même librement consenti, l'engagement devient donc une sorte de « passage obligé » devant lequel regimbe parfois notre liberté. À moins d'être pris de manière inconsidérée, il est toujours, à des degrés divers, une mise à l'épreuve. À ce titre, on peut considérer tous les engagements comme autant de « portes étroites » qui se proposent ou s'imposent sur le parcours de toute une vie.

C'est pourquoi nous tenterons d'examiner les rapports complexes de notre liberté et de l'engagement, puis nous essaierons de voir quels obstacles il rencontre, ses limites et ses possibles déviations avant d'envisager les formes actuelles de l'engagement.

---

<sup>1</sup> J. COCTEAU : *La machine infernale*, Grasset poche, Paris, 1992, p.12.

<sup>2</sup> R. CHAR : *Œuvres complètes*, La Pléiade, Paris, 1983, p.224.

## Engagement et liberté

Prendre librement un engagement est toujours l'occasion d'une affirmation de soi autant que d'une valorisation de ce qui en fait l'objet.

L'existentialisme selon Sartre en fait un acte fondateur qui seul permet de se dire libre. Le personnage principal de *la Nausée* parvient à échapper à la médiocrité de son environnement en l'acceptant délibérément. Il en est de même pour le « Sisyphes heureux » qu'imagine Camus.

Se soumettre à l'inévitable pour mieux se le soumettre suggère effectivement une forme d'art de vivre.

Mais à l'époque où Sartre campait les personnages de son théâtre, l'engagement concernait particulièrement l'opposition à l'occupation nazie. Dans l'exorde des *Mouches*, Oreste est présenté comme un libérateur, paré d'une aura quasi messianique. Cependant la tendance existentialiste est d'exalter l'action prise isolément, hors de toute temporalité et « par-delà le bien et le mal ». Pour se sentir libre, il faut accepter d'avoir *les Mains Sales*. Le principe ne peut avoir, à ce compte, qu'une valeur théorique ou étroitement liée aux circonstances.

Le parcours du journaliste Rambert, héros de *la Peste* de Camus, nous paraît plus symbolique d'un engagement conscient et pleinement libre. Alors que tout est prévu pour qu'il puisse quitter la ville, il choisit d'y rester, sans renier ses sentiments amoureux, mais parce qu'« il y a de la honte à être heureux tout seul<sup>3</sup> ».

Cette démarche n'est pas sans rappeler l'étrange engagement, au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., du prince Siddhārtha. Riche et raffiné, il avait été élevé à l'écart des maux de l'humanité. Il découvrit par hasard la misère, la maladie et la mort et renonça alors à sa vie dans le luxe pour se vouer à une éternelle compassion face à la souffrance de tous les êtres vivants. Il devint Bouddha, et bien des aspects de sa philosophie interpellent encore de nos jours.

De son côté, Socrate, à la veille de son exécution, refusa la fuite prévue par ses amis, (alors que les magistrats d'Athènes auraient vraisemblablement fermé les yeux) pour obéir aux lois, auxquelles pourtant il avait toujours préféré sa propre conscience. C'est pour le même motif que les hommes de Léonidas ont donné leur vie aux Thermopyles, et c'est par respect pour la parole donnée qu'après l'échec de son ambassade, le consul Régulus retourna à Carthage où l'attendait un cruel supplice.

Il est des circonstances où l'engagement requiert un véritable héroïsme et où l'exercice d'une liberté prend tout son sens. C'est ce dont ont fait preuve Antigone face à Créon, les héros de la Résistance et bien d'autres encore. Les exemples ne manquent pas, à l'échelle des individus ou des peuples comme on a pu malheureusement le constater récemment.

---

<sup>3</sup> A. CAMUS : *La Peste*, Gallimard folio, Paris, 1987, p.190.

Les idées du siècle des Lumières ont inspiré plusieurs peuples d'Occident en quête de démocratie et de liberté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi les activités d'une personnalité originale nous paraissent-elles intéressantes : pensant contribuer ainsi à la libération de la Grèce, Evghénios Voulgaris, moine orthodoxe érudit du Mont Athos, s'est penché sur les écrits de Voltaire, les a traduits et diffusés pour ce qu'il estimait en être le meilleur, sans pour autant désavouer sa vocation religieuse. La chose témoigne, eu égard à son milieu, d'un courage certain et d'une grande liberté d'esprit.

Ce type d'engagement qui fait abstraction de tout préjugé est parfois plus convaincant que celui qu'inspire un engouement idéologique. Dans la longue méditation de sa *Citadelle*, Saint-Exupéry assure qu'une voie qui s'ouvre, avec d'éventuelles contraintes, augmente du même coup la liberté. Ce paradoxe met en évidence à la fois l'importance du choix et la qualité stimulante d'un engagement déterminé : ce qui en serait peut-être resté à l'état de projet, ou remis à de vagues lendemains, s'actualise et prend corps. Ce que l'on a voulu, mais qu'on a peut-être envisagé de façon abstraite devient réalité. La décision conduit en quelque sorte à l'action.

### **Les obstacles rencontrés**

Mais il est parfois malaisé d'arrêter cette décision. Cela dépend, bien sûr, des dispositions de chacun. La stratégie de Jules César : *alea jacta est*, n'était pas celle d'un Fabius *Cunctator* ! Certains caractères sont naturellement indécis ou timorés, le courage n'est pas une vertu accordée à tous et dans le cas d'un engagement au service des autres, l'égoïsme, le repli sur soi, constituent un frein sérieux.

Le comportement de Montaigne eut ses détracteurs. On peut certes lui reprocher un certain narcissisme mais on ne peut le taxer de lâcheté. Ses écrits étaient audacieux, singulièrement progressistes par rapport à son temps. Rédiger l'apologie de Raymond Sebond était un acte courageux, comme le fut son appui à Théodore de Bèze et à d'autres intellectuels de son temps suspectés d'hérésie ; il a courageusement fait face à ses censeurs. Élu malgré lui maire de Bordeaux, s'il a refusé de rentrer dans la ville atteinte de peste pour présider à l'élection de son successeur, c'est que le motif lui a paru insuffisant par rapport au risque encouru. Il considérait comme un mot de grande sagesse la devise de Socrate « Selon ce que l'on peut<sup>4</sup> ». Il dira par ailleurs que prêter « la main » à une affaire, ne concernait pas aussi « le foie et le poumon. » On se souvient que plus tard, Georges Brassens acceptait éventuellement de mourir pour des idées, « mais de mort lente ! » Peut-être cette honnêteté envers soi-même et la connaissance de ses limites, sont-elles préférables à toute espèce de forfanterie.

---

<sup>4</sup> MONTAIGNE : *Les Essais*, Gallimard quarto, Paris, 2009, p. 993.

Il arrive aussi que les réticences à s'engager soient le fait de personnes particulièrement lucides et informées qui appréhendent mieux une situation parce qu'elles ont la possibilité de l'anticiper.

Dans une lettre datée du 4 août 1914, mon grand-père écrivait à sa femme : « Ne t'effraie pas, nous partons ici tous contents et nous ne souffrirons jamais. » Certes, lui et ses compagnons d'armes n'avaient guère le choix mais l'enthousiasme aurait-il été le même s'ils avaient soupçonné l'enfer de Verdun ?

L'enthousiasme peut être généreux mais résiste rarement à la durée. Avec le temps, le phénomène d'usure peut avoir raison d'un engagement pourtant sincère au départ. La fatigue, la déception, la solitude aussi, lorsque l'entourage se lasse, finissent par épuiser l'élan premier. Le *Lorenzaccio* de Musset dit à son ami : « S'il s'agit de tenter quelque chose pour les hommes, je te conseille de te couper les bras, car tu ne seras pas longtemps à t'apercevoir qu'il n'y a que toi qui en aies<sup>5</sup>. »

De plus, tous les choix impliquent un renoncement parfois douloureux. Ce dépouillement peut jouer le rôle d'une *catharsis* libératrice, mais devant l'embarras de certaines situations, quand les parties semblent égales, la décision peut s'avérer impossible. Lors du conflit algérien, Camus, issu des quartiers français pauvres, n'avait pu choisir son camp.

Les derniers temps, nous avons fait l'expérience d'un dilemme douloureux. Les traités internationaux constituent autant d'engagements à l'échelle des peuples, ils sont indispensables pour assurer un équilibre que la mondialisation et les menaces nucléaires ont rendu plus instable encore. Ainsi est-on resté impuissant devant le drame d'une nation agressée, pour éviter celui d'un conflit mondial. Le parti finalement pris comme celui du moindre mal laisse toujours les consciences insatisfaites.

Corneille a fait de ce déchirement le ressort de plusieurs de ses tragédies. On se souvient d'Horace qui incarne la *virtus* romaine sans états d'âme face à un Curiace non moins résolu mais navré.

« Albe vous a nommé, je ne vous connais plus

- Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue<sup>6</sup>! »

Les conflits de devoirs créent parfois des situations inextricables.

« Pour vivre des exigences contradictoires et d'égale dignité sans être écartelé, il n'y a aucun secours à attendre ni de la philosophie ni de la morale, ni d'aucun savoir constitué. Il est probable que les seuls modèles adaptés pour nous permettre d'avancer sont la voltige et l'art du funambule<sup>7</sup> » écrit Christiane Singer.

<sup>5</sup> A. de MUSSET : *Lorenzaccio*, Acte III scène 3.

<sup>6</sup> CORNEILLE : *Horace*, Acte I scène 3.

<sup>7</sup> C. SINGER : *Éloge du mariage, de l'engagement et autres folies*, Albain Michel, Paris 2000, 4<sup>ème</sup> de couv.

La notion même de justice peut être difficile à identifier. Cette situation se retrouve dans de nombreux cas concrets du quotidien. À titre d'exemple : une maison reste vide en l'attente de travaux. La voici occupée par une association du droit au logement, les légitimes propriétaires n'y accèdent plus et doivent renoncer pour longtemps à leurs projets. Cela est injuste. Des familles dorment dans la rue. C'est aussi injuste...

Il existe des situations où l'on se trouve démuné face à sa seule conscience, l'excès de scrupules peut assurément inhiber toute initiative et entraîner l'inaction ou une stérile neutralité. Mais est-il préférable de ne jamais en avoir ? Cela peut faire débat.

Devant l'état de servage de ses paysans, le roi Henri adresse à Becket cette réflexion cynique : « Cela doit simplifier la vie, de savoir que l'on est pendu à la moindre initiative<sup>8</sup> ! » Assurément, cela tient quitte des états d'âme mais pareille condition n'a rien d'enviable et la liberté de penser reste le bien le plus précieux de toute humanité.

### **L'engagement peut-il être inconditionnel ?**

Or la liberté de penser subsiste-t-elle lors d'un engagement inconditionnel ? Dans le service d'une cause à laquelle on s'est voué corps et âme, dans un élan sincère et désintéressé, il appartient malgré tout aux individus de constamment reconsidérer les rapports toujours ambigus de la fin et des moyens. S'engager dans une voie dont on sait qu'elle amènera tôt ou tard à des actes qu'en conscience on réprouve est un danger pour soi et pour autrui, des manipulations d'ordre psychologique et moral pouvant altérer totalement la volonté et les intentions originelles. Hugo, personnage des *Justes* d'Albert Camus, veut délivrer le peuple d'un oppresseur, mais renonce à l'attentat qui allait atteindre des enfants. Cette peur du remords, d'avoir sans cesse devant soi l'horreur dont on a été cause, l'Oreste de Sartre prétend en affranchir sa ville. Mais il n'y a guère que dans le théâtre d'Eschyle que les Érinyes se changent en Euménides. Le souvenir de certains actes commis ne peut être qu'un traumatisme. C'est pour cette raison que l'on servait de l'alcool aux soldats de 14-18 avant un affrontement à la baïonnette et que les commandos de jeunes SS affectés aux massacres recevaient de la drogue.

### **De dangereuses déviations**

Existe-t-il un idéal qui puisse légitimer le terrorisme ou la violence en dehors de la stricte condition de légitime défense ? Les exemples de l'Histoire sont pourtant significatifs à cet égard quand on voit les principes les plus généreux se dévoyer pour aboutir à des génocides.

---

<sup>8</sup> J. ANOUILH : *Becket*, La Pléiade, Paris, 2007, p.387.

Il n'est point d'idéologie, si perverse soit-elle, qui se présente sous des aspects négatifs. Elles se réclament toujours d'un bienfait quelconque. En langage diplomatique, on ne dira jamais qu'on dévaste un territoire mais qu'on le pacifie, c'est une simple question de terminologie... Les dictateurs, nazis ou staliniens, les extrêmes se rejoignant toujours, disaient œuvrer pour le bien d'un peuple ou *Du Peuple*.

Il convient donc dans tout engagement d'envisager aussi le long terme et les véritables fins. Le plus charismatique des meneurs d'hommes peut être au départ guidé par des convictions sincères et généreuses, mais le vertige du pouvoir ou plus banalement l'appât du gain, peuvent totalement dénaturer ses objectifs. L'aveuglement dans ce domaine conduit au seul culte de la personnalité, une forme dangereuse d'idolâtrie.

On a vu des savants, des médecins, pourtant pénétrés de leurs vocations respectives, s'attacher peu à peu à leurs découvertes ou à leur fonction au point qu'ils en font une valeur absolue et n'admettent plus la moindre confrontation. Leur engagement devient obstruction, au détriment d'une avancée de la science, ou de la santé de leurs patients.

Par ailleurs, un autre danger menace la pureté d'intention d'un engagement. Pour abattre un tyran, Lorenzaccio a partagé ses débauches, il est devenu lui-même un débauché : « Le vice a été pour moi un vêtement ; maintenant, il est collé à ma peau... Brutus a fait le fou pour tuer Tarquin, et ce qui m'étonne en lui, c'est qu'il n'y ait pas laissé sa raison<sup>9</sup>. » Un phénomène d'aliénation peut ainsi se produire. Un personnage chargé d'infiltrer un milieu dans une perspective salutaire, peut en subir la contagion, se laisser corrompre, se détourner de son but et devenir autre. Des déviances fâcheuses peuvent aussi s'observer dans les comportements religieux.

## **Certitudes et convictions**

Les guerres de religion sont issues d'une interprétation dévoyée du mot foi, la *fides* latine exprime une adhésion de confiance, non une certitude pour tous, aboutissant à un dogmatisme sectaire aux conséquences sanglantes. Le *Non possumus* des martyrs refusant d'abjurer leur foi est exemplaire, mais du moins n'engageait-il qu'eux-mêmes, sans entraîner de victimes innocentes dans ce qu'on appelle avec cynisme les dégâts collatéraux. Les Croisades ont certainement été portées par un vaste élan de ferveur populaire à laquelle plusieurs dirigeants adhéraient sans doute, mais on reconnaît l'arbre à ses fruits et le recul historique révèle bien quelles spéculations politiques ont pu utiliser le mouvement. La mise à sac de Constantinople en 1204 en fut une bien sinistre conclusion.

Pourtant la tolérance et le respect du prochain font partie intégrante de la majorité des morales religieuses. Si l'intime conviction reste nécessaire pour que le fait religieux ou spirituel garde son authenticité, elle n'exclut en rien le respect

---

<sup>9</sup> A. de MUSSET : *Lorenzaccio*, Acte III scène 3.

d'autrui et de sa liberté de conscience. On peut évoquer à cet égard certaines communautés cisterciennes où des gens ont choisi de vivre dans le silence et assurent une présence d'une singulière densité sans aucune velléité de récupération. Leur fonction est celle de veilleurs, de vestales pourrait-on dire, entretenant une flamme fragile au cœur d'un monde en effervescence. Le contact avec ce type de personnes est générateur de paix.

## La littérature et les arts doivent-ils être engagés ?

L'engagement dans le domaine de la littérature et des arts a souvent été le sujet d'âpres discussions.

Des actions comme celle du *J'accuse* d'Émile Zola paraissent irréfutables. L'immobilisme raciste d'une société demandait une forte réaction. On ne peut que se féliciter que des artistes, des écrivains, des penseurs véritables mettent à profit leur génie ou leur notoriété et fassent entendre leurs voix au bénéfice d'authentiques causes humanitaires. Ainsi Victor Hugo, Lamartine et d'autres intellectuels de leur temps ont-ils magnifiquement œuvré contre l'esclavage et en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Faut-il souhaiter pour autant que toutes les créations littéraires ou artistiques soient mises au service exclusif d'une cause, fût-elle des plus honorables? Cela n'est pas certain lorsqu'on se trouve devant des productions dont le prosélytisme finit par nuire à la qualité intrinsèque. La poésie si profondément humaine d'Aragon parle vraiment au cœur et dans ses *Grandes Odes*, Paul Claudel atteint le sublime. Mais lorsque leurs convictions respectives sont trop affirmées, cela crée une sorte de gêne dans la mesure où l'auteur paraît ne s'adresser qu'à des initiés. D'autre part l'indigence des productions artistiques ou littéraires des États totalitaires en dit long sur le fait qu'une œuvre de propagande s'accompagne rarement de génie. On peut être en même temps artiste et militant, cela fait partie de la liberté de penser, mais il convient de savoir garder le ton juste et ne pas soumettre entièrement son pouvoir de création aux normes dictées par la cause à laquelle on adhère.

Sartre tient Flaubert et les Goncourt pour responsables des massacres de la Commune « parce qu'ils n'ont pas écrit une ligne pour l'empêcher<sup>10</sup> ». Il s'exagère sans doute le pouvoir des intellectuels face à un bras séculier réagissant brutalement. Leur rôle est important, certes, mais surtout à long terme, il est rarement efficace dans l'instant.

Du reste, certaines œuvres parlent d'elles-mêmes. Si l'on reste sceptique sur les engagements d'un auteur comme Giraudoux, il n'en demeure pas moins que sa *Guerre de Troie* est une œuvre profondément pacifiste. Le talent d'un écrivain réside aussi dans la manière dont il peut servir une cause sans céder à la facilité du slogan.

---

<sup>10</sup> J.-P. SARTRE : *Situations II*, Gallimard, Paris, 1948, p.13.

Mais qu'en est-il de l'engagement dans le monde actuel où surgissent tant de nouveaux défis ?

## **L'engagement au XXI<sup>e</sup> siècle**

D'une personnalité en vue, on dira volontiers : « C'est quelqu'un de très engagé... » sans préciser à quoi cela correspond exactement. Le mot est très employé de nos jours. Qu'en est-il de la chose alors que les interférences internationales, l'état de la planète, la réapparition des pandémies peuvent et doivent susciter des engagements de caractère urgent, et où nul ne peut prétendre ignorer les réalités mondiales ? Heureusement, l'évidence de situations dramatiques est prise à cœur par nombre d'individus ou de groupes qui ne ménagent pas leur peine sur les terrains de guerre ou dans des zones démunies, en général sans publicité tapageuse.

Beaucoup de signes d'actions positives permettent de penser que la communauté des êtres vivants a toujours ses adeptes et ses défenseurs. Cependant, on ne peut nier le développement d'un certain individualisme. On le constate déjà dans le domaine privé où l'aspect traditionnel de la famille s'est profondément modifié, avec le nombre des foyers de type monoparental. Il devient plus rare qu'un couple s'engage à mener une vie commune définitive.

La Princesse de Clèves ou la Comtesse d'Orgel, chez Radiguet, sacrifiaient leur passion aux liens sacrés du mariage, mais l'exemple semble dépassé. Il ne s'agit là que d'une constatation, non d'un jugement moral, mais les concessions mutuelles qu'exige un quotidien à deux effraient plus que par le passé, chacun ayant pris davantage conscience de ses besoins et de ses droits. Cela se vérifie à l'échelle sociale où il arrive que les droits de chacun prennent le pas sur les droits de tous. Le civisme n'est pas toujours une priorité, si on en croit les comportements en cas de pénurie ou de crise. L'abstention lors des élections fait problème.

« Heureux ceux qui sont mort pour une juste cause » écrivait Péguy dans le célèbre poème dédié aux combattants de la Grande Guerre. Mais dans un monde où les perspectives se font de plus en plus complexes, « la juste cause » devient aussi plus difficile à identifier. Le patriotisme lui-même n'a plus tout à fait le sens qu'on lui donnait alors et, dans tous les domaines, on hésite davantage à s'engager.

Les trois dernières années ont été marquées par des mouvements sociaux importants. Si les mobilisations prennent de l'ampleur, les motivations, pour autant, ne convergent pas toujours. Notre propos n'est pas d'évaluer la légitimité d'un mouvement, mais de constater qu'au sein même d'une action collective, les revendications diffèrent suivant les groupes, voire les individus. Les partis ayant perdu de leur crédit, la contestation politique se fait si l'on peut dire en ordre dispersé. Il en va de même pour des causes parfaitement honorables mais qui mériteraient davantage de consensus.

## De quelques engagements actuels

Face aux nombreux défis et à leurs enjeux, et confrontée aux drames qui se jouent un peu partout sur la planète, notre société ne reste pas inactive si on en juge à par l'abondance des actions menées.

La place de la femme dans la société et plus généralement sa condition dans le monde constituent un thème fort, surtout lorsqu'on sait quel sort lui est fait dans plusieurs pays. Cela est assez grave pour que le mouvement ne se déconsidère pas par des provocations inutiles ou des initiatives absurdes, elles sont généralement le fait de courants irresponsables qui desservent au bout du compte la cause à défendre.

Par ailleurs, l'être vivant, quel qu'il soit, ne doit pas être traité comme de la matière. Reconnaître la qualité d'être sensibles et potentiellement souffrants des animaux serait un réel progrès de civilisation. On peut le souhaiter sans que cela relève de la sensiblerie ou d'un anthropomorphisme déplacé, mais tant d'associations rivales militent pour cette cause qu'on en vient à douter de leur efficacité.

De même il n'y a plus une, mais des écologies. Il est vrai que la défense de notre environnement doit mobiliser en urgence toutes les énergies, compte tenu de l'incurie dont l'ensemble de l'humanité a fait preuve durant des siècles. Aux multiples questions que pose une nature en détresse, les réponses divergent, quand elles ne s'opposent pas, et les avancées s'en ressentent.

Les bonnes volontés ne manquent pas, mais beaucoup d'actions semblent se réduire à des palliatifs ponctuels, à des brèches colmatées, ça-et-là, sans impulsion commune. La société, désormais trop fragmentée, ne parvient plus à se fédérer et cela engendre un vrai désarroi.

## Quels engagements pour les temps à venir ?

La période contemporaine a été marquée par la faillite des grandes idéologies de l'Histoire, et le recul de la spiritualité a engendré une vacuité que l'on se refuse à reconnaître mais qu'on ne parvient pas à combler, sinon par les ersatz d'un bonheur futile.

Or, comme le dit Carl-Gustav Jung : « L'homme a un besoin réel d'idées générales et de convictions qui donnent un sens à sa vie et lui permettent de trouver sa place dans l'univers<sup>11</sup>. » Aussi quelle place sera-t-elle désormais la nôtre et quelles sortes d'engagements seraient-elles à notre portée ? Les dieux de l'Olympe faisaient de la démesure la source de tous nos maux. Or les possibilités vertigineuses de la technologie ont donné l'illusion et le goût de ce que nous appellerions « l'illimité » dans tous les domaines. Nous en avons contaminé, souvent à des fins commerciales, des parties du monde où il est encore inaccessible, en ajoutant ainsi à leur dénuement.

<sup>11</sup> C.A. JUNG : *L'Homme et ses symboles*, R. Laffont, Paris, 1964, p.89.

Les terribles épreuves des deux guerres mondiales ont donné le sentiment que toutes les compensations étaient permises, voire dues. Dans les pays où cela était matériellement possible, la moindre frustration a longtemps paru intolérable.

Les avantages acquis peuvent difficilement être remis en question, mais la question qui doit se poser est celle d'une harmonie commune, le mot idéal est peut-être dépassé, mais nous osons l'employer. Il peut consister dans la simple reconnaissance de quelques valeurs essentielles, qui du reste s'inspirent d'un bon sens élémentaire auquel tout le monde peut adhérer. Nous connaissons nos droits, il faudrait aussi recouvrer notre dignité. Comment peut-elle supporter que tant de *coaches* et d'influenceurs dictent les modes et les conduites ? Ils ont remplacé sans réel profit les anciens directeurs de conscience et conduisent à la surconsommation et à des comportements irresponsables. Or, la responsabilité fait partie de la dignité. On les cherche beaucoup, et à tous les niveaux, ces responsabilités, lorsque survient une difficulté, mais réfléchit-on assez à la sienne propre ? On étale sa vie sur les réseaux sociaux, on admirerait presque les mégalomanes qui rêvent de tourisme interplanétaire ou d'urbanisme pharaonique.

Notre société est adolescente dans certains de ses comportements, confrontée à la dichotomie d'un individualisme croissant et de la conscience aiguë que les problèmes du monde en général nous concernent tous. En tant qu'individu, on se sent impuissant face aux inextricables conflits, aux radicalisations en série, à une nature qui se délit. L'heure n'est plus aux ambitions démesurées. Peut-être convient-il de balayer chacun devant sa porte. Par les gestes responsables quotidiens auxquels on nous convie, c'est élémentaire, mais surtout en retrouvant en quelque sorte une mentalité d'adulte. La planète, et nous avec, ne sortiront de ce chaos que par une volonté commune assumée par chacun. Regarder la réalité en face et non au travers d'un « divertissement » narcissique, renoncer aux querelles byzantines sur des points de divergence pour « faire société ». Cela demande le retour à une certaine bienveillance, accessible, pour peu qu'on le veuille.

Au poète Ovide en exil, un paysan barbare disait : « Vous qui travaillez la parole comme moi je travaille la terre, pourquoi n'inventez-vous pas une parole de paix<sup>12</sup> ? » Voilà qui offre du moins une perspective positive. L'état des lieux ne permet guère un optimisme béat, mais le défaitisme est stérile. La société des hommes doit retrouver une foi, fût-ce en elle-même. Les chemins les plus modestes aboutissent parfois à des destinations surprenantes.

À une vieille nomade très sage, l'orgueilleux Cavalier de Kessel consentait cet éloge : « Marche longtemps, Radha, tes pas font du bien à la terre<sup>13</sup>. »

Il n'est pas de plus belle reconnaissance, ni de meilleur engagement..

---

<sup>12</sup> V. HORIA : *Dieu est né en exil*, Arthème Fayard, Paris, 1960, p.83.

<sup>13</sup> J. KESSEL : *Les Cavaliers*, Gallimard, Paris, 1967, p.227.



## POURQUOI S'ENGAGER ET POUR QUOI S'ENGAGER ?

*par*

*Bernard FIALAIRE de l'Académie de VILLEFRANCHE et du BEAUJOLAIS*

« Mourir pour des idées, l'idée est excellente, moi j'ai failli mourir de ne l'avoir pas eue ». L'interprétation, au premier degré, de ce couplet de Brassens est certainement l'expression suprême de la notion d'engagement. Et la « mort lente » promise à ceux qui ne s'engagent pas, serait plutôt une absence de vie.

Sans engagement on est, mais on n'existe pas. C'est l'engagement qui nous fait advenir. L'engagement est le refus de l'absurdité d'un monde dans lequel on serait pour rien. C'est le refus de la fatalité d'une prédestination réduisant à n'être qu'un maillon inerte d'une chaîne venant du passé et tendant vers l'avenir. L'engagement transforme une vie en destinée, sa propre destinée, qui sera choisie.

Mais choisissons-nous librement un engagement ? Les idées formulées à partir des mots, des concepts, des connaissances historiques que nous avons acquis nous laissent-elles libres ? Comment nous affranchir des injonctions de notre culture, de notre entourage, de notre environnement ?

C'est par la maîtrise des mots, des concepts et de la connaissance critique de l'Histoire que nous pouvons nous délivrer de cette assignation et conquérir notre libre arbitre.

C'est certainement à l'école, par l'apprentissage des mots, de l'orthographe, de la grammaire, de l'étymologie, de la syntaxe, de l'histoire des idées et **par** la connaissance des concepts que nous conquérons notre liberté. L'école ne nous soumet pas à un dressage ni ne nous inflige un endoctrinement mais nous fait apprendre des règles.

Pour élaborer nos propres idées il nous faut d'abord maîtriser les mots, leur rédaction et leur intonation. La poésie avec la sonorité des mots, les néologismes, réussit l'approche la plus juste de la conception d'idées avec tous les stimuli sonores, visuels, sensitifs que nous rencontrons. J'aimerais trouver l'expression parfaite avec

les mots exacts dont le sens, la compréhension et l'inflexion exprimeraient au mieux la réflexion que je vous propose.

« *Dans la vie il faut savoir ce que l'on veut, quand on le sait il faut le courage de le dire, quand on le dit il faut le courage de le faire* » disait Clémenceau. Avec lui, Churchill, De Gaulle ou Jean Moulin restent des incarnations de l'engagement. L'engagement est le refus de se soumettre, c'est faire que demain ne sera pas ce qui doit advenir mais ce que nous en ferons. S'engager permet de se dépasser, de vivre pour une cause que nous plaçons au-dessus de nous-même. L'expérience de l'engagement révèle le courage, le courage jusqu'à l'héroïsme dans des situations exceptionnelles. L'Histoire est peuplée de héros qui ont hissé leur engagement à des hauteurs remarquables. Tout le monde n'a pas une telle énergie, ni les circonstances exceptionnelles pour la révéler, mais il est des héros du quotidien anonymes, modestes, généreux, altruistes qui ne concevraient pas leur vie sans un engagement pour une cause, même ordinaire. L'humanitaire, la santé, la défense, la sécurité, l'éducation, la justice, le social : autant de domaines dans lesquels s'engagent nos concitoyens qui ne se résolvent pas à n'être pour rien.

L'humanisme sous-tend l'engagement ; même lorsqu'il se pare de combat pour l'environnement, l'écologie devient alors un humanisme.

Si l'engagement demande du courage et de la volonté, il requiert également de l'humilité. Peu de causes sont partagées sans la moindre réserve. Vouloir que tout soit exactement comme on le souhaiterait est illusoire et peut être dangereux. Il **nous** faut accepter la recherche de compromis et faire des concessions nécessaires au partage du projet que nous défendons. La force de conviction n'en est pas affaiblie car si l'engagement nécessite du courage et une éthique de conviction, il n'en demande pas moins de la sagesse et une éthique de responsabilité.

« *Si tu peux être dur sans jamais être en rage,  
Si tu peux être brave et jamais imprudent,  
Si tu sais être bon, si tu sais être sage,  
Sans être moral, ni pédant* ».  
(Rudyard Kipling traduit par André Maurois).

L'engagement même jusqu'au sacrifice suprême n'est pas un suicide : « Mourir debout plutôt que de vivre à genoux » est une révolte pour Camus qui écrira aussi « *Je me révolte donc nous sommes* ».

L'engagement est une valeur « pourquoi s'engager ? » et aussi une pratique « pour quoi s'engager ? ».

« Engagez-vous, qu'il disait ». Cette formule des légionnaires d'Astérix est l'antithèse de l'engagement choisi et assumé. L'engagement ne peut pas être un embrièvement dans une posture subie même si elle a été initialement choisie. L'engagement requiert une interrogation permanente même si son opérabilité demande de l'abnégation et de l'obéissance comme dans l'engagement militaire. C'est le sens que l'on donne à son engagement qui lui confère sa grandeur. Ce n'est pas le port de l'uniforme ni la marche au pas qui rendent sa noblesse à l'engagement militaire

mais la cause que l'on défend qui justifie que l'on franchisse ses propres limites morales en allant jusqu'à tuer.

« *Un Français doit vivre pour elle, pour elle un Français doit mourir* » chantaient au départ, les soldats de l'armée de la Révolution française.

L'engagement politique, comme l'engagement en politique a beaucoup changé. La désaffection pour les partis traditionnels comme l'abstention aux élections, à toutes les élections, ont beaucoup progressé. Le militantisme syndical reste aussi marginal. Pourtant les causes humanitaires savent encore mobiliser l'espace d'un instant. Il suffit de voir la mobilisation spontanée lors de conflits ou de catastrophes climatiques pour se rassurer sur la capacité d'empathie humaniste de nombre de nos concitoyens.

La jeunesse que d'aucuns penseraient indifférente reste au contraire engagée mais de façon plus intermittente et plus extrémiste. Toutes les études et tous les sondages nous rapportent ces nouvelles formes d'engagement qui ne se retrouvent pas dans l'expression traditionnelle du vote mais dans les manifestations ou dans les comportements du consommateur citoyen.

Je suis toujours surpris par la revendication de vote blanc qui ramènerait prétendument les abstentionnistes aux urnes. « Ni pour, ni contre, bien au contraire » disait Coluche. C'est la négation de l'engagement. Faut-il en attribuer une cause au défaut d'enseignement historique traditionnel et d'instruction civique qui sacrifie la formation de citoyens à l'avènement de consommateurs? Quelle est la responsabilité des programmes de l'Éducation nationale dans cette perte de références ?

L'engagement associatif aussi est remarquable par son désintéressement et par la passion qu'il faut pour consacrer du temps libre, sacrifier parfois sa carrière professionnelle, souvent sa vie familiale, pour se réaliser dans un engagement qui peut donner du sens à une vie qui n'en n'aurait pas d'aussi gratifiant.

L'engagement amoureux, passionnel a toujours été reconnu fragile, d'où son institutionnalisation dans la convention du mariage qui fixe durablement ce qui serait éphémère. Le divorce s'est imposé pour se libérer d'un engagement qui deviendrait trop contraignant. Il renforce par là-même la sincérité du mariage que plus rien ne contraint définitivement. Les unions libres et la libération sexuelle permettent désormais des engagements multiples qui désacralisent l'engagement matrimonial traditionnel mais valorisent la sincérité de l'engagement du moment.

L'engagement professionnel est peut-être le mieux résumé dans l'allégorie des trois tailleurs de pierre à qui on demande ce qu'ils font. Le premier répond qu'il gagne sa vie, le second qu'il taille une pierre et le troisième qu'il construit une cathédrale. C'est bien le troisième qui, par la dimension qu'il donne à son travail, répond le mieux à l'engagement professionnel.

L'engagement rend-il heureux, comme Camus imagine Sisyphé dans la dernière ligne de son mythe ? Son bonheur ne se trouverait pas dans l'effort absurde de hisser sa pierre brute au sommet d'où elle retombera, même grisé d'endomorphines ou sous

les encouragements d'une foule enthousiaste au point d'en prendre un abonnement. Non, le bonheur ne se trouve pas dans le plaisir de la conquête, dans l'impossible rêve d'atteindre une inaccessible étoile. J'imagine Sisyphe heureux lors de la descente sereine de la colline, par la remémoration du plaisir de l'effort de l'ascension et par l'exaltation de l'épreuve éventuellement partagée mais aussi débarrassé de l'excitation des émotions pour atteindre la sérénité. C'est sur le retour, lorsque l'on en revient, que l'on accède au bonheur, à la plénitude du devoir accompli. Mais pour en revenir, faut-il encore y être allé !

L'engagement est l'aller simple pour le bonheur du retour.

*« Le vieillard, qui revient vers la source première,  
Entre aux jours éternels et sort des jours changeants,  
Et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens,  
Mais dans l'œil du vieillard on voit de la lumière. »*  
(Victor Hugo, « Booz endormi », *La légende des siècles*)





## II. LES DOMAINES



# FIGURES PHILOSOPHIQUES DE L'ENGAGEMENT

par

Jean DONNADIEU de l'Académie d'AIX

## Présentation

L'Engagement peut être défini comme un contrat conclu avec soi-même, à la suite d'un choix qui repose sur une cause, et vise à ce que cette cause puisse être défendue avec des résultats. L'engagement évoque donc un résultat, une adjonction qui attend un profit de quelque nature. Le mot alors recèle une infinité de voies, selon que l'on s'arrête à telle étape de l'escalier dont il est l'aboutissement. Il y a le mot lui-même, le terme, et ce qu'il représente. À Babylone ou en Chine impériale il recouvrait, peut-on supposer, des aspects différents et assez voisins, sans doute, de ce qu'est devenu pour nous l'engagement. Ainsi, il s'agit d'une notion universelle.

Chez nous, il a suivi deux voies. La voie usuelle qui se décline dans les actes quotidiens et ne demande aucun formalisme particulier ou encore un formalisme plus ou moins élaboré, qu'il s'agisse d'une simple participation associative ou de la signature d'un traité international. En tout cas, c'est la marque d'un engagement particulier ou collectif. De cette voie juridique, qui se lisait par exemple dans le terme *Inwadiamentum* du latin médiéval, signifiant une mise en gage, il a découlé la notion de contrat et de l'engagement que ce contrat suppose<sup>1</sup>. Le Droit donc est la règle à suivre et c'est elle qui, le cas échéant, vient à sanctionner la parole manquée : droit des personnes et des obligations, droit international, droit public, droit privé.

La seconde voie est plus abstraite. L'engagement serait une règle de vie et non une règle de Droit. Un engagement avec soi et pour soi, un engagement moral. Question d'ordre personnel par conséquent, plus philosophique. Une fois encore, la question peut être abordée de plusieurs façons et en suivant des courants divers. Je propose celui qui fut théorisé et exprimé depuis que les sources permettent d'en juger, celui de la réflexion stoïcienne, telle que Grecs et Romains en ont cultivé l'esprit.

---

<sup>1</sup> J. F. NIERMEYER, *Mediae latinatis lexicon minus*, Leyde, New York, Cologne, 1997, p. 557.

Il y a deux façons à ce sujet. Celle des Grecs, la voie de l'École et des maîtres, celle des Latins, la voie de l'action, du pragmatisme vivant en quelque sorte. Nous suivrons celle-ci, avec pour références des figures nommément célèbres, celles des philosophes par la culture mais non pas de métier, pratiquant une philosophie appliquée à leur temps et à leur conviction. Ainsi seraient Cicéron, Sénèque et Marc Aurèle ; chacun ayant cultivé une forme particulière du stoïcisme classique, quant à la nécessité de faire face, ce qui n'est autre qu'un engagement. Modeste, mais brillante galerie donc, qui serait incomplète si nous ne faisons appel à une autre dimension à retrouver dans la quête d'une cause supérieure, extraordinaire. Nous suivrons saint Augustin dont les *Confessions* rapportent le parcours long et sinueux qui l'a amené d'un lieu arrêté, sans issue, à la découverte de la suprême sagesse.

Quatre œuvres, quatre écrivains, que je n'ai pas la prétention de commenter, sinon pour relever ce que leurs écrits disent d'un discours tendu vers un résultat. Parcours délicat, tant il est vrai que le *Traité des devoirs*, les *Lettres à Lucilius*, les *Pensées* et les *Confessions* foisonnent de retours ou d'interrogations ; mais il me semble que la ligne mélodique qui court de l'un à l'autre illustre ce que serait une approche personnelle de l'Engagement, qui serait donc un parcours. Il n'est pas inutile, au moment d'en proposer l'interprétation chez les uns et les autres d'en restituer brièvement le déroulement dans l'histoire de la Rome impériale. Au commencement, dans les dernières années de la République, la réflexion de Cicéron est celle d'un résistant, témoin anxieux de la crise profonde du monde qu'il aime ; sous Néron, la réflexion de Sénèque s'adresse à Lucilius, l'ami très cher, son confident, mais pour une leçon destinée à lui-même, appuyée sur l'expérience de l'âge ; plus tard, et quand s'aggrave la crise d'un Empire assiégé, l'empereur Marc Aurèle s'engage dans une méditation tout intérieure, voie étroite, laissée à la lecture de chacun et où nul ne peut le suivre ; enfin, après l'avènement du christianisme, pour changer de monde et sur les ruines de l'ancien, Augustin, à la fin de sa vie, fait part à la postérité – et quelle postérité – de l'expérience d'une progressive découverte de Dieu, engagement là encore.

## Figures philosophiques

Il y a d'abord Cicéron, dont le *Traité des devoirs* est le dernier ouvrage, ou l'un des tout derniers, daté vraisemblablement des années 44-43. Un testament en quelque sorte, composé à l'intention de son fils Marcus, résident d'Athènes où il suit les enseignements des philosophes platoniciens. Que dit Cicéron alors qu'il est dans les affres d'une République mourante, juste après la mort de César (44) et la reprise de la guerre civile (43-42) ? Lui, qui a lutté sans cesse contre les factieux, ne compose pas de traité de politique, il dresse à l'usage de son fils le bilan de ses réflexions sur ce qui fonde la Cité, l'État, la République et la société en général : détour plus philosophique que juridique, inspiré du second stoïcisme de Panaïtios (ca.120), moins soucieux d'absolu que de sagesse moyenne, mise à portée de chacun et

répondant à l'exigence morale qui lie l'homme à sa communauté. Ce renoncement à la règle visant à atteindre à la sagesse supérieure, telle que la proposait le premier stoïcisme, aurait pu devenir la source d'un « naturalisme » débridé, permettant à l'homme de s'abandonner à toutes les passions ; d'où la nécessité de fixer les limites, d'où, les devoirs. Et c'est en Romain de la République que Cicéron donne son interprétation de ce que doit être le devoir et de l'engagement que ce dernier exige :

« Qu'il s'agisse des affaires publiques ou privées, des affaires du forum ou de celles de la maison, dans les discussions avec nous-mêmes ou dans nos rapports avec autrui, il n'est aucune partie de notre vie qui soit soustraite au devoir ; c'est à bien s'en acquitter que consiste la beauté de la vie<sup>2</sup>. »

L'accomplissement du devoir est en premier lieu un idéal social. Il en existe une série dans la cité, dont ils assurent la solidité : devoirs envers les dieux, les parents, la famille, la République, les amis. C'est donc une morale appliquée à rappeler par ces temps de troubles. D'où encore l'exhortation à son fils Marcus, peut-être trop occupé du discours abstrait de ses études :

« Bien que la philosophie soit toute entière féconde et profitable et qu'il n'y ait en elle aucune partie qui reste inculte et délaissée, nulle question n'y est plus utile, plus productive que cette question des devoirs<sup>3</sup>. »

Le devoir se fonde sur ce qui est honnête et ce qui est utile, sur le rapport entre les deux ; pas plus que Panaïtios, Cicéron ne se prononce sur la nature de ce rapport parfois contradictoire, sinon pour aboutir à ce que l'utile et l'honnête ne peuvent se contredire. Cela pourrait être le fondement de l'engagement social tel qu'on peut le vivre aujourd'hui. Y-a-t-il un discours cicéronien sur l'engagement ? Certainement si l'on considère que les devoirs doivent encadrer la vie de tout homme, forme de sagesse fût-elle moyenne ou simple, et nécessité sociale.

Une précision s'impose : l'amitié entre deux personnes procède d'un stade ultime que les liens du sang ou de l'appartenance rendraient obligatoires. Mais ce lien est libre et son engagement est d'autant plus fort qu'il résulte d'une affinité personnelle, guidée par la vertu :

« De toutes les sociétés nulle n'est plus remarquable ni plus solide que celle qui unit par des liens d'amitié des hommes de bien d'un caractère semblable. Cette disposition morale, je le dis souvent, nous émeut, même si nous la rencontrons chez un autre, et elle nous pousse à devenir l'ami de ceux qui nous paraissent la posséder [...] Quand on voit chez un autre les mêmes goûts, la même volonté, on se complait en lui autant qu'en soi-même, et il en résulte ce que Pythagore désire chez des amis, que 'de plusieurs êtres s'en fait un seul'<sup>4</sup>. »

<sup>2</sup> *Traité des devoirs*, I, 2, 4, dans *Les Stoïciens*, éd. É. BRÉHIER et P. M. SCHUL, La Pléiade, Gallimard, 1962, p. 496.

<sup>3</sup> *Traité des devoirs*, III, 2, 5, *Ibid.* p. 588.

<sup>4</sup> *Traité des devoirs*, I, 17, 55, *Ibid.* p. 514.

C'est un sommet auquel Cicéron donne un visage romain, l'amitié réciproque entre ces deux amis que furent Lélius et Scipion<sup>5</sup>. Dans le *Traité sur l'amitié* (*De amicitia*), il développe l'exemplarité d'un tel modèle, où il souligne que l'amitié romaine n'est pas un sentiment intime ou une émotion ; elle est un type de relation sociale et se fonde sur un esprit de justice partagé entre les deux parties. Un véritable engagement.

Un siècle plus tard, nous retrouvons Sénèque, un provincial d'origine, cette fois, et qui n'est plus soucieux de l'avenir de l'État. Le personnage a fait une carrière littéraire et politique, précepteur et ami du prince, notable respecté et fortuné puis, viennent la disgrâce et la chute, l'exil et la mort contrainte (65). Lui aussi s'est attaché à la philosophie, particulièrement à celle du Portique. Les *Lettres à Lucilius*, composées dans les années 63-64, peu de temps avant qu'il ne mette fin à ses jours, sont à cet égard une leçon personnelle. Nous y retrouvons les grands thèmes de l'enseignement stoïcien : la vertu, la mort, la sagesse ; à côté de ces notions se rencontrent, nombreuses, d'autres indications, d'une rare finesse psychologique, où est mise en valeur l'importance d'une intimité vécue avec soi ; cette intériorisation est une mise à nu qui fait des *Lettres à Lucilius* un exercice non pas de pure didactique, mais de pratique quotidienne. L'engagement devient alors une morale personnelle devant la vie, qui ouvre à une infinité de questions auxquelles Sénèque tâche de répondre pour l'édification de son ami Lucilius ainsi que pour la sienne propre. La tonalité de ce dialogue dont nous ne connaissons qu'un seul des protagonistes est bien différente de la leçon sur les devoirs ou encore de celle des *Tusculanes*. Ces dernières laissent passer des préoccupations de philosophie pure avec ce discours de vérité, que Cicéron tient pour sien. Le questionnement de Sénèque révèle sans doute plus de simple humanité.

L'humanité porte sur un front plus menacé, celui de la personne ; le dialogue intérieur, nourri de références de philosophie morale, empruntées souvent à Épicure, se décline en questions, celles que pose Lucilius et celles auxquelles il s'attache à répondre ; elles portent toutes sur la nécessité d'un engagement à la recherche de la sagesse, ce qui est l'idéal par excellence pour une vie bien remplie. Voyons un peu quelques lignes de ce kaléidoscope de pensées, tournées sur le choix de bien vivre et de vivre pour le bien, valeur hautement stoïcienne :

« Chaque fois que tu voudras savoir ce qui est, soit à éviter, soit à rechercher, porte tes regards vers le Souverain Bien, but de toute vie. Car avec lui doit s'accorder quelle que chose que nous fassions [...] Notre faute est donc de délibérer sans cesse sur les détails de la vie, jamais sur son ensemble. Il faut connaître la cible, quand on veut lancer une flèche<sup>6</sup>. »

Et encore cette approche plus intime, moins catégorique, et comme en confidence :

« Je t'entends dire : 'C'est toi qui m'as fait la leçon déjà, n'est-ce pas ? Tu te l'es faite à toi-même, tu t'es corrigé. Et cela te laisse du temps pour réformer les autres.' Je n'aurai pas l'audace, moi, un malade, d'entreprendre des cures. Couché dans la même infirmerie, je

<sup>5</sup> *Lélius. De amicitia*, éd. F. COMBÈS, Les Belles Lettres, Paris, 2011.

<sup>6</sup> *Lettres à Lucilius*, LXXI, dans *Les Stoïciens*, *ibid.*, p. 776.

cause avec toi du mal qui nous est commun. Je te passe mes recettes. Écoute-moi donc, comme si je me parlais à moi-même ; je t'ouvre ma vie secrète. Je t'appelle en tiers aux moments où je compte avec moi-même<sup>7</sup>. »

Et toujours, et déjà, l'invitation à la vie intérieure :

« Dans le cœur de chaque homme de bien un dieu habite ; quel est-il ? Nulle certitude, mais c'est un dieu<sup>8</sup>. »

Nous entrons dans le domaine de l'âme ; ainsi s'ouvre l'interrogation inquiète de la génération suivante. Il y a des noms à ce sujet, celui d'Hadrien qui versifie ou d'Épictète qui enseigne ; mais entre l'impérial esthète et l'esclave philosophe, Marc Aurèle est un cas singulier ; unique, sans doute, pour avoir poursuivi ces deux fils que sont la frontière de l'esprit et celle du devoir, la défense de sa personne et la défense de l'Empire. Il est le lecteur attentif d'Épictète et le familier de cette philosophie grecque que Sénèque, en étudiant les maîtres, a cherché à suivre. À peine un siècle les sépare, et voilà la déambulation d'un homme au faite de la puissance qui ne trouve pour seul interlocuteur que lui-même.

Autre aspect de l'engagement – et non des moindres – qui se donne un champ d'action le plus réduit possible pour atteindre à une sagesse qui en serait la raison ultime. Quelle en est la nature ? Marc Aurèle reprend les points soulevés par ses prédécesseurs, Cicéron et Sénèque notamment. Il est donc stoïcien, le dernier de l'Antiquité, avant que ne prenne l'essor du nouveau courant platonicien. Position plus périlleuse que jamais qui ne s'appuie sur aucun artifice connu, ni le devoir comme guide aux multiples facettes, ni la leçon ou le conseil du maître expérimenté, ni encore la pure doctrine, fût-elle celle du Bien. Marc Aurèle agit en solitaire ; il est un « progressant » qui assume le rôle de directeur de conscience puisque chez lui, le maître et l'élève ne font qu'un ; l'engagement devient une exigence qui n'est plus sociale ou intellectuelle ou qui viendrait appuyer le moyen de bien vivre. Un apport en quelque sorte.

L'engagement, de cet autre point de vue, est nu et ne repose que sur celui qui se met en quête de l'accomplir. Des *Pensées* ressortent l'incertitude qui guette à chaque détour et la confiance qui en résulte ; rien ne peut arriver qui soit à craindre. On imagine alors la distance prudente que le « progressant » met entre lui et les choses :

« Reste à songer à la retraite dans ce petit champ bien à toi ; avant tout, ne te tourmente pas, ne fais pas d'effort ; sois libre, vois les choses virilement, en homme, en citoyen, en animal mortel<sup>9</sup>. »

Effort solitaire et constant, auquel il faut pourtant un modèle, le maître intérieur, l'interlocuteur de lui-même :

<sup>7</sup> *Ibid.*, XXVII, dans *Lettres à Lucilius, Livre II et IV*, éd. F. PRÉCHAC et H. NOBLOT, Paris, 2013, Les Belles Lettres, p. 41.

<sup>8</sup> *Ibidem*

<sup>9</sup> MARC AURÈLE, *Pensées*, IV, éd. E. BRÉHIER, coll. La Pléiade, Gallimard, Paris, p.1160.

« Que ton dieu intérieur soit le guide d'un être viril, d'un vieillard, d'un citoyen, d'un magistrat, d'un Romain qui a pris son poste, comme un homme qui attend le signal pour goûter la vie, sans qu'il y ait besoin ni d'un serment ni d'un témoin [...] qu'il n'y ait pas besoin non plus de l'aide d'un autre, ni de cette tranquillité que se procure autrui. Il faut être droit et non pas redressé<sup>10</sup>. »

Marc Aurèle y est-il arrivé ? Sa réflexion est un combat suprême avec les seules armes de la conscience, et aussi, en dernier ressort, l'hommage à la dette contractée, la superbe galerie de portraits du premier livre des *Pensées*. Les *Pensées* seraient bien un nouvel aspect d'engagement, une foi, un équilibre à trouver dans la totalité de l'instant ; démarche périlleuse, et presque de fin de parcours.

Mais il est autre manière de poursuivre, qui est celle de l'auteur des *Confessions*, quand le stoïcisme ainsi vécu ne suffit plus, et que s'efface la raideur pour laisser place à une souplesse, venue d'un milieu tout autre et déjà pénétré d'une fluidité propre au néo-platonisme en lutte avec un christianisme triomphant. Philosophie toujours et nouveau combat, avec soi-même, patiente démarche depuis l'engagement du manichéen jusqu'à la révélation du Dieu unique, la conversion ; puis les combats ultérieurs pour la défense de la foi chrétienne. L'engagement ici est total.

Contrairement aux exemples précédents, qui résultent d'un idéal philosophique de sagesse, fût-elle tempérée par les aléas de la vie, mais à laquelle le stoïcisme offre un statut quasi divin, Augustin apporte une différence de taille, puisque, loin de s'arrêter à l'exercice et à l'énergie à déployer pour ce faire, il se laisse guider, pour reconnaître enfin que cette déambulation n'a fait que conduire au point où il devait aboutir, le Dieu unique. Les *Confessions* sont le récit de cette expérience d'hésitations et d'interrogations ; elles sont habitées d'une sentimentalité que l'on ne trouve pas dans les écrits de ses trois autres prédécesseurs. Sa démarche, lue dans cette prise de conscience tardive, cette adresse à son Dieu, est un manifeste de sensibilité dirigée jusqu'à son résultat; c'est une dimension de conséquence s'agissant d'un engagement fiévreux qui devait trouver son terme. Bien entendu, le cadre a changé, les temps aussi, et il faut savoir gré à l'empire de Rome d'avoir si longtemps occupé l'espace dans lequel les esprits ont eu à se déployer. L'évolution est alors sensible, si l'on tient compte de l'essor du christianisme, de la crise généralisée des institutions, des menaces pesant sur le pouvoir central.

Il y a donc une intimité chaleureuse dans la force qui conduit Augustin à se faire autre ou différent de ce que ses débuts semblaient promettre. On ne peut dire la même chose de Cicéron ou de Sénèque, et moins encore de Marc Aurèle qui en sont à un engagement frontal et même pratique, méthodique. La recherche d'Augustin est un itinéraire sinueux, qui doit éviter les écueils et aboutir à une sortie qui ne soit ni un fatalisme ni une lucide impuissance mais une vraie « renaissance », si le mot convenait. Les *Confessions*, qui ne se résument pas, se rassemblent dans ce superbe passage de l'extase d'Ostie, véritable relais entre l'engagement de la mère et la conversion du fils:

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, III, p. 1154.

« Voici qu'approchait le jour où ma mère allait quitter cette vie, ce jour tu le connaissais ; nous, nous l'ignorions. Selon tes secrètes dispositions, j'en suis sûr, il se fit que nous nous trouvâmes seuls, elle et moi, accoudés à une fenêtre ; la vue s'étendait sur le jardin intérieur de notre habitation. C'était auprès d'Ostie sur le Tibre. Loin de la foule, après les fatigues d'un long voyage, nous reprenions nos forces en vue d'une traversée prochaine. Et nous parlions ensemble dans un tête-à-tête fort doux, oubliant le passé, tendus vers l'avenir, nous cherchions ensemble, en ta présence, ô Vérité : Quelle était cette vie éternelle des saints, que l'œil n'a pas vue, que l'oreille n'a pas entendue et que le cœur de l'homme ne saurait comprendre<sup>11</sup>. »

Et puis :

« Et alors, nous élevant d'un élan plus ardent vers « l'Être lui-même », nous parcourûmes, degré par degré, toutes les choses corporelles et le ciel même d'où le soleil, la lune, les étoiles répandent sur la terre leur clarté. Et nous montions, méditant, célébrant, admirant vos œuvres au-dedans de nous-mêmes, et nous parvînmes jusqu'à nos âmes et nous les dépassâmes pour atteindre cette région d'inépuisable abondance où vous rassasiez éternellement Israël<sup>12</sup>. »

Tout est dit.

## **Le sens à donner à l'Engagement**

La question du sens à donner à l'engagement s'applique individuellement à chaque action pour laquelle l'engagement est sollicité. Par exemple, quand s'engager est de conclure un traité qui lie les parties ou encore de rédiger et de signer un contrat de location ou de commerce, c'est pour viser à ce que les clauses soient appliquées et respectées. Le sens premier de tels engagements juridiques est facile à déterminer, puisque seul le résultat compte, la satisfaction des co-engagés. C'est effectivement un sens premier, un sens commun à tous les engagements.

Nous avons vu cependant que la pensée ou la conviction de certains auteurs, mus par les circonstances, les caractères, la culture, les convictions, ne sauraient être ramenées à des considérations triviales, juridiques ou autres. C'est pourquoi dans les lignes précédentes il ne s'agissait pas d'offrir des cas d'engagement ; d'ailleurs le terme est peu employé, sinon par Augustin. L'engagement glisse d'un terme contractuel qui fixe des obligations juridiques à d'autres obligations de morale personnelle. Qui dit obligation dit risque de non-respect, et par là de sanction, mais, en philosophie, la sanction en question ne s'applique qu'à soi.

Les positions des auteurs précédents sortent donc du cadre traditionnel et ce d'autant plus que seule l'interprétation qui en est faite permet de soulever la question de l'engagement à leur effet. Mais ce n'est là qu'une question de perspective car il

---

<sup>11</sup> SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, IX, 10, 23, éd. P. de LABRIOLLE, tome 2, Les Belles Lettres, Paris, 1941, p. 227.

<sup>12</sup> *Ibid.*, 10, 24, p. 228.

est très facile de prédiquer que la conviction de Cicéron ou celle de Marc Aurèle, chacune en ce qui les concerne, est une forme immatérielle de l'engagement dont le résultat, il est vrai, reste incertain. Sénèque aussi a-t-il réussi à mieux vivre par conviction stoïcienne ? Nul ne peut le dire. Quant à la conversion de saint Augustin, elle est un aboutissement riche de conséquences pour la pensée chrétienne. En tout cas, la question reste de savoir comment l'engagement de l'un ou de l'autre, qui peut être mis en doute, doit être interprété et si cette interprétation ne concerne que le domaine étroit ainsi exploré ou si les éclairages propres à ces auteurs ont naturellement conduit à enrichir le concept même d'engagement dans ses rapports profonds avec l'humanité. En bref, tout un chacun peut-il se référer régulièrement à Marc Aurèle ou à saint Augustin, non pour les citer ou les commenter à bon ou mauvais escient mais pour adopter, consciemment ou non, le message ainsi délivré ? Le message. Telle est la question.

Pour cela il faut revenir aux quatre façons de nos quatre auteurs. La ligne mélodique dont nous avons parlé est bien présente, quand on considère que ces quatre auteurs sur cinq siècles de distance, abordent la seule question qui vaille pour eux, certainement, et pour ceux qui les lisent. La philosophie du Portique favorise sans doute cette unicité, à laquelle il faut adjoindre ce qu'est la culture philosophique d'Augustin et qui peut se définir comme la tension vers un résultat mais une tension, sinon inachevée, du moins incertaine, un pari en quelque sorte avant l'heure. Rien moins qu'un contrat. Ce combat de frontière, quelle que soit la frontière, implique cette tension qui, elle, ne suppose aucune fin ni aucune sanction autre que l'échec.

Albert Camus dans le *Mythe de Sisyphe* nous dit : « Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide. Juger que la vie vaut ou ne vaut pas d'être vécue, c'est répondre à la question fondamentale de la philosophie<sup>13</sup>. » Si l'on prend la proposition en avant, on peut dire aussi bien que le véritable problème philosophique est plutôt le Vide, devant lequel se trouve l'homme, à l'aube de sa vie et tout au long de son parcours, le sentiment du Vide. C'est là ce qui s'illustre dans cet effort que nos auteurs mettent en mouvement lorsqu'ils s'engagent, l'un dans l'accomplissement vital des devoirs, l'autre dans la maîtrise et la connaissance de soi, le troisième dans le calme intérieur et souverain, et le dernier dans l'acte de foi. Et à considérer le message transmis, pour ces hommes mis en face de la perception du vide de leur existence ou du monde tel qu'ils l'ont connu, l'engagement qu'ils proposent est bien celui d'une barrière ou d'une réponse à ce vide, une résistance. Telle serait la nature profonde de l'engagement, une arme en face d'une vacuité insondable.

Reste à savoir si la leçon ainsi administrée est en mesure d'être étendue au reste de l'humanité et si chacun, s'occupant, ici d'une association, ici d'un service, là d'une compagnie, là encore d'un ministère, se sent redevable envers cette lucidité que d'autres, il y a longtemps maintenant, ont jetée sur cet exercice qui est tout autant

---

<sup>13</sup> A. CAMUS, *Le mythe de Sisyphe*, Gallimard, 1942, p.17.

une contribution utile au fonctionnement des choses qu'un soin vital à porter à l'actif de la condition humaine.

Revenons à Camus pour conclure à ce rendez-vous philosophique : « Je laisse Sisyphe au bas de la montagne ! On retrouve toujours son fardeau. Mais Sisyphe enseigne la fidélité supérieure qui nie les dieux et soulève les rochers. Lui aussi juge que tout est bien. Cet univers désormais sans maître ne lui paraît ni stérile ni futile. Chacun des grains de cette pierre, chaque éclat minéral de cette montagne pleine de nuit, à lui seul forme un monde. La lutte elle-même vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux<sup>14</sup>. » L'absurde ainsi présenté serait-il encore un engagement ? Certes, il fraternise avec le suicide, mais il n'y conduit pas, il fait donc entrevoir un combat, une frontière sans autre nom que celui d'un engagement qui, lui, triomphe de tout.

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 168.



## LINGUISTIQUE ET ENGAGEMENT

### *Quelques figures de l'engagement en linguistique*

*par*

*Michèle VERDELHAN BOURGADE de l'Académie de MONTPELLIER*

Rien de plus éloigné en apparence de l'engagement que les études linguistiques, leur objet d'étude et leurs méthodes paraissant d'une parfaite neutralité. Et pourtant l'engagement n'est pas réservé aux seuls militaires, humanitaires, bénévoles, qu'ils soient religieux ou laïcs. Il peut traverser un domaine aussi technique que celui des études de la langue. On essaiera ici d'en ébaucher quelques modalités, sans prétendre à l'exhaustivité et en s'en tenant plutôt à la linguistique contemporaine (XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles).

On entendra par engagement le choix d'une position idéologique et l'action pour la faire valoir en se mettant au service d'une cause. On peut penser dès l'abord, et c'est le plus simple, à repérer les formes d'engagement des linguistes eux-mêmes, que ce soit au service d'une cause politique ou sociale ou à celui de la langue et de sa diffusion. Les exemples abondent, en France ou en d'autres pays et continents. Mais l'engagement personnel a-t-il des conséquences sur la description linguistique ? Et celle-ci ne peut-elle comporter en elle-même une part d'engagement, en dehors de l'implication militante de son auteur ? On se demandera en quoi et comment une description linguistique peut être engagée, à travers des exemples contemporains, tirés des différentes branches de la linguistique, et comment elle peut aussi avoir des implications politiques. De plus, comme c'est la langue qui est concernée, ne participe-t-elle pas elle-même, dans sa configuration même et plus souvent dans son lexique, à un engagement porteur de valeurs et de contre-valeurs ? Entrons dans cet examen de quelques figures de l'engagement en linguistique.

## Figure 1. L'engagement du linguiste

Loin d'être des professeurs Nimbus coupés de la réalité, de nombreux linguistes ont mis temps et énergie dans un engagement, aux formes et aux objets divers. On en distinguera ici deux grands domaines.

### ***1 a. L'engagement au service d'une cause politique, sociale, humanitaire***

C'est sur l'ensemble de l'éventail politique et dans divers pays ou continents que l'on trouve des linguistes engagés. Aux États-Unis, Noam Chomsky, dont les travaux en grammaire générative ont bouleversé la linguistique dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, a entrepris depuis plus de cinquante ans une dénonciation féroce du capitalisme libéral à l'œuvre dans son pays et dans le monde<sup>2</sup> et se définit comme libertaire. À l'autre bout de l'échiquier politique, en France, Jean Haudry, spécialiste de sanskrit et des langues et civilisations indo-européennes, a assumé un engagement nationaliste affirmé auprès du Front National. Boris Vildé, spécialiste en langues arctiques, fonde en 1940 un des premiers réseaux de Résistance, le réseau du Musée de l'homme, et sera fusillé au Mont-Valérien en 1942 à trente-trois ans. Georges Mounin, structuraliste, a jeté les bases de la traductologie et, comme marxiste orthodoxe, a signé en 1960 l'*Appel des 121* pendant la guerre d'Algérie. Et Julia Kristeva, linguiste, sémiologue et psychanalyste, s'est fortement impliquée en faveur des handicapés et des luttes féministes.

Ce ne sont là que quelques exemples des engagements sociaux ou politiques de personnalités en linguistique, qu'on pourrait multiplier sur divers continents. Cet engagement a-t-il eu des répercussions sur leur vision linguistique ? La réponse n'est pas forcément claire. On a du mal à percevoir chez Chomsky un quelconque lien entre ses analyses générativistes du système linguistique et ses positions politiques contestataires ; lui-même d'ailleurs considère que ce sont deux domaines séparés. La vision indo-européenne de Haudry a, en revanche, été rapprochée de son idéologie politique, valorisant l'image dominante du grand blond aryen<sup>3</sup>. Et on peut penser que la vision sociale marxiste de Mounin, sa notion du travailleur intellectuel au service des autres, a eu une influence sur sa détermination à militer pour la vulgarisation scientifique des concepts linguistiques.

L'engagement chez les spécialistes de la langue ne se limite toutefois pas à l'action sociale, politique ou humanitaire, malgré son étendue.

### ***1b. L'engagement au service de la langue et de sa diffusion***

Parmi les multiples objets de l'engagement des linguistes et en relation avec leur champ de travail, se place le service de la langue, « défense et illustration », et

<sup>1</sup> N. CHOMSKY, *Syntactic Structures*, La Haye, Mouton & Co, 1957.

<sup>2</sup> Une quarantaine d'ouvrages depuis *American Power and the New Mandarins*, New York, Pantheon Books, 1969 ; traduit de l'anglais par Jean-Michel Jasienko, *L'Amérique et ses nouveaux mandarins*, Paris, Seuil, 1969.

<sup>3</sup> La place de l'indo-européen fait l'objet actuellement d'une réévaluation, cf. J.-P. DEMOULE, *Mais où sont passés les Indo-Européens ?* Paris, Seuil, 2014.

diffusion. Les exemples abondent, on n'en citera que quelques-uns dans différents pays.

Robert Lafont, qui aurait eu cent ans en 2023, s'est montré un défenseur infatigable de la langue et de la littérature occitanes, en linguiste, mais aussi en poète, dramaturge ou romancier, sans oublier l'action militante politique. L'invention du concept de diglossie a permis l'analyse de multiples situations linguistiques, de conflits de langues, plus ou moins vifs, et d'éclairer voire de faire évoluer les places respectives de ces langues, comme le catalan par rapport à l'espagnol par exemple.

Les conflits de langues ou relations difficiles entre langues dominantes et langues minorées, sont très nombreux de par le monde et particulièrement dans les pays au passé colonial<sup>4</sup>. Les linguistes chantres des langues nationales africaines ou créoles comme Moussa Daff au Sénégal, Jean Bernabé en Martinique ou Ayo Bámbósé au Nigeria, luttent contre la disparition possible de certaines langues et pour leur donner non seulement un statut politique ou un statut d'usage, mais aussi, lorsqu'il s'agit de langues orales, une description linguistique fiable qui favoriserait un usage écrit. C'était aussi tout le travail de Maurice Houis, alliant anthropologie et linguistique africaine, et de ses nombreux successeurs.

Si Louis-Jean Calvet dénonce en 2013 vivement les dangers de disparition de 50% des langues du monde parce qu'elles ont en moyenne 7500 locuteurs ou moins<sup>5</sup>, Claude Hagège avait dès 1992 attiré l'attention sur ces mêmes dangers pour certaines « petites » langues européennes<sup>6</sup>. Mais, paradoxalement, la situation de minoration guette aussi des langues à l'ancienneté et au prestige reconnus. Longtemps après le combat de René Étiemble pourfendant le franglais en 1964<sup>7</sup>, des linguistes allemands se sont lancés à la fin des années 1990 au sein de l'association *Verein Deutsche Sprache* dans la résistance au « **Denglisch** » ou « **Germisch** », infiltration de l'anglais dans un énoncé allemand, et mettent à jour régulièrement un index des anglicismes, en proposant des équivalents allemands<sup>8</sup>.

Des combats plus récents concernent des problèmes linguistiques en phase avec des évolutions sociales, comme la question du genre. En France des linguistes comme Anne-Marie Houdebine<sup>9</sup> ont depuis longtemps remis en cause la description linguistique qui prévaut depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et qui affirme que « le masculin l'emporte sur le féminin ». À l'inverse, la *Verein Deutsche Sprache* déjà citée a

---

<sup>4</sup> L.-J. CALVET, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974.

<sup>5</sup> L.-J. CALVET, A. CALVET, *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*, O.I.F., Paris, Écriture, 2013, p. 121-143.

<sup>6</sup> C. HAGÈGE, *Le souffle de la langue*, Paris, O. Jacob, 1992, p. 110.

<sup>7</sup> R. ÉTIEMBLE, *Parlez-vous franglais ?* Paris, Gallimard, 1964.

<sup>8</sup> *Der Anglizismen- Index, Deutsch statt Denglisch*, IFB Verlag Deutsche Sprache, 2021.

<sup>9</sup> A.-M. HOUDEBINE, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, n°106, Paris, MSH, 2003, p. 33-61.

lancé récemment un appel à la résistance contre les essais de langue prétendument « dégenrée » dans l'administration allemande<sup>10</sup>.

Tous ces exemples démontrent que la langue, en tant que phénomène social, représente un enjeu qui revient dans le débat sociétal voire politique, et dont la description elle-même n'est pas innocente.

## Figure 2. La description linguistique engagée

### 2a. Staline linguiste ?

Un des exemples les plus célèbres de l'enjeu que peut représenter la description linguistique réside en URSS, à l'époque des soviets, et cela a fait l'objet d'un colloque à Lausanne en 2002<sup>11</sup>. La théorie linguistique dominante entre 1920 et 1950 était celle de Nicolas Marr, ou « théorie japhétique <sup>12</sup>» (concernant les langues du Caucase), refusant la « science bourgeoise » et les familles linguistiques, envisageant les phénomènes linguistiques de façon globale et mondialisée. Selon Marr, dans un pays, « la langue est une superstructure et un phénomène de classe<sup>13</sup> », un phénomène social, « une création de collectivité occupée à la production<sup>14</sup> », et dépend de ses transformations. D'une façon générale, à l'échelle mondiale, l'évolution des langues n'a pas comme point de départ de langue commune pour l'humanité mais quatre éléments linguistiques qui se trouvent présents dans toutes les langues, Sal (A), Ber (B), Yon (C) et Roch (D). En revanche, la multiplicité des langues modernes évoluera vers une langue commune qui pourra être une langue existante (comme le pensait Lénine), ou bien une langue artificielle (l'espéranto par exemple). Staline a approuvé cette vision à deux reprises en 1920 et en 1932.

De nombreux débats ont agité les linguistes en URSS dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sur ces questions, sans entamer la prédominance de la théorie de Marr.

Puis un coup de tonnerre survient en 1950 avec deux interventions de Staline, (interventions dont l'authenticité a été confirmée par des chercheurs ayant travaillé sur ses brouillons), à la faveur de deux articles parus dans la *Pravda*, se présentant comme des réponses à des courriers de lecteurs, dans une « libre discussion linguistique ». Staline y contredit les thèses de Marr (décédé en 1934) : la langue n'est pas une superstructure au-dessus d'une base et il n'y a pas de langue de classe, mais

<sup>10</sup> [https://www.reddit.com/r/france/comments/b5o4gi/lappel\\_à\\_la\\_résistance\\_de\\_linguistes\\_allemands/](https://www.reddit.com/r/france/comments/b5o4gi/lappel_à_la_résistance_de_linguistes_allemands/)

<sup>11</sup> *Le discours sur la langue en URSS à l'époque stalinienne (épistémologie, philosophie, idéologie)*, Institut de linguistique et des sciences du langage, Cahiers de l'ILSL n° 14, Université de Lausanne, 2003.

<sup>12</sup> Japhet, fils de Noé, est considéré comme l'ancêtre des peuples caucasiens, puis indo-européens.

<sup>13</sup> W.M. ALPATOV, « La linguistique marxiste en URSS dans les années 1920-1930 », *Cahiers de l'ILSL* n° 14, p.5-22.

<sup>14</sup> B. NIKITINE, « L'origine du langage. La théorie japhétique du Prof. N.Y. Marr et son application », *L'ethnographie*, Paris, juill.-déc. 1937, p. 43-65.

seulement « des langues qui appartiennent à l'entière des peuples qui les parlent <sup>15</sup>», et il y a continuité entre la langue russe de l'empire tsariste et celle de l'URSS. Quant à la langue commune, elle se constituera en deux temps, après la victoire du socialisme : par valorisation et enrichissement entre langues nationales fortes, puis **par** fusion qui aboutira à une langue internationale commune et nouvelle.

À la suite des articles de la *Pravda*, la théorie de Marr sera à partir de 1950 définitivement enterrée.

Cette intervention est racontée de manière assez fidèle<sup>16</sup>, quoique romancée, par Alexandre Soljenitsyne dans *Le premier cercle*, écrit entre 1955 et 1958.

Pourquoi cette intervention linguistique de la part de Staline ? D'après Soljenitsyne c'est d'abord parce qu'il s'ennuyait au Kremlin et qu'il voulait apparaître comme un brillant intellectuel ! Nous pouvons sans doute y ajouter différents facteurs comme la volonté dictatoriale d'intervenir dans tous les domaines de la vie intellectuelle et de la mettre au pas ou encore le souci de mettre la description linguistique au service d'un marxisme plus radical que celui de Marr. Mais E. Velzémova avance aussi l'hypothèse d'une réaction agacée du Géorgien Staline voulant affirmer le caractère national de sa langue en soutien à un autre linguiste géorgien, Čikobava, et par là valoriser la notion de langues nationales, car la langue géorgienne avait été jugée par Marr comme inférieure aux langues indo-européennes. L'engagement dans la question nationale aurait donc été prédominant dans la querelle linguistique<sup>17</sup>.

## **2b. La linguistique et le réel**

La description linguistique peut ainsi se trouver impliquée dans des causes liées à la manière dont les linguistes perçoivent son lien avec la société. Toujours en URSS, tout comme en Europe de l'Est dans les années 1950-1990, la description linguistique structurale a connu un grand succès pour l'enseignement du français comme langue étrangère car, très formelle, elle ne faisait aucunement appel à la variété des usages et évitait de s'intéresser à la vie réelle des Français, peuple occidental du monde capitaliste honni.

La prise en compte du langage réel a longtemps été (et est encore) une ligne de césure dans le monde linguistique, entre les théories linguistiques dites de « cabinet » qui s'appuient sur des énoncés fabriqués pour en tirer des lois générales, des règles, quelles que soient leur forme, et les démarches fondées sur des relevés « de terrain »,

---

<sup>15</sup> E. VELZÉMOVA, « L'intervention de Staline dans la linguistique soviétique vue par Alexandre Soljenitsyne : entre usages socio-politiques et littéraires des savoirs sur le langage et les langues ». *Dossiers d'HEL*, 2014, *Linguistiques d'intervention*, halshs-01115676, p.1.

<sup>16</sup> Selon E. VELZÉMOVA, *ibid.*

<sup>17</sup> E. VELZÉMOVA, « Sur l'hypothèse des « origines géorgiennes » de la « libre discussion linguistique » en URSS en 1950 : une image de l'« Orient » entre vie et littérature », *Études de Lettres*, n°2-3, 2014, p. 249-262. <https://doi.org/10.4000/edl.713>

en sociolinguistique ou en ethnolinguistique, observations dont la grande variété interroge justement la formulation et même l'existence de ces lois générales.

Qui dit loi n'est pas loin de dire « norme », et la position du linguiste par rapport à la norme est un engagement, qui aboutit à des descriptions différentes. La prononciation du français par exemple peut être décrite comme comportant une phonétique unique, standard, seule officielle ou admissible, les autres prononciations se résumant à des déviations populaires ou provinciales, à des jargons ou à des traces archaïques ; elle peut à l'inverse être décrite comme une mosaïque de traits phonétiques caractérisant des régions ou des milieux sociaux, un des usages se trouvant simplement valorisé pour des raisons politiques. Choisir sa position linguistique c'est aussi choisir son camp.

Le souci de rendre compte de l'usage, manifesté notamment par la pragmatique<sup>18</sup> contre la linguistique structurale jugée désincarnée, conduit à donner des descriptions différentes de certains faits linguistiques. Prenons l'exemple du passif en français : la description traditionnelle le décrira comme une des voix du verbe transitif, à côté de la voix active et de la voix pronominale ; la description générativiste, s'intéressant à la construction passive, la transcrira sous la forme quasi mathématique d'une règle de transformation à partir de la phrase active ; et la pragmatique constatera que le passif dans l'usage le plus courant sert à masquer l'auteur d'un acte, soit qu'on ne le connaisse pas, soit qu'on veuille le cacher, en voici un exemple dans un titre journalistique : « Aux *Échos*, le patron de la rédaction débarqué, Bernard Arnault soupçonné<sup>19</sup>. » Cherchez donc l'auteur !

Un autre des terrains d'engagement de la linguistique est l'opposition entre langue et parole, qui traverse le domaine depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle et la distinction établie par Saussure. En centrant l'objet de la linguistique sur la langue, elle a permis l'émergence d'analyses très fécondes tout au long du siècle, de Saussure à Chomsky et au-delà. Ce faisant, elle a laissé de côté ce par quoi la langue se manifeste, à savoir l'acte de parole hérité de la faculté de langage. Il a fallu attendre les travaux des linguistes de l'énonciation, ou acte du sujet qui transforme la langue en énoncé proféré, pour réintroduire le sujet parlant, et aussi ses limites, ses défauts, ses erreurs. S'intéresser à l'humain ou s'intéresser au système, ce n'est pas le même engagement et cela n'aboutit pas au même résultat en matière de description. On peut voir dans les pronoms personnels je, tu, il, de simples marqueurs de la conjugaison, placés sur le même plan. On peut aussi distinguer les personnes du dialogue, je et tu, et l'objet de ce dialogue, le il/elle : la réalité du langage fait alors irruption dans la grammaire.

Une branche de la linguistique a tenté de relier le travail sur le système et l'intérêt pour l'humain, dans un engagement notamment au service de la pédagogie. C'est la linguistique appliquée, dont on peut considérer qu'un des fondateurs est Lucien

---

<sup>18</sup> AUSTIN John Langshaw. *Quand dire, c'est faire*. 1970. Paris, Seuil. Trad. fr. par Gilles Lane de *How to do things with words*, Oxford, 1962.

<sup>19</sup> *Libération*, 21 mars 2003, rubrique Médias.

Tesnière, grand slavisant et auteur d'une description linguistique originale<sup>20</sup> qui avait pour but de rationaliser la présentation du fonctionnement de la langue française et d'en faciliter l'apprentissage aux étrangers comme aux jeunes Français. Cette mission de liaison entre recherche théorique et applications pratiques, reprise et popularisée par d'autres linguistes, des deux côtés de l'Atlantique<sup>21</sup>, a profondément transformé l'enseignement des langues, mais s'est étendue aussi à d'autres domaines de la vie sociale, comme la traduction ou la politique linguistique.

En fin de compte, si l'on cumule tous les paramètres, on pourrait affirmer sans trop de risques que toute description linguistique, malgré son extrême technicité, suppose des choix idéologiques, dans le rapport à l'humain et à la société. Tout un courant de linguistique a fait de la discipline un instrument de lutte marxiste. À l'inverse, la description dite traditionnelle de la langue témoigne de choix faits en faveur d'une unité linguistique, d'une norme unique (le Bon Usage), d'un idéalisme du sujet et de l'objet et d'un refus de la prise en compte des réalités du terrain. Telle autre description peut être complètement déconnectée des positions politiques de son auteur, comme c'est le cas pour celle de Chomsky, très abstraite et mathématique, recherchant des lois générales communes à toutes les langues, refusant de s'intéresser à la parole individuelle, et qui n'a pas grand-chose à voir, on l'a dit, avec ses positions politiques d'extrême-gauche libertaire.

Variété des degrés d'engagement des linguistes dans la société, variété des descriptions et des choix qu'elles manifestent, variété des angles d'examen de l'objet d'étude : la langue. Celle-ci reste-t-elle en dehors de tout engagement ?

### Figure 3. L'engagement de la langue

Revenons à cet objet du travail du linguiste qu'est la langue, pour nous demander si et en quoi celle-ci participe à l'engagement. Roland Barthes écrivait en 1977 en commentant E. Renan : « La langue, comme performance de tout langage, n'est ni réactionnaire ni progressiste, elle est tout simplement fasciste<sup>22</sup> », avec le sens de la nuance bien caractéristique de l'époque ! Il voulait dire par là en fait que la langue oblige le locuteur à dire certaines choses et donc à les voir d'une certaine façon. En français l'ordre des mots place le sujet en position dominante, la distinction de genre oblige à choisir entre féminin et masculin, sans neutre, et le lexique donne à voir sept couleurs de l'arc-en-ciel. Structure et lexique obligent à une vision, ce qui a fait de la langue un enjeu majeur d'engagement.

<sup>20</sup> L. TESNIÈRE, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.

<sup>21</sup> Cf. W.F. MACKEY, *Language Teaching Analysis*, London, Longsmann, Green & Co, 1962.

<sup>22</sup> R. BARTHES, *Leçon inaugurale au Collège de France, 7/01/1977*, <https://www.roland-barthes.org/lecon.html>

### 3a. La langue manipulée

Une première forme de manipulation de la langue en vue d'un engagement se révèle dans l'écriture. Étant pour la paix des colloques, j'éviterai d'agiter ici le chiffon rouge de l'écriture inclusive. Plus riches d'enseignements sont les démarches de modifications d'alphabet en URSS et en Chine. L'idée de réforme de l'écriture née en Chine au début du XX<sup>e</sup> siècle et prônée par divers linguistes obéissait d'abord semble-t-il à la volonté de l'élite de rendre à la Chine une position internationale forte, face à un étranger riche et puissant utilisant une écriture et une prononciation beaucoup plus simples. La latinisation, jugée utile pour accélérer l'introduction de la langue écrite auprès d'une masse populaire très largement illettrée<sup>23</sup>, et liée à une hypothétique unification de la prononciation, fut l'une des tentatives de simplification, mise en œuvre partiellement mais objet de multiples controverses au fil des décennies et abandonnée dans les années 1960. Le recours actuel à un « chinois commun » ou de base, aux caractères très simplifiés, renoue avec cette double ambition : facilité de communication dans le monde et d'apprentissage par la population.

Le sort des alphabets dans les républiques socialistes de l'URSS entre 1920 et 1940 révèle lui aussi le lien intime entre linguistique et engagement au service d'une cause. Ce sont des linguistes des républiques caucasiennes qui ont latinisé leurs écritures à partir de 1920, afin de favoriser l'unification des peuples voisins d'abord, puis dans l'espoir de développer cette unification<sup>24</sup>. C'est en URSS aussi qu'eut lieu à la fin des années 1920 le début d'une campagne de latinisation du chinois, destinée à alphabétiser les émigrés chinois dans l'est de l'URSS, et à les insérer plus vite dans la société. Ces tentatives de latinisation disparaîtront après la Seconde Guerre mondiale, notamment en raison de l'hégémonie grandissante du russe.

Le pouvoir de la langue sur les esprits qu'elle façonne, parce qu'il nous est difficile voire impossible de penser sans son secours, a pu faire l'objet de manipulations plus dangereuses. C'est à partir de 1933 que le philologue Victor Klemperer dénonce l'invasion progressive et d'abord sournoise de l'allemand par la LTI (*Lingua Tertii Imperii*), ou langue du troisième Reich, par divers moyens<sup>25</sup>. Par la terminologie d'abord : on joue sur la substitution, par exemple *liberalistisch* (péjoratif) remplace *liberal*, ou bien tel terme est systématiquement accolé à tel autre pour le dévaloriser. Par des changements de connotation ensuite : le terme

<sup>23</sup> C. MILSKY, « Le problème de la réforme de l'écriture en Chine et son histoire avant 1949 », *Annales*, vol. 28/2, 1973, p. 429-451. [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1973\\_num\\_28\\_2\\_293356](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1973_num_28_2_293356)

<sup>24</sup> E. SIMONATO-KOKOCHKINA, « Le mythe de l'unification des alphabets en URSS dans les années 1920-1930 », *Langage et société*, n°133, 2010, p. 103-123. <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2010-3-page-103.htm?contenu=article>

<sup>25</sup> V. KLEMPERER, *LTI, la langue du III<sup>e</sup> Reich. Carnets d'un philologue*, traduit de l'allemand par Élisabeth Guillot, Paris, Albin Michel, 1996. 1<sup>ère</sup> éd. all. *LTI. Notizbuch eines Philologen*, Berlin, Aufbau-Verlag, 1947.

« caractériel » désigne désormais celui qui a une grande force de caractère et donc adhère au national-socialisme mais il s'insinue aussi dans le langage commun, y compris dans celui des juifs. Par le remplacement d'énoncés liés à la raison par d'autres liés à l'émotion : le maître mot « *erleben* » signifie « vivre un événement » et devient le socle des émotions collectives, proches de la transe, des meetings de Hitler<sup>26</sup>. La pauvreté générale du vocabulaire, le rabâchage de quelques termes émotionnels (comme monter, peuple, aryen) anesthésient l'esprit critique et contribuent à l'asservissement de la pensée. Orwell avait peut-être lu Klemperer quand il a inventé la novlangue.

### **3b. La langue au front**

C'est bien parce que la langue façonne les esprits qu'elle peut devenir un instrument de lutte. En 1963 John Kennedy rend hommage à Winston Churchill, élevé au rang de citoyen d'honneur des États-Unis, en disant que, par ses discours mobilisateurs de 1939 à 1945, il a envoyé la langue au combat<sup>27</sup>. C'est le même Churchill qui a soutenu le *Basic English*, inventé par Ogden en 1930, afin de soutenir et d'accroître le développement de la puissance anglo-américaine.

La langue est encore engagée dans des luttes actuelles, moins violentes mais sur des questions vives de nos sociétés. Contre le sexisme, Bernard Cerquiglini montre l'enjeu de la féminisation des mots et les convulsions de son histoire<sup>28</sup>. Contre la xénophobie, Erik Orsenna et Bernard Cerquiglini, analysant le lexique français, secouent le mythe d'une langue pure en faisant apparaître les vagues successives d'immigration des mots<sup>29</sup>. La langue elle-même peut avoir un pouvoir subversif, comme l'avaient bien perçu les surréalistes<sup>30</sup>, grâce à la diversité de tous les possibles, syntaxiques et lexicaux. Et un colloque prévu à Strasbourg en novembre 2023, s'intitulant « Lutter avec des mots : Néologie et militantisme », analysera les fonctions militantes, souvent péjoratives, de néologismes comme écocide, dégagisme, covidiot, ou Macronavirus, mais aussi les procédés linguistiques à l'œuvre, à savoir comment la structure même de la langue favorise la production de néologismes militants<sup>31</sup>.

<sup>26</sup> F. JOLY, *La langue confisquée, Lire Victor Klemperer aujourd'hui*, Premier Parallèle, 2019, p.86.

<sup>27</sup> D. SMITH, *Dans la tête de Winston Churchill, ou comment devenir un vrai lion en politique et dans la vie*, Payot, 2022, p. 125. 1<sup>ère</sup> éd. 2015.

<sup>28</sup> B. CERQUIGLINI, *La ministre est enceinte ou La grande querelle de la féminisation des mots*, Paris, Points, 2019 (1<sup>ère</sup> éd. 2018).

<sup>29</sup> Erik ORSENNA, Bernard CERQUIGLINI, *Les mots immigrés*, Stock 2022.

<sup>30</sup> F. GADET, « Langue blanche et langue rouge », *Langage et société*, vol. 25, 1983, p. 27-40. [https://www.persee.fr/doc/lsoc\\_0181-4095\\_1983\\_num\\_25\\_1\\_1957](https://www.persee.fr/doc/lsoc_0181-4095_1983_num_25_1_1957)

<sup>31</sup> MISHA, Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme, Alsace. <https://www.misha.fr/actualites/actualite/colloque-international-lutter-avec-des-mots-neologie-et-militantisme>

## Conclusion

Remontons dans le temps. À l'époque de la Révolution française, François-Urbain Domergue, grammairien, patriote et futur académicien, qui voulait préparer « une assemblée législative de la langue<sup>32</sup> », écrivait en 1791 : « La langue françoise est devenue l'idiome de la liberté ; elle doit être cultivée avec soin par tous les hommes libres<sup>33</sup>. » Les linguistes n'en sont-ils pas les jardiniers privilégiés ? À son tour, au siècle suivant, Victor Hugo s'est exclamé : « Ne dédaignez pas les grammairiens. Ce sont des ouvriers utiles. Ils réparent et raccommode la langue [...] ébranlée parfois par le passage royal des grands écrivains<sup>34</sup>. » Et un siècle plus tard, Claude Hagège, constatant le pouvoir de la langue, appelle les linguistes à l'action : « Certes les langues ne sont pas la propriété du linguiste. Mais il a le droit, sinon le devoir, d'exprimer une opinion sur leur destin. Il ne lui est pas interdit, même, de s'y engager quelquefois<sup>35</sup>. »

Décidément, la linguistique est bien un sport de combat.

---

<sup>32</sup> J. GUILHAUMOU, *La langue politique et la révolution française. De l'événement à la raison linguistique*. Ouvrage publié avec le concours du Centre national des Lettres. Paris : Méridiens Klincksieck, 1989, p.74. Collection : Librairie du bicentenaire de la Révolution française. 212 p. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/guilhaumou\\_jacques/langue\\_pol\\_et\\_revol\\_fr\\_livre/guilhaumou\\_langue\\_politique.pdf?iframe=true&width=100%&height=100%](http://classiques.uqac.ca/contemporains/guilhaumou_jacques/langue_pol_et_revol_fr_livre/guilhaumou_langue_politique.pdf?iframe=true&width=100%&height=100%)

<sup>33</sup> Cité par J. DUCHÉ, *Mémoires de Madame la Langue française*, Paris, Orban, 1985, p. 179.

<sup>34</sup> Cité par J. DUCHÉ, *ibid.*, p. 229.

<sup>35</sup> C. HAGÈGE, *L'homme de paroles*, Paris, Fayard, 1985, p. 204.

# L'ARTISTE PEUT-IL ÊTRE ENGAGÉ ?

par

Armelle LE BRAS-CHOPARD de l'Académie de VERSAILLES et des YVELINES

Jadis les artistes étaient engagés, au sens propre du terme, par des autorités royales, princières, ecclésiastiques ou encore par des particuliers, et répondaient à la commande qui leur était faite. Certes, parallèlement, des créateurs ont pu s'exprimer hors de ce cadre. Les satires sociales ont toujours existé, qui s'amplifient au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un vent d'émancipation souffle avec les Lumières et des artistes, conscients de leur influence grandissante, contestent l'ordre établi, tout en contournant la censure. Le théâtre en est le moyen privilégié. Sous couvert de comédie, les rapports maîtres/ serviteurs sont mis en scène. Ainsi chez Marivaux ou Beaumarchais<sup>1</sup> et la célèbre tirade de Figaro.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, après la Révolution française et sa *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui promeut la liberté d'expression, se pose clairement la question du rôle de l'artiste dans la société. S'opposent partisans de l'entière autonomie de l'artiste et ceux qui lui assignent une "mission sociale", un "engagement" selon le terme qui ne sera utilisé qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Nous suivrons d'abord l'évolution de la controverse qui se prolonge jusqu'à nos jours, avant de nous interroger sur la validité même du concept d'engagement. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous nous limiterons ici, pour illustrer le propos, à quelques exemples d'artistes ou de penseurs s'étant exprimés sur le sujet.

## I- Le débat: gratuité ou utilité de l'art?

Depuis l'Antiquité – Platon et ses réflexions sur la musique, les poètes, le théâtre, ou Aristote et sa *Poétique* – les penseurs se sont intéressés à l'art mais leurs propos

---

<sup>1</sup> *Le mariage de Figaro* (1778), pièce d'abord empêchée par le directeur de la censure puis jouée en 1781 sur les pressions, entre autres, de la reine et malgré les craintes de Louis XVI. Voir M.L. NETTER, «Le théâtre au XVIII<sup>e</sup> siècle: une tribune populaire pour s'affirmer» in P. CHARLOT et O. FERREIRA, *Garantir les droits, protéger les libertés*, Dijon, EUD, 2022.

sur le sujet sont souvent éparpillés dans leurs œuvres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle naît une discipline spécifique: l'esthétique. Le mot a été créé par le philosophe allemand Alexander Gottlieb Baumgarten qui intitule un de ses livres *Aesthetica* (1735). Kant s'interroge dans *sa Critique de la Faculté de juger* (1790) sur le sentiment du Beau qui, selon lui, ne proviendrait pas de l'œuvre elle-même mais du plaisir désintéressé qu'elle produirait chez un individu, jugement à la fois subjectif mais aussi universel dans la mesure où il se trouve partagé par un certain nombre de personnes. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'attention se déplace de l'œuvre ou du ressenti de ses destinataires, à l'intention du créateur : doit-il s'en tenir, en toute liberté, à la classique recherche du Beau ou délivrer un message, s'engager pour une cause?

### A. Au XIX<sup>e</sup> siècle

En continuité avec les philosophes allemands, Victor Cousin dans son cours d'esthétique de 1818 à la Sorbonne, avance que l'art "ne conduit qu'à lui-même": étant donné que "le seul objet de l'art est le beau", il ne peut emprunter la voie de l'utile car "ce qui est utile n'est pas toujours beau; ce qui est beau n'est pas toujours utile et ce qui est à la fois utile et beau est beau par autre chose que son utilité". C'est la thèse de l'art pour l'art – expression déjà utilisée par Benjamin Constant dans son *Journal* (1804) – que Théophile Gautier définit ainsi dans la préface à *Mademoiselle de Maupin* (1835) : "Il n'y a vraiment de beau que ce qui ne peut servir à rien; tout ce qui est utile est laid car c'est l'expression de quelque besoin ; et ceux de l'homme sont ignobles et dégoûtants [...] L'endroit le plus utile d'une maison, ce sont les latrines<sup>3</sup>."

Cette indifférence des tenants de l'art pour l'art au monde qui les entoure, suscite l'indignation de ceux qu'on appelle d'abord des "réformateurs sociaux" et bientôt des socialistes. Le saint-simonien Émile Barrault s'insurge contre l'"individualisme", l'"égoïsme", de ces artistes bourgeois. Il lance en 1830 l'*Appel aux artistes*: ceux-ci doivent avoir une "inspiration sociale". Il adjure les "classiques", esclaves des canons esthétiques traditionnels, et les "romantiques", centrés sur leurs sentiments intimes, à se soustraire aux injonctions de "l'oisiveté bourgeoise", à cesser de flatter leur public avec de "divertissantes superfluités". Lui propose "de leur ouvrir un théâtre plus vaste et majestueux" en mettant leur talent au service des plus défavorisés. La réaction du camp adverse ne se fait pas attendre. Un article du *Feuilleton des journaux politiques*, sans doute de Balzac, voit dans cet appel "une œuvre de prosélytisme" qui, en plus d'être "pénible à lire", manque son but, tandis que d'autres critiques fusent de la part d'Alphonse Karr ou de Théophile Gautier, accusant Barrault d'"étouffer la sainte liberté" de l'artiste, de la conformer à une idéologie donnée.

Les socialistes réclament des artistes qu'ils soient inspirés par le peuple, qu'ils œuvrent pour lui. L'inventeur du mot "socialisme" en 1833, Pierre Leroux, prône

<sup>2</sup> V. COUSIN, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1854, p.156.

<sup>3</sup> Th. GAUTIER, *Mademoiselle de Maupin*, Paris, Eugène Reud, 1835, p.47. Il met sa théorie en pratique en 1852 dans son recueil *Émaux et camées*.

pour résorber les inégalités un “art révolutionnaire” mais sans violence<sup>4</sup>. Sa disciple, George Sand, sous son influence, entend substituer au repli sur soi romantique, au *spleen*, l’engagement social dont témoigne, entre autres, *Le Compagnon du Tour de France* (1840), avant de se lancer dans des romans champêtres, *La Mare au Diable* (1846) ou *La petite Fadette* (1849). Dans la version de *Lélia* corrigée par Leroux en 1839, elle substitue au doute, au mal du siècle de la première édition de 1833, l’espoir d’un monde meilleur pour les plus démunis.

Pour l’anarchiste Proudhon, dans son essai publié après sa mort, *Du principe de l’art et de sa destination sociale* (1875), au titre explicite, l’art ne consiste pas dans des procédés techniques mais est d’abord l’expression d’une idée: “La question du fond prime celle de la forme<sup>5</sup>”; non pour représenter les valeurs d’autrefois mais “l’aspiration” de son époque car “l’art n’a pas [...] sa fin en lui-même<sup>6</sup>” et ne peut se cantonner dans l’indifférence sociale. Son ami Gustave Courbet, lui, semble le seul peintre authentique. Il analyse son tableau *Le retour de la conférence ecclésiastique*, refusé au salon de 1863. Cette toile qui représente des prêtres ivres, revenant en titubant d’une conférence ecclésiastique, s’attire les foudres impériales. Flaubert qui, lui, se focalise sur le style, exprime à l’un de ses correspondants son exaspération vis-à-vis de l’ouvrage posthume de Proudhon, qu’il qualifie de “pignoufferie socialiste<sup>7</sup>”. Dans la continuité de l’art pour l’art, le mouvement poétique le “Parnasse”, lancé en 1866<sup>8</sup>, affirme son rejet de tout engagement social ou politique et se concentre sur le Beau, obtenu par différentes techniques. Charles Leconte de Lisle peut être considéré comme la tête de file de ce courant qui comprend aussi José Maria de Heredia ou Sully Prudhomme. Des “poètes maudits” les accompagnent sans adhérer complètement à leur *credo*: Charles Baudelaire, Paul Verlaine... Le Parnasse est bientôt supplanté par le symbolisme<sup>9</sup> qui vers 1876 et pendant les quelque quinze années de son existence, s’il s’oppose aux Parnassiens en libérant le vers des contraintes formelles, n’en est pas moins, lui aussi, hostile à toute littérature engagée. Le symboliste choisit le monde de l’imagination et prétend échapper aux réalités quotidiennes par le symbole.

Le débat entre tenants de la responsabilité sociale de l’artiste et ceux qui revendiquent l’exclusivité de leur inspiration personnelle, n’est pas propre à la France. Il est particulièrement animé dans la Russie de l’époque, souligné par Dostoïevski qui, lui, recherche l’accord entre ses opinions et ses intuitions poétiques.

<sup>4</sup> Voir A. LE BRAS-CHOPARD, *De l’égalité dans la différence. Le socialisme de Pierre Leroux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 406-424.

<sup>5</sup> P.J. PROUDHON (1875) *Du principe de l’art et de sa destination sociale* in *Œuvres complètes*, Paris/Genève, Slatkine, 1982, p.50.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p.70.

<sup>7</sup> G. FLAUBERT, *Correspondance*, vol. V, Paris, Louis Conard, 1926-1933, p. 176.

<sup>8</sup> L’éditeur Alphonse Lemerre publie entre 1866 et 1876 des recueils poétiques, *Le Parnasse contemporain*, titre dont le mouvement tire son nom.

<sup>9</sup> L’acte de naissance du symbolisme serait daté de l’article en forme de manifeste de Jean Moréas, publié dans le supplément littéraire du *Figaro* du 18 septembre 1886. J.MORÉAS publie en 1889, une réunion d’articles sous le titre *Premières armes du symbolisme* (Paris, Léon Vanier).

Tourgueniev se prononce en faveur de l'art pour l'art tandis que Pouchkine se range du côté de son "utilité". Tolstoï, sans adhérer à la thèse de l'art pour l'art, revendique un art pur de toute propagande. Il dénonce le "salaire politique" qui menace "de souiller l'art" et s'en prend aux représentants de "la littérature politique, la littérature d'accusation" pour laquelle "seul importait le contenu, la forme devait venir d'elle-même"<sup>10</sup>.

Bien que s'ouvrant déjà à d'autres enjeux (le pacifisme, la défense des animaux chez Rosa Bonheur, ou des causes plus ponctuelles comme dans le "J'accuse" de Zola en faveur du capitaine Dreyfus...), l'engagement au XIX<sup>e</sup> siècle se fait principalement en direction du peuple, celui des déshérités. Ceux-ci vont prendre plus précisément le visage des "prolétaires" au XX<sup>e</sup> siècle, avant que, sans qu'ils les abandonnent, d'autres engagements mobilisent les artistes.

## B- Depuis le XX<sup>e</sup> siècle

Avec le marxisme pour qui "le seul art authentique, véritable et progressiste, est celui de la classe montante"<sup>11</sup>, le prolétariat, l'art est mis au coeur de la lutte des classes et des rapports de production.

Il faut alors distinguer "l'art prolétarien", promu en Union soviétique vers 1930, le "réalisme socialiste"<sup>12</sup>, de celui des artistes occidentaux qui combattent le capitalisme et "l'art bourgeois". Dans le premier cas, la Révolution ayant eu lieu, l'art doit exalter travailleuses et travailleurs, du kolkose et de l'usine, et glorifier le camarade Staline, le "petit père des peuples". Il doit même avoir une utilité très directe dans l'édification du socialisme. Au congrès des écrivains soviétiques à Kharkov en 1930, un orateur déclare, acclamé par ses collègues: "Je peux vous annoncer que par nos soins strictement littéraires, nous avons contribué à l'accroissement de la fonte et de l'acier"<sup>13</sup>.

Dans les pays occidentaux, nombre d'artistes militent au parti communiste, ami du grand frère soviétique: des écrivains comme Henri Barbusse, Romain Rolland, Louis Aragon, Paul Éluard, des plasticiens. Picasso dans "Pourquoi je suis communiste" explique son adhésion au PCF: "J'ai conscience d'avoir toujours lutté par ma peinture en véritable révolutionnaire". Dès lors, demande-t-il, pourquoi hésiter? Il dit n'avoir pas peur de "s'engager"<sup>14</sup>.

La thèse de l'indépendance de l'artiste par rapport à toute idéologie, n'est pas éteinte pour autant. Revenu du marxisme, H. Marcuse estime que "l'universalité de l'art ne peut se fonder sur l'univers et la conception de l'univers d'une classe

<sup>10</sup> L. TOLSTOÏ, 1964, p.67).

<sup>11</sup> H. MARCUSE, *La dimension esthétique. Pour une critique de l'esthétique marxiste*, Paris, Le Seuil, 1979, p.16.

<sup>12</sup> L. ARAGON, *Pour un réalisme socialiste*, Denoël, 1935. C'est une des premières fois où l'expression est employée.

<sup>13</sup> Cité par D. FERNANDEZ, *Le roman soviétique, un continent à découvrir*, Paris, Grasset, 2023, p.94.

<sup>14</sup> P. PICASSO, *L'Humanité*, 29 octobre 1944.

particulière” et “se laisser dissoudre dans des problèmes de lutte des classes<sup>15</sup>”. Dès 1924, Trotski s'interrogeait sur la façon de créer une nouvelle culture qui ne soit pas seulement de classe mais vraiment “humaine”, “universelle”, tout en admettant qu'elle ne pourrait naître qu'après la période de dictature nécessaire pour asseoir la Révolution<sup>16</sup>.

Lors de son bref passage au parti communiste, Gide s'émerveille d'abord: “Aujourd'hui, en URSS, pour la première fois [...] en étant révolutionnaire, l'écrivain n'est plus un opposant”. Il voit alors la coïncidence entre l'artiste et le communiste, entre l'artiste et le peuple entier. Désillusion rapide dont il témoigne, à peine revenu de Moscou, dans *Retour de l'URSS* (1936). Il y dénonce le conformisme en Union soviétique, les conventions de l'art révolutionnaire aussi graves que celles de l'art bourgeois. Les communistes sont outrés d'une telle charge mais, désormais, Gide critique le roman à thèse, qui perd toute forme de démonstration à force de vouloir convaincre. Il revient à la position qu'il avait à ses débuts, à savoir l'autonomie totale de l'artiste car ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est “une action gratuite [...] l'acte [...] né de soi... donc sans maître; *l'acte libre*; l'acte autochtone<sup>17</sup>”.

Alain Robe-Grillet stigmatise aussi “la totale indigence artistique” des œuvres qui “se réclament du “réalisme socialiste”. Il récuse tout cet “appareil terroriste” qui empêche de décrire le monde “avec des yeux libres”. La forme du roman est “beaucoup plus importante que les anecdotes – même antifascistes – qui peuvent s'y trouver<sup>18</sup>”. Michel Butor qui, contre le maître du Nouveau roman, prétend promouvoir (sans succès) le “roman nouveau”, s'en prend alors à Robe-Grillet, “un des seuls survivants d'une école morale et littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle, fort connue en France, l'école de l'art pour l'art<sup>19</sup>”.

Dans *L'Opium des intellectuels* (1955), Raymond Aron, s'il est favorable à l'engagement -- mais le bon, selon lui -- dénonce toute servitude volontaire à une idéologie (marxisme) et au “mythe” soviétique, au détriment d'autres causes qui mériteraient l'attention, et s'oppose à J.P. Sartre.

Après la Seconde Guerre mondiale, le père de l'existentialisme fait de l'engagement un véritable impératif catégorique. Sartre est à la fois celui qui théorise l'engagement dans sa philosophie, l'illustre dans sa production littéraire (des romans et des pièces de théâtre, où des artistes lui servent souvent d'exemples) et le met personnellement en pratique dans ses nombreuses prises de position. Les intellectuels parmi lesquels il range les artistes, doivent, selon lui, sortir de leur domaine spécifique, la réalisation de leur œuvre, pour intervenir hors de celle-ci ou en son sein, sur des sujets qui, *a priori*, “ne les regardent pas”. Ils doivent être en “situation”, loin de l'évasion et du

<sup>15</sup> H. MARCUSE, *op.cit.*,p.33.

<sup>16</sup> L. TROTSKI, *Littérature et révolution* (1924)

<sup>17</sup> A. GIDE, Prométhée dans *Prométhée mal enchaîné*.

<sup>18</sup> A. ROBE-GRILLET, “Littérature engagée, littérature réactionnaire”, *L'Express*, 22 novembre 1955 et “le réalisme socialiste est bourgeois”, *L'Express*, 21 février 1956.

<sup>19</sup> “Le rôle de l'écrivain: Michel Butor et Alain Robe-Grillet ne sont pas d'accord”, *L'Express*, 23 juillet 1959.

rève, dans le but, selon le vœu de Marx, non pas tant de décrire le monde que de le changer. Il fonde la revue *Les Temps modernes* qui, dans sa présentation le 1<sup>er</sup> octobre 1945, prône “une littérature engagée”. D'abord, traité par les communistes de “faux prophète” (Roger Garaudy), Sartre accompagne le parti communiste, sans y adhérer, de 1952 à 1956. À cette époque, il surestime les effets de la déstalinisation et, dans les colonnes de *Libération* de juillet 1954, s'enthousiasme à son retour d'un voyage en Union soviétique : “La liberté critique est totale en URSS”. Il se brouille avec Camus après la publication de *L'homme révolté* (1951), lui reprochant de faire l'apologie du conservatisme bourgeois par sa dénonciation des utopies révolutionnaires. L'agression soviétique à Budapest en novembre 1956 lui ouvre les yeux et il rompt avec le parti communiste. Mais sa volonté de promouvoir l'engagement reste intacte. Il le tourne vers la lutte contre l'impérialisme: il avait déjà défendu les mouvements nationalistes marocain et tunisien en 1948 et s'engagera pour l'indépendance de l'Algérie et dans d'autres combats.

Sans abandonner la lutte contre le capitalisme, ce sont bien l'impérialisme et les problèmes du Tiers-monde, qui vont motiver principalement l'engagement des artistes dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La dénonciation de la guerre au Vietnam mobilise nombre de ceux-ci comme Jane Fonda ou Joan Baez. Mais d'autres enjeux sont investis et se caractérisent par leur diversité: le combat contre le racisme, contre l'antisémitisme ; l'écologie, particulièrement présente au XXI<sup>e</sup> siècle; le féminisme défendu surtout par des femmes, comme Nicki de Saint Phalle et sa série de sculptures, *Les Nanas*, à partir de 1963 destinées à dénoncer les rôles traditionnels féminins, ou Agnès Varda dans le film *L'une chante et l'autre pas* (1977). L'engagement dans l'humanitaire occupe aujourd'hui une place de choix. Il faut ajouter la défense de causes particulières tenant à l'actualité, dont beaucoup dépassent les débats occidentaux, comme la lutte de Talisma Nasreen contre le fondamentalisme religieux et la persécution de la minorité hindoue par la majorité musulmane au Bangladesh. D'autre part, l'engagement prend de plus en plus une forme collective : adhésion éventuelle à un parti politique, comme nous l'avons vu pour les artistes communistes, mais surtout à des comités, à des associations, des organisations ; participation à des pétitions ou manifestes comme celui des 121 en septembre 1960 contre la torture utilisée par l'armée française en Algérie ou, publié en 1971 dans le *Nouvel Observateur*, le Manifeste des 343 femmes – nommées les “343 salopes” dans *Charlie hebdo* – qui ont déclaré avoir eu recours à l'avortement, alors illégal, texte qui porte la signature de nombre d'artistes. Les formes d'art se sont elles-mêmes diversifiées, ouvrant à l'engagement un champ de plus en plus large: à la typologie classique, peinture, sculpture, musique...se sont ajoutés au XIX<sup>e</sup> siècle la photographie, puis le cinéma, la bande dessinée, désormais considérée comme le neuvième art et qui a son festival à Angoulême depuis 1974. Mais tant d'autres expressions se sont multipliées, en particulier dans la période contemporaine, qu'il est difficile de dénombrer, performances, happenings, *street art*...jusqu'à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet. Ces nouvelles formes sont d'autant plus difficiles à recenser qu'il y a une hybridation des genres artistiques, des mélanges de différentes

formes: danse parlée, cinéma de Marguerite Duras, qui donne volontairement la priorité, dans cet art pourtant visuel, au texte et à la voix...

Cette évolution, rapide ces dernières décennies, ne fait pas disparaître le questionnement initial sur la notion même d'engagement chez les artistes.

## II- Les ambiguïtés de l'engagement

La frontière entre engagement et non-engagement, qui semblait si tranchée au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, s'avère en fait beaucoup plus floue. D'autre part, dans la mesure où l'engagement mise sur un changement, l'effectivité de celui qu'il entend promouvoir peut être mise en doute.

### A- La porosité entre engagement et totale indépendance de l'artiste.

L'une des particularités, pour l'artiste, consiste en ce qu'il y a pour lui deux niveaux d'engagement possibles: celui, personnel en tant qu'artiste connu, et celui de son œuvre dans laquelle il traduit ses convictions. Il peut y avoir une parfaite coïncidence entre ces deux démarches mais cette adéquation n'est pas automatique. Un artiste peut s'exprimer à titre personnel, simplement en mettant sa renommée au service de grandes causes mais sans incidence sur son oeuvre. Inversement une œuvre peut se trouver "engagée" sans que l'artiste l'ait cherché expressément.

Sans doute est-il contradictoire de parler d'engagement involontaire. Mais, pour Sartre, la neutralité n'existe pas. L'artiste ne peut être étranger au monde quand bien même il prétend s'en retrancher. Il participe, bon gré, mal gré, qu'il en ait ou non conscience, aux événements qui l'entourent. Ne rien choisir, c'est encore prendre parti, pour ce qui est. L'indifférence, la fuite dans l'illusion ou le rêve, sont déjà des formes d'engagement, ne serait-ce que par l'inaction et le silence : "On ne peut pas tirer son épingle du jeu. Serions-nous muets et cois comme des cailloux, notre passivité même serait une action<sup>20</sup>". L'abstention, le repli, est une caution de l'ordre présent pour ceux qui ne veulent rien changer et se mettent, par là même, dit P. Bourdieu, au service des forces réactionnaires<sup>21</sup>.

Mais des œuvres elles-mêmes peuvent se trouver ou être considérées comme engagées hors de la volonté de leur auteur. Même les détracteurs de l'art pour l'art ont reconnu qu'il pouvait y avoir dans cette littérature et dans le *spleen* romantique, un reflet de l'époque, qui incitait à son dépassement, tout comme les descriptions de mœurs chez ceux des écrivains réalistes qui n'entendaient pas s'engager dans le social. Ainsi Marx recommandait-il à Engels la lecture des romans de Balzac. L'artiste peut même découvrir, en quelque sorte après coup, qu'il était "engagé". C'est le cas de V. Hugo. Alors royaliste, il écrit *Le Dernier jour d'un condamné*. Le compte rendu très élogieux du journal *Le Globe* en 1832 fait de son roman une sorte de

<sup>20</sup> J.P. SARTRE, *Situations II*, Paris, Gallimard, 1956, p.81.

<sup>21</sup> P. BOURDIEU, « Pour un savoir engagé » in *Contre-feux II*, Paris, Liber-Raison d'agir, p. 33-40.

manifeste contre la peine de mort. Hugo, rétrospectivement, en 1866, datera alors sa fibre sociale du *Dernier jour d'un condamné*. Rosa Bonheur, revendiquée comme icône du féminisme au regard de sa vie, de la place qu'elle a su, de son vivant, se faire au milieu d'artistes masculins, n'a elle-même jamais milité en faveur de la cause des femmes.

La qualification d'engagement dépend donc, pour une part, de la définition donnée par le public, ou par un certain public. Une appréciation qui peut être fluctuante comme ce fut souvent le cas en Union soviétique. Les romans de "l'aristocrate" Tolstoï sont mis à l'index après la Révolution de 1917 avant que leur auteur ne soit, au contraire, considéré comme "maître du réalisme socialiste". Gorki<sup>22</sup>, tombé en disgrâce en 1921 où on le fait passer pour un représentant de la petite bourgeoisie, est rappelé de son exil italien par Staline en 1928 et va désormais, chantre du réalisme socialiste, servir de caution intellectuelle au régime. D. Chostakovitch qui a occupé de hautes fonctions en Union soviétique, est accusé en Occident d'obéir à Staline. Mais sous son "réalisme socialiste" perce un engagement opposé, contre le régime, celui-là, qui n'échappe pas aux autorités. L'opéra *Le Nez* (1928) tiré de la nouvelle éponyme de Gogol, est accusé de "formalisme", donc d'être typique d'une musique décadente ; il est interdit et ne reverra le jour sur une scène russe qu'en 1974. Son deuxième opéra, *Lady Macbeth du district de Mtsensk* (1932), connaît un vif succès mais est interdit en 1936 après que Staline, accompagné de Jdanov et de Mikoïan, eut assisté à sa représentation. Son ballet de la même année *Le clair ruisseau* fait de lui "un ennemi du peuple" en pleine période d'intensification de la terreur, qui lui fera craindre le pire pour lui-même. Sa *Symphonie n°5* (1937) marque son retour en grâce mais, sous les concessions faites au régime, pointe la révolte contre la tyrannie. L'opéra de S. Prokofiev *Semyon Kotko* (1940) qui transgressait lui aussi les canons esthétiques du réalisme, est retiré de la scène au début de 1941 et ne reparaitra au Bolchoï qu'en 1970. Ces deux compositeurs seront contraints par Jdanov à faire leur *mea culpa*.

Un artiste peut ainsi exprimer des engagements contradictoires ou, le plus souvent, une pluralité d'engagements plus ou moins compatibles. Picasso est à la fois le peintre de *Guernica* et le grand défenseur de la corrida. Brigitte Bardot profite de sa notoriété pour promouvoir la protection des animaux mais embarrasse par ses propos sur l'islam, l'immigration, pour lesquels elle a d'ailleurs été condamnée à plusieurs reprises à des peines d'amende au motif d'incitation à la haine raciale. Les engagements peuvent donc être polyvalents et même évoluer dans le temps jusqu'à des volte-face. Si Sartre a été constant sur le principe même de l'engagement, ses prises de position ont été variables. Dès lors, le fait de s'engager ne préjuge pas de la valeur de la cause défendue ni du degré de participation et pose la question éthique de la nature de l'engagement: que dire de celui d'écrivains d'extrême droite sous le régime de Vichy, des prises de position antisémites, racistes, homophobes, islamophobes (comme celle, récente, de M. Houellebecq)? L'engagement invite à

---

<sup>22</sup> De son vrai nom Alexis Pechkov. Le pseudonyme choisi, Gorki, signifie "l'amer".

agir mais n'indique pas, par lui-même, dans quelle direction orienter l'action, pour qui et pour quoi: est-ce lui qui vaut en tant que tel ou est-ce la cause qui le légitime? Il ne saurait être appréhendé en dehors de son contenu et remet en question sa définition abstraite.

## B- La pertinence de la notion même d'engagement de l'artiste

Sartre fait de l'engagement un "devoir" pour l'artiste. Mais l'injonction générale laisse de côté nombre d'interrogations, touchant à la fois la sincérité de son auteur et l'efficacité de sa démarche.

Le désintéressement est à la base de l'engagement de son auteur mais l'artiste peut être suspecté de cacher, sous l'objectif affiché, des motivations plus personnelles : n'emprunte-t-il pas le prétexte de la défense d'une cause pour se faire sa propre publicité? C'est l'accusation qui a été lancée contre Victor Hugo pour son pamphlet *Napoléon le Petit* qui a accru sa propre gloire. Tout proche de nous, au début de 2023, le principal représentant du *street art*, Branksi, s'est rendu à Kiev pour effectuer ses peintures au pochoir sur des murs de la ville. Il a créé une polémique: n'était-ce pas un moyen pour lui, sous couvert de soutien aux Ukrainiens, de renforcer sa propre image? Mais l'engagement peut aussi apporter des avantages matériels et financiers. Avec le succès des *Misérables*, il est reproché à V. Hugo de gagner beaucoup d'argent sur le dos des souffrants. On peut douter de la sincérité de l'expression du réalisme socialiste chez les écrivains soviétiques. Ils ont été dégagés d'obligations matérielles et dotés d'une datcha dans le domaine de Peredelniko à vingt-cinq kilomètres de Moscou. Gorki reçoit à sa table chargée de victuailles, des membres du Comité central dans la luxueuse résidence qui lui a été attribuée. Romain Rolland en fera la description lors de son voyage à Moscou en 1935. L'art lui-même est devenu commercial, marchandise, y compris chez les contestataires de la société de consommation, "les enfants de Marx et de Coca-Cola" comme les nommait J.-L. Godard dans les années 1960. Dès lors, l'engagement et "tous nos désirs de subversion obéissent encore à la loi du marché"<sup>23</sup>. Le capitalisme, loin d'être mis à bas, se nourrit des énergies contestatrices, les récupèrent à son profit. Les sociologues L. Boltanski et È. Chiapello<sup>24</sup> ont montré comment la "critique artiste" des années 1960 et de 1968 a pu être intégrée par le capitalisme contemporain. Toute protestation est "un spectacle" et "tout spectacle une marchandise"<sup>25</sup>.

Et c'est bien l'effectivité de l'engagement qui est en cause. Mises à part des mobilisations – pour la plupart collectives et souvent en relation avec des mouvements sociaux – qui ont pu connaître à terme le succès de revendications, il n'y a pas de *continuum* entre l'intention de l'artiste et la transformation d'un état de fait qu'il dénonce, entre "la production des images, gestes ou paroles et la perception d'une situation engageant les pensées, sentiments et actions des spectateurs"<sup>26</sup>. Le

<sup>23</sup> J. RANCIÈRE, *Le spectateur émancipé*, Paris, La Fabrique éditions, 2009, p.39.

<sup>24</sup> L. BOLTANSKI et È. CHIAPELLO, *Le nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

<sup>25</sup> J. RANCIÈRE, op.cit., p.39.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 60.

théâtre de Bertolt Brecht est fondé sur la “distanciation” mais l'étrangeté suscitée par la rencontre incongrue d'éléments hétérogènes mis en scène parvient-elle à faire éclater la domination de classe? Peut-elle pousser à la révolte? Dans les années 1970, les photomontages de Martha Kessler qui accole des images de douilllets intérieurs américains à celles de la guerre au Vietnam, étaient destinés, par le contraste entre ces deux éléments, non seulement à faire prendre conscience de la réalité mais à la changer. Or, comme le note encore Jacques Rancière, “on ne passe pas de la vision d'un spectacle à une compréhension du monde” ni de celle-ci “à une décision d'action”; la vue d'un spectacle insupportable ne conduit pas nécessairement “au désir de changer la réalité<sup>27</sup>”.

Paradoxe de l'époque contemporaine : il y a de plus en plus d'artistes engagés mais, d'une part, subsiste le problème de la compatibilité de leur message, plus ou moins direct, avec la dimension esthétique sans laquelle une œuvre ne saurait toucher son public. Selon H. Marcuse, “on a beau analyser correctement un poème, une pièce ou un roman en termes de contenu social, on laisse ainsi sans réponse la question de savoir si cette œuvre est bonne, belle et vraie<sup>28</sup>”. Si l'art est, par définition, l'objet de l'activité des artistes, sa définition reste “introuvable<sup>29</sup>”. D'autre part, l'existence même de l'engagement, qui suppose la volonté, le choix d'une personne humaine, disparaît avec de nouvelles technologies : issu de l'intelligence artificielle, l'art artificiel, encore à ses débuts, est produit par des robots ou par l'informatique. La question de l'engagement de l'artiste entre dans une nouvelle phase...

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.74 et 112.

<sup>28</sup> H.MARCUSE, *op.cit.*, p.37.

<sup>29</sup> *Dicophilo. Dictionnaire de philosophie en ligne*, <http://dicophilo.fr>

## L'ENGAGEMENT MÉDICAL DANS LE SERMENT D'HIPPOCRATE

*par*

*Jacques BATTIN de l'Académie nationale de BORDEAUX*

Après l'intérêt général public, illustré lors de la crise du Covid par les individualismes qui se sont opposés, parfois violemment, aux objectifs de santé publique, la Conférence Nationale des Académies nous invite à réfléchir au thème non moins stimulant de l'engagement.

L'altruisme est encore plus présent dans ce noble comportement que dans l'intérêt général public. L'engagement est un contrat par lequel on déclare servir pour un temps déterminé et contracter un engagement signifie vouloir y faire honneur. Il met en cause des motifs d'action plus intimes, qualifiés autrefois de vocation, sorte d'appel impérieux dans le choix d'une activité tournée vers autrui. Il est des appels à défendre sa patrie, à soigner ses semblables, à les enseigner. L'engagement politique est un des plus nobles, à condition de s'affranchir de tout conflit d'intérêts. Les vocations religieuses répondant à un engagement impératif offrent de nombreux exemples, depuis les premiers Pères de l'Église grecque et latine et les mystiques auxquels leur engagement a valu sanctification.

La plupart des engagés forment cette cohorte innombrable d'aidants bénévoles, isolés ou liés aux Associations caritatives, Secours populaire, catholique, Croix Rouge, Restaurants du cœur, Banque alimentaire, etc. qui participent au secours des huit millions de Français en situation précaire. Tous ces anonymes, par leur engagement, maintiennent le lien social.

Pour ma part, je ne saurais parler que de médecine, dans laquelle je me suis engagé sans tergiverser et avec une passion qui ne s'est pas amortie avec le temps, profession qui s'approche du sacerdoce : nos confrères demandent avec raison de revenir au terme de chef de service hospitalier autrement plus signifiant que celui sèchement administratif de chef de pôle.

## Les Asclépiades

En Grèce antique, l'exercice de la médecine n'était pas règlementé comme aujourd'hui. L'art de soigner était entièrement libre, depuis les prêtres-guérisseurs des temples et sanctuaires, comme ceux d'Asclépios à Athènes, Pergame, Épidaure, Cnide ou Kos, l'île grecque du Dodécanèse, où la tradition situe l'école d'Hippocrate et où j'ai eu le privilège de prononcer pour la seconde fois le serment d'Hippocrate.

Le plus célèbre par sa fréquentation et ses guérisons était celui d'Épidaure, où les malades pratiquaient le rituel de l'incubation. Pendant le sommeil dans le dortoir (*abaton*) du temple, le consultant espérait la visite du dieu qui donnait ses prescriptions et expliquait la raison des troubles, souvent fonctionnels. Une anticipation, en somme, de l'interprétation des rêves, dans la psychanalyse initiée par Freud.

Si le culte d'Asclépios s'est effacé au cours des siècles, en demeure son attribut, le bâton autour duquel s'enroule un serpent unique de gauche à droite et dont la tête est au sommet. La légende rapporte qu'un jour Asclépios, voyant un serpent se diriger vers lui, tendit son bâton sur lequel l'animal s'enroula. Asclépios frappa le sol et tua la bête. Un second serpent apparut soudain, tenant dans sa gueule une herbe mystérieuse avec laquelle il ramena à la vie l'autre reptile. Asclépios eut alors la révélation de la vertu médicinale des herbes, qui seront cultivées par les moines au Moyen Âge dans *l'herbularium*. Grâce aux trois règnes végétal, minéral et animal constituant la pharmacopée, dite autrefois *Materia medica*, aujourd'hui pharmacognosie, le médecin devient salvateur.

Le bâton enlacé d'un serpent et surmonté du miroir est le caducée devenu depuis 1945 l'emblème de la profession médicale en France. L'arbre cosmique qu'est le bâton surmonté de la coupe où s'abreuve le serpent divin, symbole d'Hygie, fille d'Asclépios, est devenu l'emblème des pharmaciens.

De ce vaste ensemble de sanctuaires consacrés à Asclépios émergent des communautés familiales spécialisées dans l'art médical. Ce sont les Asclépiades, qui se transmettaient savoirs et pratiques, de père en fils, par apprentissage dès l'enfance. Hippocrate appartenait à l'une de ces familles qui faisaient partie de l'élite culturelle, au contact des grands courants philosophiques et scientifiques grecs. *Le Serment* semble se placer au moment où ces communautés familiales s'élargissent aux étrangers (par adoption ou contre rémunération) pour leur enseigner la médecine.

Les Asclépiades se seraient séparés des prêtres-guérisseurs pour envisager les maladies comme un phénomène naturel et logique, et non comme un châtement divin. Ce ne sont pas des athées : la nature est bien d'origine divine, mais la nature elle-même est soumise à des règles autonomes, accessibles à la raison humaine. « Le médecin-philosophe est l'égal des dieux » (Hippocrate. *De la Bienséance*).

Ces médecins étaient itinérants, pratiquant la médecine de cités en cités, la plupart des cités grecques de cette époque ne dépassant guère quelques milliers d'habitants. Venant de l'extérieur, le médecin doit inspirer la confiance en offrant des marques de respect. Notamment en transposant le respect des sanctuaires sacrés à celui du domicile du malade.

## Hippocrate et le *Corpus hippocratique*.

Parmi les Asclépiades s'est distinguée la famille d'Hippocrate, dont le nom est générique. Hippocrate de Kos (460-377 av J.-C.) appartient au siècle d'or de la Grèce, bien que non athénien, il est considéré comme le père de la médecine occidentale, car il fait de la médecine un art raisonné (*techné*), fondé sur l'étude des faits naturels (*physis*). C'est la rupture du discours rationnel (*logos*) par rapport à la pensée magique (*mythos*). Le *Corpus hippocratique* est une œuvre collective multigénérationnelle, un recueil disparate d'une soixantaine de livres médicaux, comportant quarante-deux cas cliniques le plus souvent infectieux, les urgences traumatiques, fractures et luxations. Les médicaments, *pharmakon*, sont peu nombreux. Le pavot était connu depuis l'époque minoenne, comme le prouve une statuette du musée d'Héraclion. Le terme *oinos*, le vin, est employé 867 fois par Hippocrate. Son usage était externe à visée antiseptique et *per os* pour calmer sinon la douleur morale, du moins le mal-être et la dépression.

Malgré le travail de traduction acharné auquel s'est livré Littré pendant vingt-deux ans, la lecture du *Corpus hippocratique* est malaisée. Le style variable évoque des auteurs différents écrivant à des périodes qui peuvent être tardives, comme dans l'exégèse biblique. L'école rivale de Cnide aurait même participé à la Collection hippocratique. Seuls, à mon avis, peuvent être lus encore avec profit le *Traité de l'épilepsie*, dont les crises sont impressionnantes, mais dont est récusée la cause divine, sinon toutes les maladies seraient de nature divine. L'autre traité, *Des lieux, des airs et des eaux*, fonde l'éco-pathologie et la médecine du travail.

Hippocrate prétendait que le meilleur médecin était celui qui avait le meilleur pronostic, ce qui suppose un diagnostic exact à partir de la connaissance du passé, du présent et du futur de l'évolution naturelle de la maladie en cause et du mode de vie du malade. Le pronostic est à user avec discernement.

## Le serment d'Hippocrate engage le praticien

Ce serment commence par une invocation aux dieux puis il se compose de deux parties bien distinctes et sans transition. La première concerne les devoirs de l'élève envers son maître ; cette partie a l'allure d'un engagement contractuel. La deuxième concerne les devoirs envers les malades, avec des obligations et des interdits ; cette partie a l'allure d'un code ou d'une table de



commandements. Enfin le texte se termine par une louange et une malédiction, selon la teneur de l'engagement.

Avant tout, Hippocrate, par son serment, a fondé la déontologie et l'éthique médicales. C'est pourquoi, lors de la soutenance de la thèse devant le jury, le nouveau docteur en médecine devant l'assistance debout, lève la main droite pour prêter serment.

Quatre docteurs en médecine de la même famille prêtent le serment d'Hippocrate dans les facultés de médecine de Bordeaux, Caen, Paris et Toulouse.

### **Le serment d'Hippocrate originel**

En 1839 paraît à Paris, chez l'éditeur Jean-Baptiste Baillière, le premier tome des *Œuvres complètes* d'Hippocrate, édition critique en français, avec le texte grec en regard, traduction d'Émile Littré, le célèbre lexicographe qui avait été interne des hôpitaux de Paris, sans avoir passé sa thèse, ni exercé. Littré a placé dans le premier tome, les textes éthiques, et au début de ces textes, celui intitulé *Le Serment*, dont la version originale est la suivante :

« Je jure par Apollon médecin, par Asclépios, par Hygie et Panacée<sup>1</sup>, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivants :

Je mettrai mon maître de médecine au même rang que les auteurs de mes jours, je partagerai avec lui mon savoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses besoins ; je tiendrai ses enfants pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je ferai part de mes préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples liés par engagement et un serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté.

Je ne pratiquerai pas l'opération de la taille<sup>2</sup>, je la laisserai aux gens qui s'en occupent.

---

<sup>1</sup> Filles d'Asclépios, Hygie présidait à l'hygiène et à la santé par la prévention. Panacée signifie médicament universel.

<sup>2</sup> L'opération de la taille comportait l'incision sus-pubienne pour ouvrir la vessie en sous-péritonéal (cystostomie) afin d'extraire les cailloux vésicaux. De nos jours, dans les pays développés, la lithiase vésicale est devenue une maladie rare, contrairement à la lithiase rénale ou urétérale, mais elle se rencontre encore dans les pays les plus pauvres. Elle était très fréquente dans l'Antiquité.

Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de la séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves.

Quoi que je voie ou entende dans la société pendant, ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes ; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire ! »

## **Variantes du serment d'Hippocrate : la Déclaration de Genève**

Il s'agit d'un serment médical adopté par l'assemblée générale de l'Association médicale mondiale à Genève en septembre 1948. Cette déclaration a fait l'objet de sept révisions, la dernière étant celle d'octobre 2020. Cette déclaration s'attache spécifiquement à définir les objectifs humanitaires de la médecine, laquelle prend une importance particulière dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, en lien avec les crimes commis dans lesquels des médecins étaient impliqués (procès de Nuremberg). La Déclaration de Genève est conçue comme une adaptation du serment d'Hippocrate aux enjeux contemporains.

### **La Déclaration amendée de 2020**

« En qualité de membre de la profession médicale, je prends l'engagement solennel de consacrer ma vie au service de l'humanité.

Je considérerai la santé et le bien-être de mon patient comme ma priorité.

Je respecterai l'autonomie et la dignité de mon patient.

Je veillerai au plus grand respect de la vie humaine.

Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de genre, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'orientation sexuelle, de statut social ou tout autre facteur s'interposent entre mon devoir et mon patient.

Je respecterai les secrets qui me seront confiés, même après la mort de mon patient.

J'exercerai ma profession avec conscience et dignité, dans le respect des bonnes pratiques médicales.

Je perpétuerai l'honneur et les nobles traditions de la profession médicale.

Je témoignerai à mes professeurs, à mes collègues et à mes étudiants le respect et la reconnaissance qui leur sont dus.

Je partagerai mes connaissances médicales au bénéfice du patient et pour les progrès des soins de santé.

Je veillerai à ma propre santé, à mon bien-être et au maintien de ma formation, afin de prodiguer des soins irréprochables.

Je n'utiliserai pas mes connaissances médicales pour enfreindre les droits humains et les libertés civiles, même sous la contrainte.

Je fais ces promesses sur mon honneur, solennellement, librement. »

### **La version moderne adoptée en 2012 par l'Ordre des médecins de France est la plus adoptée**

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies.

Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission.

Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés. J'apporterai mon aide à mes confrères, ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque. »

### **Modifications du texte original**

La formulation préalable concernant « les frères » est remplacée par « les frères et sœurs », et en 2017 par « collègues ». L'âge, le handicap, le sexe et l'orientation sexuelle ont été ajoutés, comme des facteurs qui ne doivent pas interférer avec les devoirs du médecin envers son patient. Les confidences doivent rester secrètes, même après le décès du patient. La formulation « les droits humains et les libertés civiles » remplace « les lois de l'humanité ».

La mention du respect de la vie humaine « à partir du moment de la conception », a été remplacée en 1994 par la formulation « à partir de son début ». Elle a ensuite disparu de la rédaction de certaines versions, notamment anglaise et française, pour être remplacée par « respect absolu de la vie humaine » sans précision. En 2020, dans la version française, elle est remplacée par « plus grand respect de la vie humaine ». Dès le serment initial, il est mentionné que le médecin s'abstiendra de tout poison pouvant entraîner la mort.

Cette mention rend donc incompatible l'assistance au suicide que réclame l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, ADMD. Est-il indigne d'être vieux et malade ? Curieuse déformation sémantique ! Dans les pays où cette euthanasie-assistée est admise, comme dans l'épouvantable maladie de Charcot, la ligne rouge a été franchie en septembre 2022, quand le cinéaste Jean-Luc Godard est allé en Suisse se faire euthanasier, parce qu'il ne supportait plus les infirmités de l'âge.....Le débat actuel rappelle le sinistre ouvrage de Binding (juriste) et Hoche (médecin) qui, sous le pernicieux prétexte de la compassion, publiaient en 1920 « *La libéralisation de la suppression d'une vie qui ne vaut pas d'être vécue* ». Le texte de ces deux universitaires chevronnés contribua à « l'euthanasie » des handicapés, suivie des génocides perpétrés par le régime hitlérien<sup>3</sup>.

Dans le serment initial est proscrit l'usage de pessaires, soit l'utilisation de médicament ou dispositif à but contraceptif ou abortif. La contraception par la pilule oestro-progestative ou par diaphragme a été un progrès transformant radicalement la société en libérant les femmes de grossesses non désirées, leur permettant d'accéder aux professions jusque là exclusivement masculines. Quant au droit à l'avortement, c'est également un acquis dû au courage de Simone Veil.

La mention de la « santé et du bien-être » du patient a remplacé la formulation initiale de « santé et vie », en lien avec les réflexions sur l'acharnement thérapeutique en fin de vie, et en 2017 le respect de l'autonomie et de la dignité du patient.

En 2017, le souci de la santé des soignants et leur travail collaboratif sont inclus dans le serment, dont les révisions ont été nombreuses pour adapter la déontologie aux réflexions d'ordre éthique. La déontologie, étant liée aux mœurs, est donc évolutive.

En Belgique, les jeunes diplômés médecins prononcent un serment lors de l'inscription à l'Ordre des médecins, dont la version de juillet 2011 est libellée ainsi :

« Au moment où je deviens membre de la profession médicale, je m'engage à œuvrer de mon mieux pour une médecine de qualité, au service des personnes et de la société. J'exercerai la médecine avec conscience et application. Au service de mes patients, je favoriserai leur santé et soulagerai leurs souffrances. J'informerai correctement les personnes qui font appel à mes soins. Je garderai les secrets appris du fait de la pratique de ma profession et les confidences faites par mes patients,

<sup>3</sup> BINDING K., HOCHÉ A. *Die Freigabe der Vernichtung lebensunwerten Lebens; ihr Maß und ihre Form*. Leipzig, F. Meiner, 1920-1922; traduit en français par K. Schank, Paris, *Le Serment*, 2002.

même après leur mort. Je tiendrai mes professeurs et tous ceux qui m'ont formé en haute estime pour ce qu'ils m'ont appris. J'actualiserai mes connaissances, ne dépasserai pas les limites de mes compétences et je contribuerai autant que possible au progrès de la médecine. J'utiliserai de manière responsable les moyens que la société met à disposition et j'œuvrerai pour des soins de santé accessibles à tous. J'entretenirai des rapports collégiaux avec mes confrères. Je serai respectueux envers mes collaborateurs. Je veillerai à ce que des convictions politiques ou philosophiques, des considérations de classe sociale, de race, d'ethnie, de nation, de langue, de genre, de préférence sexuelle, d'âge, de maladie ou de handicap n'influencent pas mon attitude envers mes patients. Je respecterai la vie et la dignité humaine. Même sous la pression, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales pour des pratiques contraires à la dignité humaine. Je fais ces promesses solennellement, librement et sur l'honneur. »

Les pharmaciens sont soumis en fin d'études au serment de Galien, le médecin grec de Pergame exerçant à Rome sous l'empereur Marc Aurèle, serment calqué sur celui d'Hippocrate, mais prévalent sur ces serments le *Code de déontologie* et le *Code de santé publique* dans les commissions disciplinaires des Ordres respectifs.

Ainsi l'article 36 du Code de Déontologie Médicale indique que le consentement doit être libre et éclairé. La loi du 20 décembre 1988, dite loi Huriet, précise à cet égard : « Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. En cas d'urgence ne permettant pas de recueillir l'avis de la personne concernée, ce sont les proches qui se prononcent à sa place. »

**En conclusion**, il est évident que le serment d'Hippocrate, malgré ses multiples variantes<sup>4</sup> a une valeur historico-symbolique d'engagement solennel marquant la fin de longues études donnant le droit d'exercer et qu'il a édité des codes plus précis, comme le *Code de santé publique*, où les droits des malades sont mieux encadrés. Toutefois, la modernité du serment d'Hippocrate est indéniable en conciliant la déontologie qui s'impose et l'éthique qui évolue avec les mœurs.

---

<sup>4</sup> Jeanne DUCATILLON, « Le serment d'Hippocrate, problèmes et interprétations », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 1, mars 2001, p. 34-61. (lire en ligne [archive])

Jacques JOUANNA, « Sur les éditions les plus anciennes du serment d'Hippocrate : un nouveau témoignage (le Par. suppl. grec 608) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 161<sup>e</sup> année, n° 2, 2017, p. 1037-1061. (lire en ligne [archive])

Jacques JOUANNA, « Du Serment hippocratique en vers à l'Hexamillon byzantin dans un manuscrit de Galien : le Laurentianus plut. 74, 3 (fol. 191v-192). Au carrefour de voix oubliées et de voies qui s'ignorent », *Revue des études grecques*, t. 130, n° 1, janvier-juin 2017, p. 91-122. (lire en ligne [archive])

Jean IRIGOIN, « La véritable (?) édition princeps du Serment d'Hippocrate », *Revue des Études Grecques*, t. 112, juillet-décembre 1999, p. 715-718. (lire en ligne [archive])

Luciana Rita ANGELETTI, « Le concept de vie dans la Grèce ancienne et le serment d'Hippocrate », *Revue philosophique de Louvain*, t. 90, n° 86, 1992, p. 156-179 (lire en ligne) 6

Alain MASQUELET. *Le serment d'Hippocrate ; de l'épistémologie à l'éthique : la modernité d'Hippocrate*. Maloine, édit.Paris, 1997.



*Asclépios dieu grec de la médecine, l'Esculape latin.*



*Asclépios et sa fille Hygie.*



*Asclépeion de Kos, l'île du Dodécanèse, où la tradition situe la famille d'Hippocrate et où j'ai eu le privilège de prononcer pour la deuxième fois et en ce lieu le serment d'Hippocrate.*



*Asclépios et le caducée.*



## LA MALADIE ENGAGE

*par*

*Jean RIBSTEIN de l'Académie de NÎMES*

Au moment d'engager une réflexion sur la maladie, il me faut la situer. Le point de vue choisi ouvre sur deux perspectives d'analyse distinctes, éventuellement opposées. Ces deux aspects ont pu être désignés comme la maladie à la première et à la troisième personne<sup>1</sup>. Il appartient à tout médecin de les considérer également en abordant la question de la relation de soin.

Chacun peut sans doute témoigner de quelque aspect d'une maladie, à partir d'une expérience individuelle de malade – soi-même, un proche, un personnage de roman. La maladie occupe nombre de conversations familiales, elle engendre aussi nombre de textes littéraires, parmi lesquels certains ont pu être appelés des « autopathographies »<sup>2</sup>. Une lecture critique de la littérature des maladies met en relief l'importance de l'air du temps (et du contexte social et politique) dans les représentations que peuvent se faire les auteurs de ces textes, et donc aussi bien chacun de nous, malade ou non<sup>3</sup>. L'approche biographique des malades a récemment suscité un intérêt croissant en médecine et fait émerger un courant cherchant à développer une compétence narrative et promouvoir une éthique de l'attention centrée sur les récits de vie<sup>4</sup>.

La maladie et les maladies, comme la médecine et les médecins, ont aussi une histoire. De tout temps, les humains ont été confrontés à des fléaux menaçant de les décimer, dont les pestes. L'étude des signes qui précède l'élaboration raisonnée des soins a probablement commencé à se faire sur les champs de bataille égyptiens

---

<sup>1</sup> F. LAPLANTINE, *Anthropologie de la maladie*, Paris, Payot, 1986, p. 19.

<sup>2</sup> S. GRISI, *Dans l'intimité des maladies. De Montaigne à Hervé Guibert*, Paris, Desclée de Brouwer 1996, p. 25

<sup>3</sup> S. SONNTAG, *La maladie comme métaphore*, Paris, Seuil, 1979.

<sup>4</sup> R. CHARON, « Narrative medicine. A model for empathy, reflection, profession, and trust », *Journal of the American Medical Association*, 2001; 286(15):1897-1902.

trois millénaires avant notre ère<sup>5</sup>. Mais c'est au corpus hippocratique que la tradition attribue la première approche systématisée des maladies et la recherche de causes non surnaturelles<sup>6</sup>. Le traité *Nature de l'homme* distingue ainsi les maladies générales des maladies individuelles. Les premières frappent sans grande distinction une large population (par diffusion de miasmes), ou seulement les habitants d'une cité (soumis aux mêmes fluctuations de l'environnement) ; les secondes résultent plutôt de mauvais régimes. La maladie est comprise comme une dyscrasie, et le bon fonctionnement de l'organisme, par opposition, un mélange équilibré des humeurs, la crase. Plusieurs siècles passeront avant l'identification indiscutable de divers agents pathogènes. Et dans le cas de la tuberculose, maladie commune et grave, seule la mise en cause de l'agent microbien rendra obsolète l'interprétation héritée de l'hippocratismes, liant la consommation à un tempérament particulier, une idiosyncrasie, le déséquilibre du mélange des humeurs propre à l'individu.

Bien des relations causales et mécanistiques restent à préciser en matière de maladie. Mais si les capacités offertes par diverses technologies augmentent constamment le corpus du savoir biologique et médical, repoussant toujours plus les limites des interventions thérapeutiques, la maladie reste une expérience primordiale et individuelle de la vulnérabilité et de la finitude du corps humain.

### **Tomber malade, être malade**

De la victime d'un accident de la circulation routière ou cérébrale (AVC), on entend parfois dire que son pronostic vital est engagé. Et parfois l'augmentation de la pression intracrânienne induit un engagement cérébral – c'est-à-dire une protrusion d'une partie du cerveau (de molle consistance) sous un repli (peu compliant) de la dure-mère, l'enveloppe méningée. Ce qui rappelle que le verbe *engager* (employé initialement pour « mettre en gage ») a pris dès le XVI<sup>e</sup> siècle le sens figuré de « faire pénétrer dans (quelque chose qui ne laisse pas libre) ».

La survenue d'une maladie est plus souvent moins dramatique. Son début est marqué par la perception d'un changement corporel. Voilà que le sujet a mal, se sent mal ou encore saisit que sa vie ne s'écoule plus « dans le silence des organes », pour reprendre les mots de René Leriche. La maladie, c'est alors « ce qui gêne les hommes dans l'exercice normal de leur vie et dans leurs occupations et surtout ce qui les fait souffrir », une définition vue du côté du malade comme le souligne Georges Canguilhem<sup>7</sup>. Pour le médecin, l'interprétation des symptômes repose communément, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur un raisonnement anatomoclinique, qui relie une dysfonction à une lésion localisable. La *Naissance de la clinique* est pour Michel Foucault ce moment où « une grammaire des signes

<sup>5</sup> J. RIBSTEIN, *Le symptôme et le signe*, Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 2016, p. 6

<sup>6</sup> J. JOUANA, *Hippocrate*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.

<sup>7</sup> G. CANGUILHEM, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF Quadrige, 2013.

*s'est substituée à une botanique des symptômes*<sup>8</sup> ». L'approche de plus en plus scientifique de l'étude des maladies va s'éloigner d'une nosologie (classification des maladies) fondée sur la sémiologie (science des signes) pour privilégier les données étiologiques (causales) et pathogéniques (mécanistiques). C'est cette catégorisation des espèces morbides qui dominera le discours médical en matière de diagnostic et de pronostic.

L'expression « tomber malade » se rapporte d'abord à la maladie aiguë, dont la résolution ne demande d'ailleurs pas nécessairement l'intervention du médecin. Elle renvoie à la figure d'une chute inaugurale et, dans notre culture, à la notion de faute et d'exclusion, trace d'une emprise ancienne de la religion sur la médecine. Est-il anecdotique d'assimiler la santé (dont l'état est altéré par la maladie et que la guérison fait recouvrer après son passage) au salut ? La santé se dit *salute* en italien, *salud* en espagnol.

« Être malade » se rapporte à un état amoindri, faisant de longue date l'objet de compassion. La maladie, au sens général, est perçue intuitivement à la fois comme la conséquence d'un dysfonctionnement (biologique) de l'organisme, et un état du vivant marqué d'une valeur négative – une valeur létale (au sens où elle menace la vie) et fondatrice (comme le souligne l'étymologie, *valere* signifiant « être bien portant »).

Une manifestation banale ou d'emblée inquiétante peut révéler une maladie potentiellement mortelle (toux persistante, crachat sanglant, cancer du poumon). Un examen de routine (la mesure de la pression artérielle) ou une prise de sang demandée de façon systématique peut faire découvrir une maladie chronique dont on ne peut guérir (comme une insuffisance rénale avancée ou un diabète sucré). Il s'agit là à proprement parler d'une occurrence de l'incurable, l'irruption de l'irréversible. Le malade qui s'ignorait apprend qu'il devra se soigner à vie ; que le médecin qui fait cette annonce, et d'autres avec ou après lui, devront le soigner à vie. Il tombe de haut, plus ou moins. Un voile jette l'ombre du doute sur sa vision du monde.

L'annonce de la maladie s'accompagne d'un sentiment, parfois insidieux, de fragmentation du temps. Non seulement le malade est amené à se demander comment se présente le futur nouveau qui lui arrive mais aussi pourquoi, comment, quand, s'est installée la maladie. Pourquoi, comment, quand, s'est altéré un passé jusqu'ici silencieux. Le mal qui maintenant lui tient la main a ouvert une brèche, l'incertitude infiltre le présent.

D'autres fois enfin, la découverte fortuite d'une mesure biologique ou clinique anormale va ouvrir à la menace d'un lendemain incertain, à l'inquiétude qu'un événement morbide puisse advenir, à l'intranquillité du risque. Ainsi quand la prévention des maladies cardiovasculaires est devenue au siècle dernier une

---

<sup>8</sup> M. FOUCAULT. *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*. Paris, PUF, 1963.

préoccupation majeure de la médecine, l'hypertension artérielle a été décrétée « tueur silencieux » pour promouvoir la mesure de la pression artérielle<sup>9</sup>.

Quelles qu'en soient les modalités de survenue et la contingence apparente, il apparaît donc que la présence avérée (ou à venir) de la maladie engage le malade (c'est-à-dire le fait entrer malgré lui dans un état qui restreint sa liberté). Le terme « patient » (du latin *patis*, qui a donné *pâti* et signifie « endurer ») qualifie la personne qui supporte l'adversité. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la philosophie nommera *patient* celui qui subit par opposition à *agent* celui qui agit. Dès cette époque, le mot désigne spécialement et couramment le malade par rapport au médecin.

## Médier et remédier

C'est le médecin qui, de longue date, nomme la maladie et à partir de la fin du Moyen Âge, requalifie le malade en patient. Mais sa légitimité tient tout entière dans sa capacité à faire face à la maladie et à répondre à la demande du malade, à son besoin de soin et de réassurance.

On peut penser qu'à l'origine, la dispensation de soins primaires en traumatologie a montré directement l'utilité des soignants et a contribué à instaurer une fonction qui se transformera en métier. Et que la prise en charge plus spécifiquement médicale de la pathologie interne (le champ des maladies invisibles dont l'origine n'est pas immédiatement perceptible) n'a pu se dégager que très progressivement des pratiques magiques et des rites religieux. Remarquons à ce propos que le thérapeute a d'abord été le servant prenant soin de l'autel. Qu'Hippocrate est issu d'une famille d'Asclépiades vouée à l'exercice médical, par ascendance prétendument divine. Que le Serment qui porte son nom se réfère à Apollon, Asclépias son fils, Hygie et Panacée, les filles de ce dernier.

Sous une forme ou une autre, le serment reste en vigueur dans la plupart des écoles de médecine du monde occidental. Les versions contemporaines du texte varient et n'ont que de lointains rapports avec l'original. Destiné à protéger la transmission du savoir médical aux disciples qui n'étaient pas des descendants directs des Asclépiades, sa première partie était un contrat d'association. La reste du texte a la valeur exemplaire d'un engagement d'ordre déontologique. La prestation du Serment, à l'issue de la soutenance de la thèse d'exercice de médecine, perdue aujourd'hui à titre symbolique, sans avoir de valeur juridique.

Il se pourrait que ce soit l'acte, plus que le contenu du texte, qui fasse que ce serment d'un autre âge reste une référence pour les malades autant que pour les médecins. L'impétrant qui devient docteur emporte quelques bribes d'une longue tradition, la mémoire imprécise et l'image idéalisée de médecins engagés avant lui. L'habit lui accorde un crédit de confiance qui demandera à être consolidé par l'usage.

---

<sup>9</sup> N. POSTEL-VINAY, PIERRE CORVOL, *Le retour du Dr Knock. Essai sur le risque cardiovasculaire*, Paris, Odile Jacob, 2000.

Le médecin, comme le malade, croit au progrès de la médecine. La masse de connaissances qu'il découvre dès son apprentissage croît de façon exponentielle en même temps qu'elle se renouvelle. Ce qui le conforte dans le sentiment de s'être engagé à remplir une fonction importante dans la société, et à avoir un rôle primordial dans la lutte contre la maladie. Son savoir sert à guérir.

Sa première tâche est de poser le bon diagnostic, sur la base des symptômes racontés par le malade et transformés en signes par la médiation du langage médical et de ce qu'il apprend de son examen clinique et d'un ensemble toujours plus performant d'examen complémentaires. Sa maîtrise de la maladie tient au discours qui dit ce qui s'est passé (anamnèse), ce qui va se passer (pronostic) et ce qui se passe au moment de la rencontre avec le malade (diagnostic).

Sa connaissance des maladies est faite de données scientifiquement établies (par la recherche clinique), passées au crible de preuves robustes (*evidence-based medicine*), combinées en recommandations officielles. Une approche robuste mais nécessairement réductionniste et de pertinence variable, à confronter à l'expérience clinique et à repenser de façon individualisée pour l'adapter à la variabilité des cas singuliers<sup>10</sup>. La pratique du métier et l'expérience de ses aléas lui rappelleront au besoin qu'il ne peut tout savoir. William Osler, Hippocrate des temps modernes, disait que « la médecine est une science de l'incertitude et un art de la probabilité ».

À côté du statut socio-économique et d'une éventuelle vocation de service héritée, la fascination pour les immenses possibilités diagnostiques et thérapeutiques offertes par des innovations biotechnologiques toujours renouvelées participe à l'attractivité de la médecine dans le choix du métier. La confrontation avec la réalité des malades, dès le temps de la formation initiale, peut modifier profondément le rapport au monde de l'apprenti médecin. Il a été montré que le degré d'empathie (l'aspect mesurable de cette qualité tout au moins) baisse pendant la durée des études médicales, conséquence probable d'une autoprotection contre la montée d'une inquiétude. De fait, la maladie est, au-delà de la dysfonction biologique menaçant le vivant, une expérience biographique altérant le vécu<sup>11</sup>.

Dans son *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Émile Benveniste note que *med-*, à la racine du mot « médecine », relève du registre de la mesure (au sens de modération) et de l'ordre à rétablir dans le corps malade. Dans le champ de la médecine, ce radical ouvre à la fois à la méditation (sur le cas du malade), à la remédiation (des conséquences de la maladie), et à la médiation (entre la maladie et le malade, éventuellement dans l'intime du malade).

---

<sup>10</sup> L. COUTELLE, « Trouble dans l'espace des raisons : pour une éthique plurielle de la fiabilité », *Revue Française d'éthique appliquée* 2019;8(2):18-31 – cet article est une introduction au dossier « À quoi nos croyances nous engagent-elles ? »

<sup>11</sup> D. FASSIN, *La vie. Mode d'emploi critique*, Paris, Seuil, 2018.

## Pâtir ou agir

La relation engagée par la demande du malade diffère considérablement selon l'inscription dans le temps de la maladie : aiguë, grave ou bénigne ; chronique, potentiellement mortelle ou invalidante ou à risque lointain et incertain, de prévalence croissante du fait du traitement des maladies aiguës et du vieillissement de la population.

La maladie aiguë comprime et dilate tout à la fois le temps présent. En cas d'urgence, la relation de soin naît sur le lieu même où se manifeste la maladie, puis, rapidement, se décline dans un cadre hospitalier et implique plusieurs intervenants. En l'absence d'urgence (dont il faut s'assurer), le médecin a la responsabilité d'instaurer un colloque singulier, marqué par une réciprocité des échanges, gage d'une relation de confiance. Dans le temps court de la maladie aiguë, qui peut guérir, le médecin « prend en charge » le malade. Il prend en considération sa demande de réassurance, et prend en compte son besoin de soins. Le patient, parfois à son corps défendant, accepte habituellement ce « paternalisme », qui suspend en quelque sorte son autonomie au bénéfice de la lutte contre la maladie. Dans la réalité biologique de la maladie, son organisme se défend contre le déséquilibre lié à la maladie. L'intervention médicale vise à exalter ou à atténuer ses mécanismes de défense, à s'opposer directement aux agents pathogènes éventuels et, dans les cas extrêmes (de réanimation), à assurer la survie en palliant l'insuffisance des processus vitaux (ventilation artificielle).

Tout autre est la situation de la maladie chronique, qui peut se présenter comme un processus inexorable ou une suite de « poussées » (épisodes symptomatiques à intervalles variables, avec aggravation, éventuellement transitoire, de l'état de fond). La médecine contemporaine appréhende de la même manière des maladies dépourvues presque entièrement de symptômes (comme l'hypertension artérielle). Il peut être difficile pour le malade de repérer son état d'équilibre et de se situer dans les brèches du temps ouvertes par la maladie (une image empruntée par le diabétologue Gérard Reach et, avant lui, par Hannah Arendt<sup>12</sup>, à une parabole de Franz Kafka<sup>13</sup>). Sur le temps long, le malade n'a pas de meilleur choix que l'engagement actif dans une voie qui lui permettra d'aller de l'avant. Il doit trouver un équilibre aussi cohérent et harmonieux que possible avec « sa » maladie, dans une nouvelle « allure de vie », pour reprendre les termes de Canguilhem. Le médecin ne peut alors que s'engager à son côté, l'accompagner, le soutenir, l'inciter à bon escient.

Dans une série d'écrits, Reach<sup>14</sup> a entrepris d'analyser les différents écueils rencontrés dans la prise en charge de la maladie chronique emblématique qu'est

<sup>12</sup> H. ARENDT, *La brèche entre le passé et le futur*, in *La crise de la culture*, Paris Gallimard Folio 1972, p. 11 sq.

<sup>13</sup> F. KAFKA, *Aphorismes*, Nantes, ed. Joseph K., 1994 (écrits de 1917, quand la tuberculose vient de se déclarer).

<sup>14</sup> G. REACH, *Pourquoi se soigne-t-on ? Essai sur la rationalité morale de l'observance*, Paris, Le Bord de l'Eau, 2007 / *Une théorie du soin. Souci et amour face à la maladie*, Paris, Les Belles Lettres, 2010 / avec J. MÉNARD, *L'inertie clinique : Une critique de la raison médicale*, 2012 / *Pour une médecine humaine. Étude philosophique d'une rencontre*, Paris, Hermann, 2022.

le diabète sucré. Son point de départ est en même temps global et multiple : les résultats du suivi et du traitement, qui ont fait l'objet d'analyses précises, sont pauvres et source d'insatisfactions. Les médecins, qui disposent de moyens conséquents, sont loin de mettre en œuvre de façon optimale des règles qu'ils ont eux-mêmes élaborées (un comportement appelé *inertie clinique*). Les malades ne prennent pas leurs traitements de façon adéquate et ne suivent pas des règles d'hygiène et de diététique qu'ils connaissent, grâce à une éducation thérapeutique développée de longue date pour cette pathologie (un comportement appelé *non-observance*). Divers obstacles sont susceptibles de faire échouer les tentatives de changements durables de ces comportements. Concernant le rapport du malade à ses prescriptions et ordonnances, il a été proposé de substituer aux termes trop connotés d'*adhésion*, *observance* et *compliance* celui d'*engagement*. Pour mieux comprendre la structure de la relation de soin, une comparaison a été faite avec le métier de boulanger. L'objet de la relation entre le boulanger et son client est le pain ; celui de la relation de soin est le malade, pas la maladie. Il ne peut y avoir de symétrie entre le médecin avec son savoir sur la maladie (« à la troisième personne ») et le malade avec son savoir sur la maladie (« à la première personne »). Mais ils sont deux sujets humains, possesseurs de savoirs et capables de penser<sup>15</sup>. Prévenir le risque d'abus de pouvoir (de soigner) demande de prendre conscience du dédoublement de la présence de chacun des partenaires.

L'actualité médicale du thème de l'engagement peut être illustrée par un autre exemple. Les psychothérapies d'acceptation et d'engagement<sup>16</sup> – un type contextuel de thérapie cognitive et comportementale qui vise à améliorer la flexibilité psychique – sont validées dans diverses situations (anxiété, douleur chronique, ...). Soit comme métaphore de ce que vit le malade, un cours d'eau puissant à traverser, avec un choix entre : foncer sans réfléchir mais nager contre un courant plus fort que soi épuise et on coule ; se résigner en se disant que cela ne sert à rien de lutter si on ne peut pas aller là où on veut mais se laisser emporter passivement risque également de finir en noyade ; tenter de composer avec l'adversité en gardant la tête hors de l'eau et en mettant son énergie à faire corps avec le courant, infléchir sa trajectoire et arriver quelque part, même si ce n'est pas l'endroit où l'on voulait aller au départ, et peut-être, dans un deuxième temps, rejoindre exactement ce lieu que l'on voulait atteindre.

Plusieurs approches sont possibles pour promouvoir les comportements les plus appropriés face aux obstacles de toutes sortes que peut rencontrer le malade chronique. Dans les cas les plus difficiles, il peut passer par des stades analogues aux étapes préalables à une acceptation de l'annonce d'un décès à venir<sup>17</sup>. Lorsque la situation n'est que lentement évolutive, stable sur de longues périodes, une

---

<sup>15</sup> Reach fait ici une analogie entre les métiers de médecin, prêtre, enseignant, et avocat qui, parmi de nombreux points communs, considèrent tous d'une certaine façon le salut d'un interlocuteur.

<sup>16</sup> En anglais ACT pour Acceptance and Commitment Therapy. D. H. DUCASSE, G. FOND. « La thérapie d'acceptation et d'engagement ». *Encephale* 2015 ; 41(1):1-9.

<sup>17</sup> E. KÜBLER-ROSS, *Les derniers instants de la vie*, Genève, Labor et Fides, 1975.

adaptation réussie peut permettre une vie de qualité acceptable, comme cela a pu être démontré chez des personnes handicapées graves stabilisées.

Les sujets atteints de maladies chroniques, une fraction de la population générale en constante augmentation, cumulent volontiers un ensemble de comorbidités et de handicaps dont il importe d'identifier aussi bien que possible les multiples caractères. Les questions posées par cette sous-population engagent, de façon tout à la fois globale et hétérogène, la communauté des soignants comme aussi l'ensemble de la population. Il faut s'informer et informer, afin d'effacer autant que possible les représentations fausses, biaisées ou stigmatisantes<sup>3</sup> qui brouillent la compréhension de ces questions avant même que l'on puisse esquisser des réponses.

### **Gages et gageurs d'une complexité singulière**

Nous sommes progressivement entrés dans une ère de médicalisation de bien des aspects de la vie quotidienne. Foucault affirme que la réorganisation du savoir médical, qu'ont permis les conditions sociales et politiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, coïncide avec un point de bascule dans le rapport entre médecine et société<sup>8</sup>. Des utopies de la période de la Révolution a émergé le double mythe de l'organisation de la profession médicale en un quasi-clergé investi de pleins pouvoirs sur les corps, et de la promotion d'une santé parfaite à l'ensemble de la population. De fait, le développement de l'hygiénisme et de la prévention participera à une évolution bénéfique de l'état de santé du plus grand nombre. En même temps, le champ de la médecine va être touché par la normalisation et l'industrialisation. De nos jours, l'acte médical est normé et défini juridiquement, l'hôpital est rebaptisé établissement (producteur) de santé et la iatrogénèse (génération d'effets délétères par le médecin) s'étend, au-delà même de la part de morbidité et de mortalité directement imputable aux interventions médicales<sup>18</sup>.

Les fondements de la pratique médicale, dont le principe du colloque singulier, sont en train de se modifier profondément. Le malade est isolé par la maladie (la souffrance, l'inquiétude, la dépendance). Face à lui, la masse des maladies a multiplié les intervenants (soignants, professionnels de santé, aidants), avec qui peut s'ouvrir un colloque pluriel, au mieux collégial et pluriprofessionnel. Le nombre des médecins généralistes croît moins que la population générale et leur répartition territoriale est inégale. À côté d'eux, qui sont censés fournir le premier recours, la coordination des soins et la référence d'une prise en charge globale de la santé, ont été instaurés un accès direct à d'autres professionnels (psychologues, certaines catégories d'infirmiers), une redistribution de certains actes (pharmaciens), un recours éventuellement remboursé à divers « paramédicaux ». Leur disponibilité pour un temps proprement médical en face-à-face est réduite par la charge administrative, sans être vraiment compensée par la technologie, notamment de communication distancée.

<sup>18</sup>I. ILLICH, *Némésis médicale. L'expropriation de la santé*, Paris, Seuil 1975.

La demande médicale aussi se modifie. La maladie n'est plus définie par les seuls symptômes ouverts à l'interprétation du médecin. Au motif de consultation pour maladie (avérée ou potentielle) s'est substitué un recours au système de santé pour tout ce qui peut impliquer un acte défini comme médical. La définition de la maladie a jusqu'ici résulté d'une délibération sociale. Et c'est de la considération du pathologique qu'est issu le concept de normal, pour reprendre les termes de Canguilhem, qui insiste sur une réflexion de Kant, comme quoi on peut se sentir bien mais on ne peut jamais savoir que l'on est bien portant : « il n'y a pas de science de la santé<sup>19</sup>. » Que faire dans la pratique de la définition de la santé telle qu'elle a été fixée, depuis 1946, par l'Organisation mondiale de la Santé, « un état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ? Peut-on appliquer le conseil que donne Canguilhem de se faire interprète du malade en cherchant à comprendre la sens qu'il donne à sa maladie : « Mon médecin, c'est celui qui accepte de moi que je voie en lui un exégète avant de l'accepter comme réparateur », quand bien même il n'y aurait pas de maladie<sup>19</sup> ?

Le malade enfin, patient impatient de guérir ou porteur d'une question sociétale, est un sujet souvent émancipé maintenant par les canaux d'information offerts à sa curiosité. Émancipé par la loi dans tous les cas, un principe de « démocratie sanitaire » étant en effet inscrit dans le droit français depuis une vingtaine d'années<sup>20</sup>. La volonté de participer et de faire participer le soigné à l'élaboration du cadre de soin ou à la formation du soignant a conduit à démultiplier les figures du malade. Qui a été promu témoin, partenaire, expert. Qui est appelé usager par la Haute Autorité de Santé<sup>21</sup> (un terme pas très engageant). Qui est même invité à embrasser le « métier » de malade par certains sociologues (ce qui me semble inapproprié). Le cas du diabète sucré a permis d'illustrer une façon de rééquilibrer la relation en articulant, pour les décisions le concernant, la participation du soigné (fondement de toute démocratie) et la compétence du soignant.

Ricœur constate cependant que les situations qui en médecine appellent l'éthique restent irrémédiablement asymétriques, demandant au soignant de « rejoindre » l'autre en face de lui sans occuper sa place<sup>22</sup>. Il cite Peter Kemp à propos de ces cas extrêmes : « Le dernier retranchement de l'humain, c'est la capacité d'entrer dans le rapport donner-recevoir. »

---

<sup>19</sup> G. CANGUILHEM, *La santé : concept vulgaire et question philosophique*, in *Écrits sur la médecine*, Paris, Seuil 2002, p. 52.

<sup>20</sup> Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

<sup>21</sup> « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire » [[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3201812/fr/soutenir-et-encourager-l-engagement-des-usagers-dans-les-secteurs-social-medico-social-et-sanitaire#toc\\_1\\_6](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201812/fr/soutenir-et-encourager-l-engagement-des-usagers-dans-les-secteurs-social-medico-social-et-sanitaire#toc_1_6)] accédé le

<sup>22</sup> P. RICŒUR, *Philosophie, éthique et politique. Entretiens et dialogues*, Paris, Seuil 2017, p. 178. P. KEMP, *Éthique et médecine*, trad. Else-Marie Jacquet-Tisseau, Paris, Tierce 1987 in 0p. cit. p. 180

## Engagement et vocation du médecin face à la condition de l'homme malade

L'éclatement des pratiques, la banalisation de soins ramenés à des prestations de service, la multiplication des interpositions technologiques, l'accumulation de contraintes de tous ordres, la prise en charge d'actes sans rapport évident avec la maladie ou le soin, sont autant de facteurs qui peuvent parasiter l'accueil de l'utilisateur du système par le professionnel de santé et induire une souffrance ou susciter une réserve dans son engagement. Sans parler des inégalités flagrantes dans la distribution des moyens mis à sa disposition. Tant d'occasions pourtant, dont la pandémie récente, ont témoigné de son engagement et son dévouement.

Le terme *engagement*<sup>23</sup> appartient aujourd'hui au langage courant et renvoie à de multiples significations, ce qui affaiblit probablement la portée de son usage. Le concept, qui connaît une popularité croissante en sociologie, est utilisé plus spécifiquement par Howard Becker pour rendre compte des lignes d'actions cohérentes d'individus ou de groupes. C'est ainsi que des étudiants qui voulaient devenir médecins, ayant à passer un diplôme de physiologie, développaient un engagement dans ce domaine tel que le diplôme de médecin auparavant convoité ne les intéressait plus<sup>24</sup>.

Le verbe *engager* a deux sens différents (comme le verbe soigner) selon qu'il est pris dans sa forme transitive (le médecin soigne le malade) ou sa forme réfléchie (le malade se soigne). L'analyse du cas de la maladie et de la relation de soin aura permis, je l'espère, de souligner l'importance du renversement d'attitude associé au moment réflexif. Un retournement où s'inscrit le moment opportun (*kairos*) de l'éthique.

La souffrance isole. La maladie offre l'occasion singulière d'une prise de conscience des limites de notre autonomie. Le malade fait l'expérience de la vulnérabilité et de la finitude constitutives du vivant. C'est la demande de soin qui légitime la fonction du médecin. C'est l'appel qui se lit sur le visage nu du malade et qui s'entend dans le récit de vie ébréchée par sa maladie, qui peut susciter et doit fonder la vocation du médecin.

C'est parce que nous nous découvrons engagés dans le moment d'une aventure humaine que nous pouvons nous sentir appelés à nous y engager. Parce que « nous survenons en quelque sorte, au beau milieu d'une conversation qui est déjà commencée et dans laquelle nous essayons de nous orienter afin de pouvoir à notre tour y apporter notre contribution<sup>25</sup> ». Ou plus radicalement, par l'image de ceux qui ont été amenés à se dire « Oui ; mais il faut parier ; cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué »<sup>26</sup>.

<sup>23</sup> En anglais, *commitment*.

<sup>24</sup> HS BECKER, « Notes on the Concept of Commitment », *The American Journal of Sociology*, 1960; 66(1):32-40.

<sup>25</sup> P. RICOEUR, *Du texte à l'action*. Paris Le Seuil 1986, p. 48.

<sup>26</sup> PASCAL, *Pensées* 233, (éd. Brunschvicg 1897), Paris, Garnier-Flammarion, 1976, p. 98.

# LES NOUVELLES CONVERSATIONS AMOUREUSES

*par*

*Gemma DURAND de l'Académie de MONTPELLIER*

*La conversation partage la joie.*

Hannah Arendt

## PRÉAMBULE

Le mariage va mal, je ne vous apprends rien. En tant qu'institution, il ne se porte pas bien. Et pourtant, nombreux sont les philosophes, religieux, anthropologues ou psychanalystes qui s'accordent à lui reconnaître une importance certaine, sur le plan personnel, pour ceux qui à travers lui s'engagent, pour leurs proches et, en premier lieu, les enfants qui en sont issus, mais sur le plan social et politique aussi : le mariage, en tant qu'institution, est au fondement de la société.

Un jeune homme politique, observant le malheur des couples, se propose de réparer le désastre de l'institution conjugale. Il me plaît de vous résumer, en quelques mots, son propos avant même de vous donner son nom. Il se dit militant du bonheur, il proclame le droit au bonheur dans la liberté. Si la proposition qu'il offre n'est pas nouvelle pour les hommes, elle est révolutionnaire pour les femmes. Tout d'abord, les femmes, explique-t-il, doivent être éduquées alors qu'elles sont encore jeunes, de façon à ce qu'en aucun cas la maternité ne vienne, à elles, s'imposer. Hygiène, précautions, voire méthodes plus scientifiques de régulation. Mais surtout, il est temps de reconnaître, pour elles et à l'égal des hommes, le désir féminin. Les femmes doivent être libérées d'un enfermement exclusif dans les rôles d'épouse et de mère, elles doivent être autorisées à écouter leur désir et à l'exprimer. Elles peuvent – et doivent, dit-il – satisfaire le besoin physique de l'union des corps avant d'être mariées, et le mariage ensuite leur permettra de construire une famille pour un bonheur durable. « L'homme et la femme sont d'abord polygames, puis, dans l'immense majorité des cas, parvenus à un certain degré de leur développement et de leur âge, on les voit tendre et s'acheminer vers la monogamie. Les unions

précaires et changeantes correspondent au premier état ; le mariage est la forme naturelle du second<sup>1</sup>. »

Vous m'accorderez que l'on peut imaginer ces propos comme datant des années soixante-dix, à l'époque de la libération des femmes et des revendications de liberté et d'égalité. Il n'en est rien ! Nous sommes en 1907 et c'est depuis cet univers mondain et sensuel qu'il partage à la *Revue Blanche* avec son ami Marcel Proust que Léon Blum publie son essai intitulé *Du Mariage*. La critique se déchaîne et ce, jusque dans son camp, le parti socialiste de Jaurès ! « Pornographie au Conseil d'État », titre la presse<sup>2</sup>...

Et pourtant, plus d'un siècle plus tard, voyons, je vous en prie, où nous en sommes avec l'engagement dans la conjugalité. Qu'est devenue l'institution du mariage que Blum voulait sauver ?

## PETITE HISTOIRE DU MARIAGE

### Mariage et démariage

Le mot mariage vient du latin *maritare* qui fut d'abord synonyme d'unir en agriculture, « unir des arbres à la vigne » avant de signifier « donner une fille en mariage » ou « prendre pour femme ».

Le mariage est généralement célébré par une cérémonie laïque ou religieuse : il engage, devant témoins, deux personnes, un homme et une femme à l'origine, à des obligations entre eux et envers les enfants issus de cette union. Il a un caractère rituel mais aussi juridique. Malgré les multiples formes qu'il a revêtues selon les peuples et les époques, il a essentiellement servi de socle au développement de la famille. Claude Lévi-Strauss insiste sur ce socle : « La famille, fondée sur l'union plus ou moins durable, mais socialement approuvée, de deux individus de sexes différents qui fondent un ménage, procréent et élèvent des enfants, apparaît comme un phénomène pratiquement universel, présent dans tous les types de société<sup>3</sup>. »

On ne peut envisager la question de l'engagement conjugal sans évoquer le désengagement. On pense à tort que le divorce est une invention moderne alors qu'il existe depuis fort longtemps. En Grèce antique, le divorce, souvent requis par le mari, prenait la forme d'une répudiation. Lorsqu'il provenait de la volonté de la femme, il devait être formulé par un tuteur légal et il était très mal considéré : « Le divorce ternit la réputation d'une femme, proclamait Euripide par la voix de Médée, une femme ne peut pas répudier son conjoint. » L'époque hellénistique prit acte du divorce de façon plus formelle en y adjoignant des documents légaux. Mais il fallut

<sup>1</sup> L. BLUM, *Du Mariage*, Paris, Albin Michel, 1990 (1<sup>re</sup> éd. 1907), p. 13-14 (L. Blum, *Du mariage*, Paris, Paul Ollendorff, 1907).

<sup>2</sup> J. LIVRY, « La pornographie au Conseil d'État », 1907.

<sup>3</sup> M. HÉNAFF, *Claude Lévi-Strauss et l'anthropologie structurale*, Paris, Seuil, 1967, « Le regard éloigné », p. 539.

attendre l'époque romaine pour que le mariage désacralisé soit codifié par le droit et assimilé à un contrat. Le divorce devint un acte administratif. Au Moyen Âge, le mariage avait aussi une fonction économique, politique et sociale. Il permettait de sceller une alliance entre deux groupes de personnes, deux domaines ou deux propriétés. Plusieurs ménages faisaient partie de la même famille et les affrètements permettaient d'agrandir les domaines.

### **Le mariage sacré et l'amour pur**

Il fallut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que la famille réunisse des personnes selon les liens du sang et pour que la question de l'amour émerge peu à peu des petits arrangements agricoles, économiques ou sociaux. La famille est décrite par Louis de Bonald comme une cellule naturelle et protectrice qui représente la base de la société politique. Le père de famille y est tout puissant, elle est indissoluble.

Les principaux monothéismes s'attachent à la valeur de l'amour dans la relation conjugale. Dans le judaïsme, il est une obligation morale et religieuse, concrétisée par le mariage dans lequel le plaisir sexuel a sa place. La réussite du couple porte la marque du sacré. Dans l'Église catholique, l'amour qui unit un homme et d'une femme est pur, le mariage est sacré, il reflète l'union du Christ et de l'Église. Il est indissoluble : « Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas le séparer » (Mathieu, XIX, 6). Le mariage dans l'islam est une obligation, la sexualité est volonté divine mais la procréation en reste la finalité première. Le mariage n'est pas un sacrement chez les protestants, il est alliance et il permet à deux êtres de s'unir dans la réciprocité de leur amour<sup>4</sup>.

L'idée de qualifier les relations interpersonnelles par l'amour est manifestement une invention chrétienne, remarque le théologien Éric Fuchs<sup>5</sup>. Jésus en est l'exemple parfait. « J'aurais beau parler toutes les langues des hommes et des anges, écrit Paul dans son *Hymne à l'amour*, [...] s'il me manque l'amour, je ne suis qu'un cuivre qui résonne [...]. J'aurais beau être prophète, avoir toute la science des mystères et toute la connaissance de Dieu, j'aurais beau avoir toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, s'il me manque l'amour, je ne suis rien. [...] L'amour prend patience ; l'amour rend service ; l'amour ne jalouse pas ; il ne se vante pas, [...] il ne se réjouit pas de ce qui est injuste, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai<sup>6</sup>. »

Il est là question de l'amour pur qui représente l'amour de Jésus pour les hommes. L'amour qu'aucune ombre ne voile, qui maintient à distance Éros, témoin infatigable de la condition honteuse des premiers commencements. C'est ainsi que, chez les catholiques, la passion amoureuse fut longtemps écartée du mariage, protégeait Agapé des ardeurs d'Éros. Cet amour, décrit comme pur et sacré, entièrement

<sup>4</sup> Nous relevons ici quelques éléments distinctifs qui ne rendent pas compte de la richesse des compréhensions religieuses du mariage et de l'amour.

<sup>5</sup> É. FUCHS, dans *Dictionnaire de philosophie morale*, Monique CANTO-SPERBER (dir.), Paris, Puf, 2001, p. 51-55.

<sup>6</sup> L'Épître aux Corinthiens, 13.

voué à la procréation, représenta longtemps le mariage dans l'imaginaire collectif. Et ce, d'autant que les registres (à effets civils) des baptêmes, des mariages et des funérailles étaient tenus par les curés<sup>7</sup>. De la même manière, l'indissolubilité du mariage catholique a longtemps entraîné une prohibition du divorce dans les sociétés occidentales<sup>8</sup>.

Par ailleurs, la rencontre passionnelle est difficilement tenable dans la durée et, en cela, elle représente un danger face à l'engagement dans le temps que doit tenir le mariage. Si la flamme s'approche, c'est souvent en marge de l'institution qu'elle viendra se frayer passage. Le mariage traditionnel impose l'obligation, pour l'homme, d'entretien envers son épouse et l'engagement de fidélité de l'épouse, mais sans réciprocité<sup>9</sup> ! Ce mariage traditionnel, profondément inégal, a engendré bon nombre d'adultères masculins.

## Le mariage laïc

Cette mainmise de l'Église catholique sur le mariage et l'inégalité de traitement de l'homme et de la femme ne tardèrent pas à indigner les protestants. Les Réformateurs réclamèrent le mariage civil, souhaitant ramener l'institution à un acte politique<sup>10</sup>. Un mariage qui aurait pour projet le bonheur, qui serait bâti sur l'amour et qui inclurait la sexualité comme élément de l'échange amoureux. « Ce que Dieu permet à une jeune femme de s'écouter avec son mari, écrit Jean Calvin, est une approbation de la bonté et de la douceur infinie du mariage<sup>11</sup>. » Un mariage, pour reprendre les mots de John Milton, qui permettrait « une conversation appropriée et heureuse<sup>12</sup>. » Magnifique terme que celui de « conversation », du latin *conversatio* (fréquentation), qui entend un mouvement vers l'autre, en paroles et en actes engageant le corps au-delà du langage !

Louis XVI apporta aux protestants une première satisfaction avec l'Édit de Tolérance de 1787 par lequel le mariage pouvait être enregistré par un officier de justice. Mais cela ne leur suffit pas. Forts qu'ils étaient de penser que l'on ne peut bien se lier que si l'on peut se délier, les protestants souhaitèrent faciliter l'accès au divorce<sup>13</sup>. C'est de la Révolution que naquit le mariage laïc en 1792. Mais dès qu'il fut transformé en un acte non religieux, les citoyens malheureux en

---

<sup>7</sup> En dehors des unions juives.

<sup>8</sup> R. CABRILLAC, « La sacralité civile du mariage », dans *Le discours et le code*, Portalis, deux siècles après le code Napoléon, LexisNexis, Litec, Éd. du Juris-Classeur, Paris, 2004, p. 173 -182.

<sup>9</sup> N. HEINICH, *États de femme, l'identité féminine dans la pensée occidentale*, Paris, Gallimard, 1996, p. 38-39.

<sup>10</sup> O. ABEL, *Le mariage a-t-il encore un avenir?* Paris, Bayard, 2005, p.24.

<sup>11</sup> Commentaire biblique de JEAN CALVIN : *Deutéronome* 24,5.

<sup>12</sup> J. MILTON, cité par Cavell, cf. ABEL, *art. cit.* p. 93.

<sup>13</sup> Les protestants sont considérés comme les inventeurs du divorce moderne.

amour se déclarèrent divorcés de leur propre chef<sup>14</sup>. C'est pourquoi le divorce revu vint remettre de l'ordre. Il répondait au consentement mutuel ou à une décision unilatérale du fait d'incompatibilité d'humeur.

Le Code Napoléon, transcrivant les coutumes en droit écrit en 1804, ne définissait pas le mariage mais en énumérait les éléments essentiels : il engageait à une communauté de vie établie entre deux personnes de sexe différent et il devait durer toute la vie. Le consentement public devait être recueilli par un représentant de l'État. La monogamie était imposée, l'inceste, interdit<sup>15</sup>. La famille était hiérarchisée autour du mari. La situation restait très inégalitaire pour la femme qui était toujours soumise à l'autorité de son mari. On pouvait lire dans l'article 1124 : « Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux. » Cette vision de la famille servait la politique centralisatrice de Napoléon Bonaparte. Comme pouvait l'écrire Portalis dans le *Discours préliminaire* présentant le projet de Code civil : « C'est par la petite patrie, qui est la famille, que l'on s'attache à la grande ; ce sont les bons pères, les bons maris, les bons fils, qui font les bons citoyens<sup>16</sup>. » Le divorce y était maintenu et malgré sa suppression obtenue par Bonald en 1816, il fut réintégré en 1880.

## LA SOCIÉTÉ MODERNE

Les innovations et les progrès s'accéléraient au sein d'une société souhaitant agir dans son temps et non plus selon les préceptes d'un passé révolu. L'émancipation prit le pas sur les traditions<sup>17</sup>. Face à l'autonomie devenue essentielle, les modèles religieux et moraux s'affaiblirent. L'amour devint la valeur première. Pour Denis de Rougemont : « Le mariage est une institution qui contient la passion non plus par la morale mais par l'amour<sup>18</sup>. »

Cette très haute prétention du mariage à la vocation de l'amour tiendra-t-elle en lieu et place d'engagement ?

### Le mariage moderne

Le mariage moderne que notre génération a connu, celui du XX<sup>e</sup> siècle, repose sur l'amour. Seul l'amour y engage. L'amour porte en lui une inscription dans le temps qui est de l'ordre de la promesse car le bonheur d'aimer et d'être aimé nécessite de croire en la durée<sup>19</sup>. Il ouvre à un engagement sans besoin de témoins ni de registres mais il ne le scelle pas. « L'amour donne une noblesse à ceux qui l'éprouvent, il

<sup>14</sup> J. HILAIRE, « L'encadrement de la famille par le Droit, perspectives historiques », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Montpellier, 2014, p. 296-304.

<sup>15</sup> F. HÉRITIER-AUGÉ, « Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? À la lumière de l'anthropologie », *Informations sociales*, n° 122, 2005, p. 6-15.

<sup>16</sup> R. CABRILLAC, *art. cit.*

<sup>17</sup> É. FUCHS, *art. cit.*

<sup>18</sup> D. DE ROUGEMONT, *L'amour et l'occident*, Paris, Plon, 1956, p.266.

<sup>19</sup> C. HABIB, « L'engagement amoureux », *Esprit*, n° 258, 1999, p. 71-82.

les met au bord de l'engagement. Et il les y laisse. » écrit Claude Habib. Ce temps promis par l'amour est fragile, l'amour promet plus qu'il ne tient. Il est un sentiment qui peine à dévoiler son futur. Il a cela de beau qu'il tait ses lendemains. Ainsi va l'engagement auquel il invite.

Par ailleurs, l'amour est, de tous les sentiments, un des plus égoïstes, remarquait déjà Benjamin Constant. Dans ce XX<sup>e</sup> siècle qui voit fleurir l'individualisme, le contrat moderne d'être heureux à deux requiert l'impérieux désir d'être heureux seul. Liberté et égalité deviennent essentielles. La femme s'autonomise : elle travaille, elle exerce la profession de son choix et elle revendique un salaire décent. Elle est coadministratrice de la communauté conjugale et des biens des enfants mineurs. L'autorité parentale est partagée. C'est la seconde modernité.

Le mariage est toujours là. C'est même l'heure de gloire du mariage d'amour ! Mais lorsque cet amour vacille, le contrat doit pouvoir être rompu à tout moment : le divorce se modernise et il sera admis par consentement mutuel, par demande acceptée, pour faute ou pour rupture de vie commune – bientôt remplacé par altération définitive du lien conjugal<sup>20</sup>. D'ailleurs la définition du mariage que donne le dictionnaire Larousse porte en son sein sa fin annoncée : « Acte solennel par lequel un homme et une femme [...] établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le Code civil. » La loi de 1999 institutionnalise le pacte civil de solidarité (Pacs) et officialise le concubinage, nouveaux contrats offrant les avantages de l'union tout en en assurant sa réversibilité immédiate.

Mais au-delà de ce mariage moderne que seul l'amour contient, au-delà de l'individualisme prégnant et des fortes revendications de liberté et d'égalité, d'autres difficultés viennent participer à la fragilité de l'engagement conjugal.

### **Lorsque la norme fait loi**

En premier lieu, nous assistons à un affaiblissement de la loi aux dépens de la norme<sup>21</sup>. Le philosophe Michel Foucault s'inquiète de « l'importance croissante prise par le jeu de la norme aux dépens du système juridique de la loi<sup>22</sup> » qu'il considère comme une des caractéristiques de la société moderne. Comme le remarque Irène Théry, « de la régulation statutaire de la sexualité appuyée sur la loi, on passe à la régulation contractuelle appuyée sur un accord mutuel entre deux partenaires<sup>23</sup> ». Or il est plus aisé d'obéir à la loi, par le biais de la discipline, que de respecter une

<sup>20</sup> A. BIDAULT-LAMBOLEY, « La famille aujourd'hui, la famille demain », *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Montpellier, 2015, pp. 305-324.

<sup>21</sup> G. NEYRAND, « Une normativité familiale en tension. Soubassements de la conflictualité conjugale et familiale », *Recherches familiales*, n° 15, 2018, pp. 109-124.

<sup>22</sup> M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, I La volonté de savoir, Paris, Gallimard, NRF, 1976, p.189.

<sup>23</sup> I. THÉRY, « Changement des normes de la vie privée et de la sexualité. De la question individuelle à la question sociale », dans G. Neyrand, M. Dugnat, G. Revest, J.N. Trouvé (dir.), *Familles et petites enfances. Mutations des savoirs et des pratiques*, Paris, Érès, 2006, p. 23-48.

norme livrée à la conscience. Le respect de la norme va exiger un autocontrôle qui suppose une structure psychique solide et un sens avéré des responsabilités.

Je citerai deux domaines dans lesquels l'intériorisation difficile des normes nouvelles a participé à la fragilisation de l'engagement conjugal :

- Tout d'abord l'amointrissement de la différence des sexes telle qu'elle est édictée, conséquence des revendications modernes d'égalité. La société n'indiquant plus de façon formelle la différence entre le masculin et le féminin, il va incomber à chacun le soin de se situer. Comme le dit Claude Habib, « il faudra être de son sexe sans le secours d'un repère<sup>24</sup>. » La difficile intériorisation de cette norme ouvre aux inquiétantes dérives de la dysphorie de genre<sup>25</sup>. Et la légalisation du mariage homosexuel en 2013 n'a fait que rajouter de la confusion. D'autant que l'union homosexuelle étant une union stérile (hors techniques artificielles), elle rend caduque le fondement du mariage traditionnel qui reposait sur la procréation et la famille.

- Le second point se rapporte à la question des mœurs. Après un XIX<sup>e</sup> siècle pudibond durant lequel pudeur et honte régissaient les comportements, le XX<sup>e</sup> siècle joue entre pudeur et impudeur avec légèreté, modifiant l'angle de vue sur le corps nu. La pudeur s'établit sur les interdits fixés par la société ainsi que sur la capacité de chacun à se contraindre. Plus les interdits se relâchent, plus le niveau requis des autocontraintes s'élève. C'est le cas, par exemple, des loisirs balnéaires : les femmes sont très déshabillées sur la plage aujourd'hui et les hommes qui les croisent doivent répondre à des codes de conduite stricts. Un corps qui se dévoile à l'extrême peut ne pas être impudique si le regard qui le croise le protège. Non que la pudeur, de féminine, soit passée à masculine, elle reste l'apanage des femmes mais celles-ci lancent un défi aux hommes. Lorsque le corps nu frôle le danger d'être vu, le regard doit s'adoucir, il doit passer sans s'arrêter, croiser sans toiser, effleurer sans déflore. Il ne se pose pas, ne déshabille pas ce corps déjà bien peu vêtu. Certains hommes n'ont pas la force de régir les autocontraintes de la pudeur moderne, ils posent les yeux, dévisagent, s'approprient impudiquement une image qui n'eût dû être que transparence. Ce dernier siècle a dévoilé le corps des femmes bien au-delà de la plage : habillement, cinéma, publicités, tout laisse à voir. Le niveau requis des autocontraintes est élevé et l'éducation n'a pas toujours offert les forces nécessaires pour y arriver. La levée du voile pudique et l'affaiblissement des interdits ont attisé les désirs et ont privé certains de toute possibilité de responsabilité. La pudeur nouvelle étioyée a libéré la sexualité dans l'imaginaire collectif<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> C. HABIB, *art. cit.*

<sup>25</sup> Notre inquiétude porte sur les jeunes adolescents qui, avec la bénédiction de la société et de médecins peu éclairés, s'engagent dans la voie sans issue de la transidentité.

<sup>26</sup> G. DURAND, «La pudeur et la fragilité.», dans Frydman R, Flis-Trèves M (dir.), *L'intranquillité. Déni ou réalité ?* Paris, Puf, 2012, pp. 35-54.

## La sexualité décrochée de la procréation

Dans le même temps, la contraception moderne a offert aux couples, dès les années soixante, la possibilité d'avoir des rapports sexuels sans risque de grossesse. La France est rapidement devenue le pays au monde disposant de la meilleure couverture contraceptive. La contraception moderne ainsi que l'interruption volontaire de grossesse médicalement encadrée, cherchaient à l'origine à éviter les grossesses non désirées qui mettaient en danger la femme et l'enfant, qui ouvraient au risque d'un avortement clandestin dans les conditions que personne n'a oubliées. Mais très vite elles ont servi à organiser la vie des femmes en planifiant les conceptions. Riche de cette liberté nouvelle, la sexualité, décrochée de la procréation, restait néanmoins unie à la conjugalité, elle-même soutenue par une institution du mariage modernisée. Paul Ricoeur considère la « procréation irresponsable » comme un des fondements de la doctrine catholique. « Le contrôle de la procréation, écrit-il, est le signe irrécusable de la mort de l'ancien sacré ». Et c'est dans ce qu'il aime à appeler « la tendresse » que va s'exprimer le nouveau sacré. Alors que le mariage avait pour fin la procréation et récusait toute possibilité de plaisir hors d'elle, l'éthique de la tendresse inclut la procréation dans le champ de la sexualité. C'est « l'éthique conjugale des modernes », c'est la victoire de la reprise d'Éros par Agapè<sup>27</sup>.

## La sexualité échappée de l'amour

Mais Ricoeur, en visionnaire, sait que l'érotisme débridé va s'éloigner de la tendresse, de l'amour et de toute promesse. Le XXI<sup>e</sup> siècle s'ouvre sur une culture nouvelle des échanges amoureux où le plaisir sexuel s'isole de la tendresse. Les craintes émises au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la vocation de l'amour à tenir un tel engagement seraient-elles sur le point de se vérifier ? « Le couple contemporain est le désastre engendré par ce pari stupide » répondent Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut<sup>28</sup>.

Dans l'exercice de la médecine, l'usage est de commencer la rencontre avec un nouveau patient par un interrogatoire. Une fois les caractéristiques administratives posées, on entre dans l'histoire : antécédents personnels, familiaux puis, dans ma spécialité, vient l'histoire gynécologique. De l'âge des premières règles aux éventuelles grossesses, en passant par la contraception et les différents maux, il est classique de terminer par la conjugalité. La question « Avez-vous un partenaire fixe, un conjoint, de façon stable ? » n'a rien d'une indiscretion, c'est un point essentiel car on ne propose pas les mêmes dépistages ni les mêmes contraceptions à une femme mariée qu'à celle qui est à la recherche du prince charmant !

Longtemps, les réponses furent simples : « Oui » et j'inscrivais « Actuellement en couple, même partenaire depuis telle année ». – « Non » et j'inscrivais « Célibataire actuellement ».

<sup>27</sup> P. RICOEUR, « La sexualité. La merveille, l'errance, l'énigme », *Esprit* n° 289, 1960, pp. 1665-1676.

<sup>28</sup> P. BRUCKNER et A. FINKIELKRAUT, *Le nouveau désordre amoureux*, Paris, éd. du Seuil, 1977, p. 139.

Avec bien sûr la conscience que cela pouvait changer, on aime qualifier le comportement amoureux des jeunes Françaises de « monogamie en série ».

Au fil des années, dans le huis-clos de mon bureau, la réponse à la fameuse question « Avez-vous un partenaire fixe ? », doucement, s'est modifiée, amenant des réponses variées : – « Oui mais pas un, deux. – Oui, mais c'est une femme. – Oui, mais deux, un homme et une femme. – Oui, plusieurs. » Parfois : « Non, je suis seule. » Après avoir inscrit dans mon dossier « Célibataire actuellement », je poursuis : « Quel est le motif de votre visite ? – J'ai un retard de règles et j'ai peur d'être enceinte. – Mais comment pouvez-vous être enceinte si vous êtes célibataire ? – Je suis seule, mais j'ai des rapports. »

« Le sexuel devenu proche, écrit Ricœur, disponible et réduit à une simple fonction biologique devient proprement insignifiant<sup>29</sup>. » Faire l'amour sans amour, disait le psychiatre qui m'accompagnait dans les collèges lorsque j'enseignais aux adolescents la contraception, l'amour et le respect, ouvre au vide, au néant. Cela peut mettre en danger<sup>30</sup>.

Il fallut qu'Adam et Ève sortent de l'innocence pour que naisse la pudeur. Il fallut qu'ils se rendent compte qu'ils étaient nus, qu'ils aient honte et qu'ils s'emparent des feuilles d'un figuier. C'est en se recouvrant qu'ils se découvrirent, en se voilant, qu'ils se virent. La pudeur ouvre à l'autre et le désigne comme autre. La pudeur crée l'altérité. La question aujourd'hui posée par ce nouvel « art d'aimer, édifié sur une culture du plaisir », pour reprendre les mots de Ricœur, est au-delà de la question du plaisir égoïste. Elle réside sur le fait que la pudeur moderne, abîmée, met en danger, chez l'autre, la place de sujet.

Par ailleurs, la pudeur est le langage du désir féminin. Elle protège la femme qui est fragilisée, dans la rencontre, à cause du risque de blessure narcissique et à cause de la question des enfants. La femme utilise la pudeur pour signifier à l'homme qu'elle souhaite être désirée. Elle dit sans dire, elle émet discrètement le désir du désir de l'autre. Et dans le même temps, elle protège l'homme, lui laissant la primeur de la manifestation. Car entravé dans son angoisse de castration, l'homme ne peut imaginer être désiré. Il est terrifié par cette part masculine du féminin et la femme le sait<sup>31</sup>. Par l'affaiblissement de la pudeur, les jeunes femmes pensant vivre une sexualité libérée risquent, à l'inverse, d'enfermer leur désir, le privant de langage. Et risquent d'affoler l'homme.

*J'ai souvent perçu auprès de mes jeunes patientes conquises par cette sexualité légère, détachée de tout sentiment, une errance. Elles semblent flotter autour d'un comportement qui ne les ancre pas, ne les rattache pas. Les garçons sont inquiets de ces filles nouvelles qui mènent la danse d'un pas qui se veut assuré mais qui est un pas tremblant.*

<sup>29</sup> P. RICOEUR, *art. cit.*

<sup>30</sup> Docteur Michel RIBSTEIN.

<sup>31</sup> J. MOREL CINQ-MARS, *Quand la pudeur prend corps*, Puf, Paris, 2002.

*Dans les suites de nos échanges, mes patientes m'expliquent : les rapports sexuels ont lieu dès la rencontre, le soir même souvent, bien avant toute idée de sentiment. Et c'est plus tard que la vie leur dira si la tendresse, si l'amour, deviennent possibles. Puis si, de l'amour, naîtra l'engagement. Avec ce qu'il comporte de durée et de fidélité. Et, pour les femmes, de promesse de maternité. Néanmoins, il m'est vite apparu que nombreuses sont les jeunes filles qui se laissent entraîner dans ces pratiques par mode, par peur de déplaire ou de n'être pas dans l'air du temps. Et au fil des échanges, souvent à leur insu, je perçois une envie irrésistible d'aimer et d'être aimée. Et d'aimer pour longtemps.*

Car il n'est pas bon d'être seul, dit *la Genèse*<sup>32</sup>, et elles le savent. Et, sous leur langage détaché, point l'idée que ce qu'elles cherchent, à travers – ou en dépit – de ces errances, c'est la rencontre qui les engagera. Le couple est bon et sans nul besoin de mariage, elles souhaitent la promesse mutuelle, le pacte.

Cette sexualité nouvelle, inquiétante d'insignifiance, répond probablement à une période de transition. Un *kairos* nécessaire à la déconstruction d'une institution inégale et injuste qui ne peut plus satisfaire la société moderne. Les jeunes femmes contemporaines, remarque la philosophe Chantal Delsol, éprises de liberté et revendiquant une sexualité libre à l'égal des hommes, vengent leurs grands-mères.

## LES ENFANTS

J'aborderai, pour terminer, les conséquences éventuelles sur les enfants de ces engagements soumis à la fragilité de l'amour et non plus soutenus par l'institution sociale.

### Les nouvelles unions

Dans son édition 2020, l'Insee répertorie 227 000 mariages dont 6 000 entre personnes de même sexe, ainsi que 209 000 Pacs dont 8 600 entre personnes de même sexe. Le nombre de mariages diminue d'environ 5000 par an. Le nombre de divorces baisse depuis quelques années, le taux de divortialité est passé de 46 % en 2017 à 30 % aujourd'hui. Cela parce que de nombreux mariages sont aujourd'hui des remariages et parce que le mariage a lieu plus tard, n'étant pas la condition pour avoir des enfants. Un enfant sur dix vit au sein d'une famille recomposée, un enfant sur cinq est élevé par un seul parent. 60 % des enfants naissent hors mariage, en toute légitimité car aujourd'hui le biologique prime sur l'institution. Depuis la promulgation de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires, 12 000 demandes ont été enregistrées en 2022, dont un peu plus de la moitié provenant de femmes célibataires. C'est là quatre fois plus que ce que l'on attendait. 52 % des couples homosexuels souhaitent

---

<sup>32</sup> O. ABEL, « La fragilité conjugale », *Dialogue*, vol. 174, n° 4, 2006, p. 85-94.

avoir un enfant, et si 30 % choisissent l'adoption et 10 % la coparentalité<sup>33</sup>, 60 % choisissent la PMA ou la gestation pour autrui.

Ces chiffres, qui annoncent un nombre élevé d'enfants naissant au sein de familles non traditionnelles, de femmes célibataires ou de couples de même sexe, sont inquiétants. Mais ce qui me préoccupe est au-delà des chiffres : c'est la façon dont s'élabore le désir de se reproduire dans cet univers de liberté, d'égalité et d'individualisme propre à ces nouvelles façons d'aimer. Par où passent ces nouveaux désirs d'enfants vouant hors de tout engagement ?

### **Les nouveaux désirs d'enfant**

On a longtemps pensé, à la suite des stoïciens, que le réel fixait la norme. C'est à lui que devait s'accorder la raison. Le désir parfois s'approchait, tentait sa chance et renonçait. L'empreinte du réel suffisait à faire raison. Mais dans le domaine de la reproduction humaine, le réel s'est tant élargi du fait de l'important développement des sciences et des techniques, que les places du désir et de la réalité, doucement, ont glissé. Aujourd'hui, tout est possible, donc permis, et fort d'une puissance nouvelle, le désir fait réel.

Les jeunes générations ont du mal avec la frustration, manquer n'est pas supportable et le désir devient licite en ce sens qu'il cherche une résolution au manque. L'acte de désirer, ainsi légitimé, légitime à son tour l'indispensable survenue de l'objet convoité. L'enfant, qui doit répondre au « quand je veux, si je veux », incarne ce nouveau désir. Il est, à son insu, l'objet convoité et dû. L'enfant s'est décroché de la conversation amoureuse, il est aujourd'hui voulu en soi, pour soi, il est directement désiré, il est le désir<sup>34</sup>. Désir porté, aussi, par un sentiment de toute-puissance, car l'altérité défaillante n'est plus à même de protéger de l'illusion de la toute-puissance.

L'enfant est par ailleurs chargé d'une responsabilité nouvelle. La stabilité conjugale et l'engagement qui la portait, offraient aux enfants devenus grands la possibilité de partir. Aujourd'hui, ce sont les parents qui partent et l'enfant va devenir l'axe de la famille en lieu et place des couples devenus provisoires. C'est sur lui que va reposer la seule continuité possible. C'est sur ses épaules que repose la famille. La seule institution, aujourd'hui, c'est la filiation<sup>35</sup>. « Le mariage moderne, écrit Olivier Abel, a tout construit sur l'émancipation en se jouant de la filiation. »

C'est aujourd'hui sur l'enfant que repose l'engagement de ceux qui lui ont donné la vie.

<sup>33</sup> Rapport sexuel avec une connaissance qui sera désignée comme parent.

<sup>34</sup> G. DURAND, « Du désir à l'enfant », *Médecine de la Reproduction*, vol. 23, n° 4, R. FRYDMAN dir., éd. John Libbey, 2021, p. 241-247.

<sup>35</sup> O. ABEL, *art. cit.* « La fragilité conjugale ».

## ÉPILOGUE

On a trop attendu du couple amoureux, déplore Claude Habib<sup>36</sup> !

Il faut néanmoins garder confiance en ces nouvelles alliances, en ces nouveaux liens riches de la possibilité du délien. L'institution non consignée dans un registre peut garder sa force engageante si elle est parlée, devant témoins annoncée. La parole est fondatrice d'un engagement toujours possible. Lorsque Adam et Ève ont baissé leur regard l'un vers l'autre, cessant, pour un instant, de n'écouter que Dieu, et qu'ils se sont parlé, ils se sont engagés.

« La conversation amoureuse, poursuit Abel, est la métaphysique toujours vive de toutes les alliances. Dans son adorable incertitude<sup>37</sup>, elle a le rôle de commencement de l'histoire humaine et de tous les recommencements<sup>38</sup>. »

Ce que les nouveaux engagements amoureux ont perdu en stabilité, ne l'ont-ils pas gagné en authenticité ? Peut-être, mais il n'en reste pas moins que s'engager conjugalement durablement, hors institution, hors contraintes, dans un monde affaibli sur le plan des interdits, soumis à une pudeur vagabonde, avec un divorce à portée de main et le seul credo de l'amour comme signature, reste aujourd'hui un défi. Le divorce a tué le mariage, dit-on ! Ne serait-ce l'amour, devenu essentiel, qui a affaibli l'union ?

Les nouvelles générations peinent à s'engager : en amour, dans la profession, la religion, la politique... L'engagement est assimilé à une perte de liberté. Or, parce qu'il permet de vivre chaque matin avec la perception du lendemain qui vient, l'engagement délivre la conscience du temps. Il transcende le ressenti d'une succession d'instant. Il est « l'assomption concrète d'une œuvre à réaliser<sup>39</sup> » écrit Paul-Louis Landsberg. C'est au cœur de cette conscience du temps qu'est tapie la liberté, au cœur de cette transcendance. C'est ainsi que l'homme engagé est un homme libre. Et c'est ainsi que l'engagement participe à fonder sa valeur d'humain.

<sup>36</sup> C. HABIB, *art. cit.*

<sup>37</sup> Le philosophe fait référence à ce que représente la promesse pour Hannah Arendt, un « îlot de certitude dans un océan d'incertitude » H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961, p. 302.

<sup>38</sup> O. ABEL, *art. cit.* « *La fragilité conjugale* ».

<sup>39</sup> P.L. LANDSBERG, « Réflexions sur l'engagement personnel », *Esprit*, n° 62, 1937, pp. 179-197.

## TROIS PROMESSES POUR UNE VIE

*par*

*Édouard MAC-GRATH de l'Académie de BESANÇON*

Lorsque j'ai reçu l'appel de notre cher et estimé confrère Michel Woronoff concernant le colloque de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, je me suis d'emblée senti intéressé. L'engagement est un thème qui m'est cher.

J'ai commencé à mettre quelques idées sur le papier et je me suis rendu compte que je n'avais à proposer que quelques réflexions très personnelles, fruit de mon expérience. J'ai alors eu un grand moment de doute. Qu'ai-je à dire sur le sujet, ai-je de quoi nourrir une communication substantielle, moi qui ne suis ni philosophe ni psychologue ni sociologue ? Plusieurs confrères et amis m'ont encouragé, alors je me suis engagé. Je me suis engagé à parler de l'engagement, et peut-être est-ce l'engagement qui m'aura le plus demandé et je ne suis pas sûr de l'avoir véritablement tenu.

### **L'engagement.**

J'ai consulté les définitions de ce terme telles qu'elles figurent dans différents dictionnaires de 1549 à nos jours. La définition qui domine reste celle, initiale, de l'engagement dans l'armée ; elle s'est ensuite élargie à tous les domaines d'activité devenant alors synonyme de promesse, d'obligation. Notons toutefois que le dictionnaire de Bouillet en 1887 apporte un éclairage différent et peu connu, je cite : « On appelait autrefois engagement l'acte par lequel le roi aliénait un bien du domaine public, contrairement aux principes de l'inaliénabilité de ce domaine », mais Bouillet ajoute « aujourd'hui synonyme d'obligation dans l'armée, enrôlement volontaire d'un soldat ». Tous les lexiques que j'ai consultés, depuis le dictionnaire français-latin de Robert Estienne en 1549 jusqu'au Larousse du XX<sup>e</sup> siècle en dix volumes édition 1930, en passant par le Napoléon Landais de 1835 et le Littré et Beaujean de 1876 donnent comme premier sens cet engagement dans l'armée et

l'élargissent ensuite aux notions de promesse, attachement, lien, obligation. S'engager, c'est s'obliger pour quelqu'un ou pour quelque chose. Le Larousse d'aujourd'hui donne deux sens principaux : le premier, militaire, contrat par lequel quelqu'un déclare vouloir servir dans l'armée pour une durée déterminée, et le second, plus général, promesse, contrat, obligation.

Je n'ai, comme je l'ai dit, à proposer que des réflexions personnelles sur l'engagement, sur les engagements que j'ai pris et que j'espère avoir tenus. Ils sont au nombre de trois, touchant respectivement au domaine religieux, au domaine professionnel au service du pays et au domaine familial, pour les citer dans l'ordre chronologique de leur souscription.

## **L'engagement religieux**

L'engagement religieux, le premier donc pris dans l'ordre chronologique.

Dans la religion catholique comme dans les autres, chrétiennes ou non, cet engagement est généralement tout d'abord suggéré par les parents qui font baptiser leur enfant selon le rite et dans le cadre de la religion qu'ils professent. Le concile de Carthage, en 418, préconise le baptême des enfants, suivant en cela les recommandations de saint Augustin. L'éveil à la religion est un des piliers de l'éducation parentale. L'enfant grandit dans le contexte de l'engagement familial plus ou moins prononcé vis-à-vis de cette foi et de sa pratique. Le baptême doit être suivi, lorsque l'enfant devient adulte, par la confirmation, autre sacrement, confirmation de l'adhésion à la Foi. Le sacrement de confirmation est aussi, et d'abord, celui par lequel le baptisé est enrichi de la force de l'Esprit Saint qui l'oblige et l'aide à vivre et à témoigner de sa foi. Curieusement il y a eu par le passé un amalgame entre la « communion solennelle » à laquelle était accouplée la « rénovation des vœux du baptême », et qui par là même occultait la confirmation. Les choses sont plus claires aujourd'hui.

Baptême, confirmation sont les signes extérieurs de l'engagement chrétien, catholique. Mais ce ne sont que des signes même si avec leur caractère sacramentel ils sont de nature à aider ceux qui les reçoivent à respecter leur engagement, à vivre dans la foi et surtout à mettre en pratique cette foi, à la vivre pleinement dans la vie de tous les jours.

Le baptême est officiellement enregistré par un acte inscrit dans le registre paroissial de l'église. Y figurent les noms du baptisé, de ses parents, de son parrain et de sa marraine. Il est signé et attesté par le curé de la paroisse. La confirmation fait l'objet de la même inscription.

Cet engagement est extrêmement profond, il guide l'homme tout au long de sa vie, il oriente son comportement professionnel, familial, social, bref, sa manière d'être et d'agir dans tous les domaines. Mais l'homme n'est pas un saint, ce serait trop facile. Cet engagement d'ordre religieux est extrêmement demandeur, il exige

des efforts, conduit à des renonciations, parfois même réclame un dépassement de soi. Il est fait de périodes de doute, il exige souvent un temps de réflexion très profonde, de recueillement et souvent de ressourcement. Mais l'homme sort grandi et conforté de chaque crise surmontée.

Je dirai un mot de la signification merveilleuse du baptême des adultes. Quelle joie pour un chrétien de voir, souvent le jour de la fête de Pâques, c'est-à-dire dans la religion chrétienne la fête de la Résurrection, des adultes recevoir le baptême. Ils sont sans doute aujourd'hui plus nombreux que l'on pense, et c'est toujours un magnifique encouragement de constater que des adultes qui ne connaissaient pas la foi, que leurs parents n'avaient pas éveillés à celle-ci, rejoignent ainsi l'Église en demandant, après une réflexion très personnelle, de recevoir le sacrement du baptême, pour le vivre pleinement en chrétien toute leur vie durant.

Un engagement particulier est celui des ministres du culte, prêtres séculiers, moines, religieuses. Cet engagement les lie pour la vie. Il est concrétisé par la prononciation de vœux. Tous en prononcent trois : Vœu de pauvreté, vœu de chasteté, vœu d'obéissance. Les moines, religieux et religieuses en prononcent un quatrième, qui peut différer d'une congrégation à l'autre : les Bénédictins font ainsi vœu de stabilité (géographique, rester dans la même abbaye), les Jésuites font vœu de fidélité au Pape. Les vœux sont en quelque sorte une balise dans le cheminement pastoral et sont authentifiés par un acte dans les registres diocésains ou communautaires.

La fidélité ou plutôt l'infidélité envers leur engagement, le non-respect des vœux qu'ils ont prononcés est malheureusement aujourd'hui tristement à l'ordre du jour. L'actualité largement entretenue par les médias ne doit pas faire oublier que la majorité, on peut encore l'espérer, des hommes et femmes d'Église de toutes religions restent fidèles à ce pour quoi ils se sont et sont consacrés. Là encore, s'agissant des prêtres, leur décision de se mettre au service de l'Église est accompagnée du sacrement du sacerdoce, destiné à les aider dans l'exercice de leur ministère.

## **L'engagement professionnel**

« Engagez-vous dans la carrière ».

En ce qui me concerne, la carrière s'est exercée sur mer au sein de la Marine nationale. Elle a duré quarante ans et dure encore puisque les amiraux, officiers-généraux, comme dans les autres armées, ne sont pas en retraite mais en deuxième section, c'est-à-dire qu'ils peuvent être rappelés au service actif si la situation du pays l'exige. L'engagement dans les armées est d'abord, et uniquement, un engagement à concourir à la défense de la Patrie. Il se résume, *in fine*, à cela.

J'ai toujours été surpris et choqué par les campagnes des services de recrutement des armées. Et ce terme même de recrutement est, d'une certaine manière, inapproprié. Le soldat, le marin, l'aviateur ne sont pas recrutés, ils s'engagent délibérément. Ils ne

sont pas non plus enrôlés, c'était le cas des appelés effectuant leur service militaire, aujourd'hui suspendu. Les affiches colorées et attrayantes des années 1930, aussi celles des années 1950, mettaient en avant la découverte du monde, l'attrait de l'outre-mer, l'ouverture alléchante vers le grand large et les horizons lointains. Le dépliant (*flyer*, terme anglais qui l'a supplanté je ne sais pourquoi) du service de recrutement de la Marine d'aujourd'hui pose la question : pourquoi s'engager dans la Marine ? Il indique les quatre réponses suivantes : pratiquer des métiers valorisants, occuper des postes à fortes responsabilités, se former et développer ses compétences, évoluer tout au long de sa vie professionnelle. Cela me paraît bien incomplet, je m'en suis ouvert récemment auprès d'amis marins.

Car on s'engage dans la Marine d'abord pour se mettre au service de son pays. C'est, comme je l'ai déjà dit, la finalité première. Si elle est absente, l'engagement sera de courte durée, et ne sera pas renouvelé.

Alors parlons de l'engagement au service de la France. Celui-ci peut prendre de multiples aspects. Les armées bien sûr, l'Administration à travers les grands corps de l'État, parmi lesquels au premier chef les corps diplomatique et préfectoral (qu'il est malvenu à mon sens de vouloir banaliser) et aussi dans une certaine mesure la gestion des finances de l'État et les entreprises stratégiques.

Mais revenons à ce que j'ai connu, l'engagement dans l'armée. Le terme engagement a pris deux significations qui le rendent quelque peu ambigu. Il y a l'engagement que je dirais avec un grand E, engagement moral de servir son pays, engagement de long terme, et il y a l'engagement contractuel de durée limitée, acte administratif qui n'est pas du même ordre.

L'objet de notre propos est l'engagement avec un grand E. Lorsque l'on rentre dans une école militaire, après avoir réussi un concours ou un examen que l'on a donc choisi volontairement de présenter, on n'a pas sans cesse à l'esprit « je vais servir mon pays ». Mais je crois qu'aujourd'hui plus que de mon temps (je suis rentré à l'École navale en 1965), ceux qui intègrent une grande école militaire pour être officiers se destinent le plus souvent à une carrière longue et ont véritablement accepté le fait qu'ils peuvent être un jour appelés au combat, y compris aujourd'hui comme on ne cesse de le répéter au combat de haute intensité. Dans ce cas l'engagement change de dimension. Il s'agit en quelque sorte peu ou prou de répondre à un appel, l'appel du service de la Patrie.

Et, heureusement sans doute, le métier des armes est prenant, pressant, difficile mais souvent gratifiant, ce qui rend la fidélité à l'engagement pris plus facile. Les responsabilités du commandement des hommes sont lourdes mais gratifiantes. Les jeunes officiers sont intéressés et pris par la technique, dans la marine en tout cas. Les navires de guerre sont des concentrés de multiples technologies et c'est l'équipage qui assure le service après-vente, la maintenance et les réparations mais plus on avance en âge, en grade peut-être, et en responsabilité, plus c'est l'aspect humain, le commandement des hommes qui devient le cœur du métier. Celui-ci, là aussi, est toujours difficile et souvent gratifiant. Sur un navire de guerre plus que

partout ailleurs, seul, (même s'il y a une escorte) au milieu de l'océan, le travail d'équipe, en l'occurrence d'équipage, le terme est bien choisi, tous tournés vers l'unique objectif de l'accomplissement de la mission, est primordial. Et le travail de chacun, à son poste, est indispensable, celui du matelot a la même importance que celui du commandant.

Il en est sans doute de même dans les autres métiers qui sont nourris au départ par un engagement au service de son pays : plus on a de responsabilités et plus ce sont le souci, la connaissance et la compréhension des hommes et des femmes, subordonnés, collaborateurs, concitoyens, qui deviennent la priorité de l'action et de l'engagement, pour remplir la mission.

## **L'engagement familial**

Je parlerai dans une troisième partie de l'engagement familial.

Quelle beauté que celui-ci !

L'engagement familial, c'est d'abord le mariage. On se marie (normalement) par amour, par amour d'un homme pour une femme et réciproquement. J'éviterai de parler des dérives actuelles qui pour moi relèvent de l'horrible, du contre-nature.

Le récit de la création dans le *Livre de la Genèse* en est une belle illustration : « Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie. [...] Dieu façonna une femme. [...] C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme ». (Gn 2,18-24). C'est simple et limpide !

L'engagement dans le mariage est l'essence de l'humanité. Indépendamment de tout caractère religieux, je ne parle ici que du mariage « civil », l'union de l'homme et de la femme est naturelle et créatrice. Jusque-là, c'est simple. Mais cette union, dans tous les pays du monde, est codifiée et publiquement attestée. L'engagement des époux l'un vis-à-vis de l'autre dans le mariage est codifié et fait l'objet d'un acte d'état civil. La cérémonie est publique, les portes de la mairie restent ouvertes. Et il engage, normalement, pour la vie entière. L'article 212 du code civil stipule « les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance ». Il n'y a pas de clause de durée, c'est pour la vie ! La rédaction n'a pas changé depuis la première édition du *Code civil* des Français, le code Napoléon de 1804.

Puis viennent les enfants. La famille s'agrandit, l'engagement aussi. L'article 203 du *Code civil* indique : « Les époux contractent ensemble par le seul fait du mariage l'obligation de nourrir, entretenir, et élever leurs enfants ». L'article 213 ajoute : « Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir. » Enfin l'article 215 complète : « Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie. »

L'engagement familial est donc un engagement qui se projette dans l'avenir, qui oblige, en principe (?), pour toute la vie, et ajoute des contraintes supplémentaires

pendant deux ou trois dizaines d'années jusqu'à la majorité du dernier né des enfants. Vaste projet pour une vie entière !

Certes tout n'est pas toujours facile, il y a inévitablement des périodes de crise plus ou moins ouvertes, de doute sur le bien-fondé de son engagement, face aux difficultés réelles de la vie quotidienne qui peuvent survenir. Mais quelle satisfaction de surmonter ces crises ! Les époux en sortent grandis et confortés dans leur amour, en tout cas dans la pertinence de leur union.

Quelle beauté que la fidélité ! Fidélité charnelle certes, mais aussi fidélité intellectuelle, morale, mémorielle. Rester fidèle à son conjoint, y compris et peut-être surtout après sa disparition, est un magnifique exemple d'engagement, engagement pour la vie et au-delà de la vie.

## **Convergences et dérives**

Avant de conclure, au vu de la courte et certainement incomplète évocation de ces trois formes d'engagement, essayons d'en tirer quelques points communs, quelques convergences et peut-être aussi de cerner les risques et les dérives de ces promesses.

Parmi les convergences, notons tout d'abord que les engagements que nous avons cités sont tous certifiés par un acte écrit, signé et public. Ils sont professés librement, par un choix personnel. Nous avons surtout parlé de démarches qui lient pour une longue durée, souvent pour la vie entière. Ces démarches conduisent à œuvrer avec un partenaire, Église, institution, épouse, autour d'un projet, et irriguent l'activité et le comportement de tous les jours. Et le quotidien n'est pas toujours facile, il est souvent semé d'embûches. Mais surmonter les difficultés est source de grande satisfaction. Il y a parfois des abandons, certains restent au bord du chemin. Ils méritent néanmoins estime.

Il faut aussi prendre garde aux dérives qui peuvent guetter ceux qui prennent des engagements. Il faut se méfier, dans tous les domaines, du fanatisme, du « jusqu'au boutisme », des intégrismes, malheureusement trop présents aujourd'hui. L'engagement doit rester raisonné, mesuré, humble, capable d'accepter, sans bien sûr l'approuver, la différence, même si elle gêne.

## **En guise de conclusion**

Au terme de cette brève présentation, comment ne pas s'interroger sur les hésitations manifestes de la jeunesse d'aujourd'hui pour l'engagement, l'engagement long, l'engagement qui va orienter la vie entière ?

Cette hésitation, et souvent cette désaffection, se retrouvent dans les trois domaines que nous avons explorés.

L'engagement religieux, avec la baisse du nombre de baptisés en Europe et la crise des vocations, plus aiguë dans le clergé séculier – les prêtres – que dans les confréries monastiques.

L'engagement militaire, avec les difficultés souvent tues mais réelles du recrutement et celles de la fidélisation pour les carrières longues.

L'engagement familial enfin, avec la baisse continue du nombre de mariages, baisse non compensée par les inventions récentes d'autres contrats moins engageants comme le PACS et autres artifices qui n'ont comme but réel que des aspects purement matériels et non moraux.

Moraux. C'est bien là le fond du problème. Les valeurs morales traditionnelles qui constituaient le ferment de la civilisation occidentale sont en train, sinon de disparaître, en tout cas d'être occultées par les soi-disantes prétendues facilités en tout genre colportées par les réseaux sociaux qui submergent la réflexion sur le sens de la vie et tout simplement sur le bon sens, en créant un monde virtuel, qui gomme tous les repères. Ils concourent à la croissance de l'individualisme, aux antipodes des ressorts de l'engagement. La société de consommation qui favorise le culte du jetable, qui achète sans trop regarder et qui jette quand cela ne marche plus, n'est pas non plus de nature à encourager ce qui s'inscrit dans la durée.

Est-ce irrémédiable ? J'ai tendance à penser que non. Le monde est un magnifique mouvement d'horlogerie, et le balancier ne peut que revenir.



# LE SENS DE L'ENGAGEMENT POUR LE SOLDAT DE FRANCE<sup>1</sup>

*par*

*Jean-Louis VINCENT de l'Académie de BESANÇON*

Pour traiter ce sujet sur le sens de l'engagement du soldat de France et donc essayer de définir ce qui l'attend lorsqu'il signe son contrat pour entrer dans l'armée, je me suis appuyé sur mon expérience personnelle d'une carrière complète de quarante années mais surtout sur le parcours d'un « filleul » qui, après s'être engagé comme simple militaire du rang, est devenu sous-officier puis officier. Nos entretiens et nos échanges épistolaires nous ont permis de confronter nos réflexions sur les exigences du métier, les satisfactions qu'il procure mais aussi les interrogations, voire les déceptions, qu'il peut générer.

## **Premier entretien : la spécificité du métier militaire**

« Alors tu veux vraiment t'engager ? Mais pourquoi ? »

Le jeune homme, prénommé Kévin, rougit quelque peu et répondit :

« Ma tante, j'ai dix-huit ans et mon CAP de mécanicien me sera utile car c'est, m'a-t-on dit au centre de recrutement, une spécialité très recherchée par l'armée. »

« Bien sûr, mais tu aurais aussi bien pu trouver un emploi permanent dans le garage où tu travailles actuellement. »

« Oui, mais je ne pourrais pas partir à l'étranger, par exemple en Afrique, et j'avoue que cela me tente. »

Cette scène, vécue il y a quelques années chez des voisins qui n'étaient pas précisément des intimes, me fit comprendre pourquoi nous avons été invités avec

---

<sup>1</sup> Le terme de soldat est employé ici au sens générique et désigne un militaire, homme ou femme, quels que soient son statut et son grade.

mon épouse à un barbecue. On comptait manifestement sur moi pour expliquer au jeune homme ce qu'était l'armée et quel était le sens de son engagement.

En cette période de fin de la conscription, un « engagé » désignait un militaire sous contrat par opposition à un « appelé » qui, comme son nom l'indique, était un militaire du contingent appelé sous les drapeaux pour y effectuer son service militaire. Le premier sens de l'engagement est ainsi l'acte administratif par lequel un soldat<sup>1</sup> signe un contrat d'une durée déterminée avec un organisme militaire.

Mais je me sentis obligé d'expliquer tout de suite au jeune homme que son engagement ne consistait pas seulement à venir exercer un métier civil dans l'armée et que le fait de revêtir l'uniforme « l'engageait » à bien d'autres choses et en premier lieu à servir son pays, c'est-à-dire à faire passer son intérêt personnel au second plan. Néanmoins je soulignai aussi que l'armée est une des dernières institutions à cultiver l'ascenseur social (ou plutôt « l'escalier social » qui suppose un effort personnel). Et donc que son parcours ferait l'objet de toute l'attention de sa hiérarchie afin de l'aider à progresser dans sa carrière. Notons que, dans l'armée de terre, près des deux tiers des sous-officiers sont issus des militaires du rang et que la moitié des officiers proviennent du corps des sous-officiers. Nous verrons que Kévin a su, aidé par ses supérieurs, profiter de cette occasion pour accomplir un beau parcours qui l'amènera jusqu'au grade de capitaine.

Pour expliquer à Kévin, lors de l'entretien prolongé que j'eus avec lui, ce que recouvrait le métier militaire dans lequel il allait s'engager, je me suis largement appuyé sur le « code du soldat de France » que sa forme réduite (format de carte bleue) permet d'avoir en permanence avec soi et qui venait d'être mis au point et distribué à tout militaire de l'armée de terre. Ce code résumait en quelques maximes un texte fondamental élaboré en 1996 et intitulé *L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre : fondements et principes*. Les principaux points en seront développés dans la suite de cette communication en des termes plus recherchés que ceux que j'ai employés pour mon jeune interlocuteur afin de lui faire comprendre tout ce qu'impliquait le choix qu'il venait de faire.

Remarquons d'abord que les motivations d'un engagement sous les armes sont diverses et que les campagnes de recrutement des armées ont été portées par différents slogans. Au tout début de la professionnalisation des armées, l'un d'eux était ainsi rédigé : « Vous faites quoi ces trois prochaines années ? L'armée de terre recrute dans plus de 400 métiers ». Certains militaires s'étaient alors émus du caractère équivoque de ce message, probablement justifié par la nécessité de la montée en puissance de la nouvelle armée de métier, mais qui, en mettant en valeur les seules qualifications, ne soulignait que l'aspect professionnel, occultant ainsi la spécificité du métier militaire. Aussi a-t-il été quelque peu modifié par la suite en : « Un métier, bien plus qu'un métier » et décliné en plusieurs mots d'ordre tel que : « Devenir mécanicien, se mettre au service de la paix », qui avait manifestement séduit Kévin.

Les motivations à l'engagement sont en effet multiples. Ce peut être bien sûr le patriotisme. La tradition familiale est aussi parfois très prégnante, notamment chez

les futurs officiers et singulièrement chez les saint-cyriens : honorer ses aïeux qui ont donné leur vie pour la France. Mais c'est davantage le goût de l'aventure, d'une vie sortant de l'ordinaire, la recherche d'un sens à donner à son existence ou encore la fraternité d'armes s'opposant à l'individualisme de nos sociétés modernes qui sont les motivations principales. Encore convient-il de remarquer que celles-ci sont diverses selon que l'on s'engage dans l'une ou l'autre de nos armées et en fonction du niveau de responsabilité (militaire du rang, sous-officier, officier).

S'agissant du patriotisme (« amour de la patrie, désir ardent de servir son pays » ainsi que le définit le dictionnaire de l'Académie), je lui citai l'aviateur Guynemer, un des « as » les plus adulés de la Grande Guerre. Refusé à l'engagement à six reprises en raison de sa constitution chétive, il avait réussi à se faire recruter grâce à un subterfuge et à satisfaire sa passion du vol mais surtout grâce à sa volonté de se battre pour son pays. À la fin de sa courte vie, totalement épuisé, il continuait à « faire face » (sa devise) et refusait d'arrêter de voler : « Je sais bien que je finirai par y passer mais cela ne change rien à ma détermination » disait-il peu avant d'être abattu en septembre 1917. Peut-on trouver engagement plus total ?

Mais d'abord existe-t-il bien une spécificité du métier militaire ? Ce fut le premier thème fondamental objet de notre discussion.

J'affirmai clairement que le métier de soldat est bien spécifique par certains points, même si à l'évidence les militaires ne sont pas les seuls à servir leur pays. En ce sens, spécificité ne signifie pas exclusivité. Les policiers, les pompiers, les sauveteurs en mer pour ne citer qu'eux ont aussi un métier dédié au service de leurs concitoyens. Mais le soldat, qui détient, au nom de la Nation, la force légitime a un rapport particulier avec la mort qu'il a le pouvoir d'infliger mais qu'il doit aussi être prêt à recevoir. Le policier par exemple ne pourra utiliser son arme qu'en cas de légitime défense contrairement au soldat. C'est pourquoi les « forces de l'ordre » sont distinctes des armées, davantage tournées vers l'extérieur, toutes deux représentant la « force publique » et rattachées par l'intermédiaire de ministères différents au président de la République.

La loi portant statut général des militaires<sup>2</sup>, précise nettement que le soldat est détenteur de la force par délégation de la Nation, au nom de l'État.

*« L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation »*

Distinguons tout de suite la force de la violence. On parle bien des « forces armées » et le terme n'est pas neutre. La violence peut être considérée comme exercée à des fins personnelles et sans contrôle, tandis que la force se doit d'être maîtrisée et exercée sur ordre d'un pouvoir légitime. Le soldat se distingue donc du mercenaire, qui fait un métier comme un autre, pour de l'argent ou en échange de quelque chose (pensons aux mercenaires de la milice russe Wagner, recrutés pour certains dans les

<sup>2</sup> Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005, modifiée par la loi n° 20018-607 du 18 juillet 2018.

prisons en échange d'une libération potentielle). Lors de mon entretien avec Kévin, j'ai bien insisté sur le fait qu'il serait d'abord soldat avant d'être mécanicien<sup>3</sup> et que cela impliquait qu'il soit conscient des exigences de cet état. Je développai ce point en faisant référence aux trois premières maximes figurant sur le code du soldat :

*« Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué en tout temps et en tout lieu. » « Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, si nécessaire au péril de sa vie. » « Maître de sa force il respecte l'adversaire et vise à épargner les populations. »*

Je fis remarquer à mon jeune interlocuteur que la banalisation du métier militaire était une menace récurrente pesant sur nos armées. Or le soldat n'est pas tout à fait un citoyen comme les autres. Le devoir de sacrifice, exceptionnel certes mais accepté dès lors que l'on sert dans l'armée, justifie des règles et dispositions spécifiques exorbitantes du droit commun. C'est ainsi qu'une disponibilité totale « en tout temps et en tout lieu » est exigée et rappelée dans le code du soldat. En effet les armées doivent pouvoir fonctionner dès lors que tout s'est effondré, cette exigence assurant la résilience de la Nation.

C'est notamment pourquoi la semaine de trente-cinq heures « stricto sensu » ne peut s'appliquer aux armées dont la disponibilité totale est exigée. On voit mal un soldat arrêter un exercice d'entraînement parce ce qu'il a « fait ses heures » !

Une autre raison, peu souvent évoquée dans notre pays, est que l'armée, détentrice de la force, pourrait être dangereuse pour l'État (de multiples exemples existent dans le monde), ce qui justifie les cantonnements juridiques dont elle fait l'objet. La grève est ainsi interdite aux militaires, de même que l'appartenance à un syndicat. Dans les armées c'est le chef qui est chargé de faire connaître à la hiérarchie les difficultés et aspirations de ses subordonnés.

Poursuivant nos échanges, j'insistai sur un point essentiel. Si le soldat doit être conscient qu'il lui est demandé d'accomplir sa mission fût-ce au péril de sa vie, l'objectif de l'armée n'est pas la guerre mais la paix, et le soldat n'a pas vocation à mourir pour son pays. Si cette éventualité ne peut être écartée, le propre du militaire est d'utiliser la force pour contrôler celle de son ennemi du moment. Et celui-ci n'est pas forcément « le diable », incarnation du mal ainsi que souvent le désignent les soldats américains par exemple. Sauf à s'opposer à des mercenaires sans foi ni loi ou à des ennemis utilisant des méthodes contraires aux lois de la guerre, l'adversaire mérite le respect pour son courage et pour sa fidélité à la cause pour laquelle il se bat.

Kévin me fit remarquer, à juste titre, que cela lui paraissait un peu théorique et que la motivation, essentielle dans la fureur du combat, passait certainement par une détestation, au moins momentanée, de celui que l'on affronte. Lui donnant partiellement raison, je lui rappelai néanmoins quelques exemples historiques,

---

<sup>3</sup> Kévin, revu peu après, m'apprit qu'il était en fait devenu pilote d'engin blindé et que cela lui convenait parfaitement, car il se sentait responsable du groupe de combat qu'il transportait mais aussi de l'état mécanique de son engin.

quand les ennemis avaient sympathisé dans les tranchées, ou le comportement chevaleresque de quelques aviateurs durant la Grande Guerre. Ainsi Guynemer qui épargna lors d'un combat aérien Ernst Udet, alors as allemand, car sa mitrailleuse s'était enrayée. L'Allemand le racontera dans ses mémoires et jettera de son avion une couronne de fleurs à l'endroit où Guynemer avait été abattu.

Le respect des populations, hélas trop souvent bafoué ainsi qu'on le voit par exemple en Ukraine actuellement, doit être une des règles éthiques fondamentales du soldat français. J'invitai Kévin à imaginer que sa famille pouvait être confrontée au comportement qu'il aurait lui-même vis-à-vis des civils en cas de conflit. Son expérience personnelle, ainsi que nous le verrons plus loin, l'a convaincu du caractère essentiel de cette dimension éthique de la guerre.

La quatrième maxime du code du soldat est d'ailleurs explicite sur ce point :

« *(Le soldat) obéit aux ordres dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales.* »

Il y a plusieurs siècles, Pascal disait déjà que la force sans le droit rend la vérité abjecte.

## **Réflexions sur la pérennité des valeurs militaires**

Je retrouvai Kévin quelques années plus tard. Il avait fait son chemin et j'avais personnellement cessé mon activité. Je l'invitai à boire un verre chez moi pour qu'il me décrive son parcours et pour voir si les réflexions que nous avions échangées lui avaient servi ou au contraire avaient été démenties par les faits. Nous allions passer plusieurs soirées à évoquer sa carrière et à réfléchir sur les valeurs du métier de soldat. Je retrouvai un homme épanoui, forci physiquement et mûri. Il était sergent-chef, adjoint au chef d'une section d'infanterie mécanisée. Il s'était marié et son épouse attendait leur deuxième enfant. Il avait participé à plusieurs opérations extérieures, en Afrique, et en ex-Yougoslavie et se préparait à passer le concours de recrutement des OAEA (officiers élèves en école d'arme) pour accéder à l'épaulette. Précisément dans le programme de préparation figurait le thème : « Le métier de soldat a-t-il fondamentalement évolué dans les dernières décennies ? ». Cela nous a permis de reprendre nos échanges et de les confronter à son expérience personnelle.

Je lui citai d'abord une remarque du général d'armée Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major des armées, qui a écrit : « *Le métier militaire génère des valeurs à contre-courant de l'évolution des sociétés actuelles.* » Pensée qui nous permettrait ultérieurement de définir ces valeurs. Abordant la première d'entre elles notre discussion allait vite devenir très enrichissante.

### ***L'obéissance aux ordres, vertu cardinale du métier de soldat, parfois difficile à respecter.***

Je repris la quatrième maxime du code du soldat qui nous avait servi de point d'appui quelques années auparavant :

« (Le soldat) obéit aux ordres dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales. »

Si l'obéissance aux ordres reste une exigence et un facteur d'efficacité (aujourd'hui comme autrefois « *la discipline fait la force principale des armées* ») le statut général des militaires prévoit « *qu'ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales* ». Kévin me raconta son écœurement devant certains actes, perpétrés en ex-Yougoslavie par les ethnies rivales qui s'y affrontaient, alors même que la paix était théoriquement revenue et les armées de l'OTAN présentes uniquement pour assurer la consolidation des accords signés : viol des femmes utilisé comme arme de guerre, destruction systématique de lieux d'habitation, etc. Il avait ainsi bien compris l'importance de l'éthique du soldat que nous avons évoquée quelques années auparavant et les discussions qu'il avait eues avec ses hommes avaient évité des révoltes génératrices d'actes de vengeance.

Je l'invitai à une réflexion approfondie sur ce thème de l'obéissance aux ordres reçus. Au combat elle est essentielle. Une rigueur absolue dans l'exécution est nécessaire car l'hésitation peut se traduire par du sang versé.

En revanche, en dehors de cette situation de crise aiguë, l'obéissance active, privilégiant l'esprit des ordres reçus, doit prendre le pas sur l'obéissance passive, telle que la décrivait Alfred de Vigny dans son livre *Servitudes et grandeur militaire* paru en 1835. Il y raconte notamment l'histoire<sup>4</sup> d'un commandant de vaisseau qui a pris à son bord un prisonnier politique. Il devra exécuter l'ordre figurant sur un pli cacheté qu'il ne doit ouvrir qu'au-delà d'une certaine limite. S'étant entretemps lié avec cet exilé, accompagné de sa femme Laurette, il découvre avec effroi dans la lettre qu'il doit le faire fusiller par ordre du Directoire, alors que sont simplement reprochés à cet homme quelques pamphlets à l'encontre des Directeurs. Aurions-nous exécuté cet ordre comme le fit, la mort dans l'âme, le commandant du vaisseau ? Ou simplement déposé le prisonnier sur une île lointaine ? La question mérite réflexion.

D'autres exemples historiques de désobéissance peuvent illustrer cette réticence à exécuter certains ordres reçus. En dehors bien sûr des ordres illégaux déjà évoqués.

Le général Lanrezac commandait en août 1914 la V<sup>e</sup> armée qui devait déboucher au nord des Ardennes lors de la « bataille des frontières ». Il a très vite compris que sa grande unité allait se trouver encerclée par les Allemands. Il décida donc le repli de celle-ci, en dépit des ordres du généralissime Joffre. Il intégra parfaitement le fait qu'il serait limogé mais sauva ainsi une armée de près de 300 000 hommes, qui, sous les ordres du général Franchet d'Esperey, allait participer à la victoire de la Marne début septembre. Lanrezac avait en l'occurrence fait passer l'intérêt de ses hommes avant tout et sacrifié sa carrière personnelle, alors même qu'il était le successeur naturel de Joffre, comme l'affirmait d'ailleurs ce dernier.

La désobéissance est aussi parfois une sédition de l'honneur.

---

<sup>4</sup> « Laurette ou le cachet rouge »

Peut-on reprocher au général De Gaulle d'avoir refusé l'armistice de 1940 et de s'être expatrié pour continuer la lutte contre l'Allemagne ? À l'évidence non, puisque, si sa désobéissance le fit condamner à mort par contumace, la France fit partie, grâce à lui, des vainqueurs en 1945.

Plus près de nous, à la fin de la guerre d'Algérie, certains officiers ont réussi à ramener en métropole leurs harkis, qu'ils avaient ordre d'abandonner, sachant parfaitement que ces derniers seraient probablement massacrés par le FLN. C'est tout à leur honneur, me semble-t-il, même si en l'occurrence ils ont désobéi aux ordres formels.

### ***La subordination du militaire au politique***

En abordant ce sujet essentiel, je sentis certaines réticences chez mon interlocuteur, non sur le fond, mais sur la forme. Depuis Cicéron et sa célèbre maxime : « *Cedant arma togae*<sup>5</sup> », on sait que le pouvoir politique décide de l'emploi des forces armées. Dans la Constitution française le président de la République est le chef des armées ; ce que personne ne conteste.

Le soldat ne mène pas « sa » guerre, mais celle qu'on lui a confiée.

Les restrictions que Kévin exprimait venaient davantage du contenu des missions. Il m'expliqua ainsi qu'en ex-Yougoslavie, celles prescrites par l'autorité politique à l'armée française étaient inhabituelles et ne correspondaient pas à l'entraînement reçu. Ces missions d'interposition, définies par l'ONU comme « maintien de la paix » ou « rétablissement de la paix », lui semblaient plutôt relever des spécialistes du maintien de l'ordre. Très clairement, il me confia aussi ses interrogations sur les actions dites « civilo-militaires » menées en ex-Yougoslavie au profit des populations locales, telles que le ravitaillement en vivres, le rétablissement des communications routières ou la construction de bâtiments. Elles étaient en effet totalement nouvelles pour un pilote d'engin blindé devenu adjoint au chef d'une section d'infanterie mécanisée. Sans en remettre en cause la nécessité, il pensait que ce n'était pas le rôle des soldats. Il me déclara d'ailleurs : « Ce n'est pas pour cela que je me suis engagé » puisqu'il avait dû parfois se muer en chef de chantier et ses hommes en ouvriers. Néanmoins il s'était attaché à ce qu'ils restent avant tout des soldats et leur avait rappelé, sans en être vraiment convaincu lui-même, que les tâches confiées, pour surprenantes qu'elles soient, devaient être absolument accomplies.

Kévin avait en revanche bien compris que dans ces nouvelles missions, menées souvent par de petits détachements isolés, l'initiative était impérative, ainsi que le rappelle le code du soldat (décidément bien pratique et il y faisait souvent référence devant ses soldats) dans sa cinquième maxime :

« *(Le soldat) fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances* ».

---

<sup>5</sup> « Que les armes cèdent à la toge. »

### ***Le soldat est en permanence porteur de la France***

Il avait enfin parfaitement intégré le fait que le simple sous-officier qu'il était engageait la France dans les actions qu'il accomplissait. La référence du soldat doit en effet toujours rester l'image et l'honneur de son pays. « Honneur et Patrie » est la devise, parfaitement explicite, qui figure au revers de tous les drapeaux des formations françaises.

Une des descriptions du code du soldat précise bien que :

« *Fier de son engagement, (le soldat) est, toujours et partout un ambassadeur de son régiment, de l'armée de terre et de la France* ».

Chez les légionnaires qu'il avait fréquentés en ex-Yougoslavie, Kévin avait admiré le culte des traditions et trouvé un sens de l'honneur qui l'avait particulièrement frappé. Soldats de France « non par le sang reçu, mais par le sang versé » ces hommes servaient la France avec « Honneur et Fidélité », selon la devise de la Légion étrangère, en faisant preuve d'un dévouement total pour un pays autre que leur patrie originelle.

*A contrario*, une expérience particulièrement désagréable l'avait aussi marqué. Dans sa section, un militaire, peu sociable et « tire-au-flanc » par ailleurs, avait été convaincu de vols commis au détriment de ses camarades. Après l'avoir sanctionné, Kévin avait demandé, et obtenu, le rapatriement de ce soldat qui était d'ailleurs proche de la fin de son contrat que l'armée ne lui avait évidemment pas renouvelé. Pendant quelques jours l'ambiance de sa section avait été perturbée par cet incident mais un événement malheureux avait rapidement permis d'en recréer la cohésion.

### ***Fraternité d'armes et esprit de corps***

Un de ses soldats avait en effet sauté sur une mine et avait été gravement blessé aux jambes. La solidarité et la fraternité d'armes, valeurs essentielles d'une armée, avaient alors joué à plein. Rapidement pris en compte par un de ses camarades de section, ancien infirmier, qui lui avait administré les premiers soins, le blessé avait pu être rapidement évacué par hélicoptère jusqu'à un hôpital. Amputé d'une partie de la jambe gauche, doté d'une prothèse, ce soldat, que Kévin avait revu dès son retour en métropole, est aujourd'hui un sportif talentueux dans les épreuves pour handicapés. La famille du jeune homme avait été également aidée, immédiatement par la base arrière du régiment et en métropole pour toutes les démarches administratives et médicales nécessaires.

Cet exemple montre que l'esprit de corps, le souci du collectif, qui sont essentiels dans la réussite du groupe au combat, sortent renforcés par la confiance dans le « frère d'armes » comme dans celle de l'institution.

### **L'engagement de l'officier est encore plus exigeant**

Kévin avait réussi son concours et, après une année de formation en école d'application de l'infanterie, était devenu officier. Il venait juste, quelques années

plus tard, d'être promu capitaine et se préparait à prendre le commandement d'une compagnie d'infanterie. Celui qui était en quelque sorte devenu mon « filleul » et qui m'écrivait régulièrement, bien que j'aie moi-même quitté le service actif, continuait d'échanger avec moi sur le sens du métier de soldat et singulièrement sur celui de l'officier qu'il était devenu. Il m'avait en particulier adressé plusieurs correspondances lors d'un séjour en Afghanistan durant lequel il était adjoint d'un commandant de compagnie.

### *Le sens de la mission et son caractère sacré*

Les interrogations qu'il me disait avoir sur le sens de la mission de nos troupes dans cette opération extérieure résumaient les questions que se posaient souvent nos concitoyens. Qu'allons-nous faire là-bas ? Pour qui et pour quoi meurent nos soldats ?

Interrogations renforcées d'abord à la suite de l'embuscade d'Uzbin dans laquelle dix de nos militaires avaient perdu la vie, puis encore davantage lorsque le président de la République avait décidé le retrait des troupes françaises. Les soldats tombés en Afghanistan étaient-ils morts pour rien ? Il me fallut le convaincre que non et lui rappeler le caractère sacré de la mission.

Le général d'armée de Lapresle, ancien commandant de la FORPRONU<sup>6</sup> en ex-Yougoslavie et participant aux accords de Dayton en décembre 1995, interrogé sur ce sujet lors d'une émission de France Culture en 2011<sup>7</sup> a ainsi déclaré : « Il n'y a dans mon esprit aucune ambiguïté sur le fait que nos soldats, qui perdent aujourd'hui la vie sur le théâtre afghan, meurent pour la France. »

Il était certes plus facile d'expliquer autrefois au soldat français qu'il défendait sa patrie qu'aujourd'hui quand notre armée est engagée au sein de coalitions internationales sous l'égide de l'ONU. Mais dans ces engagements extérieurs, le soldat sert la France et les valeurs universelles qu'elle promeut. Et c'est bien au chef d'en convaincre ses hommes comme l'indiquait encore récemment le général d'armée Burkhard, chef d'état-major des armées :

« Le chef doit donner du sens à la mission comme aux sacrifices demandés et consentis ». Cette mission, dont on m'avait appris alors que j'étais jeune saint-cyrien, qu'elle était sacrée et devait être accomplie quel que soit le prix à payer.

Avec Kévin, qui reconnaissait honnêtement ses lacunes en histoire militaire, j'évoquai certaines batailles héroïques, qui sont malheureusement des défaites, mais dans lesquelles, sous le commandement d'un chef respecté, le courage et l'abnégation des soldats avaient été admirables : Sidi-Brahim en 1845 contre les troupes d'Abd-el-Kader dont le souvenir est perpétué par les chasseurs à pied. Bazeilles et la « maison de la dernière cartouche » en 1870 à la gloire des troupes de marine. Camerone en 1863, bataille dans laquelle « la vie plutôt que le courage abandonna ces soldats français » célébrée chaque 30 avril par la Légion étrangère

<sup>6</sup> Force de protection des Nations Unies.

<sup>7</sup> Émission « Le Bien commun » d'Antoine GARAPON : France Culture le 24 novembre 2011.

Mais ces actes emblématiques en éclipsent parfois d'autres, moins mis en valeur, mais qui traduisent tout autant l'opiniâtreté montrée à remplir la mission. Ainsi lors de la mission Congo-Nil, qui traversa l'Afrique de 1896 à 1899, alors même que l'autorité politique ne savait plus trop quelle tâche elle lui avait confiée, le capitaine Marchand s'astreignit à acheminer jusqu'à Fachoda un vapeur réquisitionné pour lequel il fallut tracer une piste de 160 km à la machette et débiter des rondins sur lesquels on traînait la chaudière. Cet acharnement visait essentiellement à pouvoir hisser le pavillon français sur une embarcation plus prestigieuse qu'une simple pirogue ! Ayant atteint son but avant les Anglais de lord Kitchener qui remontaient le Nil, Marchand refusa de céder aux exigences de ce dernier et d'amener le drapeau français flottant sur Fachoda. À Kitchener qui lui faisait remarquer que ses 200 tirailleurs ne faisaient pas le poids face à ses propres troupes fortes de plusieurs milliers d'hommes, Marchand répondit :

« Oui nous serons vaincus. Mais de ce que la lutte est sans issue, il ne s'ensuit pas que l'on doive fuir. L'honneur commande le sacrifice, nous sommes tous prêts à mourir, général ! » L'affaire se régla finalement sur le plan politique et si la France se retira de Fachoda, le retentissement fut immense dans le pays qui glorifia Marchand dont les tirailleurs défilèrent le 14 juillet 1899 à Longchamp, une première pour des troupes africaines.

### ***Compétence et exemplarité du chef***

Dans les combats ces exigences sont déterminantes. Comment pourrait-on risquer d'envoyer à la mort des soldats sans admettre qu'elle peut aussi vous frapper ? Ce caractère égalisateur du danger de mort, de même que la compétence avérée du chef génèrent une confiance dans la pertinence des ordres donnés.

Et l'exemplarité de celui-ci est essentielle. Ma promotion de Saint-Cyr, baptisée en 1964, se nomme « Cinquantenaire du serment de 14 ». En effet certains des saint-cyriens sortis de l'École au début de la Grande guerre s'étaient juré, afin de dynamiser leurs hommes, de monter à l'assaut en coiffant le casoar et en portant leurs gants blancs. Ce panache fut certes ravageur, car il désignait les chefs aux tireurs ennemis mais il correspondait à l'idée d'exemplarité de l'officier que se faisaient alors ces saint-cyriens.

Lorsque le capitaine Favier, futur patron du GIGN, entraîne, en décembre 1994 à Marignane, ses gendarmes à l'assaut de l'Airbus dans lequel les terroristes retiennent les passagers en otages, il risque sa vie autant que celle de ses hommes. Cette exemplarité confine parfois à l'héroïsme et peut conduire au sacrifice comme ce fut le cas du colonel Beltrame qui s'exposa aux menaces d'un terroriste et sauva la vie d'un otage au prix de la sienne.

### ***L'exigence du rappel de l'éthique au combat***

Comme nous l'avons évoqué *supra* une éthique de comportement au combat est indispensable au soldat, à la fois acteur et victime de la guerre. C'est au chef, et

c'est ce qui fait la grandeur de son rôle, d'imposer les règles éthiques dans la fureur des combats.

Kévin m'avait souvent confié que c'était pour lui le plus difficile, car devant certaines atrocités vécues en Afghanistan, il avait dû faire preuve de toute son autorité pour éviter que ses hommes ne cèdent à un esprit de vengeance aveugle.

Je lui rappelai que combattre pour la France exige de le faire sous une contrainte d'humanité, mais j'avais bien conscience que c'était très difficile à appliquer et que cela devait passer par une préparation psychologique permanente de ses soldats.

### ***La judiciarisation des opérations, frein à l'engagement opérationnel ?***

Lors d'un des entretiens avec Kévin de retour d'Afghanistan, celui-ci me fit part de ses préoccupations à la suite de la plainte déposée par des familles de soldats morts dans l'embuscade d'Uzbin en 2008. Si cette plainte devait conduire à une condamnation des responsables de cette opération il était évident pour lui que cela inhiberait beaucoup de chefs, davantage soucieux d'éviter un éventuel procès sur la pertinence des ordres qu'ils auraient donnés, que de l'accomplissement de la mission reçue. Et d'ailleurs quelles compétences possédaient les juges qui seraient amenés à examiner les tenants et aboutissants de cette opération ?

Le général d'armée Elrik Irastorza, alors chef d'état-major de l'armée de terre, se faisant l'écho de ces préoccupations, avait ainsi déclaré :

« La mort au combat n'est pas un accident du travail ».

Néanmoins l'inquiétude dans les armées françaises reste vive sur ce sujet épineux.

## **Conclusion**

Quel parcours que celui de Kévin et quelle différence entre son engagement initial fondé sur une qualification professionnelle recherchée et le sens du métier militaire qu'il avait progressivement découvert !

Dans une société où triomphent souvent l'individualisme et la recherche du bonheur personnel, il avait découvert une fonction en contradiction avec ces aspirations, très exigeante et souvent méconnue.

Nous avons évoqué ensemble cette magnifique prière de l'aspirant Zirnheld<sup>8</sup>, devenue la prière du para et le chant de tradition de l'École militaire interarmes de Coëtquidan :

*« Donnez-moi, mon Dieu, ce qui Vous reste, donnez-moi ce qu'on ne Vous demande jamais. Je ne Vous demande pas le repos ni la tranquillité, ni celle de l'âme, ni celle du corps. Je ne Vous demande pas la richesse, ni le succès, ni même la santé. Tout ça, mon Dieu, on Vous le demande tellement, que Vous ne devez plus en avoir !*

<sup>8</sup> Composée par André Zirnheld (1913-1942), premier officier parachutiste tué au combat lors de la Seconde Guerre mondiale.

*Donnez-moi, mon Dieu, ce qui Vous reste, donnez-moi, ce que l'on Vous refuse. Je veux l'insécurité et l'inquiétude, je veux la tourmente et la bagarre [...] donnez-moi ce dont les autres ne veulent pas, mais donnez-moi aussi le courage, et la force et la foi. »*

L'engagement militaire porte en effet un sens bien spécifique qu'aucune autre institution n'exige de ses membres.

Le souci de l'intérêt général primant sur les aspirations individuelles, la permanence et l'acceptation du risque, la disponibilité, le caractère sacré de la mission, l'obéissance absolue aux ordres mais aussi le souci d'une éthique de comportement, restent des marqueurs forts de ce métier qui, quoi qu'on en dise, ne ressemble pas aux autres.

## L'ENGAGEMENT ET LES CROYANTS

*par*

*François MAUPU de l'Académie d'ORLÉANS*

L'engagement est-il dans l'air du temps ? Il y a un siècle, André Gide refusait de s'engager pour rester disponible, craignant de perdre sa liberté en faisant un choix décisif. L'engagement fait peur, surtout sur le long terme. L'avenir paraît incertain : nul ne peut dire de quoi demain sera fait. Dans le monde des croyants, c'est sans doute chez les catholiques que l'engagement a été particulièrement organisé et institutionnalisé. Or, en Europe du moins, les séminaires sont, dit-on, vides ; des congrégations religieuses florissantes au dix-neuvième siècle et dans la première moitié du vingtième, sont aujourd'hui exsangues. L'Abbé Pierre, Martin Luther King, Sœur Emmanuelle et Mère Térésa, figures emblématiques de l'engagement pour une cause, restent populaires mais suscitent plus d'admirateurs que d'imitateurs. Pourquoi s'engager sur un chemin qui risque d'être une impasse<sup>1</sup> ?

J'ai pris l'engagement de rédiger un texte pour la CNA. Qu'ai-je fait, exactement ? J'ai répondu à une demande. Celle-ci venait de personnes qui avaient estimé que j'étais en mesure de réaliser ce qu'elles me demandaient. Ma réponse a été libre : aucune pression n'était exercée sur moi, la demande était formulée avec délicatesse, me laissant le choix de répondre positivement ou de décliner l'invitation. Avant de donner ma réponse, j'ai mesuré les contraintes que m'imposerait ma décision pour les trois ou quatre semaines à venir.

L'analyse sommaire à laquelle je viens de me livrer permet de mettre en valeur quelques éléments constitutifs de ce qu'on appelle « engagement » dans la vie courante comme dans les pratiques spécifiques des croyants. Je commencerai par m'interroger sur le premier de ces éléments. Un engagement est-il toujours pris en réponse à un appel ?

---

<sup>1</sup> Cette introduction s'inspire d'une page de Michel QUESNEL, *La sagesse chrétienne, art de vivre*. DDB. Paris, 2005.

À l'époque où existait le service militaire, on distinguait les « engagés » des « appelés » : ces derniers étaient soumis à l'obligation du service actif. On peut supposer que les premiers s'étaient engagés librement, sur leur propre initiative. On peut dire alors qu'un engagement est possible sans qu'on doive distinguer un appel, sinon un appel intérieur, venant au terme d'une délibération intérieure ou sur un simple coup de sang, par une décision subite. Il reste, pour demeurer dans le cadre de cet article, qu'il est important de laisser place à la possibilité d'un appel extérieur dans ce qui conduit à un engagement.

La personne – ou les personnes – qui envoient cet appel exercent leur discernement avant d'appeler : le temps de délibération nécessaire pour éclairer le discernement est, évidemment, variable en fonction de l'importance des choix à faire par celui à qui l'engagement est proposé. Pour celui qui prend l'engagement, il en est de même : selon l'importance de l'engagement, la réflexion peut se satisfaire de quelques minutes ou demander plusieurs années.

S'engager, c'est accepter des contraintes ; mais celui qui accepte de se laisser lier par un engagement ne renonce pas pour autant à sa liberté : il considère que l'exercice de sa liberté n'est pas incompatible avec l'acceptation de contraintes et que la liberté peut s'accomplir et se réaliser avec le choix de limites imposées à son exercice : « Nous ne sommes vraiment libres que dans la mesure où nous ne sommes pas entièrement libres » écrivait Emmanuel Mounier<sup>2</sup>. C'est un constat dans la vie quotidienne et une condition dans la vie en société. Il importe de ne pas l'oublier si on réfléchit aux engagements pris pour toute une vie dans le monde des croyants.

L'engagement va de pair avec une conception de la liberté ; il éclaire aussi notre relation au temps. Je ne maîtrise pas le temps. Quand je m'engage sur un chemin, je peux avoir étudié l'itinéraire, mais des surprises restent possibles : rencontres imprévues, aléas de la météo, défaillance physique éventuelle. Cependant, un engagement apporte l'unité à une existence constituée de moments successifs, il permet de vivre dans la durée.

Quelles sont les raisons pour lesquelles je me sens tenu par mes engagements ? Quelle que soit l'importance de l'engagement, il s'agit d'être, d'exister en résistant aux risques de dispersion et de délitement de la personne. Tenir sa place dans la vie sociale en donnant consistance aux relations : on peut construire quelque chose de solide sur la parole donnée. Si je ne tiens pas mon engagement, je perds la face : je redoute donc que l'image que je donne aux autres et surtout l'image que j'ai de moi-même ne se dissolve ou n'explose comme le miroir qui se brise. Cette crainte est comme l'envers de la loi de la construction et de la permanence de la personne, de sa recherche d'unité.

« Nous ne pouvons plus nous payer le luxe inutile de nous tenir sur les marges de notre société, en rêvant plus ou moins de nous replier sur quelques prés carrés

---

<sup>2</sup> E. MOUNIER. *Qu'est-ce que le personnalisme ?*, Le Seuil, Paris, 1947.

dont nous serions les maîtres absolus<sup>3</sup> ». L'engagement dans la vie de la société fait partie de l'ADN des chrétiens. Ils se plaisent à citer un écrit du début du troisième siècle, *l'Épître à Diognète*, pour qui « *les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les vêtements [...] ils se conforment aux usages locaux, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur république spirituelle. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens. Ils obéissent aux lois établies et leur manière de vivre l'emporte en perfection sur les lois* ».

Il s'agit donc de ne pas se contenter d'une position de spectateurs dans la société mais de prendre part, dans le dialogue ou le combat, à la vie de cette société. On trouvera des engagements dans l'action humanitaire ou dans l'éducation ou en politique, engagement dans une association spécifiquement chrétienne ou non : Secours catholique ou Secours populaire, parti de gauche ou parti de droite, les exemples de diversité ne manquent pas. Pendant la période héroïque de la Seconde Guerre mondiale, sous l'occupation allemande, des chrétiens se sont engagés dans la Résistance. C'est aussi à l'intérieur de leurs communautés que les chrétiens sont invités à s'engager au service de l'Église.

En ce qui concerne les chrétiens, les observateurs constatent que certaines de leurs organisations constituent comme des écoles de l'engagement : c'est le cas, entre autres, de deux mouvements de jeunes, mouvements dits d'Action Catholique, le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) et la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) : on retrouve d'anciens militants de ces mouvements à des postes de responsabilité syndicale ou politique. Un député socialiste saluait récemment le MRJC comme « *école de l'engagement* » et « *lieu d'articulation entre la foi et l'engagement politique* ». Selon le dictionnaire Robert, les militants sont « ceux qui, dans un parti n'ont pas de titre ou de responsabilité dans la hiérarchie » mais un parcours militant peut préparer à la prise de responsabilité.

L'engagement politique ou humanitaire est aussi ce qui, depuis le vingtième siècle, caractérise les bouddhistes dits « engagés ». La volonté de bouddhistes d'« aplanir la souffrance dans le monde » a amené certains d'entre eux à porter une attention active à leur relation avec le monde, avec l'État, avec les entreprises. Deux organisations internationales, *The Buddhist Peace Fellowship* (pour le monde occidental) et *The International Network of Engaged Buddhism* (dont le siège est en Asie) se proposent pour établir des liens entre ceux qui sont attirés par ce courant du bouddhisme engagé.

Chez les chrétiens, le baptême lui-même, porte d'entrée dans la vie chrétienne, est présenté comme un engagement. Une formule biblique, dans la Première lettre de saint Pierre (chapitre 3, verset 21), le suggère : « *Le baptême est l'engagement envers Dieu d'une conscience droite.* » Dans le cas d'un adulte ou d'un adolescent qui reçoivent le baptême, l'engagement est évident. Dans le cas des baptisés nouveau-

<sup>3</sup> Mgr Claude DAGENS (dir.), *Pour l'éducation et pour l'école, des catholiques s'engagent*, Odile Jacob, Paris, 2007.

nés, l'engagement est demandé aux parents et, à un degré moindre, aux parrain et marraine. Une coutume encore récente consistait à inviter les enfants, au seuil de l'adolescence, à renouveler les promesses de leur baptême. Les plus anciens des catholiques d'aujourd'hui ont peut-être en mémoire les paroles d'un cantique : « *J'engageai ma promesse au baptême, et pour moi d'autres firent serment. En ce jour, je veux m'engager moi-même. Je m'engage aujourd'hui librement.* »

C'est aussi un chant qui renvoie à une autre pratique qui reste vivante, celle de la promesse scout. Elle ne porte pas officiellement le nom d'engagement, mais les mots du chant dit de la promesse sont explicites : « *Devant tous je m'engage, sur mon honneur [...] Je jure de te suivre en fier chrétien [...] et chaque jour, je veux aimer les autres pour ton amour.* » La promesse scout n'a pas d'incidence juridique, à la différence de celle dont nous allons parler maintenant. Cependant elle est précédée d'un temps personnel de préparation : il s'agit bien d'un engagement et il ne manque pas de témoins qui situent leur engagement dans la vie sociale, à l'image des militants dont il a été question plus haut, dans le prolongement de cette promesse.

Il existe enfin des engagements caractéristiques du monde des croyants, qui concernent des adultes, qui sont pris après un long cheminement et qui sont des engagements pour toute la vie ; pour les membres des congrégations religieuses, moines, moniales, religieux apostoliques, ces engagements portent le nom de vœux. Dans le cas des prêtres et des diacres diocésains, on parle seulement d'engagements. D'autres catégories de personnes sont aussi concernées par les vœux : les membres d'instituts séculiers et les vierges consacrées. Dans ces différents cas, on retrouve les éléments énumérés au début de cette intervention. Ils sont codifiés et, peut-on dire, solennisés. Les vœux des religieux portent sur trois domaines : la chasteté dans le célibat, la pauvreté et l'obéissance. Dans certaines congrégations, un quatrième vœu peut être pris ; il est fonction des activités ou des orientations caractéristiques de la congrégation : stabilité chez les bénédictins, fidélité au Pape chez les jésuites, ou encore service des pauvres (Petites Sœurs des Pauvres), service des malades (frères de Saint Jean de Dieu) par exemple. Pour les prêtres diocésains, des réalités équivalentes sont désignées par des mots différents : on ne parle pas de vœu, mais d'engagement à la chasteté dans le célibat et d'une promesse d'obéissance à l'évêque. Trois, quatre vœux, que cela ne donne pas l'impression d'un inventaire : la liste est bien établie maintenant, mais la règle de saint Benoît, le fondateur du monachisme d'Occident, parle de trois engagements seulement : stabilité, conversion des mœurs, obéissance. En réalité, ces mots désignent les différentes facettes d'un même et unique engagement : celui d'entrer dans un groupe qui partage le même idéal, celui d'une vie fraternelle menée à la suite du Christ. Dans un résumé extrême, Thérèse d'Avila dit qu'il s'agit du choix unique de Dieu, « *solo Dios basta*, Dieu seul suffit ».

L'engagement est pris en réponse à un appel. En l'occurrence, cet appel est considéré comme un appel venant de Dieu. On emploie souvent le mot de vocation pour désigner cet appel. Venant de Dieu, il est purement intérieur. Mais parler de vocation et pas seulement de désir, c'est laisser entendre que, dans un désir, il peut y

avoir autre chose qu'un désir. On devine facilement la difficulté à identifier comme venant de Dieu un appel, une aspiration intérieure qui va déterminer un choix pour toute une vie. Pour cette raison, le discernement de l'authenticité de l'appel va être un processus long et lent de la part de responsables chargés d'accompagner la personne qui se prépare à l'engagement. Au terme d'années de discernement, ce n'est pas le candidat ou la candidate qui décidera qu'il s'agit d'un véritable appel mais le groupe, qui porte souvent le nom de « conseil », de responsables qui ont accompagné le candidat, qui l'ont vu vivre : ils ont observé son comportement, évalué sa maturité et ont pu en parler avec lui. Le discernement de ce qu'on appelle parfois les signes de vocation n'est pas une science exacte : c'est la mise en œuvre d'une sagesse qui ne prétend pas prévoir l'avenir mais s'efforce de bien connaître la personne et de l'aider à mieux se connaître elle-même. Le groupe chargé du discernement fait part de ses conclusions et éventuellement de ses hésitations, parfois de sa perplexité au supérieur compétent dans la congrégation ou à l'évêque, pour ceux qui se préparent à être prêtres diocésains. Et c'est ce dernier – cette dernière s'il s'agit de la supérieure d'une congrégation féminine – qui adressera officiellement l'appel au candidat. Un séminariste, par exemple, candidat au ministère presbytéral, n'est assuré de sa vocation qu'après que l'appel de l'évêque lui a été transmis. Ainsi est menée à son terme une démarche double : le mûrissement d'une décision intérieure, d'une part, l'expression publique du propos par la cérémonie de profession religieuse ou d'ordination, d'autre part, qui permet à la personne d'incarner concrètement sa décision dans toutes les sphères de son existence.

Les étapes du discernement, bien codifiées dans l'Église catholique, portent des noms différents selon les structures : postulat, puis noviciat dans les congrégations religieuses ; séminaire pour les prêtres diocésains. Tout au long du processus de discernement, les responsables s'assurent de la liberté intérieure et extérieure des candidats et candidates. Dans les congrégations religieuses, le premier engagement est un engagement temporaire : une période de vœux temporaires dure souvent trois ans ; elle peut être renouvelée pour une nouvelle période de vœux temporaires avant les vœux définitifs, dits solennels. Le renouvellement peut être demandé par le candidat ou par le supérieur compétent. Pour éviter les hésitations à vie, on ne peut renouveler des vœux temporaires que pour une seule période de trois ans.

Parce qu'il s'agit d'engagements lourds, concernant tout le temps qui reste à vivre, ceux dont on vient de parler sont codifiés, structurés. On pourrait comparer ce long processus de mise en route à la préparation de l'envoi d'une fusée dans l'espace : même si des modifications de trajectoire sont possibles, on ne prévoit pas de changement de destination. Cependant, il s'agit de personnes humaines dont on connaît la fragilité ; il s'agit du temps de vies humaines où l'imprévu est susceptible de surgir ; il s'agit de la liberté de personnes qu'un engagement est supposé conforter et épanouir. Mais en aucun cas, il ne s'agit de condamnation à perpétuité. C'est pourquoi des procédures sont prévues dans le droit de l'Église catholique pour décharger de leurs engagements ceux et celles qui souhaiteraient en être dispensés.

Par cette présentation des vœux, nous nous sommes limités au monde chrétien, plus particulièrement au monde catholique, parce que c'est celui auquel l'auteur de l'intervention appartient et parce que c'est celui qui propose les marqueurs les plus clairs. L'enquête mériterait d'être prolongée en direction des églises protestantes. Celles-ci connaissent des diaconesses. L'institution des diaconesses remonte à l'année 1841 : à la suite d'une prédication du pasteur Alfred Monod, leur fondatrice a senti un besoin de consécration totale de sa vie au Christ. Pour vivre une vocation religieuse de type monastique, elle s'est inspirée des Filles de la Charité. Celles-ci, catholiques, fondées au dix-septième siècle, ont la particularité de renouveler leurs vœux chaque année. Particularité juridique, canonique qui n'implique pas chez celles qui prononcent ces vœux l'intention de ne prendre un engagement que pour un an ! Les diaconesses prennent les trois engagements de la vie des religieuses : chasteté, pauvreté, obéissance ; elles pratiquent une vie liturgique intense, vivent l'accueil et ont particulièrement le souci des pauvres et des petits.

On connaît aussi, particulièrement en raison de la couleur de leur robe, les moines bouddhistes. Un moine bouddhiste choisit une vie axée sur l'éveil spirituel : la pratique de la méditation et de la prière y tiennent une grande place ainsi que l'étude des enseignements de Bouddha. Le moine s'engage à mener une vie simple et disciplinée, à renoncer à la violence, à l'avarice et aux plaisirs matériels. Il vit dans un monastère ou dans un temple. Dans ce cadre, chacun est libre de suivre sa propre voie. Certains moines peuvent choisir de quitter le monastère pour retrouver la vie laïque.

Dans le bouddhisme zen, caractérisé par son extrême dépouillement, on rencontre une bonne expression de l'unité de l'engagement dans la vie monastique. On demandait au maître Taisen Deshimaru : « *Quel engagement prend-on quand on devient moine ?* » Sa réponse déroutante est : « *Faire zazen.* » C'est-à-dire pratiquer l'assise Zen : cette posture unique est la source de tous les ajustements de la personne à l'éveil spirituel et à une vie conforme à l'enseignement de Bouddha. Deshimaru désigne ce qui est le cœur de l'engagement ; il n'a pas besoin d'énumérer diverses mises en œuvre ; celles-ci se mettront en place à la suite de la pratique de l'assise : toutes les sphères de l'existence sont concernées par un engagement unique.

Chez les chrétiens, la conception de l'engagement s'appuie sur la représentation qu'on a de Dieu ou, pour formuler les choses en langage chrétien, sur ce que Dieu a révélé de lui-même : Dieu de la Promesse et de l'Alliance, il se présente comme le Dieu fidèle, qui propose aux êtres humains d'entrer dans son alliance et de bénéficier de sa promesse. Tout le message biblique s'articule autour d'une promesse : promesse de fécondité et de vie, promesse de réconciliation définitive de la création et du créateur, des êtres humains et des générations entre elles. Les étapes bibliques de cette promesse sont marquées par les alliances successives entre Dieu et Noé, entre Dieu et Abraham (avec une promesse qui concerne toute sa nombreuse descendance), entre Dieu et Moïse (avec la promulgation d'une charte qui s'appelle la Loi). L'existence d'Israël a pour fondement unique et indestructible la promesse de Dieu : « *Dieu*

*n'est pas homme pour qu'il mente ni fils d'Adam pour qu'il se rétracte. Est-ce lui qui dit et qui ne fait pas, qui parle et n'accomplit pas ?*<sup>4</sup> » En entrant dans l'Alliance, l'être humain manifeste sa confiance en ce Dieu fidèle, sa foi. L'histoire biblique est jalonnée par les manifestations de manque de confiance, d'infidélité de la part des humains. Seul Dieu est fidèle à ses engagements. Et il montre sa miséricorde en proposant (inlassablement) de revenir à l'Alliance. La profession religieuse d'aujourd'hui est une manière d'accueillir le don de l'Alliance et de choisir, dès maintenant, les biens qu'elle promet.

Les écrits bibliques proposent plusieurs images tirées de l'expérience humaine pour symboliser l'Alliance : celles du pasteur et du troupeau, du vigneron et de la vigne, du père et du fils, enfin celle de l'époux et de l'épouse. Ces images font apparaître l'Alliance selon la Bible comme une affaire d'amour, amour prévenant et gratuit de Dieu. Ceux et celles qui s'engagent à travers un choix de vie et des vœux, dont nous avons décrit l'aspect juridique, diront qu'ils l'ont fait par amour et en réponse à un amour qui les précède. La situation des époux qui célèbrent leur mariage dans l'Église catholique se rattache au même symbolisme : le mariage tel que le conçoit l'Église catholique est sacrement, c'est-à-dire signe de l'amour indéfectible de Dieu : l'alliance contractée par les époux est à l'image de l'union de Dieu et de son peuple ; elle n'est signe que si, comme celle-ci, elle est indéfectible, indissoluble. Proposition ambitieuse, d'être un tel signe dans un monde instable et au début d'une existence commune pleine d'imprévu et où les difficultés ne manqueront pas ! Un engagement à soigner quotidiennement.

La promesse est un des mots clés du langage de l'amour. S'engager dans la promesse conjugale comme Dieu lui-même s'y engage apparaît comme un défi. Dans une logique croyante, ce défi ne peut être relevé qu'en se rappelant que l'être humain est créé à l'image de Dieu et en s'appuyant sur l'aide de Dieu lui-même, « avec la grâce de Dieu ». Cette formule apparaît dans le rituel des engagements solennels, vœux religieux ou ordinations : après avoir répondu « *Oui, je le veux* » à plusieurs questions posées, le candidat conclut ses réponses en disant : « *Oui, je le veux, avec la grâce de Dieu* ».

Pour parler de l'engagement, nous avons eu recours à des mots différents : vœux, promesse. Ceux qui ont suivi la récente cérémonie du couronnement du roi d'Angleterre ont pu entendre la réponse « *I promise* » du roi Charles III aux questions de l'archevêque de Canterbury qui lui demandait s'il s'engageait à un certain nombre d'attitudes, service de son peuple, préoccupation des pauvres, défense de l'Église. Ceux qui lisent la Bible ont peut-être constaté qu'il n'y a pas de mot hébreu spécifique dans l'Ancien Testament qui signifie engagement ou promesse, mais une constellation de mots : bénédiction, dessein, parole, serment, volonté. Le Nouveau Testament a introduit un mot grec unique, *epangelia*, qui signifie promesse. Pour envisager différents aspects de l'engagement humain, nous avons parlé de militance, nous avons distingué entre désir et vocation. En arrière

---

<sup>4</sup> *Livre des Nombres*, chap. 23, v. 16.

plan de toute considération sur l'engagement, nous avons l'incertitude due au temps dont nous n'avons pas la maîtrise : tout engagement est précisément une tentative d'exercer la maîtrise sur le temps, d'affronter l'inattendu qu'il nous réserve mais aussi de nous donner la possibilité d'exercer une certaine maîtrise sur cette vie que les humains que nous sommes mènent dans le temps.

En nous exprimant en croyant chrétien, nous avons évoqué deux des trois vertus dites théologiques, la foi en Dieu qui s'engage, la charité en réponse à l'amour de Dieu. C'est la troisième vertu, l'espérance que nous nous plaisons à citer en terminant, en donnant la parole à Charles Péguy :

*« Que ces pauvres enfants voient comment tout cela se passe,  
et qu'ils croient que demain ça ira mieux  
qu'ils voient comme ça se passe aujourd'hui  
et qu'ils croient que ça ira mieux demain matin,  
ça, c'est étonnant !*

*L'espérance est une vertu, elle est assurément la plus difficile, elle est peut-être la seule difficile.*

*Par cette petite fille qu'elles (la foi et la charité) élèvent, elles tiennent tout le temps et l'éternité même dans le creux de leurs mains<sup>5</sup>. »*

Merci au poète ; il conforte l'analyse de l'observateur : pour lui, l'espérance, conduisant celui qui s'engage, lui permet, d'une certaine façon, de maîtriser le temps. Elle lui donne même une ouverture sur l'éternité.

---

<sup>5</sup> Charles PÉGUY, *Le porche du mystère de la deuxième vertu*. Œuvres poétiques complètes. Bibliothèque de la Pléiade, Tours, 1957, p. 534 et suivantes.

### **III. LES ACTEURS**



## ÉPIPHANE DE MOIRANS : DE LA LIBERTÉ DES ESCLAVES.

*par*

GUY SCAGGION de l'Académie de BESANÇON

*La liberté est d'un ordre supérieur à tous les biens du monde<sup>1</sup>.  
Épiphane de Moirans.*

Parmi les innombrables causes pour lesquelles *l'homme*<sup>2</sup> s'engage, il sera question, ici, de la liberté, dans le sens de l'une des notions les plus désirables issues du creuset des conceptions cardinales multimillénaires.

Bien au-delà de l'approche philosophique, que l'on ne dédaignera pas, nous nous attacherons à un exemple singulier d'engagement pour la liberté : celui qu'un obscur Moirantin, Épiphane Dunod, livra avec tous les risques que cela impliquait. De fait, la Franche-Comté, sa province natale, subissait les coups et contrecoups d'une période particulièrement troublée du XVII<sup>e</sup> siècle. Projeté hors de ses terres séquanaises, il œuvra en des territoires, encore très inhospitaliers, *Les Indes*.

L'engagement de ce précurseur de l'abolition de l'esclavage mérite aujourd'hui une reconnaissance universelle. Pourtant durant plus de la moitié de sa courte vie, rien, ou plutôt tout autre chose, ne le prédisposait à faire sien, à embrasser plus qu'une lutte, un combat sans merci pour ses frères asservis.

La recherche de la connaissance de l'homme qu'il fut nous invite à nous plonger, nous immerger, dans un contexte spatio-temporel aujourd'hui disparu. Passée cette époque, certes ! mais non dépassé le fond dont plus que les ferments, les tribulations bien présentes ravissent ou navrent le monde encore aujourd'hui.

Fort de sa foi et d'une solide formation en prévision de l'accomplissement d'une mission à laquelle le destinait son état, il déjoua toute attente. Il mystifia le convenu

---

<sup>1</sup> E. DUNOD *Servi Liberi seu Naturalis mancipioru Libertatis Justa Defensio*. Traité 1682. Archives générales des Indes à Séville. Tribunal de Santo Domingo. Dossier 527.

<sup>2</sup> Entendu ici sous son acception générique.

des temps. Nous analyserons avec étonnement et respect les arguments au moyen desquels il se heurta sans distinction à ceux qui, selon lui, faillaient, trahissaient.

Enfin, si l'Histoire finit, bien plus tard, par lui rendre justice, nous constaterons que celle d'alors le condamna jusqu'à lui faire perdre cette liberté pour laquelle il s'était engagé.

## LE CONTEXTE ET LE PERSONNAGE

Il paraît évident d'avancer que le contexte façonna le personnage. Il suffit pour s'en convaincre de brosser une rapide évocation de la situation régionale de ce temps, ainsi que des événements à manifestation spirituelle qui s'y déroulèrent. La guerre, la piété et la soif de connaissance balisèrent la jeunesse de notre personnage.

Épiphane naquit en 1644, dans la famille Dunod, à Moirans-en-Montagne. Établie au XII<sup>e</sup> siècle, la bourgade rurale de moyenne montagne jurassienne avait été détruite quelques années auparavant, en 1637, durant la calamiteuse guerre de Dix Ans<sup>3</sup>. À Moirans, comme dans toute la Comté fière et laborieuse, le tiers survivant de la population qui se relevait difficilement du chaos salua la cessation des combats comme un signe supérieur. D'autant qu'en cette année 1644, chez les époux Dunod, un heureux événement familial accompagna la paix revenue, la naissance d'un garçon. Cette symbiose événementielle autorisa facilement une interprétation qui privilégia une haute signification, celle d'une manifestation de l'essence mettant un terme à l'accident en ouvrant la voie au renouveau, une épiphanie.

Faut-il s'en étonner ? Absolument pas. Pauvres et nantis, nobles et gens du peuple soumettaient, de manière courante, leur destinée individuelle et collective à l'intention divine. Sa toute-puissance ne s'exprima-t-elle pas récemment, en Franche-Comté, au début du XVII<sup>e</sup> siècle ? De fait, en mai 1608, se produisit un événement extraordinaire, mémorable et non explicable ou reproductible scientifiquement, le miracle de Favorney.

L'une des deux hosties miraculées de l'incendie fut transférée à la collégiale de Dole, dans laquelle, depuis ce moment, les juristes sous l'égide de saint Yves, élevèrent une chapelle digne de recevoir le palladium de la cité. N'avait-il pas protégé les Dolois des bombardements et fait déguerpir l'assiégeant ? Alors, comme à Favorney, de loin on venait à Dole. Même les personnages les plus illustres s'y rendirent. Louis XIV adora le Saint-Sacrement du miracle dans la Sainte-Chapelle le 14 février 1668. Il s'y adonna une seconde fois le 15 juin 1683 en compagnie de la reine et du dauphin<sup>4</sup>.

La piété était omniprésente dans les quartiers et dans les esprits. Dans le mouvement de la Réforme catholique, les congrégations et les ordres prenaient de la vigueur. Parmi ces derniers, se trouvaient les très populaires religieux Capucins

---

3 J. GIRARDOT DE NOZÉROY, contemporain des faits, *La population de la Franche-Comté au lendemain de la guerre de Dix Ans*, Presses Univ. Franche-Comté, 1995, 1501 p.

<sup>4</sup> Encore visible sur les vitraux de la Sainte-Chapelle de la basilique de Dole.

de l'ordre des Franciscains. Dans la foule des pèlerins et des curieux, qui prêta attention à un jeune Moirantin qui cheminait vers son destin ? Pourtant lui avait déjà fait son choix : il rejoindrait les Capucins, mais pas dans n'importe quel couvent. Il aspirait à un autre quotidien, proche du lieu où se déroula le miracle, loin de la vie trop convenue, des fastes et autres superficialités qui s'opposaient à son bon sens paysan. Il se sentait porté par ce courant prônant un retour vers les origines du christianisme, tant du point de vue du savoir que de celui de l'action. Le vendredi 14 mai 1665, à 21 ans, il entra au couvent des Capucins de la province Saint-André de Bourgogne à Vesoul, au plus près de l'abbaye de Faverney, épice de miracle.

À compter de cette date, de longues études lui permirent d'acquérir les connaissances sur lesquelles reposera, plus tard, le fondement des arguments qui étayeront son plaidoyer. L'ordre des Frères mineurs Capucins de la famille franciscaine se distinguait par une fraternité, une abnégation humainement reconnue en particulier au service des plus pauvres et des pestiférés. Vivant essentiellement de l'aumône, les frères pratiquaient pour eux-mêmes la pauvreté absolue et l'oraison mentale, genre de méditation silencieuse. Alors, des études, chez les Capucins ? Oui, certainement, mais pouvaient-elles se mesurer à celles dispensées au sein d'autres ordres bien plus prestigieux sur le plan intellectuel et spirituel ? En tout cas, il semblerait que les dispositions personnelles d'Épiphané rejoignirent heureusement les prescriptions du concile de Trente<sup>5</sup> pour la formation des prêtres. Nous pourrions certainement trouver ici une explication plausible à ses attaques, dans ses écrits, à l'encontre des illogismes tout en nuances des *mauvais* théologiens.

Sa sensibilité au principe de liberté s'aiguïsa jusqu'à l'exacerbation. Ainsi que nous le découvrirons, elle trouva son paroxysme dans le combat contre l'esclavage. Sans demi-mesure, sans nuance il écrivit : *Parce que la liberté est en cause, et que la liberté ne se divise pas.*

Lorsqu'il sentit sa vocation le tirer vers l'évangélisation des Indes, nul doute qu'il connût déjà la situation des Indiens, tués par millions, celle des rescapés réduits à l'esclavage à propos desquels se posait la question de l'égalité et, par là-même, de la liberté. La bulle papale de 1537, *Sublimis Deus*, désignait les Indiens comme des êtres doués de raison et de dignité qui ne devaient pas être emprisonnés arbitrairement ni être privés de leurs biens et qu'il fallait convertir sans violence.

Pourtant, plus encore que le cas des Indiens, il se trouva confronté à la traite des êtres humains et à la réduction à l'esclavage des peuples arrachés à leur terre d'Afrique. Là encore, il ne faisait pas partie des générations qui découvraient le problème. L'esclavage, la traite des êtres humains, il connaissait. Aussi allait-il se saisir du flambeau centenaire de Bartolomé de Las Casas contre un Sepúlveda démultiplié, afin de poursuivre la lutte.

Ainsi donc, en 1676, onze années après son entrée au couvent de Vesoul, titulaire du diplôme d'Orator<sup>6</sup>, il souhaita extérioriser sa vocation dans l'action de la mission.

<sup>5</sup> Concile œcuménique, 13 décembre 1545 – 4 décembre 1563.

<sup>6</sup> La société s'organisait entre : *oratores*, ceux qui prient, le clergé ; *bellatores*, ceux qui combattent, les nobles ; *laboratores*, ceux qui travaillent, le tiers état.

Il demanda et obtint auprès du provincial de Normandie une obédience pour celle de Cayenne. Il fera route avec le père Bonaventure de Courtray. Hélas ! le 5 mai 1676, une flotte de guerre de onze navires, commandée par l'amiral hollandais Jacob Binckes, s'empara de Cayenne qui devint portugaise.

Les deux missionnaires se déplacèrent en Espagne, puis au Portugal, où ils sollicitèrent vainement un passage pour les Caraïbes par le golfe de la Baleine<sup>7</sup>. Déçus mais non découragés, ils se rendirent en Italie. À Gènes, ils apprirent que Louis XIV avait envoyé le contre-amiral Jean II d'Estrée relever l'humiliation de Cayenne qui redevint française dans la nuit du 22 décembre de la même année. Le 10 juillet 1677, ils informèrent la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la foi<sup>8</sup> de leur intention de reprendre leur voyage, cette fois par le tracé habituel. Ils requièrent la confirmation de leurs privilèges de missionnaires apostoliques ainsi que leurs pouvoirs pour la mission tant pour Cayenne que pour les territoires où les mèneraient leurs divers déplacements. Enfin ils embarquèrent, munis des autorisations que leur délivra le cardinal Altieri, préfet de la Congrégation.

L'année 1678 fut une année importante : d'une part Moirans devint française par les voies des traités de Nimègue, d'autre part le père Épiphané débarqua à la Martinique, dans l'arc volcanique des Petites Antilles. Dès l'abord, les choses se passèrent plutôt mal. Épiphané arrivait d'une région qui savait ce que voulaient dire la guerre, les destructions, les massacres et l'occupant qui vivait sur le pays. Mais là, sur ces nouvelles terres, il commença à mesurer l'ampleur des exactions perpétrées à l'encontre des autochtones, peuple premier à la civilisation plurimillénaire. Il fit aussi connaissance avec la pratique de l'esclavage et avec le sort réservé à ceux qui le subissaient, notamment les *Nègres*<sup>9</sup> déportés.

Sa mission consistait à propager la foi, à évangéliser dans le sens des préceptes enseignés à Vesoul, pour l'amour de Dieu, au service des hommes. La liberté n'était-elle pas inhérente à la nature même de l'homme ? Bien sûr celle de croire ou de ne pas croire, mais sur le plan général, il entendait, lui, la liberté dans son principe. Et puis n'enseignait-il pas d'aimer son prochain comme soi-même, comme Jésus-Christ avait aimé ? N'était-ce pas de cette manière, à son imitation, que l'on reconnaissait ses disciples ? Aussi n'apprécia-t-il pas du tout les manquements en la matière, en particulier lorsqu'ils concernaient ceux-là même qui avaient en charge les populations. Il évangéliserait. Oui ! Mais dans l'action, celle de la justice : passant de la parole à l'acte, il irait jusqu'à se sacrifier pour le salut des opprimés et de tout ce monde qu'il estimait en perdition.

*... pour remédier à un tel amas d'horribles forfaits, de crimes exécrables, et aussi d'actes d'injustice, d'oppression, d'inhumanité propres à des bêtes sauvages plutôt qu'à des hommes à l'égard d'autres hommes, des hommes chrétiens appelés nègres ... moi, observant cela, par liberté de missionnaire apostolique et charité fraternelle, alors qu'il ne m'incombait aucune fonction de justice, j'avertissais mes frères chrétiens maîtres*

<sup>7</sup> Actuellement golfe de Paria, relié au nord à la mer des Caraïbes.

<sup>8</sup> Créée par le pape Grégoire XV, le 22 juin 1622.

<sup>9</sup> Nous utiliserons cette terminologie de l'époque, sans intention péjorative.

*d'esclaves qu'ils ne pouvaient en aucune façon faire leur salut en se conduisant de la sorte envers leurs esclaves.*

Des circonstances quelque peu rocambolesques par des chemins d'aventure mènent parfois à des situations singulières. En l'occurrence, Épiphanes de Moirans, comme l'indique l'étymologie grecque de son prénom, allait se manifester. Et de quelle manière ! Il ne faudra guère plus d'une demi-décade à notre Moirantin pour se mettre à dos un archipel, un continent ainsi que les plus hautes instances séculières et ecclésiastiques de son temps. Il s'engagea dans un combat épique d'avant-garde qui le conduira à défendre, par le geste et par l'écrit, une cause alors insoutenable, aujourd'hui encore, injustifiable.

## UN PRÉCURSEUR OPINIÂTRE

Dans un souci de respect de la chronologie, nous citerons dès maintenant la première des personnalités à laquelle il se frotta. Il s'agissait ni plus ni moins que du gouverneur général des Isles d'Amérique, Charles de Courbon, comte de Blénac. Le gouverneur, arrivé à la Martinique en novembre 1677, défraya la chronique, dit-on, lors d'une ignominie des plus révoltantes. ... *Dans l'île de la Martinique j'ai vu des nègres devenus esclaves d'une façon qui est sans exemple depuis des siècles*<sup>10</sup> ... Sur l'île de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, au nord de la Grenade, les Amérindiens survivants luttèrent avec énergie contre la colonisation de leurs îles : ils se battaient en particulier contre les Nègres libres plus cruels encore envers eux que les propriétaires européens. Or certains de ces Nègres libres, qui avaient fait alliance avec le gouverneur général afin d'asseoir leur position à Saint-Vincent, vinrent solliciter l'aide de leur gouverneur et allié. Ce dernier, au lieu de répondre à ses obligations, se saisit des requérants et les vendit comme esclaves. Il ne semble pas que l'Intendant royal de la Martinique, Jean-Baptiste Patoulet, prédécesseur de Michel Bégon, s'opposa à semblables pratiques. Cependant, le père Épiphanes, en solide montagnard qu'il était, hostile aux exactions portant atteinte à la liberté sous toutes ses formes, ne se montra pas un collaborateur des plus dociles de l'autorité.

Le gouverneur voulut se débarrasser de cet importun en l'expédiant desservir la Grenade, colonie française achetée aux Anglais en 1650. Dans un premier temps il s'y refusa. Puis, quelques mois plus tard, début 1679, les relations quotidiennes mouvementées rendant son séjour difficile, il accepta de s'y rendre. Il ne s'autorisa pourtant qu'une courte escale. En effet, malvenu dans une situation généralisée de dissensions ethniques, de mauvais traitements et d'injustice, dès octobre 1679, il décida de rallier le continent : six cents kilomètres de navigation. Sans avoir divulgué sa destination, il emprunta un canot en provenance de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Or il s'agissait d'un canot caraïbe, nom du peuple indigène venu du nord du Venezuela. Après quelques jours, ne voyant pas revenir le père, les Noirs de l'île portèrent une accusation à l'encontre des Caraïbes. Ils auraient réservé un mauvais sort à leur passager. Afin de lui dérober sa licence, son privilège, document

---

<sup>10</sup> *ibid.*

qui lui reconnaissait ses pouvoirs d'obéissance, ils l'auraient occis, puis, lui auraient coupé le cou puis le bras gauche pour en faire un sifflet à leur mode, puis auraient jeté son corps à la mer<sup>11</sup>. Le temps qu'éclatât la vérité, couverte par le voile insidieux de l'antagonisme entre les différentes factions, le père Épiphané débarqua plus au sud, sur le continent, en *Nueva Andalusia y Paria*. Comme son nom l'indique, le territoire était alors espagnol. Hélas ! la province<sup>12</sup> où il s'apprêtait à exercer son ministère n'allait pas se révéler une sinécure, dans tous les sens du terme.

La destinée des malheureux qui l'émut et le révolta tant, au cours de ses brefs passages dans l'archipel des îles antillaises, de la Martinique à la Grenade, ne lui avait donné qu'un avant-goût, certes amer, de l'iniquité et de l'abjection engendrées par l'esclavage. Là-bas, il allait découvrir que le sort dévolu aux *Indiens* était bien pire encore que celui réservé aux *Nègres*. Mais ici se trouve une autre facette de notre analyse et n'entre pas dans le présent sujet.

Son passage en Nouvelle-Andalousie et Paria se déroula aussi mal, que dans les Antilles, s'il ne fut pas pire encore. Au cours des quelques mois qui suivirent, il prit fait et cause pour les parias de l'odieux système. Il n'hésita à aucun moment à se heurter à tous les profiteurs de la misère des autres. ... *J'ai supporté toutes les haines et persécutions du monde ... Je ne renonçais donc pas, mais continuais à instruire et former les esclaves, à avertir et raisonner les maîtres ...*

Et, ne refrénant nullement son naturel, il prit à partie le gouverneur de la province. Sans la moindre circonlocution, s'agissant d'un représentant de l'autorité royale, il l'accusa de concussion, ce qui dans certains cas, relevait du tribunal criminel. Épiphané eut beau brandir le glaive de la Justice, cette fois le gouverneur espagnol se montra beaucoup plus expéditif que le gouverneur général français des Isles d'Amérique. Il l'accusa d'espionnage au profit du roi de France... *Je fus arrêté parmi les Indiens par des catholiques et conduit comme un espion à travers les terres des Espagnols, criblé d'insultes, couvert d'opprobre, de faux témoignages, de calomnies, d'outrages, d'excommunications, accablé par décret sans motif, sans juridiction compétente, sans procédure légale ...* L'arrestation fit grand bruit. Le père Épiphané ne s'en laissa pas conter. Loin de faire amende honorable, il amplifia l'expression de ses révoltes et de ses menaces. À bout de patience, le gouverneur le fit mettre aux fers en novembre 1680. Seulement se posait un problème d'importance. Le religieux bénéficiait d'un statut qui échappait à sa juridiction. Il dépendait du juge ecclésiastique de l'*officialité* nom, du diocèse. Ses licences étaient contresignées par l'évêque de *Santiago de León de Caracas*<sup>13</sup>. Il ne lui était donc pas possible de déroger au droit sous peine de se mettre à dos la hiérarchie de l'Église ainsi que celle de Sa Majesté très catholique. Aussi décida-t-il de l'expulser vers l'Espagne, *via Cuba*. En juillet 1681, le père Épiphané débarqua à *La Habana*, résidence du gouverneur de l'île. Muni de ses licences, Épiphané se présenta à l'évêque de la capitale cubaine. N'ayant rien à reprocher, pas plus au prêtre qu'à l'évangéliste,

<sup>11</sup> Traduction R.P. Bernard DAVID, capucin de la province de Savoie, membre de la Société d'Histoire de la Martinique.

<sup>12</sup> Deviendra successivement la province de Cumaná puis le Venezuela actuel.

<sup>13</sup> Actuellement Caracas, capitale du Venezuela.

le haut prélat contresigna l'autorisation de confesser et de célébrer qui valait déjà pour la province de Nouvelle-Andalousie et Paria. Dûment régularisé mais peut-être moins chapitré quant à la limite des formes à respecter, le religieux poursuivit son ministère avec la fougue qui le caractérisait. Les autorités temporisèrent jusqu'à embarquer l'encombrant capucin à bord d'un galion en partance pour l'Espagne.

Cependant, les circonstances que l'on ne maîtrisait pas s'allièrent au rebelle face à l'adversité. Le grand trois-mâts, victime d'une avarie, revint au port.

Épiphanes retrouva le sol de La Havane. Il fit la connaissance bienvenue d'un capucin espagnol, d'une année son cadet, le père Francisco José, natif de Jaca en Aragon. Francisco José embrassait lui-aussi la cause des esclaves. La fusion de leurs idées s'opéra aussitôt. L'un et l'autre étaient coutumiers des prises à partie des maîtres, des prêches ardents en faveur de l'émancipation, de l'affranchissement, de la libération, de l'argumentation juridique quant à l'illégitimité de la possession d'êtres humains. Les deux capucins, réfutant toute allégeance, se réfugièrent à l'ermitage *del Santo Christo*<sup>14</sup>, depuis lequel ils redoublèrent d'activité. Bien sûr, le gouverneur, déjà hostile, se fâcha et demanda à la hiérarchie épiscopale de prendre les mesures qui s'imposaient.

Le 22 novembre 1681, l'official et vicaire général du diocèse, agissant par délégation de son évêque, se décida à faire preuve d'autorité disciplinaire. Naturellement les deux religieux passèrent outre. Le diocèse les fit expulser de l'ermitage, leur retira leurs pouvoirs le 3 décembre, et les assigna à comparaître devant le tribunal ecclésiastique. Là encore, les deux pères n'obtempérèrent pas, malgré la menace d'une excommunication majeure du fait de leur désobéissance. Toujours indomptés, ils furent enfermés dans une cellule à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu à La Havane, privés de dire la messe.

Dans sa cellule le père Francisco José de la Jaca paracheva un mémoire<sup>15</sup>. Le père Épiphanes de Moirans composa un traité, avec peut-être une arrière-pensée pour son saint patron, Épiphanes<sup>16</sup> qui, en son temps, écrivit d'importants ouvrages sur les hérésies et leur réfutation ainsi que sur la foi chrétienne à la lumière des Écritures. Épiphanes se fit cette réflexion ... *Le Seigneur avait ainsi disposé que je sois, par mes écrits, le protecteur, le défenseur, l'avocat de ces malheureux nègres serfs et esclaves...* Dès le commencement, pour le bien de l'Église universelle, il donna le ton en se référant lui aussi aux préceptes des *Écritures* pour fixer le mode d'action qui conduisait sa plume : *libérer celui qui subit l'injustice ... ne pas craindre de dire la vérité ... combattre jusqu'à la mort pour la justice*. Malgré la spécificité due à la situation, nous verrons que ses écrits disposèrent, à n'en pas douter, d'une portée générale.

Les événements ne se déroulèrent pas dans les meilleures des circonstances. Harcelés, les deux pères se défendirent en attaquant. Ils excipèrent de leur immunité ecclésiastique, conférée par les bulles de différents papes. Pour intéressantes qu'elles

<sup>14</sup> Ermitage franciscain. Une église paroissiale a été construite sur son emplacement.

<sup>15</sup> *Resolucion sobre la libertad de los negros y sus originarios, en estado de paganos y después ya cristianos*.

<sup>16</sup> Épiphanes, évêque de Salamine IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle. Auteur notamment du *Panarion* et de l'*Ancoratus*.

se révèlent, nous ne pouvons pas ici relater toutes les phases d'une procédure aux multiples rebondissements.

*In fine*, à court de solution dans sa propre sphère, le procureur ecclésiastique s'adressa aux autorités séculières en requérant une incarcération séparée dans deux forteresses de la capitale. Parce que les pères seraient désunis et éloignés à bonne distance, leur action combinée ainsi que leur force morale se trouveraient amoindries. Le 17 janvier 1682, le gouverneur fit exécuter le transfert.

Moins de deux mois plus tard, un premier procès se déroula en dehors de la présence des prévenus. Le 16 mars, aux termes des considérants du tribunal, le gouverneur décida que l'affaire pendante concernait le juge séculier tout autant que le juge ecclésiastique et qu'elle dépassait les simples juridictions de la province. En conséquence, il ordonna qu'on lui communiquât l'ensemble des pièces du procès, aux fins d'être transmises à la Cour par le prochain convoi maritime à destination de l'Espagne. Saisi par l'ordonnance du gouverneur, le vicaire judiciaire s'exécuta le 20 mars.

Le vendredi 2 avril 1682, il entreprit de se transporter successivement sur les lieux d'incarcération des deux prévenus. Dans la première des forteresses, il se heurta au refus de parler de la part du père Épiphané. Dans la seconde, il n'obtint guère plus de collaboration, sinon la récusation de sa compétence par le père Francisco José. La semaine suivante, le 7 avril, il renvoya l'affaire au provincial des Capucins d'Andalousie. La flotte royale des galions de Terre Ferme<sup>17</sup> étant en instance d'escale à La Havane, il ordonna l'embarquement des inculpés. Enfin, comme de toute manière il n'en avait pas la maîtrise, il confia l'exécution de la sentence au gouverneur.

Le dossier à charge d'un procès aux singulières audiences, conduites sans débats contradictoires, par d'étonnantes procédures, fut déclaré clos le samedi 3 juillet 1682. Leur peine non allégée, mais aménagée, les pères Épiphané et Francisco José effectuèrent les semaines suivantes d'incarcération dans des dispositions d'esprit en rien émoussées par les derniers soubresauts de procédure.

À cette époque, dans la course des Indes, *Carrera de Indias*, les flottes quittaient le port au plus tard pour le 20 août. Embarqués à La Havane avant cette date limite, sur deux galions différents, les pères Épiphané et Francisco José furent dirigés vers l'Espagne pour répondre des faits, condamnables ou non, dont ils étaient accusés à tort ou à raison. Ils débarquèrent à Cadix le 4 octobre 1682. Assez étrangement, ils bénéficièrent d'une relative liberté. Ils remontèrent le Guadalquivir pour rejoindre le couvent de Séville, avec pour seule interdiction celle de repartir dans les Indes. La mesure conservatoire prononcée tenait seulement par la forme, car bien téméraire aurait été le capitaine qui se serait aventuré à traverser l'océan à la saison des cyclones.

---

<sup>17</sup> La *Flota de Indias* se composait principalement de deux convois : la flotte de Nouvelle Espagne et celle de Terre Ferme.

## AVOCAT D'UNE CAUSE AU DÉTRIMENT DE LA SIENNE

La procédure de l'affaire suivait toujours deux canaux différents. Le 31 mai 1683, sur instructions de la Congrégation de la Propagation de la foi, le cardinal Savo Millini<sup>18</sup> demanda et obtint de la Cour, le 15 juillet 1683, le transfert des deux capucins au couvent de Valladolid. Cette ville universitaire avait été le lieu d'un débat politique et religieux symbolique<sup>19</sup>. En présence du légat du pape, il opposa le chanoine de Cordoue, Juan Gines de Sepúlveda, au dominicain Bartolomeo de Las Casas. Le premier voulait justifier les guerres contre les Indiens sur les nouveaux territoires. Le second, ayant assisté à un massacre à Cuba, plaidait la cause des Indiens en soutenant qu'ils étaient les égaux des Espagnols. Entre 1522 et 1531, dans son *Histoire des Indes*, il avait déjà rédigé une *Défense des civilisations indigènes* et un traité théorique de l'évangélisation pacifique. Après ladite controverse de Valladolid, il publia un ouvrage dénonçant les massacres commis par les Espagnols en Amérique. Toute proportion gardée, l'Histoire semblait bégayer.

Quant aux deux pères, tenus à la disposition du Saint-Siège, dans l'esprit de la mesure restrictive précédente, il leur fut interdit de quitter l'Espagne dans l'année qui suivait. Cependant, paradoxe des contraires, ils vauquaient en toute liberté à Valladolid, lieu de résidence forcée du moment et surtout, le jugement ecclésiastique incombait au nonce apostolique qui peut-être n'appréhendait pas la cause sous un angle négatif.

Les décisions rendues contre le père Épiphanes de Moirans et le père Francisco José de la Jaca, successivement par le Conseil des Indes puis par le Conseil d'État, sans faire preuve d'une extrême sévérité, ne reconnaissaient cependant pas le bien-fondé de leur action. Elles ne se justifiaient pas point par point, comme elles ne contredisaient pas séparément les arguments développés par les prévenus. Elles affirmaient de manière générale que de la doctrine prêchée par les pères capucins émanait un danger pour l'ordre social des colonies. En conséquence de quoi, les deux pères étaient condamnés conjointement à la relégation pour une durée d'un an.

Le cardinal Savo Millini prit connaissance du dossier dans lequel se trouvait consigné le traité d'Épiphanes : *La liberté des esclaves ou Défense juridique de la liberté naturelle des esclaves*. Après une incontestable description précise et factuelle de la situation, le rédacteur, tantôt procureur tantôt défenseur, s'engageait pour la liberté et la justice, en un combat titanesque de défense du persécuté avec son corollaire, le châtement de l'opresseur. Il entreprenait sa démonstration en un enchaînement magistral, réparti en quatorze chapitres. La faute, l'esclavage qualifié de crime, s'y trouvait indiquée et décrite dans sa glaçante réalité, passible de la damnation éternelle. Suivait l'affirmation de la liberté humaine et, en l'occurrence, il dénonçait les infractions aux droits naturel et positif, mais aussi à celui des gens et au droit civil.

<sup>18</sup> Agnès VATICAN : *Diplomatie et liberalitas. Savo Millini, le nonce désargenté (1675–1685)*. In : J.L. Colomer (Hrsg.) : *Arte y diplomacia en la Monarquía hispánica en el siglo XVII*. Madrid 2003, S. 176–191 Référendaire au tribunal suprême de la signature apostolique, nonce apostolique en Espagne, camerlingue du Sacré Collège.

<sup>19</sup> La controverse de Valladolid.

Il réfutait toutes les excuses. Inspiré de la doctrine thomiste, il démontait point par point toutes les théories et subtiles distinctions des théosophes de la doctrine des *opinions probables*. Il fustigeait tout autant les princes, les institutions que les pensées contraires à la dignité fondatrice de la condition humaine, inhérente à la personne que représentait chaque individu. Succédant à l'accusation et aux condamnations, il ouvrait la voie à une juste résipiscence en disposant que, l'esclavage étant illégal, les maîtres s'enrichissaient de façon illégale. Donc du fait de l'acquisition injuste, ils se devaient non seulement de libérer leurs esclaves, mais aussi de leur donner réparation de leurs travaux, de leur en restituer les fruits, de payer pour les bénéfiques et les dommages. À défaut, en cas de décès, ils devaient s'en acquitter auprès des ayants droit.

Le haut prélat reçut et entendit les deux condamnés au palais de la nonciature<sup>20</sup>, à Madrid. L'entretien demeurera à jamais sous le couvert du secret. Nous ne savons pas ce qui s'y dit, ni ce que pensa le cardinal de l'argumentation, écrite sous forme de mémoire ou de traité, versée au dossier d'instruction. Nous savons pourtant au moins deux choses. La première était d'une part qu'il ne pouvait pas, diplomatiquement, prendre un contrepied systématique s'opposant à la décision du tribunal séculier, en l'occurrence le Conseil d'État espagnol et que, d'autre part, il ne pouvait pas désavouer la hiérarchie de l'Église, d'autant que le juge ecclésiastique, en la personne du vicaire judiciaire de Cuba, se trouvait mêlé à l'initiative de la saisine de la justice. Cependant la seconde chose que nous savons est que le cardinal, à la fois nonce et juge, joua sur les deux tableaux à sa disposition. Il obtint une remise de six mois sur l'année de relégation ainsi que la possibilité de purger le reliquat de la peine à proximité de Madrid, respectivement à Ségovie pour Épiphanie et à Valladolid pour Francisco José. Bien sûr, toute sortie du couvent leur était interdite. Le Conseil d'État de Sa Majesté très catholique pouvait-il refuser une sollicitation toute diplomatique au représentant du pape de Rome, Saint-Père de la chrétienté ?

Pour le commun des mortels l'affaire aurait pu s'arrêter là. Car à y regarder de près, d'aucuns auraient risqué bien plus lourde sanction. Mettre en danger l'ordre social relevait effectivement d'une affaire d'État. Les auteurs de l'atteinte reconnus coupables encouraient d'énormes peines. Alors un an, ramené à six mois dans un couvent, ils s'en tiraient plutôt bien. Eh bien non ! Leur sort pénal et disciplinaire ne les intéressait qu'assez peu. L'important résidait dans la cause qu'ils défendaient, la liberté des esclaves. Le seul endroit où pouvait, où devait se traiter pareille question, Rome ! Ils demandèrent à Son Éminence Révérendissime l'autorisation de s'y rendre pour faire entendre eux-mêmes la défense juridique de la liberté naturelle des esclaves.

Le cardinal savait à quoi s'en tenir. Lui qui occupa d'importantes fonctions dans la hiérarchie vaticane mesurait dans le temps long les arcanes que suivrait la procédure des deux capucins. Alors comment s'y prit-il avec les intéressés ? De quelles paroles usa-t-il ? Certainement de celles qui infléchissaient les positions. Toujours est-il qu'elles réussirent à convaincre des ardeurs qui jusqu'alors n'avaient

---

<sup>20</sup> Encore visible de nos jours, n° 13-15 de la calle del Nuncio à Madrid.

point fléchi, ni par la menace, ni dans l'emprisonnement, ni dans l'expulsion, pas même devant les plus hautes instances du royaume. Les pères Épiphané et Francisco José acceptèrent la relégation dans les termes négociés par le nonce apostolique. Pendant ce temps, le dossier de la cause prendrait le chemin de Rome aux fins d'y être instruit en dernier recours. Celui-ci leur serait-il favorable ou au contraire contribuerait-il à nier le dessein divin en ce qu'il avait de plus subtil, l'homme à son image, placé libre dans le jardin d'Éden ?

Parvenue à Rome, la procédure s'avéra-t-elle plus compliquée qu'il n'y paraissait ? En tout cas elle ne suivit certainement pas les chemins les plus rapides. Du dossier analysé ressortaient différents problèmes dont deux particulièrement, plus ou moins exclusifs. Le premier concernait l'état d'exemption dans lequel se prétendaient les deux pères. Effectivement à différentes reprises, ils réfutèrent l'autorité hiérarchique de l'évêque du diocèse sur le territoire duquel ils se trouvaient pour l'accomplissement de leur mission d'évangélisation et de propagation de la foi. La défense de l'être humain en tant que tel participait de cette mission, pour laquelle ils ne relevaient que de l'autorité du pape, affirmaient-ils. Voilà pourquoi ils se revendiquaient de la compétence exclusive et directe du Saint-Siège.

Qu'en était-il au regard du droit ? La question conduisait à un second problème, celui de l'autorité de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la foi qui avait couvert les privilèges des missionnaires apostoliques. D'une part qu'en était-il de sa compétence *ratione loci*, c'est-à-dire de son aptitude juridique dans les provinces colonisées espagnoles ? D'autre part détenait-elle réellement la compétence *ratione personae*, en fonction de la qualité des personnes dont il était question car se posaient notamment les fondements contestés et niés de l'esclavage ? Enfin, elle s'interrogea sur sa compétence *ratione materiae* ou compétence d'attribution en matière d'organisation juridictionnelle. Son aptitude légale à juger du litige ne lui apparaissait pas. Aussi, le Congrégation se déclara incompétente et renvoya la procédure au Saint-Office. Encore appelée Tribunal de l'Inquisition, cette juridiction souveraine avait à connaître des cas des plus sensibles et se donnait pour objectif de sanctionner toute déviance portant atteinte à la pureté de la doctrine de l'Église catholique. N'avait-elle pas poussé Galilée à l'abjuration malgré la protection du pape Urbain VIII, décédé l'année de naissance d'Épiphané ? La mémoire en cette occurrence demeurait vive, pour ne pas dire actuelle. Si bien que pour les plaideurs, tout incitait à craindre un couperet sans appel. Mais aussi un espoir que rien *a priori* ne leur interdisait. Alors en Espagne, ils attendirent.

À proximité de Madrid, à Ségovie et à Valladolid, le temps de la relégation des deux pères passa, 1683 et 1684 aussi. Dans leurs couvents respectifs, ils prirent le parti de la vertu de patience. À Rome, déjouant toute attente, l'affaire demeura sous le voile impénétrable du Saint-Office, *ad vitam æternam*.

Alors, en mai 1685, déliés des contraintes séculières, les deux pères décidèrent de reprendre leur chemin, chacun pour ce qui le concernait. Le père Francisco José de la Jaca demeura encore un certain temps en Espagne avant de repartir en mission au Venezuela où il décéda en 1690, dans sa quarante-cinquième année.

Le père Épiphanes de Moirans, remis à la disposition de son ordre en France, rejoignit sa province de rattachement. Il vécut au couvent de Tours<sup>21</sup> créé en 1601<sup>22</sup>. Dans l'austérité et la pauvreté, en compagnie de ses frères, il se consacra à la population fortement éprouvée par les conflits, les épidémies et les conséquences climatiques de cette période appelée le *petit âge glaciaire*<sup>23</sup>. Il rendit l'âme le 6 janvier 1689, lui-aussi dans sa quarante-cinquième année, encore dans ce qui aurait pu être considéré comme la pleine force de l'âge.

Quelques mois plus tard, à nouveau l'Espagne entra en guerre contre la France.

À l'aune de la situation pérenne de la pratique de l'esclavage qui ne veut pas dire son nom, dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle, nous mesurons à quel point l'engagement d'Épiphanes de Moirans, en son temps, put démontrer une conviction, une force morale inaltérables, associées à un courage, une énergie dans l'action allant jusqu'à l'audace.

Ses écrits, que d'aucuns désignent comme un traité, placés sous le sceau de la Justice, n'ont jamais été publiés. Ils furent donc longtemps ignorés et leur auteur à peine évoqué, ici et là, dans une mémoire collective d'initiés, fort réduite. Il fallut attendre la fin de XX<sup>e</sup> siècle pour que le dossier 527 du tribunal de Santo-Domingo aux Archives générales des Indes à Séville livrât les minutes manuscrites, véritable anthologie en leur domaine. Nous devons leur traduction et leur présentation à la Société d'Histoire de la Martinique<sup>24</sup>.

Les chefs d'accusation au procès dont il fut l'objet montrent à quel point le petit Moirantin n'hésita pas à combattre pour une cause qui dépassait de loin son modeste ministère.

Ses arguments, jetés sur le papier en quelques jours, du fin fond de la cellule où on le retenait prisonnier, mettent en exergue une solide formation, notamment théologique, philosophique et juridique, tant dans la filière d'histoire du droit que dans celles qu'il énumère lui-même, comme le droit naturel, le droit divin, le droit positif, le droit des gens, le droit canon et le droit civil. Ils imposent aussi la force de sa conviction personnelle pour la vérité et surtout sa foi profonde. Oh ! pas seulement celle commune et indéracinable du charbonnier. Non, nous y découvrons l'assurance, la confiance, la certitude d'une transcendance de l'image, d'une ressemblance dans le caractère divin de l'humanité.

Épiphanes nous renvoie au début de notre propos, vers le Verbe, lumière et vie de toutes choses. S'il démontra point par point l'ineptie de la confiscation de la liberté à ses frères en humanité, il signala tout autant à quoi tenaient les pesons de la destinée de l'être. ... *Et ainsi, même quand doit se faire la perte de toutes les*

<sup>21</sup> Actuellement, 10 rue Losserand 37100 Tours.

<sup>22</sup> A. GIRAUD, *Les Couvents des Capucins de Saint-Symphorien*, Archives départementales d'Indre-et-Loire, 4°Bh1716.

<sup>23</sup> Du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Il serait dû aux activités volcaniques et à une diminution des activités solaires.

<sup>24</sup> Mémoires de la Société d'Histoire de la Martinique, texte traduit et présenté par Robert Lapierre, N° 6, 1995.

*Indes, des Espagnes et des Gaules, il vaut mieux entrer nu au royaume des cieux que descendre riche en enfer*<sup>25</sup>.

Son engagement ne recula ni devant l'ampleur du défi, ni devant la muraille de ses opposants, marchands, trafiquants, exploitants, propriétaires, philosophes, théologiens, institutions et autres souverains de royaumes puissants. Arrêté, emprisonné, jugé, condamné, relégué, tenu par le vœu d'obéissance qu'il avait prononcé, il mourut encore dans la force de l'âge, cloîtré, loin de l'action à laquelle il aspirait. Nous pouvons le percevoir meurtri par l'échec relatif dans sa mission d'homme juste, juste selon sa foi et juste selon le droit. En avance sur son temps, l'Histoire finira par lui donner raison.

Épiphanie, Epifanio, Épiphanie Dunod, Épiphanie de Moirans, Fray Epifanio, père Épiphanie, ainsi l'appelait-on. Trois siècles et demi plus tard, le fait que son nom, quelle que soit sa forme, puisse s'élever sous la coupole de notre vénérable Institut relève d'une sorte de justice de la mémoire que nous lui rendons en l'associant au noble engagement qui fut le sien.

---

<sup>25</sup> *ibid.* chapitre 14.



## DUPORTAIL ET LA FAYETTE, DES CONDITIONS D'ENGAGEMENTS CONTRASTÉES AU SERVICE DES FUTURS ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, 1776-1783

*par*

*Patrick VILLIERS de l'Académie d'ORLÉANS*

Qui ne connaît l'engagement de La Fayette auprès des *Insurgents* américains, popularisé notamment par l'allocution du général John J. Pershing sur la tombe de La Fayette le 4 juillet 1917 ? On sait aujourd'hui que c'est Charles E. Stanton, membre de l'état-major américain qui a prononcé cette phrase. Une chose est certaine, la Une du *Petit Parisien* du lendemain est ainsi composée : « Vive l'Amérique », en gros caractères et « La Fayette, nous voilà » à la ligne inférieure mais dans la mémoire collective la phrase est attribuée au général John J. Pershing.

L'engagement de la France aux côtés des États-Unis pendant la guerre d'Indépendance américaine est trop souvent réduit au seul La Fayette. Or, dans le redoutable hiver américain de 1777-78, à Valley Forge, dans le camp retranché où l'armée américaine va se forger dans le froid et dans la faim, les officiers sous les ordres de Washington sont regroupés dans quatre fermes : la première est réservée à Washington et à son état-major américain, l'autre à deux officiers d'origine allemande mais recrutés par la France : von Steuben et von Kalb, tous deux agréés comme généraux par le Congrès des États-Unis, et les deux dernières sont habitées l'une par La Fayette comme général américain et l'autre par Du Portail comme chef des fortifications.

Le premier, né en Auvergne, est un richissime orphelin. Le second, Duportail est le neuvième enfant d'une fratrie de dix, né à Pithiviers dans une famille noble de petite richesse. En dépit de leurs différences, tous deux vont devenir amis et s'imposer comme généraux américains et conseillers privilégiés du généralissime américain. Ultérieurement La Fayette sera un éphémère général révolutionnaire et Duportail, un des derniers ministres de la guerre de Louis XVI. Quels événements peuvent expliquer leur présence et leur rôle auprès de Washington ? Comment et

pourquoi se sont-ils engagés auprès des Insurgents ? Les archives confortent-elles le mythe de l'engagement de La Fayette ?

Dans ses *Mémoires*<sup>1</sup> recopiés sans la moindre critique historique par tant d'auteurs, « La Fayette a sculpté sa gloire » comme l'a écrit Étienne Taillemite<sup>2</sup>. Le marquis a occulté bien des points sur son engagement américain. Les archives notariales conservées aux Archives nationales mais également une récente biographie de Du Portail<sup>3</sup> permettent de découvrir bien des points communs sur l'engagement de ces deux hommes, leurs voyages de France, en Amérique et leurs premiers combats sur le sol américain, apportant ainsi un éclairage historique sur La Fayette et Duportail bien différents de l'image d'Épinal.

Dès juin 1776, Louis XVI a chargé Beaumarchais de fournir officiellement armes et équipements aux *Insurgents* par le biais d'une société déguisée : *Rodrigue Hortalez et compagnie* qui reçoit trois millions de livres de la France et de l'Espagne. Dès août 1776, Sileas Deane commence le recrutement d'officiers français. Le 11 septembre il promet à Tronson du Coudray, chef de brigade d'artillerie à Metz, le commandement en chef de l'artillerie de l'armée américaine. Sileas Deane recrute également onze officiers d'artillerie, huit officiers d'infanterie et douze *engineers* qui, pour la plupart, embarqueront sur l'*Amphitrite* de Beaumarchais. On sait peu de choses sur l'engagement de ces premiers officiers si ce n'est que les autorités françaises sont parfaitement au courant mais y-a-t-il eu laissez-faire ou encouragements du ministre de la Guerre ?

Le voyage de Du Coudray est marqué par les incidents. Il embarque au Havre le 14 décembre sur l'*Amphitrite*, commandé par le capitaine Nicolas Fautrel. Le bâtiment porte notamment 21 pièces de canon, 20 160 boulets, 6132 fusils, etc. Officiellement la destination est Saint-Domingue. Le début du voyage est rocambolesque car Tronson du Coudray exige une escale à Lorient où il quitte le bord, ne jugeant pas son logement à bord digne de son rang. L'*Amphitrite* repart pour la Nouvelle-Angleterre où il mouille en mars 1777, suivi par le *Mercure* en avril. Les cargaisons de Beaumarchais sauvent une armée américaine aux abois<sup>4</sup>. Tronson du Coudray finalement repart de Bordeaux pour arriver aux États-Unis en mai 1777. Spécialiste des poudres, il est nommé aux approvisionnements et à la mise en défense des forts. Le Congrès l'agrée comme général et commandant de toute l'artillerie. Compétent mais plein d'une morgue aristocratique, Du Coudray trouve une mort peu glorieuse le 17 septembre 1777, se noyant en traversant la Schuylkill. Cependant, à la suite des imprudences de Du Coudray et de bien d'autres, l'ambassadeur d'Angleterre en France, lord Stormont, obtient de Sartine que l'embargo soit mis sur les bâtiments que Beaumarchais fait armer au Havre. Ce dernier devra armer en secret à Bordeaux ou à Marseille. Sileas Deane continue son recrutement sous le regard des espions

<sup>1</sup> *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette publiés par sa famille*, Paris, H. Fournier éditeur, 1837. 387 p.

<sup>2</sup> É. TAILLEMITE, *La Fayette*, Paris, 1989, 350 p.

<sup>3</sup> S. LE POTTIER, *Duportail ou le génie de Washington*, Paris 2011, 290 p.

<sup>4</sup> R. LAFON, *Beaumarchais le brillant armateur*, Paris 1928, p. 72.

anglais. Les archives sont peu claires à ce sujet, d'où l'importance du témoignage de La Fayette dans ses *Mémoires* mais également des lettres retrouvées de Duportail.

### **Devenir officier supérieur :**

Duportail comme La Fayette veut devenir un officier supérieur. Dans la France de l'Ancien Régime, une charge de colonel s'achète très cher : plus de 100 000 livres tournois et l'accord préalable du roi est indispensable. Pour la plupart des enfants de petite noblesse, faute d'argent, il y a peu d'espoir de faire une carrière militaire, sauf à entrer dans une école spécialisée où les études sont payées par le roi. Tel est le cas du Corps Royal du Génie où l'entrée à partir de 1751 se fait par examen d'admission.

Un beau mariage permet également d'acheter un régiment. Tel est le cas du père de La Fayette qui appartenait à la noblesse pauvre d'Auvergne. Une dot pour acheter une charge de colonel fut la condition posée pour épouser en 1757 Julie de La Rivière, fille du richissime marquis de la Rivière et petite-fille du comte de la Rivière, lieutenant-général des armées du Roi. Malheureusement, le père de La Fayette est tué à la tête de son régiment des Grenadiers du Roi à la bataille de Minden en 1759 et le régiment est repris par le roi. Gilbert de La Fayette est alors élevé au château de Chavaniac (Auvergne) par sa grand-mère et ses tantes. La mort inattendue de ses deux frères fait de Julie de La Rivière-La Fayette une richissime héritière potentielle. Elle appelle Gilbert à Paris pour qu'il reçoive l'éducation réservée à la haute noblesse. En 1770, les morts soudaines de sa mère Julie et de son grand-père, le marquis de la Rivière, font de La Fayette un des plus riches orphelins de France, avec une fortune de plus de 3 millions de livres.

Dès lors tout devient différent. Son arrière-grand-père du côté maternel, le vieux comte de la Rivière, va prendre en charge sa carrière militaire. Il est lieutenant général et a commandé le corps prestigieux des mousquetaires noirs dans lequel il fait entrer Gilbert de La Fayette le 9 avril 1771. Devenu tuteur de la fortune de La Fayette, le comte organise le mariage de Gilbert avec la célèbre famille des Noailles dirigée par le vieux duc de Noailles, maréchal de France, dont le fils aîné, le duc d'Ayen-Noailles, lieutenant-général, a cinq filles à marier. La dot d'Adrienne ne sera que de 200 000 livres tournois mais La Fayette entre comme lieutenant dans le prestigieux régiment des Dragons de Noailles, avec promesse de devenir capitaine.

Bon élève, Louis Le Bégue du Portail se présente avec succès à l'École de Mézières où il est admis le 1<sup>er</sup> janvier 1762. Nous l'appellerons désormais Duportail. Louis sort de l'École en 1765 avec le titre d'ingénieur ordinaire. Dans le rapport d'admission, il est ainsi décrit : « A des sentiments, de l'esprit, de l'intelligence et un très bon corps pour la guerre. » Duportail est ensuite affecté pour ses stages d'ingénieur en fortifications à Bayonne et à Marseille puis comme ingénieur à Strasbourg en 1769, à Gex en 1770, à Montpellier en 1771 et enfin à Metz en 1774. Duportail est alors promu capitaine avant d'être affecté à Béthune en 1776. Le 15 juillet de la même année il est appelé à Paris au ministère de la Guerre pour participer à la rédaction d'une ordonnance royale destinée à réorganiser le Corps Royal du Génie. Cette ordonnance promulguée le 31 décembre entraîne une réduction du corps des

officiers qui passent de 400 à 329, les directions des fortifications passant de 20 à 12, ce qui diminue d'autant les possibilités de promotions. Un vent de réduction budgétaire souffle alors sur toute l'armée de terre. La Fayette en est une des autres victimes.

En juin 1776, Saint-Germain, le ministre de la Guerre, a également imposé une diminution brutale des effectifs des régiments qui passent de deux compagnies à une seule et par conséquent de deux capitaines à un seul. Le 11 juin, La Fayette, capitaine en second du régiment de Noailles, est « réformé », nous dirions aujourd'hui « réserviste » d'office. Il doit retourner vivre chez les Noailles et à la Cour. Or la Fayette veut rester militaire. Seul un engagement à l'étranger lui permettrait de le rester. Un seul terrain d'opérations est possible : les États-Unis, en étant recruté par Silas Deane.

Dans ses *Mémoires*, La Fayette donne une version popularisée ultérieurement par le cinéma et de récents téléfilms. Il prétend avoir assisté à un dîner donné à Metz par Charles François, comte de Broglie, en l'honneur du duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre George III. Gloucester y critique alors la politique suivie par le gouvernement britannique en Amérique du Nord et aurait prédit la victoire des *Insurgents*. La Fayette affirme s'être aussitôt enflammé en faveur de la cause de la future république. Rien n'est moins sûr car La Fayette donne comme date août 1776 alors que le dîner s'est tenu le 8 août 1775. La date d'août 1776, soit un mois après sa situation de « réformé », correspond bien plus à sa décision de s'engager chez les *Insurgents* que celle de 1775.

Louis XVI a pris la décision de soutenir les *Insurgents* au printemps 1776 et en secret le soutien s'est accéléré. Le 17 juillet, Guy Martin du Boismartin, le secrétaire particulier du comte de Broglie, a présenté Silas Deane à Vergennes et Deane a aussitôt commencé son recrutement. Après Du Coudray, il recrute de Kalb qui sera le mentor de La Fayette à bord de la *Victoire*. Ce dernier aurait présenté La Fayette à Deane le 6 novembre 1776 et le 7 décembre La Fayette aurait signé son engagement. La Fayette reconnaît que Broglie joue un rôle essentiel dans cette rencontre mais il laisse entendre qu'il a organisé pratiquement tout seul son voyage vers les États-Unis.

La réalité est tout autre. Broglie et de Kalb en sont les initiateurs. On le sait aujourd'hui, le comte de Broglie, ancien chef du secret du roi de Louis XV, ami personnel du père de La Fayette, avait l'ambition, d'être nommé généralissime de l'armée des *Insurgents*. À ce titre, avec Beaumarchais et Silas Deane, Broglie achète en octobre 1776 une cargaison d'armes et de munitions et affrète un navire : la *Seine*. Son but est de vendre la cargaison d'armes aux États-Unis pour financer les dépenses de cette future campagne militaire. Il recrute également un état-major où figurent deux hommes essentiels : Jean de Kalb et François Augustin du Bois-Martin, frère du secrétaire de Broglie. C'est ce dernier qui a accueilli Silas Deane en juillet 1776 et l'a conduit au château de Ruffec, chez Broglie<sup>5</sup>. De Kalb, né en Bavière en 1721, est passé très jeune au service de la France et a combattu sous les ordres du Maréchal et du comte de Broglie. Il a été nommé lieutenant-colonel en mai 1761. Comme

<sup>5</sup> Étienne TAILLEMITE, *La Fayette*, Paris, Fayard, op.cit., p.24.

de Kalb parle anglais, il a été envoyé en mission d'espionnage aux États-Unis en 1766 sur la recommandation de Broglie. À son retour, il continue de servir dans les services secrets français du comte de Broglie<sup>6</sup>. En 1776, il est également sans emploi et cherche à servir le Congrès avec rang de général. Broglie le missionne pour proposer sa candidature en Amérique. Selon les lettres étudiées par le professeur Vincent c'est le 11 décembre que Broglie précise sa mission à de Kalb : convaincre le Congrès de recruter « *un personnage à qui il faut donner le pouvoir d'amener à lui ses instruments [les officiers] et de leur donner des grades* ». Au Havre, un navire de Beaumarchais, la *Seine*, est prêt à embarquer les officiers recrutés par de Kalb et Sileas Deane. La Fayette affirme qu'il a supplié Broglie d'embarquer pour ce voyage qui va être annulé.

Le 17 décembre, l'ambassadeur anglais, lord Stormont, ayant appris le départ de l'*Amphitrite* grâce à son réseau d'espions, exige de Sartine, le secrétaire d'État à la Marine, que les autres navires de Beaumarchais dont la *Seine* soient bloqués au Havre. Tout est retardé, Broglie doit donc trouver un autre navire et être plus discret, d'où la nécessité de choisir un autre port. Une des conséquences de l'embargo de la *Seine* va être l'embarquement de La Fayette aux côtés de Kalb et de Dubois Martin à Bordeaux.

## **L'engagement de Duportail, un engagement pour une promotion**

La recherche du grade de colonel voire de général est la motivation essentielle de Duportail. Cependant son engagement et son recrutement ne sont pas aussi simples que La Fayette l'a laissé entendre. Le Congrès ayant demandé en priorité des officiers spécialistes en artillerie mais surtout en fortifications, Louis XVI donne son accord mais quel est le statut de ces officiers dont l'engagement doit rester secret ? Le dossier de Duportail au Service historique de la Défense prouve que les officiers partant avec l'accord du roi pourront réintégrer leur corps au retour de mission. Le colonel Lepotier, auteur d'une brillante biographie de Duportail<sup>7</sup>, a retrouvé un certain nombre de lettres entre ce dernier et Benjamin Franklin. On peut ainsi reconstituer l'engagement typique d'un officier français avant la signature officielle du traité d'amitié de février 1778.

Encouragé par le ministre qui lui a fait accorder le grade de lieutenant-colonel pour son travail auprès de lui, Duportail rencontre Benjamin Franklin le 29 décembre. Il lui propose sa candidature pour commander les quatre officiers du Corps royal du Génie que demande le Congrès. Benjamin Franklin ne lit pas le français et Duportail n'écrit pas l'anglais. Ils vont mettre par écrit leurs conditions mais chacun dans sa langue. Il va s'en suivre un certain nombre de malentendus. Dès sa première lettre, Duportail rappelle sa compétence et celle de ses futurs collaborateurs en matière de

<sup>6</sup> Voir le remarquable article de Bernard VINCENT, « *Lafayette et la guerre d'Indépendance, neuf lettres inédites* », *Sources, Revue d'études anglophones*, n°16, 2004, p.7-64, université d'Orléans, intertrad, éditions Paradigme.

<sup>7</sup> Colonel Serge LEPOTIER, *Duportail ou le Génie de George Washington*, Paris, Economica, 2011.

fortifications et d'artillerie. Il engage Franklin à bien vérifier la compétence de ceux qu'il voudra recruter. Duportail précise le 19 janvier 1777 ses conditions mais aussi celles de son retour lorsque sa mission sera accomplie : « *Il est bien entendu que les officiers sont libres de retourner en France quand il le souhaite dès lors que cela n'est pas au cours d'une campagne ou lors de la réalisation d'un ouvrage. Bien entendu cela sera laissé à l'appréciation des sentiments d'honneur bien connus et toujours pratiqués par les officiers français. De son côté le gouvernement américain sera libre aussi de les congédier s'il le désire.* » Le risque d'être fait prisonnier est également évoqué : « *En cas de capture ou d'emprisonnement par les Anglais, le Congrès s'engage loyalement à faire le maximum pour obtenir un échange de prisonniers...* »

Duportail tient constamment Saint-Germain et ses services informés de l'évolution de ses démarches. Il veut un grade plus élevé lorsqu'il servira en Amérique. Ainsi, le 25 janvier 1776, il écrit à Franklin : « *La Cour me permet d'exécuter mon projet. Elle est de même en faveur de ce voyage pour me récompenser d'un grand travail pour le corps que je viens de terminer. Elle me donne le titre de lieutenant général du Corps Royal du Génie ... je vous demande donc chez vous le rang de colonel..., pour Mr de Laumoy... le grade de lieutenant-colonel et pour Mr Gouvion, mon second compagnon, le grade de major.* »

Le dossier militaire de Duportail contient un passeport signé de Louis XVI en date du 25 janvier 1777 précisant que « *Sa Majesté sachant le besoin que le sieur Duportail, lieutenant-colonel du Corps Royal du Génie a de s'absenter pour aller vaquer à ses affaires particulières et voulant lui en procurer le moyen, elle lui a donné et lui donne congé pendant deux ans à compter du premier du mois de février prochain, après lequel terme elle veut et entend qu'il retourne à sa charge et que cependant il soit payé de ses appointements en vertu de la présente*<sup>8</sup> ».

À réception de ce passeport, Duportail donne son accord à Franklin. Il lui écrit de Pithiviers où il est allé prendre congé de ses parents et probablement rédiger son testament : « *J'ai reçu ce matin permission du roi... Je vais tout disposer pour être prêt à partir sous 15 jours au plus.* » Franklin reçoit Duportail le 7 février « à l'hôtel d'Hambourg rue Jacob à Paris » qui lui signale les achats indispensables pour sa mission outre-Atlantique : « *J'ai eu l'honneur de vous parler de quelques instruments nécessaires à notre profession. Cela consisterait en trois graphomètres, trois boussoles et trois alidades de planchettes. C'est l'affaire d'une quinzaine de louis. Il serait à propos que vous les fissiez acheter ou si vous le désirez, je les achèterai et vous m'en rembourserez le montant, les instruments appartiendront à l'État.* »

Rendez-vous est pris pour le 12 février pour une dernière entrevue avant le départ :

« *Si vous voulez Monsieur, lundi soir, je me rendrai chez vous nous signerons les conditions de notre arrangement. Si vous prenez la peine de les dresser d'avance, je vous prie d'y insérer notre titre en France et de laisser à la suite de nos noms véritables la place d'un autre nom que nous prendrons...* »

---

<sup>8</sup> S. LEPOTIER, *Duportail*, op.cit . p. 38

Beaumarchais n'ayant plus de navires disponibles, Duportail écrit à Franklin qu'il doit passer par Saint-Domingue et de là trouver un navire pour les États-Unis :

*« À Nantes le 6 mars 1777, nous n'avons pas trouvé de vaisseau ici qui va directement à vos colonies et nous sommes obligés de nous embarquer sur un qui va au Cap Saint-Domingue d'où tout le monde nous assure qu'il est très facile de passer à Philadelphie... j'appréhende que nous n'arrivions la campagne commencée... »*

*Comme nous nous proposons de fréter à nos frais quelque petit bâtiment qui nous passe de Saint-Domingue à Philadelphie, je désirerais que le Congrès prévint les commandants de ces parties [les Colonies où ils pourraient arriver] de notre arrivée ... »*

*Je porte ici le nom de Derford, Mr de La Radière celui de Baillard, Mr de Laumoy, celui de Le Thur et Mr de Gouvion, celui d'Olry<sup>9</sup>... »*

Duportail repart le 18 mai du Cap français de Saint-Domingue. Grâce aux correspondants de Beaumarchais, il trouve une goélette. Accompagné du lieutenant de Castaing qui deviendra son aide de camp aux États-Unis, il débarque avec ses compagnons à New River (NC) le 3 juin. Duportail se dirige alors vers Newburn où il reçoit l'aide du Congrès pour se rendre à Philadelphie qu'il atteint le 5 juillet 1777.

Entre-temps Tronçon du Coudray a été reçu le 2 juin par le Congrès qui lui a confié immédiatement des travaux de fortification, bien qu'il n'en n'ait pas la compétence. Lorsque Duportail se présente le 29 juillet à Washington, ce dernier est bien embarrassé. Pour éviter un conflit, le général en chef place Duportail et ses compagnons sous les ordres du général Horatio Gates qui commande l'armée du Nord. Appuyé par Washington, Duportail va demander et obtenir du Congrès les chevaux, les aides et les domestiques pour accomplir ses missions. En effet à la différence de La Fayette, il ne dispose pas de fortune personnelle et c'est au Congrès de payer sa solde, de valider et de financer chacune de ses missions.

## **L'engagement de La Fayette, l'engagement pour la gloire**

Tout autres sont les raisons de La Fayette. Il estime que sa fortune et ses relations lui donnent le grade de général outre-mer. Dans ses *Mémoires*, il présente complaisamment son engagement et son départ pour l'Amérique :

*« Sileas Deane était à Paris... Il passait en sous-main pour l'Amérique de vieilles armes qui servirent un peu et de jeunes officiers qui réussirent mal, le tout expédié pour le compte de Monsieur de Beaumarchais. Voulant m'adresser directement à Monsieur Deane, je devins ami de M. Kalb, allemand à notre service... En présentant à Monsieur Deane, ma figure à peine âgée de 19 ans, je parlais plus de mon zèle que de mon expérience mais je lui fis valoir le petit éclat de mon départ et il signa l'arrangement. »*

Et La Fayette ajoute : *« Le secret de cette négociation de mes préparatifs est vraiment miraculeux. Famille, amis, ministre, l'espion français, l'espion anglais, tout fut aveuglé »* mais il précise cependant : *« Je dois beaucoup à Monsieur Dubois-Martin,*

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 40 et suiv.

*secrétaire du comte de Broglie et au comte de Broglie lui-même dont le cœur après de vains efforts pour m'arrêter me suivit avec une tendresse paternelle... »*

*« Il fallait ensuite trouver de l'argent, acheter et armer secrètement un navire, tout fut exécuté avec promptitude... »*

Le marquis souligne à de nombreuses reprises que la Cour, comme sa famille, lui interdit de partir pour l'Amérique. Commençons par rejeter définitivement cette affirmation selon laquelle sa belle-famille : le duc d'Ayen, la duchesse d'Ayen-Aguesseau sa belle-mère et son épouse Adrienne auraient tout ignoré de son départ. Les archives du château de Lagrange Chambrun contiennent en effet une lettre adressée par la duchesse d'Ayen à l'avocat Gérard, tuteur onéraire de La Fayette, qui contredit les dires du marquis :

*« Nous avons reçu Monsieur de nouveaux avis qui ne nous laissent pas le moindre doute sur la nécessité d'assurer le vaisseau de Monsieur La Fayette et sur l'importance de ne pas perdre un instant... »*

*Je joins ici une instruction détaillée. Vous y verrez que Monsieur le Maréchal d'Ayen pense ainsi que moi-même qu'il est absolument nécessaire d'écrire à Monsieur de Basmarein par le courrier de mardi [...]. Vous y verrez que la principale difficulté qui serait de trouver de l'argent est entièrement détruite puisque ces Messieurs se chargeront de l'avancer, ce à quoi ils ne peuvent se refuser. »*

En bas de cette missive, un post-scriptum signé par Adrienne mentionne : *« Je n'ai rien à ajouter Monsieur à la lettre de maman, vous sentirez aussi bien que moi toute l'importance qu'il est de ne pas manquer le courrier de demain et de ne pas exposer par là, Monsieur de La Fayette à perdre un capital de 150 à 200 000 Fr. dont nous serons alors assurés contre tout événement<sup>10</sup>. »*

Cette lettre donne le nom de l'armateur Reculé de Basmarein, que La Fayette oublie délibérément de mentionner dans ses *Mémoires*. Il est un oubli encore plus important. La Fayette ne rappelle pas qu'il est mineur et sous le contrôle d'un conseil de famille, minorité qui sous l'Ancien Régime va jusqu'à 25 ans. Il est d'ailleurs symptomatique que, quelques jours après son vingt-cinquième anniversaire, en septembre 1782, La Fayette achète un hôtel particulier et dans les mois qui suivent, quitte l'hôtel particulier des Ayen-Noailles. Depuis son mariage Gilbert vit avec son épouse chez le duc d'Ayen. Si le jeune marquis dispose librement de petites sommes, les dépenses liées à son entretien et à celui de son épouse, à ses domestiques et à la gestion de ses biens sont réglées, sous le contrôle du conseil de famille, par l'avocat Gérard dont la comptabilité permet de comprendre l'organisation et le financement de l'expédition de La Fayette.

Il faut d'abord protéger les intérêts du clan Noailles. Un frère du duc, le marquis de Noailles, est ambassadeur de France à Londres, un autre, le duc de Mouchy, ex-comte de Noailles, est gouverneur de Bordeaux et du Château-Trompette où sont stockés les fusils destinés aux colonies et aux *Insurgents*. Le départ de l'état-

<sup>10</sup> Lettre reproduite in Patrick VILLIERS, *L'Hermione, La Fayette Latouche Tréville, deux hommes et une frégate au service de l'indépendance américaine*, Nice, 2015.

major de Broglie pour l'Amérique ne peut avoir été donné sans l'accord de Louis XVI. Le départ pour l'Amérique du neveu par alliance de l'ambassadeur de France à Londres pourrait provoquer une crise diplomatique. Il faut donc imaginer une fable pour dissimuler les préparatifs, d'où l'idée d'une visite de Gilbert à Londres chez son oncle l'ambassadeur.

Le 11 février 1777, jour du départ du jeune marquis pour Londres, le navire la *Victoire* est acheté à Bordeaux mais comme le montre la comptabilité de La Fayette, Gilbert n'a pas encore mis une livre tournois dans le projet. L'acheteur est François Augustin Dubois-Martin. Il écrit de Bordeaux au comte de Broglie qu'il a trouvé un navire auprès de l'armateur Jacques Reculés de Basmarein pour 29 000 livres. François Augustin, cadet de famille, n'a pas d'argent et c'est bien entendu de Broglie qui paye. Le beau-frère de Dubois-Martin, Pierre de Larquier, aurait apporté 3000 livres tournois<sup>11</sup>. La future *Victoire* se nomme en réalité *La Bonne Mère*, navire de 268 tonneaux, appartenant à l'armateur Labat de Sérène. *La Bonne Mère* est d'abord vendue le 19 février à l'armateur Louis Lanoix. Ce dernier la rebaptise *La Clary* et la vend sous seing privé à Basmarein le 22 février. La vente n'est enregistrée que le 7 mars et Basmarein déclare alors la renommer la *Victoire*. Toutes ces ventes et tous ces changements de nom<sup>12</sup> sont réalisés entre négociants et La Fayette ne peut y avoir pris la moindre part. Au passage le prix passe de 25 500 livres à 29 000 livres<sup>13</sup>.

Selon l'ordonnance de 1681, seul un armateur peut armer un navire. En revanche, l'armateur peut vendre tout ou partie du navire comme le montrent les registres de propriété des A.D. de Gironde. C'est donc Basmarein qui recrute l'équipage et le capitaine Boursier. La maison Basmarein, Raimboux et Cie, est également en relations d'affaires avec Beaumarchais et va armer cette même année pour l'Amérique deux autres navires, la *Duchesse de Mortemart* et le *Meulan*. En dix-huit mois, de la fin de l'hiver 1777 à la fin de l'été 1778, elle va expédier 65 navires jaugeant 13 000 tonneaux, armés de 381 canons et montés par 1 550 hommes d'équipage, 38 de ces bateaux ne sont jamais revenus. Nulle trace du nom de La Fayette dans les archives de l'amirauté.

Ce même mois de février, le marquis contracte pour 110 525 livres d'emprunts dont l'achat à crédit de l'*Atlas de l'Amérique septentrionale des sieurs Pierriers et Verriers, géographes du roi*<sup>14</sup>. Deux autres sommes sont particulièrement explicites : 43 500 livres tournois empruntées à Beaumarchais et 16 500 livres au vicomte de Choiseul. L'emprunt à Beaumarchais ne laisse aucun doute sur le soutien officiel de l'entourage royal.

<sup>11</sup> Bernard de LARQUIER, *La Fayette usurpateur du navire La Victoire*, Surgère, 1987.

<sup>12</sup> Ces documents sont aujourd'hui en ligne aux Archives départementales de la Gironde. Voir les registres de *Déclarations de propriétés*, 6B 1722 et suivants. J'ai dépouillé ces registres de 1972 à 1975. Voir également note 10.

<sup>13</sup> Bernard de LARQUIER, *La Fayette*, op. cit., p.53 et suivantes.

<sup>14</sup> Archives nationales, Minutier central, ET/LVIII/492. *État des engagements contractés par le Marquis de La Fayette au commencement de février 1777, moment de son départ pour l'Amérique*.

Si le comte de Broglie a financé l'achat de la *Victoire*, les membres de l'expédition participent à l'achat de la cargaison, notamment de Kalb et La Fayette. Le chevalier du Buysson, autre passager, confirme l'achat de cette cargaison d'armes : « *Le marquis avait sur son vaisseau une riche cargaison. Il s'était annoncé pour vendre le tout. Il avait trouvé de 300 à 400 pour cent de profit sur cette somme considérable. Il espérait tous nous obliger. Nous comptions en avoir assez pour passer 2 ou 3 ans avec aisance dans ce pays-ci.* »

Ainsi, reprenant les idées du comte de Broglie, la famille Noailles finit par acheter la majorité de la cargaison que l'on estime à plus de 100 000 livres tournois. La revente financera la campagne de La Fayette aux États-Unis. La comptabilité tenue par le tuteur Gérard permet de préciser une partie des engagements de La Fayette. Le jeune marquis monte à bord de la *Victoire* le 17 mars et il signe ses premières lettres de change pour rembourser la cargaison à partir du 24 mars à Dubois Martin, à Du Buysson, de Kalb et Basmarein. D'autres lettres de change seront versées ultérieurement à Basmarein. Le prêt de 43 500 livres consenti par Beaumarchais en février 1777 sera remboursé en 1778.

La Fayette est ainsi propriétaire approximativement de 60 à 70 % de la cargaison au départ de Bordeaux. La valeur de la cargaison de la *Victoire* ne s'explique que par la présence d'armes. À Charleston, selon le professeur américain Robert Crout, les armes, principalement des fusils et des munitions, ont été remises à la maison John Cribbs and Mey, correspondants de Basmarein avec mission de « *vendre la cargaison, de charger le navire de denrées du pays et d'expédier le tout pour le compte et risque du marquis de La Fayette à l'adresse de MM. Reculés de Basmarein, Raimbaux et cie* » par une convention du 24 juin 1777, reconfirmée en 1779. La vente des armes doit dégager un grand bénéfice dont une partie sera transformée en une cargaison de riz achetée à Charleston pour être revendue à Saint-Domingue ce qui permettra un bénéfice supplémentaire.

La traversée se déroule sans histoire bien que La Fayette ait terriblement souffert du mal de mer. Le marquis et Du Buysson débarquent à South Inlet et gagnent Charleston à pied, probablement pour éviter les frégates anglaises qui font le blocus du port. La Fayette décrit à son épouse son arrivée : « *Quand je suis arrivé à Charleston, tout le monde m'a dit que mon vaisseau était pris sûrement parce que deux frégates anglaises bloquaient le port. Eh bien par un bonheur inconcevable, un coup de vent ayant un instant éloigné les frégates, mon vaisseau est arrivé en plein midi sans rencontrer ni ami ni ennemi<sup>15</sup>.* » La veille il avait écrit à Adrienne : « *Je vais ce soir à Charleston. Les manières de ce monde-ci sont simples, honnêtes et dignes en tout du pays où tout retentit du beau nom de liberté* » mais Du Buysson nous donne une tout autre version : « *Nous arrivâmes après trois jours de marche à Charleston, faits comme des gueux et des brigands. Nous fûmes reçus en conséquence et montrés au doigt par la population du pays lorsque nous nous dîmes des officiers français uniquement conduits par le désir de la gloire et de défendre leurs libertés et traités d'aventuriers même par les Français qui sont en grand nombre à Charleston.*

<sup>15</sup> In P. VILLIERS et L. CHATEL DE BRANCION, *La Fayette, rêver la gloire*, op.cit, p. 70-73.

*La plupart de ces officiers français sont des officiers perdus de dettes, plusieurs chassés de leur corps... »*

La vente de la cargaison dont La Fayette ne dit pas un mot dans ses *Mémoires* joue ainsi le rôle essentiel. J'ai pu estimer la vente à 250 000-300 000 livres tournois. Il y avait au moins 5 000 fusils à bord de la *Victoire*, un historien américain a même affirmé qu'il y aurait eu 25000 fusils. Ces fusils proviennent le plus vraisemblablement de l'arsenal de Bordeaux. Le duc de Mouchy, oncle par alliance de la Fayette, est le gouverneur de Bordeaux et du château Trompette où sont stockés les fusils de l'armée royale et notamment les fusils modèle 1766 que l'on réforme pour les remplacer par le modèle 1777.

Deux jours après l'arrivée de son navire, La Fayette fait un don de 27 000 livres tournois aux autorités de Charleston puis se fait ouvrir un crédit sur Philadelphie et achète chevaux et berlins pour son voyage à Philadelphie. Il est impossible de mesurer le bénéfice net. La cargaison de la *Victoire* a-t-elle été payée au comptant ou à crédit ? La Fayette a constamment recours aux lettres de change car le numéraire manque cruellement dans les États-Unis en guerre. Comme prévu, La Fayette achète la cargaison de riz destinée aux Antilles mais la *Victoire* fait naufrage en sortant du port. L'équipage est sauvé mais on obtient seulement 15000 livres de ce qui a pu être sauvé. La duchesse d'Ayen avait eu raison d'exiger l'assurance de la cargaison. Notons pour la petite histoire que le correspondant de Cripps and Mey de Philadelphie est le célèbre banquier Norris qui va soutenir la candidature de Gilbert devant le Congrès des États-Unis. On comprend mieux la phrase de La Fayette demandant au Congrès la confirmation de son grade de général américain mais sans solde : « *Je viens servir à mes dépens.* »

L'engagement de Duportail à la suggestion du ministre de la Guerre est bien différent de celui de La Fayette dans lequel l'engagement familial et le lien avec Charles François de Broglie ont été essentiels. Cependant les deux hommes se révélèrent au combat de brillants combattants et justifiaient les grades élevés qu'ils avaient demandés.



## UN ÉMIGRÉ ALLEMAND ENGAGÉ, RÉPUBLICAIN ET FRANCOPHILE : JAKOB VENEDÉY (1805-1871)

*par*

Gérard HURPIN de l'Académie de ROUEN

Jakob Venedey, né à Cologne en 1805, mort à Oberweiler (Rhénanie-Palatinat) en 1871, était républicain par tradition familiale<sup>1</sup>. Son père, Michel, avait été acquis très tôt aux idéaux de la Révolution française. On place cet avocat au premier rang des jacobins rhénans. Jakob rapporte qu'il apprit de son père *La Marseillaise* et *l'Ode à la joie* de Schiller. Jamais notre publiciste ne se départit de ses convictions républicaines ni de ses sentiments francophiles. Selon lui, le temps des monarchies était révolu. L'Allemagne devait désormais s'efforcer de se constituer en république unitaire sous le drapeau noir, rouge, or, mais pour que l'établissement d'un tel État fût solide, il fallait en outre qu'il s'insérât dans une fédération européenne de démocraties.

On était au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Allemagne tendait de toute son énergie à s'affranchir de la domination napoléonienne. Loin de céder aux tentations d'un fanatisme gallophobe assez répandu outre-Rhin, les Venedey père et fils estimaient que l'union de la France et de l'Allemagne, toutes deux délivrées, celle-là du despotisme napoléonien, celle-ci de l'occupation française, répondait à une nécessité historique que des forces contraires auraient en vain cherché à comprimer. Tel était le *Credo* des Venedey : idéal démocratique, unité nationale, alliance d'une France et d'une Allemagne, l'une et l'autre démocratiques. Qu'il y eût derrière cet engagement beaucoup des Lumières allemandes, on n'en disconvient pas. De bons critiques ont vu dans les soubassements philosophiques de Venedey du Herder<sup>2</sup>, du Justus Möser, très probablement du Kant, et peut-être un peu de Hegel, dont il aura retenu que rien ne saurait s'opposer à la marche de l'Histoire, c'est-à-dire à la réalisation de l'Idée.

<sup>1</sup> *Allgemeine deutsche Biographie*, t. 39, Leipzig, 1895, pp. 600-604.

<sup>2</sup> J. G. HERDER, (1744-1803), auteur des *Idées pour la philosophie de l'histoire de l'humanité*, 1784-1791. Plus on lit Venedey, plus on se convainc que Herder a été son philosophe de référence, comme Schiller son poète de prédilection.

Ces vues heurtaient de plein front le système mis au point dans la Confédération germanique par Metternich. Déterminé à prémunir l'Europe centrale de tout retour révolutionnaire, le chancelier d'Autriche avait pris les dispositions nécessaires pour maintenir la Confédération germanique dans un état de léthargie politique. En 1819, à la suite de troubles, la presse fut muselée ; un bureau central de censure fut établi à Mayence. Les membres des universités, dont on connaît le rôle capital dans la vie intellectuelle, morale et sociale de la « studieuse Allemagne », professeurs comme étudiants, furent placés sous la surveillance de fonctionnaires chargés de réprimer tout écart à l'ordre établi. Ces mesures anti-révolutionnaires sont connues sous le nom de « décrets de Karlsbad »<sup>3</sup>. Bref, tout ou presque tout mettait obstacle à la réalisation des idéaux de Venedey. Son engagement n'en fut que renforcé, comme il le fut aussi chez ses contemporains, compatriotes et amis, Heinrich Heine et Ludwig Börne, exilés comme lui en France.

## Engagement et sociabilité politique

L'expression d'idéaux politiques et la détermination de lignes d'action propres à assurer leur succès, supposaient à tout le moins pour ceux qui les partageaient, la possibilité de se réunir et de correspondre, soit officiellement, soit – comme ce fut le cas dans la Confédération germanique – dans des groupements plus ou moins tolérés par les princes qui se réservaient le droit de les dissoudre arbitrairement. Rejoindre, voire fonder de son propre chef, des associations politiques, fut un souci constant de Venedey. Dès son enfance, il fut inscrit dans les sociétés gymniques (*Turnvereine*) créées par les poètes patriotes Jahn et Arndt. Le but de ces promoteurs était de former, dans ces sociétés gymniques, les soldats destinés à chasser un jour du sol allemand les troupes et les administrateurs que Napoléon y avait établis.

Étudiant en droit à Bonn puis à Heidelberg de 1825 à 1827, Venedey s'affilia aux compagnonnages étudiants (*Burschenschaften*), contraints à beaucoup de discrétion depuis la mise en vigueur des décrets de Karlsbad. Venedey fut probablement l'un des organisateurs de l'assemblée générale de ces compagnonnages tenue à Bamberg en 1827. La génération politique d'avant 1848 tira de ces associations étudiantes ses membres les plus actifs. Longtemps après, lors de la fête des gymnastes, célébrée à Leipzig en 1863 à l'occasion du cinquantenaire de « la bataille de Leipzig » qui avait vu chanceler Napoléon en 1813, Venedey, devenu alors membre honoraire des compagnonnages étudiants, rappela le rôle éminent qu'avaient tenu ces groupements dans la marche vers l'unification de l'Allemagne<sup>4</sup>. Ces associations de jeunesse, auxquelles Venedey était tellement attaché, doivent retenir notre attention : depuis ce commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, les États, les Églises et généralement les « appareils », se sont disputé les « jeunesses » sous prétexte de les éduquer mais en fait pour

<sup>3</sup> Décrets de Karlsbad, 20 septembre 1819. Texte dans W. HARDTWIG et H. HINTZE, *Deutsche Geschichte in Quellen und Darstellung, Band 7, Vom deutschen Bund zum Kaiserreich (1815-1871)*, slnd, [Stuttgart, 1997], pp. 71-81.

<sup>4</sup> *Illustrierte (sic) Zeitung*, n° 1050, 15 August 1863, p. 120. (En ligne).

les embrigader ; là est d'ailleurs l'origine équivoque du « jeunisme », phénomène caractéristique des temps post-révolutionnaires.

Du 27 au 30 mai 1832, Venedey participa à cet événement capital que fut pour le mouvement national et libéral allemand la Fête de Hambach. On estime à 30 000 le nombre des manifestants qu'elle rassembla pour réclamer l'unité de l'Allemagne et les libertés publiques. Les potentats allemands poursuivirent judiciairement ceux qui l'avaient organisée. Venedey fut deux fois emprisonné, d'abord à Mannheim, ensuite à Frankenthal. Il s'évada, mais au prix d'une blessure. Il gagna Strasbourg au milieu des pires difficultés. Là, il s'affilia à la loge maçonnique de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'exilé devait rester toute sa vie fidèle à son engagement maçonnique. On connaît au moins un de ses compatriotes franc-maçon, comme lui exilé, c'était Ludwig Börne, auteur des *Lettres parisiennes (Briefe aus Paris)*, dont Venedey prononça l'éloge funèbre en 1837 au cimetière du Père Lachaise. En 1862 encore, il défendit la maçonnerie, alors attaquée par un certain abbé Alban Stolz<sup>5</sup>.

Lorsqu'en mars 1848 la révolution eut éclaté en Allemagne, Venedey quitta la France où il était exilé depuis 1833 ; il fut alors député de la première assemblée nationale allemande démocratiquement élue, le « Parlement de Francfort ». Il y siégea à gauche. Quand ce parlement eut été dispersé par la force, il fut un des derniers à renoncer au mandat qu'il tenait de la nation. Son engagement demeura inaltéré mais prit un tour plus « intellectuel », sans pour cela qu'il se fût éloigné des associations et des partis politiques. Il prit simplement ses distances : il avait avalé trop de couleuvres.

### **La presse, encore et toujours, ou *Nulla dies sine linea***

À l'évidence, ce n'était pas assez que d'assembler périodiquement ceux que réunissait une communauté d'idées politiques ; encore fallait-il propager les idéaux pour lesquels ils s'étaient engagés. La presse de masse s'offrait à cet effet : Venedey s'y jeta à corps perdu et jusqu'à ses derniers instants.

Exilé en France de 1833 à 1848, Venedey resta correspondant de quelques gazettes allemandes qui acceptaient des articles rédigés avec prudence. On sait qu'il collabora au *Wächter am Rhein* (« Gardiens du Rhin »), édité à Mannheim, et aux gazettes de Cologne et d'Augsbourg. À Paris, Venedey créa sa propre feuille périodique, dont le premier numéro parut en juillet 1834 et le dernier en juillet 1836. Elle s'intitulait *Der Geächtete* (« Le Proscrit »)<sup>6</sup>. Des souscriptions, venues de Paris, de Suisse, de Colmar, de Strasbourg et d'Allemagne, fournirent les mises de fonds. Des mécènes, tel le compositeur Meyerbeer, soutenaient financièrement la propagande des libéraux en exil. Venedey obtint la collaboration de deux écrivains allemands de premier ordre : Heine, que l'on connaît bien, et Ludwig Börne qui mériterait de mieux l'être. L'avant-propos du *Geächtete* (numéro 1) s'ouvrait sur le « Délivre-nous du mal » tiré

<sup>5</sup> *Dankschreiben eines Freimaurers an seinen Bruder in Christo, Alban Stolz, Fahr, 1862.* (Mémoire d'un franc-maçon à son frère en Christ, Alban Stolz).

<sup>6</sup> En ligne sur le site de la Münchener Digitalisierung Zentrum – Digital Bibliothek (MDZ).

du *Notre Père*... Le ton était donné. Les rédacteurs de cette revue analysaient tout ce que les démocrates et les premiers socialistes pouvaient concevoir de l'avenir de l'humanité. Les *Paroles d'un croyant* de Lamennais (1834) y tinrent bonne place. À l'égard des monarchies, la feuille était intraitable ; en effet elle soutenait la formule du docteur Schuster, cofondateur du périodique, « quand la vérité est établie, il n'y a plus de place pour l'erreur ». Si bien que, sans l'appeler ouvertement, par égard pour la censure, le *Geächtete* faisait peser sur les trônes la menace de révolutions imminentes sous l'effet même de ces prédictions auto-réalisatrices consubstantielles à la presse militante. Des circuits clandestins, animés surtout par des ouvriers suisses et allemands, assurèrent la diffusion de cette feuille au prix de bien des dangers. La publication de ce périodique fut interrompue parce que les autorités françaises jugèrent bon en 1836 d'assigner Venedey en résidence au Havre. Cet éloignement fit du bruit dans la presse progressiste française où l'exilé s'était attiré sympathie et estime, comme beaucoup d'autres proscrits allemands, italiens, polonais, espagnols réfugiés en France<sup>7</sup>.

Élu député du parlement de Francfort, il créa de nouveau son propre journal : *Die Wage - Deutsche Reichstagsschau in zwanglosen Heften* (« La Balance - Panorama de la diète germanique, livraison à périodicité indéterminée »).

Au journalisme engagé, Venedey ajouta les reportages. Dans ce genre, peut-être très neuf en 1830, il excella. Le premier qu'il composa traitait de la Normandie. Il le rédigea pendant son exil dans cette province, tout au long de l'année 1837, et le fit paraître à Leipzig l'année suivante<sup>8</sup>. Les informations contenues dans cet ouvrage sont de qualité ; elles reposaient sur le spectacle de la rue et des paysages normands, sur des entretiens tenus avec des personnalités venues de tous les milieux, sur la consultation enfin des ouvrages et brochures qui se multipliaient à la faveur de la renaissance des études locales. Jamais pourtant le journaliste engagé ne s'effaça derrière l'aimable reporter. Pour transmettre ses idées, progressistes jusqu'au radicalisme, Venedey usait d'un procédé de rédaction répétitif qui consistait d'abord dans la description d'une scène de rue, d'un monument, ou dans la peinture de portraits de groupes : hommes d'affaires, matelots, ouvriers d'usine, université de Caen... De ce simple point de vue le reportage revêtait un caractère documentaire, bien servi par une plume humoristique ; mais venaient à la suite de longues amplifications philosophiques et politiques, qui entraînaient le lecteur loin de l'objet considéré et précisément là où l'auteur voulait le conduire.

Vient-il à décrire les ruines du château de Tancarville sur l'estuaire de la Seine ? Alors il rappelle aussitôt le poids des redevances exigées par les seigneurs d'autrefois mais que la Révolution a abolies en France. Assurément, c'est moins à la France qu'il songe, qu'à ces contrées de l'Allemagne orientale où régnait encore un demi-servage.

<sup>7</sup> Plusieurs articles du *Journal de Rouen* s'indignèrent de cet exil dans l'exil. La collection de ce périodique libéral a été numérisée par les archives départementales de la Seine-Maritime. Une recherche par nom rend très facile la consultation de ce journal.

<sup>8</sup> J. VENEDEY, *Reise- und Rasttage in der Normandie*, Leipzig, 2 vol., 1838. (« Voyage et séjour en Normandie »). En ligne, sur le site de la Münchener Digitalisierung Zentrum - Digital Bibliothek (MDZ).

Sa description de l'ancienne abbatale Saint-Ouen de Rouen est assez brève ; ce qui retient son attention, c'est que cet édifice n'a pas de portail. Faut-il le construire en 1837 ? C'est douteux, suggère-t-il, parce que l'esprit qui a présidé à l'art gothique, esprit de foi et d'unité religieuse, est depuis longtemps moribond. Tout ce que l'on parviendrait à bâtir ne serait qu'un pastiche sans âme et vraisemblablement de mauvais goût, comme l'est, à son avis, toute l'architecture de son temps, avilie par l'esprit de lucre des « Philistins ». Venedey n'avait-il que Saint-Ouen en vue ? Assurément non ! Une affaire commençait à agiter l'Allemagne : devait-on enfin édifier le portail de la cathédrale de Cologne, sa ville natale ? Du point de vue artistique, non ! puisque l'esprit qui avait animé la main des maçons du Moyen Âge s'était perdu ; mais du point de vue patriotique, oui ! À la religion du Christ s'était substituée désormais celle de la patrie. Les libéraux-nationaux faisaient de ce projet une affaire d'État. Venedey, comme Heine, fut des premiers à souscrire en faveur de l'*Association des émigrés pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne*.

Le souvenir de Jeanne d'Arc donna à Venedey matière à bien des considérations de portée contemporaine. La ville de Rouen n'avait alors consacré à l'héroïne qu'un monument mesquin. Notre reporter, imprégné de la lecture de *La Pucelle d'Orléans* de Schiller, vit dans cet oubli à la fois le dédain pour la femme-guerrière et le mépris social pour la paysanne dont le courage surhumain avait fait honte tant à la noblesse militaire qu'à un clergé servilement dévoué aux princes. On pourrait y ajouter je ne sais quoi d'un féminisme masculin dont Venedey ne se départit jamais, quoiqu'il ne l'eût pas placé au premier rang de ses préoccupations. Ce passage en fera foi :

« L'histoire de France est pleine d'actions accomplies par les femmes [...] On pourrait élever une colonne Vendôme devant laquelle celle de la Grande Armée pâlirait si on y gravait les hauts faits des femmes françaises [...] Depuis les Celtes [...], il n'existe pas une seule époque qu'une femme n'éclaire comme un soleil dont les hommes ne sont que les satellites<sup>9</sup>. »

Venedey avait fait ses premières armes de reporter en Normandie ; il persévéra dans cette voie en publiant ses relations de voyage d'Irlande (1844), d'Angleterre (1845) et du Midi de la France (1846).

## Limites et dangers d'un engagement intellectuel

Venedey fut-il moins heureux dans ses nombreux essais historiques et biographiques ? Le sujet est sérieux en ce qu'il tourne autour de l'éternelle interrogation : « Peut-on écrire l'histoire *sine ira et studio* ? » selon le vœu de Tacite<sup>10</sup>. L'Académie des sciences morales et politiques mit au concours le 16 avril 1835 la question de savoir sous quelles influences l'esclavage antique avait disparu d'Europe occidentale ; le concours fut prorogé au 31 décembre 1838. Venedey déposa un mémoire, très favorablement reçu par Mignet, l'*alter ego* de Thiers. Remaniée, cette dissertation de 334 pages parut à Francfort en 1840 sous le titre *Römerthum*,

<sup>9</sup> *L'illustration de Bade et de l'Alsace*, 14 juin 1860.

<sup>10</sup> Tacite, *Annales*, I, 1 : « Sans colère ni partialité favorable ».

*Christenthum und Germanenthum* (« Romanité, christianisme et germanicité »). Dans cet essai écrit à la hâte - il avait sur le marbre les 1200 pages de son *Voyage en Normandie* - Venedey prétendait démontrer que l'abolition de l'esclavage ne devait rien au droit romain, pas plus qu'au christianisme, mais bien tout à l'esprit de liberté que, dès l'Antiquité, Tacite avait reconnu aux Germains<sup>11</sup>. Comment élever un pareil lieu commun à la hauteur d'un concept historique ? C'est que régnait alors, toute puissante dans la pensée allemande, la notion de « génie des peuples » (*Volksgeist*) que l'on relève à la vérité déjà chez Montesquieu, mais qui reçut son plein développement chez Herder, et que les guerres de Libération de l'Allemagne (1813-1815) avaient portée à l'incandescence. Maniée avec tact, comme l'avait fait Herder, elle peut être éclairante, mais utilisée comme passe-partout intellectuel, on a tôt fait d'en abuser, et l'on sait comme il est facile de passer de l'usage à l'abus quand on écrit vite et qu'on se laisse entraîner et par son engagement politique et par les partis-pris idéologiques qui les soutiennent. Alors, on gauchit sa pensée, cependant que l'on consolide sa position mondaine en abondant dans le sens de cercles influents : Venedey fut introduit dans le salon de M<sup>me</sup> d'Agoult, probablement par le « beau Mignet », cet ami intime de Thiers ; il y rencontra ses compatriotes Herwegh, Gutzkow, Ruge, le chef de file des hégéliens de gauche, mais aussi Tourgueniev, Bakounine et Alexandre Dumas<sup>12</sup>. Les conditions de son exil furent adoucies.

Recru d'amertume après l'échec de la révolution allemande de 1848, sans ressources, Venedey n'en poursuivit pas moins son œuvre de propagandiste des idées patriotiques, démocratiques et francophiles, encore que de ce dernier point de vue, son ardeur se fût sensiblement atténuée depuis la crise franco-allemande de 1840<sup>13</sup>. L'arme qu'il mania, pendant plus de vingt ans, fut celle de la « biographie orientée », celle d'une hagiographie des grands progressistes de l'histoire, francs-maçons pour quelques-uns<sup>14</sup>. Parurent *John Hampden et la leçon de la résistance légale*<sup>15</sup>, *Georges Washington, tableau d'une vie, Benjamin Franklin, tableau d'une vie, Heinrich Friedrich Karl von Stein*, publié à Iserholn, 1868<sup>16</sup>. Pour rédiger cette dernière biographie, Venedey n'avait eu qu'à recueillir, remanier et vulgariser les matériaux méthodiquement recueillis et disposés par Pertz, l'un des géants de l'érudition allemande, dans un ouvrage de six volumes parus de 1849 à 1855. On a même de Venedey un *Alexandre Dumas*, publié *post mortem*. Hampden, Voltaire, Montesquieu, Frédéric II, Franklin, Washington, Stein... la série de ces

<sup>11</sup> Tacite, *La Germanie*, chapitre XXXVII : « La liberté des Germains est plus indomptable que la monarchie d'Arsace ». Que de rêveries a nourries cette clause !

<sup>12</sup> V. FLEURY, « Un salon cosmopolite vers 1843 chez madame d'Agoult », *Revue de littérature comparée*, vol. 10, 1930, p. 286.

<sup>13</sup> F. PONTEIL, *L'éveil des nationalités et le mouvement libéral (1815-1848)*, Paris, 1960, p. 409.

<sup>14</sup> *John Hampden und die Lehre vom gesetzlichen Widerstande*, Constance, 1843; *Georg Washington, ein Lebensbild*, Fribourg-en-Brisgau, 1861; *Benjamin Franklin, ein Lebensbild*, Fribourg-en-Brisgau, 1862.

<sup>15</sup> John Hampden (1594-1643) fut l'un des opposants les plus fermes à l'absolutisme de Jacques I<sup>er</sup> et de Charles I<sup>er</sup>.

<sup>16</sup> Karl von Stein (1757-1831). Par ses réformes hardies, d'inspiration libérale, Stein fut l'artisan du rapide redressement de la Prusse après la défaite qu'elle avait subie en 1806.

noms dit assez que Venedey voulait mettre entre les mains du public une espèce de « Tableau familial des progrès de l'esprit humain ».

Signalons, dans une veine d'inspiration toute proche, son essai sur les Patarins, paru en 1854. Venedey entendait présenter ces hétérodoxes du XI<sup>e</sup> siècle sous un jour favorable, comme s'il s'était agi de précurseurs, nécessairement refoulés et persécutés, d'une pensée critique d'essence progressiste. L'hérétique du Moyen Âge, aurait donc été, aux yeux de Venedey, le fourrier de l'humanisme, de la Réforme protestante, et enfin des Lumières ; il aurait été le héraut de l'éternelle libre pensée confrontée à la dogmatique intolérante de l'Église. On laisse à penser au prix de quelles distorsions, de quels anachronismes, de quelle témérité de pensée on en arrive à ce point, sous l'aiguillon de l'esprit de propagande et des obligations d'un engagement inconditionnel. Ces conclusions qu'un historien méthodique ne se permettrait qu'à titre d'analogies hypothétiques, le publiciste les affiche hardiment au mépris de toute prudence, au risque d'imposer au public les pires contrevérités, celles qui d'ailleurs s'imposent le mieux et le plus vite. Ces distorsions sont d'autant plus dignes d'intérêt que l'histoire savante, fondée sur la méthode historico-critique, florissait alors dans toute l'Europe, mais nulle part plus qu'en Allemagne qui lui avait fourni ses maîtres et ses épistémologistes. On a cité le nom de Pertz, et ce nom seul suffit à illustrer la profondeur, le sérieux, les perspectives immenses ouvertes par l'histoire méthodique, opposée aux vues courtes et captieuses de l'histoire engagée qui n'en est souvent que de la menue monnaie de mauvais aloi. Venedey y sacrifia avec persévérance, sans aucune mauvaise intention, mais sans s'aviser qu'il contrevenait ainsi à la règle de déontologie de l'histoire énoncée par Cicéron : « Qui ignore que la première loi de l'histoire est de ne pas oser dire quelque chose de faux ? Ensuite de ne pas oser ne pas dire quelque chose de vrai ? Qu'il n'y ait aucun soupçon de faveur dans l'écriture<sup>17</sup> ? » Assurément, on sait que si l'historien ne peut atteindre cet idéal, du moins l'honnêteté intellectuelle exige qu'il y tende. Subtilité de casuiste dira-t-on ? Nullement ! Chez un esprit pénétré de justice et de morale comme l'était Venedey, les libertés prises avec l'histoire, son utilisation imprudente sous prétexte d'engagement et de propagande, ne sont ni plus ni moins que des fautes<sup>18</sup>. Elles ne lui sont pas propres : les propagandistes ne manquent jamais de gauchir l'histoire dans le sens de leur idéologie, et combien plus à mesure que les médias pénètrent plus profondément les foules ! C'est là un phénomène qui dépasse de beaucoup les intentions individuelles ; il est inhérent à l'ère des masses.

Comme « historien engagé », Venedey connut un franc succès : en 1871 au plus tard, une anthologie de ses écrits sur la révolution d'Angleterre (1602-1649) parut dans une collection d'éducation populaire, la *Groschen Bibliothek der deutschen Classiker für alle Stände* (« Bibliothèque à un sou des classiques allemands pour

<sup>17</sup> CICÉRON, *De l'orateur*, II, 62 : « *Ne quis nescit primam esse historiae legem, ne quid falsi audeat? Deinde quid veri non audeat? Ne quae suspicio gratiae sit in scribendo.* »

<sup>18</sup> Dans sa relation de voyage en Normandie, Venedey constate que cette province est une des plus florissantes de la France. Pourquoi ? Parce que l'élément germanique scandinave, supposé prépondérant dans cette province, y aurait gardé intact le sens de la liberté et le goût de l'entreprise.

tous. »). Venedey venait à peine de mourir que Joseph Meyer, fondateur de la collection, le plaçait au panthéon de la littérature germanique : c'était aller vite en besogne, mais Meyer, industriel de l'édition avant tout, philanthrope à l'occasion, avait flairé la bonne affaire

Si, en tant qu'essayiste, Venedey avait obtenu un succès certain, il le devait à sa clarté d'exposition qui dérivait elle-même du caractère « unidimensionnel » de ses écrits. Il ne perdait jamais de vue le fil qui le guidait, ce qui donne vigueur et netteté à son style, dût ce fil conducteur, purement idéologique, être bien fragile, dût-il même en changer en abordant un autre sujet. Quelles étaient ces lignes de force ? On l'a dit : la garantie des libertés publiques, l'abolition des monarchies et des aristocraties, l'accès de tous à l'instruction d'une part ; d'autre part, l'exaltation – pacifique, il est vrai – du génie national germanique, censé être dirigé par la passion de la liberté, et une aspiration à l'unité allemande, indissociable d'une association avec la France. Cet « en même temps », si équivoque à nos yeux, il le tenait de Herder, pur organe des Lumières allemandes, qui conciliait universalisme et particularisme, offrant à ses lecteurs le choix de pencher vers l'un ou l'autre des deux pôles, sans s'embarrasser des inévitables contradictions de telles prises de position. À la vérité, Venedey alla sans cesse du cosmopolitisme, si ce n'est de l'internationalisme, au « génie national », au gré des circonstances. Et si encore la faiblesse de sa pensée, dérivée des contradictions de ses engagements, ne s'était réduite qu'à un va-et-vient entre le particulier et l'universel ! Mais on relève bien plus inquiétant, tant l'engagement peut aveugler.

Si l'on peut extraire de l'œuvre de Venedey bien des maximes d'une portée générale, inspirées par une pensée généreuse, souvent bien vague, comme « Tendre vers l'égalité est une loi de la conscience » ou « La nature et la civilisation peuvent se tenir l'une à côté de l'autre », en revanche on ne peut passer sous silence son appel aux Barbares :

« Je suis un ami plein de considération pour les barbares. Je ne sais si je m'élèverais avec colère, au cas où une horde de barbares, exempts de corruption, voulait donner le dernier tour de valse à la civilisation de notre temps qui tâtonne dans l'obscurité [...] L'idée que les barbares, à la fin de la civilisation, apportent plus qu'ils n'entravent devrait, pour tout dire, placer dans l'embarras les philosophes de l'histoire du progrès<sup>19</sup>. »

Il semble qu'on entrevoit ici la lueur des incendies du XX<sup>e</sup> siècle, et même ceux du XXI<sup>e</sup>. L'auteur a-t-il mesuré la portée de ses propos ? Il était « engagé ». Il lui fallait écrire dans la hâte, dans l'ardeur de l'inspiration du moment, au risque que son expression dépassât son intention. Pourquoi a-t-il fallu que ce fût un

<sup>19</sup> *Ich bin ein ächter Barbarenfreund und weiß nicht, ob ich mir arg widersetzen würde, wenn wieder einmal ein unverdorberer Barbarenstamm der im Dunkeln heruntappenden Zivilisation unserer Zeit den Kehraus machen wollte [...] Der Gedanke, dass die Barbaren am Ende der Zivilisation mehr förderten als hinderten, müsste freilich die Geschichtsphilosophen des Fortschrittes in einige Verlegenheit setzen.* In: *Reise und Rasttage in der Normandie*, t. 2, pp. 361-362, Leipzig, 1838. Le thème de la régénération par la barbarie n'a pas échappé à Marc Bloch : « C'est surtout en Allemagne que cette apologie de la barbarie devait porter ses fruits. Herder fait écho à Montesquieu ». M. BLOCH, « La société du haut Moyen Âge », *Journal des savants*, 1926, p. 405.

démocrate, un pacifiste qui ait si expressément appelé les barbares pour hâter la ruine d'une civilisation dont pourtant il n'avait cessé de célébrer le progressisme essentiel? Le désir compréhensible de régénération devait-il donc passer par le retour à la barbarie ? La sincérité de l'engagement ne peut jamais servir d'excuse à des évocations aussi inquiétantes qui plongent leurs racines dans un subconscient crépusculaire.

Que cette réserve ne fasse pourtant pas oublier qu'une des dernières manifestations publiques de Venedey, cinq mois avant sa mort, alors que la France venait d'être écrasée par l'Allemagne en 1870, fut la rédaction d'un article paru à Vienne sous le titre courageux « Malheur aux vainqueurs ! », *Vae victoribus* ! ultime expression d'un inlassable artisan d'un rapprochement franco-allemand dont l'espoir disparaissait dans les désastres de la guerre.

« Lorsqu'aujourd'hui nous entendons dire gaillardement : « Il faut que la France soit rendue pour toujours inoffensive ; il faut que l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne lui soient arrachées », nous espérons, nous avons même l'assurance que l'esprit allemand, que la nation allemande [...] offrira à la France vaincue rien qui dût la déshonorer pour toujours, et faire d'elle l'ennemie mortelle de l'Allemagne et l'alliée naturelle de nos ennemis. La nation française s'est rendue coupable d'une grave injustice envers l'Allemagne [...] Mais l'Allemagne serait tout aussi coupable, et tout aussi sûrement elle s'exposerait à un châtement si, victorieuse [...], elle voulait faire des conquêtes et ressusciter l'idée d'un dominateur impérial universel placé sur le trône d'un souverain allemand<sup>20</sup>. »

On a cru ne rien faire de mieux, pour saluer la mémoire d'un homme de convictions, qui a bravé la prison, l'exil et le besoin pour répondre aux exigences de son devoir moral, au risque de faux pas sur des terrains dangereux où la véhémence du militant et la verve du polémiste l'avaient conduit. Mais ne faut-il pas excuser Venedey de ses dangereuses témérités ? Ne sont-elles pas inhérentes à cette imprudente vivacité où se laissent entraîner le journalisme et l'essai militant ? N'est-ce pas dans la nature du genre ? N'est-il pas vrai que le public aime ce genre qui convient à l'homme pressé pour qui la lecture du journal a remplacé la prière du matin selon le mot de Hegel ? Assurément, le publiciste engagé altère l'histoire ; il la mutile selon les intérêts de son engagement, il n'en reste pas moins, que ce faisant, il écrit l'Histoire de son temps, mieux : il la fait.

---

<sup>20</sup> Dans la *Neue Wiener Freie Presse*. Traduction partielle dans *The Levant Times and shipping Gazette*, 20 septembre 1870. gallica.bnf.fr/ark:/1248/bpt6k980079k/f3.item.r=venedey



## L'ENGAGEMENT PACIFISTE ET EUROPÉEN D'ARISTIDE BRIAND (1925-1932)

*par*

*Jean-Louis RIZZO de l'Académie d'ORLÉANS*

Entre le discours de Victor Hugo devant le congrès de la paix en 1849, dans lequel le grand écrivain lance un vibrant plaidoyer pour les États-Unis d'Europe, et la déclaration Schuman du 9 mai 1950 qui amorce la réconciliation franco-allemande et qui préfigure la future Communauté économique Européenne (C.E.E), l'existence de trois conflits franco-allemands, de deux guerres mondiales, de poussée des nationalismes sur le vieux continent, semble annihiler tout esprit de rapprochement des peuples européens. Mais c'est oublier l'engagement d'un homme, Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères français de 1925 à 1932, prix Nobel de la paix en 1926, au profit d'un idéal européen d'union et de concorde, idéal dont s'inspirera en grande partie l'homme qualifié souvent de père de l'Europe, Jean Monnet. Briand a jeté toutes ses forces dans la bataille pour la paix et pour l'Europe. Apôtre de la réconciliation franco-allemande, il la jugeait indispensable pour pouvoir mettre en place un rêve alors insensé, les États-Unis d'Europe.

### **Briand : un lourd passé pour aborder une situation difficile**

Lorsqu'Aristide Briand prend le portefeuille des Affaires étrangères dans le cabinet Painlevé le 17 avril 1925, il a déjà soixante-trois ans, dispose d'un long et tumultueux parcours politique qui ne plaide pas en faveur d'un homme d'engagement, bien au contraire. Élu député socialiste en 1902, il se sépare très vite de sa formation politique d'origine qu'il considère comme trop dogmatique. Certes, cet homme à l'échine souple et aux convictions bien molles ne pouvait se trouver à l'aise dans une S.F.I.O d'obédience marxiste, mais il faut bien reconnaître que l'attrait du pouvoir compte beaucoup dans son évolution politique. En 1905, il rapporte le projet de loi de séparation des Églises et de l'État en orientant le texte vers des dispositions libérales qui heurtent les socialistes les plus à gauche et surtout les radicaux ultra-laïques. Devenu ministre en 1906 au portefeuille de l'Instruction publique, puis

en 1908 en tant que Garde des Sceaux, il goûte avec délice les privilèges qu'offrent ces fonctions. De juillet 1909 à mars 1911, il est pour la première fois président du Conseil. Ancien partisan de la grève générale, il brise désormais ce type d'action par la réquisition des travailleurs et par l'envoi de l'armée. Pour les socialistes, il devient « le renégat Briand ». Ancien adepte du scrutin d'arrondissement, le voici maintenant défenseur de la proportionnelle pour des raisons purement électoralistes<sup>1</sup>. Le scrutin d'arrondissement correspond selon Briand aux « mares stagnantes ». Jadis partisan d'une entente avec les radicaux, il recherche désormais des majorités alternatives intégrant le centre-droit. Redevenu président du Conseil en octobre 1915, il conduit un pays en guerre, combat les pacifistes et autorise l'état-major à imposer sa censure et son bourrage de crâne. Là encore, il est capable de se renier. Il soutient le chef d'état-major Joffre, mais lorsque le Parlement n'en veut plus, il s'en débarrasse avec plus ou moins d'élégance. Il affirme vouloir neutraliser le roi de Grèce Constantin, coupable de collusion avec l'Allemagne, mais en réalité il le ménage parce que la belle-sœur du roi n'est autre que sa propre maîtresse, Marie Bonaparte. Tout Briand est alors là : souplesse et adaptation pour pouvoir durer. Un engagement autour de convictions solides ne correspond en rien à sa personnalité. Briand quitte le pouvoir en mars 1917, mais continue de manœuvrer dans la coulisse. En janvier 1920, toutes les perfidies de ses paroles contribuent à l'échec de Georges Clemenceau à l'élection présidentielle. En janvier 1921, il retrouve une nouvelle fois la présidence du Conseil. L'opinion française manifestant alors son aversion pour l'Allemagne, Briand lui emboîte le pas, affirme qu'il veillera à ce que l'Allemagne paie les réparations, quitte à la violenter en lui mettant « une main ferme qui s'abattra sur son collet » (8 avril 1921). En privé, il susurre ne pas croire un mot de ce qu'il affirme en public au sujet du Reich. De quel crédit peut disposer un tel homme lorsqu'il accède aux Affaires étrangères en 1925 ?

Pourtant, quelques actes de Briand plaident avant son arrivée au Quai d'Orsay pour un engagement pacifiste et européen. Il a certes voté la loi des trois ans en 1913 pour des raisons purement politiques, mais il fait partie de ceux qui pensent que l'Alsace-Moselle pourrait réintégrer le giron national par le résultat de négociations. Il s'oppose ouvertement à « Poincaré la guerre » qui est prêt à accepter un affrontement armé sur le continent européen. Président du Conseil d'octobre 1915 à mars 1917, Briand conduit un pays en guerre mais dès qu'il quitte le pouvoir, certains milieux pensent à lui pour trouver une paix de compromis. Deux personnalités belges, la comtesse de Mérode et le baron Coppée, cherchent à organiser une rencontre entre le baron de Lancken (un diplomate allemand) et Aristide Briand. Ce dernier étudie les propositions de paix de Lancken. Il estime que les bases en sont acceptables. La rencontre doit avoir lieu à Genève le 22 septembre 1917. Briand y est disposé, mais il ne souhaite pas agir dans le dos du gouvernement français. Il s'ouvre de ses projets au ministre des Affaires étrangères, le vieux Ribot. Celui-ci oppose un refus net. Lancken se rend bien à Genève le jour prévu, mais il n'y voit pas Briand. Malgré cet échec, ce dernier passe désormais pour un homme de paix. D'ailleurs, Clemenceau

---

<sup>1</sup> Diviser les radicaux et les socialistes qui disposeraient chacun de leur liste.

lui retire toute influence à partir de novembre 1917 et ne le tiendra jamais informé, en 1919, des négociations relatives au traité de Versailles.

Mais c'est la rencontre de Cannes en janvier 1922 qui place définitivement Briand dans le camp des défenseurs de la concorde européenne. Le 14 décembre 1921, l'Allemagne demande un moratoire sur le paiement des réparations, affirmant qu'elle ne dispose pas des moyens financiers pour s'acquitter de sa créance. En France, les tergiversations du Reich commencent à insupporter et certains milieux plaident pour une intervention armée et pour une prise de gages. Président du conseil, Briand ne croit pas à cette politique d'exécution, d'autant plus que l'allié britannique n'en veut pas. À partir du 6 janvier 1922, les chefs des gouvernements alliés se rencontrent à Cannes pour prendre une décision. Briand se rallie aux propositions britanniques de moratoire provisoire, assorties d'une garantie de Londres sur la sécurité de la France et de la signature d'un pacte de non-agression entre tous les pays européens. Briand se trouve désavoué dès le lendemain par le président de la République Millerand et par une partie du conseil des ministres. « Le moratorium est inévitable » note encore Briand le 9 janvier. Millerand réunit le 11 un conseil des ministres sans Briand toujours à Cannes ; tous exigent des prises de gages contre un moratoire, ce que Briand sait impossible. Le 12 janvier, Briand rentre à Paris et remet sa démission. Il est « tombé à gauche ». Son successeur Poincaré conduira une politique d'exécution avec notamment l'occupation de la Ruhr en janvier 1923. Briand considère que cette politique mène à une impasse. Avec ses amis politiques, il quitte la coalition de centre-droit au pouvoir pour se rallier au Cartel des gauches qui réunit socialistes et radicaux. Ce regroupement des gauches gagne les élections législatives du 11 mai 1924.

Briand ne fait pas partie du premier gouvernement Herriot (mai 1924- avril 1925), mais le président du conseil le désigne pour codiriger la délégation française à la cinquième assemblée plénière de la SDN qui s'ouvre à Genève en septembre 1924. C'est sans doute à ce moment que Briand s'intéresse à la question européenne. Il prend langue avec le comte Coudenhove-Kalergi qui a lancé le 21 juillet 1922 un vibrant appel à l'unité de l'Europe, qui publie en 1923 *Pan-Europa* et qui fonde en 1924 un mouvement du même nom. Briand se lie aussi avec la journaliste Louise Weiss qui écrit dans la revue *L'Europe nouvelle*, laquelle plaide pour la paix et l'unité entre les pays du vieux continent. Tous deux échangent longuement lors de l'assemblée plénière. Briand affirme à son interlocutrice qu'il rêve de transformer l'Europe en « compagnie anonyme de la paix ». Le 1<sup>er</sup> octobre 1924, Briand prononce à la SDN un vibrant discours pour faire ratifier le protocole dit de Genève que l'on résume habituellement par le triptyque « Arbitrage- sécurité- désarmement ». L'art oratoire du député de la Loire-Inférieure fait merveille :

« Et que sort-il de guerres semblables ? Il sort des vainqueurs et des vaincus, tous vaincus, tous appauvris. Voilà la guerre d'aujourd'hui ; la ruine sur le monde, le désastre sur les peuples, voilà la guerre<sup>2</sup>. »

---

<sup>2</sup> *Le Temps*, 3 octobre 1924

Aucun pays ne vote contre le protocole, même si les Britanniques n'y adhèrent que du bout des lèvres.

Désormais au Quai d'Orsay à partir du mois d'avril 1925, Aristide Briand va pouvoir mettre en œuvre ses deux grands projets : la paix en Europe pour préparer l'unité économique et politique du vieux continent.

### « Le pèlerin de la paix »

La paix européenne dépend en premier lieu de la réconciliation franco-allemande. Or, ce qui prévaut en 1925 demeure, au mieux l'hostilité, au pire la haine. Les Allemands n'acceptent pas le paiement des réparations, en veulent à la France pour l'occupation de la Ruhr et ne peuvent assumer les pertes territoriales de 1919. Les Français craignent une revanche allemande, n'éprouvent aucune confiance dans le Reich, entendent rester dans la Rhénanie occupée. Le ministre des Affaires étrangères allemand Stresemann propose en février 1925 l'ouverture de négociations avec Paris. Sa proposition soulève la méfiance, mais Briand, arrivé au Quai d'Orsay au mois d'avril, saisit l'occasion. Il demande à Philippe Berthelot, le secrétaire général du ministère et en outre un ami personnel, de préparer une rencontre. Italiens, Britanniques et Belges sont associés à la démarche. La conférence s'ouvre en Suisse à Locarno le 5 octobre 1925. Les relations internationales dépendant aussi des liens personnels entre les hommes, il est constaté sur place la bonne entente entre Briand et Stresemann. Les deux hommes se comprennent. Briand n'est pas dupe de l'intérêt qu'ont les Allemands à signer un pacte qui les laissera respirer davantage. Mais il tient à conclure afin que le chemin vers la paix devienne irréversible. Après d'âpres négociations et quelques échecs (l'Allemagne n'est pas admise à la SDN), le pacte rhénan est signé le 16 octobre, assorti des garanties britannique et italienne : l'Allemagne reconnaît ses frontières occidentales avec la Belgique et la France, ce qui signifie par exemple que la question d'Alsace-Moselle ne se posera plus ; le Reich accepte que les contentieux relatifs à ses frontières orientales se résolvent par arbitrage de la SDN. Ce pacte rhénan ne règle pas tout, mais il constitue, selon Bertrand de Jouvenel, un « frémissement d'espérance ». Certes Clemenceau juge que Stresemann a « roulé Briand », la droite parlementaire estime que Briand n'a pas obtenu suffisamment de garanties mais la Chambre des députés ratifie le pacte le 26 février 1926. Briand sait que le plus difficile reste à faire ; « c'est un chemin exigeant que la paix » martèle-t-il devant les députés.

Le 8 février 1926, l'Allemagne demande une nouvelle fois son admission à la SDN. Briand en accepte le principe, mais l'Espagne et le Brésil s'y opposent, n'admettant toujours pas le refus de la France et du Royaume-Uni d'en faire des membres permanents du Conseil de sécurité, statut qui serait accordé au Reich. Briand ne peut que temporiser.

En juillet 1926, Raymond Poincaré, l'homme de l'occupation de la Ruhr, l'adversaire éternel de Briand, accède à la présidence du conseil pour rétablir la situation de la France. La droite exulte, pensant que Briand sera exfiltré du Quai

d'Orsay. Mais Poincaré doit tenir compte des équilibres politiques, comme des espoirs suscités par Briand sur le plan international. Le Quai d'Orsay ne change pas de titulaire. Sur ces entrefaites, l'Espagne et le Brésil quittent la S.D.N ; le chemin se libère pour l'admission de l'Allemagne. Le 8 septembre 1926, l'assemblée générale de l'organisation vote à l'unanimité l'entrée de l'Allemagne à la S.D.N comme membre permanent du conseil. Le 10, en présence des délégués allemands, Briand improvise un discours qui le fait entrer dans l'Histoire :

*« C'en est fini des longs voiles de deuil sur des souffrances qui ne s'apaisent jamais. Plus de guerre, plus de solutions brutales et sanglantes à nos différends. Certes, ils n'ont pas disparu, mais désormais c'est le juge qui dira le droit... Arrière les fusils, les mitrailleuses et les canons ! Place à la conciliation, à l'arbitrage et à la paix<sup>3</sup>. »*

La salle se remplit d'émotion, les applaudissements paraissent interminables et le président de séance doit suspendre les débats pour plusieurs heures, tant les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour pourraient sembler dérisoires. Ce discours a sans doute beaucoup compté pour l'obtention par Briand (et Stresemann) du prix Nobel de la paix le 6 décembre 1926.

La question allemande n'est pas pour autant réglée puisque demeurent l'occupation de la Rhénanie et le paiement des réparations. L'entrevue de Thoiry (17 septembre 1926) entre les deux ministres des Affaires étrangères n'aboutit pas, Briand et Stresemann craignant les surenchères nationalistes dans leurs pays respectifs. Infatigable, Briand décide de renouer l'amitié écornée avec les États-Unis pour que ces derniers fassent éventuellement pression sur le Reich. Le 6 avril 1927, il propose au président Coolidge de signer un pacte américano-français de renoncement perpétuel à la guerre entre les deux pays. Cet acte paraît très symbolique car le risque de guerre entre les deux puissances est inexistant. Mais en décembre 1927, le secrétaire d'Etat américain Kellogg propose d'associer à ce pacte toutes les grandes puissances de la planète. Ainsi, la guerre pourrait être mise « hors-la-loi ». En deux articles, le pacte dit Briand-Kellogg se veut d'une incroyable simplicité (huit lignes) ; la guerre se voit interdite et tout différend entre pays se réglera par un arbitrage international. Signé le 27 août 1928 à Paris, le traité est très vite rejoint par de nombreux pays du globe, au nombre de 57 à la fin de l'année 1928. Même l'URSS communiste paraphe le document. Aucune puissance mondiale, grande ou moyenne, n'est absente du pacte. Ce dernier marque le triomphe de Briand.

Le ministre des Affaires étrangères français profite alors de l'occasion pour relancer les discussions franco-allemandes. Le 7 juin 1929, le plan Young permet d'étaler la créance allemande jusqu'en 1988, ce qui signifie que les annuités deviennent dérisoires. Certes, le parti nazi hurle à l'asservissement du Reich pour soixante ans, mais l'accord semble salutaire pour Berlin. Puis, le 31 août 1929, les accords de La Haye permettent à l'Allemagne de retrouver rapidement sa souveraineté presque totale puisque les Français promettent d'évacuer de manière anticipée la Rhénanie (1930 au lieu de 1935). Seule subsiste la démilitarisation de cette zone. Briand a

<sup>3</sup> Bernard OUDIN, *Aristide Briand*, p.490

accompli en quelques années une œuvre remarquable, même si les nationalistes allemands et la droite française se montrent sceptiques.

La mort de Stresemann (septembre 1929) et le début de la grande crise économique ne découragent pas Briand qui entreprend son dernier chantier, celui de l'union de l'Europe.

## L'Union de l'Europe au service de la paix

Les ravages causés par la première guerre mondiale conduisent plusieurs intellectuels et hommes politiques à considérer qu'un rapprochement entre les peuples européens serait générateur de paix. Le radical Léon Bourgeois, ancien président du Conseil et père de la SDN appartient à ce courant, et un autre radical, Édouard Herriot en est très proche. Le modéré Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères et académicien illustre, s'aligne également sur cette position. Non moins pacifistes, d'autres responsables considèrent qu'une construction européenne doit débiter par l'intégration économique, laquelle demeurera le prélude à l'entente politique. Joseph Caillaux, plusieurs fois ministre des Finances, pacifiste jusqu'à la « trahison » pour Clemenceau, prône un vaste marché économique européen intégré. Un autre ministre, Louis Loucheur, se veut plus pratique et demande que les Européens réfléchissent sur une union des politiques charbonnières. Gaston Riou, qui sera député radical de l'Ardèche entre 1936 et 1940, fonde en 1926 un Comité français d'unité douanière européenne ; en 1928, il publie *Europe, ma Patrie*. Dans la revue *Notre Temps*, Jean Luchaire rêve à l'effacement des nations du vieux continent au profit d'États fédérés européens. Aristide Briand s'aligne sur cette idée forte. Le ministre des Affaires étrangères va être le seul responsable politique d'envergure à adopter une position aussi avancée. Il reçoit plusieurs fois l'Européenne convaincue qu'est Louise Weiss. À deux reprises en 1926 et 1927, il s'entretient avec Coudenhove-Kalergi. À l'issue de la deuxième rencontre, Briand lance au comte : « Marchez vite, marchez vite<sup>4</sup>... »

Le 5 septembre 1929, Briand surprend son auditoire lors de la traditionnelle assemblée générale de la S.D.N. Personne ne s'attendait à une vibrante profession de foi européenne :

« Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples d'Europe, il doit exister comme une sorte de lien fédéral ; ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité qui leur permettra de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves si elles venaient à naître. C'est ce que je voudrais m'efforcer d'établir. Évidemment, l'association agira surtout dans le domaine économique... Mais je suis sûr qu'au point de vue politique, au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association peut être bienfaisant<sup>5</sup>... »

<sup>4</sup> Cité dans Bernard OUDIN, Aristide Briand, p. 524

<sup>5</sup> Cité dans Achille ELISHA, Aristide Briand- La paix mondiale par l'Union européenne, p.32

Ce court extrait apparaît très riche d'enseignements. Briand se montre conscient des dangers qui menacent l'Europe (« circonstances graves ») comme les crises économiques et les guerres. Dans ces cas, l'union des États européens s'avèrerait salutaire. Le ministre des Affaires étrangères pressent aussi que le rapprochement économique ne suffira pas à unir les peuples du vieux continent ; la dimension politique demeure indispensable. Enfin, Briand devine inconsciemment le problème qui se présentera ultérieurement à tous les dirigeants européens : comment concilier le « lien fédéral » avec le maintien de la « souveraineté des nations » ? N'appréhendons-nous pas ici la notion quelque peu alambiquée défendue à la fin du XX<sup>e</sup> siècle par Jacques Delors, la bien vague « fédération d'États-nations » ?

Cette allocution d'Aristide Briand semble recevoir l'agrément de ses partenaires européens. Lors d'un repas qui se déroule à l'hôtel des Bergues de Genève, quatre jours après l'intervention du ministre français devant l'assemblée générale, vingt-six ministres des Affaires étrangères des pays d'Europe encouragent Briand à approfondir son travail.

Le 1<sup>er</sup> mai 1930, Aristide Briand adresse à tous ses collègues européens un mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne. Ce texte ambitieux résulte d'un travail accompli par le ministre et ses collaborateurs parmi lesquels émergent le secrétaire général du Quai d'Orsay Philippe Berthelot et surtout le directeur des Affaires politiques et commerciales du ministère, un certain Alexis Léger, futur Saint John Perse. C'est Léger qui a établi un document préparatoire que le ministre corrige quelque peu. Briand précise les grands objectifs de sa politique : unifier le vieux continent dans le domaine douanier, favoriser la libre circulation des personnes, encourager la liberté commerciale par une diminution progressive des tarifs et définir un statut unique pour tous les travailleurs étrangers disposant d'un emploi dans un pays européen. Europe commerciale et Europe des hommes, tels sont les axes de la pensée de Briand. Le ministre n'élude aucun sujet, envisage une politique de contrôle des grands cartels industriels, une réflexion sur de grands travaux inter-États (canaux – chemins de fer – grandes routes), un régime unique des Postes et même au-delà une coopération intellectuelle. On voit ainsi que tous les sujets abordés aujourd'hui par l'Union Européenne figurent déjà au cœur du mémorandum Briand. Même ce qui relève des Fonds structurels actuels a été envisagé par Briand qui souhaite réserver des crédits pour aider les régions d'Europe les moins développées.

Pour conduire toutes ces politiques, Briand ne peut éviter d'évoquer la mise en place d'institutions communes. Ce vieux réaliste sait très bien la force des nationalismes sur ce continent embrasé par un conflit mondial. Aussi prend-t-il soin de mentionner que son projet privilégie l'idée d'union sur celle d'unité. Les États s'orienteront davantage vers une simple coopération plutôt que vers une fédération. Point d'institutions fédérales à l'image de la future Commission de Bruxelles, mais Briand propose toutefois d'instaurer des structures solides et permanentes. Une Conférence européenne réunissant les délégués de tous les pays membres de cette « Union européenne » (l'expression est notée dans le projet Briand) constituera une sorte de Parlement adoptant les grandes décisions dans

les domaines précités. Un comité politique permanent (dont Briand ne détaille volontairement pas les contours) fera fonction d'exécutif, assisté par un secrétariat aux tâches principalement administratives. Briand est conscient que la crédibilité de son projet repose sur la politique des « petits pas », qu'il faut d'abord convaincre les États de participer au processus et qu'il ne convient pas de les effrayer par une intégration trop hardie. Mais à bien y regarder, tous les aspects d'une construction européenne ambitieuse se retrouvent dans le mémorandum. Une phrase de ce texte sera même reprise presque intégralement dans le traité de Rome de 1957 : aller vers « l'établissement d'un marché commun pour l'élévation au maximum du niveau de bien-être sur l'ensemble des territoires de la communauté européenne », avec pour objectif ultime la « libéralisation progressive et la simplification méthodique de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes ». Cet ambitieux mémorandum correspond à l'engagement européen de Briand et ce dernier pense avoir l'Histoire pour lui. Ne s'était-il pas un peu enflammé à Genève le 5 septembre 1929 en affirmant : « Je sais bien que j'ai les peuples pour moi. Le sentiment européen, c'est un courant contre lequel il n'y a rien à faire. »

Le ministre des Affaires étrangères français demande à tous les pays concernés d'étudier le mémorandum et d'y répondre avant la nouvelle session de la SDN au mois de septembre 1930. Mais, alors qu'au mois de septembre 1929, Briand disposait des encouragements de tous ses partenaires, l'adhésion des Européens une année plus tard ne semble plus de saison. Sept pays seulement soutiennent sans réserve le projet du ministre français : la Belgique, les Pays-Bas, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Grèce. Ailleurs, la méfiance a remplacé l'enthousiasme car la crise économique et la poussée des partis nationalistes conduisent au repli sur soi. L'Allemagne exige l'égalité des droits avant toute avancée européenne, l'Italie cherche à s'isoler, alors que le traditionnel partenaire britannique préfère désormais travailler avec les Dominions et affirme ne pas vouloir d'institutions pouvant concurrencer la SDN. Quant à la montée du nazisme dans le Reich, elle n'est pas de bon augure pour la suite.

Mais Briand, fort de son engagement, refuse tout découragement. Il obtient le 13 septembre 1930 la mise en place d'une Commission d'études pour l'Union européenne. Elle se réunira à cinq reprises entre 1930 et 1932 et Briand, malgré sa santé chancelante, tient à en présider les travaux. « Tant que je serai là où je suis, il n'y aura pas de guerre », clame-t-il de manière péremptoire et benoîte à la fois. Mais les discussions s'enlisent. Devant la gravité de la crise économique, le ministre français juge utile de proposer le 15 mai 1931 un plan de lutte européen contre la crise. Il prône une politique commune du crédit, une baisse des tarifs douaniers et une union des exportateurs agricoles pour pouvoir mieux écouler les produits. Ce document reste lettre morte, nul pays ne donnant suite. Pourtant, Briand continue de croire à son projet. Très fatigué, il se rend encore en Allemagne en septembre 1931 ; les nazis ne se donnent même pas la peine de le conspuer, ils savent que son heure est passée. D'ailleurs, ébranlé par son échec à l'élection présidentielle de mai 1931, affaibli par la maladie, Briand finit par démissionner le 8 janvier 1932. Il sera resté au Quai d'Orsay près de sept années. Sa mort le 7 mars 1932 marque la fin

des espoirs. Dix mois plus tard, Hitler devenait chancelier du Reich. Le temps de la paix et de l'union européenne semble bien révolu.

Apparemment, Briand a échoué : au cours des années trente, il n'est plus question de paix ; dans la décennie suivante l'Europe hitlérienne n'a évidemment rien de commun avec le projet d'intégration du ministre des Affaires étrangères français. Mais son engagement sans limites fait des émules. Le 18 janvier 1931, alors que Briand occupe encore le Quai d'Orsay, des intellectuels français lancent un manifeste en faveur de l'Union européenne. On y trouve les noms d'Emmanuel Berl, de Jean Cocteau, Jean Giono, Roger Martin du Gard, Marcel Pagnol, Jules Romains et de bien d'autres. Même si certains d'entre eux adopteront pendant la guerre une attitude ambiguë, ces intellectuels continueront à porter le message européen après la guerre. Quant à Jean Monnet, il s'est toujours présenté comme un partisan des thèses d'Aristide Briand. Il n'a pas directement travaillé avec le ministre mais a rencontré nombre de ses collaborateurs. Il lui appartiendra de reprendre le chantier de cette construction européenne pour traduire concrètement ce qui demeure comme le grand œuvre de l'engagement d'Aristide Briand. À cette occasion, le plus bel hommage à Briand n'émane-t-il pas de Robert Schuman qui dans son discours du 9 mai 1950 affirme : « En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet central de servir la paix. »

## BIBLIOGRAPHIE

Outre les ouvrages généraux sur l'histoire politique française, il convient de mentionner :

BELLON Christophe, *Aristide Briand*, CNRS Éditions, 2016, 384 p.

BOSSUAT OSSUAT Gérard, « Les innovations européistes de Briand et des gouvernements français », dans *La France et la construction de l'unité européenne*, Armand Colin, 2012, pp. 37 à 58.

DU REAU Élisabeth, « La France et l'Europe d'Aristide Briand à Robert Schuman, déclin et redéploiement d'une politique étrangère », dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 42 (1995), pp. 556 à 567.

ELISHA Achille, *Aristide Briand- La paix mondiale et l'union européenne*, Éditions Ivoire Clair, 2003, 396 p.

MARKOWITZ Reiner, « Aristide Briand, Gustav Stresemann et la coopération franco-allemande dans l'entre-deux-guerres », dans *Allemagne d'Aujourd'hui*, n° 233 (2020), pp. 18 à 26.

OUDIN Bernard, *Aristide Briand*, Perrin, 1987, 607 p.



# L'ENGAGEMENT DES HOMMES ET DES FEMMES DU RÉSEAU MORHANGE

*par*

*Jean-Claude MEYER de l'Académie de TOULOUSE et des JEUX FLORAUX*

Le réseau Morhange, « groupe de choc de la Résistance toulousaine<sup>1</sup> », se constitua progressivement sous l'autorité de Marcel Taillandier, adjudant technicien radio dans les Services spéciaux de la Défense Nationale. Celui-ci, après une entrée précoce en résistance, sut regrouper progressivement des hommes et des femmes motivés et courageux ; le réseau mena une lutte efficace contre la Gestapo et ses séides mais la mort de vingt-quatre membres allait laisser un souvenir amer à la victoire.

## **L'entrée en résistance**

Le 25 juin 1940, le colonel Rivet, Paul Paillole et leurs compagnons des Services de renseignements et du contre-espionnage, repliés à Bon-Encontre (près d'Agen), firent le serment de poursuivre la lutte dans la clandestinité. Ils connaissaient en effet la perversité du régime nazi. Depuis 1931, leur informateur Hans-Thilo Schmidt, au sein du Service du Chiffre à Berlin, communiquait régulièrement les informations les plus secrètes : le haut commandement militaire et les gouvernements français successifs n'en tinrent pas compte<sup>2</sup> ; la communication faite aux Anglais des informations relatives à la machine de transcription « Enigma »<sup>3</sup> allait leur permettre de gagner la bataille aérienne en 1940-1941.

---

<sup>1</sup> Michel GOUBET, *Toulouse et la Haute-Garonne dans la guerre (1939-1945)*, Saint-Etienne, éd. Horvath, 1987, p. 95.

<sup>2</sup> Paul PAILLOLE, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 115-117 (réunion du comité permanent de la Défense nationale du 8 décembre 1937), p. 75 et 195 (machine Enigma).

<sup>3</sup> Enigma : machine électro-mécanique aux réglages complexes et variables, pour la transmission codée des messages ; les informations transmises aux Polonais permirent à leurs mathématiciens de faire le décriptage ; le mathématicien anglais Alan Turing perfectionna le décriptage en l'adaptant aux modifications continuellement effectuées.

Convaincu par le colonel Rivet, le général Weygand obtint, de la part des autorités allemandes de la Commission d'armistice, qu'à l'instar d'une disposition du traité de Versailles soit créé un Service des menées antinationales. Il y eut un Bureau des menées antinationales (BMA) par division militaire territoriale, censé assurer la sécurité des services de l'armée de l'armistice<sup>4</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet 1940, Paillole reconstitua le Service de contre-espionnage offensif sous le nom de « Travaux Ruraux » (T.R.) avec l'approbation du directeur du Génie rural, assurant ainsi la couverture officielle ; les Services de renseignements Guerre (futur réseau « Kléber ») et Air se transformèrent en réseaux clandestins. Les BMA leur apportèrent un soutien capital. Installé à Marseille, Paillole dirigea les « Travaux ruraux » qui couvrirent l'ensemble du territoire et un poste important, T.R. 117, dirigé par d'Hoffelize, fut implanté à Toulouse. Les T.R. arrêteront de nombreux espions allemands passés en zone libre : une quarantaine, jugés par les tribunaux militaires de la zone libre et de l'Afrique du Nord, seront exécutés<sup>5</sup>.

Replié au château de Brax, adossé à la forêt de Bouconne, à 15 kilomètres à l'ouest de Toulouse, Taillandier installa un poste émetteur dans la tour du château pour correspondre avec la zone occupée. Il se lia avec les agents du Camouflage du matériel (CDM), avec d'autres militaires, Maurice Colette, Paul Faivre, Yvon Peuziat. Présenté par d'Hoffelize, il rencontra le capitaine Louis Péliissier, membre du groupe « Combat » et chef départemental de l'Armée secrète<sup>6</sup>. En accord avec son supérieur, le colonel Ganeval, commandant le 23<sup>e</sup> R.I., Péliissier se livrait au camouflage des armes et à la recherche de renseignements<sup>7</sup>. Taillandier constitua une équipe de volontaires spécialisés dans la constitution de dépôts d'armes clandestins, leur apprenant à savoir se taire : ce travail méthodique, effectué dans l'ombre, leur évitait des mésaventures après l'invasion de la zone libre. En janvier 1942, Taillandier s'installa à Solomiac (Gers). Par son poste émetteur, il identifia deux postes émetteurs allemands qui opéraient près de Bordeaux comme étant les postes sur lesquels il avait « pianoté » à Paris : il décida d'aller les récupérer ! Muni de faux papiers, il franchit la ligne de démarcation, se fit embaucher par une entreprise travaillant pour l'organisation Todt et profita d'une occasion pour enlever les postes, les rapporter en zone libre avec les plans sur les fortifications en cours de construction<sup>8</sup>.

## La formation du réseau Morhange

En novembre 1942, l'invasion de la zone sud obligea Paillole à réorganiser les implantations des T.R. pour plonger encore plus dans la clandestinité et continuer la

<sup>4</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux (1939-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975, p. 224-239.

<sup>5</sup> P. PAILLOLE, *L'homme des services secrets - Entretiens avec A.-G. MINELLA*, Paris, Julliard, 1995, p. 181.

<sup>6</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 514.

<sup>7</sup> RÉMY, *Morhange « Les chasseurs de traîtres »*, Paris, éd. Flammarion, 1975, p 56.

<sup>8</sup> *Livre d'Or du Mémorial de Ramatuelle*, Paris, AASSDN [Amicale des Anciens des Services Spéciaux de la Défense nationale], 2005, p. 512.

coopération avec les services secrets alliés. Déjà, le 24 août 1942, les BMA avaient été dissous sous la pression des autorités d'occupation. Activement recherché, Paillole réussit à s'évader par l'Espagne en décembre 1942 : il rejoignit Londres puis Alger d'où il continuera de diriger son service ; promu au grade de commandant, il fut chargé du contre-espionnage dans le cadre de la Direction générale des services spéciaux, nouvellement créée à Alger. L'armée allemande s'installa fortement dans le Sud-Ouest, avec le commandement à Toulouse. Dans les premiers mois de 1943 l'orage se déchaîna sur les T.R. et décima à Toulouse le T.R. 117 ; cependant, sous la direction de Paillole, le capitaine Vellaut commençait l'implantation d'un nouveau réseau « T.R. jeune »<sup>9</sup>.

Or dans la région du Sud-Ouest, de nombreux groupes de résistance s'étaient formés : Alliance, Bertaux, Libérer et Fédérer, Libération, Combat, Franc-Tireur ; d'autres apparurent : Alibi, Ajax, Andalousie, Gallia, Brutus-Buyer, réseaux S.O.E. d'obédience britannique, réseau Françoise (F. Dissart), réseaux militaires Maurice et Allard : « une soixantaine de réseaux et de sous-réseaux en Haute-Garonne <sup>10</sup>. » Par les Pyrénées, on accédait à l'Espagne et, de là, à l'Afrique du Nord. Paillole analysa clairement la situation : « La protection de la frontière espagnole a pris désormais pour nous une importance vitale. À la terreur que la Gestapo voudrait instaurer dans le Sud-Ouest et la région pyrénéenne, il faut répondre par la terreur que doivent inspirer nos représailles et l'impitoyable sanction de la trahison. Le groupe Morhange s'engagea à fond dans cette voie<sup>11</sup>. » Au début de l'année 1943, Taillandier avait encore effectué une visite à sa famille à Chateaugay : « Tu sauras, dit-il à son épouse : pour moi, la vie d'un homme ne compte pas. La France avant tout. Il pencha la tête sur les deux enfants et moi-même en entonnant la Marseillaise<sup>12</sup>. » En février 1943, il s'installa à Toulouse, au bar Le Frascati, situé au N° 35 des allées Jean-Jaurès. Sous son impulsion, désireux de mener une action efficace, une poignée d'hommes se retrouvaient. Fin mai 1943, l'arrivée de Gasquet, parachuté par ordre de Paillole pour reconstituer le poste T.R., permit de brancher Taillandier [Ricardo] sur le poste T.R. 125 à Barcelone, alors dirigé par d'Hoffelize, et de lui fournir des fonds. Il lui transmettait cette directive : « Paralyser l'ennemi et détruire la trahison », ce qui impliquait l'élimination physique de ses agents. « L'application de la mesure D [peine de mort] devra être rigoureuse mais respectera nos règles : la décision doit être prise par Lafont [Verneuil] ou par d'Hoffelize à Barcelone, sauf cas d'urgence ou de légitime défense. Un compte rendu doit toujours être adressé à Alger<sup>13</sup>. » Le 24 juin, une réunion de travail était prévue au Frascati. Sur délation, le chef de la Gestapo, Muller, tendit une souricière. Taillandier [Ricardo] gagna la toiture de l'immeuble et s'enfuit. Le chef d'escadrons Pointurier, le capitaine Sandeau, le lieutenant Lenôtre,

<sup>9</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 451 et 504-505.

<sup>10</sup> Michel GOUBET et Paul DEBAUGES, *Histoire de la Résistance – Haute-Garonne*, Cahors, éd. Milan, 1986 p. 37-44 et 64-67 -. « L'action du Réseau Morhange a débordé le cadre de la Haute-Garonne, on en trouve des traces dans le Gers, le Lot-et-Garonne, l'Ariège. » (p. 70).

<sup>11</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 521.

<sup>12</sup> Archives familiales Taillandier, Note écrite par Simone Taillandier-Duponteilh.

<sup>13</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 514.

l'aspirant Candeau, les adjudants Carlier et Gardiol, furent arrêtés et déportés : seul, Gardiol reviendra de déportation ; Élise Cambolive fut relâchée<sup>14</sup>.

Début juillet, Pélissier conduisit Taillandier, en plein désarroi, au domicile d'André Fontès, rue de l'Ourc. « Ensemble, leur dit Pélissier, vous pourriez travailler sous le contrôle exclusif de l'armée et mettre sur pied un groupe efficace. » Démobilisé, Fontès avait ouvert un magasin d'électricité, rue de la République, et recherchait une organisation luttant contre l'ennemi. Il entra en relation avec Joyeux, responsable des Corps Francs Combat dans l'Armée secrète, qui le présenta à Pélissier. « Il fut entendu que Pélissier et Taillandier [Morhange, alias Ricardo], épaulés par André Bousquet, des Renseignements Généraux, s'occuperaient du renseignement et des contacts, j'étais chargé de l'action. Voilà comment le réseau Morhange a vu le jour. Les effectifs de départ étaient très réduits, mon groupe franc se composant de Raymond Ruelle, Jean Lehman et Henri Barrau. Vinrent s'y ajouter. Jean Buis, Jean Lacaze, Salvan et Wolsfeld, venant tous les quatre de l'Armée secrète, plus Paul Favre et Maurice Colette, deux sous-officiers qui avaient travaillé au camouflage du matériel, amenés par Taillandier. Il faut ajouter Jacques Combatalade et Léo Hamard, tous deux de la 8<sup>e</sup> brigade de police mobile. Au cours des mois, notre nombre grossit un peu, mais restant toujours très modeste<sup>15</sup>. »

Taillandier structura progressivement le réseau en trois groupes : 1<sup>o</sup> les agents permanents d'action directe (les « X » constituant le groupe de choc, et les « non-X »), 2<sup>o</sup> les agents permanents de renseignement et d'ordre administratif et 3<sup>o</sup> les agents occasionnels (refuges, hébergements, maquis, passeurs dans les Pyrénées).

## La lutte armée

Taillandier, sous le nom de Morhange (X-1), opéra à la manière du contre-espionnage : infiltrer l'ennemi. En accord avec Morhange, Achille Viadiou (X-2), commerçant toulousain, entra au Parti populaire français [PPF] de Doriot et au Rassemblement National Populaire [RNP] de Déat ; il put ainsi établir des cartes officielles du RNP. Nommé chef du RNP pour l'Ariège, il rendit compte des activités de son « collègue » Blanc, chef du RNP pour la Haute-Garonne, et du chef régional Nouniol : tous deux furent alors éliminés. Déat désigna alors Viadiou comme chef régional du RNP. Par cette fonction, il se trouvait en relation avec les gens de la Gestapo, notamment avec l'un de ses membres importants, Lehmann<sup>16</sup> qu'avec l'aide de son épouse, il invitait à leur domicile. Il obtenait facilement des *Ausweis* officiels pour ses camarades qu'il faisait passer comme des « collaborateurs » et il parvint aussi à faire avertir des résistants menacés. Quand ils furent découverts, les inspecteurs Combatalade (X-5) et Espitalier (X-13) passèrent aussitôt dans la clandestinité mais Madame Espitalier fut déportée. L'infiltration de la Gestapo toulousaine par Saint-Laurens et du R.N.P. par Achille Viadiou permit de découvrir

<sup>14</sup> *Livre d'Or du Mémorial de Ramatuelle*, p. 513.

<sup>15</sup> RÉMY, p. 150. - Archives toulousaines AASSDN, Note rédigée par André Fontès.

<sup>16</sup> RÉMY, p. 143 et 217.

les risques que la Gestapo ou ses collaborateurs faisaient peser sur les résistants toulousains. À l'évidence, on ne pouvait imaginer de créer un lieu secret de détention : le risque eut été trop grand.

Une procédure fut mise en place : traîtres et agents ennemis seraient jugés après avoir fait des aveux formels, le plus souvent consignés sous forme de procès-verbaux signés par l'intéressé et envoyés à Alger. Durant l'année 1943, Paillole fit effectuer des missions sous-marines secrètes entre Alger et le cap Camarat, près de Ramatuelle, pour transporter agents, matériels, armes et courriers, notamment grâce au capitaine de frégate L'Herminier, commandant du *Casabianca*. En octobre 1943, Paillole ordonna une action particulièrement spectaculaire<sup>17</sup>. En juillet 1943, le gouvernement de Vichy avait placé à la tête de la police régionale de Toulouse l'intendant de police Barthelet que son action répressive contre les résistants lyonnais avait fait inscrire comme relevant de la mesure D. Un homme solide, cordonnier de son métier, fils d'Alsaciens, animé des purs sentiments patriotiques fut désigné : Alsfasser embarqua dans le submersible en septembre et, à la fin du mois, il avait rejoint Taillandier et Fontès. Lorsque le 23 octobre à 20 h 15, la nuit déjà tombée, Barthelet sortit du garage où il venait de ranger sa voiture, deux rafales de mitraillettes partirent de taillis situés en face de son domicile ; tout de suite, une Peugeot 202 prit Alsfasser et son compagnon. Paillole a souligné les importantes conséquences de cette opération : « La sensation que désormais nul n'était à l'abri des représailles de patriotes s'étendit jusqu'au sommet de la hiérarchie administrative et policière ainsi que dans les états-majors de l'*Abwehr* et de la Gestapo. À plusieurs reprises, la radio de Londres cita cette action punitive en exemple. Elle mit en garde les Français contre la trahison. » Alsfasser rejoignit Ramatuelle pour rentrer à Alger. Monique, fille du général Giraud, âgée de 16 ans, devait faire partie du voyage. Le groupe et son escorte de maquisards parvinrent près du rivage quand les patrouilles ennemies ouvrirent le feu : Alsfasser fut tué tandis que le groupe profitait de l'obscurité pour fuir. Prévenu que les postes allemands en surveillance sur la côte des Maures étaient en état d'alerte, Paillole avait juste eu le temps de demander au général Giraud de faire stopper le *Casabianca*. Les opérations sous-marines se firent désormais par les côtes espagnoles et le poste T.R. 125 de Barcelone, par lequel Monique Giraud sera enfin acheminée.

En novembre 1943, Pierre Rous rejoignit le groupe Morhange : « sa froide intelligence, ses antennes dans le Milieu de la délinquance permirent d'intensifier encore l'action répressive et de l'étendre à la région parisienne<sup>18</sup> », reconnaissait Paillole. L'affaire du cap Camarat incita Retzek, responsable du RSHA [Office suprême de Sécurité du Reich] dans les Alpes-Maritimes et le Var, à demander des renforts. Il obtint Messak (son ancien adjoint à Toulouse) et deux spécialistes des questions méditerranéennes : le colonel espagnol Alzugaray et l'Italien Toniutti. Le premier arrivait de Paris avec les documents du RSHA concernant le Sud-Est ; le second avait pris dans les archives de la Gestapo toulousaine les renseignements susceptibles d'exploitation à Nice. Or, sous le nom de « Jules Titens », Saint-Laurens

<sup>17</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 515-520.

<sup>18</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 517.

(X-15), était infiltré dans l'équipe de Messak : il occupait un emploi de chauffeur à la Gestapo toulousaine quand un ami de lycée, Jacques Combatalade (X-5), l'ayant rencontré, lui fit comprendre l'ambiguïté de sa situation et le recruta<sup>19</sup>. Le 23 décembre, il avisa Taillandier du départ de l'équipe, le 1<sup>er</sup> janvier. Le colonel Cabanié fournit des tenues pour permettre l'interception des véhicules. Le départ se fit le 2 janvier à 8 heures. Sur la R.N. 113, au carrefour des Monges, quatre gendarmes et deux civils arrêtaient le convoi. Messak, souriant, descendit de voiture avant de remarquer les bizarres accoutrements des gendarmes : l'un en culotte de cheval beige, l'autre vêtu d'une canadienne, le troisième avec un pantalon civil, le quatrième flottant dans une vareuse trop grande. Messak tenta de sortir un revolver mais la fusillade fut immédiate. À 9h50, un automobiliste découvrit les cadavres des trois gestapistes et de la maîtresse de Messak. Prévenu à 10 h 30 par la gendarmerie de Montgiscard, le commandant Abadie avisa tardivement la préfecture et la police allemande se mit en piste à 17 heures. Le butin était impressionnant : deux-cents litres d'essence, dix mille francs et des devises, des dossiers de résistants à neutraliser, des fiches d'agents de l'*Abwehr* et de la Gestapo utilisables dans le Sud-Est, des dépôts d'armes à rechercher, soit : « cent kilos de documents de contre-espionnage précieux et une liste d'objectifs pour notre groupe Morhange<sup>20</sup>. »

On connaît quelques-unes des quatre-vingt-treize affaires<sup>21</sup> sanctionnées par la « mesure D ». Citons : Georges Garrigues, dit « Éric Schmidt », agent français de la Gestapo toulousaine, l'ex-adjutant Charles Clausse qui, engagé dans la Waffen SS, recrutait dans la région toulousaine, Castereels, dit « Sénac » qui, agent du Service de Renseignements belge, passé à la solde de la Gestapo, avait réussi à s'infiltrer dans le Service de Renseignements des Mouvements Unis de Résistance et préparait un vaste coup de filet. Léo Hamard et Maurice Espitalier surveillaient constamment ses agissements. Fortuitement, en novembre 1943, la police l'arrêta pour un trafic de marché noir. À ce moment, Taillandier, après avoir contacté le commissaire Fournera, sut le retourner pour mettre au point un faux enlèvement. Au poste de commandement, « Sénac » passa rapidement aux aveux<sup>22</sup>.

Fontès organisa la récupération de deux tonnes de café dans le dépôt allemand de Beaumont-de-Lomagne et... les vendit à l'Intendance allemande à Castanet-Tolosan, procurant ainsi l'aisance aux trésoreries de Péliissier et de Taillandier. Au cours d'une odyssée rocambolesque, où les balles sifflèrent sur sa tête, il déroba un camion-citerne chargé de quinze mille litres de carburant puis il se recommanda du colonel Cabanié auprès de la gendarmerie de Nailloux et le camion fut camouflé dans un immense hangar, sous des bottes de paille<sup>23</sup>. Au printemps 1944, l'Armée Secrète constitua également, sous le commandement de Raymond Viadieu [Vira], cousin

<sup>19</sup> *La Dépêche du Midi*, vendredi 9 mai 1997, « Une mise au point à propos du réseau Morhange » par le président de l'association du réseau Morhange [André Fontès].

<sup>20</sup> Archives toulousaines AASSDN, note rédigée par André Fontès

<sup>21</sup> *Livre d'Or du Mémorial de Ramatuelle*, p.51

<sup>22</sup> RÉMY, p. 285-292, Annexe VI « Rapport envoyé à Alger sur l'affaire Sénac ». Ultérieurement, la Gestapo arrêtera et fera fusiller à Bordeaux le commissaire Fournera pour son activité résistante.

<sup>23</sup> RÉMY, p. 170-177.

d'Achille, un groupe franc qui, spécialisé dans les sabotages, multiplia les coups de main dans Toulouse et les environs et, par nécessité, procéda à des opérations d'ordre répressif<sup>24</sup>.

Informé par Viadiou de la prochaine venue de quatre truands de l'équipe Henri Laffon à Paris chargés de liquider le réseau Morhange, André Fontès monta un guet-apens. À leur arrivée, Viadiou leur parla confidentiellement d'une personne désireuse de faire passer un gros paquet d'or en Espagne. Répondant à leur désir de réaliser promptement cette opération, Viadiou les fit patienter quarante-huit heures avant de les guider jusqu'à la propriété isolée de Wolsfeld à Saint-Lys : là, ils furent abattus dès qu'ils descendirent de leur véhicule<sup>25</sup>. Pour mener ses diverses missions, le groupe d'action Morhange ne pouvait agir par ses seuls éléments : « La vérité oblige à reconnaître que ces X ont bénéficié du concours bénévole et courageux de nombreux autres patriotes dont le désintéressement et l'héroïsme ne méritent pas l'oubli. En effet, 142 agents sont officiellement homologués dans le réseau Morhange<sup>26</sup>. » Tous savaient les risques encourus.

Employée à la préfecture, Odette Cayla, grâce à un jeu de fausses clés, parvenait à procurer cartes d'identité, cartes grises, cartes de police, toutes munies de leur cachet. Simone Vignes fut recrutée en 1942, âgée de vingt ans, comme secrétaire à la préfecture de la Haute-Garonne. L'année suivante, l'intendant de police lui demanda « une très grande discrétion » et elle devint sa secrétaire. « Je frappe à la machine à écrire sur la demande des Allemands le plan du maintien de l'ordre qui consiste à raser la ville de Toulouse en cas de victoire de la France. Je suis alors contactée par un membre du groupe Morhange qui me demande une copie supplémentaire que je dissimule dans un endroit bien défini. Malheureusement ces documents, confiés dans un autre groupe de résistance ont été découverts par les Allemands et il a été facile avec les frappes de la machine de comprendre que c'était moi qui les avais fournis. J'ai eu aussitôt un mandat d'arrêt en janvier 1944, j'en ai été heureusement prévenue par un chef de cabinet du préfet et je n'ai eu que le temps d'appeler mes camarades du groupe Morhange et de partir précipitamment dans le maquis. Particulièrement dans le Gers recueillie par des personnes qui nous aidaient avec beaucoup de courage, à reconquérir notre pays<sup>27</sup>. » Elle prit part à une mission risquée à Auch : capturer une Française qui dénonçait les patriotes. Simone Vignes se présenta à l'hôtel de Paris, siège de la Gestapo, le 16 mars à 08 h et rencontra cette femme sous le prétexte qu'un résistant voulait lui faire, à elle seule, des confidences sur les FFI. Elles sortirent ensemble de l'hôtel. À une trentaine de mètres, trois compagnons de Simone les embarquèrent dans une traction avant. Au P.C. de Saint-Lys, la femme fit les aveux et la mesure D fut exécutée.

<sup>24</sup> RÉMY, p. 45. - M. GOUBET et P. DEBAUGES, p. 75.

<sup>25</sup> Archives toulousaines AASSDN, Note rédigée par André Fontès.

<sup>26</sup> *La Dépêche du Midi*, vendredi 9 mai 1997, « Une mise au point [André Fontès] ».

<sup>27</sup> Notice biographique du 22 septembre 2005. Attestation Commission de liquidation du Réseau Morhange du 1<sup>er</sup> août 1945.

Le lieutenant-colonel Pierre Cabanié<sup>28</sup> commandait la légion de gendarmerie de Gascogne depuis mars 1942. En septembre 1943, à la demande de son ami le capitaine Guisset (commandant du bureau de la subdivision, rue Duranti à Toulouse), il entra dans la Résistance en étroite collaboration avec son adjoint, le commandant Abadie. « Dès ce jour, témoignera Fontès, nos actions étaient moins risquées car la gendarmerie a pris de gros risques. Notre réseau Morhange possédait treize voitures tractions avant noires à roues jaunes absolument semblables aux véhicules de la Gestapo : elles étaient toutes immatriculées 3180 FS 6, le numéro de fonction du capitaine Guisset, et toutes affectées à un secteur différent ; ce numéro ne servait que pour les déplacements et, en opération, un faux numéro était utilisé. Tous ces véhicules étaient couverts par la gendarmerie dans tout le Midi-Pyrénées au moyen d'un mot de passe qui changeait chaque semaine. Un agent en difficulté pouvait se réfugier dans une gendarmerie de la région (y compris Mont-Louis et Saillagouse) : le simple mot de passe ouvrait les portes, assurait le gîte et le couvert. C'est grâce au colonel Cabanié que nous avons pu survivre jusqu'à la Libération. Il avait le don de brouiller les pistes des feldgendarmes, lorsque ces derniers faisaient des recherches sur les agents de nos services. Le colonel Cabanié était très estimé de ses hommes ; tous ses ordres ont été exécutés à la lettre sans aucune bavure<sup>29</sup>. »

Fontès effectuait de nombreux déplacements : « Le capitaine Guilhochon, de la gendarmerie d'Agen, me renseignait sur les agissements de la Gestapo de cette ville et des agents français qu'elle avait à sa solde, aiguillant les enquêtes sur de fausses pistes lors des opérations que nous menions dans la région, allant jusqu'à me donner asile [...] Le commandant Marquette, commandant le groupe G.M.R. [Groupes Mobiles de Réserve] du Haut-Quercy, m'aïda à échapper à la Gestapo en me fournissant la tenue d'un de ses lieutenants, et mettant à ma disposition sa voiture officielle avec son chauffeur<sup>30</sup>. » Le garage Pujol, rue Champêtre, le garage du Port-Garaud, et celui de Danezan à L'Isle-Joudain : « rendirent les plus grands services » ; ils maquillèrent aussi des véhicules soustraits à la Gestapo et remis en circulation pour le parc Morhange<sup>31</sup> ; le garage Pêcheur, avenue Lespinet, servait de cache à des véhicules et matériels camouflés pour Pélissier au profit de l'Armée Secrète. Il fallait disposer de refuges sûrs et discrets pour permettre l'interrogatoire et l'exécution des agents ennemis. Taillandier continua donc d'utiliser le château de Brax. Les « X » devaient garder reconnaissance et estime envers celle qu'ils nommaient affectueusement « la Mémé », Marie Mesplé qui, non seulement leur assurait le ravitaillement, faisait la cuisine mais surtout veillait à leur protection : sous sa vigilance, Brax garda le silence, malgré le va-et-vient des voitures tractions avant noires à roues jaunes qui, selon le témoignage d'André Fontès, ne pouvaient pas passer inaperçues<sup>32</sup>. Prudemment, il fut décidé de quitter Brax pour le château de Lahage, situé en bordure de la forêt de Rieumes. Ultérieurement, la Gestapo, soutenue par une formation S.S, opéra

<sup>28</sup> Claude CAZALS (Colonel), *La Gendarmerie sous l'Occupation*, Paris, L'Essor, 1994, p. 103.

<sup>29</sup> André FONTÈS, Demande d'affectation d'une rue de Toulouse au Colonel Pierre Cabanié, 28 juin 2004.

<sup>30</sup> RÉMY, p. 151.

<sup>31</sup> RÉMY, p. 20, 181 et 183.

<sup>32</sup> Entretien avec André Fontès le 15 août 2005.

une perquisition mais les fouilles, effectuées au lieu des inhumations, s'arrêtèrent à une profondeur de 20 centimètres et ne révélèrent aucun corps. Prévenus que la Gestapo opèrerait une perquisition à l'Isle-Jourdain chez le volailler Bordes et son épouse, amis du réseau, le capitaine Pélissier et trois autres équipiers se rendirent chez eux, sans parvenir à les convaincre de s'enfuir, sans doute parce qu'ils auraient dû laisser leur enfant âgé de quatre mois. Pélissier organisa le combat contre deux gestapistes arrivés en voiture chez les Bordes, avant de devoir fuir à l'arrivée de plusieurs camions de soldats allemands. Ceux-ci incendièrent le garage Danezan et arrêtèrent les époux Bordes : Henri fut fusillé au Mont Valérien et son épouse mourut au camp de Ravensbrück<sup>33</sup>.

Paillole précisa : « Le travail du Réseau Morhange a permis à nos filières de passage à travers les Pyrénées de rester intactes, ce qui était d'une importance essentielle. C'est en partie grâce à son inlassable action que vingt mille jeunes Français ont pu rejoindre l'Afrique du Nord<sup>34</sup>. Cette action entraînait des risques : le jour où Fontès sut qu'il était grillé, Cabanié lui remit spontanément une tenue de capitaine et une Simca 8 de la gendarmerie qui lui permit de franchir les barrages des G.M.R.<sup>35</sup>.

#### Amère victoire

En mai 1944, Taillandier et Viadieu durent se rendre au T.R. 125 ; le franchissement des Pyrénées se fit avec l'aide des gendarmes de la brigade de Saillagouse. Or des agents allemands photographiaient les entrants et les sortants de l'immeuble du T.R. 125, situé calle Montaner, à Barcelone. Le signalement de Morhange et de Viadieu fut sans doute répercuté à la Gestapo à Toulouse. Peu après, Taillandier décida que Viadieu et Combatalade, trop repérés, partiraient pour Barcelone le 2 juin. Dans la soirée du 1<sup>er</sup> juin, ils participèrent à une action destinée à mettre hors d'état de nuire un transfuge de l'Armée Secrète, nommé Pujol, que la Gestapo avait retourné, et qui avait donné rendez-vous à Raymond Viadieu (le cousin d'Achille), place du Capitole. Des agents de la Gestapo avaient pris position et guettaient Raymond. Ils reconnurent Achille Viadieu dans la voiture et ouvrirent le feu. Au cours de la poursuite, rue des Récollets, le véhicule heurta l'angle d'une maison ; Achille Viadieu tomba mort sous les balles, et son camarade Combatalade fut sérieusement blessé<sup>36</sup>. Le 2 juin, Taillandier se trouva cerné à Toulouse place du Capitole, par six agents de la Gestapo : il réussit à entrer dans un immeuble et à se sauver par les toits.

Dans l'attente du débarquement allié en France, l'armée d'occupation restait puissante dans le Sud-Ouest. Au 17 juin 1944, il y avait 4000 S.S. avec des blindés à Toulouse et sa région, 250 S.S. avec des blindés à L'Isle-Jourdain, 6000 S.S. avec des blindés à Montauban-Montech et sa région, 1200 S.S. « *Das Reich* » à Saint-Béat, un millier d'hommes à Tarbes, 1400 à Pau ; l'aviation allemande disposait de

<sup>33</sup> RÉMY, p.112-114.

<sup>34</sup> RÉMY, p. 258, Discours prononcé par le colonel Paillole le 22 septembre 1974.

<sup>35</sup> RÉMY, p. 181.

<sup>36</sup> RÉMY, p. 71-75.

vingt appareils à Pau et de quarante à Mont-de-Marsan<sup>37</sup>. Le 8 juin, le capitaine Pélissier quitta Vabres à destination du terrain de parachutage de Chesniers (Lot) pour effectuer un chargement d'armes. Deux hommes prirent place avec lui dans une voiture, suivie d'un camion avec six hommes. Sur la route, ils tombèrent sur une colonne allemande : les occupants du camion purent fuir, mais Pélissier et ses deux compagnons furent pris et fusillés à Saint-Céré. Dans le courant du mois de juin, Taillandier constitua un maquis à Quérigut (près de Foix, en Ariège) dont il confia le commandement à André Audebaud (X-9). De nombreux éléments des brigades de gendarmerie de la région rejoignirent ce maquis qui compta bientôt cent cinquante personnes. En fait, le groupe Morhange s'était scindé en trois dans l'attente des combats de la libération : une partie s'était installée à Quérigut, en forêt de Bragues, pour constituer un centre de contrôle situé près de la frontière, dans le but d'intercepter les gestapistes et les miliciens qui tenteraient de se réfugier en Espagne ; la deuxième partie restait près de Toulouse et la troisième dans cette ville. Le 11 juillet, Morhange devait se rendre à Auch pour assister à une réunion des responsables du Gers, en vue de coordonner les groupes armés du département. Il monta dans la voiture de Georges Marchandeu avec Léo Hamard (X-6). Un poste de contrôle de la Feldgendarmerie les arrêta au pont de Saint-Martin-du-Touch. Examinant l'*Ausweis* de Morhange, le garde décrocha le téléphone. Pour permettre à leur chef de prendre la fuite, ses deux compagnons firent diversion. Parvenu devant le porche de l'église, il s'engagea dans l'atelier de la forge qui faisait angle, mais il ne comprit pas les indications du maréchal-ferrant et se hissa sur le toit. Lancés à sa poursuite, les deux feldgendarmes continuaient tout droit quand, stupidement, une femme cria « Il est là ! » ; revenus sur leurs pas, ils ouvrirent le feu ; Morhange tomba mort. Ses compagnons furent transférés au siège de la Gestapo où Léo Hamard, horriblement torturé pendant cinq jours, mourut sans avoir livré de noms ni les secrets qu'il détenait : « il permit héroïquement au réseau de poursuivre son action sous le commandement de Pierre Rous. » Marchandeu avait déclaré qu'il ne connaissait pas ses passagers qu'il avait pris en stop ; il fut déporté ainsi que son épouse<sup>38</sup>. Quelques jours plus tard, Marcel Mercier fut arrêté et torturé avant d'être fusillé : lui aussi garda le silence. Le 15 juillet, le lieutenant Lanfant, le sous-lieutenant Calvet et René Vidal, motocycliste à la police de Toulouse, se rendirent à Calmont pour y prendre de l'armement. Le lendemain matin, une opération de la Gestapo et de la Milice les surprit à leur hôtel : Vidal fut pendu sur la place du village à un bec de gaz, et ses deux compagnons furent fusillés<sup>39</sup>.

Fin juillet 1944, Pierre Loutrel dit « Pierrrot le Fou », un truand, arriva à Toulouse. En effet, au mois de mars 1944, Roland Sicard (ex-commissaire à la Brigade de Surveillance du Territoire), infiltré dans l'équipe d'Henri Lafont (rue Lauriston, à Paris) sur l'ordre de Taillandier, avait gagné la confiance de Loutrel qui était à la recherche d'une caution du côté de la Résistance<sup>40</sup>. Décidé à poursuivre les actions

<sup>37</sup> Marcel CÉRONI (Général), *Organisation de Résistance de l'Armée – Le Corps Franc Pommiers*, t. II, *La Lutte Ouverte*, Toulouse, Imprimerie Corep, 2007, p 29-32, 625-628.

<sup>38</sup> RÉMY, p. 221-226.

<sup>39</sup> *Livre d'Or du Mémorial de Ramatuelle*, p. 433-435 (Pélissier), 546 (Vidal).

<sup>40</sup> RÉMY, p. 238-250 et 300.

répressives, Pierre Rous se trouvait conduit, par les circonstances, à ne pas dédaigner ses services. Le 12 août, à deux heures d'intervalle, Loutrel et Rous exécutèrent en plein Toulouse : Jean Cavalerie, délégué régional du Francisme, membre du SD [Service de Sûreté SS], en cheville avec la sinistre « brigade Marty », et son adjoint Toulouse<sup>41</sup>.

Le Mémorial de Ramatuelle rappelle le sacrifice de trois cent vingt hommes et femmes des services secrets français. À Brax un monument rend hommage à l'héroïsme du groupe Morhange dont vingt-quatre membres périrent dans la lutte contre l'occupant, sept revinrent vivants de déportation, trois furent grièvement blessés<sup>42</sup>. En nommant Marcel Taillandier et Louis Pélissier dans l'Ordre des Compagnons de la Libération, le général De Gaulle reconnut leurs mérites et les services rendus par ce réseau.

---

<sup>41</sup> On ne confondra pas le traître Toulouse avec les époux Toulouse, membres du réseau Morhange.

<sup>42</sup> P. PAILLOLE, *Services spéciaux*, p. 524.- Cet état comprend les victimes du guet-apens survenu au Frascati.



## L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EUROPE DE KONRAD ADENAUER (1876-1967)

*par*

Sylvie GUILLAUME de l'Académie nationale de BORDEAUX

« *Je suis Allemand et demeure Allemand, mais j'ai aussi toujours été Européen et je me suis senti Européen* »<sup>1</sup>.

Par cette déclaration du 24 mars 1946 dans sa ville de Cologne dont il fut le maire dans l'entre-deux-guerres avant d'être destitué par les nazis en 1933, Konrad Adenauer affirme ainsi une double identité allemande et européenne dans une Allemagne en ruines, occupée puis divisée en deux États antagonistes en 1949, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, conséquence de la guerre froide qui opposa les Occidentaux à l'URSS. Les contemporains puis les biographes de celui qui fut Chancelier de la République fédérale d'Allemagne pendant quatorze ans de 1949 à 1963 reconnaissent à celui-ci son engagement en faveur de l'Europe tout en ajoutant deux qualificatifs : catholique et rhénan<sup>2</sup>. Encore faut-il préciser le cheminement de son adhésion à une idée européenne avant la seconde guerre mondiale. De même il convient d'expliquer les raisons profondes de son engagement et de celui de son pays dans la construction européenne des années 1950 et 1960, marquée par la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, CEECA, proposée par le Plan Schuman le 9 mai 1950 sur une idée de Jean Monnet, et par celle de la Communauté européenne économique, CEE, instituée par les traités de Rome de mars 1957 après l'échec de la Communauté européenne de défense CED. Le chancelier engagea résolument la République fédérale d'Allemagne dans ce processus qui impliquait une adhésion sans réserve au monde occidental, voyant dans l'intégration européenne le moyen de retrouver une égalité des droits (*Gleichberechtigung*). Mais sa politique qui oppose *a contrario* une fin de non-recevoir à tout dialogue avec l'URSS, si elle fut couronnée de succès en desserrant l'étau de l'occupation et en favorisant l'intégration de la

<sup>1</sup> Discours de Cologne, 24 mars 1946, trad. fr. dans J. ROVAN, *Konrad Adenauer*, Beauchesne, 1987, p.87.

<sup>2</sup> S. GUILLAUME, *Konrad Adenauer*, Paris, Ellipses, 2005, p.13.

RFA dans les institutions européennes, n'en suscita pas moins des oppositions dans son pays.

## Aux origines de l'engagement en faveur de l'Europe

Adenauer est né le 5 janvier 1876 à Cologne d'une famille qui vit entre Cologne et Bonn c'est-à-dire en Rhénanie et il revendique avec fierté cet ancrage rhénan. L'autre héritage familial est le catholicisme. Comme beaucoup de Rhénans catholiques Adenauer est méfiant vis-à-vis de la Prusse centralisatrice et protestante qui, sous la direction de Bismarck, a engagé contre les catholiques le *Kulturkampf*<sup>3</sup>. Cologne qui fut rattachée à la Prusse comme l'ensemble de la Rhénanie cultive son identité catholique et porte son regard vers les États situés à l'ouest de l'Europe. Adenauer participe en 1894 au quatrième congrès du *Katholikentag*, ou congrès des catholiques allemands, et adhère au parti *Zentrum* qui est une formation catholique. Réformé parce que de santé fragile – sa première femme, Emma Weyer, est morte de tuberculose et lui-même fut atteint par cette maladie et souffre de diabète – Adenauer est élu maire de Cologne en septembre 1917 après en avoir été maire adjoint depuis 1909. À ce titre, il est confronté aux problèmes de pénurie et de ravitaillement après la première guerre mondiale. Rallié à la jeune République de Weimar, il condamne la révolution spartakiste qui éclate à Berlin du 5 au 12 janvier 1919 et dont les soubresauts s'étendent à Cologne en novembre. Il en retiendra une très forte répugnance à toute radicalité, au marxisme et au communisme. Comme beaucoup d'Allemands, il vit mal l'occupation de la Ruhr décidée par Raymond Poincaré en 1923.

Dès le 12 juin 1919 dans un discours prononcé à l'université de Cologne, il défend l'idée d'un rapprochement entre les peuples ayant la même culture :

*« Quel que soit le contenu du futur traité de paix, ici sur le Rhin, la vieille route des peuples, la culture allemande et les cultures des démocraties occidentales ne vont cesser de se confronter. Si leur réconciliation ne réussit pas, si les peuples européens n'apprennent pas à reconnaître et à cultiver au-delà de la conservation justifiée de ce qui leur est propre, ce qui est commun à toute culture européenne, si l'on ne réussit pas, par un rapprochement culturel à unir à nouveau les peuples, si de cette manière, on ne prévient pas une nouvelle guerre parmi les peuples européens, alors la primauté de l'Europe dans le monde sera perdue à jamais »<sup>4</sup>.*

Discours prémonitoire s'il en est même s'il est partagé par d'autres personnalités qui ne veulent plus revivre un conflit mondial, mais qui explique les engagements européens d'Adenauer présents et futurs.

Ses sympathies pour le séparatisme rhénan, nourri en particulier par l'occupation de la Ruhr, sont limitées et il espère un retour à la paix éloigné de toute radicalité de

<sup>3</sup> Rappelons que Bismarck présente le *Kulturkampf* comme la lutte contre l'obscurantisme identifié au catholicisme qui par sa fidélité à la Papauté est suspecté d'antipatriotisme.

<sup>4</sup> Traduit par G. BOSSUAT, *Les Fondateurs de l'Europe unie*, Belin, 2001, p.15.

gauche comme de droite dans les manifestations pro-européennes, sous l'influence de son ami l'industriel Dannie Heinemann installé en Belgique. En 1921 il adhère au mouvement pan-européen de Coudenhove Kalergi. Destitué de sa mairie de Cologne par les nazis le 13 mars 1933 parce que, officiellement, il avait jugé peu utile d'accueillir Hitler le 17 février à l'aéroport de Cologne, suspecté de connivence avec le marxisme ce qui est une contre-vérité dont étaient capables les nazis, rendu suspect aussi par ses convictions catholiques très fortes et par son attachement à la Rhénanie, il est arrêté brièvement une première fois en 1934 puis une seconde fois en septembre 1944 pendant deux mois, avec sa seconde épouse Gussie. S'il a sous-évalué comme beaucoup de membres du *Zentrum* le danger hitlérien, s'il ne s'est pas manifesté par des actes de résistance comme le réseau *Rote Kapelle*, « L'orchestre rouge », ses démêlés avec le nazisme vont le servir après la chute du Troisième Reich; il se tient le plus discret possible dans sa maison de Rhöndorf entre Cologne et Bonn où il cultive des roses.

Les troupes américaines franchissent le Rhin le 7 mars 1945. Rhöndorf est en pleine zone de combat et la maison d'Adenauer est bombardée. Le sort de l'Allemagne vaincue est scellé dans les conférences internationales à Yalta en février 1945 puis à Potsdam en juillet-août de la même année ; le procès de Nuremberg se tient du 20 novembre 1945 au 1<sup>er</sup> octobre 1946. Face à cette tourmente Adenauer en sort indemne et devient très vite à partir de 1947 un personnage de premier plan en pleine guerre froide, marquée par la division entre Alliés.

### **Adenauer : penser une Europe atlantiste dans une Allemagne divisée**

Cologne, Bonn et donc Rhöndorf sont occupés par les Américains qui soutiennent très vite Adenauer parce qu'il est vital de confier des responsabilités même limitées à des Allemands non compromis avec le nazisme, ayant des compétences et de l'expérience comme c'est le cas pour l'ancien maire de Cologne. Dès le 4 mai 1945 il est nommé maire de Cologne par les autorités américaines. Néanmoins il est très vite destitué par les Britanniques qui succèdent aux Américains en Rhénanie et qui, sous la conduite du gouvernement travailliste Atlee, favorisent plutôt les sociaux-démocrates allemands dirigés alors par Kurt Schumacher. Le 1<sup>er</sup> janvier 1947 est mise en place une bizone anglo-américaine qui deviendra une trizone avec l'adjonction d'une zone française en février 1948. L'année 1947 est aussi celle du discours du président américain Truman sur la nécessité de contenir le communisme et celle du lancement du Plan Marshall accepté par l'Europe de l'Ouest mais refusé par l'URSS de Staline. Le blocus de Berlin du 24 juin 1948 au 12 mai 1949 par les Soviétiques en réponse à la création du *deutsche Mark* par les Occidentaux confirme la division de l'Allemagne. Pendant que l'URSS organise sa zone selon son modèle, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France jettent les fondements d'une démocratie libérale préparée par un Conseil parlementaire qui doit préparer la Loi fondamentale qui sera la constitution du futur État, la République fédérale d'Allemagne placée sous tutelle. Naissent alors en 1949 deux Républiques ennemies, la RFA, puis la République démocratique allemande, la RDA, sous tutelle soviétique.

Adenauer qui joue un rôle important dans la création de l'Union chrétienne-démocrate, la CDU, nouveau parti qui succède au *Zentrum* mais qui en diffère par son interconfessionnalité, devient président du Conseil parlementaire le 1<sup>er</sup> septembre 1949 avant d'être élu le 15 chancelier de la jeune République. Son gouvernement est composé de ministres chrétiens-démocrates, de chrétiens-sociaux qui en constituent la branche bavaroise et de libéraux. Ludwig Erhard, ministre de l'Economie, réussit le redressement du pays grâce à une politique qualifiée par l'économiste libéral Alfred Müller-Armack de *Sozialmarktwirtschaft*, économie sociale de marché, qui comme son nom l'indique, respecte les lois du marché tout en tolérant certaines interventions dans le champ social. Adenauer a pour objectifs l'affermissement de la démocratie et l'allègement de la tutelle des puissances occupantes occidentales tout en maintenant avec elles de bonnes relations pour mieux résister à la menace soviétique.

Pour cela il privilégie ses liens avec les États-Unis. Il a de très bonnes relations avec le président Eisenhower, le successeur de Truman, et avec des personnalités comme John McCloy, haut-commissaire des États-Unis à Bonn ou encore Dean Acheson, secrétaire d'État du président Truman. Berlin divisée en quatre zones perd ainsi sa fonction de capitale au profit de Bonn pour la RFA, ce qui n'est pas pour déplaire à Adenauer. L'ancrage à l'ouest ne se discute pas, pour des raisons géographiques et idéologiques comme il le souligne dans ses *Mémoires*:

*« L'Allemagne est au cœur de l'Europe [...] Une seule voie s'ouvrait à nous qui nous permit de sauver notre indépendance politique, notre liberté personnelle, notre sécurité, notre mode de vie élaboré au long des siècles sur la base des conceptions chrétiennes humanistes du monde : une étroite et solide entente avec les peuples et les pays ayant essentiellement les mêmes opinions que nous sur l'État, la personne humaine, la liberté et la propriété. Il nous fallait opposer une résistance inflexible et résolue à toute nouvelle poussée de l'est<sup>5</sup>. »*

Cette politique est contestée par le parti social-démocrate, le SPD, qui voit en Adenauer le « Chancelier des Alliés », lui reproche son inféodation aux États-Unis qui ne peut que renforcer la division de l'Allemagne en empêchant tout dialogue avec l'URSS.

Avait-il le choix ? La question d'un réarmement allemand posé par les États-Unis témoigne de ces difficultés. En effet les États-Unis impliqués dans la guerre de Corée souhaitent alléger leur fardeau et, dans un souci de rééquilibre, envisagent un réarmement de la RFA et sa participation à la défense de l'Europe aux côtés des autres membres de l'OTAN. C'est pour éviter ce réarmement que les dirigeants français dont le président du Conseil René Pleven, par crainte d'une résurgence du militarisme allemand, inventent et proposent la Communauté européenne de défense, CED, le 26 octobre 1950, qui prévoit une armée européenne dans laquelle le réarmement allemand serait limité et sous contrôle. La question du réarmement allemand est impopulaire en France mais également chez les Allemands traumatisés par les conséquences du régime nazi. Konrad Adenauer oppose une fin de non-

<sup>5</sup> K. ADENAUER *Mémoires*, tome 2, 1945-1953, Hachette, 1965, p.98.

recevoir à la note soviétique du 10 mars 1952 qui proposait la réunification d'une Allemagne neutre en réponse au projet de réarmement.

Les traités sur la CED sont signés les 26 et 27 mai 1952 et doivent être ratifiés par les parlements des pays signataires, ce que font le Sénat américain et la Chambre des communes britannique. Adenauer parvient à les faire adopter par les deux chambres, le Bundestag et le Bundesrat, à une très faible majorité en mars 1953. Gustav Heinemann, son ministre de l'Intérieur, démissionne en novembre 1951 pour manifester son opposition. Sociaux-démocrates et pacifistes s'opposent également à cette politique qui, selon eux, ne peut que retarder la réunification. Adenauer est conforté dans ses positions pendant son premier voyage aux États-Unis en avril 1953, invité par le président Eisenhower. Mais le 30 août 1954 sous le gouvernement de Pierre Mendès-France l'Assemblée nationale française repousse le traité par le vote d'une motion préalable. Il était probablement trop tôt pour poser la question du réarmement allemand.

Après l'échec de la Conférence des Quatre, USA, URSS, Grande-Bretagne et France de janvier-février 1954 chargée de faire évoluer la question allemande, et après bien des discussions une solution est trouvée par les Occidentaux avec les accords de Paris entrés en vigueur le 5 mai 1955. La RFA obtient bien davantage qu'avec les traités sur la CED. La conférence de Paris met fin au statut d'occupation et permet à la RFA d'entrer à l'OTAN sous couvert d'une nouvelle création, l'Union de l'Europe occidentale ou UEO qui prévoit une alliance défensive en cas d'agression d'un de ses membres. Son réarmement est autorisé à l'exception des armes nucléaires. Elle acquiert sa souveraineté mais les Alliés conservent un droit de regard sur Berlin et sur la question de la réunification. Heinrich Von Brentano un fidèle d'Adenauer est nommé ministre des Affaires étrangères en 1955, succédant ainsi à Adenauer qui avait détenu ce ministère créé en 1951 en même temps que ses fonctions de chancelier.

Même si elle est critiquée par ses opposants, l'action d'Adenauer a permis à la RFA de retrouver sa place auprès des puissances occidentales en grande partie grâce à la faveur dont jouissait le chancelier auprès des autorités américaines, unies dans un même combat contre l'URSS communiste. L'anticommunisme a bien pour corollaire l'atlantisme. La politique d'Adenauer est conforme à la doctrine Hallstein, du nom du secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1951 à 1957, politique qui est de ne pas avoir de contact avec tout pays ayant reconnu la RDA, ce qui englobe les démocraties populaires satellites de l'URSS.

« Dans notre parti chrétien, nous ne devons pas encore oublier que le combat contre le communisme ne se limite pas au souci de recouvrer la partie de l'Allemagne qui nous a été arrachée: il s'agit du combat entre le matérialisme et les convictions chrétiennes, de la confrontation entre la dictature et une Europe libre<sup>6</sup>. »

Adenauer fait le choix délibéré du maintien d'un État croupion mais libre, la RFA, plutôt que d'une Allemagne réunifiée sous tutelle soviétique.

---

<sup>6</sup> K. ADENAUER, *Mémoires*, tome 2, op.cit. p.517

## Un Européen de raison

La réconciliation franco-allemande est au cœur du succès des initiatives européennes. Adenauer aurait pu faire sienne la déclaration de Robert Schuman à la conférence de Luxembourg le 7 décembre 1953 : « L'Europe est une entreprise de raison et non de sentiment. » Adenauer s'attire ainsi les sympathies des principaux inspirateurs français. Robert Schuman, successivement président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de la France, partageait avec Adenauer son appartenance à des partis neufs et chrétiens-démocrates : le MRP en France et la CDU en RFA. Les unissait également la même aversion pour le communisme. Les relations sont confiantes également avec Antoine Pinay, membre du Centre national des Indépendants, président du Conseil en 1952 ainsi qu'avec René Pleven membre de l'UDSR, également président du Conseil. Deux sont nés comme Adenauer au XIX<sup>e</sup> siècle, Schuman né au Luxembourg en 1886 et Pinay en 1891, ou au début du XX<sup>e</sup> siècle comme Pleven en 1901. Ils ont connu les deux guerres mondiales et *a contrario* savent que la paix retrouvée ne sera solide qu'à partir d'une réconciliation franco-allemande. Jean Monnet, inspirateur des projets de la CECA et de la CEE, fait une première visite à Bonn le 23 mai 1950 et peut constater que le Chancelier allemand est ouvert aux discussions sur les divergences entre la France et la RFA, en particulier sur la Sarre, rattachée économiquement à la France depuis la fin de la guerre. Pragmatique, Adenauer, au nom de la réconciliation franco-allemande, accepte que la Sarre se prononce sur un statut européen. Or celui-ci est rejeté par les Sarrois, par referendum du 23 octobre 1955. Des élections générales du 18 février 1956 donnent une majorité aux partisans du rattachement de leur territoire à la RFA ce qui fut fait. La Sarre redevient allemande le 1<sup>er</sup> janvier 1957. Comme souvent le chancelier sait user de la patience, attendant des circonstances positives. Monnet constate aussi que le chancelier est favorable à l'ancrage de son pays dans une communauté des États européens occidentaux.

Adenauer accueille ainsi favorablement le plan Schuman de 1959 inspiré par Jean Monnet. Il négocie ainsi l'égalité des droits au sein de la CECA en obtenant un nombre identique de voix dans les organes de la future CECA, ainsi que la fin des contraintes pesant en particulier sur la Ruhr qui avait été placée sous l'autorité internationale, ce qui n'a plus de raisons d'être après l'application de règles communes dans le cadre de la CECA.

Le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, CECA, est signé le 18 avril 1951 entre la France, l'Italie, le Benelux et la RFA qui acquiert ainsi toute sa place comme le souhaitait Adenauer et comme elle avait commencé à l'obtenir grâce à la protection américaine avec l'UEO. Il voit dans les initiatives européennes de ce qui deviendra l'Europe des Six le moyen de parachever l'égalité pour la RFA. Pragmatique et privilégiant toujours le politique sur l'économique, il est prêt à faire des concessions auprès des autres États occidentaux en particulier auprès de la France.

Ce n'est pas pour autant que cette politique fasse l'unanimité chez lui. Comme l'ont montré les oppositions sur la question du réarmement allemand, les sociaux-

démocrates pensent qu'une intégration trop marquée à l'Europe occidentale ne peut qu'indisposer l'URSS et retarder toute chance de réunification. Quant aux libéraux comme Ludwig Erhard, ministre de l'Économie, ils ne sont pas favorables au développement d'institutions supra-nationales comme c'est le cas pour la Haute Autorité de la CECA. Ainsi l'économiste libéral Wilhelm Röpke, conseiller d'Adenauer et d'Erhard, sans s'opposer au plan Schuman, met en garde contre «l'idée de placer l'économie européenne sous la tutelle d'une planification omnipotente»<sup>7</sup>.

Une nouvelle étape de la construction européenne est franchie avec la Conférence de Messine (1<sup>er</sup>-3 juin 1955) et l'institution du Comité des États-Unis d'Europe proposé par Jean Monnet après sa démission de la présidence de la Haute Autorité de la CECA en novembre 1954. Ces initiatives vont conduire à la création de la Communauté économique européenne et d'Euratom. La répression de la révolte hongroise à Budapest en octobre 1956 rend plus proche le danger soviétique.

Face à ces nouvelles propositions Adenauer doit une fois encore composer avec deux courants contraires. Erhard critique fortement les projets d'intégration institutionnelle en particulier dans le domaine nucléaire. Franz Josef Strauss, patron de la CSU bavaroise, s'oppose aux projets Euratom qui placerait la RFA dans une situation de dépendance sur le nucléaire. En revanche le diplomate Walter Hallstein, membre de la CDU, négociateur des traités de la CECA, soutient les initiatives de Monnet :

« Avant tout, en ce qui concerne le plan Monnet, étendre les pouvoirs de la Haute Autorité aux domaines de l'énergie classique, de l'énergie nucléaire et des transports, c'est la seule voie politique praticable pour relancer l'union de l'Europe. Elle doit être portée par l'unité des peuples d'Europe eux-mêmes. L'essentiel est de constituer une assemblée représentative européenne dotée de véritables compétences, un parlementarisme européen<sup>8</sup>. »

Hallstein et Franz Hetzel, vice-président de la Haute Autorité de la CECA, aidé par Alfred Müller-Armack qui dirige depuis 1952 le département de politique économique du ministère de l'Économie font pression sur Adenauer en faveur des projets de Monnet. Tout en étant réservé sur la supra-nationalité le chancelier voit tout le parti que peut tirer son pays dans cette nouvelle étape de la construction européenne. Mais il se montre prudent sur le nucléaire et présente auprès de ses partisans un texte de compromis qui consiste à accepter un « marché commun de libre-échange » sans se prononcer sur une organisation institutionnelle tout en déclarant que « la RFA doit être pionnière de l'idée européenne ».

D'un autre côté les discussions autour du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe piétinent sur le caractère supranational que souhaitait Monnet pour la Communauté européenne de l'énergie atomique à cause de la persistance des intérêts nationaux particulièrement en France. Le président du Conseil français d'alors, le socialiste Guy Mollet, fait savoir à Adenauer que la France souhaite conserver son indépendance en matière de défense et qu'elle participera *a minima*

<sup>7</sup> Wilhelm RÖPKE, « Für und wider das Schuman-Plan » in *Rheinischer Merkur*, 22 juillet 1950.

<sup>8</sup> Cité par G. BOSSUAT, *Les fondateurs de l'Europe unie*, op.cit., p.149.

au financement d'Euratom. En RFA la déclaration pacifiste de Göttingen du 24 avril 1957 recueille la signature de dix-huit physiciens. Erhard quant à lui s'oppose catégoriquement au projet de l'harmonisation des régimes sociaux dans le cadre d'une Europe communautaire.

Finalement, après bien des discussions et des compromis les traités sur la Communauté économique européenne CEE sont signés à Rome le 25 mars 1957. Contrairement à la CECA les institutions écartent toute idée de supranationalité. Sont créées deux commissions indépendantes, la CEE et l'Euratom. Walter Hallstein est nommé président de la commission de la CEE, belle victoire pour Adenauer qui est présent à la cérémonie de signature des traités, et le Français Louis Armand à la tête d'Euratom. Notons que le parti social-démocrate dirigé alors par Ollenhauer plus souple que son prédécesseur Schumacher ratifie à l'unanimité les traités de Rome grâce aux contacts et aux bonnes relations entretenus par Jean Monnet auprès des dirigeants sociaux-démocrates qui feront leur *aggiornamento* idéologique et culturel vers une social-démocratie au congrès de Bad Godesberg les 13-15 novembre 1959.

Le traité franco-allemand du 22 janvier 1963 signé entre Adenauer et De Gaulle parachève la politique européenne du chancelier allemand contrairement à une interprétation qui veut en faire un commencement même si on ne doit pas occulter l'aspect symbolique dans la mémoire collective. Mais il convient d'analyser le contexte qui ne fut pas si facile. Tout d'abord les positions d'Adenauer sont fragilisées par une fin de règne. Celui qui entame son troisième mandat après les élections fédérales de 1961, à l'âge de 85 ans, rencontre de sérieuses difficultés intérieures à partir de 1959 dans une conjoncture internationale tendue marquée par la construction du Mur de Berlin le 13 août 1961. À l'intérieur beaucoup critiquent le caractère autoritaire d'Adenauer et sa gestion de ce que l'on a qualifié de *Kanzlerdemokratie* ou démocratie du chancelier qui signifie l'exercice d'un pouvoir personnel avec ses proches conseillers comme Hans Globke. Le FDP, l'allié libéral, est divisé et subit des revers électoraux pendant que le SPD se redresse sous l'influence de personnalités comme Wehner ou Brandt, maire de Berlin-ouest en 1957. La doctrine Hallstein se heurte aux arguments du SPD en faveur de l'*Ostpolitik* favorable à des négociations avec les pays de l'Est. A cela s'ajoute le retour de la question allemande qui nourrit les discussions entre les anciennes puissances occupantes, ce qui bien évidemment inquiète le Chancelier qui craint un engagement moins inconditionnel des États-Unis sous la présidence d'un Kennedy, avec lequel il entretient des relations moins confiantes qu'avec Eisenhower. Survient la note de Khrouchtchev aux alliés occidentaux du 10 novembre 1958 exigeant la démilitarisation de Berlin-Ouest préfigurant l'objectif d'une Allemagne réunifiée démilitarisée et neutralisée. Cette note est contraire aux principes défendus par les Alliés occidentaux qui sont le maintien de leur présence à Berlin-ouest, le droit d'accès et le libre choix de Berlin-Ouest pour son régime politique. La pression soviétique ne faiblit pas, l'URSS menaçant de signer un traité séparé avec la RDA. L'échec de la rencontre Khrouchtchev-Kennedy les 3 et 4 juin 1961 à Vienne est suivi de la construction du Mur le 13 août 1961.

Malgré la célèbre phrase « *Ich bin ein Berliner* » prononcé par Kennedy à Berlin, on s'en tient à des déclarations de principe. La marge de manœuvre d'Adenauer marqué par l'usure du pouvoir est faible ; aussi l'appui déterminé qu'il reçoit du général De Gaulle à se positionner face aux exigences soviétiques l'amène-t-il à se tourner vers la France.

Pourtant l'arrivée de De Gaulle au pouvoir, d'abord comme président du Conseil le 1<sup>er</sup> juin 1958 puis comme Président de la nouvelle V<sup>e</sup> République en janvier 1959, avait inquiété Adenauer qui se souvient de l'hostilité à la CED du Rassemblement du Peuple français, RPF, le parti que De Gaulle avait créé en 1947 ainsi que de ses critiques sur l'organisation de l'OTAN. Néanmoins les relations entre ces deux hommes qui ont connu les deux conflits mondiaux deviennent beaucoup plus confiantes. Les 14 et 15 septembre 1958 Adenauer se rend à Colombey, la résidence privée du général De Gaulle, pour demander le soutien de la France face à la note soviétique sur Berlin. De Gaulle se rend en RFA à Bad Kreuznach dès le 26 novembre 1958. Pendant les rencontres de Rambouillet les 29 et 30 juillet 1960 De Gaulle maintient ses positions sur l'OTAN et précise ses vues sur l'Europe tout en proposant une union à deux, *Zweierunion* ce qui conforte Adenauer. Les visites se multiplient les années suivantes, en particulier celle que fait le général De Gaulle du 4 au 9 septembre 1962. En fait De Gaulle est favorable aux relations bilatérales éloignées pour éviter tout projet supranational dans la communauté européenne. Adenauer rencontre une fois encore les réserves de proches comme von Brentano ou Hans Globke peu enclins à placer la RFA sous la dépendance de la France. Pour couper court à toute contestation, le chancelier leur donne satisfaction en se déclarant favorable à la demande de Mc Millan de faire entrer la Grande-Bretagne dans la CEE.

Le traité franco-allemand du 22 janvier 1963 prévoit une coopération et une intensification des liens. Mais pour obtenir sa ratification au Bundestag Adenauer est contraint d'accepter l'adjonction d'un préambule qui spécifie le maintien plein et entier de la RFA dans l'OTAN et le souhait de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Malgré ces difficultés ce texte a une portée indéniable pour le rapprochement franco-allemand, notamment dans le domaine de l'éducation et de la culture avec la création en juillet 1963 de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, OFAJ, qui deviendra un modèle en son genre et qui facilitera les échanges entre les jeunes générations. Le texte reste une référence pour les successeurs d'Adenauer et de De Gaulle. On commence par évoquer le terme de couple franco-allemand, moteur de l'Europe.

Mais Adenauer, affaibli à l'intérieur par l'opposition du SPD mais aussi au sein de son propre parti, doit céder la place de Chancelier le 11 octobre 1963 à Ludwig Erhard qu'il a tenté d'écarter. La vie politique de la RFA entre dans une ère de turbulences qui contraste avec la stabilité sous les gouvernements d'Adenauer. En 1966 un gouvernement de grande coalition CDU/SPD avec Kiesinger comme chancelier et Brandt comme vice-chancelier va orienter la politique étrangère vers l'*Ostpolitik*.

Adenauer meurt chez lui à Rhöndorf le 19 avril 1967 à l'âge de 91 ans. Ses funérailles sont l'occasion d'un hommage solennel de nombreux chefs d'État. Dans son message de condoléances le général De Gaulle déclare : « La France prend part au deuil de l'Allemagne » et qualifie ainsi Adenauer : « un des grands hommes d'État de ce monde<sup>9</sup>. »

Homme d'État il le fut assurément au service de la RFA dans le contexte particulièrement difficile de l'après-guerre. Il obtient de ses anciens occupants une égalité des droits dans le cadre de la construction européenne dont il fit un véritable enjeu national. Il sut profiter en pleine guerre froide de convergences idéologiques avec les Alliés occidentaux face à l'URSS de Staline<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Cité par P. LEGOLL, *Konrad Adenauer, 1876-1967, chancelier allemand et promoteur de l'Europe*, l'Harmattan, 2007, p. 350.

<sup>10</sup> S. GUILLAUME, « Convergences dans la volonté politique des principaux acteurs face à la construction européenne, 1952-1963 » dans Hélène MIARD-DELACROIX et Rainer HUDEMANN, *Wandel und Integration, Deutsch-französische Annäherungen der fünfziger Jahre, Mutations et intégrations, les rapprochements franco-allemands dans les années cinquante*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2005, p.113-124.

# FRANÇOIS DE MENTHON, UNE VIE D'ENGAGEMENTS

*par*

*Julien COPPIER de l'Académie FLORIMONTANE*

François de Menthon, dont la famille s'est illustrée en Savoie depuis le XII<sup>e</sup> siècle, est une personnalité marquante de l'histoire européenne, française et locale au XX<sup>e</sup> siècle. Cette communication n'a pas pour but de dresser une biographie exhaustive<sup>1</sup>. Elle vise plutôt à présenter comment toute la vie de François de Menthon est marquée par le concept de l'Engagement et, concrètement, par une grande diversité d'engagements liés à la Seconde Guerre, à la IV<sup>e</sup> République, à l'Europe ou encore à la vie locale en Haute-Savoie.

Pour cette communication, les archives de François de Menthon ont été une source primordiale. Constituées de notes et discours, rapports, correspondances, documentation de travail, photographies, prospectus, coupures de presse, ainsi que d'une bibliothèque de travail, elles sont aujourd'hui conservées aux Archives départementales de la Haute-Savoie<sup>2</sup>.

## 1. Les origines familiales

La première mention de cette famille date des années 1190, avec un certain Jean de Menthon. Cette lignée des Menthon, très liée à l'histoire de la Savoie, se

<sup>1</sup> La vie de François de Menthon a fait l'objet d'une thèse universitaire qui a été publiée : L. DUCERF. *François de Menthon : un catholique au service de la République (1900-1984)*, Paris, 2006, 508 p. Laurent Ducerf est aussi l'auteur d'autres travaux relatifs à F. de Menthon.

Voir également : Conseil général de la Haute-Savoie. *Colloque François de Menthon 1900-1984 : patriote savoyard, chrétien et humaniste, Actes*. Annecy, 2007, 98 p. ; M.-C. MEILLERAND-DEVAUX, « François de Menthon au XX<sup>e</sup> siècle : morceaux choisis », Compte rendu de la conférence du 25 septembre 2019, in *Annales du château de Menthon*, Annecy, 2021, pp. 42-46. Ajoutons enfin que J.-O. VIOUT, président honoraire de l'Académie de Savoie, a donné plusieurs brillantes conférences sur F. de Menthon.

<sup>2</sup> Archives départementales de la Haute-Savoie. *Inventaire des archives de François de Menthon, 1859-1986 : Répertoire numérique détaillé 135 J 1-558*. Annecy, 2012, 368 p.

poursuit, nouant des alliances avec un grand nombre de familles du Genevois. La branche aînée donne d'ailleurs naissance à un certain nombre d'autres, dont les membres sont à la tête de plusieurs châteaux et maisons-fortes en Savoie.

Au Moyen Âge, la famille des puissants seigneurs de Menthon<sup>3</sup> vient juste après les grandes familles princières notamment celle des comtes de Genève ou celle des comtes puis des ducs de Savoie. Les membres de la famille de Menthon exercent le métier des armes mais aussi des fonctions administratives, financières et judiciaires qui sont celles de châtelains des comtes de Genève ou sont encore attachées au service de la cour de Savoie. À la tête d'une grande richesse foncière, cette famille fait aussi preuve d'un esprit d'érudition, ainsi qu'en témoignent ses archives familiales<sup>4</sup> ou encore sa bibliothèque qui provient d'une branche alliée.

Le château familial, sur la commune de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), représente une des plus impressionnantes résidences féodales de Savoie, tant par sa position sur la rive droite du lac d'Annecy, que par ses différents logis remaniés à la fin du XIXe siècle. Une tradition immémoriale fait naître à Menthon l'archidiacre d'Aoste saint Bernard<sup>5</sup> (mort vers 1081 ?), fondateur des hospices sur les montagnes qui portent son nom et qui deviendra patron des alpinistes.

À la Révolution française, la famille est tenue d'émigrer mais rachète le château dès 1820. Au lendemain de la réunion de la Savoie à la France en 1860, cette famille ne montre aucun sentiment monarchiste en faveur de la Maison de Savoie, estimant que la monarchie piémontaise s'est déconsidérée par l'abandon du berceau familial savoyard.

Tout en étant d'ardents militants catholiques et également défenseurs des droits du Pape mis à mal par l'Unité italienne, cette famille accepte la République en 1870. L'entrée en politique du comte Henry de Menthon, député de Haute-Saône de 1919 à 1928, en est une illustration concrète. Il occupe également d'importantes responsabilités dans le mutualisme agricole, témoignant ainsi du rôle à jouer par les catholiques dans la cité.

Du mariage de cet officier de marine avec Marguerite de Picot de Moras d'Aligny naît François Bernard Marie Fidèle de Menthon, le 8 janvier 1900 à Montmirey-la-Ville (Jura). Avec ses trois frères et ses deux sœurs, il grandit entre Dijon et Besançon, au château de Saint-Loup.

<sup>3</sup> A. de FORAS. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1893, pp. 411-470.

<sup>4</sup> Le fonds d'archives familiales, conservé au château de Menthon, bénéficie du classement au titre d'Archives historiques (22 juin 2009).

<sup>5</sup> La publication d'André Donnet, qui fait autorité en la matière, a dépouillé la commune de Menthon-Saint-Bernard de ce possible saint patron : A. DONNET, « Saint Bernard et les origines de l'hospice du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard) », in *Échos de Saint-Maurice*, Saint-Maurice, 1942, 160 p. Voir aussi : S. DUPARC-QUIOC, « Saint Bernard des Alpes », in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, t. 1, p. 401-408.

## 2. François de Menthon : un intellectuel ; le temps des premiers engagements

Entre 1910 et 1916, François de Menthon est élève à Dijon à l'école Saint-François-de-Sales, puis il s'oriente vers des études de Droit qui lui permettent de devenir professeur agrégé. Il soutient, en Sorbonne, une thèse de doctorat de sciences politiques<sup>6</sup>. Il s'engage ensuite dans l'enseignement du Droit à l'université de Nancy pendant une décennie, tout en gardant des liens solides avec Annecy et Menthon, qui constituent des lieux de villégiature familiale. François de Menthon hérite du château des bords du lac en 1935.

Sa conception en économie politique se distingue par le choix de ne pas séparer l'économie et la société mais d'étudier des problèmes humains concrets plutôt que de travailler sur des modélisations et théorisations abstraites de mécanismes économiques.

Devant les étudiants de 2<sup>e</sup> année de la faculté de Droit de Lyon, où il enseigne depuis 1940, il affirme dans son discours inaugural : « Les sciences, et spécialement les sciences sociales, ont besoin d'un climat de liberté pour rester elles-mêmes [...]. Pour moi l'économie politique n'est pas la science de la richesse, la science de la production et de l'échange des richesses comme on la définit parfois [...]. Elle est essentiellement une science sociale, une science de l'homme en société [...]. Elle n'étudie donc pas la richesse, sa production, ses échanges, sa répartition en elle-même et pour elle-même, mais toujours par rapport à l'homme<sup>7</sup>. »

François de Menthon fonde en janvier 1938, avec Pierre-Henri Teitgen, importante figure de la démocratie chrétienne, une revue de droit, *Droit social*, dont il dirige la parution pendant deux ans et pour laquelle il rassemble à ses côtés des intellectuels qui se penchent sur la législation sociale issue du Front populaire.

Profondément croyant, François de Menthon s'engage au sein de deux mouvements d'Action catholique<sup>8</sup>. Cet investissement personnel lui permettra d'entraîner plus tard de nombreux catholiques haut savoynards lors de son entrée en résistance.

Il milite au sein de l'Association catholique de la Jeunesse française (ACJF), mouvement qui s'oppose à l'Action française et au nationalisme maurassien. À l'âge de dix-neuf ans, F. de Menthon entre au comité de rédaction des Bulletins de cette association et publie des articles dans lesquels on pressent déjà des convictions qu'il affirmera ultérieurement : catholicisme social, liberté et démocratie. Il contribue à l'essor de l'ACJF en Haute-Savoie, désorganisée après la Première Guerre, et s'engage même dans ses instances nationales qu'il dirige entre 1927 et 1930.

<sup>6</sup> F. de MENTHON. *La représentation proportionnelle dans la constitution fédérale suisse*. Paris, 1921, 254 p.

<sup>7</sup> Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 24.

<sup>8</sup> E. DELOCHE, « Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962) », in *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, t. 123, Annecy, 2016, pp. 253-307.

F. de Menthon joue également un rôle important dans le mouvement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) au moment où l'Action catholique se donne pour mission de se spécialiser pour chacune des catégories sociales afin de les améliorer spirituellement et matériellement.

Ces premiers engagements, un investissement pour ses contemporains dans la société et la défense des valeurs chrétiennes, se retrouvent tout au long de son parcours, avec une attention particulière toujours portée en faveur du bien commun.

F. de Menthon en témoigne encore, deux ans avant sa mort, dans son discours à l'université d'été des jeunes du Centre des Démocrates sociaux : « Cependant, je pense comme vous qu'il doit exister – et sans timidité – un parti politique distinct se caractérisant par l'esprit qui est le nôtre, un esprit accroché à l'Évangile, aux valeurs morales, sociales, civiques, internationales qui en résultent pour nous et dont nous nous sentons responsables<sup>9</sup>. »

Avec l'entrée en guerre, ces premières expériences – mêlant amitiés, convictions et solidarités – jouent un rôle déterminant dans ses nouveaux engagements.

### **3. François de Menthon et la Seconde Guerre mondiale**

#### **F. de Menthon, le Résistant**

Dès la déclaration de la Seconde Guerre mondiale le 3 septembre 1939, malgré une charge de famille<sup>10</sup> et une position établie de notable, François de Menthon s'engage. Capitaine au 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie de forteresse, il combat sur la ligne Maginot ; après avoir été blessé en Moselle, il séjourne à l'hôpital de Saint-Dié-des-Vosges en 1940. Prisonnier des Allemands, il s'échappe.

François de Menthon, refusant la défaite, entre alors en résistance, après l'appel du 18 Juin 1940.

Le mouvement de résistance clandestin Liberté se structure et il en est un des principaux fondateurs. Il est également le rédacteur du journal clandestin éponyme, dont le premier numéro paraît le 25 novembre 1940<sup>11</sup>, alors que son cousin, Gérard Molerat de Jeu, participe à l'impression des deux premiers numéros. Ils ne constituent que de simples feuillets ronéotypés et tirés à quelques centaines d'exemplaires. Les numéros suivants sont réalisés à Marseille par une imprimerie avec un tirage plus important. Ce journal doit contribuer par sa diffusion à une prise de conscience de l'opinion publique. Dans le premier numéro, François de Menthon développe trois axes :

- le refus de la défaite : même si le mot résistance n'est pas écrit par l'auteur, il s'agit bien pour lui de continuer à se battre ;

<sup>9</sup> Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 9.

<sup>10</sup> De son mariage en 1922 avec Nicole Le Gouz de Saint-Seine, naissent six garçons entre 1923 et 1937.

<sup>11</sup> Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 108.

- la confiance en la personne du maréchal Pétain qui bénéficie encore d'une grande popularité, notamment auprès des anciens combattants de la Première Guerre. Si les textes de F. de Menthon peuvent sembler contradictoires avec son souhait de s'engager pour résister, cette ambivalence semble assez partagée à cette date. Il se fait le défenseur de la liberté de penser. Progressivement, la population prend conscience de la nature réelle du régime et ce journal devient plus critique à compter de l'été 1941 ;

- la dénonciation des actions du gouvernement de Pierre Laval et de la politique de collaboration. François de Menthon refuse une politique qui aboutirait à une collaboration – qu'elle soit militaire ou morale – et placerait définitivement son pays du côté des vaincus.

Après dix numéros<sup>12</sup>, Liberté disparaît, au moment même où ce mouvement fusionne avec celui d'Henri Frenay pour donner naissance à Combat à l'automne 1941.

Bientôt lié à Jean Moulin, l'envoyé de la France Libre, F. de Menthon est chargé par ce dernier d'être le rapporteur général du Comité général d'études (CGE). Créé le 1<sup>er</sup> juillet 1942, le CGE rassemble des experts chargés de réfléchir et de préparer les réformes constitutionnelle, politique, économique et sociale nécessaires à la réorganisation des pouvoirs publics à la Libération.

Le CGE, pour diffuser le résultat de ses travaux ouverts aux différents courants d'opinion existants au sein de la Résistance, publie une revue de haut niveau intellectuel, *Les Cahiers politiques*. Le premier numéro est publié en avril 1943<sup>13</sup> et le rédacteur en chef est l'historien Marc Bloch, fondateur de l'École des Annales.

François de Menthon participe, sous la direction de Charles De Gaulle à la fondation et aux travaux du Conseil national de la Résistance (CNR), d'abord dirigé par J. Moulin. Cet organisme dirige et coordonne les différents mouvements de la Résistance intérieure française hostiles au gouvernement de Vichy.

François de Menthon, opposé au nazisme, est probablement la figure qui illustre le mieux à la fois une opposition à l'Occupation mais aussi un engagement précoce dans la Résistance en Haute-Savoie.

Ses convictions et son attitude provoquent des représailles des collaborateurs du régime de Vichy. Samedi 2 mai 1942, François de Menthon est agressé et jeté dans la vasque de la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville d'Annecy par plusieurs hommes du Service d'ordre légionnaire (SOL)<sup>14</sup>, qui ignorent certainement ses activités de résistant mais connaissent sa position hostile à l'occupant.

Cet épisode s'inscrit dans un contexte particulier. Quelques jours auparavant, le 25 avril 1942, est organisée une cérémonie pour commémorer la venue à Annecy un an auparavant, le 23 septembre 1941, du Maréchal Pétain et lui rendre un hommage. À cette occasion, un tilleul du Maréchal est planté et d'autres fêtes se

<sup>12</sup> Le numéro 9 n'a jamais été diffusé ; le dernier numéro porte la date du 1<sup>er</sup> octobre 1941.

<sup>13</sup> Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 113-115. Le 8<sup>e</sup> et dernier numéro paraît en avril 1944.

<sup>14</sup> P. VIRET. *L'affaire François de Menthon*, Annecy, s.d., 48 p.

déroulent le 1<sup>er</sup> mai 1942 pour la Saint-Philippe. Ce premier jour du mois, la radio BBC invite les Français à manifester silencieusement en fin de journée devant les monuments publics et les mairies. François de Menthon répond à cet appel. Dans la nuit, le tilleul du Maréchal est scié par des Résistants, qui badigeonnent également de peinture écarlate la statue de saint François de Sales, ce dernier ayant été choisi comme saint patron de la Légion et du SOL.

Ces actions, jugées inacceptables pour les Légionnaires et les membres du SOL entraînent l'organisation de « réparations ». François de Menthon est ainsi humilié lors de ce bain public forcé.

Cet épisode, a priori banal, trouve toutefois un fort écho auprès de la population : il jette un discrédit sur les forces de Vichy et accélère le processus de défiance de nombreux Haut savoyards pour ce régime.

Arrêté, François de Menthon rencontre le colonel Rollin, chef de la police politique de l'amiral Darlan à la recherche de contacts dans la Résistance. Remis en liberté, François de Menthon s'engage alors dans la clandestinité.

## **F. de Menthon et la Justice**

Après avoir été révoqué par Vichy de la Faculté de Droit de Lyon en juillet 1942, il gagne Londres le 1er août 1943, avant partir pour Alger. Il entre au Comité français de la libération nationale (CFLN), se met au service du général De Gaulle et participe à l'écartement du général Giraud, rival de De Gaulle. Ce dernier lui accorde la fonction de commissaire à la Justice, puis de Garde des Sceaux. François de Menthon, soutenu par une petite équipe, exerce ces fonctions d'abord à Alger, puis à Paris. Il doit proposer une réorganisation, à la Libération, des services du ministère de la Justice et des services judiciaires, sans être freiné par les difficultés matérielles, les communications quasi impossibles rendant la diffusion de ses instructions très limitée.

Son réseau lui permet également de contribuer à l'élaboration du futur programme du CNR à la Libération.

Deux réformes judiciaires d'envergure sont le fruit du travail de François de Menthon :

- la première porte sur l'administration pénitentiaire (importance de la réinsertion des détenus, introduction d'assistantes sociales dans les prisons...) ;
- la seconde est relative à l'enfance délinquante : pour lui, il est nécessaire que les peines appliquées aux mineurs ne soient plus des sanctions mais des mesures de rééducation. Une nouvelle génération de magistrats s'appliquera désormais à traiter les jeunes délinquants sous un angle beaucoup plus social que pénal.

## **F. de Menthon et l'épuration**

François de Menthon est chargé de rédiger, avec Pierre-Henri Teitgen, les textes préparant l'épuration, en rétablissant la justice républicaine. Son travail comporte

une triple orientation : mener l'épuration professionnelle chez les fonctionnaires indignes et au sein de la magistrature, réprimer les faits de collaboration avec l'ennemi et suivre, en partie, l'épuration de l'épiscopat français.

F. de Menthon met en place des cours spéciales de Justice afin d'éviter le recours aux tribunaux ayant fonctionné sous le gouvernement de Vichy et de supprimer les « tribunaux populaires » pour mettre fin à l'épuration sauvage. Il s'occupe entre autres des procès du maréchal Pétain et de Charles Maurras.

L'objectif de François de Menthon est que la Justice puisse se faire dans l'ordre et la légalité, avec comme finalité ultime le rétablissement de la paix publique. Cette dernière passe, pour lui, par la punition des responsables de la collaboration mais aussi par l'amnistie pour ceux qui n'ont pas pris d'initiative personnelle et ont été de simples exécutants. Tout en étant attaché aux droits de la défense, François de Menthon doit adapter les procédures et voir dans quelle mesure les délits et peines existants peuvent s'appliquer aux différents niveaux de faits de collaboration. Il crée l'indignité nationale<sup>15</sup>, « déchéance destinée à flétrir les citoyens qui ont trahi la patrie ». Elle est destinée à sanctionner ceux pour qui une condamnation aux travaux forcés ou à la peine capitale paraît excessive. Ces deux dernières peines étaient jusque-là celles destinées à punir des actes de haute trahison.

Mais sa définition des principes se heurte aux difficultés dues à la complexité des situations, toutes différentes. Devant le risque de possibles erreurs judiciaires qui pourraient voir le jour sous la pression populaire locale, il œuvre pour que le chef de l'État puisse disposer du droit de grâce.

Mais ce travail lié à l'épuration est particulièrement pénible. Face à des responsabilités énormes, F. de Menthon est en proie aux critiques les plus virulentes, les plus dures et souvent les plus injustes, accusé notamment par les communistes d'être laxiste, alors que d'autres le jugent intraitable. L'engagement de François de Menthon pour l'épuration est plus juridique que politique. Cette conception, destinée à empêcher représailles et vengeances personnelles, et son application coûteront à François de Menthon sa fonction de Garde des Sceaux : il démissionne en mai 1945.

### **F. de Menthon et le procès de Nuremberg**

Malgré tout, François de Menthon est nommé à la tête de la délégation du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) près le Tribunal militaire international lors du procès de Nuremberg qui se tient du 20 novembre 1945 au 1<sup>er</sup> octobre 1946. Ce procès intenté par les puissances alliées contre les principaux responsables du III<sup>e</sup> Reich est dominé par les délégations anglaise et américaine, ce qui explique que François de Menthon participe peu à la préparation du procès.

---

<sup>15</sup> F. de MENTHON. *La loi sur l'indignité nationale*. Beyrouth, 1944.

Après avoir lu, le 17 janvier 1946, l'exposé introductif de l'acte d'accusation préparé par la délégation française, il démissionne quelques jours plus tard. Malgré la brièveté de son rôle à Nuremberg, l'auditoire est frappé par le réquisitoire de François de Menthon : il donne une lecture du nazisme et participe à la définition jusque-là inédite de notion de crime contre l'humanité : « La conscience des peuples, hier asservis et torturés dans leur âme et dans leur chair, vous demande de juger et de condamner la plus monstrueuse entreprise de domination et de barbarie de tous les temps »<sup>16</sup>.

Pour François de Menthon, si ce procès dans le cadre de ce tribunal international doit faire une œuvre de justice exemplaire, il est surtout l'occasion de définir des conditions d'une réconciliation possible avec l'Allemagne et les autres nations européennes.

#### **4. François de Menthon et la IV<sup>e</sup> République : un engagement pour une nouvelle Constitution et un portefeuille ministériel**

Dans le GRPF du général de Gaulle, François de Menthon est Garde des Sceaux, du 2 septembre 1944 jusqu'au 8 mai 1945.

Le 21 octobre 1945, le GPRF appelle les Français à un référendum au cours duquel ils sont amenés à se prononcer sur la question des institutions, à travers deux questions :

- la nouvelle Assemblée doit-elle être constituante ? Si la réponse est positive, elle devra rédiger une nouvelle Constitution. Si la réponse est négative, elle constituera une nouvelle législature de la Troisième République, synonyme de sa restauration politique ;
- faut-il limiter le pouvoir de cette Assemblée ?

Les Français se prononcent favorablement sur ces questions : à 96 % pour la première et aux deux tiers pour la seconde.

Dans ces lendemains de la Seconde Guerre mondiale, François de Menthon est une personnalité majeure de la vie politique française. Titulaire de la Croix de guerre, compagnon de la Libération par décret du 16 octobre 1945, officier de la Légion d'honneur, son prestige est considérable.

Adhérent à l'idée d'un nouveau parti de gouvernement, il figure parmi les bâtisseurs du Mouvement républicain populaire (MRP), nouveau mouvement

---

16 F. de MENTHON. *Le Procès de Nuremberg*. Paris, 1946, 71 p. : Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 595 ; F. de MENTHON. *Le procès de Nuremberg, son importance juridique et politique*. Paris, 1946, 29 p : Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 596. Plus récemment, voir : A. WIEVIORKA. *Le procès de Nuremberg*. Paris, 2022, 320 p.

Rappelons que le 20 janvier 1946 de Gaulle démissionne ; il avait déjà fait part de cette possibilité de se retirer bien avant cette date, comme il l'indique dans ses *Mémoires*.

démocrate-chrétien partisan d'une vision sociale du catholicisme politique, qui fait suite au Parti démocrate populaire (1924-1944).

Les trois partis qui constituent le gouvernement – le Parti communiste français (PCF), le MRP et la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) – manifestent rapidement des divergences de points de vue. De Gaulle, suivi par le MRP, est favorable à un régime bicaméral, avec un président de la République puissant et « au-dessus des partis »<sup>17</sup>. Un régime monocaméral rencontre lui plutôt les faveurs des socialistes et des communistes, qui condamnent l'octroi d'un pouvoir fort au chef de l'État.

Après dix-huit mois à la tête du gouvernement provisoire, brutalement, le 20 janvier 1946, le général De Gaulle démissionne, à la suite d'un désaccord avec le PCF qui lui est de plus en plus hostile. SFIO et PCF veulent empêcher le général de peser sur le travail de l'Assemblée constituante. Sa démission est la conséquence de ce conflit. Il disparaît ainsi de la scène politique pendant douze ans. L'Assemblée constituante, au sein de laquelle siégeait F. de Menthon, est dissoute.

À la suite du rejet de ce premier projet de Constitution – F. de Menthon s'était prononcé contre sa ratification –, une nouvelle Assemblée constituante est élue le 2 juin 1946, confirmant les tendances politiques précédentes (PCF, MRP et SFIO).

François de Menthon, réélu, est nommé ministre de l'Économie nationale dans le gouvernement du démocrate-chrétien Georges Bidault jusqu'en novembre 1946. Il subit une nouvelle fois de vives critiques dans le contexte de l'inflation importante qui suit la Seconde Guerre et provoque l'insatisfaction des Français.

Une nouvelle Constitution, celle de la IV<sup>e</sup> République, est rédigée durant l'été 1946. François de Menthon en est un des principaux artisans<sup>18</sup>. Même si on retrouve la présence de deux chambres distinctes possédant le pouvoir législatif, elle est assez peu différente de la première proposition<sup>19</sup>.

Le 29 septembre 1946 par 440 voix contre 106, l'Assemblée nationale adopte le projet, que le général De Gaulle condamne depuis sa retraite quelques heures plus tard<sup>20</sup>. Les Français ratifient par référendum ce nouveau projet constitutionnel le 13 octobre 1946, avec plus de 53 % de « oui ».

---

<sup>17</sup> De Gaulle précise ses idées le 16 juin 1946 dans son discours de Bayeux, dans lequel il donne de grands principes. Ils façonneront la Constitution de la V<sup>e</sup> République, après son retour au pouvoir en 1958.

<sup>18</sup> F. de MENTHON. *Vers la Quatrième République*. Paris, 1946, 84 p. : Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 598. Voir aussi : Commission de la Constitution : déclaration des Droits de l'Homme, projet annoté par F. de Menthon, 1946 : Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 197.

<sup>19</sup> Ce nouveau régime (27 octobre 1946-4 octobre 1958) connaît de sérieuses difficultés pour dégager une stabilité politique et une majorité claire : Voir G. ELGEY. *Histoire de la IV<sup>e</sup> République*. Paris, 1965-2012, 6 vol.

<sup>20</sup> Lors du discours d'Épinal, dans la lignée de celui de Bayeux, il appelle à voter, lors du référendum, contre le projet de Constitution présenté par l'Assemblée constituante, et qui vient d'être adopté par l'Assemblée nationale

## 5. François de Menthon et l'Europe

Entre 1948 et 1958, la construction européenne constitue une part essentielle de l'engagement politique de François de Menthon. Il est un des vice-présidents du Conseil de l'Europe, qu'il a contribué à fonder, de 1950 à 1952. Il préside cette assemblée (26 mai 1952 - 20 mai 1954) et est également membre de l'Assemblée de la Communauté européenne pour le charbon et l'acier (CECA) de 1952 à 1958, même s'il regrette le rôle très technique de cette dernière.

Le refus des parlementaires français de ratifier, le 30 août 1954, le traité de Communauté européenne de défense, à laquelle auraient pu participer des troupes allemandes, est un coup rude pour François de Menthon. Le traité de Rome (25 mars 1957) dirige l'Europe sur une voie économique ; contraire aux idées de F. de Menthon.

Fervent européen, défenseur d'une Europe politique fondée sur un modèle fédéral et dans laquelle la diplomatie doit jouer, pour lui, un rôle de premier plan, il considère que la réalisation d'une Europe économique est un moyen pour parvenir à construire une Europe politique et non une fin en soi. L'objectif de cette diplomatie permettrait aussi de résoudre à l'échelle européenne la question de l'Allemagne.

Si François de Menthon s'engage fortement à un niveau national et européen comme le montrent les nombreuses notes, rapports, mémoires, discours et préparations de débats conservés dans son fonds d'archives, il ne ménage pas pour autant ses efforts pour faire connaître plus largement ses idées lors de conférences.

## 6. François de Menthon : un élu du Mouvement républicain populaire ; un élu local

Se consacrant à la vie du MRP, il en préside le groupe parlementaire entre 1948 et 1952 et reste député de la Haute-Savoie jusqu'en 1958, siège qu'il détenait depuis 1945.

François de Menthon quitte définitivement la scène politique nationale et européenne en 1958. Son éloignement s'explique en raison de son opposition au général De Gaulle : il accuse ce dernier de vouloir signer la mort de la IV<sup>e</sup> République. François de Menthon est également hostile aux pouvoirs spéciaux réclamés par le général dans la perspective de l'institution de la Ve République le 4 octobre 1958. Ce positionnement obscurcit fortement l'avenir politique de François de Menthon.

Son assise locale reste malgré tout non négligeable à travers trois fonctions :

- maire de la commune de Menthon-Saint-Bernard (1944-1977) dont il accompagne le développement touristique ;
- conseiller général du canton de Rumilly (1951-1958) ;
- et président de l'Association des maires de Haute-Savoie (1954-1976). Il revient également à ses travaux intellectuels, retrouvant sa chaire universitaire à Nancy (1959-1962) ainsi que la direction de la revue *Droit social*.

François de Menthon décède dans la nuit du 2 au 3 juin 1984, dans une relative discrétion. Il est inhumé au cimetière de Menthon-Saint-Bernard.

La vie de François de Menthon, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, est marquée par la complémentarité de ses engagements religieux, professionnels et politiques, toujours dans un souci de désintéressement personnel. Son parcours singulier – et parfois aujourd'hui un peu oublié – est ponctué de cinq grandes implications : les mouvements de jeunesse catholique, la Résistance, l'épuration à la Libération, le MRP ainsi que l'Europe.

Finalement, la vie d'engagements de François de Menthon se révèle très caractéristique de ses convictions chrétiennes et humanistes : « Espérer encore, espérer toujours, si bas que l'on ait été roulé par le malheur, s'accrocher à l'espérance alors que la raison vous dit que c'est folie et que tout est perdu, s'accrocher cependant encore à l'espérance, parce que l'on croit, parce que l'on croit à la vie, au bien, à un monde meilleur<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> Extrait d'un discours radiodiffusé de F. de Menthon depuis Alger, pendant la nuit de Noël 1943 : Arch. dép. Haute-Savoie, 135 J 118.



## UN PREMIER ENGAGEMENT POLITIQUE, POURQUOI ?

*par*

*Caroline PAULET-D'AUTRYVE de l'Académie de VILLEFRANCHE et du BEAUJOLAIS*

En pleine analyse d'un presque premier engagement politique avorté et des suites à lui donner, un homme sage rencontré lors de cette pré-campagne me propose cette réflexion sur l'engagement, pensant que, de ma jeune et singulière expérience, il y avait une vision à partager de l'engagement politique. Alors, même si je ne me suis jamais confrontée à ce genre d'exercice, j'accepte ce défi. J'aime les challenges. Il faut oser dans la vie. Qui sait ? Cette réflexion m'aidera certainement à trouver une partie de la suite à donner à cet engagement de trop courte durée et au résultat nul à ce jour ; et, mieux encore, elle pourrait motiver d'autres à s'engager. Me voilà en quête de sens. D'où puise-t-on cette force qui nous amène sur les chemins de l'engagement politique ?

Bien sûr, l'engagement c'est avant tout une action. Et cela me plaît : s'engager c'est agir. Selon le contexte, l'époque, le domaine, l'intensité que l'on met, chacun peut avoir sa définition de l'engagement, cette définition évoluant au fur et à mesure des actions.

Alors pourquoi aujourd'hui, ai-je osé m'engager en politique ? Et pourquoi les autres m'imaginent une femme engagée ? La réponse, on la trouve en regardant ma vie sous trois prismes : ma vie personnelle, ma vie professionnelle et, depuis peu je la définirais ainsi, ma vie citoyenne.

### **L'engagement : un choix, même inconscient et parfois subi**

#### ***Vie personnelle engagée***

Dans la sphère privée, l'engagement est partout au point d'en être parfois pesant.

Dès le plus jeune âge, on approuve le règlement interne d'une école, d'une association sportive ou culturelle, sans véritablement avoir le choix que de suivre

ce que cela engendre. En devenant délégué de classe, membre d'associations, implicitement, on fait tous des promesses à des tiers.

Que l'on choisisse de vivre en couple libre ou « sous contrat », on s'engage auprès d'un conjoint puis auprès de ses enfants. Même dans le livret de famille, les engagements pris vis-à-vis d'un époux ou d'un enfant sont rappelés dans les paragraphes « Renseignements relatifs au droit de la famille » et « Droits et devoirs respectifs des époux ». Donc comme bon nombre, me voici déjà engagée dans un grand nombre d'aventures.

### ***Vie professionnelle engageante***

Professionnellement, en tant que travailleur indépendant, l'engagement est aussi mon quotidien. Auprès de chaque client, je m'engage à faire aboutir son projet. Nous signons un contrat qui nous lie les uns aux autres. Je leur dois de bien répondre à leurs attentes. Ils m'accordent leur confiance et cela m'engage encore davantage. Pour la réussite de leur projet, ils passent également des contrats avec des entreprises. Dans mon secteur d'activité, il y a donc beaucoup de personnes engagées pour la réalisation d'un ouvrage. Après tout, n'est-ce pas le propre d'une activité professionnelle ? Un salarié ne s'engage-t-il pas à honorer un contrat ? De même, l'employeur ne s'engage-t-il pas à assurer de bonnes conditions de travail à son salarié, à lui verser un salaire, à cotiser pour son assurance maladie, sa retraite, ...? Au travers du serment d'Hippocrate, le jeune médecin s'engage à suivre les principes fondateurs de la déontologie médicale. Pour l'avocat, le policier et bien d'autres, il en est de même ; ils ont des codes de déontologie propres à leur profession. Ils ont ainsi une éthique, une morale professionnelle à suivre. D'une personne qui rejoint l'armée, on dit « qu'elle s'engage » ; dans son cas l'engagement est effectivement plus fort car il peut être au péril de sa vie. Nous sommes donc presque tous des personnes engagées.

### ***Notre citoyenneté***

Le troisième pilier, c'est le plus libre et en même temps le plus complexe. C'est le sens que l'on veut, que l'on peut aussi donner à sa vie en dehors des deux premiers engagements que j'ai décrits précédemment comme « implicites » dans la vie privée et « contraints » dans la vie professionnelle : sans travail, il n'y a pas souvent de ressources et donc pas de possibilité de prendre du temps pour vivre un autre engagement plus volontaire et véritablement choisi.

### ***Notre société est ainsi faite actuellement.***

J'ouvre une parenthèse ici pour dire que certains ont la chance d'avoir un métier en lien avec l'engagement éthique ou moral qu'ils souhaitent défendre, comme les humanitaires, les chercheurs, les agriculteurs bio, ceux qui sont soumis à un code de déontologie, ...

Aux deux extrémités de la vie, on peut avoir davantage de temps à consacrer à des quêtes, à des causes qui nous inspirent. La preuve en est souvent faite actuellement.

Avec des personnalités fortes comme Malala Yousafzai, Greta Thunberg, les jeunes femmes en Iran..., la jeunesse nous démontre qu'il y a des montagnes à déplacer. Et à l'autre bout, nombre de retraités avec leur disponibilité et leur expérience font vivre de multiples associations.

Pour ma part, entraînée dans le bénévolat du monde associatif dès mes premières années d'adolescence, je m'épanouissais à élaborer et à organiser des animations pour cette association, en équipe avec des copines et des copains. Dans cette même association, j'encadrais aussi les plus jeunes dans l'apprentissage et la pratique d'une activité physique. En transmettant, là aussi je me réalisais et grandissais. Le bénévolat est une première forme d'engagement qu'il faut remettre au goût du jour. Les valeurs qu'il véhicule sont primordiales pour la construction d'une société forte et unie. L'entraide, le don de soi, les contraintes qu'il peut engendrer, les responsabilités qu'il nous pousse à prendre... tout cela crée indéniablement un lien, sans arrière-pensée, entre les gens. C'est une certitude : pour avoir une cohésion sociétale, davantage de bénévolat et moins de réseaux sociaux aiderait à apaiser la population. Quoi qu'il en soit, cet engagement est accepté par le bénévole.

## **Mon expérience d'engagement politique**

### *Un pied en politique : Campagne présidentielle 2017*

Me voilà donc petite cheffe d'entreprise, femme accomplie avec une belle famille, toujours engagée dans le monde sportif, à présent un peu pour l'école de mes enfants et observatrice du monde qui nous entoure dans lequel mes enfants vont grandir et, je le souhaite plus que tout, s'épanouir. Ayant eu la chance de pouvoir voyager, depuis très jeune, j'aime le monde et sa diversité. J'ai aussi la conscience que seule on ne peut pas grand-chose. Certes, bien des hommes et des femmes isolés ont eu des impacts significatifs sur notre monde : Nelson Mandela, Simone Veil, mais aussi des Louis Pasteur, Marie Curie,... Puis en mobilisant autour d'eux, ils ont pu faire avancer le monde, car « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » (Proverbe africain).

En 2016, je suis séduite par ce jeune ministre qui semble bousculer le monde politique français dans lequel j'ai du mal à me retrouver. Lui, qui n'a jamais été élu, possède une verve incroyablement riche et sait en même temps s'adapter à son public, donc être compréhensible et dans l'échange. Ayant presque le même âge, la même envie de dépassement du clivage droite-gauche, la même envie d'une société progressiste et humaniste, je me sens proche de ses idées. Plus les mois passaient et plus on se rapprochait d'une échéance présidentielle qui m'inquiétait : la poussée des extrêmes. Partout en Europe, les peuples se renferment sur eux, ils se durcissent. Inévitablement en France aussi, les uns jouent sur la peur et les autres, pour attirer les foules, proposent des idées irréalistes. À l'époque, les écologistes ne font pas grand bruit, alors qu'ils ont été attendus sur les élections européennes et autres échéances antérieures.

Ainsi pour moi, c'est la peur d'un monde qui se referme sur lui, d'un monde individualiste qui ne se soucie guère de son concitoyen planétaire et de son prochain, qui me donne la force d'annoncer que j'agis à petite échelle pour l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de notre pays. Très prise par mes enfants (alors âgés de cinq ans et demi et quatre ans) et par mon travail avec une multitude de projets, je participe à quelques actions militantes, assiste à des réunions publiques de toutes envergures et suis, en visio, les grands meetings du candidat. Me voilà « engagée en politique ».

La suite, on la connaît tous, il remporte l'élection. Il cherche aussitôt de futurs députés. Dans l'énergie, l'enthousiasme et avec ma volonté de construire un monde meilleur pour mes enfants, je l'avoue, je m'informe sur le rôle du député. Mes cours d'éducation civique sont loin déjà derrière moi. Je découvre ce que cela implique aussi pour moi et surtout pour ma famille. Le Président veut présenter une liste générale paritaire, alors il cherche des femmes. Un ami me dit sur le ton de la plaisanterie : « Vas-y ! Fais ta lettre ! ». Si le ton avait été plus sérieux, à l'époque, son expérience aurait eu raison de mon innocence. Un peu inconsciente, je l'aurais peut-être écrite cette lettre. Mais seule et sans aucune expérience, je me sentais illégitime. Avec le recul, j'ai des regrets à titre personnel mais aucun à titre familial. N'ayant pas candidaté, je retourne à ma vie bien occupée et ne m'engage pas davantage dans le mouvement. Localement, je n'ai pas réussi à trouver d'accroches amicales dans le comité naissant sur le territoire, même s'il y avait tout à construire, ce qui m'attire toujours. Enfin, je sentais bien que la construction serait, comme partout, plutôt faite par les dirigeants que par la base.

Et voilà, mon engagement politique et militant s'arrêta là.

Les années passent. Professionnellement, je me développe pour répondre à la demande, car seule je n'y arrive plus. Alors, on repart de la base avec des stagiaires, une employée... Pour faire grossir une entreprise, il faut un cap, un projet et cela se réfléchit, se prépare. Et là, j'ai réagi dans l'urgence, embauchant une débutante qui ne pouvait être qu'une aide insuffisante. La vie de famille étant aussi primordiale, je ne pouvais pas consacrer plus de temps au travail que ce que je faisais déjà. La pandémie passe par là et accélère ma décroissance professionnelle volontaire. Profitant de la crise sanitaire pour acter ce changement de cap, j'achève seule les dossiers, récupère les erreurs d'une gestion moins précise, etc... Fin d'année 2020, je suis un peu au bout de mes limites, mon corps commence à m'envoyer quelques signes et donc je décide de me faire aider à remettre un peu d'ordre et surtout à prioriser : travail, famille et tout le reste.

### ***Deux pieds en politique : Campagne des régionales 2021***

Printemps 2021, un téléphone me relance sur la voie de l'engagement politique. Une fois encore, la majorité présidentielle cherche des femmes pour les élections régionales. Une fois encore, je dis non et en raccrochant, je vais à la recherche cette fois-ci du rôle du conseiller régional. Et là, en concertation avec mon mari, je me lance, car tout me plaît : les projets à taille départementale et régionale, l'activité

sur le territoire, la possibilité de conserver mon activité professionnelle... Pour moi, c'est l'occasion de voir si cette forme d'action qui peut faire bouger et progresser le collectif français (régional) me correspond.

Alors comme toujours quand je m'engage sur un projet, je me donne entièrement. Personne ne pourra dire le contraire dans l'équipe avec laquelle j'ai vécu cette expérience. Pour autant, toute neuve dans ce milieu, j'observe beaucoup. Participant à tout ou presque, m'interrogeant sur la méthode de faire campagne, échangeant avec un maximum de personnes, impliquées et non impliquées, sur l'aventure de ces élections régionales et sur la société plus largement aussi, je progresse et prends beaucoup de plaisir. La victoire ne fut pas au rendez-vous, ce qui était prévisible, mais la « claque » ne devait pas être si forte. Donc au soir du premier tour, je suis déçue forcément et j'analyse toute cette expérience.

Qu'en conclure ?

1. Le système est verrouillé voire pernicieux. Beaucoup trop de personnes s'engagent ou se réengagent, simplement pour un intérêt personnel, pécuniaire ou carriériste, et très peu pour l'intérêt collectif ;
2. Sans être dans le système comment essayer de faire bouger les lignes pour agir ? Il faut connaître les rouages pour avancer et arriver à être dans l'action ;
3. L'engagement (politique) pour tous me plaît.

### *Un pied, deux pieds, une jambe...campagne des législatives 2022*

Durant la campagne des régionales, certaines personnes plus politisées du groupe d'actifs pensaient déjà aux échéances à venir : la présidentielle bien sûr mais surtout les législatives. Bien que les partis se mettent en ordre de bataille très (trop) tardivement pour chaque campagne, d'après ma courte expérience, certaines personnes se projettent assez loin ou assez haut bien plus tôt. Et dès cette étape mon constat d'un système verrouillé s'applique. Au lieu d'une mise à plat des potentiels candidats sur les échéances et d'un échange constructif entre les composantes d'une même tendance idéologique qui permettrait de désigner dans un certain consensus une liste de candidats ou un binôme ou, dans le cas présent, un candidat et son suppléant, chacun se met à « réseauter » afin de gagner en notoriété au moment où il le juge opportun. Des tractations locales se mettent en place pour essayer de faire consensus...

Si j'ai souhaité m'engager sur les législatives et probablement sur d'autres élections, c'est parce que je veux aider à refaire vivre la démocratie et que j'aimerais que les gens croient dans les dirigeants politiques (de nouveau), car je suis persuadée que la démocratie reste une chance pour construire ensemble un monde meilleur. Meilleur, j'entends des citoyens apaisés et heureux, sereins pour leur futur et pour celui des générations à venir.

Dans un premier temps, il faut donc se glisser dans le système. Encore très jeune politiquement et sans expérience réelle, j'essaie d'apprendre le système, le terrain pour gagner en crédibilité. Nous voilà en octobre 2021 et je commence donc à créer une équipe. Partant de rien ou presque, la tâche est importante. Il

faut gagner un premier combat, celui d'obtenir l'investiture de son camp. Je prends conseil auprès de tous : bien sûr élus du territoire, famille, amis... Le seul conseil commun de tous les élus et personnes politisées : il ne faut pas partir trop tôt. Il y a déjà une campagne présidentielle à mener et à gagner. Cette campagne me permet de continuer de prendre des contacts, d'apprendre à être à l'aise en public. Mais cela ne va pas assez vite encore à mon goût, alors j'engage aussi les services de professionnels en conseil de communication. Nous travaillons mon équipe et moi dans une ambiance tellement bienveillante, constructive et prudente, dans le respect de chacun. J'aime ce temps de partage sur une vision et l'élaboration d'une méthode de travail puis proposer un engagement différent. L'étincelle prend. L'équipe est au complet ou presque.

Emmanuel Macron est à nouveau élu Président de la République. Le contexte est tellement particulier, la guerre à la porte de l'Europe. Seul, notre charismatique Président pouvait l'emporter même s'il ne fait pas une aussi grande unanimité qu'en 2017. Il a, à présent, un bilan certes très positif à mon sens mais avec des erreurs aussi. Qui n'en fait pas ? La société était fracturée en 2017 ; en 2022, elle est, en plus, soucieuse (la guerre et tout le reste) et fatiguée (la crise sanitaire a usé les libertés individuelles).

Sur le territoire, les opposants se mettent rapidement en campagne pour les législatives. Et nous, au centre, les instructions n'arrivent pas. On perd du temps... On tergiverse. On attend tout (peut-être trop) d'en haut et... on répète les erreurs du passé, on n'applique pas le changement de méthode proposé. Sur notre circonscription, nous sommes deux jeunes candidats ; avant même de nous départager, on nous envoie un candidat encore plus jeune, certainement plus compétent, plus proche du Président mais hélas bien moins proche des gens du territoire. Notre circonscription était dans la classe des « gagnables » car ayant très bien voté pour le Président.

Des jours très compliqués se sont succédé sur cette période. Je suis tellement persuadée que l'initiative de parachuter une personne extérieure au territoire est mauvaise et irrespectueuse de la population, encourageant le rejet envers la politique et envers le sens civique. Le conseil de se lancer dans la bataille qui, de fait, serait perdue, uniquement pour le panache, sachant les coups qui allaient être donnés, me semble une erreur. Pour autant, il m'est impossible de me rallier à la campagne menée par le candidat envoyé. J'assiste tout de même à la plus importante réunion publique avec déchirement.

Une expérience encore.

## **Ma source d'envie d'engagement pour l'intérêt collectif**

Est-ce l'âge ? À 40 ans on est au milieu de sa vie active. On a surtout généralement accompli un certain nombre de choses, acquis une certaine expérience, on s'est forgé sa propre opinion sur beaucoup de thématiques, on a le recul pour entendre ce que nos parents, nos aînés, nos dirigeants nous disent et pour avoir son propre avis parfois le même, parfois dans la nuance et parfois dans l'opposition.

Est-ce le fait d'être maman ? Oui, la charge morale d'avoir des enfants, c'est un poids de plus c'est certain mais c'est aussi une fenêtre nouvelle qui s'ouvre, par laquelle on n'avait pas encore regardé la vie. C'est l'envie de laisser un monde meilleur à nos enfants. Est-ce en moi depuis toujours ? Après tout, comme écrit précédemment..., peut-être.

Est-ce la conjoncture actuelle ? Il est certain que le monde qui bouge dans tous les sens et à une allure folle provoque en nous le sentiment de ne plus savoir où l'on va. La perte de contacts et d'échanges avec autrui, la perte de la tolérance, l'individualisme, oublier qu'avoir des droits signifie aussi avoir des devoirs, ... nous conduisent vers un monde incertain et inquiétant. Qu'est-ce que le bonheur dans notre société ? Posséder toujours plus, mais dans quel but ? J'ai l'envie d'aider les gens à retrouver les bonheurs simples.

Est-ce l'environnement ? Voir la nature se dérégler autant ou plutôt que nous la dérégions aussi vite ; entendre tous les jours ou presque, à présent, que le changement climatique est bien réel et que ses conséquences sont multiples : les catastrophes naturelles, la baisse de la biodiversité, les flux migratoires... Tout cela est prouvé, c'est l'action de l'Homme qui entraîne cette accélération de la dégradation de notre environnement. Pire, ce dossier est dans les mains des politiques depuis des dizaines d'années et aussi dans les mains des grands groupes qui commencent à peine à parler Responsabilité Sociale des Entreprises, sous la contrainte de l'opinion publique et encore trop peu sous celle des lois internationales. C'est l'envie d'agir là où les autres n'osent pas, oublieux qu'ils sont de l'intérêt collectif à long terme par rapport à l'intérêt particulier bien souvent à court terme.

Est-ce le fait de se sentir à l'abri du besoin et pour autant ne pas maîtriser son avenir car l'avenir est collectif ? Car oui, ayant une maison, un travail, des ressources financières, je me sens libre. Mais, ces ressources permettront-elles la richesse, le bonheur de mes enfants ? Sont-elles celles d'un véritable bonheur ? Si le contexte se dégrade si vite, comment se préserver, se protéger ? Il faut prendre les choses en main, agir et donc s'engager.

Est-ce parce que certains m'ont tendu la main ? Finalement, n'ai-je pas envie de continuer dans cette voie de l'engagement parce que certains ont vu en moi quelqu'un de passionné, de volontaire, ... ? Ne suis-je pas flattée par cela ? Ne suis-je pas trompée aussi parce que parfois, dans ce milieu politique, certains calculent pour vous et vous poussent pour exister à leur tour plus tard. Ce qui est sûr c'est qu'avec mes quelques expériences je n'en suis pas dégoûtée, je n'en suis que surmotivée en fait. Il y a tant de personnes qui sont en place pour de mauvaises raisons, qui n'ont donc pas la vraie et juste motivation pour redonner envie aux gens de croire en notre démocratie.

Est-ce parce que je me sens privilégiée d'être où je suis ? Dans l'éducation que j'ai reçue à la maison, à l'école, durant les quelques années de catéchisme, dans le sport..., les notions de partage et d'égalité sont fondatrices. Ainsi, j'éprouve le besoin de partager mon bonheur avec ceux qui sont davantage dans le besoin et l'envie de les aider à trouver le bonheur ainsi que tout un chacun.

Est-ce parce que je vois comme une injustice entre l'enfance dans un foyer aimant équilibré et favorisé et celle d'un enfant qui grandit dans des conditions autres ? ...

Certainement, c'est tout à la fois ce qui me pousse à l'engagement.

Quoi qu'il en soit, l'envie est là. Le besoin, en fait. Cela peut donner un sens complémentaire à ma vie. Un nouveau projet qui permette l'épanouissement personnel dans le don de soi pour les autres.

Les thématiques qui me tiennent à cœur sont multiples. Bien sûr, ayant grandi à la campagne, je pense que la nature et donc l'environnement et sa protection et maintenant sa régénérescence sont des enjeux primordiaux. La nature est belle, elle est forte, plus forte que nous et indispensable pour nous. Mais tout le monde n'a pas conscience de la manière néfaste dont nous l'impactons. Chacun sur la planète ne peut également se rendre compte de cela. Pour un grand nombre ce n'est pas une priorité, il paraît évident qu'il faut d'abord avoir un toit et quelque chose dans l'assiette pour se soucier de son impact à long terme. Il revient aux sachants de transmettre leurs études, aux chercheurs et aux ingénieurs de proposer des solutions et, au final, aux citoyens et surtout aux politiques de prendre les décisions qui influenceront de manière favorable et durable sur notre planète.

La santé morale et physique sont des variables indispensables à l'épanouissement individuel. « Quand la santé va, tout va ». Ce qui est certain c'est que l'inverse est vrai, vivre en mauvaise santé est plus complexe. Notre corps, c'est notre petit trésor personnel. Nous avons plein de super-pouvoirs, nous les humains. Des pouvoirs que nous n'explorons et n'exploitons plus à leur juste valeur. On a tous mal au dos car on a des vies trop sédentaires. Des études ont démontré que notre vue au loin diminue car nous passons notre temps à regarder ce qui est autour de nous, entre 50 cm sur un écran de téléphone par exemple, et 4 m sur une télévision ou, soyons positifs, jusqu'à 7 m dans une classe et plus dans un amphithéâtre, mais avec les cours en visio cela ne va pas dans le bon sens. Et en même temps, la science et la bioéthique nous interrogent : « peut-on aider les hommes à mourir ? », « peut-on choisir les gènes d'un fœtus pour une procréation médicalement assistée ? ». La science repousse les limites de notre corps de manière artificielle.

Et la thématique qui m'attire le plus actuellement car c'est aussi mon quotidien, c'est l'éducation. L'éducation, c'est une notion large aussi. D'après le Dictionnaire Larousse c'est : *1/ Action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un ; manière de dispenser cette formation, 2/ Mise en œuvre de moyens propres à développer méthodiquement une faculté, un organe, 3 / Initiation à un domaine particulier de connaissances, 4/ Connaissance et pratique des bonnes manières, des usages de la société.*

L'action, c'est ce qui m'intéresse une fois encore. L'action de donner à quelqu'un les bases d'un épanouissement futur. Comme dans mon travail d'architecte d'intérieur, il faut commencer par la structure qui répond à un besoin, à un fonctionnement à venir de l'espace. Puis, on propose une vision esthétique de celui-ci. Et l'ensemble « tient debout » et durera parce qu'on a procédé avec méthode en suivant des règles

dans un premier temps, parfois en les dépassant un peu pour créer quelque chose d'unique.

L'éducation, qu'elle soit celle d'un enfant ou celle d'un adulte, c'est donner à celui-ci les outils pour qu'il puisse être en capacité de penser, d'analyser et ensuite d'agir en conscience. Pour cela, les parents et l'Éducation nationale collaborent. Je pense véritablement qu'une association est nécessaire. Ce sont comme deux jambes qui permettront un jour de marcher et même de courir pour certains.

Ce qui est extrêmement riche aussi dans cette thématique, c'est qu'on agit avec, sur et pour l'humain, sur le court terme et le long terme. « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde » Nelson Mandela (*Un long chemin vers la liberté*).

### **Agir : « Sois le changement que tu veux voir dans le monde » Gandhi**

Voici donc quelques mois que cette réflexion chemine. Il a fallu tout d'abord tourner cette page. Celle d'un rêve auquel j'ai cru vraiment. Je n'ai peut-être pas osé le revendiquer assez fort et assez haut, si bien qu'on ne m'a pas entendue. La peur de paraître trop sûre, presque insolente alors qu'en même temps je ne connaissais pas grand-chose ou pas suffisamment à mon goût, m'a rabougrié. Cette peur-là, je l'ai toujours. Pourtant, j'ai aussi la conviction que savoir oser dire : « je ne sais pas » est une force. C'est un gage de vérité. D'ailleurs, Édouard Philippe a, je le pense, gagné en sympathie et en respect quand il a osé dire qu'il ne savait pas, au début de la crise du Covid, qu'il n'avait pas toutes les réponses et solutions.

Alors quoi faire ? Comment faire pour œuvrer pour le collectif local déjà ?

Créer un conseil de circonscription comme j'aurais aimé le faire ? Avec quelle finalité ? N'étant en poste je n'aurai pas le poids de rassembler pour promettre un relais. Et le temps que cela représente pour un résultat très incertain... Pourtant, sur les territoires, il y a des gens qui sont motivés pour réfléchir, pour essayer de proposer, pour créer des collectifs, pour faire vivre une certaine forme de citoyenneté.

Répondre à une demande de prendre davantage de responsabilités dans une association sportive ? Le choix a été un peu long mais c'est parti. Le challenge est intéressant. Une grosse partie des fondations étant en place dans ce projet, il ne faut « que » les consolider avec une équipe inchangée et organiser le développement. Donc c'est motivant. Dans le sport, les valeurs sont saines et simples. Le sport est fondateur de liens d'entraide. Étant dans un sport individuel, il faut s'interroger un peu plus pour justement dépasser cette tendance individualiste qui gangrène notre société et créer la convivialité d'un club.

Les moments passés entre jeunes sans parents mais avec des entraîneurs sont des moments formateurs aussi. Le sport apporte des valeurs de travail, de dépassement de soi, de courage, notamment avec la compétition. Cela forme des personnalités avec du caractère et de la force. Dans un sport collectif, on apprend encore davantage sur les relations humaines et l'entraide. Le sport aide à l'apaisement d'une société.

Pour ce club, mon engagement en tant que présidente de l'association sera de continuer à le faire évoluer afin qu'il puisse répondre à une double demande : celle d'une activité de loisir et celle d'une activité plus engageante, celle de la compétition.

Et l'éducation alors ? Certes, le sport peut et doit en faire partie (tout comme la culture). Cependant mon envie d'agir, c'est aussi et surtout pour l'Éducation Nationale. C'est par celle-ci que tout l'avenir de notre pays se joue. Et je ne peux me résoudre à entendre que nous nous positionnons dans les dernières places des classements internationaux. Pire encore, constater que les jeunes ont de plus en plus de mal à s'exprimer, à retranscrire une histoire, à résoudre des problèmes simples...m'effraie. Mince, nous sommes le pays des Lumières !

Dans mon entourage, j'ai beaucoup de connaissances dans l'Éducation nationale et à des postes très variés. Dans ma pré-campagne, j'avais commencé à les recenser. J'avais même commencé à voir comment effectuer des « stages d'observations » pour connaître davantage le « Mammouth ». C'est une piste que j'aimerais explorer.

Cette année, c'était l'entrée de ma « grande » au collège. Donc, après le poste de parent délégué en primaire, je m'engage également en tant que parent délégué au collège. Volontaire et curieuse, j'apprends en participant à une multitude de réunions et de conseils. La vie d'un collège est riche d'enseignements sur les rouages du système, c'est certain. Mais il faut aller plus loin encore.

Simultanément, dans mes connaissances personnelles, créées lors de ces différentes expériences politiques, nous sommes plusieurs à vouloir réfléchir sur des thématiques de fond. Le Président élu, le gouvernement en place et le parlement installé, il est temps de réfléchir. C'est en tous cas le souhait d'un certain nombre. Alors en ce début d'année, nous nous mettons en place. Nous cherchons une méthode pour associer au fur et à mesure un nombre grandissant de participants dans l'objectif ultime, d'aider à l'amélioration du système éducatif français.

Mon souhait est de susciter une réflexion transpartisane mais surtout une réflexion avec le plus grand nombre et donc avec des apolitiques car c'est la majorité d'entre nous. La politique effraie. Les gens (et moi-même) sont méfiants à l'égard des politiciens et politiciennes. Le pouvoir, l'argent... tout ça rend les gens un peu « fous ». Dans tous les cas, ce système politique pervertit beaucoup, car initialement il est certain que toutes ces personnes qui s'engagent dans la vie politique de leur commune ou à un niveau supérieur le font dans l'intention noble d'aider la collectivité. Puis, si on veut véritablement faire avancer les choses comme on l'espère il faut gravir les échelons pour obtenir un plus grand pouvoir décisionnaire, car le système est lent et lourd. Et c'est dès ce moment-là qu'il faut encore (car j'espère qu'un jour les choses changeront) « entrer » dans le système car il n'est pas évident de garder son cap quand on sait que tout le monde ou presque dans ce milieu ne cherche pas à construire collectivement pour l'intérêt général.

Dernièrement étant toujours encartée, j'ai également souhaité m'engager au sein de ce parti républicain prônant à ses origines essentiellement la laïcité, l'humanisme et la modération, et à présent également la solidarité, l'écologie et toujours la laïcité. Candidatant et ayant été nommée à un poste national sur la thématique « Éducation et Formation professionnelle initiale et continue », je vais tout mettre en œuvre pour m'intégrer à la réflexion. Nous sommes en train de nous organiser pour faire vivre un débat déjà au sein de notre parti. Nous avons l'ambition de faire émerger des solutions permettant une Éducation Nationale plus efficiente. Par ce nouvel engagement, j'espère obtenir les moyens d'agir.

### **Alors pourquoi un premier engagement en politique ?**

On dit que sept ans est l'âge de raison, l'entrée dans la cour des grands. Alors à l'aube de mes 40 ans, j'ai le sentiment d'être entrée dans l'âge de la véritable prise de conscience. Ayant acquis une certaine expérience et armée d'une éducation solide, de valeurs dans lesquelles on peut puiser la force d'avancer, d'aller vers les autres et également d'être exigeant, je regarde le monde. Il m'interroge. Ce monde que je voudrais laisser à mes enfants m'oblige.

La démocratie ou l'autoritarisme ? Si l'on synthétise. Il n'y a qu'un choix possible. Probablement imparfaite, je veux croire en la démocratie. Des évolutions sont à apporter à notre démocratie républicaine. J'ai été critique et resterai critique sur le système existant, car il faut toujours se questionner, se remettre en question pour se projeter dans les bonnes révolutions.

Les siècles passés ont permis d'importantes révolutions techniques. Des années 1770 à la machine à vapeur, la première révolution industrielle, un siècle plus tard l'électricité, le moteur à combustion aux années 1970 avec la révolution numérique des technologies de l'information et la communication, le progrès ne cesse d'aller de plus en plus vite. Les institutions nationales et mondiales ne peuvent aller au même rythme. Pourtant, ce sont elles qui doivent aider, encourager les prochaines révolutions qui devront répondre notamment à la crise climatique qui bousculera tout.

Pour effectuer les changements induits par cette crise, il me paraît préférable que cela soit dans l'apaisement social donc avec une société éclairée. « Seul un esprit éduqué peut comprendre une pensée différente de la sienne, sans la cautionner pour autant » dit Aristote.

Pourtant, je suis d'accord avec Albert Camus « Comprendre, c'est avant tout unifier » car avec Primo Levi « Comprendre, c'est presque justifier ».



# L'ENGAGEMENT DES ÉCRIVAINS EN FRANCE DE 1945 À NOS JOURS

*par*

*Jean EL GAMMAL de l'Académie de STANISLAS*

Depuis la création des *Temps modernes* par Jean-Paul Sartre et son entourage en 1945, la question de l'engagement des intellectuels, et plus particulièrement des écrivains, a été posée en France sur un mode nouveau. Bien évidemment, on peut trouver auparavant bien des prises de position politiques des écrivains, de Voltaire à Zola, et au-delà durant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Pour sa part, Benoît Denis est l'auteur d'une synthèse allant de Pascal à Sartre<sup>2</sup>. En tout cas, alors que se termine la Seconde Guerre mondiale, les conceptions sartriennes, esquissées dans « Présentation des *Temps modernes* » et formulées en détail dans *Qu'est-ce que la littérature ?*, placent l'engagement, pour l'écrivain en situation<sup>3</sup>, sous le double signe de la liberté et de la nécessité. Qu'en a-t-il été, non seulement durant les années qui ont immédiatement suivi, mais à travers les multiples phases qui jalonnent l'histoire littéraire et intellectuelle, avant et après la mort de Sartre,

---

<sup>1</sup> Herbert LOTTMAN propose pour sa part une étude allant de Chateaubriand à Malraux : voir *L'écrivain engagé et ses ambivalences de Chateaubriand à Malraux*, Paris, Odile Jacob, 2003.

<sup>2</sup> Benoît DENIS, *Littérature et engagement de Pascal à Sartre*, Paris, Points, 2000. Cet ouvrage comporte d'intéressantes considérations méthodologiques et terminologiques, notamment dans la présentation et dans les deux premiers chapitres.

<sup>3</sup> Le terme au pluriel a donné lieu à la publication d'une célèbre série d'articles et d'études de Sartre. Signalons d'ailleurs que la deuxième partie d'un manuel récent de littérature est intitulée, en étant associée à une chronologie peu usuelle : « La littérature en situation : le temps des engagements (1930-1955) » : voir Denis LABOURET, *Histoire de la littérature française des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Colin, 2018.

année emblématique, selon Michel Winock, de la fin du *Siècle des intellectuels*<sup>4</sup> ? L'approche proposée, sans négliger les apports de la sociologie de la littérature, se situe à l'échelle de l'histoire politique, intellectuelle et littéraire, à travers de nombreuses séquences, plus ou moins longues, telles la Guerre froide, la Guerre d'Algérie, les contestations de la fin des années 1960, une certaine déprise du politique, puis les mutations allant de la fin du XX<sup>e</sup> siècle aux présentes attitudes et controverses. Une période de près de quatre-vingts ans ne peut certes ici être présentée en détail. Il n'en convient pas moins de tenir compte des sens du mot, même s'il s'agit en l'occurrence davantage de prises de position que de promesses personnelles ou de contrats<sup>5</sup>. Il faut aussi avoir présente à l'esprit la diversité des types d'engagements, de partisans (ce qui peut inclure des « compagnons de route »), de plume, à travers certaines œuvres ou genres littéraires, ainsi que des formes d'expression spécifiques telles les pétitions<sup>6</sup>, ou en relation avec des thèmes que l'on pourrait qualifier, en termes actuels, de sociétaux<sup>7</sup>. Il faut aussi faire une place aux changements relatifs au rôle des écrivains et de la littérature durant des décennies où les mutations culturelles sont considérables et où les considérations sur la « fin des intellectuels » resurgissent<sup>8</sup>. On abordera dans un premier temps une phase initiale, de 1945 à 1962<sup>9</sup>, puis celle qui correspond à une période charnière, du milieu des années 1960 à la fin du siècle, puis de nouvelles configurations, depuis lors.

## I L'apparent apogée de la littérature engagée

Pour mettre en perspective les prises de position de Sartre à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il faut rappeler que des écrivains figuraient parmi les plus en

<sup>4</sup> Paris, Seuil, 1997, réédition 1999 : l'auteur ouvre son épilogue, « La fin des intellectuels ? », par une évocation des obsèques de Sartre, le 18 avril 1980 (p. 755-756). Pour sa part, l'historien britannique Sudhir HAZAREESINGH commence l'un de ses chapitres, « L'art français de s'indigner », par un paragraphe sur les obsèques : voir *Ce pays qui aime les idées - Histoire d'une passion française*, traduction de Marie-Anne DE BÉRU, Réédition Champs, 2017, p. 279. Ajoutons que troisième partie du livre de Michel WINOCK, « Les années Sartre », commence en 1945, avec quelques retours en arrière. Sur l'engagement, voir les p. 497-498.

<sup>5</sup> Voir par exemple le *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, le Robert, 2005, volume 2, p. 500-501.

<sup>6</sup> Voir Jean-François SIRINELLI, *Intellectuels et passions françaises*, Paris, Fayard, 1990.

<sup>7</sup> Pour une mise au point assez récente, voir la présentation de Gisèle SAPIRO, sociologue qui s'intéresse à la littérature contemporaine dans plusieurs travaux importants et sous plusieurs angles, « Les métamorphoses de l'écrivain engagé », dans le dossier « Politiques de la littérature », *Esprit*, juillet-août 2021, n°476, p. 99-108.

<sup>8</sup> L'un des ouvrages récents est celui de l'historien israélien Shlomo SAND, *La fin de l'intellectuel français ? - De Zola à Houellebecq*, Paris, La Découverte, 2016, réédition 2020.

<sup>9</sup> 1968 pourrait être retenu, mais beaucoup d'ouvrages relatifs à l'histoire politique et intellectuelle mettent l'accent sur la césure correspondant à la fin de la guerre d'Algérie : voir par exemple Philippe ARTIÈRES et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, (dir.), *68 - Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, réédition 2015 et la périodisation d'un autre ouvrage collectif : Christophe CHARLE et Laurent JEANPIERRE (dir.), *La vie intellectuelle en France*, tome 2, *Le temps des combats (1914-1962)* et, tome 3, *Le temps des crises (de 1962 à nos jours)*, Paris, Seuil, 2016, réédition 2019.

vue de ceux que l'on appelle les intellectuels depuis l'affaire Dreyfus<sup>10</sup>. Pendant l'entre-deux-guerres, les intellectuels se sont souvent exprimés au sujet des crises politiques. On observe une forte polarisation entre droites (notamment autour de *L'Action française*) et gauches, en dépit des divisions qui marquent chacun des deux camps, tout au moins jusqu'à la formation du Rassemblement populaire en 1935. De plus, un mouvement littéraire d'avant-garde, le surréalisme, a entretenu des relations complexes avec l'engagement politique, mais s'est situé pour une part sur ce terrain à compter du milieu des années 1920. Même s'il n'a plus la même influence, il reste actif après 1945<sup>11</sup>.

Pour sa part, né en 1905, Jean-Paul Sartre<sup>12</sup> commence à se faire connaître en tant qu'écrivain à la fin des années 1930, mais il ne se signale pas alors par des engagements politiques. S'il a participé à un mouvement de résistance de brève durée, il poursuit ses activités littéraires et philosophiques sous l'Occupation. Sa notoriété s'accroît fortement à compter de la Libération, en raison de la vogue de l'existentialisme et du fait qu'il a été moins marqué que ses aînés par les joutes politiques de l'avant-guerre. Il peut s'appuyer sur la revue *Les Temps modernes*, qu'il a créée, notamment avec les philosophes Simone de Beauvoir et Maurice Merleau-Ponty<sup>13</sup>. C'est Sartre qui, dans le premier numéro des *Temps modernes*, puis dans ses articles parus dans sa revue entre février et juillet 1947, réunis avec d'autres textes dans *Qu'est-ce que la littérature?*<sup>14</sup>, donne, tout en traçant des perspectives historiques et en raisonnant en termes de générations, des éléments de définition relatifs à la notion d'engagement dans un contexte d'aspiration à une nouvelle forme de modernité démocratique et socialiste, à rebours de ce qu'il considère comme les conceptions bourgeoises de la littérature. L'écrivain étant « en situation », il doit user de sa plume et de sa liberté pour trouver écho auprès du peuple<sup>15</sup>. Dans l'immédiat après-guerre, Sartre est très critiqué par les communistes. Il contribue à créer, avec David Rousset, l'éphémère Rassemblement démocratique révolutionnaire. Plus tard et pour quatre ans, de 1952 à 1956, il devient un « compagnon de route » du Parti

<sup>10</sup> Voir la synthèse bien connue de Pascal ORY et Jean-François SIRINELLI, *Les intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Colin, 1986, nombreuses rééditions.

<sup>11</sup> Entre bien des publications, voir le livre de Carole REYAUD-PALIGOT, *Parcours politique des surréalistes*, Paris, CNRS Éditions, 2001, réédition 2010.

<sup>12</sup> À son sujet, voir par exemple Annie COHEN-SOLAL, *Sartre 1905-1980*, Paris, Gallimard, 1985, réédition Folio, 1989, deuxième partie, « Une métamorphose dans la guerre 1939-1945 », p. 245-417 et troisième partie, « Les années Sartre 1945-1956 », p. 419-606.

<sup>13</sup> Voir Anna BOSCHETTI, *Sartre et « Les Temps modernes » - une entreprise intellectuelle*, Paris, Éditions de Minuit, 1985.

<sup>14</sup> Paru chez Gallimard en 1948 ; voir par exemple la réédition Folio, 2011. L'ouvrage comprend quatre parties : « Qu'est-ce qu'écrire ? », « Pourquoi écrire », « Pour qui écrit-on ? », « Situation de l'écrivain en 1947 ».

<sup>15</sup> La notion de responsabilité est également très présente : voir en particulier Gisèle SAPIRO, *La responsabilité de l'écrivain - Littérature, droit et morale en France (XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2011, p. 676-675 (pages intitulées, « Genèse de la théorie sartrienne de la responsabilité ») et 676-688 (« La responsabilité illimitée de l'écrivain »). Voir aussi Alfredo GOMEZ-MULLER, *Sartre, de La Nausée à l'engagement*, Paris, Éditions du Félin, 2004, et, de manière plus générale, le catalogue d'une exposition datant de 2005 : Mauricette BERNE (dir.), *Sartre*, Paris, Bibliothèque nationale de France-Gallimard, notamment les p. 122-123, « Un écrivain engagé ».

communiste français<sup>16</sup>, ce dernier étant désormais isolé en France dans le contexte de la guerre froide, tout en restant influent. L'engagement de Sartre est anticapitaliste et anticolonialiste et le demeure après sa rupture avec le Parti communiste, à la suite des événements de 1956 à Budapest.

Plus globalement, les années 1950 ont correspondu à l'engagement confirmé (pour Louis Aragon, par exemple, et bien des intellectuels de plusieurs générations<sup>17</sup>) ou récent de nombre d'écrivains, même si certains, tel André Malraux, se situent dans le camp gaulliste, soutiennent les forces favorables aux institutions de la IV<sup>e</sup> République ou se défient de la notion d'engagement<sup>18</sup>. De plus, les jeunes écrivains que Bernard Frank a appelés les « hussards » dans *Les Temps modernes* en 1952, dont Roger Nimier et Antoine Blondin, cultivent l'ironie. L'un d'entre eux, Jacques Laurent, tourne en dérision la littérature à thèse, dont Sartre et son magistère sont celui lui l'illustration, voire la caricature<sup>19</sup>.

Il existe des cas plus complexes. On peut songer à des auteurs célèbres, tel Camus, avec lequel Sartre a rompu à la suite de la publication de *L'Homme révolté* et qui, bien qu'il demeure à gauche, ne veut pas se ranger dans un camp politique, notamment au sujet de la situation en Algérie<sup>20</sup>. De manière moins individuelle, pour autant que cela ait un sens alors que les « écoles littéraires » sont moins présentes qu'auparavant, on peut mentionner, au-delà de Camus, une part de la « littérature de l'absurde », dont les thèmes ne sont guère politisés, en tout cas au sens habituel, ou le groupe émergeant à la fin des années 1950 des « nouveaux romanciers », réfractaires pour la plupart<sup>21</sup> à l'engagement politique même si nombre d'entre eux, à l'initiative de Jérôme Lindon, à la tête des Éditions de Minuit, signent, avec bien d'autres, dont Sartre, Simone de Beauvoir et André Breton, le fameux « manifeste des 121 » pendant la guerre d'Algérie, en 1960, alors que certains membres de l'Académie française et plusieurs des « hussards » signent celui des intellectuels partisans de l'Algérie française<sup>22</sup>.

<sup>16</sup> Voir le chapitre « Sartre compagnon de route » du *Siècle des intellectuels*, *op.cit.*, p. 610-622.

<sup>17</sup> Voir par exemple l'étude de Gisèle SAPIRO, « L'engagement contraint des écrivains communistes, de la « drôle de guerre » à la guerre froide », in *Les écrivains et la politique en France de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2018, p. 155-199.

<sup>18</sup> Dans *Le Siècle des intellectuels*, Michel WINOCK met l'accent sur l'attitude de Jean Paulhan : voir le chapitre « Contre la littérature engagée », *op.cit.*, p. 585-596.

<sup>19</sup> Voir notamment Jacques LAURENT « Paul & Jean-Paul » (comparaison avec Paul Bourget), repris in *Les années 50* (1951), Paris, La Manufacture, 1989, p. 13-64. Sur les « hussards », Voir Alain CRESCIUCCI, *Les désenchantés-Blondin, Déon, Laurent, Nimier- Les Hussards : une histoire de la littérature (dite) de droite – 1945-1962*, Paris, Fayard, 2011 et la synthèse récente de Marc DAMBRE, *Génération hussards – Nimier, Blondin, Laurent ... Histoire d'une rébellion en littérature*, Paris, Perrin, 2022.

<sup>20</sup> La bibliographie concernant Camus est très abondante. Sous l'angle retenu, voir notamment Jean-Yves GUÉRIN, *Littérature et politique*, Paris, Honoré Champion, 2013.

<sup>21</sup> Marguerite Duras, parfois présentée comme proche de ce courant, est une exception. Il est vrai que le groupe est assez composite : voir par exemple Francine DUGAST-PORTES, *Le nouveau roman : une césure dans l'histoire du récit*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

<sup>22</sup> Voir par exemple Michel WINOCK, *Le Siècle des intellectuels*, *op.cit.*, p. 671-672.

De manière globale, on peut voir entre 1945 et 1962 un premier apogée<sup>23</sup> de l'engagement, même s'il y a eu des phases moins conflictuelles et s'il ne faut pas le généraliser à l'ensemble du « champ littéraire ». De plus, dans le domaine de la critique, commencent à apparaître des réserves discrètes, dès les années 1950, mais potentiellement riches de sens, au sujet de ce que représente la notion d'engagement, par exemple sous la plume de Roland Barthes<sup>24</sup>.

## II Entre clivages et remises en cause

Par la suite, l'anticolonialisme littéraire peut demeurer un des vecteurs de l'engagement, mais de 1962 à 1968, il y a moins de temps forts apparents. Si elle est plus massivement diffusée à travers le succès du livre de poche depuis une dizaine d'années, la littérature a peut-être commencé à perdre une partie de son prestige, d'autant que d'une certaine façon, le développement des sciences humaines et d'une nouvelle pensée critique attire davantage l'attention des milieux estudiantins et intellectuels<sup>25</sup>.

La crise de 1968 donne certes lieu à de nombreuses prises de position d'écrivains<sup>26</sup>, mais les plus célèbres de ceux qui sont nés au début du siècle, apparaissent parfois un peu dépassés par le mouvement, tel Aragon sur le plan politique, ou, comme Sartre – quatre ans après qu'il a refusé le Prix Nobel de Littérature – un peu en décalage avec les jeunes étudiants et manifestants, même s'il s'engage à nouveau après la crise de 1968, pour soutenir le journal maoïste *La Cause du peuple* et prendre un temps la direction du nouveau quotidien *Libération*. D'autres, tels Philippe Sollers et ses amis de la revue *Tel Quel*, passent pour un temps du soutien au Parti communiste français à une orientation maoïste. De manière plus générale, « Mai 68 » et ses prolongements ont été évoqués dans de multiples essais, enquêtes et souvenirs, voire

<sup>23</sup> Dans son livre cité, Benoît DENIS intitule son chapitre XIII « L'apogée sartrien ».

<sup>24</sup> Outre les p. 285-292, « Sous le signe de Barthes », du chapitre suivant de l'ouvrage cité de Benoît DENIS, « Le reflux de l'engagement », p. 280-299, voir les analyses précises et nuancées de Tiphaine SAMOYAU, *Roland Barthes*, Paris, Seuil, 2015, réédition Points 2016, chapitre 8, « Barthes et Sartre », p. 265-287. Outre *Le Degré zéro de l'écriture*, paru en 1953, deux articles de Barthes publiés en 1960, « La réponse de Kafka » et « Écrivains et écrivains » rendent compte avec subtilité du caractère primordial qu'il attache à la notion d'écriture, en regard de celle d'engagement : voir aussi Roland BARTHES, *Œuvres complètes*, tome I, édition d'Éric MARTY, Paris, Seuil, 1993, p. 1270-1273 et 1277-1282.

<sup>25</sup> Gisèle SAPIRO, dans *La responsabilité de l'écrivain*, *op.cit.*, formule p. 704-705 des observations intéressantes, en attirant l'attention sur la distance d'Alain Robbe-Grillet à l'égard de l'engagement au sens sartrien et en faisant elle aussi état d'analyses de Roland Barthes sur une sorte de basculement de l'auteur – son article sur la « mort de l'auteur » est publié en français en 1968 – vers le lecteur.

<sup>26</sup> L'ouvrage de référence est désormais celui d'un politiste, Boris GOBILLE, *Le Mai 68 des écrivains – Crise politique et avant-gardes littéraires*, Paris, CNRS Éditions, 2018 ; l'ouvrage s'intéresse notamment à l'Union des écrivains et aux revues *Tel Quel* et *Change*. Un chapitre est en outre consacré aux « fils perdus d'André Breton », ce dernier étant mort en 1966 et le mouvement surréaliste disparaissant en 1969, alors même qu'il avait en quelque sorte prophétisé les événements de mai 1968 : voir les p. 239-273.

dans certains romans policiers, sans qu'une approche littéraire soit prédominante, mais en témoignant de tensions entre utopies et réalités<sup>27</sup>.

À compter des années 1970, une partie de l'extrême-gauche intellectuelle connaît des interrogations ou des évolutions, même s'il existe évidemment des courants spécifiques, tel le féminisme, dont la portée est plus large et dont le développement se situe dans une longue durée, y compris littéraire<sup>28</sup>. Plus ponctuellement, un courant désormais en rupture avec l'extrême-gauche apparaît autour de la « nouvelle philosophie »<sup>29</sup>, parfois critiquée. La thématique politique des droits de l'homme se fait plus présente, par exemple autour de la question des dissidents d'URSS et d'Europe de l'Est.

Mais dans l'ensemble, la littérature engagée connaît une éclipse qu'expliquent la crise et les désillusions, ou bien des mutations du rapport au passé, qu'illustre à sa manière l'œuvre alors en plein essor de Patrick Modiano. Dans le domaine culturel et intellectuel, les débuts du post-modernisme<sup>30</sup> concourent à un reflux des idéologies d'après-guerre, à moins qu'ils n'en soient une expression, alors que s'affirme aussi, même si c'est peu le cas dans le champ littéraire, un certain néolibéralisme. Le philosophe Jean-François Lyotard, à la fin de la décennie, rend compte de la fin des « grands récits »<sup>31</sup>, qui ont parfois été portés par des écrivains dont le spectre d'intervention était large.

La mort de Sartre – qui, éprouvé par la maladie, avait d'ailleurs pris ses distances avec la politique à la fin de sa vie –, et celle d'autres figures de la littérature française dans les années qui suivent (Aragon en 1982 et Simone de Beauvoir en 1986) correspondent, avec les disparitions de Roland Barthes, Raymond Aron et Michel Foucault, si différents soient-ils, au déclin, voire à l'effacement, de la figure du « grand intellectuel ».

De plus, les années 1980, voire la première moitié de la décennie suivante, sont souvent présentées comme une période moins politisée qu'auparavant, même

<sup>27</sup> Voir par exemple l'étude de François CHAUBET, « La génération de 1968 et la littérature », in Olivier BESSARD-BANQUY (dir.), *Splendeurs et misères de la littérature, ou la démocratisation des lettres, de Balzac à Houellebecq*, Paris, Colin, 2022, p. 353-372. Parmi les récits et témoignages rétrospectifs les plus marquants, on peut citer *L'établi* de Robert LINHART, paru en 1978 ou *Tigre de papier*, d'Olivier Rolin, marqués par leurs engagements maoïstes. Au sujet du roman policier, et notamment de Jean-Patrick Manchette, Didier Daeninckx et Thierry Jonquet, voir les pages de Franck Evrard intitulées, « Le néo-polar » : de l'engagement au désenchantement », in Dominique VIARD et Bruno VERCIER, *La littérature française au présent – Héritage, modernité, mutations*, deuxième édition augmentée, Paris, Bordas, 2008, p. 366-368.

<sup>28</sup> Le féminisme en littérature procède d'origines et de générations diverses, avec par exemple Simone de Beauvoir, Marguerite Duras et Françoise Sagan. Signalons aussi le rôle de la maison d'édition « Des Femmes », créée par Antoinette Fouque. À l'avant-garde du féminisme littéraire figure Monique Wittig, qui s'installe aux États-Unis en 1976.

<sup>29</sup> Philosophe de formation, Bernard-Henri Lévy est attaché à la figure de l'intellectuel engagé, n'hésitant pas, de plus, à user largement des médias.

<sup>30</sup> Voir par exemple Marc GONTARD, *Écrire la crise : l'esthétique postmoderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

<sup>31</sup> Dans une perspective large, voir le livre de Johann CHAPOUTOT, *Le Grand Récit : Introduction à l'histoire de notre temps*, Paris, Presses universitaires de France, 2021.

si la polarisation des milieux intellectuels n'a pas disparu<sup>32</sup> et si des événements non négligeables se produisent, comme le tournant de 1983 ou deux des trois cohabitations. L'effondrement du bloc communiste marque la fin de la guerre froide. Si l'évolution de la construction européenne au temps du traité de Maastricht suscite des oppositions et si des difficultés économiques et sociales sont bien présentes, il est moins question, assurément, de littérature engagée<sup>33</sup>. Du reste, la chronologie politique nationale et internationale ne doit pas être purement et simplement plaquée sur l'histoire des prises de position littéraires.

En d'autres termes, alors que des tendances au désengagement ou à la prise de distance continuent à s'observer, la réflexion sur ce que peut signifier l'engagement ne disparaît évidemment pas. Par exemple, dans un court texte daté de l'été 1989, Annie Ernaux reconnaît certes que dans les années 1980, l'une des idées les plus répandues est que « la littérature n'a rien à voir avec la politique », mais elle ajoute :

« L'écriture, quoi qu'on fasse, « engage », véhiculant, de manière très complexe, au travers de la fiction, une vision correspondant à l'ordre social ou au contraire le dénonçant. Si l'écrivain et ses lecteurs n'en ont pas conscience, la postérité ne s'y trompe pas. Il n'y a pas d'apolitisme au regard de l'histoire littéraire<sup>34</sup>. »

### III De nouvelles attitudes ?

On l'a vu, des changements en termes de générations et une conjoncture nationale et internationale en mutation relèguent en quelque sorte dans un passé lointain les conceptions qui avaient auparavant ou en apparence prévalu au sujet de l'engagement<sup>35</sup>. Dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle et par la suite, il a en outre été question de « fin de la littérature »<sup>36</sup>, parfois non sans passéisme ou élitisme, alors même qu'elle continue à faire l'objet de nombreux commentaires et discussions.

Il reste que les mobilisations n'ont pas disparu. On en observe à nouveau depuis les grèves de 1995. Certes, ce ne sont pas, du moins initialement, des prises de position d'écrivains qui retiennent l'attention, mais plutôt, dans le domaine intellectuel, celles de sociologues et d'autres théoriciens ou praticiens des sciences sociales, autour de

<sup>32</sup> Signalons qu'à gauche, des écrivains soutiennent François Mitterrand en 1981 et 1988, même si l'historien et écrivain Max Gallo, alors au gouvernement, déplore en juillet 1983 le « silence des intellectuels de gauche » : voir par exemple Michel WINOCK, *Le Siècle des intellectuels*, *op.cit.*, p. 752-753.

<sup>33</sup> Dans son livre très critique, François CUSSET évoque d'ailleurs bien peu la littérature : voir *La Décennie : le grand cauchemar des années 1980*, Paris, La Découverte, 2006.

<sup>34</sup> « Littérature et politique », texte reproduit dans Annie ERNAUX, *Écrire la vie*, Paris, Gallimard, Quarto, 2011, p. 549 et 550. Elle affirme en conclusion que la « visée la plus haute » de la littérature est de « mettre toutes les ressources de l'art dans le désir de dire et transformer le monde », p. 551.

<sup>35</sup> Pour le tournant du siècle, voir par exemple Dominique VIART, « L'engagement en question », in : Dominique VIART et Bruno VERCIER, *La Littérature française au présent*, *op.cit.*, p. 252-269.

<sup>36</sup> Voir l'introduction du livre récent de François DOSSE, *Les vérités du roman - Une histoire du temps présent*, Paris, Cerf, 2023, p. 19-20. Cet ouvrage s'intéresse en particulier aux rapports entre histoire et littérature depuis un quart de siècle environ.

Pierre Bourdieu. Néanmoins, son influence est parfois perceptible, y compris après sa mort survenue en 2002, sur un certain nombre d'écrivains et intellectuels, en relation avec ses analyses de la société française et des mécanismes de domination qu'il a mis en relief<sup>37</sup>.

Plus généralement, à travers des écrits sur des phénomènes tels que la désindustrialisation, les divisions et les tensions spatiales et sociales, les revendications féministes, les enjeux écologiques, voire le populisme, on peut s'interroger sur les formes récentes ou actuelles de l'engagement. Tout d'abord, a-t-il toujours un ou des sens politiques ? Le déclin de l'emprise des partis, depuis la fin des années 1980, voire auparavant, est tel que les engagements ne peuvent guère être militants au sens usuel, du moins jusqu'à une date récente. Pourtant, des clivages perdurent, même si l'interprétation que l'on peut en faire est parfois simplifiée.

À droite, il existe quelques continuateurs lointains des « hussards » et l'engagement est assez peu répandu, même si, avec les années et sans attaches partisans, les prises de position, non dénuées de provocations, de Michel Houellebecq sont parfois rattachées à des conceptions qualifiées de réactionnaires<sup>38</sup>. Comme cela était le cas lors de la première période étudiée – même si elle semble bien lointaine – c'est plutôt à gauche, sur différents plans, que des sensibilités engagées s'expriment. Il peut s'agir de certains aspects de la littérature féministe et de prises de position antipatriarcales, par exemple avec Virginie Despentes, ou de critiques sociales en relation avec les résonances de crises, comme celle des Gilets Jaunes (Danielle Sallenave<sup>39</sup>) et en termes d'environnements sociaux (dans des styles bien différents, Édouard Louis ou Nicolas Mathieu)<sup>40</sup>.

Récemment, la participation d'écrivains à des mobilisations ou à des forums politiques, tel le Parlement de la Nupes, a mis en évidence la volonté d'engagements d'écrivaines et d'écrivains. Citons Annie Ernaux, prix Nobel de littérature en 2022<sup>41</sup>,

<sup>37</sup> Sur tous ces aspects, voir notamment Gisèle SAPIRO (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

<sup>38</sup> Voir le livre cité de Shlomo SAND, *La fin de l'intellectuel français*, op.cit., p. 233-249, à la date de 2015, au temps de la publication de *Soumission*, alors qu'au tournant du siècle, Michel Houellebecq faisait état de son mépris pour les écrivains engagés (p. 236-237), ainsi que l'ouvrage récent de François KRUG, *Réactions françaises. Enquête sur l'extrême droite littéraire*, Paris, Seuil, 2023 (il est également question de Yann Moix et de Sylvain Tesson).

<sup>39</sup> Voir *Jojo, le Gilet Jaune*, Paris, Gallimard, collection Tracts, 2019.

<sup>40</sup> Voir par exemple Alexandre GEFEN, « Littérature et démocratie », *Esprit*, numéro cité, notamment p.49-50. Du même auteur, voir l'aussi l'entretien avec Alice Zeniter, « Des incarnations, des percepts et du temps », p. 109-114. Alexandre Gefen a recueilli des entretiens avec vingt-six écrivains – dont Alice Zeniter, Annie Ernaux, Nicolas Mathieu et Laurent Binet – dans *La Littérature est une affaire politique*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2022 (l'introduction est intitulée : « Les écrivains et la politique : je t'aime, je te hais »). Il a également publié *Réparer le monde. La littérature française face au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Corti, 2021.

<sup>41</sup> Sur Annie Ernaux et l'engagement, voir aussi un livre datant d'il y a quelques années : Pierre-Louis FORT et Violaine HOUDART-MEROT (éd.), *Annie Ernaux : un engagement d'écriture*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2015 et un article - au titre et au contenu paradoxaux - consécutif à l'attribution du prix Nobel à Annie Ernaux : Michel GUERRIN « Houellebecq et Ernaux, même combat », *Le Monde*, 24-26 décembre 2022, p. 33 (« Tous deux définissent un monde binaire. Pour elle, dominants contre dominés ; pour lui, Occident contre monde arabe »).

Éric Vuillard, Tanguy Viel ou Laurent Binet. Pour autant, l'engagement demeure-t-il un mot d'ordre ou une valeur, conformes aux critères définis par Sartre ?

Une telle question permet de prélude à une conclusion. Le mot, dans son acception littéraire, paraît daté, voire figé. Dans le langage courant, on parle plutôt, par les temps qui courent, d'« engagements citoyens », ce qui ne contredit d'ailleurs pas en tous points la signification sartrienne, mais peut l'affadir. Il faut d'autre part relever que si la conjoncture a changé, des paramètres subsistent, notamment pour diverses formes d'engagements critiques. La méfiance ou l'hostilité à l'égard de la bourgeoisie ou des milieux dominants, ainsi que des formes de solidarité avec le monde du travail et la volonté de critiquer les inégalités et l'aliénation demeurent, au-delà de mutations considérables. Si les pétitions sont plus rares, des tribunes sont parfois signées ou cosignées par des personnalités du monde littéraire. Il reste que le sens des engagements a pu évoluer dans un univers culturel marqué par la prolifération des essais et écrits politiques<sup>42</sup>, par la place des nouveaux médias et de diverses formes d'instantanéité, ainsi que par la part plus limitée de la littérature au sens traditionnel dans un paysage où les critiques littéraires ont souvent moins de poids. En outre, dans un contexte où les écrivains en vue font *volens nolens* partie des élites, au sens large tout au moins, on peut s'interroger sur l'importance que ceux-là mêmes qu'ils entendent défendre accordent à leurs prises de position. La littérature apparaît peut-être plus, à travers de multiples formes d'autobiographie, d'autofiction ou de volontés d'émancipation, comme marquée par un individualisme – ou par des individualités<sup>43</sup>. Ainsi peuvent s'atténuer les échos d'engagements relevant de l'écrit, et parfois de la rhétorique.

---

<sup>42</sup> Y compris ceux des personnalités politiques dont le rapport avec la littérature, à quelques exceptions près pour la période récente (Bruno Le Maire, par exemple) est bien indirecte. Le propos des ouvrages rédigés ou signés par les figures en vue de la politique est souvent inspiré par l'opportunité ou par les circonstances : voir par exemple Christian LE BART, *La politique en librairie, les stratégies de publication des professionnels de la politique*, Paris, Colin, 2012.

<sup>43</sup> Qui n'excluent pas une certaine uniformité : cf. la conclusion de l'article cité de Michel GUERRIN « À une époque où tous les arts voient se dupliquer des œuvres au naturalisme pauvre, à thèse, ne décollant pas des généralités et des bons sentiments, bref ne faisant de mal à personne, Ernaux et Houellebecq, par leur distance froide, leurs sujets au scalpel, en montrant sans démontrer, sont tout aussi dérangeants et précieux. »



## ALBERT CAMUS, UN ENGAGEMENT « AU SERVICE DE L'HOMME »

par

Marcelle MAHASELA de l'Académie d'AIX-EN-PROVENCE

Albert Camus, connu essentiellement par ses œuvres littéraires et philosophiques, fut un écrivain et un journaliste engagé. Et s'il est *embarqué*, comme ses contemporains, dans l'histoire du monde, il est inlassablement engagé « Au service de l'homme », titre d'un de ses articles dans *Résistance ouvrière* en 1944<sup>1</sup>. Lucide sur son époque, il fut un témoin actif, constant et vigilant, engagé à défendre la dignité humaine, indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont au fondement de notre culture. Nous constaterons, au cours de notre propos, combien les trois éléments de notre devise républicaine nourrissent son combat. La défense de ces valeurs apparaît dès l'origine de son métier de journaliste où il occupe des fonctions de rédacteur à *Alger républicain*, au côté de Pascal Pia. Et bien que l'intitulé du journal signifie en lui-même par l'adjectif *républicain* qui le qualifie, la profession de foi du journal publiée le 6 octobre 1938, dans le premier numéro du quotidien, mentionne les trois valeurs qui constituent notre devise républicaine : « Il manquait en notre département, un vrai QUOTIDIEN où nous pouvions, sur un même pied d'égalité que nos camarades européens et dans un même esprit de mutuelle fraternité, défendre librement nos légitimes revendications<sup>2</sup>. » Les conférences, les interviews et les nombreux articles, moins connus que les œuvres romanesques, théâtrales ou philosophiques, témoignent régulièrement d'un engagement qui fait référence à ces mêmes valeurs. Le combat quotidien du journaliste Camus mérite qu'on s'y attarde. Le professeur André Abbou, spécialiste de l'écrivain, affirme que « le journalisme n'a pas été pour Camus une activité mineure<sup>3</sup> ». Notons, pour aller dans son sens, que l'écrivain lui-même a attaché de l'importance aux messages

<sup>1</sup> OC I, p. 933. Les abréviations OC I, II, III, IV suivies du numéro de page font référence à : Albert CAMUS, *Œuvres complètes, 1931/1948*, Gallimard, 2006, Bibliothèque de la Pléiade pour les tomes I et II et Albert CAMUS, *Œuvres complètes, 1949/1959*, Gallimard, 2009, Bibliothèque de la Pléiade pour les tomes III et IV.

<sup>2</sup> OC I, p. 854.

<sup>3</sup> OC I, p. 1368.

que véhiculent ces écrits – articles, allocutions, interviews – puisqu'il en a réuni un grand nombre en trois recueils intitulés *Actuelles* publiés en 1950, 1953 et 1958. Ses *Actuelles* témoignent avec évidence de son engagement dans la vie publique de son pays comme dans la lutte internationale contre toute forme de totalitarisme et d'aliénation. C'est à partir de ses textes, courts et incisifs pour certains, que nous questionnerons la liberté comme notion première essentielle. Nous nous attarderons ensuite sur les droits et devoirs qu'elle implique pour tous avant de l'envisager sous l'angle du politique. Puis nous signalerons le lien intrinsèque entre liberté et justice, lien qui conduit à la notion d'égalité que nous étudierons sous l'angle de l'égalité citoyenne et des expériences menées au sein du drame algérien. Nous relèverons, pour finir, des éléments qui permettent de constater que l'expérience vécue de la fraternité se répand sur l'œuvre camusienne – qu'il s'agisse de la fraternité dans la lutte pour la liberté ou de la fraternité vécue dans le partage d'une langue commune, comme de celle qui nous réunit tous. Nous constaterons alors combien les réflexions dont il nous fait part sont précieuses aujourd'hui encore pour réfléchir sur notre présent.

Si elle est première dans la devise républicaine, la notion de liberté est aussi première, essentielle même, dans la réflexion camusienne, où elle revient comme un leitmotiv. Camus affirme et rappelle régulièrement l'importance de cette valeur dans la construction de tous et de chacun, car, écrit-il, « nous ne connaissons rien de plus haut que la parole droite et la liberté de l'homme<sup>4</sup> ». Lucide sur la difficulté de se construire en homme libre, il en rappelle les limites, précisant que « la liberté de chacun, trouve ses limites dans celle des autres ; personne n'a droit à la liberté absolue<sup>5</sup> ». On notera aussi qu'entre 1944 et 1957, nombre de ses articles ou interventions comptent dans leur titre même le mot liberté – 1944, « Le sang de la liberté » ; 1948, « Le témoin de la liberté » ; 1952, « Défense de la liberté » ; 1953, « Le pain et la liberté » ; 1954, « Calendrier de la liberté » ; 1955, « Le procès de la liberté » ; 1957, « Le parti de la liberté » – ce qui révèle l'importance qu'accorde l'écrivain à cette valeur tout au long de sa vie. Cette valeur qu'il s'engage à défendre exige dans sa mise en pratique, comme il le déclare dans une allocution donnée à la salle Pleyel le 15 mars 1945, une écoute active, une mise en tension individuelle, une intelligence et une compréhension nécessaires car « il n'y a pas de liberté sans intelligence et sans compréhension réciproques<sup>6</sup> », précisant, quelque huit ans plus tard, dans une allocution qu'il donne à la Bourse du travail de Saint-Étienne, qu'« il n'y a pas une liberté idéale qui nous sera donnée un jour d'un coup, comme on reçoit sa retraite à la fin de sa vie. Il y a des libertés à conquérir, une à une, péniblement<sup>7</sup>. »

À l'instar du philosophe espagnol Ortéga y Gasset, qui « a placé la liberté, ses droits et ses devoirs, au centre de sa pensée<sup>8</sup> », l'écrivain comme tout artiste, explique Camus, se doit de mettre son talent au service de cette valeur suprême. Cela n'exclut

---

<sup>4</sup> OC II, p. 594.

<sup>5</sup> OC III, p. 984.

<sup>6</sup> OC II, p. 426.

<sup>7</sup> OC III, p. 448.

<sup>8</sup> OC III, p. 990.0

en aucune façon notre simple responsabilité en tant qu'homme. Et si les partisans de la dictature se risquent à la guerre, c'est pourtant bien la liberté qui conditionne le progrès humain et la paix, fait-il remarquer dans une interview donnée en 1949 au journal *Diário de São Paulo*<sup>9</sup>. Engagé dans la défense de cette valeur première, l'écrivain-artiste devient rien de moins que « le Témoin de la liberté<sup>10</sup> », qui se doit d'accepter d'être un lanceur d'alerte incontournable, un vigile, un repère, un phare dans la tourmente du temps et au-delà. Responsabilité extrêmement contraignante et inconfortable quand les libertés humaines sont menacées. Lors d'une interview donnée à Athènes dans le cadre de l'Union culturelle gréco-française, Camus n'hésite pas à répondre à M. Papanoutsos en citant Voltaire : « Je ne pense pas comme vous, mais je me ferais tuer pour vous laisser le droit d'exprimer votre pensée<sup>11</sup>. » Comme le philosophe, le journaliste reconnu pour ses qualités d'intégrité revendique avec ardeur le droit de parler, de dire, d'alerter dans la plus grande liberté : « Le seul privilège que nous défendrons de toutes nos forces : celui de dire ici tous les jours, dans la liberté, ce que nous estimons juste et ce qui nous paraît condamnable<sup>12</sup>. » Ainsi il devient nécessaire de questionner la liberté comme élément capital d'une politique digne. Conscient de la tension qu'implique une telle attitude, Camus écrit dans *Combat* le 4 novembre 1944 : « Il s'agit de servir la dignité de l'homme par des moyens qui restent dignes au milieu d'une histoire qui ne l'est pas<sup>13</sup>. »

En 1945, dans une préface au recueil *L'Espagne libre*, Camus observe que « la démocratie n'a pas de frontières. Méprisée en un lieu, elle est menacée tout entière<sup>14</sup>. » Ce propos, qui nous élève, rappelle clairement que la défense des peuples opprimés ne peut se limiter à un espace déterminé. Cependant nous relèverons ici l'engagement de l'écrivain au travers de la défense de deux peuples seulement : celui de l'Espagne sous le joug d'un totalitarisme franquiste – qui fait l'objet de huit éditoriaux de *Combat* – et celui de la Hongrie occupée et muselée par un totalitarisme communiste.

Concernant le peuple espagnol, la liste est longue des écrits et des appels lancés par Camus pour qu'on lui vienne en aide face à la montée de la dictature. Ce pays lui est cher à plus d'un titre : ses origines familiales du côté maternel, sa liaison avec Maria Casarès, sa littérature qui, depuis le Siècle d'or, porte des valeurs qui le nourrissent abondamment. Alors rien d'étonnant à ce que, dès 1934, Camus alerte quand il constate la répression brutale, dirigée entre autres par Franco, pour éteindre la révolte des mineurs asturiens, prélude de la guerre civile espagnole. Dès lors, l'écrivain n'a de cesse de rappeler l'oppression que subit ce peuple meurtri sous le joug du franquisme. Chaque fois qu'il le peut, il rappelle avec force, conviction et vaillance qu'il faut lutter encore et toujours pour qu'advienne sa liberté et il s'y tient, car, écrit-il en 1948 dans *Combat* : « Ce peuple a droit à la parole. Qu'on la lui

<sup>9</sup> OC III, p. 866.

<sup>10</sup> OC II, p. 493.

<sup>11</sup> OC III, p. 997.

<sup>12</sup> OC II, p. 640.

<sup>13</sup> OC II, p. 398.

<sup>14</sup> OC II, p. 669.

donne une seule minute et il n'aura qu'une voix pour crier son mépris du régime franquiste et sa passion de la liberté<sup>15</sup>. » En 1948 encore, Camus situe sa pièce *L'État de siège* en Espagne ; un critique littéraire lui en fait le reproche, la réponse de Camus dans *Combat* est sans ambiguïté : « Pourquoi l'Espagne ? Vous l'avouerez-je, j'ai un peu honte de poser la question à votre place. Pourquoi Guernica, Gabriel Marcel ? Pourquoi ce rendez-vous où, pour la première fois, à la face d'un monde encore endormi dans son confort et dans sa misérable morale, Hitler, Mussolini et Franco ont démontré à des enfants ce qu'était la technique totalitaire<sup>16</sup>. »

Non content de continuer à défendre le peuple espagnol, Camus lui agrège pour les mêmes raisons le peuple hongrois qu'une histoire plus récente l'amène à soutenir : « Ce peuple massacré est nôtre, ce que fut l'Espagne pour nous il y a vingt ans, la Hongrie le sera aujourd'hui<sup>17</sup>. » En octobre 1956, Budapest se soulève au nom de la liberté contre le régime communiste hongrois qui combat, comme toute dictature, les mots même de liberté et de vérité. La révolte est rapidement stoppée par l'armée soviétique qui envahit la ville puis l'ensemble du pays. L'Occident réagit à peine. Camus s'indigne puis s'engage contre l'absolutisme des dictateurs, affirmant dans un article intitulé « Kadar a eu son jour de peur » que « la seule société capable d'évolution et de libéralisation, la seule, qui doit garder notre sympathie à la fois critique et agissante, est celle où la pluralité des partis est d'institution<sup>18</sup> ». Enfin il se fait le porte-parole des écrivains libres occidentaux en adressant un « Message aux écrivains hongrois en exil » pour les assurer de leur solidarité : « Nous ne serons jamais quittes avec les insurgés d'octobre aussi longtemps que la liberté ne sera pas rendue à la nation et au peuple hongrois<sup>19</sup>. »

Nous l'avons dit, l'engagement de Camus ne se limite pas à ces deux exemples. En 1945, soit douze ans avant le traité de Rome, il remarquait à propos de la politique internationale que « la France est solidaire de l'Europe, quoi qu'elle fasse et quoi qu'elle veuille. Elle l'a été dans la souffrance, elle l'est dans son économie, elle le sera dans son destin<sup>20</sup>. » Expliquant qu'il est nécessaire d'« affirmer en même temps, et avec la dernière énergie, que ses étapes doivent mener à une sécurité collective entière, à l'égalité absolue des nations devant la loi démocratique internationale, et à une société des peuples plus souveraine que les nations elles-mêmes<sup>21</sup> ». Il est clair que ses allocutions, comme les nombreux textes qu'il écrit dans des journaux français ou étrangers, les pétitions qu'il signe, les lettres plus confidentielles qu'il rédige, vont toujours dans le même sens. Il s'engage sans cesse à défendre les peuples et les individus qui voient leurs libertés se restreindre, et il y met toute son énergie. Grecs, Roumains, Malgaches, Tunisiens, Chypriotes, Iraniens, Cambodgiens, Algériens pourraient en témoigner également.

---

<sup>15</sup> OC II, p. 527.

<sup>16</sup> OC II, p. 484.

<sup>17</sup> OC IV, p. 563.

<sup>18</sup> OC IV, p. 563.

<sup>19</sup> OC IV, p. 589.

<sup>20</sup> OC II, p. 650.

<sup>21</sup> OC II, p. 652.

Ainsi peut-on affirmer que les écrits de Camus gardent toujours le même cap : défendre tout peuple et tout individu opprimés par un régime politique abusif, et ce, quelle que soit la région du monde. À ce titre l'écrivain ne peut que questionner l'attitude de la France en Algérie. Et nul ne peut lui en faire grief, son ancrage personnel et son vécu sur ce territoire ne pouvant lui être contestés. L'écrivain algérien de langue française Boualem Samsal, couronné en 2015 par l'Académie française, ne dit pas autre chose quand il affirme : « L'Algérie, et ses drames joués et rejoués au cours des siècles, a été pour lui [Camus] un exemple, à portée de main, d'autant plus riche de sens qu'il est le fils de cette terre et qu'ici plus qu'ailleurs la beauté et la tragédie ont lourdement marqué la nature et les hommes<sup>22</sup>. »

Une fois mis en évidence l'engagement de l'écrivain à défendre la liberté dans ses écrits politiques, voyons comment il se met au service de la notion d'égalité citoyenne au travers de quelques-unes des incohérences de la politique française en Algérie.

L'homme engagé qu'il ne cesse d'être interroge les valeurs de justice sociale et de liberté politique mises en place par la France sur le territoire algérien. Dans un discours sur « L'avenir de la civilisation européenne », Camus rappelle que « la limite de la liberté se trouve dans la justice, c'est-à-dire dans l'existence de l'autre et la reconnaissance de l'autre, et la limite de la justice se trouve dans la liberté, c'est-à-dire dans le droit de la personne à exister telle qu'elle est au sein de la collectivité<sup>23</sup> ». Si l'administration française ouvre, dans un sénatus-consulte du 14 juillet 1865 promulgué par le décret du 21 avril 1866, la possibilité pour les indigènes (musulmans ou non) de demander à jouir de droits *de citoyen français*, dans la réalité, elle fait tout pour décourager les naturalisations. Cette option est abrogée par le décret Crémieux dès 1870, soit quatre ans plus tard seulement. Quant à la loi du 26 juin 1889, si elle rétablit le droit du sol, elle n'étend cependant pas ce droit aux indigènes musulmans tandis que les étrangers – Espagnols, Maltais, Italiens et autres – ont la possibilité de devenir des citoyens français à part entière<sup>24</sup>. Comment alors parler de justice et d'égalité ? Et comment exiger des Arabes qu'ils aient le devoir de défendre la France si cette dernière ne considère pas qu'elle a le devoir d'en faire des citoyens à part entière ? D'autant que depuis 1848, Alger, Oran et Constantine ont obtenu le statut de département français. Enfin, n'oublions pas que pendant les périodes de guerre, les recrutements effectués pour l'armée d'Afrique furent majoritairement indigènes, comme en témoignent, encore aujourd'hui, sur notre territoire, les tombes musulmanes érigées dans nos nécropoles. Sur ce point, Camus s'exprime dans *Combat* le 28 novembre 1944, faisant remarquer que « les troupes levées en Afrique du Nord n'ont pas cessé, pendant ces deux guerres, et à des milliers

---

<sup>22</sup> B. SAMSAL, préface de *L'Hôte d'A. CAMUS*, adapté en B.D. par J. FERRANDEZ, Gallimard, 2009.

<sup>23</sup> OC III, p. 1003.

<sup>24</sup> P. WEIL, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », dans *L'histoire de la justice*, 2005, Éd. Association française pour l'histoire de la justice, n° 16, p. 93 à 109.

de kilomètres de leur pays, de prendre la plus large part au combat commun<sup>25</sup> ». À la même époque, il constate encore que l'inégalité entre les différents peuplements progresse sur le territoire algérien, faisant observer des iniquités flagrantes : « [...] et c'est le point le plus douloureux, dans toute l'Algérie la ration attribuée à l'indigène est inférieure à celle qui est consentie à l'Européen<sup>26</sup>. » Camus explique ensuite que le peuple arabe espère la démocratie parce qu'il souhaite voir disparaître les injustices « et, d'une façon générale, [...] tout ce qui le maintient dans une situation inférieure<sup>27</sup> », car, prévient-il dans *Combat* en mai 1945, « lorsque nous aurons fait ce qu'il faut pour alimenter la population algérienne, il nous restera encore tout à faire. C'est une façon de dire qu'il nous restera à imaginer une politique<sup>28</sup>. » Dès ses débuts dans le journalisme, le jeune rédacteur d'*Alger républicain* a été clair sur l'optique de ce journal : « Pour *Alger Républicain*, il ne saurait y avoir deux sortes de Français, mais une seule et qui englobe également le Parisien, indigène de Paris, le Marseillais, indigène de Marseille, et l'Arabe, indigène d'Algérie<sup>29</sup> », jouant sur le sens premier du mot indigène. Attentif à la même ligne de sauvegarde de la dignité, il réaffirme, dix-huit ans plus tard, dans *L'Express*, qu'« Arabes et Français doivent vivre libres et égaux sur la terre algérienne<sup>30</sup>. »

Sensible aux massacres de civils, il accepte à la demande de son ami Charles Poncet de lancer à Alger, en janvier 1956, « Un appel pour une trêve civile<sup>31</sup> » rappelant au même moment sa position : « Je crois fermement à la possibilité d'une association libre entre Français et Arabes en Algérie. Je crois aussi que cette association de personnes libres et égales représente la solution la plus équitable<sup>32</sup>. » Parallèlement à son engagement comme journaliste et soucieux des tensions continues entre l'Algérie et la France, Camus soutient une expérience égalitaire menée par des écrivains algériens et français : l'hebdomadaire *Communauté algérienne* créé en juin 1955 par Aziz Kessous, juriste, journaliste, parlementaire élu au Sénat, militant pour l'égalité des droits en Algérie et favorable au dialogue des deux communautés. Ce journal, « favorable à l'établissement d'une véritable démocratie, se veut respectueux des structures constitutionnelles françaises adaptées aux conditions locales<sup>33</sup> », explique Kessous. Il est intéressant de souligner qu'Aziz Kessous fut, au début des années quarante, le rédacteur en chef du journal de Ferhat Abbas, *Égalité*, au sous-titre évocateur : égalité des hommes, égalité des races, égalité des peuples. Ferhat Abbas, fondateur de l'Union Populaire Algérienne, a cru, comme beaucoup d'autres, à l'émancipation du peuple algérien par la voie de la citoyenneté française et de l'école, avant de rejoindre le FLN et de devenir Président du gouvernement en exil

<sup>25</sup> OC II, p. 572.

<sup>26</sup> OC IV, p. 343.

<sup>27</sup> OC IV, p. 347.

<sup>28</sup> OC IV, p. 344.

<sup>29</sup> OC I, p. 854.

<sup>30</sup> OC III, p. 1038.

<sup>31</sup> Charles Poncet *Camus et l'impossible trêve civile*, suivi d'une *Correspondance avec Amar Ouzegane*, textes établis, annotés et commentés par Y. LEGRAND, C. PHÉLINE, A. SPIQUEL-COURDILLE, Gallimard, 2015.

<sup>32</sup> OC III, p.1077.

<sup>33</sup> *Mémoire en vue de la création d'un périodique, 1<sup>er</sup> octobre 1955*, Fonds Camus.

provisoire de la République algérienne. Il est l'exemple même de celui qui renonce au dialogue face à la surdité constante des responsables français.

À la volonté communautaire de la presse affichée par *Égalité et Communauté algérienne*, on pourrait ajouter la création de rencontres telles que celles de Sidi-Madani<sup>34</sup>. Ces initiatives furent autant de propositions partagées par nombre d'intellectuels musulmans ou non pour tenter un accord qui favorise un dialogue constructif entre l'Algérie et la France. Camus insiste, martèle, mais à quoi bon ? Tout est dit, et après « Appel pour une trêve civile », il se tait publiquement sur ce douloureux sujet, ce qu'on ne lui pardonne guère. On lui fait alors le reproche injuste de renoncer à choisir un camp et de ne pas s'engager. Pourtant, fin 1957, à Stockholm, alors qu'il reçoit le prix Nobel de littérature et qu'il se sait écouté du monde entier, il rompt le silence pour dire des choses essentielles, reformule son engagement à défendre l'égalité des peuples, essaye une fois encore de préserver une paix et de faire dialoguer les communautés. Le 9 décembre 1957, il explique : « J'ai été et suis toujours partisan d'une Algérie juste où les deux populations doivent vivre en paix et dans l'égalité. J'ai dit et répété qu'il fallait faire justice au peuple algérien et lui accorder un régime pleinement démocratique<sup>35</sup>. » Confronté à la pression médiatique, il rappelle que se taire ne signifie pas être inactif. Et révèle qu'au cours de l'année 1957, il est intervenu de nombreuses fois et qu'il intervient encore pour que soient revus des procès inéquitables et que des peines disproportionnées soient allégées, notamment pour des condamnés algériens<sup>36</sup>. L'ethnologue et résistante Germaine Tillion qui a accompli, dans le cadre de ses recherches, plusieurs missions en Algérie, remarque que « pendant 19 ans cet Algérien, ce Français, a vu se creuser la pente qui mène vers les désastres, et [qu']il a averti<sup>37</sup> ». Camus a mal à l'Algérie, il sait que nous sommes loin d'approcher l'harmonie qui se conçoit dans le respect des différences, seul chemin qui conduise à l'unité. Ses écrits font apparaître comme une évidence la multiplication des malentendus entre les deux territoires. Les trois séries qui concernent l'Algérie sont publiées dans *Chroniques Algériennes, Actuelles III*. Les titres de ces trois séries parlent d'eux-mêmes. En effet, si Camus évoque l'Algérie des années trente sous le titre générique *Misère de la Kabylie*, il choisit, pour les années quarante, de parler de *Crise en Algérie* pour conclure dans les années cinquante sur le constat de *L'Algérie déchirée*. Ces titres, qui disent l'évolution vers l'incompréhension des relations entre la France et l'Algérie, soulignent aussi dans leur contenu l'engagement constant de Camus pour une égalité de traitement pour tous.

L'action de l'écrivain ne s'arrête pas là. Il combat inlassablement pour que la mise en pratique de la liberté sur le plan politique et celle de la construction égalitaire des peuples donnent naissance à une fraternité, et il l'explique : « Nous autres Français

<sup>34</sup> Pour plus de détails voir *La Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, n° 20, 1975, pp. 165-174.

<sup>35</sup> OC IV, p. 288.

<sup>36</sup> *Albert Camus contre la peine de mort*, présenté par É. MORISI, préface de R. BADINTER, Gallimard, 2011.

<sup>37</sup> G. TILLION, *À la recherche du vrai et du juste*, À propos rompus avec le siècle, Éditions du Seuil, 2001, p. 266.

libéraux prêchons la fraternité et pendant que les libéraux arabes nous écoutent avec attention, les voilà, matraqués.

Pourquoi raconter cela ? Parce que le jour où ce sentiment a surgi dans la conscience politique arabe, de ce jour-là le terrorisme était né. Le terrorisme naît de la solitude, de l'idée qu'il n'y a plus de recours, que les murs sans fenêtres sont trop épais, qu'il faut les faire sauter. [...] C'est pourquoi, selon moi, l'heure n'est plus au discours sur la fraternité mais aux actes positifs<sup>38</sup>. »

Camus se fait, une fois de plus, le porte-parole de ceux qui subissent l'histoire parce que c'est à travers eux que se vit avec intensité la fraternité car, fait-il remarquer, « les luttes des hommes sont éphémères. Mais ce qui ne l'est pas, c'est leur solidarité devant la souffrance et l'injustice<sup>39</sup>. » Nous relèverons quelques expériences personnelles qui peuvent expliquer cet engagement récurrent envers la communauté humaine. En 1939, la misère qu'il découvre lors d'un voyage en Kabylie, d'où il rapporte une série d'articles qu'il publie dans *Alger républicain*, le choque profondément : « C'est du pain, du blé, du secours, une main fraternelle qu'il faut tendre. Le reste est littérature<sup>40</sup>. » Plus tard, l'expérience de la Seconde Guerre mondiale se révèle capitale. Camus se rend compte à ce moment-là que c'est dans la lutte commune pour préserver ou reconquérir la liberté que se construit la fraternité du peuple révolté et que se scellent à jamais des amitiés. Ainsi peut-il écrire le jour de la Libération de Paris : « Et nous reconnaissons avec *étonnement* dans cette nuit bouleversante que pendant quatre ans nous n'avons jamais été seuls. Nous avons vécu les années de la fraternité<sup>41</sup>. » C'est bien cette expérience de fraternité dans la Résistance, la force du lien qui a uni tous ces hommes qui ont risqué leur vie pour sauver la liberté, cette force-là, qui lie Albert Camus au poète René Char, dont il publie en 1946, dans la collection « Espoir » qu'il dirige chez Gallimard, *Les Feuilles d'Hypnos*, un recueil de fragments écrits entre 1943 et 1944 par le poète, alors pleinement engagé dans la Résistance. Ainsi Camus peut-il affirmer, lors de l'émission de radio *Ce soir le rideau se lève sur... René Char*, que ce dernier « rassemble quoique solitaire, et [qu'] à l'admiration qu'il suscite se mêle cette grande chaleur fraternelle où les hommes portent leurs meilleurs fruits<sup>42</sup> ».

La fraternité peut se vivre également à travers les mots, dans le partage d'une langue commune. Char n'écrit-il pas à Camus le 23 août 1952 : « Nos semelles ont écrasé nombre de mots inutiles<sup>43</sup>. » Choisir ses mots relève de la responsabilité de l'écrivain, de l'artiste comme du journaliste. Chacun doit porter attention à ceux qu'il sélectionne car les mots engagent : « Le journaliste est détenteur du mot et grâce à ce trésor dangereux, il parle quelquefois au nom du pays. La presse est le langage d'une nation<sup>44</sup>. » L'expérience personnelle de Camus, depuis son vécu familial dans le quartier ouvrier de Belcourt jusqu'à son exil parisien, lui a permis de comprendre qu'il est nécessaire de s'interroger sur la valeur des mots. Il a compris également que pour être entendu par le plus grand nombre, « il faut parler le langage de tous pour

<sup>41</sup> OC II, p. 381.

<sup>43</sup> *Albert Camus, René Char, Correspondance*, édition établie par F. PLANEILLE, Gallimard, 2007, p. 100.

<sup>44</sup> OC IV, p. 1336.

le bien de tous<sup>45</sup> ». C'est ce qu'il s'applique à faire avec la plus grande exigence. Et c'est dans le contexte du prix Nobel de littérature, soit le 14 décembre 1957, qu'invité à l'université d'Upsal, Camus donne quelques précisions sur le choix des mots qui engagent celui qui parle : « Mais pour parler de tous et à tous, il faut parler de ce que tous connaissent et de la réalité qui nous est commune. La mer, les pluies, le besoin, le désir, la lutte contre la mort, voilà ce qui nous réunit tous. [...] Les rêves changent avec les hommes, mais la réalité du monde est notre commune patrie<sup>46</sup>. » On peut comprendre alors que c'est avec un profond respect de la langue française qu'il avait affirmé en 1950 : « Oui, j'ai une patrie : la langue française<sup>47</sup>. » En 1957, dans une interview donnée à Jean Bloch-Michel pour le journal *Demain* il explique : « Je me sens d'abord solidaire de l'homme de tous les jours<sup>48</sup>. » Camus comprend que si l'écrivain a besoin de solitude pour créer, il ne peut cependant pas se passer d'une fraternité qu'il ne trouve que dans la collectivité qui le nourrit et le relie aux autres. Ce fort sentiment du collectif n'est pas étranger à son engagement constant. On le perçoit aisément chez lui dans des circonstances diverses qui le relient à une expérience humaine communautaire : un match de foot, la première d'une pièce de théâtre ou encore la composition de la *Une* d'un journal. Voyons à ce sujet ce que répond Camus à une lettre de Touratier, un des ouvriers du journal *Combat* : « Mais quelque chose reste, du moins, et votre lettre me le prouve bien, c'est la fraternité que quelques hommes ont scellée dans le danger et l'effort quotidien<sup>49</sup>. » Autre exemple qui mérite d'être relevé, dans une interview filmée, datée de 1959, intitulée « Pourquoi je fais du théâtre ? », Camus évoque le lien qui a uni depuis toujours les communautés humaines, qu'il s'agisse des communautés de bâtisseurs, des ateliers collectifs de peinture de la Renaissance, des communautés de moines, ou encore de celles du théâtre : « De ce point de vue, le théâtre est mon couvent. L'agitation du monde meurt au pied de ses murs et à l'intérieur de l'enceinte sacrée, pendant deux mois, voués à une seule méditation, tournés vers un seul but, une communauté de moines travailleurs, arrachés au siècle, préparent l'office qui sera célébré un soir pour la première fois<sup>50</sup>. » Remarquons la puissance des paroles de Camus, qui n'hésite pas à mettre sur un plan d'égalité l'engagement artistique et l'engagement religieux. L'écrivain n'a de cesse de rappeler qu'en tant qu'homme, auteur, journaliste et artiste, il ne peut négliger la valeur de fraternité parce qu'il n'est pas possible d'être, de se sentir vivant en détournant les yeux du sort des autres hommes. À Stockholm, dès les premières lignes de son allocution officielle, son message est clair : « Mais, dans toutes les circonstances de sa vie, obscur ou provisoirement célèbre, jeté dans les fers de la tyrannie ou libre pour un temps de s'exprimer, l'écrivain peut retrouver le sentiment d'une communauté vivante qui le justifiera, à la seule condition qu'il accepte, autant qu'il peut, les deux charges qui font la grandeur de son métier : le

<sup>45</sup> *Albert Camus, citoyen du monde*, S. DOUDET, MAHASOLA, P.-L. REY, A. SPIQUEL, M. WEYEMBERGH, Gallimard, 2013, p. 101.

<sup>46</sup> OC IV, p. 255.

<sup>47</sup> OC IV, p. 1099.

<sup>48</sup> OC IV, p. 583.

<sup>49</sup> À Albert Camus ses amis du livre, avant-propos de R. GRENIER, Gallimard, 1962, p. 22.

<sup>50</sup> OC IV, p. 605.

service de la vérité et celui de la liberté<sup>51</sup>. » Et plus qu'à l'ordinaire encore, il rappelle avec humilité sa fidélité au partage, à la communauté, à la fraternité, seul chemin qui donne sens à l'existence. Après cette démonstration, il nous paraîtra logique qu'il ait soutenu, dès décembre 1948, Garry Davis<sup>52</sup> qui se proclame citoyen du monde. Car d'évidence, il est difficile d'imaginer qu'un justificatif d'identité soit nécessaire pour qu'un homme soit traité avec dignité. Dans l'avant-propos de son recueil *Chroniques algériennes* publié en 1958, soit dix ans plus tard, Camus demeure fidèle à ce positionnement universel, expliquant que « pour trouver la société humaine, il faut passer par la société nationale. Pour préserver la société nationale, il faut l'ouvrir sur une perspective universelle<sup>53</sup>. » Nous remarquerons que l'écrivain élève ainsi son lecteur en l'invitant à réfléchir à l'alanguissement que procure le confort quand on reste figé dans un territoire connu et sécurisant.

Notre propos s'est appuyé sur les articles, les discours, les interviews et les conférences de Camus. L'œuvre littéraire, œuvre de création, dit les mêmes préoccupations. Les romans, le théâtre, les essais et les nouvelles ne sont en effet que l'autre face d'une même œuvre. Les personnages littéraires de Camus sont animés de tensions intérieures puissantes qu'il expose pour les avoir observées en lui-même comme dans l'homme de tous les jours, où qu'il se situe sur la planète Terre, dès que ce dernier se trouve privé de sa dignité, dès qu'on lui confisque sa liberté, dès qu'on le traite en être inférieur.

Dans *Le Premier Homme*, son dernier roman resté inachevé, Camus s'indigne par l'intermédiaire de Cormery, qui s'exclame : « Non, un homme ça s'empêche<sup>54</sup> ! » Un homme ça s'empêche, en effet, et seule la mise en tension constante par la vigilance à soi-même et aux autres, peut aider chacun à rester acteur et maître de sa vie. Mis sur le chemin de l'existence, l'homme, tel un combattant perpétuel, doit s'efforcer de se maintenir debout, vierge autant qu'il le peut de toute compromission. À l'image de l'artiste, il est un témoin et à ce titre doit se battre pour maintenir la dignité qui est due à chacun. Tel est le message universel que nous livre Camus, tel est l'engagement auquel il invite chacun de nous. Alors, lisons et relisons cette œuvre qui, dans la plus grande humilité, aide à penser. Restons à son écoute pour nous maintenir debout dans la tourmente des temps. Et pour veiller à bien faire notre métier d'homme, reprenons à notre compte ce qu'il dit du journaliste engagé « au service de l'homme », dans un article de 1946 qu'il intitule « Bien faire son métier » : « Cela consiste à cultiver l'énergie plutôt que la haine, la libre objectivité plutôt que la rhétorique. Il y faut le goût du risque, la sérénité et la force, un amour suprême des autres hommes pour refuser toujours qu'on les mette à genoux<sup>55</sup>. »

---

<sup>51</sup> OC IV, p. 240.

<sup>52</sup> OC II, p. 720.

<sup>53</sup> OC IV, p. 301.

<sup>54</sup> OC IV, p. 779.

<sup>55</sup> OC IV, p. 1335.

## PIERRE EMMANUEL (1916-1984) : QUAND LE POÈTE S'ENGAGE

*par*

*Philippe DAZET-BRUN de l'Académie des JEUX FLORAUX*

Convenons-en : Pierre Emmanuel, hors quelques amateurs de poésie éclairés ou les derniers ardents à aimer son œuvre, n'appartient plus à la mémoire commune, celle que les vivants partagent sans effort, celle que l'évidence anime.

Mesurons le contraste. Il fut *le* grand poète reconnu, célébré, couvert d'honneurs, invité partout dans le monde, le poète au nom symbole à la fois d'un destin singulier et d'une part de l'histoire du pays. Du reste, *poète*, est-ce assez dire pour le définir ? Jean-Marie Domenach, au moment de la disparition de Pierre Emmanuel, écrivit en 1984 : « Depuis la mort de François Mauriac, il était notre plus grand prosateur<sup>1</sup>. » La dimension du poète avait, en effet, trouvé – avec la prose du journaliste et de l'essayiste – une sorte de débord, hors des voies familières de sa création, sur des champs où la pensée s'exprime, où même le parti-pris s'énonce. Car il est un fait qu'il faut aussi rappeler : la vie de Pierre Emmanuel fut faite d'engagements. Dans la Résistance, dans la presse, dans les institutions officielles ou dans des combats plus informels, Pierre Emmanuel n'entrait en militant que parce qu'il était poète. En fait, sa nature de créateur lui dictait de ne pas se soustraire au monde. Il n'y avait pas là, à l'en croire, de l'accidentel, mais bien la nécessité imposée par l'acte de création qui est la rencontre du circonstanciel et de l'ontologique. L'engagement – tout comme le poète – venait, selon lui, d'une expérience fondatrice, de la rencontre d'avec soi au feu d'une vérité découverte en soi. Aussi, l'entour du poète, soudain baigné de cette lumière intérieure, éveillait-il en lui une conscience alarmée : le cri qu'elle lui arrachait – souvent indigné et parfois prophétique – en était l'expression.

---

<sup>1</sup> *France catholique*, 28 septembre 1984. Les citations non-référencées reprennent la source précédente.

## Une vie d'engagements

Quand la Seconde Guerre mondiale éclata, Pierre Emmanuel avait déjà reçu la reconnaissance de plusieurs poètes de renom qui avaient aimé en 1938 son « Christ au tombeau ». Sur ces prémisses, se penchaient alors Pierre-Jean Jouve qui, le premier, reconnut Pierre Emmanuel comme un frère et Henri Michaux qui le fit entrer dans la communauté poétique par la porte des *Cahiers du Sud*.

1940 devait être le début d'une consécration : Les *Cahiers des poètes* lui décernaient un Prix et son premier recueil, *Élégies*, sortait le 7 mai. Trois jours plus tard, le déclenchement de l'offensive allemande ensevelirait *Élégies* dans les caves de l'éditeur. Pierre Seghers lui permit toutefois, l'année suivante, de publier *Tombeau d'Orphée* avec lequel il atteignit un large public. Celui-ci goûta cette poésie moderne, quelque peu déconcertante, mais dont le souffle ne pouvait être nié. Puis, en 1942 et 1943, ce furent d'autres recueils ; il ne faisait aucun doute que les promesses étaient tenues : nous avons là un grand poète. En fait, Pierre Emmanuel s'attachait des lecteurs qui aimaient le langage par lequel il leur donnait le monde à déchiffrer. Mais, de cette poésie, surgissait aussi un amour de la liberté.

Des revues le publièrent et la censure venait de temps en temps supprimer ici, modifier là. En 1942, *Combats avec tes défenseurs* et *Jour de colère* rassembleraient ces pièces éparses et les porteraient au cœur de la Résistance. Pierre Emmanuel devint ainsi l'un des poètes nés des combats de l'ombre sans qu'il fût vraiment clandestin. La quasi-totalité de ses poèmes furent, en effet, édités sous son nom qui eut alors d'égal ceux d'Aragon et d'Éluard.

Écrire ne lui suffit pas. À Dieulefit, il participa à l'action en fournissant des faux-papiers, en transportant des documents utiles à la Résistance. Il ne rejoignit pas cependant la lutte armée. Il reconnut en 1953 qu'il n'en avait pas eu l'étoffe. Aux heures où certains, déjà, adornaient leur musée autobiographique, Pierre Emmanuel n'exposait, dans le sien, rien qui ne fût que sa réalité avec, comme toujours, le souci d'y être en vérité<sup>2</sup>.

En juin 1944, le Comité départemental de Libération de la Drôme le nomma en son sein non sans que le poète n'éprouvât un sentiment d'illégitimité car « jamais, écrivait-il, pendant ces quatre années, mon acte n'avait égalé ma parole<sup>3</sup> ». Il se lia d'amitié avec le jeune préfet Pierre de Saint-Prix qui voulut faire de lui son sous-préfet. Pierre Emmanuel préféra le journalisme. À côté de ses articles, de son travail de rédacteur en chef, il lui fallut aussi affronter le pire pour en soulager les effets. Il alla dans le Vercors. Il y mesura bien des abîmes. Ne rien faire revenait à concéder plus encore d'humanité crucifiée à la barbarie. Des poches de combats demeuraient alors dans la Drôme. Affrontant les dangers que l'on suppose, il partit de Valence pour rejoindre Genève afin d'y requérir le secours de la Croix-Rouge internationale ; ce qu'il obtint<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> P. EMMANUEL, *Autobiographies*, Paris, Éditions du Seuil, 1970, 477 p., p. 264. Désormais référencé par A.

<sup>3</sup> *Ib.*, p. 273.

<sup>4</sup> *Ib.*, p. 283.

La guerre fut, pour Pierre Emmanuel, un dévoilement de l'autre. Cependant, l'altérité se révéla à lui par la souffrance. Et celle-ci l'ouvrit tout à la fois à une conscience de soi et à une « sensibilité spirituelle<sup>5</sup> ». N'oublions pas cette leçon tirée de toutes les adversités pour en déceler sa part dans les engagements qui suivirent.

Ces morts, ces simples morts sont tout notre héritage  
Leurs pauvres corps sanglants resteront indivis.  
Nous ne laisserons pas en friche leur image  
Les vergers fleuriront sur les prés reverdis

Qu'ils soient nus dans le ciel comme l'est notre terre  
Et que leur sang se mêle aux sources bien-aimées.  
L'églantier couvrira de roses de colère  
Les farouches printemps par ce sang ranimés.

Que ces printemps leur soient plus doux qu'on ne peut dire  
Pleins d'oiseaux, de chansons et d'enfants par chemins.  
Et comme une forêt autour d'eux soupire  
Qu'un grand peuple à mi-voix prie, levant les mains<sup>6</sup>.

L'humanité douloureuse prendrait toujours, chez Pierre Emmanuel, le visage de ces morts, legs de quatre années de martyre. Aussi n'eut-il aucune peine à discerner, derrière la propagande, le vrai visage des régimes qui s'installaient en Europe de l'Est après que la guerre fut terminée. Le Quai d'Orsay, en octobre 1947, l'envoya dans cinq pays pour y donner des conférences et évaluer la place de la France dans leur politique culturelle. Il y allait avec l'intérêt d'un poète engagé qui considérait encore le communisme à la fois comme un agent de la libération de l'Europe et comme le réservoir de promesses émancipatrices pour l'Homme. Au vrai, il y reconnut ce que lui-même avait vécu sous l'occupation : le régime de la peur. À l'exception de la Yougoslavie, l'uniformisation de la terreur s'imposait partout<sup>7</sup>.

De cette expérience matricielle, il nourrirait plus encore son abjection pour les totalitarismes : certes ceux qu'il avait déjà combattus à Dieulefit, mais aussi celui qui désormais étendait son empire derrière le rideau de fer. En 1982, il continuerait à écrire de lui-même : « Le communisme t'obsède<sup>8</sup>. »

Au cours des années 1950, il se rapprocha du Congrès pour la Liberté de la Culture. Ce fut pour le compte de ce dernier qu'il organisa en 1959, à Lourmarin, un colloque rassemblant des intellectuels et des artistes dont des Espagnols ostracisés par une certaine intelligentsia européenne quoiqu'ils fussent opposants au franquisme. Brisant les entraves, Pierre Emmanuel rendait possible, ainsi et enfin, la communication entre eux. Il participa aux travaux du Congrès jusqu'en 1974 et, surtout, il contribua grandement à sa refondation au milieu des années

<sup>5</sup> A. BOSQUET, *Pierre Emmanuel*, Paris, Éditions Seghers, 1971, 219 p., p. 14.

<sup>6</sup> P. EMMANUEL, « Otages », in *Œuvres poétiques complètes*, t. 1, Lausanne, Éditions de L'Âge d'Homme, 2001, 1264 p., p. 420. Désormais référencé par OPC.

<sup>7</sup> A, p. 381.

<sup>8</sup> P. EMMANUEL, *Une Année de grâce*, Seuil, 1983, 307 p., 19 février 1982, p. 210. Désormais référencé par AG.

1960 quand on découvrit que ses financements étaient indirectement irrigués par la CIA. Décontenancé un moment, Pierre Emmanuel reconstruisit sur les décombres. Ainsi naquit l'Association internationale pour la liberté de la culture dont le poète assura la direction. Il y avait là le moyen de venir, à nouveau, en aide aux hommes et femmes de culture partout où ils étaient bâillonnés. Les invitations aux colloques annuels permettaient à certains de sortir momentanément de leur pays, à d'autres de savoir qu'ils n'étaient pas oubliés même si les autorités retenaient leur passeport.

Dans le même esprit, Pierre Emmanuel prit la tête du PEN international en 1969-1971, puis celle du PEN Club français de 1973 à 1976. Ici, comme là, il s'agissait, encore et toujours, de défendre la liberté d'expression et de création, mais aussi de placer la culture au-dessus des querelles étatiques. Hors de ces cadres institutionnels, en 1977, il fut l'un des fondateurs du Comité de soutien à la Charte 77 et créait le Prix Ian Palach décerné à une œuvre volontairement ignorée par le régime de Prague. Chaque fois qu'il le put, il prit part au secours des dissidents et des réfugiés qui frappaient à sa porte, allant jusqu'à les héberger.

Et puis, il y eut d'autres causes, françaises celles-ci, pour lesquelles l'action s'imposait à lui : ATD Quart-monde, la régularisation des étrangers sans papiers, la lutte contre les discriminations et, enfin, sans être complet, cette participation, à l'invitation de Gisèle Halimi, au procès d'Aix-en-Provence en 1978 dont la médiatisation conduisit en 1980 à la reconnaissance, par la loi, du caractère criminel du viol.

Aux fondements de la générosité de Pierre Emmanuel, n'en doutons pas, le poète agrégeait tous les matériaux de la fraternité ressentie dans les épreuves communes à tous les êtres. Cette souffrance obligeait sa solidarité : elle était sa dévotion à la cause humaine.

La culture, en France, fut le théâtre où le poète pouvait, le mieux, être entendu. Car il la voyait d'abord menacée de toute part. La cause à défendre valait à ce poète quelques sacrifices personnels, celui tout particulièrement de s'éloigner de son cabinet de travail où une œuvre se construisait. Il adhérait, pétitionnait, militait, inlassablement jusqu'à l'épuisement. Mais on venait aussi le chercher pour que son souffle enfle la voix des instances qui, dès lors, ne pouvaient plus être inaudibles. On est quelque peu étourdi par cette litanie de comités, de conseils et de commissions dont il assura parfois la présidence. On s'étonne surtout qu'un poète pût s'y laisser enfermer. Lui, pourtant, les estimait essentiels au contrôle de l'Administration pour peu qu'on leur attribuât quelque pouvoir. Écoutons-le dire, en 1973, à François-Régis Bastide ceci : « Un conseil consultatif de l'État devrait avoir pour raison d'être [...] d'empêcher l'État de se figer dans les règlementations arbitraires, et le citoyen de se défaire de l'impuissance et la morosité, il devrait en somme fournir un exemple contagieux de participation réelle<sup>9</sup>. »

Il faudrait ajouter qu'il fut aussi, en 1975, le premier président de l'Institut national de l'Audiovisuel et le concepteur des Maisons de la poésie, à commencer

---

<sup>9</sup> « Pourquoi ? Extraits d'un entretien avec Pierre Emmanuel », *Nunc*, juillet 2011, n°24, p. 59.

par celle de Paris. Ici, comme à l'INA, l'accueil était le maître-mot : des œuvres, des créateurs, des chercheurs. Et toujours : envisager l'avenir de l'Homme submergé par l'information et par l'image. Notons la dimension civique de chaque projet. Il en avait été de même quand il prépara le projet de la Vidéothèque de Paris. Le poète ne pouvait pas être mieux engagé dans la Cité.

Cet investissement fut récompensé. D'aucuns ont pu dire qu'il recevait toutes les charges qu'un homme de culture pût espérer. On parla même de lui, en dépit de ses amitiés gaullistes, pour occuper le ministère de la rue Valois, quand en 1981, le premier gouvernement de François Mitterrand fut constitué. L'autorité acquise n'en reposait pas moins sur une conscience libre que rien n'était parvenu à faire taire ni même à brider. Il arrivait au poète de supplanter en lui le président de comité quand, empêché dans sa direction ou en désaccord avec un organisme de contrôle ou même en conflit avec ses pairs, il quittait brusquement les fonctions où on l'avait installé. La démission caractérisait cet homme engagé dès que sa liberté ne trouvait plus son compte, dès que ses valeurs étaient violées : elle était l'expression d'un tremblement intérieur. Pourquoi le cacher ? Pierre Emmanuel était de tempérament entier, volcanique. Ses éruptions pouvaient être terribles. Cet homme doux, affable, attendri par la pâte humaine avait, en fait, des profondeurs remuées par l'angoisse ; c'est d'ici, souvent, que jaillissaient ses effusions de colère.

Mais était-il vraiment à l'aise avec ses fonctions ? Rien ne l'assommait davantage que la besogne administrative. Sa vision des lendemains s'accommodait mal à l'organisation du quotidien. L'absolu l'habitait comme il nichait lui-même dans l'absolu. Le contingent, l'anecdotique embarrassaient ce chercheur cheminant sans cesse, mais sur des hauteurs où il était seul souvent. Un signe : son malaise aux cérémonies. Il était pris d'éternuements continus aux dîners officiels ou il menaçait d'étouffer aux inaugurations... On le voyait alors quitter ces lieux comme on fuit l'intolérable. Il eut pourtant le goût des honneurs. Mais c'était l'enfant d'autrefois qui s'en délectait, celui qui, abandonné de ses parents partis pour les Amériques, recevait de son oncle qui l'avait recueilli des prédictions qu'il fallait démentir. « Personne, lui disait-il, dans la famille n'est sorti de la médiocrité et ce n'est pas toi qui commenceras<sup>10</sup>. » L'enfant du Béarn, serrant désormais dans ses poings diplômes de docteur *honoris causa* et rubans de décoration, tenait là sa revanche. Pourtant, ces suffocations, ces sternutations étaient les signes d'une nature contrariée ou inquiétée par un environnement artificiel. Elle, qui était une vérité, se colletait ici avec des circonstances fabriquées, voire factices. L'expérience du poète, celle qui l'avait fait naître et celle qui le faisait renaître à chaque poème, ressortissait à un monde intérieur que ce théâtre ritualisé n'effleurait même pas. Y repérait-il une part d'imposture collective ? n'allons pas jusque-là ; un mensonge à soi-même ? sans doute ; une vanité ? à l'évidence. Être poète, décidément, avait une autre vocation que d'être là, asphyxié ou éternuant.

<sup>10</sup> P. EMMANUEL, *L'Arbre et le vent*, Seuil, 1982, 296 p., p. 46. Désormais référencé par AV.

## La parole sortie des abîmes

L'univers du poète relève du dévoilement d'une vérité de soi que les mots tentent de traduire dans un langage qui leur donne leur juste saveur. Cette vérité, pour Pierre Emmanuel, sort des abîmes du poète. Dans sa démarche créatrice, il doit traverser l'écume du quotidien, laisser derrière lui le subsidiaire pour s'engager dans l'épreuve de l'exploration de soi, aller très avant pour y atteindre ce qui échappe jusqu'à sa conscience. En fait, la parole doit à ses yeux venir au monde parce qu'elle préexiste ; elle provient d'une source vivante avant d'être écrite. Sans doute passe-t-elle d'une nature à une autre.

Au début de son œuvre, Pierre Emmanuel assimile ainsi l'expérience du poète à une descente aux enfers dont il croit qu'il sortira éclairé sur ce qu'il est. Mais, dans les premiers grands thèmes emmanueliens, c'est Orphée – et son échec – qui s'impose et non le Christ au tombeau promis à la résurrection. Il faut attendre bien des années pour que la figure de Jacob se révèle à Pierre Emmanuel telle une issue aux enfers orphiques. Jacob s'enfonce dans la Nuit ; il lutte contre Celui dont il sait qu'Il le sauvera, et Jacob sort de l'épreuve en étant un autre. Il est Israël. En 1938, quand le poète publia son premier texte, il le signa des deux prénoms par lesquels nous le connaissons : Pierre Emmanuel. L'état-civil, pourtant, le recensait à Noël Mathieu. Ce changement patronymique signifiait la métamorphose de l'homme né de l'humain en poète né d'une nuit dont il n'entrevoit pas encore le terme, mais dont il savait désormais qu'elle serait féconde. Il anticipait ce que la figure de Jacob lui révélerait. Cette expérience de création donne à Pierre Emmanuel une définition de la poésie authentique, non celle qu'il nomme la « poésie d'orfèvre<sup>11</sup> », mais celle sortie d'une forme d'épreuve contre ce qui nous dépasse en nous-mêmes. La poésie naît de cette lutte ou ne naît pas. Elle émerge d'un silence primordial où tout se joue et d'où tout se crée. Elle est ce cri arraché d'un chaos intérieur : elle est vérité de soi. Cependant, elle n'a de valeur que par sa résonance dans l'universel : car, à son tour, le lecteur doit être atteint dans ses tréfonds. Le poète est ce médiateur qui dit « l'homme à lui-même<sup>12</sup> ».

La parole du poète est donc appelée à vivre en chacun ; elle invite, si dure soit-elle parfois, à s'évader du mensonge dans lequel l'uniformisation nous enferme. Elle vient éroder le langage totalitaire sorti des grammaires et des lexiques de Babel ; elle est cette singularité qui vient rompre les harmonies fallacieuses du stéréotypé.

Au vrai, dès lors qu'elle est tendue vers l'autre, la poésie est action ; dès lors qu'elle agit sur l'autre, elle est motif d'action. Ici, se noue l'élan d'un double engagement : celui du poète, éveilleur de conscience, et celui du lecteur désormais éclairé.

Selon Pierre Emmanuel, le combat du poète, artisan des mots, est de leur donner toujours le sens le plus juste, et d'avoir l'audace, parfois, de les réinventer pour leur rendre leur substance. Leur disparition n'est pas la pire des menaces qui pèse sur eux, mais la subversion par un usage dévoyé, méthode dont les totalitarismes sont

<sup>11</sup> P. EMMANUEL, *La Poésie, comme forme de la connaissance*, Institut international d'Études françaises de l'Université de Strasbourg II, 1984, p. 19.

<sup>12</sup> AV, p. 48.

familiers. Aussi, Pierre Emmanuel déclare-t-il : « Défendre l'homme, c'est défendre les mots dont il se sert<sup>13</sup>. » Au moment où il écrivait cette phrase prophétique, il ciblait toutes les technocraties sécrétant une langue singulière, jargonante, obscure au commun. Et, comme souvent, l'anathème tomba de sa bouche : « Qui n'aime pas physiquement sa langue est déjà un barbare<sup>14</sup>... »

Il existe donc une fraternité de lutte entre le poète et l'Homme aspirant à vivre pleinement son humanité. L'engagement leur est commun. À la fin de sa vie, Pierre Emmanuel déclarait qu'il vivait « dans le monde des autres hommes<sup>15</sup> ». Il s'agissait bien de « faire corps avec le monde<sup>16</sup> ». Il y avait là comme une évidence, de laquelle l'engagement s'imposait comme le fruit d'une interaction : « Le monde m'impose mon devoir d'être au monde : car son être dépend du mien, sa forme de ma parole<sup>17</sup>. » Pierre Emmanuel ne s'évadait pas de sa condition humaine en étant poète : il l'immergeait dans le monde pour en dire sa vérité profonde, voire son sens. Il ne faut jamais oublier ceci : Pierre Emmanuel est le poète de la parole *habitée*. Car, en même temps qu'il essayait de déchiffrer l'Homme, il tentait d'y découvrir la marque primordiale et essentielle : « Dire l'homme, c'est aussi dire Dieu<sup>18</sup> », écrivait-il. Cette phrase est le témoin de la poésie emmanuellienne ; il nous avise de la dimension spirituelle dont le poète charge sa définition de l'humanité. La souffrance découverte dans bien des cruautés durant la guerre, la souffrance retrouvée sur bien des visages – des persécutés aux sans-logis –, il ne cessa de la recevoir comme si elle participait à celle de la Passion<sup>19</sup>.

La foi de Pierre Emmanuel s'apparente à sa nature de poète engagé. Elle trouve sa source dans le questionnement. La poésie se compose en effet à l'abri des dogmes. Par là, elle force au recentrement sur l'objet du poème et donc sur le sujet créateur, comme la foi finit par éclairer toute situation et tout être. Pour autant, le poème ne peut se suffire à lui-même. Il n'existe que parce qu'il est destiné à être lu. Le poème naît de ce mouvement : il porte en lui une rencontre appelée à en transfigurer les acteurs. Ainsi Emmanuel a-t-il vécu sa poésie et sa foi. Et la poésie, ici, fut première<sup>20</sup>. Comme la foi invite au voyage dans l'humanité, la poésie emmanuellienne suit les mêmes brisées. Elle chemine de l'homme à l'homme pour en révéler la sacralité. Là est le ferment de l'engagement, telle une parole visionnaire qui annonce, prépare et arme toutes les luttes.

---

<sup>13</sup> A, p. 262.

<sup>14</sup> P. EMMANUEL, *Le Risque d'être*, Factual – Paroles et Silence, 2006, 252 p., p. 20. 24 juillet 1982. Désormais référencé par RE.

<sup>15</sup> P. EMMANUEL, « L'acte poétique et le regard contemplatif », *Cahiers de l'Université Saint-Jean de Jérusalem*, n°11, 1985, p. 10.

<sup>16</sup> P. EMMANUEL, *Combats avec tes défenseurs*, Paris, Seghers, 1969, 162 p., p. 72. Désormais référencé par CAD.

<sup>17</sup> P. EMMANUEL, *Le Goût de l'un*, Paris, Seuil, 1963, 264 p., p. 42.

<sup>18</sup> OPC, t. 1, p. 564.

<sup>19</sup> A, p. 270.

<sup>20</sup> P. EMMANUEL, *La Vie terrestre*, Paris, Seuil, 1976, 236 p., p. 15.

## La parole du poète : la parole du prophète ?

« Tel est le rôle majeur du poète : peindre à fresque au Ciel de l'homme, les grandes luttes du futur<sup>21</sup>. » Sans doute le regard des poètes, éclairé par une intériorité fertile et lucide, peut-il être assez clairvoyant pour deviner les horizons vers lesquels l'humanité s'avance. Mais, dans une société bercée par un chant monodique, la voix du poète a parfois des tonalités discordantes. Partout, Babel forge une pensée uniforme ; partout, Babel trouve les canaux nécessaires à sa diffusion ; partout, Babel façonne une humanité à son image où l'humain, peu à peu, est vidé de sa substance. Le poète authentique, qui vit de liberté, alerte ses contemporains sur l'asphyxie qu'il ressent le premier. C'est souvent ici que la parole poétique devient prophétique.

Reconnaissons à Pierre Emmanuel que, dans ses engagements, il mit l'alarme qui donne à sa voix, aujourd'hui, un timbre singulier. Il dévide les pelotes de son époque et tend les fils qui nous conduisent à notre premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il y aurait beaucoup à dire sur ses analyses géopolitiques qui, dès le début des années 1980, prévoyaient que l'avenir du monde se jouerait dans le Pacifique et que l'Europe – à moins qu'elle ne se réveillât – serait cantonnée au rôle d'une Suisse à la dimension planétaire<sup>22</sup>. Il redoutait, du reste, que la France ne fût plus en mesure de provoquer un sursaut salvateur tant les doctrines des partis politiques d'alors lui paraissaient anachroniques<sup>23</sup>. Il craignait de surcroît que le monde musulman intégriste n'entrât en guerre contre l'Occident. Mais cette inquiétude ne signifiait aucun repli frileux :

« Raison de plus pour garder la tête froide et le cœur ouvert, afin d'éviter qu'un racisme primaire ne sème avec lui la graine totalitaire qu'il contient souvent. Mais aussi éviter que ne s'élabore un statut des musulmans travaillant en France qui les ghettoïse davantage et ne provoque les pires explosions<sup>24</sup>. »

Concernant l'évolution de la société française, il y discernait deux dangers. Il constatait d'un côté le délitement du lien entre les personnes et, de l'autre, l'annihilation de la liberté individuelle au profit de l'accroissement du rôle de l'État. Dans la conjugaison de ces deux phénomènes, Emmanuel décelait une dynamique servant le réflexe totalitaire. Le poète pensait en effet que l'État préférerait l'atomisation de la société – pour y mieux régner – au soutien de ce qui pouvait y faire corps et s'opposer à sa volonté. Ainsi l'Administration semblait-elle avoir renoncé à entretenir ce qui fonde le sentiment d'appartenance : la citoyenneté.

« Quand la notion de population se substitue à celle de peuple, une autre notion est en danger, celle de citoyenneté. Inventer une citoyenneté moderne, valable pour le bourg de deux mille habitants et pour la conurbation de dix millions d'âmes, n'est pas se contenter de distribuer une carte d'électeur à chacun de leurs habitants en âge de voter<sup>25</sup>. »

<sup>21</sup> CAD, p. 80.

<sup>22</sup> AG, p. 185. 11 janvier 1982.

<sup>23</sup> *Ib.*, p. 185-186.

<sup>24</sup> RE, p. 151. 11 septembre 1983.

<sup>25</sup> AG, p. 267. 16 avril 1982.

On sent bien ce que Pierre Emmanuel questionnait. Pour autant, il ne dégageait pas la société française d'un ensemble plus large, car parler du destin de l'Occident revenait aussi à deviner ce qui pouvait être réservé à la France. Souvent, la société occidentale lui paraissait monstrueuse : vidés de leur sacralité, les Hommes y étaient réduits à leur seule dimension utilitaire, de la production à la consommation. Ce constat était, au vrai, une résultante. L'Homme occidental était devenu le produit d'une évolution qui avait donné le primat au rationalisme et à son instrument : la science. Or, la « rationalité mécaniste<sup>26</sup> », si utile pour comprendre le monde physique, était, à ses yeux, insuffisante pour appréhender l'Homme dans sa totalité puisqu'elle lui refusait l'existence de l'âme.

Tout, donc, était permis sur cet Homme-là, sur ce prototype de l'homme-robot, reflet déformé de celui que l'on voulait façonner du côté soviétique. L'assemblage de ces individus ne pouvait faire une communauté. Le poète pouvait-il, du reste, prédire un autre avenir que le malheur à cette société ? « Une société fondée uniquement sur le travail – ou sur la production au sens économique du terme – est une société damnée, condamnée de par sa nature même à une accélération sans pitié<sup>27</sup>. » Et pour rompre le cours de cette histoire, il aurait fallu une référence à des valeurs que l'Occident semblait abandonner<sup>28</sup>.

Ainsi l'Homme privé de son âme était-il désormais voué à entrer dans la masse. Pour Pierre Emmanuel, la massification était un phénomène du XX<sup>e</sup> siècle qui se manifestait particulièrement dans les villes aux tendances tentaculaires<sup>29</sup>. Quand il ne consommait pas ou ne travaillait pas dans des mégapoles, « l'homme collectif »<sup>30</sup> restait ce qu'il était, même en vacances où le poète s'effrayait d'un processus visant à la « concentration<sup>31</sup> », voire à « l'agglutination ».

La massification – par le conformisme qui lui est constitutif – était de surcroît, à ses yeux, un danger pour la démocratie – lieu de la pluralité des expressions –, et pour tous ceux qui se trouvaient dans les marges de cette société utilitariste. Ainsi en était-il, selon Emmanuel, des aînés et des jeunes. Des premiers, il nous dit qu'ils étaient considérés comme des « déchets »<sup>32</sup>. « Un “vieux”, c'est un être en surnombre. » Le sort des enfants était-il plus enviable ? À considérer l'école, comme le fit Emmanuel, on peut en douter. Celle qu'il décrit, il y a quarante ans, écrasait plus qu'elle n'élevait ; elle enfermait plus qu'elle n'émancipait ; elle formatait plus qu'elle ne diversifiait les parcours. Elle ne s'adressait, elle ne convenait qu'à une catégorie d'enfants, la majorité sans doute, puisque l'éducation de masse avait été privilégiée. Or celle-ci « massifie les inégalités<sup>33</sup> ».

<sup>26</sup> AV, p. 261. 3 avril 1981.

<sup>27</sup> *Ib.*, p. 235. 27 février 1981.

<sup>28</sup> *Ib.*, p. 275. 24 avril 1981.

<sup>29</sup> AG, p. 13. 5 juin 1981.

<sup>30</sup> AV, p. 18. 2 mai 1980.

<sup>31</sup> *Ib.*, p. 93. 15 août 1980.

<sup>32</sup> *Ib.*, p. 132. 3 octobre 1980.

<sup>33</sup> AG, p. 125. 30 octobre 1981.

Pourrait-elle changer ? Selon Emmanuel, l'Éducation nationale était tenue par une administration peu hardie dans les réformes de fond<sup>34</sup>. Cette incapacité était le fait de ceux qui peuplaient les strates de l'État, eux-mêmes produits par le système scolaire que le poète dénonçait. En somme, l'Administration ne pouvait qu'entretenir la société telle qu'elle était. D'où le réquisitoire emmanuelien ciblant un conditionnement de l'Homme par l'État où les services administratifs s'étaient substitués au politique<sup>35</sup>.

L'Homme si peu attentif à lui-même n'avait pas pu davantage l'être à l'égard de la nature<sup>36</sup>. L'exode rural, l'urbanisation, le productivisme agro-alimentaire étaient autant de facteurs d'une rupture par la surexploitation des réserves. Et s'il y avait contact entre l'Homme et l'élément naturel, il n'était même plus comme jadis. L'animal, par exemple, n'était qu'un élément d'un ensemble où il avait perdu, lui aussi, son identité. Qu'était-il donc en mesure de donner à son prédateur humain ? Rien, pas même ce qu'il lui offrait autrefois : le goût des choses. Destin prémonitoire au nôtre que celui de ces animaux élevés en batteries, vidés tout à la fois de leur être<sup>37</sup> et de leur saveur<sup>38</sup>.

C'est un fait du XX<sup>e</sup> siècle que Pierre Emmanuel mit en évidence : cette époque ne fut jamais autant destructrice. « La démesure du XX<sup>e</sup> siècle est une violence sans précédent faite à la terre et à l'espèce par les nations les plus inventives, les plus industrialisées<sup>39</sup>... » Comme souvent, la voix de Pierre Emmanuel prenait une tonalité de mise en garde. La voix devenait Parole et, avec elle, l'horizon prenait les reliefs des prophéties. Écoutons-le une dernière fois :

« La solidarité de l'homme avec le reste de la création est telle que, s'il se porte atteinte, la création en souffre à l'égal de lui ; et s'il attend à la création, c'est sa propre destruction qu'il met en œuvre. L'idée que l'homme est définitivement le maître de la nature, voire qu'il n'y a désormais plus de nature mais uniquement une réserve de matières premières pour la production, n'est pas seulement blasphématoire : elle est suicidaire<sup>40</sup>. »

\*\*

Quand, le 4 octobre 1966, Pierre Emmanuel reçut de Louis Joxe les insignes de grand officier de l'Ordre national du Mérite, il se félicita que le ministre de la Fonction publique en fût chargé. Certes, une longue amitié liait les deux hommes, mais il y avait davantage aux yeux de l'impétrant : du symbolique. Le *mérite* était,

<sup>34</sup> *Ib.*, p. 271. 23 avril 1982.

<sup>35</sup> *AV*, p. 164. 14 novembre 1980.

<sup>36</sup> *Ib.*, p. 60. 27 juin 1980.

<sup>37</sup> *Ib.*, p. 108., 5 septembre 1980.

<sup>38</sup> *Ib.*, p. 125. 26 septembre 1980.

<sup>39</sup> *AG*, p. 37. 3 juillet 1981.

<sup>40</sup> *AV*, p. 127. 26 septembre 1980.

selon lui, « le lustre qui s'attache à un service, et la garde de la parole à laquelle le poète se sent commis, est un service dont il sait l'exigence inséparable de la joie qu'il en reçoit<sup>41</sup> ». Or « la garde de la parole » était aussi le fait, selon lui, de la fonction publique. Surtout, il accueillait cette dignité de la façon qui lui était coutumière, regardant au-delà de lui-même pour déposer ce nouvel honneur sur l'autel de sa mission civique. Reconnaître le *service* dont il parlait, « c'est, déclarait-il, évidemment faire bien davantage qu'honorer ma modeste personne : c'est honorer, à la place qui est la sienne, la fonction de poésie ». Celle-ci, on le sait, n'était pas seulement, pour Pierre Emmanuel, des mots confiés à un langage inspiré ; elle était surtout ce qu'il avait recueilli à la lisière de lui-même, dans cette *frontière*<sup>42</sup> où l'Homme se dévoilait dans sa vérité. À ces marches, si durement atteintes, Emmanuel approcha Dieu. L'abbé Monchanin, dont il fut l'élève, lui dit un jour : « Vous serez le poète du Saint-Esprit<sup>43</sup>. » Le fut-il ? Il sentait, quant à lui, que sa poésie était parvenue à participer d'un souffle qu'il n'hésitait pas à identifier : « Ma poésie est mon amour de Dieu, le lieu de sa quête et de ma rencontre, le travail secret de sa Présence en mon esprit<sup>44</sup>. » C'est à ce creuset que son action, ses engagements, puisaient leur principe et leurs courages.

Écoutons toujours les poètes ; leurs voix, venues d'un ailleurs dont ils connaissent seuls les horizons, tracent leurs chemins aux peuples aveugles.

Écoutons Pierre Emmanuel, le poète qui, dans les désolations du temps, dans les ténèbres qui s'annonçaient, n'a cessé de dire l'espérance à l'Homme ; et de nous la dire encore.

Par-dessus les tyrans enroutés de mutisme  
il y a la nef silencieuse de vos mains  
par-dessus l'ordre dérisoire des tyrans  
il y a l'ordre des nuées et des cieux vastes  
il y a la respiration des monts très bleus  
il y a les libres lointains de la prière  
il y a les larges fronts qui ne se courbent pas  
il y a les astres dans la liberté de leur essence  
il y a les immenses moissons du devenir  
il y a dans des tyrans une angoisse fatale  
qui est la liberté effroyable de dieu<sup>45</sup>.

<sup>41</sup> Discours manuscrit de Pierre Emmanuel, Archives privées de Philippe Dazet-Brun.

<sup>42</sup> P. EMMANUEL, *Pour une politique de la culture*, Paris, Seuil, 1971, 204 p., p. 80.

<sup>43</sup> P. EMMANUEL et W. d'ORMESSON, *Discours de remerciement et de réception à l'Académie française*, Paris, Seuil, 1969, 93 p., p. 59.

<sup>44</sup> OPC, t. 1, p. 563.

<sup>45</sup> *Ib.*, « Hymne de la liberté », p. 177-178.



# SYNTHESE



# DEVANT TOUS JE M'ENGAGE...

par

Michel WORONOFF

*Avant toute chose, je veux vous dire que c'est mon dernier colloque. C'est le dixième. J'assume cette tâche depuis 2005, à la demande du président Plantey. Je cède donc la place à Françoise L'homer, Présidente honoraire de la CNA qui, depuis 2015, participe, avec moi, à l'élaboration du volume des Actes. J'ai été très heureux de cette collaboration amicale et fructueuse et je lui suis reconnaissant de m'avoir aidé en toute amitié. Je lui souhaite de découvrir, comme moi, toutes les richesses intellectuelles que recèlent nos compagnies. J'ai cependant tenté de participer un peu au prochain colloque en proposant son thème. Ce sera « les racines ». Nul doute qu'en 2025, nous aurons, comme à l'accoutumée, ample moisson de beaux textes et de réflexions sagaces.*

## **Préambule**

Sous son apparente facilité, le thème de « L'engagement » que nous avons proposé pour ce colloque recélait bien des pièges et quelques-uns y ont succombé. Il fallait éviter l'erreur de considérer que tout était engagement et, partant de ce postulat, de recycler biographies et démarches historiques vaguement engagées. Il faut dire que la tâche se compliquait du fait de l'étendue des domaines couverts par l'engagement, notion magnifique mais combien galvaudée ! Elle recouvre bien des aventures et suppose bien des sacrifices. Depuis le XII<sup>e</sup> siècle où elle désigne la production d'un gage, en caution d'une transaction, elle irrigue toute collectivité humaine. C'est l'engagement de ses membres qui permet à une société de survivre et de progresser. Mais non pas de tous ses membres. D'innombrables personnes se contentent d'être spectateurs plutôt qu'acteurs. Pourtant, à chaque génération, il est des hommes et des femmes pour prendre l'adversité à bras-le-corps, pour s'opposer à l'injustice, faire rempart devant un envahisseur, consacrer leur existence à la méditation et à la prière. Ils engagent leurs biens, leur vie et leur personne au service d'un idéal ou d'une communauté.

On pouvait en relever de nombreux exemples, dans l'engagement militaire, l'engagement religieux, l'engagement politique ou l'engagement social. Mais la liste n'est pas exhaustive et nous réserve des surprises, c'est ainsi que Pierre Bonnaire, de l'Académie d'Orléans, nous rappelle que pour un forestier, l'engagement est une aliénation d'une partie de la forêt royale.

Il était vain de tenter d'établir un florilège de l'engagement, tout au plus aurais-je envie d'ajouter à ceux qui sont cités dans ce colloque nos médecins coloniaux dans leurs laboratoires de fortune, le silence du Monastère de La Pierre-Qui-Vire ou la pauvre chapelle du Père de Foucauld à Tamanrasset. La liste pourrait s'étendre aux jeunes tambours de la Révolution, Bara et Viala et aux héros de tous les conflits.

Vaste matière, donc où la difficulté était de savoir où puiser et que choisir. Mais aussi problème actuel puisque certains de nos confrères ont, d'emblée de jeu, posé la question de la pertinence du sujet, eu égard à la tendance au désengagement, de nos jours.

## Introduction

Avant toute chose, il est juste de rendre hommage à l'engagement de celui à qui nous devons d'être réunis ici aujourd'hui, le Médecin général Edmond Reboul, fondateur de la CNA. Michel Lagarde, de l'Académie de Lyon, s'appuyant sur l'excellent article *In memoriam* de Daniel Grasset, ancien président de la CNA, a eu l'idée de nous présenter le triple engagement du Médecin général Reboul, d'abord comme militaire, ensuite comme écrivain, enfin à la tête de la CNA où j'ai eu l'honneur de le connaître. Le Médecin-Général Reboul, après avoir servi pendant la campagne de France, en 1944, en Allemagne, au Maroc et en France métropolitaine, se consacra à son travail d'écrivain et présida l'Académie de Lyon.

Reprenant une idée de Francisque Bouillier, membre de l'Académie de Lyon et de l'Académie des sciences morales et politiques, qui en 1857, avait proposé d'associer les Académies de province à l'Institut, Edmond Reboul reçut l'appui du chancelier Bonnefous et du Président Brunois. À son initiative, vingt-trois académies se réunirent à l'Institut en 1989 et décidèrent de créer une structure commune. Grâce à Edmond Reboul, la CNA était née.

## Mise en question

Mais, avant d'aller plus loin, qu'en est-il de l'engagement, de nos jours ? N'est-il pas obsolète et déraisonnable, dans le monde actuel, de songer à s'engager ?

Philippe Granarolo, de l'Académie du Var, nous le rappelle : les deux premiers tiers du XX<sup>e</sup> siècle constituent l'âge d'or de l'engagement. Héros des deux guerres mondiales, militants politiques, tous croient en des lendemains qui chantent. Las, l'horreur des massacres guerriers, les révélations sur les régimes dictatoriaux de l'Est mettent à bas l'utopie de l'engagement nécessaire. À l'engagement idéologique a succédé une volonté de désengagement individualiste. Le « Je » supplante le « Nous ». La volonté d'engagement des intellectuels et des citoyens s'est érodée.

Même désenchantement chez Guy Quintane, de l'Académie de Rouen. Certes, l'engagement suppose la volonté de tenir une promesse mais il faut bien constater le délitement actuel de cette décision. La solidarité s'effrite peu à peu, faute de repères et de racines, dans un univers devenu nomade. L'engagement sur le long terme disparaît dans une société obnubilée par l'instant. Engagement et solidarité s'effacent faute de sens de la fidélité. L'engagement se résout en désengagement. Seules résistent, et encore, les « petites sociétés », famille, métier.

Alors, faut-il désespérer de l'humanité ? Même si la quête était difficile et décourageante, nos confrères n'ont pas hésité à s'y lancer avec détermination en tentant d'abord de définir l'engagement.

## **Définition**

Il fallait en effet s'entendre sur une définition de l'engagement.

« La moindre de nos actions nous engage », affirmation péremptoire mais séduisante, lancée par Marie-Odile Goudet de l'Académie de Mâcon et elle en fournit la démonstration. Pour elle, l'engagement est moteur de l'action humaine, dans une dialectique entre contrainte et liberté. Elle suppose que l'on connaisse et admette ses limites, tout en s'astreignant à une vigilance constante sur la fin et les moyens. Il faut éviter de se prendre aux leurres et de subir les déceptions qu'ils provoquent. Pour cela il est nécessaire de remettre continuellement en cause ses certitudes.

Tout engagement suppose un désir, déclare Monique Drouet de l'Académie de Cherbourg qui part de l'exemple de la vie de Sophie Germain. À l'époque la plus sanglant de la Révolution, elle découvre la voie des mathématiques avec les nombres premiers et s'y engage. Est-ce alors l'action d'un « lutin scientifique » qui pousse au progrès de façon inéluctable ? La vie de l'Engagé devient alors Existence. Son engagement lui permet de construire peu à peu « le plan de Dieu » et d'édifier, au cours des millénaires, une Pyramide de découvertes.

« Sans engagement on est mais on n'existe pas ». C'est la déclaration de Bernard Fialaire, de l'Académie de Villefranche. Clémenceau, De Gaulle et Jean Moulin demeurent des incarnations de l'engagement. S'engager permet de se dépasser, de vivre pour une cause. Mais il faut savoir accepter des compromis. La désaffection pour les causes politiques n'empêche pas l'engagement pour des actions humanitaires ni l'engagement associatif. Quand il redescend de sa montagne, après son effort infructueux, Sisyphé est malgré tout heureux !

## **LES DOMAINES**

Alors, dans quels domaines l'engagement se déploie-t-il ?

Comme toujours, quand on est découragé, il faut revenir à l'Antiquité pour y trouver des modèles. Platon, tout d'abord, renonçant à faire appliquer à Athènes

les théories politiques développées dans *La République*, fait appel en vain aux tyrans de Syracuse et manque d'y laisser sa liberté et sa peau. Pyrrhon, lui, érige le désengagement en doctrine, ce qui ne l'empêche pas de participer personnellement à la vie de sa cité. En revanche, les stoïciens, eux, et en tout premier lieu l'empereur Marc-Aurèle s'engagent dans la direction des affaires politiques mais sans perdre le contrôle d'eux-mêmes. Quant aux épicuriens dont Philippe Granarolo, de l'Académie du Var, qualifie le désengagement de « tribal », ils se veulent indifférents aux troubles de la Cité, cultivant entre eux les liens de l'amitié. Évolution bien proche de celle que nous vivons de nos jours.

Jean Donnadiou, de l'Académie d'Aix en Provence se tourne, lui, vers le stoïcisme latin, Cicéron, Sénèque, Marc-Aurèle puis vers Saint Augustin pour découvrir les modes et risques de l'engagement.

Dans ces temps troublés, dans quelle voie s'engager ? Il faut accomplir son devoir, nous dit Cicéron dans le *Traité des devoirs*, face à la crise qu'affronte la République. C'est aussi la démarche de Sénèque vis-à-vis de Lucilius dans une tentative pour atteindre à la sérénité au milieu des violences impériales. Fidèle aussi à son devoir, Marc Aurèle, empereur philosophe, inquiet pour l'avenir de l'Empire, est convaincu de la nécessité de l'engagement, « effort solitaire et constant ». Mais ce stoïcisme obstiné ne suffit pas à Saint Augustin qui passe du manichéisme à la révélation du Dieu unique, en un itinéraire sinueux.

Toute entreprise intellectuelle suppose un engagement. Les linguistes, eux-aussi, s'engagent. C'est la démonstration de Michèle Verdelhan, de l'Académie de Montpellier. On les retrouve tout d'abord engagés politiquement, sans rapport direct avec leurs recherches, mais dévoués au service des langues, soit qu'elles risquent de disparaître, soit qu'elles ne suivent pas l'évolution de la société. Un exemple fameux de collusion entre linguistique et politique est fourni par Staline, persuadé de l'évolution des langues vers une langue commune. Tout engagement linguistique est idéologique. La langue, en façonnant les esprits, peut devenir un instrument de lutte.

L'art doit-il être engagé ? C'est la question que pose Armelle Lebras-Chopard, de l'Académie de Versailles et des Yvelines. La situation a évolué depuis les cours d'esthétique de Victor Cousin mais le problème oppose toujours les tenants de l'art pour l'art, pour qui le seul objet de l'art est le beau et les partisans de l'art engagé. Des poètes comme Heredia ou Leconte de Lisle ou même Baudelaire prônent l'art pour l'art, contre Victor Hugo, Courbet et George Sand. Le XX<sup>e</sup> siècle voit naître « l'art prolétarien » en Union soviétique. En Occident le réalisme socialiste est mis au service de la lutte des classes. Sartre théorise cette tendance et l'illustre dans ses romans. Quand le voile se déchire sur l'illusion soviétique, les artistes se tournent vers les engagements humanitaires. Mais l'artiste doit-il vraiment s'engager ? Ne faut-il pas distinguer entre l'homme et l'artiste ? L'engagement d'un artiste ne conduit pas forcément au succès de la cause qu'il défend.

Pour Gérard Priet, de l'Académie de Versailles, traiter de l'art chrétien d'Amérique du Sud ne relève pas de la description des œuvres d'art mais du récit de l'engagement de collectionneurs, ardents à recueillir ces témoins de civilisation pour mieux les

faire connaître au plus grand nombre. En effet, pour son épouse et pour lui, tous les peuples connaissent l'angoisse sur ce que deviendra leur communauté. C'est cette interrogation qui a poussé le couple Priet à se pencher sur l'acculturation de l'art chrétien au contact des cultures d'Amérique latine. Des peintres locaux illustrent des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, y compris des Évangiles apocryphes en mêlant tradition chrétienne et formes d'art local. Les auteurs, quant à eux, vont constituer une collection des œuvres péruviennes en collaboration avec de nombreux musées américains.

Où conduit l'engagement dans la pensée scientifique ? C'est la question que pose Hervé This, de l'Académie d'Alsace. On rappellera l'engagement d'un Lavoisier qui conduisit ce savant à l'échafaud : « La République n'a pas besoin de savants ! » criait le peuple. D'autres furent plus heureux et s'engagèrent dans la fourniture de produits aux armées révolutionnaires. Les travaux scientifiques trouvèrent ainsi des applications variées, comme pour le salpêtre. En Angleterre, Faraday s'engagea au service de l'Industrie et de l'éducation. L'Allemand Fritz Haber poussa l'engagement patriotique jusqu'à mettre au point des gaz de combat ! De même, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires a suscité de nombreuses interrogations sur l'engagement des savants dans cette entreprise.

Développer l'enseignement agronomique pour mieux nourrir une Europe toujours plus nombreuse, c'est l'engagement des pionniers qui ouvrirent cette voie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils rencontrèrent des fortunes diverses et échouèrent le plus souvent. C'est le constat que dresse Jean-Paul Legros, de l'Académie de Montpellier. Les fondateurs des écoles d'agronomie avaient pour objectif de rénover l'agriculture, de développer le machinisme agricole, de pousser à l'utilisation des engrais. Mathieu de Dombasle en fut, en France, le précurseur. Ses essais de produire du sucre de betterave furent ruinés par la fin du blocus des Antilles. Ses successeurs connurent les mêmes déboires. Échecs sur échecs donc et pourtant combien fructueux puisque toutes ces tentatives ont débouché sur la création par les Départements ou par l'État, de nos instituts agronomiques actuels.

L'engagement est grave, pour qui se prépare à exercer une carrière médicale. Souvent, au cours de l'exercice de son art, le médecin tiendra entre ses mains la vie ou la mort de ses patients. Responsabilité effrayante qui doit donc être soumise à l'éthique la plus stricte qui soit. Les règles en sont définies par le serment d'Hippocrate qui, 2500 ans après sa naissance, conserve aujourd'hui toute sa puissance contraignante, comme nous le rappelle Jacques Battin, de l'Académie de Bordeaux.

Depuis sa naissance à Cos, le serment, maintes fois remanié, conserve les mêmes règles fondamentales qui engagent le médecin : bien du malade et discrétion absolue. Les problèmes liés à l'évolution de la société sur l'avortement et l'euthanasie ont posé de nouvelles questions à l'éthique médicale. Mais la valeur du serment d'Hippocrate, comme engagement solennel, demeure entière et j'ai entendu de jeunes médecins le prononcer, la gorge nouée par l'émotion.

Mais le médecin peut être mis en cause pour ses décisions. Comment éviter le piège de la « médecine défensive », née de la judiciarisation des actes médicaux ?

C'est le problème qui se pose aux médecins experts judiciaires et dans lequel s'engage la réflexion de Claude Racinet, de l'Académie Delphinale. En effet certaines analyses sont critiquables et il s'ensuit que, pour faire face à d'éventuelles poursuites, les experts ont tendance à se réfugier dans une « médecine défensive », de façon à éviter les ennuis judiciaires.

Dans la longue histoire de la médecine, médecins et patients sont réciproquement engagés. Après la notion de dyscrasie établie par Hippocrate et ses élèves, vient, à l'époque moderne, la découverte des agents pathogènes, comme l'explique Jean Ribstein, de l'Académie de Nîmes. Mais la maladie demeure une expérience « primordiale et individuelle », parfois dramatique. Nommer la maladie, c'est déjà faire un pas vers le traitement. La relation de soin qui s'établit engage médecin et patient, en particulier dans les maladies chroniques, les décisions étant partagées. Nous nous découvrons alors engagés dans une aventure humaine à laquelle nous n'étions pas forcément préparés.

Qu'en est-il de l'engagement du mariage ? Question posée par Gemma Durand, de l'Académie de Montpellier. Bien sûr le lien peut se rompre et le droit au divorce était déjà reconnu dans la Grèce antique. L'amour doit irriguer l'union, selon les religions monothéistes. Au cours des siècles s'affirment la prééminence de l'homme et la mainmise de l'Église sur le sacrement. Cet état de fait est critiqué par les protestants qui mettent en avant l'amour réciproque des époux.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la femme s'émancipe et revendique l'égalité dans le couple. Les progrès de la contraception ont permis de dégager la sexualité de la procréation. Mais une des conséquences en est que le plaisir sexuel se sépare de la tendresse. S'ajoute à cela le désir d'enfant. Ce dernier va devenir le dernier axe des engagements rompus.

Il existe trois engagements, nous dit Édouard Mac Grath, de l'Académie de Besançon, l'engagement religieux, l'engagement militaire, l'engagement familial. Ce dernier nous conduit, pour toute une vie, à la fidélité et constitue le fondement de la société. Les sacrements sont les signes extérieurs de l'engagement chrétien, ils rythment l'existence du croyant et le guident au long de sa vie, qu'il soit prêtre ou laïc. L'engagement militaire au service de la France relève de la fidélité à son pays. Le métier des armes, dans la Marine, entraîne à tous niveaux des responsabilités qui engagent la vie de chacun à bord d'un navire de guerre. Mais ces trois engagements sont en danger en raison de l'érosion des valeurs morales qui constituent le socle de la civilisation occidentale.

C'est à un dialogue avec un jeune engagé que Jean-Louis Vincent, de l'Académie de Besançon, nous convie. Nous suivons la carrière du jeune homme, depuis son engagement dans l'armée. Sous la conduite de son « parrain », il approche la spécificité de ce métier, différent des autres, puisqu'il exige que l'on fasse passer son intérêt personnel après celui de la patrie et qu'il peut aboutir au sacrifice de la vie. Détenteur de la force légitime au service de la Nation, le soldat est entièrement dévoué à la France. Nous suivons ce jeune engagé tout au long de sa carrière, de soldat du rang au grade d'officier. Grandeur et servitude ! Le soldat, détenteur de la force, est totalement soumis au pouvoir civil, représentant légitime de la

Nation. L'obéissance aux ordres, parfois difficile à assumer, est le fondement de la discipline. Mais l'appel de De Gaulle en offre un fameux contre-exemple, tout comme le sauvetage de certains harkis ! L'engagement de l'officier est encore plus exigeant. Dans la victoire comme dans la défaite, le chef assume et donne l'exemple.

La Nation oscille entre admiration et détestation envers ses forces armées. C'est ce que nous rappelle Elrick Irastorza de l'Académie de Montpellier. Au plus loin que l'on remonte dans notre Histoire de France, le soldat de métier a toujours été considéré avec crainte et méfiance par les populations civiles, malgré les essais de codification du droit de la guerre. C'est la Révolution qui modifie cette image, avec la levée en masse de soldats-citoyens. Mais les défaites de la fin de l'Empire entamèrent la crédibilité des généraux. L'Union sacrée de la guerre de 14-18 fit place à l'amertume de la débâcle de 1940 et aux tourments des guerres coloniales. Nouvelles opinions, nouvelle armée. L'armée de métier voit le jour en 2002. L'engagement n'y est plus obligatoire mais volontaire. Rigueur, enthousiasme, volonté, camaraderie sont requis. Près de la moitié des officiers sont issus du rang. Quand le soldat revient à la vie civile, après avoir rempli son engagement, c'est du respect qui lui est dû.

Pour François Maupu, de l'Académie d'Orléans, l'engagement d'un catholique n'est pas une contrainte mais un libre choix qui permet de vivre dans la durée et la constance. Il faut ne pas se contenter de rester spectateur de la vie du monde mais s'y engager résolument. Le baptême est le premier moment de l'engagement du chrétien, confirmé lors de l'adolescence. De même, les engagements séculiers et monastiques sont solennisés par des vœux qui trouvent leur correspondance chez les diaconesses protestantes. Les moines bouddhistes se concentrent sur l'éveil spirituel. L'appel de Dieu est intérieur. Y répondre, au terme d'un long processus, est un choix définitif. Ce choix nous permet de maîtriser notre vie, dans l'espérance.

## LES ACTEURS

La foi chrétienne peut en effet constituer un puissant moteur d'engagement. Guy Scaggion, de l'Académie de Besançon, nous entraîne à la suite d'un humble franciscain, Épiphanie Dunod qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, s'engage avec opiniâtreté contre l'esclavage « parce que la liberté est en cause et que la liberté ne se divise pas ». Aussi, quand il débarque à La Martinique et que sa foi dans la liberté est confrontée à la pratique de l'esclavage, il est horrifié : la condition des esclaves est « un amas d'actes d'injustice, d'oppression, d'inhumanité ». Bien évidemment il se heurte au gouverneur général. Transféré à La Havane, il se livre à des prêches ardents en faveur de la libération des esclaves. On s'en débarrasse en le renvoyant en Espagne. Il y arrive en plein débat sur l'esclavage des Indiens, la fameuse Controverse de Valladolid qui résout la question en transférant le poids de l'esclavage sur les Africains. C'en est trop pour notre franciscain qui s'obstine, continuant dans ses écrits à qualifier l'esclavage de crime contre l'humanité. Hélas Rome reste sourde à ses appels.

Deux hommes, deux destins, un même engagement. C'est ainsi que Patrick Villiers, de l'Académie d'Orléans nous décrit l'aventure américaine de La Fayette et de Duportail. L'un est un riche héritier issu d'une famille illustre, le second appartient à une noblesse de mince mérite. Tous deux s'engagent, pour des raisons différentes au service de la jeune république américaine et des insurgents, La Fayette par souci de gloire, Duportail pour gravir les échelons du commandement. La préparation de l'aventure ne va pas sans difficulté, La Fayette étant mineur et Duportail sans fortune. Achat du navire *La victoire*, embarquement des armes et des munitions destinées aux Américains, exigences de carrière des deux officiers. Mais nul doute sur l'appui déterminant apporté par Louis XVI à cette expédition et à la Révolution américaine, engagement marqué par l'envoi de près de soixante-dix navires affrétés par Beaumarchais.

C'est d'un émigré allemand, profondément républicain que Gérard Hurpin, de l'Académie de Rouen veut nous entretenir. Dans l'esprit de Jakob Venedey, une République allemande devait s'affranchir du joug napoléonien mais pour s'unir à une France républicaine. Inutile de dire que ces vues se heurtaient à la politique de Metternich. En 1830 il se réfugie en France et s'engage dans l'action journalistique. Avant de revenir en Allemagne comme élu à l'éphémère parlement de Francfort en 1848, il se lance dans des reportages sur les provinces françaises, des biographies d'hommes illustres sans jamais oublier ses engagements politiques. Partisan des libertés publiques, de l'abolition des monarchies, de l'accès de tous à l'instruction, de l'entente avec la France, il appelle cependant les Barbares à la rescousse pour ruiner cette civilisation décadente. Retenons quand même, après la victoire allemande de 1870, son appel à la clémence du vainqueur.

Jean-Claude Meyer, des Académies de Toulouse et des Jeux floraux, nous convie à une célébration du Réseau Morhange. Issu, en 1940, du Bureau des activités antinationales qui lui assurait une couverture officielle, il déploya une activité incessante au service de son engagement patriotique. Sous le couvert des « Bureaux ruraux » il pourchasse et exécute les espions allemands. En 1942, après l'invasion de la zone sud, il plonge dans la clandestinité et se constitue en « réseau Morhange ». Ce dernier élimine nombre d'agents allemands et de collaborateurs et suscite chez l'ennemi un sentiment d'insécurité. Des officiers supérieurs de la Gestapo sont abattus, des armes, des documents et des vivres sont récupérés. Le plan de maintien de l'ordre allemand, visant à raser Toulouse est dévoilé grâce à une dactylo, des brigades de gendarmerie aident le réseau. Château, garages, autant de retraites sûres. Les passages en Espagne sont assurés. Mais la répression s'abat sur le réseau Morhange, arrestations, torture, exécutions se succèdent tandis que le réseau se prépare à participer à la libération. Vingt-quatre membres du réseau périrent dans la lutte contre l'occupant.

Les hommes politiques, eux aussi, s'ils croient en leur cause, donnent des exemples d'engagement.

Après un parcours où ses convictions se plient au gré des circonstances, c'est un nouvel Aristide Briand qui se dévoile après la guerre de 1914. Est-ce la rivalité

avec Clemenceau qui en est cause ? Est-ce le fruit d'une évolution ancienne ? C'est la question que pose Jean-Louis Rizzo, de l'Académie d'Orléans. Toujours est-il que Briand se dresse en chantre de la paix et en champion de la construction européenne. Pour lui, le maintien de la paix en Europe passe par l'union du continent et, en premier lieu, par la réconciliation franco-allemande.

Que de rencontres et que d'échecs ! Du traité de Paris en 1928, bannissant la guerre de l'espace européen au rapprochement des peuples européens, Briand suit obstinément la même trajectoire. Dès 1929 il prône un lien fédéral entre pays européens. Statut unique des travailleurs, Europe commerciale, institutions européennes, marché commun, tout est déjà prévu. Il ne manque même pas le nom d'« Union européenne ». Jean Monnet et Robert Schuman n'auront qu'à recueillir et à faire vivre l'héritage.

De l'autre côté du Rhin, c'est précisément de l'engagement européen d'Adenauer que Sylvie Guillaume, de l'Académie de Bordeaux, a choisi de nous entretenir. De la communauté Charbon-Acier lancée par Jean Monnet et Robert Schuman à la Communauté économique européenne, le chancelier allemand engage résolument l'Allemagne sur la voie européenne. Catholique et rhénan, dès 1919 il défend l'idée d'un rapprochement entre peuples européens de même culture. Après la guerre, en 1945, il ancre résolument la République fédérale à l'Ouest, privilégiant le partenariat avec les États-Unis.

Malgré l'échec de la CED, Adenauer parvient à rétablir la République fédérale dans tous ses droits. Il appuie les efforts de Jean Monnet et de Robert Schuman pour fonder la communauté Charbon-Acier. Il accepte, malgré quelques réticences le projet de Marché commun qui débouche sur la création de la Communauté économique européenne. Les liens se renforcent avec la France du Général De Gaulle. Le couple franco-allemand devient le moteur de l'Europe.

François de Menthon nous offre, pour Julien Coppier de l'Académie florimontane, le modèle d'une vie entièrement vouée à l'engagement. Agrégé de droit, il ne sépare pas, dans son enseignement, l'économie de la vie sociale. Il s'engage résolument dans la voie de la démocratie chrétienne et de l'Action catholique. Un instant égaré dans son attachement au Maréchal, ses yeux se dessillent sur la collaboration. Refusant la défaite de 1940, il se lance dans la Résistance. et devient membre du Conseil national de la Résistance. Il rejoint De Gaulle à Londres puis devient Garde des sceaux dans le gouvernement provisoire à Alger. Il participe, à la Libération, au rétablissement de la justice républicaine et contrôle l'épuration. Il est un des principaux rédacteurs de la constitution de 1946 puis s'engage dans la construction européenne et joue un rôle déterminant dans la création du parti démocrate-chrétien, le MRP. Fidèle à ses engagements, il se retire de la vie politique nationale au retour du Général De Gaulle.

C'est d'une expérience personnelle que veut nous entretenir Caroline d'Autryve, de l'Académie de Villefranche. Elle connaît de multiples formes d'engagement, engagement professionnel, engagement citoyen qui la conduisent à s'impliquer, du bénévolat associatif dans l'action politique. La campagne présidentielle de 2016 puis les régionales de 2021 lui font comprendre que le système est verrouillé.

Mais Mme d'Autryve veut s'engager et faire revivre la démocratie : l'envie d'agir est là et se réalise dans l'engagement associatif pour promouvoir le sport dans les institutions scolaires.

Après la Seconde Guerre mondiale, nombreux sont les engagements auxquels les écrivains ont choisi de faire face. Jean El Gammal, de l'Académie de Stanislas, en dresse un panorama complet. Un des exemples les plus frappants est l'itinéraire de Jean-Paul Sartre qui le conduira à devenir un compagnon de route du Parti communiste, avant les désenchantements poststaliniens. Après 1968 la littérature engagée connaît une crise et la fin de la guerre froide rebat les cartes. L'engagement prend de nouvelles formes, le féminisme se déploie ainsi que l'écologie. Dans un monde plus individualiste, demeurent la méfiance à l'égard des milieux dominants et le refus des inégalités.

Marcelle Mahasela, de l'Académie d'Aix-en-Provence, a organisé sa réflexion sur l'engagement d'Albert Camus, considéré comme journaliste, à partir de la devise républicaine, « liberté, égalité, fraternité ». Depuis ses débuts en 1934 à Oran, jusqu'aux années 50, Camus s'est engagé dans la lutte contre tous les totalitarismes. Chez lui la notion de liberté revient comme un leitmotiv. Il dénonce aussi bien le franquisme que le nazisme ou la répression soviétique en Hongrie. Le drame algérien lui donne l'occasion de plaider pour l'égalité de tous les citoyens et de s'indigner du statut que l'on octroie aux Algériens. Il y reviendra dans son discours de réception du prix Nobel en 1957. Enfin le beau rêve de fraternité illumine toute la série de ses essais et articles, fraternité dans les dangers de la Résistance, fraternité dans l'effort du travail, fraternité dans les aventures théâtrales. Et toujours ce refus obstiné de voir les hommes à genoux.

Philippe Dazet-Brun, de l'Académie des Jeux floraux, veut nous entretenir de l'engagement d'un poète. Homme de réflexion mais aussi homme engagé dans l'Histoire de France, le poète Pierre Emmanuel offre un haut exemple de poète engagé. Poète déconcertant qui fournit de faux papiers à la Résistance tout en construisant son œuvre. Il refuse les honneurs mais accepte de mener des missions délicates dans les pays de l'Est. Il en revient horrifié par le totalitarisme qui s'y développe.

Il s'engage alors dans les associations humanitaires, Pen club, Aide au Quart Monde, il se fait le champion de toutes les justes causes. « Le monde m'impose d'être au monde » disait-il. En ce sens, au milieu des dangers que court notre civilisation, délitement de la solidarité, destruction de la liberté individuelle, il faut sauvegarder la notion de citoyenneté et les valeurs de l'Occident.

## **Conclusion**

Comme on l'a vu dans cette analyse rapide, s'engager c'est se lier par une promesse, en amitié ou en amour. C'est aussi prendre un risque, c'est mettre sa vie en gage, en plaçant comme enjeu son honneur et son existence. Mais c'est aussi oser faire entendre sa voix devant les grands problèmes du temps. En ce sens

l'engagement, sous ses nombreuses facettes, est encore présent dans notre société. Il peut concerner l'humble missionnaire comme le résistant, l'homme politique attaché à un idéal comme le soldat dévoué à sa patrie. L'artiste et le médecin, eux aussi, s'engagent, dans tous les actes de leur art.

Il est sans doute de notre époque de s'interroger sur le sens de l'engagement et sur sa valeur. Mais faut-il penser que le temps de l'engagement est révolu et que s'engager est passé de mode ? S'interroger n'est pas renoncer. Il existe encore, de nos jours, parmi ceux qui s'engagent, un enthousiasme, une foi qui poussent à consacrer sa vie à une juste cause. Dans la foule moutonnaire, ceux qui s'engagent portent le flambeau, quelle que soit l'étincelle qui l'embrase.



# DOCUMENTS



# LES ENGAGEMENTS EN FORÊT DOMANIALE

*par*

*Pierre BONNAIRE de l'Académie d'ORLÉANS*

S'il y a un domaine où l'engagement a fait florès, c'est bien dans celui de la dévolution de la jouissance des forêts royales, principalement au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le champ de la forêt<sup>1</sup> où intervient ce mot nous semble dépasser celui de sa définition du *Robert* où il est considéré comme « l'action de mettre en gage ».

Les engagistes sont des opérateurs qui vont tirer parti de l'interprétation du droit d'aliénation de la forêt royale pour servir leurs intérêts, de connivence avec le roi qui est enfermé par la loi pour protéger le bien de la Couronne. Cela à la différence de la liberté qui lui est donnée de disposer de ses biens propres. Cette séparation entre les deux patrimoines relève de l'application des dispositions de l'Édit de Moulins préparé par Michel de l'Hospital, signé par Charles IX en février 1566. Elles ont contribué à asseoir un des volets du droit attaché à la pérennité patrimoniale de la forêt, dans son ensemble et bien au-delà de l'Hexagone.

## **1. L'engagement, un droit pour contourner l'Édit de Moulins.**

L'aliénation des biens placés sous la main du roi a fait débat pendant des lustres et dans les circonstances les plus inattendues puisque Charles V en 1364, lors de son sacre à Reims, prend l'engagement de ne pas aliéner les forêts de la Couronne qu'il fait figurer dans le serment du sacre, à la suite des vœux des États généraux.

Il faut attendre deux siècles avant que l'Édit de Moulins précise les conditions de l'aliénation des biens de la Couronne qui sera dès lors interdite sauf dans deux cas :

- l'abondement de l'apanage des puînés mâles de la Maison de France ;

---

<sup>1</sup> École nationale des Eaux et Forêts. Cours de Gustave HUFFEL transcrit en 1925. « De l'origine jusqu'à la suppression des Maîtrises des Eaux et Forêts ». Chapitre V. Des premières ordonnances forestières à la réformation de Colbert. Reproduction dans *Histoire des forêts françaises. De la Gaule chevelue à nos jours*, Centre national de la propriété forestière, 2019.

- la vente à deniers comptants par suite de nécessité de guerre. Dans ce cas il y a possibilité pour le roi de rachat perpétuel.

En toute continuité, l'engagement pour la jouissance d'une forêt est repris :

- dans l'Ordonnance de Louis XIV dite de Colbert, signée en 1669 ;
- par la loi du 11 août 1791, sous la Constituante ;
- dans le code des Domaines et, depuis 1957, intégré dans le Code général de la propriété des personnes publiques à l'article L. 3211-5.

Dans la pratique, le roi concédait selon des règles déterminées, tout ou partie d'une forêt, à charge pour le concessionnaire de lui verser une somme d'argent, le roi pouvant toujours récupérer son bien en remboursant la somme versée. Aucune prescription ne pouvait lui être opposée. À l'usage il apparaît que l'engagement est un artifice pour pratiquer des donations soit gratuites soit en mettant en jeu des sommes sans rapport avec la valeur de la forêt ! Il en fut ainsi jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. De nombreux courtisans en tirèrent profit.

## 2. Les règles de jouissance des engagistes forestiers.

Ces règles sont appréhendables dans les textes des décisions du Conseil du Roi. L'entrée en jouissance des engagistes était précédée d'opérations à sa charge :

- une visite du Grand-Maître des Eaux et Forêts ;
- l'acceptation du procès-verbal décrivant la forêt triage par triage (surface, âge et états des futaies, le nombre de futaies éparses (baliveaux), l'étendue des taillis et leur âge d'exploitation).

L'engagiste ne pouvait user que des taillis aménagés, à l'exclusion des futaies et de leur recru et des baliveaux épars qui sont réputés faire partie du fonds appartenant toujours au roi. Là se limite, en quelque sorte, l'usufruit de l'engagiste qui ne peut pas concéder de droits d'usage, grever le fond de servitude, aliéner ou défricher.

Les dérogations ou les exploitations d'exception font l'objet de *lettres patentes* rendues sur avis du Grand-Maître des Eaux et Forêts.

Les officiers des maîtrises ont accès aux forêts engagées, aucune vente et aucun récolement ne se font sans leur intervention. Les gardes préposés des engagistes pour la surveillance de leurs bois ne pouvaient être révoqués que par eux ou avec leur consentement.

*Les forêts ecclésiastiques* qui sont sous la protection du roi bénéficient de dispositions comparables. En cas de nécessité, d'urgence, des aliénations seront autorisées par le roi.

*Les forêts des roturiers* font l'objet de cessions de propriétés qui permirent la constitution de grands domaines au détriment du clergé. Ni Colbert, ni Turgot ne réussirent à mettre en place un cadastre nécessaire à la connaissance de l'étendue des forêts des roturiers.

## DES CHOIX HUMAINS ET DE LEUR SENS

*par*

*Monique DROUET de l'Académie de CHERBOURG*

L'Homme a une espèce de besoin instinctif d'actions. L'animal agit en réponse à ses instincts. L'Homme ne semble pas avoir d'instincts, sauf celui de vivre : les organes du corps font ce à quoi ils sont destinés, le sang circule, le cœur bat, les reins filtrent, etc. Toute la vie, chaque instant de la vie, le corps est action. Et pas seulement le corps : l'intellect de l'homme a un besoin qui paraît vital d'actions qu'il décide ou croit décider. Et ce faisant, il semble s'engager dans chaque action consciente, indépendamment de son âge, de son genre, de sa civilisation.

Le terme « s'engager » est lourd de sens dans la mesure où il est susceptible de se décomposer en deux catégories dont les diverses branches ne se recouvrent en rien. Cependant, la question de l'origine de chacune de ces deux catégories ainsi que celle de leur but éventuel restent posée en parallèle avec celle de la liberté.

### **La catégorie « classique » :**

Elle se situe dans la vie de tous les jours, faite d'actes multiples qui ne sont effectifs que dans la mesure où la personne les commet, donc dans la mesure où l'individu s'engage dans leur réalisation et en assume les conséquences. Dans cette catégorie se situe par exemple le fait de vouloir s'engager pour construire une famille, pour chercher une profession, pour adhérer à une association de quelque nature qu'elle soit (religieuse, culturelle, sportive, etc.).

Une décision volontaire intervient à tous ces niveaux, plus ou moins en prolongation avec les orientations et les valeurs reçues dans le jeune âge. En effet les parents « orientent » l'enfant – Ada Lovelace aurait pu avoir une vie familiale bien différente si sa mère, craignant l'hérédité Byron, ne l'avait mise en contact avec Mary Sommerville – l'école « oriente » l'élève – Ambroise Paré aurait dû suivre la voie paternelle et devenir agriculteur si son instituteur si son instituteur n'avait remarqué son intelligence et sa personnalité, etc.

Il semble que ces engagements en divers domaines, du début de l'existence jusqu'à la mort quand la maladie ne frappe pas, dévoilent un besoin constant d'expression, de novation. Tout besoin, conscient ou non, est une réponse. Ils dévoilent un élan « vital », bergsonien, qui s'inscrit en toute vie humaine.

D'une façon générale, pour qu'il y ait engagement, il faut qu'il y ait désir, implication personnelle, participation personnelle, responsabilité personnelle... C'est au travers de ses engagements que l'homme se construit, devenant une personne reconnue comme telle par ses semblables.

Tout engagement fait naître une obligation de moyens, une obligation fondée le plus souvent sur une certaine confiance sociétale qui naît à la suite de la décision et s'accroît progressivement dans la mesure où les termes de l'engagement sont respectés de part et d'autre.

Il semble important de bien faire la différence entre engagement et *challenge*. Un *challenge* est un pari, une compétition, utile pour trouver ses limites...c'est le « t'es pas cap » des enfants ..., un acte effectué quels que soient la peur ou le doute sur soi-même ou précisément en raison de la peur, du doute sur soi-même créés par le regard d'autrui. Le *challenge* n'est pas une action vitale, il peut être une espèce d'acrasie. Il est un défi et il est ponctuel.

Au contraire, l'engagement s'étend sur la durée, au travers d'un contrat ou un quasi contrat synallagmatique, telles les emplettes qui doivent être réglées, tel le contrat de travail, un devis signé, etc. Jadis encore, « de notre temps ! » les fiançailles « engageaient »...

Un engagement est un accord, une convention, une promesse, avec des risques connus et acceptés, une structure préétablie ou envisagée et acceptée, et un but connu. Les engagements de cette catégorie peuvent prendre fin – sous certaines conditions préalablement prévues – par la seule volonté de l'Engagé qui garde en effet en miroir, constamment, sa liberté d'y mettre un terme. Il est donc possible d'affirmer qu'ils sont en quelque sorte naturels pour tout homme, « communs » en ce qu'ils permettent à chacun de vivre de façon sociale et de s'épanouir en mettant en œuvre ses potentialités sociétales. Ils forment la structure même, actuelle, de la société dans laquelle ils s'établissent ... Ils sont pleinement insérés dans cette société dont ils sont nés, ils en forment la trame, la stabilisent et lui permettent de perdurer.

Par ailleurs, il convient de remarquer que quelques « orientations » humaines originelles ne sont pas suivies des engagements humainement prévus : quelquefois, par des voies détournées, le « hasard » oriente la vie... : Ronsard aurait dû être militaire ou diplomate, ses otites mal soignées induisant une surdité lui ont permis de s'engager dans la voie lyrique et de devenir le poète dont le style a traversé les siècles...

Cette voie devient alors véritablement existentielle. Car rapidement l'individu est en quelque sorte « aspiré » par ce dynamisme d'où a jailli cet engagement originel dont la puissance a étouffé toute autre aspiration possible. Une fièvre passionnée s'empare de toute la personne, qui ne prendra fin qu'à sa mort.

Il s'agit là de la seconde catégorie : elle est donc composée d'autres formes d'engagements, qui ne se rencontrent pas nécessairement dans toute vie, bien qu'ils soient également – et inconsciemment – en quelque sorte une « réponse », des engagements dont la cause est diversifiée, qui n'ont pas de pré-structure, tout en s'étalant dans la durée, qui ne semblent pas, *a priori* – avoir de but ou du moins dont le but n'est pas connu de leur acteur. Ils semblent faire naître aussi des obligations de moyens « classiques » au niveau du seul Engagé, et semblent susceptibles d'être arrêtés par la seule volonté de l'Engagé mais en fait ils s'étendent en général sur toute la durée de vie qui reste à l'Engagé. Ce dernier se trouve avoir un besoin existentiel inlassable de continuer, d'aller plus loin, d'annoncer, de chercher encore.

Quelques rapides observations sur la vie de Sophie Germain illustreront ces observations.

Ce ne fut ni l'éducation ni l'école qui la conduisirent dans le royaume de Mathématiques, mais un événement extérieur : la Terreur ! En effet, ne suivant pas sa mère et ses sœurs qui patientaient, angoissées, en faisant du piano, de la broderie, etc., elle prit l'habitude de se réfugier dans la bibliothèque paternelle et de tenter de s'évader par la lecture. C'est là qu'elle découvrit l'ouvrage de Montucla et plus précisément la façon dont fut tué Archimède lors de la prise sanglante de Syracuse. C'est là qu'elle décida de s'engager dans cette voie susceptible de captiver un savant reconnu au point qu'il en oublie un présent sanglant et mortel.

Pourquoi ?

Cette voie était fermée à la gent féminine, elle ne connaissait pas le latin utile pour lire certains ouvrages, une fureur meurtrière était constante dont les bruits montaient inlassablement de la rue.

Quelles hypothèses ou imaginations pourraient permettre d'appréhender une possibilité d'expliquer que certains individus semblent ainsi marqués du sceau du destin pour poursuivre telle ou telle démarche durant toute leur vie ? À partir du moment où il s'est engagé – engagé sans s'attendre à rien de particulier à titre personnel – l'Engagé se trouve dans une voie qui le capte si inexorablement qu'elle en devient le pivot de son existence. Il va alors transmettre et faire progresser l'Humanité... il y a là aliénation au sens hégélien.

Il est important de constater que – quel que soit l'engagement de cette seconde catégorie – la démarche de l'Engagé est la même – il commence par accepter, librement, volontairement – la démarche, puis se trouve « attaché », « passionné », « dépendant », et l'interrogation demeure identique : pourquoi ?

La question n'est certes pas nouvelle. Déjà Aristote liait « liberté de choix » et « hasard », démarche que Cournot<sup>1</sup> reprendra en partie, en utilisant cependant le « N » majuscule pour le mot « Nature » : « *Il faut tenir le plus grand compte de toutes*

---

<sup>1</sup> Antoine-Augustin COURNOT, *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, Paris, Hachette, 1861.

ces indications que la Nature elle-même [...] » et le « D » majuscule pour le mot « Destin ». . . Par le calcul des probabilités, au travers de ses séries causales, il pense que l'évolutionnisme est loin d'être terminé, à quelque niveau que l'on se place, y compris au niveau de l'Homme... La remarque de Laplace « *si nous attribuons les phénomènes inexplicables au hasard, ce n'est que par des lacunes de notre connaissance* » signe son option. De même s'illustre la pensée de Leibnitz avec sa raison suffisante niant un hasard pour lequel la logique humaine ne peut reconnaître une existence sans cause... L'esprit synthétique de Spinoza avait donné la définition adéquate : « *Une chose n'est appelée contingente (fortuite, produite par hasard) qu'en raison de l'insuffisance de notre connaissance* », Trinh Xuan Thuan constatant quelques siècles plus tard : « *Tout se passe comme si les phénomènes à l'échelon macroscopique et microscopique, notamment à l'échelle quantique, manifestaient la présence d'un ordre qui lui-même renvoie à une forme d'intelligence, qui n'est pas le fruit du hasard.*<sup>2</sup> » Compte tenu de ces positions, il semble qu'il est possible d'écrire que, quelle qu'en soit la définition – classique ou ontologique – Einstein a résumé la question : « *Le hasard, c'est Dieu qui se promène incognito.* »

Dès lors, ces engagements représentent bien une réponse, une réponse à un besoin non physique, en quelque sorte une réponse à un « appel ». Et il est possible de se demander si ces « appels » que certains hommes reçoivent, ne forment pas *in fine* un seul appel protéiforme ? Un « appel » qui n'aurait qu'un but unique ?

Prédétermination proposée, réel déterminisme quant à la réalisation de l'acte d'engagement ?

Confrontés à cette question, certains chercheurs n'ont-ils pas suggéré la possibilité qu'un lutin scientifique extraterrestre aurait envoyé sur Terre un embryon de vie dynamique, programmé pour s'engager et s'épanouir en certains Humains ou bien qu'il aurait pu tenter de sauver les habitants de sa planète en déposant sur d'autres îles célestes des germes intellectuels préprogrammés de sa vie qui se développeraient grâce à des engagements leur permettant de prolonger leur vie originelle, ce, au gré de l'évolutionnisme... ? S'il est vrai que le cerveau humain seul semble posséder un gène spécifique, le ARHGAP11B<sup>3</sup> qui lui permet un développement important de cellules souches cérébrales et de neurones, il n'en reste pas moins que l'idée de l'intervention de ce lutin scientifique n'est qu'une hypothèse, certes originale et quelque peu poétique, qui marche de pair avec l'espérance d'une vie extraterrestre antérieure à la vie terrestre mais qui reste une hypothèse cependant difficile à admettre ou à réfuter dans l'état actuel des connaissances. Elle se devait néanmoins d'être rappelée car elle recoupe une autre hypothèse qui sera évoquée *in fine* et ne fait que « *reculer pour mieux sauter* » une possibilité de compréhension, comme le reconnaissait l'expression originellement coquine du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>2</sup> Interview *Le Point*, le 10 juin 1991.

<sup>3</sup> Michel HEIDE, étude parue dans *EMBO Reports*.

L'hypothèse « évolutionnisme » pourrait-elle s'appliquer, fût-ce en avance quant à S. Germain, sur le temps darwinien? La « sélection naturelle » va permettre en effet à ceux qui ont, par hasard, les gènes adéquats de s'adapter, de se modifier et de transmettre la variation à la descendance pour qu'elle survive, s'adapte et vive.

Cependant, il convient de relever que de tels changements ou modifications ou adaptations – peu importe le nom ! – ne surgissent dans le cadre transformisme/évolutionnisme jamais chez une seule personne, qui plus est, sans descendance dans le cadre de Sophie Germain et de bien d'autres. L'adaptation vitale n'est jamais individuelle, tout un pan de l'espèce entière se doit d'avoir des gènes « déviationnistes » pour pouvoir survivre en tant qu'espèce modifiée adaptative. L'évolutionnisme darwinien ne semble donc pouvoir s'appliquer à cette forme d'engagement qui recouvre, toujours, un domaine non *a priori* physique et qui ne s'adresse qu'à une seule personne en particulier.

Néanmoins, cette forme d'engagement, que ce soit celui de Sophie Germain ou celui de tant d'autres passés à la postérité, a deux conséquences évolutionnaires, l'une sur l'existence même de l'Engagé, qui parfois y perd la vie physique ou mentale, tel Semmelweis, l'autre offrant à terme inconnu un progrès à l'Homme, un plus apporté à toute l'Humanité. Ce « plus » souligne la grande différence entre cette forme d'engagement, qui revêt toujours un aspect positif à l'échelon de l'Homme, et :

- soit des « engagements personnels », ceux, évoqués précédemment, qui forment la trame de la société :

Ils lui donnent son dynamisme en tous domaines y compris politique,  
Ils lui permettent de s'ancrer dans son temps,  
Ils impliquent à l'échelon personnel l'acceptation de certains risques,  
Ils constituent à tous niveaux une part du « bien commun »,  
Mais ils n'ont aucune conséquence majeure sur le progrès même de l'Humanité

- soit des endoctrinements qui ressemblent à ces engagements dans leur premier temps mais qui ont un but choisi par leur seul instigateur, un but réalisable dans le laps de vie même de l'instigateur. Ils font en général suite à de belles paroles prononcées par un chef qui met en place de façon occulte un véritable culte de la personnalité à son égard, et dont le but est nocif pour tous, délétère parfois...Hitler dynamisait par sa parole, ses nazis se pensaient investis d'une tâche patriotique et leur engagement était probablement sincère.

Il est donc important de souligner que la démarche de l'Engagé à laquelle il est possible de rattacher Sophie Germain et les Engagés de son style respecte en effet toujours la Nature, en quelque domaine que leur démarche s'applique et quelles qu'en soient les applications ultérieures.

Jamais ce style d'Engagement n'incitera à éradiquer une partie de la Nature ou à changer la nature humaine... L'Ulysse de Dante ne chantait-il pas déjà :

« *Considérez ce qu'est votre nature ! Vous n'avez pas été conçus pour vivre comme des brutes mais pour conquérir la vertu et la connaissance*<sup>4</sup>. »

Et cependant, en reprenant l'exemple de Sophie Germain, il ne semble pas s'agir *a priori* de conquérir la vertu ou la connaissance : l'absence de but est évidente. Sophie Germain est une chercheuse, elle poursuit fébrilement ses seuls raisonnements mathématiques. Mais – cinquante-six ans seulement après son décès – grâce à sa théorie sur l'élasticité des corps appliquée aux métaux, non seulement la réussite de la construction de la Tour Eiffel montrant la puissance économique et la grandeur qu'avait la Nation française, est admirable ( théorème qui ne sera démontré qu' en 1995 par Andrew Wiles) mais les nombres premiers de la jeune femme ont aussi trouvé une remarquable utilisation industrielle assez récemment en cryptologie asymétrique ou à clef publique, i.e. « *permettant d'assurer la confidentialité d'une communication, ou d'authentifier les participants, sans que cela repose sur une donnée secrète partagée entre ceux-ci, [...]*<sup>5</sup>».

Absence de but, cause de l'engagement dans chaque cas différente, cause ne pouvant jamais être un paradigme, dans la mesure où précisément elle demeure individuelle, mais « cause » qui suscite à chaque fois en quelque sorte une réponse personnelle, adaptée à l'individu.

Avec une humilité infinie devant la remarque de Max Planck : « *La science ne peut résoudre le mystère ultime de la nature parce que, en fin de compte, nous-mêmes sommes une partie du mystère que nous essayons de résoudre*<sup>6</sup>», ne serait-il pas possible d'imaginer une origine commune à ces causes diverses, en parallèle avec le créateur de la théorie des quanta qui soulignait : « *Rien ne nous empêche donc et notre instinct scientifique exige [...] d'identifier l'ordre universel de la science et le Dieu de la religion [...]. Pour le croyant, Dieu se trouve au début ; pour le physicien, Dieu se rencontre au terme de toute pensée.* » ?

Il convient de rappeler que le terme d'engagement a au cours de ces feuillets bien changé de niveau, qu'il ne s'agit plus de l'engagement synallagmatique ou quasi synallagmatique rappelé au début, qui peut toujours être rompu mais de l'engagement au cours duquel l'Engagé se trouve dans une voie qu'il suit, coûte que coûte. Il est possible de faire le rapprochement avec la situation de la jeune femme qui, en fin de grossesse, s'entend dire – en général avec apaisement – « *il est engagé* ». Autrement dit, elle n'y peut rien, elle est en douleurs pour pouvoir donner la vie. L'enfant suit simplement la voie qui est la sienne. De même, L'Engagé n'y peut pas grand-chose, il sent seulement qu'il se doit de continuer sa recherche, dans la voie qu'il a acceptée au départ, mais il ignore où elle le mènera précisément! Il ne s'en inquiète d'ailleurs pas la plupart du temps. Il importe peu que sa responsabilité, souvent « militante » à l'origine, en devienne dissidente puis semble complètement absente.

<sup>4</sup> DANTE, *Chant 26 in Enfer*.

<sup>5</sup> *Wikipedia*

<sup>6</sup> Max PLANCK, « *Initiations à la physique* », 2013.

Elle n'est pas morte. Elle s'ancre en fait dans un appel extérieur à la vie matérielle de l'Individu, cette vie matérielle qui lui servira toujours de support lui permettant de tenter de faire ce à quoi il est appelé. Et il est possible d'adhérer pleinement à la constatation du même prix Nobel : « *Toute la matière naît et existe uniquement en vertu d'une force [...] Derrière cette force, nous devons supposer l'existence d'un Esprit conscient et intelligent. Cet Esprit est la matrice de toute matière.* »

C'est là un moment où il faut reconnaître que cette forme particulière d'effacement de responsabilité accolée à l'engagement s'inscrit vraiment dans la dynamique large de l'Évolution en ce qu'elle permet progressivement la réalisation même d'un pan entier de l'Évolution, et ce, sans qu'il ne soit question d'évolutionnisme au sens darwinien comme ce fut rappelé ci-dessus. N'est-elle pas pour Descartes, dans son *Traité des Passions*, synonyme de « admiration », d'étonnement devant le nouveau qui s'offre à l'Homme... Un pressentiment d'avenir ?

Il est alors également possible – en se souvenant de la remarque de Gabriel Marcel – de considérer cette forme d'engagement comme la serrure permettant à la vie de l'Engagé de devenir Existence au sens camusien.

L'engagement se déroule dans le temps, qui permet la prise de conscience du désir, du manque. Et c'est aussi la prise de conscience de ce manque qui génère le désir qui génère le temps qui va permettre l'engagement. Et, toujours, en répondant à cette soif inextinguible, ces Assoiffés engagent plus qu'eux-mêmes. Cette forme d'engagement semble faire partie d'un « engrenage », d'une sorte de prédéterminisme. Une facette de la liberté est de transgresser les limites habituelles. Ces engagements permettent ces transgressions, mais cela revient aussi à considérer que cette liberté qui n'en est pas une, dans sa globalité, suppose un terme.

Comment comprendre ? L'évolutionnisme ne pouvant s'appliquer, l'évocation du « hasard » est de retour. « *Tout est hasard dans le monde, pourvu que l'on donne ce nom à un ordre que l'on ne connaît point* » affirmait déjà en 1757 Bernard Fontenelle, tandis qu'Albert Einstein s'apaisait en définissant, comme déjà rappelé : « *Le hasard, c'est Dieu qui se promène incognito.* »

Si le terme « Dieu » dérange, – l'interrogation sur le sens ayant deux racines, la sensibilité et la raison proprement dite – il est possible, en pensant à J. Kepler qui avait remplacé le mot « âme » par celui de « force »<sup>7</sup>, d'employer d'autres termes, tel celui d'« Énergie ». La démarche reste identique, il s'agit de reconnaître qu'il y a chez certains Hommes une « insufflation » dynamique spirituelle qui génère à chaque fois à moyen ou long terme un progrès pour toute l'humanité.

Dans *la Bible*, lors de la Chute, Dieu est dit avoir mis l'homme hors du Paradis. « *Tu gagneras ta vie à la sueur de ton front.* » C'est un fait. Mais il est cité aussi un autre fait, l'Incarnation. Platon avait déjà remarqué que « *le divin s'emprisonne dans les formes du monde* ». Et en effet, au travers de l'Incarnation chrétienne et surtout peut-être au travers de la Résurrection, l'homme peut espérer

<sup>7</sup> « *Astronomia nova* ».

une part de divin. Il est possible de penser que Dieu lui-même se serait alors « engagé » auprès de l'Homme... Il aurait en quelque sorte « engagé une gageure » en lui proposant une certaine forme de liberté bien particulière : « *J'ai mis devant toi la vie et la mort, choisis la Vie.* » L'homme se doit alors de « s'engager » à vivre, à « transfigurer », pour accepter – librement, sans révolte ni écœurement – un engagement plénier dont la dynamique de réalisation le « justifie » également à l'échelon individuel. En ce sens, il ne convient pas de considérer ces engagements dans leur matérialité. Il convient simplement de relever l'expérience obtenue lors de leur démarche d'accomplissement. Ils sont supportés par des valeurs universelles, intemporelles, créant par là une espérance fondamentale en l'Humanité.

Que ce soit l'exemple d'engagement évoqué ci-dessus avec Sophie Germain ou un autre exemple d'engagement plus « classique », peu importe : tous les styles d'engagement répondent en effet à un besoin qualifiable d'existentiel ...« *Homines non nascuntur sed finguntur* », affirmait déjà Érasme<sup>8</sup> et ce faisant ils en revêtent le constitutif qui n'était qu'en puissance.

Mais ces quelques Engagés particuliers – en sciences, en religion, en pensée, et en art... – sont de véritables passeurs d'Humanité, et des croyants : « *Croire à la vertu, à la liberté, au progrès, à la lumière, c'est croire à Dieu. Dieu, c'est la concrétion vivante de cette clarté sublime qui est votre âme même*<sup>9</sup>. »

Ce semble une vision un peu *hégélienne*. S'il est pensé que l'Histoire recouvre la croissance progressive de l'énergie, alors tout engagement appartient à une « Nécessité »... « *Le plan de Dieu* » de Leibnitz n'est pas loin, mais celui qui vit l'engagement construit et structure en même temps le plan de Dieu au fur et à mesure de l'avancée de sa démarche. À ce niveau d'engagement en tous ces domaines qu'il enflamme, c'est l'engagement qui se déroule, qui enclenche, qui choisit...bien que cependant – dans le même engagement – il y en ait plusieurs, qui s'enchaînent les uns après les autres, se déroulent dans le Temps, ce qui permet donc au Temps et le déploiement de l'engagement et l'interdépendance sociétale qui lui est nécessaire ...Cousin, Lagrange, Gauss ont accompagné Sophie Germain, leurs mains l'ont guidée, leurs dialectiques ont enrichi la sienne. Encore en parallèle avec Hegel, il est possible d'écrire que « *l'engagement est le progrès dans la conscience de l'existence* », faisant apparaître en acte ce qui n'était qu'en puissance...ou en attente.

Il semble qu'il faille reconnaître là une charnière, dans la mesure où la prédétermination de l'homme auquel est proposée cette forme d'engagement semble alors certaine et constante.

L'Humanité n'est elle pas apparue progressivement, au gré de la réalisation – fût-elle partielle et/ou tâtonnante – de ces engagements réalisés grâce à l'exécution des engagements « classiques » pré-évoqués ? En effet, ces engagements « *classiques* » ont donné lieu – au début de ces feuillets – à un rappel peut-être un peu lourd de

---

<sup>8</sup> *Astronomia nova. Declamatio de pueris statim ac liberaliter instituendis*, Érasme, 1529.

<sup>9</sup> Victor HUGO, « *Lettre à Schoelcher* ».

leurs caractères spécifiques, dans le but de souligner à quel point – en sculptant littéralement la société qui les hébergeait et qu'ils modelaient – leur réalisation permettait la possibilité d'acceptation de ces engagements particuliers, lesquels permettent à leur tour, soutenus par une Espérance de sens qu'Einstein nommait « Intuition », cette voie d'achèvement perfectible de l'Homme. Ce qui est nommé « humain » n'est-il pas le fruit de la réalisation en formation de certains de ces engagements ?...

Cette forme d'engagement relève du mystère. Sophie Germain l'avait bien compris, quand elle écrivait dans cette véritable fresque historico-philosophique que sont ses *Considérations générales sur l'état des sciences et des lettres* : « *On ne comprend pas l'attraction, mais l'homme qui en doute comprend-il comment il existe ? Nous vivons et l'attraction agit par la volonté de l'Être suprême ; ce sont deux faits de la nature, dont les causes et le mécanisme nous sont également inconnus.* »

Et cette forme d'engagement est en quelque sorte une « nécessité » pour que l'essence de l'existence devienne humaine dans la mesure où elle enclenche la divinité de l'homme dans ce qui le fait par là-même « être plus » pour toute l'humanité.

L'imagination se met alors à rêver une pyramide, qui s'élèverait lentement au long des millénaires, formée des myriades de découvertes réalisées grâce à ces engagements abrupts proposés à certains Hommes qui y ont répondu, une pyramide élaborant une Humanité divinatrice de la Conscience?...

Une objection survient inévitablement contre ce schème, celle des avancées de ce qu'Alan Turing nomma dans son article *Computing Machinery and Intelligence* « intelligence artificielle ». En effet, l'Humanoïde modifié « empathique » et doté d'une IA performante n'aura aucun besoin d'engagement pour remplir sa tâche, une tâche préfixée, intégrée par l'homme, à l'origine, dans un de ses logiciels. Il est certes possible d'imaginer que cet humanoïde n'ait jamais eu ou ait perdu le souvenir de ses origines. Il est certes possible – l'Histoire n'est-elle pas un éternel recommencement ?! – que nous soyons, nous Hommes modernes ! cet Humanoïde. Là se retrouve l'hypothèse du Lutin scientifique extraterrestre évoqué au début de cette réflexion. Et le « *reculer pour mieux sauter* » s'y illustre parfaitement.

Et cependant, même alors, la problématique demeurerait inchangée, et – admettant que le hasard en tant qu'absence de sens, de but, de finitude, n'existe pas – la seule possibilité intellectuellement acceptable serait celle d'une Énergie créatrice engagée dès sa création dans sa création continue.

L'esprit n'est-il pas alors conduit à penser que ces formes particulières d'engagement constituent réellement en quelque sorte ce qu'il serait possible de nommer « un évolutionnisme spirituel protéiforme » ?

Est-il utopique de se souvenir là du Christ évoluteur de Teilhard de Chardin, Celui qui trouvait sa maturité après que l'Homme eut réalisé ce qu'il devait être et fut devenu de ce fait pleinement humain ?

Il est possible que ces feuillets soient tout à fait utopiques... Il faut pourtant choisir :

- soit cette vue positive n'est pas entièrement fausse, son fond est exact bien que la forme ne soit pas toujours adéquate mais alors une place est reconnue, grâce au dynamisme spirituel de ces engagements, à l'Espérance.

- soit cette vue est complètement dépassée, la Matérialité a phagocyté la Science qui ne se reconnaît plus que dans la technique. L'Humain n'a alors plus rien à faire sur cette terre, seul le matériau « Homme » est utilisable.

Mais utilisable par qui ? Et pour qui ?

Il nous faut choisir entre :

être des matériaux à disposition de..., accepter la vie comme un théâtre dans lequel l'homme est une marionnette utilisable à volonté par une IA Google démultipliée,

ou s'engager – au risque de se tromper – sur la voie plus humble et plus spirituelle qui envisage la transfiguration de la vie en une Existence dans laquelle l'Homme se fait et ce faisant qu'il fait être.

# SCIENCES DE LA NATURE ET ENGAGEMENT

*par*

*Hervé THIS de l'Académie d'ALSACE*

Trop souvent, quand les mots « sciences » (de la nature) et « engagement » sont rapprochés, on évoque un engagement politique... alors que l'on devrait commencer par discuter ce qui est intrinsèque : l'engagement dans l'activité scientifique, cet engagement qui, pour les meilleurs, conduisait à dire que « la science doit rendre généreux et honnêtes tous ceux qui la cultivent » (Faraday, 1812).

Manifestement il y a lieu de bien comprendre cette question, qui cache souvent la difficulté de la « mission » des scientifiques, à savoir « faire des découvertes » (*Légifrance*, 2022). Mission si difficile que certains ont évoqué la « chance » (qui ne sourirait qu'aux esprits préparés) (Jacques, 1990), au lieu d'analyser les questions de « stratégie scientifique » (comment atteindre l'objectif, quel chemin choisir pour y parvenir) (This, 2017).

Dans ce qui suit, on commencera par s'interroger sur la « science », avant d'examiner les engagements de quelques scientifiques du passé. On discutera ensuite « l'utilité » de la science, avant de terminer par un argument d'autorité (un texte d'Albert Einstein) qui nous ramènera aux questions intrinsèques, toujours premières.

## **1. La science ? Non, les scientifiques, dont le travail est à la fois codifié et spécifique**

Quand il est question de « sciences », et plus précisément de sciences de la nature, se mêlent souvent confusément les notions de scientifiques, d'activité scientifique et de résultats obtenus par les sciences. Évidemment les sciences de la nature étant une entité abstraite, ce ne sont pas elles qui peuvent être concernées par un quelconque engagement, ni les résultats obtenus lors du travail collectif de recherche scientifique, mais bien des personnes qui exercent une activité scientifique.

Ce qui nous conduit à bien distinguer les scientifiques des technologues ou des techniciens. Pardon d'être de ceux qui récusent des expressions que je juge chimériques telles que « technoscience » (This, 2013). Pardon de préférer la pensée de Louis Pasteur, quand il disait qu'il n'y a pas de « sciences appliquées » (un oxymore), mais seulement des applications des sciences (Pasteur, 1872), à celle de personnalités qui n'ont peut-être pas la même force intellectuelle (et l'on verra la position d'Einstein à ce propos, en fin d'article). Pardon de récuser des expressions telles que « science pure », ou « science fondamentale » : il y a les sciences (de la nature), et elles sont sciences de la nature, sans que l'on ait besoin de les distinguer.

D'ailleurs, de quoi s'agit-il ? Je milite depuis des décennies pour que l'on accepte, au moins au premier ordre, des définitions (oui, je sais, *omnis definitio periculosa est*) telles que « explorer les mécanismes des phénomènes », et j'ajoute bien volontiers, et un peu tautologiquement, « par une méthode qui est celle des sciences de la nature ». Et quelle est cette méthode ? L'expliquer permet de comprendre pourquoi me semble bien préférable l'expression « sciences de la nature » à « sciences expérimentales », mais surtout, la distinction permettra de mieux évaluer l'éventail des engagements extrinsèques des scientifiques. Partons donc de textes des fondateurs de ces sciences modernes, à savoir Francis Bacon, d'abord, et Galilée ensuite. Pour le premier, « *Nous ne saurions trop recommander de ne rien avancer en matière d'histoire naturelle, qu'il s'agisse des corps ou des vertus, qui ne soit (autant que faire se peut) nombré, pesé, mesuré, déterminé ; car ce sont les œuvres que nous avons en vue, et non les spéculations* » (Bacon, 1620). Et pour le second, il faut citer d'abord : « *Un bon moyen pour atteindre la vérité, c'est de préférer l'expérience à n'importe quel raisonnement, puisque nous sommes sûrs que lorsqu'un raisonnement est en désaccord avec l'expérience il contient une erreur, au moins sous une forme dissimulée. Il n'est pas possible, en effet, qu'une expérience sensible soit contraire à la vérité. Et c'est vraiment là un précepte qu'Aristote plaçait très haut et dont la force et la valeur dépassent de beaucoup celles qu'il faut accorder à l'autorité de n'importe quel homme au monde* » (Galilée, 1640).

Mais nous ne devons pas oublier ce complément indispensable du même Galilée : « *La philosophie est écrite dans ce grand livre de l'univers qui est constamment ouvert sous nos yeux mais que nous ne pouvons comprendre avant d'avoir étudié la langue et les caractères dans lesquels il est écrit. La langue de ce livre est mathématique et ses caractères sont des triangles, cercles, et autres figures de géométrie* » (Galilée, 1623).

On voit là combien cette méthode des sciences de la nature n'est pas réductible à l'expérience (« science expérimentale ») ni à l'hypothèse et à la déduction (« méthode hypothético-déductive ») mais bien quantitative, expérimentale et théorique. Et l'on peut résumer le mouvement du travail scientifique en six étapes qui se répètent à l'infini :

1. identifier un phénomène ;
2. le caractériser quantitativement ;
3. réunir les données en équations ;

4. induire des théories, qui comprennent les équations et des concepts nouveaux ;
5. en déduire des conséquences théoriques testables ;
6. tester expérimentalement ces prévisions théoriques et revenir à 1.

Certes, il y a lieu de considérer cette activité du point de vue de l'éthique, puisqu'il s'agit d'une activité humaine, mais c'est moins la science qui est concernée que les scientifiques eux-mêmes qui, le plus souvent payés par l'État, doivent à celui-ci leur part du « contrat ».

## 2. La même diversité que pour l'humain en général

Quand on considère la question de l'engagement pour des scientifiques, il y a des précédents à ne pas oublier, notamment parce que l'on en retrouve alors des échos dans le monde contemporain. Dans cette partie, qui considérera quelques personnalités (plutôt françaises) évoquées de façon chronologique, nous voulons apprécier l'étendue des engagements, en n'oubliant pas, comme dit précédemment, que le premier des engagements est l'engagement intrinsèque, pour la recherche scientifique elle-même (pardon pour cette répétition).

Commençons avec le cas classique de cet extraordinaire chimiste que fut Antoine Laurent de Lavoisier, créateur de la chimie moderne, que sa charge de fermier général et son engagement dans les affaires publiques conduisirent à l'échafaud (Goupil, 1992). Ce cas est intéressant à de nombreux titres, et notamment parce que la position d'académicien de Lavoisier, qui lui a permis de mener ses travaux scientifiques, l'a placé en position d'expert, soit à propos de fonctionnement de la science, soit à propos de politique ou d'action publique.

En effet, l'Académie des sciences, avec ses « pensions », mettait les académiciens en position de contribuer activement à la vie scientifique, à une époque où les institutions de recherche scientifique étaient bien plus rares qu'aujourd'hui (avec des exceptions : le Collège de France, la Sorbonne, quelques universités). Et c'est ainsi que les académiciens avaient pour mission de présenter des travaux qui leur étaient soumis, lors des séances de l'Académie, et, aussi d'en être les rapporteurs (This, 2020). C'est dans ce rôle que Lavoisier eut, par exemple, à évaluer un mémoire soumis par Jean-Paul Marat (1780), ce qui lui valut une inimitié durable. Le cas n'est pas isolé et les éditeurs de journaux scientifiques savent combien les auteurs sont sensibles aux critiques que l'on peut faire à leurs textes, et, *a fortiori*, aux rejets de leurs manuscrits (Texeira, 2019).

Pour certaines expertises, la position des académiciens était moins problématique, comme quand Lavoisier explora la confection des bouillons de viandes pour le compte du ministère de la Marine (Lavoisier, 1783) : il s'agissait de déterminer la quantité de viande à livrer pour la confection de ces bouillons qui étaient censés être appropriés aux « convalescents ». Mais, avec cet exemple, on est conduit – en suivant les propres termes de Lavoisier – à observer que les experts font un travail

technologique et non plus scientifique : tout engagement extrinsèque confisque du temps à la recherche scientifique, même si le scientifique a des capacités hors du commun, qui le conduisent à bien mener les études technologiques (cas de Lavoisier qui introduisit la méthode du zéro et perfectionna le densimètre pour cette étude des bouillons de viande).

Hélas, l'engagement dans l'action publique a ses dangers : Lavoisier se rendit impopulaire quand il explora le mouillage du tabac, qui faisait perdre des revenus à l'État et à la Ferme générale ou, surtout, quand il enferma Paris dans une enceinte afin de percevoir les taxes sur les denrées échangées. À ce propos, il y a lieu d'observer l'évidence, à savoir que l'engagement va de pair avec les valeurs ou l'idéologie personnelles : on ne peut pas imaginer que Lavoisier, aristocrate, n'ait pas adhéré idéologiquement à la cause qu'il défendait techniquement (et financièrement). Et l'on terminera cette analyse trop brève en observant combien l'engagement peut prendre de formes différentes, chez un même scientifique.

Avec la Révolution française, les savants furent mobilisés pour la défense de la patrie et envoyés en divers endroits du pays pour des actions variées (Langins, 1987; Jacquesy, 1995). Que l'on pense à Augustin Parmentier, qui, pharmacien militaire, dut se préoccuper de questions d'hygiène et d'alimentation (salaisons, biscuits de mer, etc.) ; que l'on pense à Claude Louis Berthollet, à Gaspard Monge, et à tant d'autres qui, non contents d'organiser l'effort militaire (chercher du salpêtre dans les régions de France, notamment), se chargèrent bientôt de réorganiser l'enseignement, créant l'École normale de l'an III, l'École polytechnique, des écoles centrales...

Cette fois, on voit combien le travail scientifique a eu d'applications variées, car nécessité faisait loi, surtout quand, comme Berthollet par exemple, on avait collaboré à des œuvres scientifiques, technologiques ou techniques sous l'Ancien Régime et que l'on risquait le sort de Lavoisier.

Parmi ces personnalités, le cas de Pierre Simon de Laplace est un peu particulier, parce que ce mathématicien de grand talent était d'un opportunisme extrême (Rouse Ball, 1908). D'abord adversaire de la dictature et ardent républicain avant le 18 Brumaire, il se rallie ensuite sans hésiter au pouvoir grandissant du général Bonaparte : abandonnant sans vergogne ses principes républicains, il implore le premier Consul de lui donner le poste de ministre de l'Intérieur. Napoléon, qui pense avoir besoin du soutien des hommes de science, accepte, mais, moins de six semaines plus tard, il le fait remplacer par son frère aîné Lucien. Le bulletin de Napoléon à sa démission est le suivant : « *Géomètre de première catégorie, Laplace n'a pas tardé à se montrer un administrateur plus que médiocre ; de son premier travail, nous avons immédiatement compris que nous nous étions trompés. Laplace ne traitait aucune question d'un bon point de vue : il cherchait des subtilités de partout, il avait seulement des idées problématiques et enfin il portait l'esprit de l'infiniment petit jusque dans l'administration.* » Ayant perdu sa charge, Laplace maintint sa fidélité à l'empereur... tant que celui-ci fut au pouvoir. Il entra au Sénat conservateur, à la création de ce corps, le 3 nivôse an VIII et, dans le troisième volume de la *Mécanique*

*céleste*, il fait une note où il déclare qu'« *entre toutes les vérités contenues dans celui-ci, la plus chère à l'auteur est la déclaration faite à sa dévotion envers le médiateur de l'Europe* » (dans le tirage vendu après la Restauration, cette note sera retirée). Lors de la création des lycées, en 1802, il est nommé à la commission chargée de déterminer par une instruction réglementaire les parties à enseigner dans chaque classe de mathématiques. Il est élu vice-président du Sénat en 1803, et chancelier de ce corps au mois de septembre de la même année. C'est lui qui, le 30 août 1805, fait au Sénat un rapport sur la nécessité d'abandonner le calendrier républicain pour reprendre l'ancien style. Il est élu président de la Société maternelle (une société d'aide aux mères) en 1811, cette société étant protégée par le pouvoir. Membre de la Légion d'honneur, grand officier, comte de l'Empire le 24 avril 1808, grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813... il vote la déchéance de l'Empereur, en avril 1814, au moment où il devient évident que l'Empire va faillir. Publiquement favorable à l'établissement d'un gouvernement provisoire, il se dépêche d'offrir ses services aux Bourbons...et Louis XVIII le nomme pair de France, puis marquis. Laplace se tient à l'écart pendant les Cent-Jours et reprend son siège à la Chambre haute après la seconde abdication. Il montre pour les Bourbons, à la Chambre des pairs, le même dévouement qu'au Sénat de l'Empire. Cet opportunisme lui vaut le mépris de ses collègues qui parlent de sa « fausseté politique ». Quel dommage qu'un tel homme n'ait pas réussi à rester sur le plan humain à la hauteur de ses compétences mathématiques !

À l'opposé, il y a le merveilleux Michael Faraday, en Angleterre qui, né dans la plus grande pauvreté, s'en était dégagé grâce à deux livres : les *Conversations on chemistry*, de Jane Marcet (1832) et *The Improvement of the Mind*, par le clergyman Isaac Watts (1743). Faraday était –presque naïvement – fasciné par les sciences de la nature et quasi exclusivement engagé –intrinsèquement – dans la recherche scientifique (Gladstone, 1872). Certes il se livra à des travaux technologiques variés (on pense notamment à des travaux sur les aciers ou sur les lampes pour mineurs), mais c'était surtout pour sauver l'institution qui lui avait permis d'échapper au travail technique de reliure qui avait fait l'objet de sa formation et du tout début de son activité professionnelle ; sa « ligne bleue des Vosges » était la « philosophie naturelle » (Agassi, 1971). Pour la même raison de sauvegarde (à nouveau, nécessité fait loi) de la Royal Institution, Faraday s'engagea avec diligence et intelligence dans la communication des résultats scientifiques, notamment avec la création des *Friday Evening Discourses* et des *Christmas Lectures*.

Les *Friday Evening Discourses* d'une part, furent créés en vue de capter des financements : Faraday eut l'idée de créer un club d'industriels, versant cotisation, à qui seraient présentés, chaque vendredi soir, les résultats les plus nouveaux des sciences, en vue d'applications techniques. Il fit lui-même les premières conférences qu'il assortit de démonstrations expérimentales de physique et de chimie et il invita ensuite ses collègues à faire de même. Les conférences étaient assorties d'une réception dans les salons attenants à l'amphithéâtre qu'il avait conçu de façon tout à fait remarquable ; mais mieux que les conditions matérielles, il y avait les

réflexions théoriques de Faraday sur la communication scientifique, et son *Art de la conférence* est un trésor, notamment pour qui doit communiquer les résultats des sciences de la nature (Faraday, 2017).

D'autre part, pour les *Christmas Lectures*, il s'agit d'un engagement dans l'instruction (Faraday, 1908), car Faraday s'était souvenu qu'il avait vécu, enfant, à Londres, dans des conditions de pauvreté terrible, et c'est pour les orphelins de Londres qu'il voulut construire ce programme de conférences. Comme les *Friday Evening Discourses*, les *Christmas Lectures* perdurent aujourd'hui, preuve de leur belle construction. Mais, à propos de Faraday, il faut surtout souligner et répéter son amour des sciences de la nature, alors nommées « philosophie naturelle ». De sorte que Faraday resta toujours éloigné des lieux de pouvoir, des académies (refusant deux fois la présidence de la Royal Society) et, alors qu'il préconisait des collaborations, il restait très isolé dans ses recherches scientifiques, avec son seul préparateur, sans participer ni à des expertises ni à des missions publiques.

C'est presque le contraire pour Joseph Louis Gay-Lussac (Crosland, 1992), élève de l'École polytechnique, formé aux idées d'action publique, qui, après ses travaux fondamentaux sur la dilatation des gaz, l'électrolyse ou le magnétisme, par exemple, se lança, dans la deuxième moitié de sa vie, dans des entreprises technologiques et même industrielles : fabrication de l'acide sulfurique (au point qu'il y investit une partie de sa fortune et qu'il usa même de son influence pour protéger ses intérêts industriels de l'usine de son fils, qui polluait), travaux d'experts pour la Monnaie à laquelle il avait été nommé, mise au point de méthodes de dosage des alcools, etc.

Un peu plus tard, avec Marcellin Berthelot, c'est encore un cas différent : l'engagement est plus idéologique (Jacques, 1987), Berthelot étant en quelque sorte « le chimiste du parti laïc », mêlant fréquemment ses études et l'idéologie... et n'hésitant pas à quitter le laboratoire pour devenir sénateur, ministre des Affaires étrangères, ministre de l'Instruction publique. Il utilisa son pouvoir pour imposer jusque vers 1900 son école de pensée, c'est-à-dire le maintien de la science « *comme expérimentation et sans l'influence directe d'idéologie ou de postulats religieux* »... mais il retarda la chimie française de plusieurs décennies, tandis que la synthèse chimique, fondée sur la compréhension des notions modernes d'atomes ou de molécules, se développait en Angleterre et, surtout, en Allemagne. On n'oubliera pas qu'il fit aussi preuve de népotisme quand il fit nommer son fils Philippe attaché d'ambassade, contre l'avis de Raymond Poincaré !

Le cas de Fritz Haber est encore pire (Rival, 1996) : chimiste allemand, né dans une famille juive, converti au protestantisme, il commença par des études sur la synthèse de l'ammoniac, ce qui conduisit à des révolutions dans la fabrication des engrais et des explosifs mais il poussa le zèle nationaliste et son ambition (rejoindre les élites allemandes) jusqu'à mettre au point les gaz de combat qui furent utilisés pendant la Première Guerre mondiale. L'attribution du prix Nobel de chimie, pour ses travaux initiaux, conduisit à des débats qui ne sont pas clos, les Français et les Anglais ayant refusé d'assister à la cérémonie.

Terminons ce rapide panorama des engagements extrinsèques par des scientifiques du passé avec le trio Leo Szilard/Hans Bethe/Edward Teller, tous trois réfugiés aux États-Unis lors de la Seconde Guerre mondiale. Tous trois furent impliqués dans la mise au point d'applications militaires de l'énergie nucléaire et tous trois participèrent au projet Manhattan, mais leurs positions à propos de l'utilisation de la bombe atomique furent très différentes. Szilard, tout d'abord, fut de ceux qui regrettèrent leur participation au projet Manhattan, au point d'avoir écrit un livre, pour expliquer que, les scientifiques étant trop dangereux, il fallait les priver de la possibilité de faire leurs recherches en les obligeant à postuler pour des appels d'offres ou à figurer dans le jury d'attribution des crédits de recherche (Szilard, 1961). Bethe, lui, accepta la direction scientifique du projet Manhattan, puis il se prononça contre le développement de la bombe à hydrogène, mais après que Harry Truman eut annoncé la mise en œuvre de ce programme et que la guerre de Corée eut éclaté, il se rallia à l'équipe associée à ce projet de bombe à hydrogène et joua un rôle crucial dans son développement ; il voulait voir le projet mené à terme, mais il semble qu'il ait souhaité que la fabrication d'une telle arme fût impossible (Feld, 1979). Enfin Teller était un fervent défenseur de la bombe à hydrogène et très en faveur d'un large programme de recherche américain sur l'arme nucléaire (Rival, 1996).

Ce dernier exemple nous conduit à observer que les engagements extrinsèques dépendent tout autant des personnes que des circonstances dans lesquelles les scientifiques travaillent. L'éventail des possibilités d'engagement semble être aussi large que pour la population générale : techniques, idéologiques, politiques, didactiques... Et l'ultracrépidarianisme est une menace constante, quand les scientifiques (pensons à Laplace, dans les cas précédents) confondent la compétence dans leur champ propre et la possibilité d'avoir un point de vue supérieur dans tous les domaines. On peut s'étonner que Laplace, mathématicien, ait si mal apprécié l'action qu'il devait mener, et, plus généralement, on s'étonne que des personnes formées à des raisonnements logiques oublient que les conclusions sont douteuses si des prémisses manquent. D'ailleurs les débats récents sur l'expertise montrent la confusion fréquente entre la « commande » qui est passée par l'institution aux scientifiques, à savoir établir les faits, et la volonté de contribuer à la décision qui devrait toujours rester l'apanage de la société civile, sous peine de perdre en qualité démocratique. Les controverses à propos d'expertise (CNRS, 2022) résultent souvent de rapports tendus, voire d'un décalage, entre science et expertise. Constaté que les deux activités relèvent chacune d'une logique qui lui est propre peut paraître paradoxal, car l'expertise scientifique – à savoir la production de connaissances intégrée à des processus de prise de décision – tire sa légitimité de celle de la science. Les experts sont le plus souvent des scientifiques mais lorsqu'ils deviennent experts, ils se retrouvent à travailler selon des règles et dans des contextes différents de celui où ils effectuent leur recherche.

### 3. Pourquoi cette hésitation à l'engagement intrinsèque ?

Pourquoi les scientifiques détournent-ils une partie de leur temps strictement scientifique pour des engagements extrinsèques ? On peut se demander si cette question n'est pas liée à la suivante : pourquoi tant de citoyens considèrent-ils les travaux scientifiques comme un peu « inutiles », alors même que les faits démontrent à l'envi que ces travaux sont la condition de développements techniques et de développements « intellectuels » (didactiques, rationalité, etc.) ?

Pasteur, que nous n'avons pas considéré dans les évocations historiques précédentes, distinguait très explicitement – et énergiquement – les sciences et les applications des sciences, observant qu'il avait été conduit par les circonstances à abandonner la science pour la technologie : les vaccins, les sérums, les techniques de confection du vinaigre, du vin, etc. Pasteur voulait « être utile », et il justifiait ainsi sa transition, à partir des études de cristallographie (alors que, peut-être, c'est d'être dans un cul-de-sac de recherche scientifique qui le fit se tourner vers l'étude des fermentations) (This, 2022).

Est-ce à dire que la technique et la technologie seraient « utiles », tandis que les sciences de la nature seraient « inutiles » ? Les exemples qui réfutent une idée aussi incongrue sont légion. Les chimistes savent de leur discipline combien l'enrichissement de Gay-Lussac, dans la seconde moitié de sa vie, est directement fondé sur ses travaux de science, ou comment Michel-Eugène Chevreul a directement contribué à l'industrie des bougies et des savons avec ses explorations de la chimie des graisses. Mais ce sont là des histoires anciennes ; plus près de nous, la mise au point des systèmes de positionnement global par satellite sont la conséquence des études strictement scientifiques d'Albert Einstein. Ajoutons qu'Einstein ne pouvait même pas imaginer une telle application, puisqu'il officiait alors que le radar en était à ses tout débuts, que les « montres-téléphones » que nous avons aujourd'hui étaient de la pure science-fiction – qui faisait seulement rêver (Jacobs, 1962).

Mais reprenons la question « la science est-elle une activité inutile ? ». Répondons d'abord que la connaissance est ce qui nous fait humain, n'est-ce pas ? Répondons aussi que les applications des sciences de la nature ne se limitent pas à des applications techniques, mais aussi à des applications en termes d'instruction, de vision du monde : sans connaissance scientifique du monde, on croyait ce dernier gouverné par des dieux qui auraient envoyé la foudre, la peste, les tsunamis... Et il y a lieu de préférer une médecine fondée sur des effets bien établis à des rebouteux ou autres sorciers.

Un de mes nombreux amis industriels à qui je répons indirectement, avec le présent texte, m'a fait naguère observer que les inventions dérivées des travaux scientifiques « justifient » l'activité scientifique, et je propose de combattre une telle idée : il faut justifier l'activité scientifique par des découvertes et pas par des inventions, que l'on a tort, en général, de détourner les scientifiques de la difficile activité qui est la leur, pour leur faire faire une activité technologique qui serait peut-être mieux faite par des technologues !

Pasteur, à propos de découverte scientifique, disait « y penser toujours » : oui, pour avoir une chance de faire des découvertes scientifiques, il est dommageable de détourner de son temps, de son énergie, de son intelligence, vers des applications. N'opposons pas les sciences et les technologies, mais organisons au contraire leur rencontre, dans le respect des préoccupations professionnelles de chaque champ.

Pour discuter maintenant l'idée fautive selon laquelle les scientifiques seraient « décrochés de la lune », « hors du monde », contestons les propos du chimiste américain George Whitesides, qui écrit : « *Pendant plus de cinq décennies, j'ai travaillé dans la recherche universitaire. Les questions que mes collègues et moi-même – étudiants diplômés, post-docs et collaborateurs – avons abordées au début étaient « académiques », c'est-à-dire qu'elles étaient purement axées sur la curiosité.* » Purement axées sur la curiosité ? Il a le droit de vouloir être curieux, mais nous discuterons ce point plus loin. Il ajoute : « *C'était généralement très amusant, mais cela me semblait souvent un peu hors du monde. Plus récemment, je me suis intéressé à la meilleure façon de rendre la recherche universitaire à la fois intellectuellement intéressante (c'est-à-dire la science pour le plaisir de comprendre) et pratiquement utile (c'est-à-dire la technologie qui fonctionne).* » Il est clair qu'il ne s'agit là que de son point de vue, et on lui répondrait volontiers que s'il est heureux dans cette nouvelle voie, tant mieux, mais que son point de vue n'est qu'idiosyncratique et de mauvaise foi. D'autre part, observons que « pour la compréhension » est différent de « axé sur la curiosité », et il faut faire un commentaire sur « pratiquement utile », car Whitesides marque un point, à savoir reconnaître que les sciences de la nature n'ont pas seulement des applications dans la technique, mais aussi dans l'instruction (je n'utilise pas « éducation », car cela signifierait enseigner la politesse, les pratiques sociales, etc.). Enfin il cite le « quadrant de Pasteur » (qui distingue la science de la nature, la technologie qui ne dérive pas de la science, la technologie qui en dérive), oubliant ou ignorant que Pasteur lui-même a reconnu très clairement que le fruit n'est pas l'arbre, d'une part, et qu'il s'est senti obligé de passer de la science à la technologie (vaccins, sérums, remèdes aux maladies du vinaigre, du vin, etc.).

Notre collègue américain a un point de vue différent de celui d'un Michael Faraday, qui cherchait une unité des phénomènes du monde ou encore d'Albert Einstein qui, lui, avait une vision plus élevée que la seule curiosité : soulever un coin de la grand-voile. Bref, les sciences de la nature ne sont pas seulement une question de curiosité, ou « d'amusement des scientifiques » : ces termes sont des symptômes révélateurs de l'état d'esprit de Whitesides, pas plus.

Tout cela étant dit, la science est-elle hors du monde ? Non, cent fois non ! D'ailleurs, que signifie l'expression « hors du monde » ? Avec nos séminaires, conférences, évaluations, articles, livres, enseignements, fêtes de la science, sommes-nous si « hors du monde » que cela ? Bien sûr, il y a de rares Andrew Wiles qui mettant très peu les pieds au laboratoire, travailla pendant six ans pour démontrer la conjecture de Fermat (Castelvecchi, 2016). Mais tous les autres sont dans le monde,

et ce monde ne cesse de les solliciter, peut-être même plus que s'ils travaillaient dans l'industrie !

D'ailleurs, les scientifiques passent beaucoup (trop) de temps à des tâches administratives (surtout en France ?), de sorte que la difficulté n'est pas de nous insérer dans le monde mais, au contraire, de protéger notre temps d'activité scientifique. Nous devons demander des subventions, évaluer et être évalués, gérer nos budgets, discuter avec les fournisseurs, gérer les équipes de recherche, former les jeunes collègues... Hors du monde, vous avez dit ? Certainement pas !

#### 4. Du temple au château

Terminons cette analyse de « l'engagement scientifique » en proposant une réécriture d'un discours d'Einstein intitulé « Les principes de la recherche » et prononcé en 1918 devant la Société allemande de physique, à Berlin, pour le soixantième anniversaire de Max Planck (Einstein, 1918). Einstein y parle d'un temple mais nous proposons plutôt d'évoquer un château.

*« Des hommes et des femmes ont des raisons variées de se trouver dans le Château des Sciences de la nature. Leurs motivations, leurs caractères, leurs valeurs, leurs morales sont aussi divers qu'à l'extérieur, dans le grand monde. L'un, l'une, s'adonne à ces Sciences parce qu'il ou elle y prend un plaisir merveilleux... qu'il ou elle pourrait toujours justifier avec d'autant plus de mauvaise foi qu'il ou elle serait plus intelligent, plus intelligente ; mais ceux-là n'ont pas besoin de perdre ainsi leur temps à se justifier, car il leur suffit d'être là, actifs, engagés, heureux. Pour eux, il y a ce bonheur des mécanismes du monde, tels des engrenages à l'infini. Leur quête est un sport suffisant, un monde animé, débordant d'énergie, la réalisation de tous leurs rêves. Leur engagement est « intrinsèque ».*

*Mais beaucoup d'autres se rencontrent également en ce Château, et pour ces autres, les motivations extrinsèques ou concomitantes, plutôt qu'intrinsèques, ne manquent pas ! Il y a ceux qui viennent là pour régner, diriger (les autres). Il y a ceux qui viennent là pour « gagner leur vie ». Ceux qui viennent là parce qu'il y a du monde, de la lumière, du chauffage... Il y a ceux qui aiment la difficulté de l'opération. Ceux qui y ont été conduits par leur famille, leur environnement... Il y a aussi ceux qui sont là parce que pourquoi pas là plutôt qu'ailleurs ? Il y a ceux qui sont là parce que les hasards de la vie les y ont conduits. Il y a ceux qui sont là parce que ce sont des marchands. Il y a ceux qui sont là parce qu'ils admirent ceux qui ont un intérêt intrinsèque à y être et qu'ils voudraient bien avoir, comme eux, une sorte de foi naïve dans les Sciences de la nature, ce qui, d'ailleurs, peut les conduire à s'y efforcer. Et tous les autres.*

*Si un ange vengeur apparaissait et chassait du Château tous les hommes qui font partie de toutes les catégories sauf la première, le Château se viderait, mais on y*

trouverait encore, tout de même, des hommes et des femmes du passé et du présent. Parmi ceux-là, nous trouverions notre Jean-Marie. C'est pour cela que nous l'aimons.

Je sais bien que, par son apparition, l'ange aurait chassé d'un cœur léger beaucoup d'hommes et de femmes de valeur, et même certains qui ont édifié le Château des Sciences. Pour l'ange, la décision à prendre serait effroyablement difficile dans nombre de cas, d'autant que le Château ne se serait pas édifié sans beaucoup de ceux qui ont été exclus, tout comme une forêt ne survit pas si elle n'est constituée que d'arbres !

Mais quand même, il faut admettre que beaucoup auraient pu se contenter de n'importe quel théâtre pour leur activité. Les circonstances auraient pu décider différemment de leur carrière, et ils auraient pu exercer des métiers d'ingénieur, d'officier, de commerçant, de sportif, de directeur, de président...

Regardons ceux et celles qui ont trouvé grâce aux yeux de l'ange. Ils sont singuliers, parfois solitaires et difficilement reconnaissables. Comment sont-ils arrivés au Château ? Difficile à dire, d'autant que les raisons ne sont sans doute pas les mêmes pour tous. Albert Einstein et Arthur Schopenhauer ont proposé qu'une des motivations les plus puissantes qui conduisent à une œuvre artistique ou scientifique est la volonté d'« évasion du quotidien dans sa rigueur cruelle et sa monotonie désespérante, un besoin d'échapper aux chaînes des désirs propres éternellement instables ». Cela pousserait les êtres sensibles à se dégager de leur existence personnelle pour chercher l'univers de la contemplation et de la compréhension objectives. Cette motivation ressemblerait à la nostalgie qui attire le citadin loin de son environnement bruyant et compliqué vers les paisibles paysages de la haute montagne où le regard vagabonde à travers une atmosphère calme et pure et se perd dans les perspectives reposantes semblant avoir été créées pour l'éternité.

Personnellement, je crois que le rejet – négatif – d'un monde « cruel », « désespérant », « monotone » n'est pas une bonne explication. Ne peut-on pas, plutôt, imaginer que l'intérêt intrinsèque pour les Sciences de la nature puisse être la vraie motivation ? D'ailleurs, le monde n'est ni cruel, ni désespérant, ni monotone... Il est le monde et nous le voyons tel que nous en construisons la vision : à nous de le voir merveilleux, perfectible, d'une infinie variété... Qu'importe, parce que la question n'est pas là : il y a dans les Sciences de la nature, dans leur pratique, seconde après seconde, un plaisir intrinsèque... qui n'est pas extrinsèque par définition. Et voilà pourquoi l'ange aurait tant de difficulté !

Oui, ceux qui resteraient dans le Château cherchent à se former une image du monde simple et claire. Ainsi surmontent-ils l'univers du vécu parce qu'ils tentent dans une certaine mesure, de le remplacer par cette image. Mais non pas pour le vaincre, mais pour ajouter un niveau de vision. À la construction de cette vision intellectuelle, et à sa réalisation, ils consacrent l'essentiel de leur vie, focalisant leur énergie, échappant à l'expérience tourbillonnante et subjective du monde. »

## Références

- AGASSI J. 1971. *Faraday as a natural philosopher*, University of Chicago Press.
- BACON F. 1620. *Novum Organum*, 1620, P.F. Collier and son, New York, 1902, Cité dans *Bacon, inventer la science*, Éditions Belin, Paris, collection Un savant une époque, 1988.
- CASTELVECCHI D. 2016. *Fermat's last theorem earns Andrew Wiles the Abel Prize*, Nature, 531, 287.
- CNRS. 2015. *Charte nationale de déontologie*, [https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/01/2015\\_Charte\\_nationale\\_d%C3%A9ontologie\\_190613.pdf](https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/01/2015_Charte_nationale_d%C3%A9ontologie_190613.pdf)
- CNRS. 2022. *Éthique et expertise scientifique*, [http://www2.cnrs.fr/sites/band/fichier/ethique\\_et\\_expertise.pdf](http://www2.cnrs.fr/sites/band/fichier/ethique_et_expertise.pdf)
- CROSLAND M. *Gay-Lussac - 1778-1850, savant et bourgeois*, Belin, Paris.
- FARADAY M. 1812. *Lettre à Davy*. In James FAJL (ed) *The correspondence of Michael Faraday* (vol 1), Institution of Electrical Engineers, Herts (UK).
- FARADAY M. 2017. *Advice to a Lecturer*, The Royal Institution, London. <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjul-6nhNj7AhVkY6QEHZa3CS4QFnoECAwQAw&url=https%3A%2F%2Fhomepages.abdn.ac.uk%2Fnpmuseum%2Farticle%2FFaraday%2527sAdvice.pdf&usg=AOvVaw0yflJSV8Xh0dsyDxNK6bXw>
- FARADAY M. 1908. *The Chemical History of a Candle*, Chato and Windus, London.
- FELD B.T. 1979. *Einstein and the politics of nuclear weapons*, Bulletin of the atomic scientists, 5-16. [https://books.google.fr/books?id=7goAAAAAMBAJ&pg=PA11&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=7goAAAAAMBAJ&pg=PA11&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)
- GALILÉE G. 1623. *Il Saggiatore*. Deuxième section de l'anthologie de Favaro, *Galileo Galilei : Peensieri, motti e sentenze*, Firenze, 1949. *Il libro della Natura*).
- GALILÉE G. 1640.
- Lettre à Liceti*. [http://homepages.ulb.ac.be/~pmarage/HIST-F-101\\_notes.pdf](http://homepages.ulb.ac.be/~pmarage/HIST-F-101_notes.pdf), [https://www.researchgate.net/publication/262592609\\_Letter\\_from\\_Galileo\\_Galilei\\_to\\_Fortunio\\_Liceti](https://www.researchgate.net/publication/262592609_Letter_from_Galileo_Galilei_to_Fortunio_Liceti)
- GLADSTONE JH. 1872. *Michael Faraday*, Macmillan and Co, London.
- GOUPIL M. 1992. *Lavoisier et la révolution chimique*, Palaiseau, Sabix École Polytechnique, 1992, 372 p.
- JACOBS E.P. 1962. *Le piège machiavélique*, Éditions du Lombard, Bruxelles.
- JACQUES J. 1987. *Berthelot, autopsie d'un mythe*, Belin, Paris.
- JACQUES J. 1990. *L'imprévu, ou la science des objets trouvés*, Odile Jacob, Paris.

- JACQUESY R.A. 2015. *Quand la République avait besoin de savants*, L'Actualité chimique, 402, 13-15.
- LANGINS J. 1987. *La République avait besoin de savants : Les débuts de l'Ecole polytechnique, l'Ecole centrale des travaux publics et les cours révolutionnaires de l'an III*. Belin, Paris.
- LAVOISIER A.L. 1783. *Mémoire sur le degré de force que doit avoir le bouillon, sur sa pesanteur spécifique et sur la quantité de matière gélatineuse solide qu'il contient*, expériences de novembre 1783, *Œuvres complètes*, t. III, 563-578.
- Legifrance. 2022. *Code de la recherche*, <https://codes.droit.org/PDF/Code%20de%20la%20recherche.pdf>
- MARAT J.P. 1780. *Recherches chimiques sur le feu*, Paris, Ant. Jombert, 1780.
- MARCET J. 1832. *Conversations on chemistry*, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, London (UK).
- PASTEUR L. 1872. *Pourquoi le goût de la vendange diffère de celui du raisin*, Comptes rendus du Congrès viticole et séricicole de Lyon, 9-14 septembre 1872, p. 45-49 (séance du 11 septembre 1872). In *Œuvres complètes*, tome 3, p. 464. Masson, Paris, 1924.
- RIVAL M. 1996. *Les apprentis sorciers : Haber, von Braun, Teller*, Seuil, coll. « Science ouverte », Paris.
- ROUSE BALL W.W. 1908. *Pierre Simon Laplace (1749 - 1827)*. In *A Short Account of the History of Mathematics*,
- SZILARD L. 1961. *The Voice of the Dolphins and Other Stories*. Simon and Schuster, New York.
- TEIXEIRA DA SILVA A., DOBRÁNSZKI J., BHAR R.H., MEHLMAN C.T. 2019. *Editors Should Declare Conflicts of Interest*, *Bioethical Inquiry* (2019) 16:279–298, <https://doi.org/10.1007/s11673-019-09908-2>
- THIS H. 2013. *À propos des relations entre science et technologie*, <http://hervethis.blogspot.com/2013/03/a-propos-des-relations-entre-science-et.html>.
- THIS H. 2017. *Molecular gastronomy, as a prototype for discussing the issue of scientific strategy*. *Irish Chemical News*, 2017, 5, pp.56-71. hal-02617822
- THIS H. 2020. *L'analyse critique des manuscrits et les conseils d'amélioration donnés aux auteurs*, *Notes Académiques de l'Académie d'agriculture de France / Academic Notes from the French Academy of Agriculture*, 2020, 2, 1-14.
- THIS H. 2022. *Louis Pasteur : de la physico-chimie à la biologie*, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 25, 237-251.
- WATTS I. 1743. *The Improvement of the mind*, Brackstone, Longman, London.
- WHITESIDES G. 2014. *Using simplicity*, *The Analytical Scientist*, 2014-04-25.



# LES PIONNIERS DE L'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE FRANÇAIS

*par*

*Jean-Paul LEGROS, de l'Académie de MONTPELLIER*

## INTRODUCTION

Le militaire qui monte au front pour défendre sa patrie, le médecin qui part avec les premiers secours pour lutter contre une épidémie mortifère, le vulcanologue qui s'en va ausculter un volcan réveillé... s'engagent. Sciemment, ils mettent leur vie en danger. Au contraire, les quelques agronomes qui ont fondé les premières écoles d'agriculture, au XIX<sup>e</sup> siècle, n'ont pas eu initialement conscience de prendre des risques. Ils pensaient que les bienfaits de la science pourraient immédiatement être appliqués en agriculture, sans difficultés, avec profit pour eux-mêmes et pour les autres. Ils sont partis enthousiastes, la fleur au fusil ! La réalité les a vite rattrapés. Des difficultés pratiques les ont conduits à la ruine, à l'épuisement physique, parfois à une sorte de déshonneur. Mais pas un seul d'entre eux n'a renoncé face aux épreuves rencontrées car ils étaient persuadés de l'importance de leur mission d'éducation.

En Europe, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au tout début du XIX<sup>e</sup>, l'enseignement agronomique se met en place. Les riches propriétaires croient au progrès et veulent faire partager leur connaissance des choses de la terre. Ils créent un grand nombre de petits établissements d'enseignement privé mais qui disparaissent presque aussitôt. Par exemple, l'Institut agricole de Coëtbo (Morbihan) n'a fonctionné qu'entre 1833 et 1837. En revanche, quelques réalisations ont perduré et joué un rôle précurseur. D'abord en 1799, P. E. von Fellenberg ouvrit à Hofwil près de Berne à la fois une ferme modèle, une fabrique d'instruments aratoires et une école d'agriculture avec deux sections, l'une s'adressant à des élèves de familles fortunées pour en faire des cadres, l'autre à des pauvres pour en faire des exécutants. Cette organisation fut largement reproduite par la suite. En 1806, on vit apparaître à Möglin, en Prusse, une école similaire dirigée par A.D. Thaer et, en 1818, un autre établissement à Hohenheim, dans le Wurtemberg, dirigé par J.N.H. von Schwerz.

Ces pionniers et ceux qui vont les imiter en France peu après [Boulaine et Legros, 1998], doivent théoriser l'organisation de leurs structures mais aussi les faire fonctionner pratiquement. Par certains aspects, ils ressemblent aux saint-simoniens avec lesquels ils collaborent et aux fouriéristes dont ils ne se rapprochent guère. Passionnés par leur volonté d'être utiles au monde rural, les fondateurs de l'enseignement agricole ont poursuivi leur tâche jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la disparition de leur fortune et, parfois, jusqu'à la ruine de leur santé. Géographiquement séparés, ils n'en constituent pas moins une famille, au sein de laquelle ils ont échangé des idées, des techniques, des disciples. Ce texte s'attache à montrer les conditions dans lesquelles ils se sont engagés.



*Von Fellenberg (1771-1844), Albrecht Thaer (1752-1828), von Schwerz (1752-1828)*

### **Mathieu de Dombasle (1777- 1843)**

Christophe-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle vient au monde en 1777 à Nancy. Son père est Grand-Maître des Eaux et Forêts. Mais il n'est pas né sous une bonne étoile [Wantz, 1971]. Il va, tout au long de sa vie, connaître une série impressionnante de malheurs. La révolution prive son père de sa charge et donc d'une partie de ses revenus. Lui-même doit renoncer à ses études à l'âge de treize ans (1790) car le collège de Bénédictins où il est inscrit est fermé par l'Assemblée constituante. Puis, il est atteint par la petite vérole et gardera un visage cruellement marqué. Ultérieurement il est victime d'un accident qui le rendra boiteux. Le jeune homme se forme seul, à force de courage et de volonté. Il se marie en 1803. Le bonheur familial ne dure guère plus de quatre ans. Madame Dombasle donne à son mari un fils et une fille puis meurt sitôt après. En 1810, Mathieu de Dombasle a trente-trois ans. C'est la période du blocus continental. L'importation du sucre de canne est impossible. Un certain nombre de chimistes ou d'agronomes, lui compris, se lancent en Europe dans l'extraction et la cristallisation du jus de betterave. Pour

cela, le 4 décembre 1810, il achète le domaine de Monplaisir près de Vandœuvre-lès-Nancy. Il y construit des bâtiments. Mais son usine entre à peine en production quand le blocus s'achève. Le sucre de canne arrive à nouveau en France. Dombasle est ruiné. Les bâtiments de l'usine sont convertis en un atelier de perfectionnement d'instruments agricoles où sont améliorés des outils achetés en Suisse, en Belgique ou même en Angleterre. En 1817, Dombasle se fixe à Nancy, dans un faubourg. Il travaille durement et écrit des articles d'essence agronomique. Surtout, en 1821 il publie le *Calendrier du Bon Cultivateur*, livre en format de poche, donnant les bonnes recettes pour bien exploiter la terre tout au long de l'année. L'ouvrage a un succès considérable. La popularité de l'auteur grandit ; il est nommé président de la toute nouvelle « Société Centrale d'Agriculture de Nancy ». Il apprend l'anglais, l'allemand et l'italien pour lire, dans le texte, les agronomes étrangers. En 1821 il traduit en français un ouvrage de Thaer, agronome déjà cité.

L'idée d'installer et de diriger une ferme modèle avec élèves lui trotte dans la tête. Pour cela, il est prêt à sacrifier tout son temps. Mais il n'a pas d'argent. Un de ses parents, Antoine Bertier, a amassé une fortune à Saint-Domingue. Avec, il a acheté une ferme de 186 ha à Roville-devant-Bayon, entre Nancy et Épinal. Le secteur a été remembré ; les parcelles sont grandes. Bertier a réalisé diverses améliorations sur son domaine et y a installé un troupeau de moutons mérinos. Mais il commence à être âgé. Dombasle accepte de devenir son fermier. Un bail, qui se veut exemplaire, est signé en 1822 entre les deux hommes. Il est très contraignant pour le preneur qui doit acquitter un loyer élevé, réaliser des corvées en nature au profit du bailleur, accepter presque tous les risques financiers en cas d'épizootie. Bien sûr, pour bâtir une ferme modèle, il faut des capitaux. On lance successivement deux emprunts considérables, couverts difficilement. En plus d'un loyer de fermage, Dombasle doit donc de l'argent à des actionnaires. Une école est alors créée. Elle ouvre en 1822 avec quelques élèves. Dans un tel système les jeunes gens apportent l'argent de leur pension et parfois le renfort de leurs bras mais il faut les nourrir, les loger, les enseigner, les surveiller. Au total, ce n'est pas rentable. Étranglé par les contraintes, Dombasle échoue financièrement. Le stress est tel qu'il est victime d'une dépression nerveuse en 1827. Il la surmonte. Il vit chichement. Il arrivera en fin de bail en 1842, sans dettes, mais aussi pauvre qu'au premier jour et usé au point d'en mourir un an après, à soixante-six ans seulement. Pourtant l'Agronomie retient son nom, pour plusieurs raisons [Knittel, 2007].

Dans la fabrique d'instruments aratoires, amenée de Nancy à Roville, Dombasle revient à l'aire antique, sans roues. Mais à l'avant de l'outil, il perfectionne un système d'accrochage réglable. Cela permet de tirer bien en ligne et donc de diminuer grandement les frottements contre le sol. Après un temps d'adaptation, un laboureur s'aperçoit qu'il peut retourner la terre plus facilement et avec moins de chevaux ou de bœufs qu'avec un autre instrument. Le succès est considérable. Des clients se manifestent en France mais aussi au Brésil, en Afrique, en Égypte et même en Asie. Dombasle améliore d'autres outils. Il est l'un des pères du machinisme agricole. Sa fabrique l'a sauvé d'une ruine totale. En parallèle, il invente et organise les premiers concours de charrue dotés de prix.

En même temps, il crée les *Annales de Roville*. Une fois par an, il présente très en détail son expérience dans un ouvrage de quatre cent cinquante pages environ. Il y développe une comptabilité précise mesurant tous les flux financiers établis entre l'exploitation et le monde extérieur mais aussi tous les flux internes pour estimer, par exemple, ce que lui coûtent les chevaux ou les bœufs en nourriture et en entretien. Ce type de comptabilité est largement copié par la suite.

L'école qu'il crée à Roville forme peu d'élèves, moins de trois cent cinquante en vingt ans. Il ne croit guère aux cours magistraux mais seulement à la pratique. Elle est confiée à des manouvriers ; elle est observée par les élèves, discutée ensuite dans des causeries que le maître anime. Ce dernier a du charisme ; ses étudiants lui vouent une immense admiration. Ce sont des disciples qui, après leur sortie de l'école, se groupent en une « Société Rovillienne ». Ils partagent alors leurs expériences agronomiques au travers de courriers adressés au maître puis publiés par ce dernier. Grâce à quoi les meilleures techniques agricoles se diffusent en France.

Dombasle a échoué financièrement. Son école ne lui survécut pas. Sa fabrique d'instruments fut fermée. Le *Calendrier du bon cultivateur* disparut aussi, après cinq éditions posthumes. Mais ses idées sur la conduite d'une exploitation, sur l'enseignement agricole, sur le machinisme, sur la comptabilité, ont servi de modèles à tous les agronomes qui ont pris sa suite dans l'enseignement. Enfin, son courage et sa vie ascétique ont forcé l'admiration.

### **Auguste Bella (1777-1856) et Rémy Polonceau (1778-1847)**

Auguste Bella est militaire. Il fait toutes les guerres napoléoniennes. Il est courageux, engagé à la tête de ses hommes ; un cheval est tué sous lui ; il est blessé. Il est compris dans la première promotion de la Légion d'Honneur et reçoit le titre de Chevalier de l'Empire. Pendant la campagne de Hanovre, en 1802-1803, il tombe malade et est soigné sur place par Albrecht Thaer, déjà mentionné. En effet, cet agronome prussien est aussi médecin [Brétignière et Risch 1910] ! En plus de remèdes, Bella reçoit des cours d'agriculture. Cela détermine, chez notre militaire, un grand intérêt pour les choses de la terre. En 1810, il est réformé et gère une petite métairie du côté de Chambéry. Son voisin s'appelle Antoine-Rémy Polonceau ; il est ingénieur polytechnicien. Ils sympathisent.

Bella reprend du service en 1814. Blessé à nouveau, il se retire avec le grade de lieutenant-colonel, décerné à titre provisoire et jamais confirmé, par suite du changement de régime politique. La Restauration le classe dans les personnages politiquement irrécupérables. Il s'éloigne alors et s'installe à Sarrebourg, en Moselle, donc dans l'un des départements qui restent cinq ans sous occupation allemande. Là, sa route croise à nouveau celle de Polonceau qui vient justement à cet endroit

pour étudier la percée du canal des Houillères. C'est un homme de premier plan. Il a inventé le rouleau compresseur, participé à la construction de routes importantes percées dans les Alpes à la demande de Napoléon (Simplon, Lautaret, Mont-Cenis, Échelles). Plus tard, en 1834, il sera le concepteur, à Paris, du premier pont du Carrousel. Il tracera différents canaux et voies de chemin de fer. Quand Gustave Eiffel construira sa tour, il inscrira en lettres d'or, sur le pourtour du premier étage, les noms des grands savants qui ont honoré la France entre 1789 et 1889. Le nom de Polonceau est inscrit là avec Chaptal, Lavoisier, Laplace et les autres. Bien que dissemblables, Bella et Polonceau deviennent amis. Ils imaginent d'installer une école d'agriculture dans la région parisienne, la direction devant être confiée à l'agronome.

Ils rendent alors visite à Mathieu de Dombasle à Roville. C'est un passage obligé ! Polonceau a des appuis considérables. Le domaine de Grignon, qui appartient à Charles X, est mis à sa disposition pour la nouvelle école, le roi acceptant une location presque symbolique. Mais, comme à Roville, la réunion des capitaux nécessaires est assez difficile. Elle est obtenue par souscription. En même temps, Bella se prépare à sa future mission en visitant différents établissements agronomiques étrangers. En 1828, l'École ouvre ses portes. Les études durent deux ans. Au départ, tous les équipements aratoires (chariots, charrues, semoirs, etc.) ont été fournis par Dombasle. Par la suite, Grignon se dote de sa propre fabrique. Bella, qui a alors cinquante et un ans, entame une seconde carrière. D'abord, il donne seul un enseignement très appliqué. Puis, le corps professoral est étoffé et les élèves de plus en plus nombreux.

Dombasle était aimé, et parfois plaint. Bella, demi-solde de Napoléon I<sup>er</sup>, et en même temps soutenu par la Restauration, est détesté et attaqué de divers côtés. En 1838, Alexandre Bixio publie un article long et terriblement sévère pour Bella dans son *Journal d'Agriculture Pratique*. Il écrit en particulier : « À la vérité on peut avec de l'or, avec la faveur des princes, fonder une Société agronomique, trouver à peu de frais un grand domaine ; mais ce que ne donnent ni l'or ni la faveur des princes, c'est la science et le génie. » À l'époque, certains n'acceptaient pas l'idée d'une institution soutenue par les deniers publics car c'était passer à côté de l'essentiel à leurs yeux : prouver à l'agriculteur de base que le modernisme agricole est rentable.

En plus, Bella doit faire face à la contestation de l'un de ses actionnaires qui l'accuse de falsifier les comptes sur de multiples points pour masquer les déficits. Par exemple le fumier, enfoui à l'automne dans les terres, est estimé fort cher et porté dans les actifs du compte d'exploitation. En 1843, le militaire-agronome publie un opuscule de soixante-dix pages pour se défendre.

En 1850, Auguste Bella se retire, assez amer. Il a déjà soixante-treize ans. Son fils François Bella lui succède à la tête de l'établissement. Lui aussi devra faire face à de graves problèmes financiers.

Ultérieurement cette école sera associée à l'Agro de Paris (Agro-Paris-Tech).

### **Amédée Busco (1802-1835)**

Amédée L.B. Busco de Germiny fut un des premiers élèves de Roville en 1822. Il est l'époux de Marie-Charlotte, fille de Dombasle. En septembre 1827, il prend en fermage une propriété de 450 ha dans le Maine-et-Loire : le Verneuil [Desbons, 2020]. En renfort, viennent au Verneuil le frère de Charlotte et Jules Rieffel, un autre élève de Dombasle qui a l'entière confiance du maître. C'est qu'il s'agit de créer une école d'agriculture sur le modèle de Roville ! Mais les quatre jeunes gens sont inexpérimentés. Les dépenses l'emportent de beaucoup sur les recettes et, dès 1830, ils doivent stopper leur ruineuse entreprise. Busco ne se tient pas pour battu. Il essaie de trouver d'autres propriétés pour y installer une école d'agriculture. Deux tentatives échouent. À cette époque, Prosper Enfantin (1796-1864), le principal disciple de Saint-Simon (1760-1825), est au Caire où il rêve de percer un canal vers la mer Rouge, de construire un barrage, de révolutionner l'agriculture locale... Il charge Alexis Petit (1805-1871) de rentrer en France pour y recruter quatre ingénieurs de haut niveau. Petit, qui aurait fréquenté un temps l'école de Roville, ne trouve que Busco pour le suivre en Égypte. Pour les saint-simoniens, engager le gendre du célèbre Dombasle, est du plus bel effet. Pour Busco, c'est une nouvelle chance de réaliser son rêve d'école agronomique, à l'étranger cette fois. Dombasle aurait donné son aval à ce départ alors qu'il avait critiqué vertement les tentatives « saint-simoniennes et phalanstériennes » D'après Jouve [2001], « le 8 décembre 1834, Busco présente à Mehemet Ali le projet d'une ferme modèle, regroupant les enseignements agricole, horticole, arboricole, sylvicole et viticole. Il demande au vice-roi 5 à 600 hectares et la construction de bâtiments pour héberger les professeurs et les cent élèves de 14 à 18 ans dont les études dureront deux ans. Le ministre de la Guerre, Kourchid Bey, convaincu par le projet, offre ses propres terres ». Mais le 19 mars 1835, Busco meurt à Alexandrie, très probablement de la peste. L'idée d'école d'agriculture en Égypte est immédiatement abandonnée, personne ne la soutenant plus. Busco, victime de sa passion pour l'enseignement agricole, est oublié de nos jours car ses efforts ne furent pas couronnés de succès. Son épouse retourna vivre à Roville chez son père puis se remaria.

### **Jules Rieffel (1806-1886)**

C'est sans doute au Verneuil, chez Busco, à l'occasion d'un concours de machines agricoles, que Jules Rieffel, déjà mentionné, rencontre Charles Haentjens. Ce dernier est négociant à Nantes. En 1822, il a acheté le domaine appelé « Landes de Grand-Jouan » près de Nozay, en Loire-Inférieure. Il s'agit d'anciens terrains communaux représentant 500 ha dont 407 sont couverts d'ajoncs, de genêts et bruyères [Bourrigaud, 1994]. En 1830, Haentjens propose à Rieffel de devenir

régisseur du domaine et d'en organiser le défrichement. Les capitaux faisant défaut, on reproduit à l'identique le système financier qui avait fonctionné à Roville puis à Grignon : on fonde une société se donnant pour but de mettre en valeur la propriété. Comme à Roville, comme à Grignon, la souscription n'est pas couverte complètement. Néanmoins, les efforts de défrichement sont couronnés de succès grâce à l'emploi de « noir animal » qui apporte l'acide phosphorique nécessaire à l'enrichissement des sols. Rieffel publie très en détail sa méthode de défrichement ; elle est scientifique. En 1830, il fonde sur place une école d'agriculture sur le modèle de celles qui existent déjà.

En 1831, il épouse Henriette Bourgault-Ducoudray, l'une des trois filles d'un riche actionnaire de Grand-Jouan. Le père de la jeune femme est armateur et président du tribunal de commerce de Nantes. Il possède la Balinière, un des célèbres châteaux de la région. Lui et ses deux premiers gendres sont déjà actionnaires majoritaires de la société de Grand-Jouan. Le propriétaire du domaine, Haentjens, actionnaire devenu minoritaire et sans pouvoir réel, se désintéresse de sa propriété et la revend en 1838 à Bourgault-Ducoudray et à ses trois gendres, y compris Rieffel. On peut supposer que la femme de ce dernier a été confortablement dotée, comme ses deux sœurs avant elle.

En 1848, l'État organise l'enseignement agricole par la loi du 3 octobre. Il prend le contrôle des écoles d'agriculture existantes : il réglemente la formation, paie les professeurs et loue aux différents propriétaires les terrains impliqués. D'un côté cela soulage financièrement ces propriétaires ; de l'autre c'est dangereux car l'État peut se désengager quand il le souhaite. À l'époque, Rieffel publie des textes dans le journal *La démocratie pacifique* de François Cantarel, un fouriériste. Vient le Second Empire. Un des deux beaux-frères de Rieffel est nommé plusieurs fois ministre par Napoléon III. Il s'agit d'Adolphe-Augustin-Marie Billaut (1805-1863), avocat, saint-simonien et anticlérical. Rieffel est donc protégé, au moins pour un temps.

Après la chute du régime, en 1874, l'État décide de ne plus louer que 20 ha pour servir et donc suffire à l'école de Grand-Jouan ! Celle-ci se trouve compromise. En 1881, Rieffel est mis à la retraite ; il est vrai qu'il a déjà soixante-quinze ans.

Les relations entre Rieffel et le département de Loire-Inférieure (devenu plus tard Atlantique) n'étaient pas bonnes. L'agronome affichait des idées que l'on qualifierait aujourd'hui de républicaines voire socialistes mais avait été classé dans les bonapartistes à cause de la proximité de son beau-frère avec Napoléon III. Surtout, Rieffel ne faisait pas preuve de modestie quand il écrivait aux autorités locales. En conséquence, son école ne recevait plus que des subventions minimales. Au contraire, le département voisin d'Ille-et-Vilaine avait fait savoir qu'il était intéressé par une école d'agriculture et qu'il était prêt à mettre à disposition les terrains nécessaires pour l'accueillir. En 1895, l'école est transférée à Rennes, au grand dam des autorités du département d'origine qui se réveillent enfin, mais trop tard. L'établissement deviendra « l'Agro de Rennes ».



École de Grignon et École de Grand-Jouan



### Césaire Nivière (1799- 1879)

Césaire Anthelme Alexis Nivière est né à Peyzieu, commune d'Arbigneu dans l'Ain, le 27 août 1799. Il est fils et petit-fils d'avocats et arrière-petit-fils de médecin mais il se sent attiré par les choses de la terre. Il entreprend d'exploiter la propriété de Peyzieu qui appartient à sa famille depuis 1752. Il rend compte de ses expériences agricoles dans des communications à la Société Royale d'Agriculture de Lyon. Ses écrits sont novateurs pour l'époque. Il recommande d'abandonner les prairies permanentes et de les remplacer par des prairies artificielles à base de trèfle ou de luzerne. Certains membres de la Société doutent de la rentabilité affichée pour ce système d'exploitation. Nivière est mis au courant des critiques. Il propose de recevoir, à Peyzieu, une sorte de commission d'enquête de sept personnes. Elle est bien reçue, peut consulter et même emprunter les livres de comptes. Tout en regrettant la disparition des prairies naturelles, la commission formule un diagnostic très favorable et conclut : « *En somme, il y a un tel ensemble chez M. Nivière, qu'il pourrait maintenant établir dans sa ferme une école d'agriculture ; son éducation et son instruction théorique et pratique en agronomie peuvent en faire un directeur et*

*un professeur très distingué. Nous croyons devoir appeler sur M. Nivière l'attention de Monsieur le Ministre du Commerce et des Travaux Publics... »*

Reste à passer de l'idée à la pratique [Legros et Argelès, 1997]. Nivière s'en va visiter les écoles d'Allemagne. Puis il envoie deux jeunes gens à Roville, juste avant que cette école disparaisse, pour voir comment l'enseignement fonctionne là-bas. Enfin, il réfléchit à l'organisation de son école d'agriculture. Il conçoit un système très élitiste visant à la formation de seulement douze élèves par promotion. Pour cela, il lui faudrait une ferme principale de 200 ha entourée de six fermes d'application de 30 ha chacune pour que les élèves, en fin d'études, puissent y faire leurs premières armes sous le contrôle du directeur de l'ensemble. Nivière donne le menu détail de l'organisation de cette structure avec les attributions et les spécificités de chaque ferme concernant productions, achats et ventes. On peut se demander s'il n'est pas un peu fouriériste. La question se pose d'autant plus que Charles Fourier passe un an à Talissieu, à 25 km de chez Nivière qui a alors dix-sept ans. En réalité, dans son journal *Le Phalanstère*, Fourier critique durement l'organisation des écoles d'agriculture alors existantes (Roville, Grignon, Grand-Jouan). De son côté, Nivière défend l'exploitation privée, le profit, et pas du tout la collectivisation des terres et des moyens de production. Il ne fait pas référence à Fourier dans ses cours d'économie rurale donnés à Lyon en 1839. Bref, il s'agit de deux courants de pensée parallèles dont l'un est limité à la structuration de l'enseignement agricole tandis que l'autre veut réformer toute la société. Ils ne convergent que sur un point : croire aux bienfaits du progrès technique. En revanche, Fellenberg, créateur de l'école d'agriculture d'Hofwil, cité en introduction, était abonné à l'hebdomadaire *le Phalanstère*. Pour lui c'était un moyen d'obtenir de la publicité dans un journal français. Pour Fourier, se prévaloir d'un lecteur célèbre crédibilisait son discours [Vuilleumier, 1995].

En 1842, pour mettre en œuvre ses objectifs, Nivière achète, à côté de Montluel, le château et le domaine de la Saulsaie représentant 275 ha. En outre, il loue, très cher, 265 ha de plus à des voisins. Il n'a guère le choix, compte tenu de ses objectifs. En plus, le paludisme sévit en Dombes. Or, sans en connaître le mécanisme de contagion, on sait qu'il est lié aux étangs. Nivière doit donc obtenir la possibilité d'assécher tous ceux qui se trouvent à proximité de la future école. De nombreux logements et bâtiments d'étude sont construits. Comme à Grand-Jouan, les pouvoirs publics aident par quelques subventions et acceptent de prendre en charge le traitement des professeurs. Mais jamais les comptes ne seront équilibrés et Nivière se ruine rapidement en dépit de ses multiples efforts pour trouver le chemin de la rentabilité. Dès 1847, il est obligé de vendre la Saulsaie où il passe discrètement du statut de directeur-propriétaire à celui de directeur-fermier. Puis il est contraint à la démission en 1853. Il se retire alors chez l'un de ses fils à Romanèche. Il a seulement cinquante-quatre ans. Il utilise ensuite son temps à écrire des articles dans le *Journal d'Agriculture Pratique* pour développer, sur un ton passionnel, ses idées agronomiques qu'il croit toujours bonnes.

À la Saulsaie, Nivière est remplacé par un homme du ministère de l'Agriculture, Charles-Victor Pichat (1815-1864). Mais celui-ci ne va pas non plus équilibrer les comptes. Il meurt à la tâche, victime du paludisme. Un troisième directeur est alors nommé qui a encore moins de succès que les précédents. Dès lors, il est question de fermer l'école. Mais, la population de la Dombes s'émeut et pétitionne car l'établissement a rendu localement des services. Le gouvernement recule partiellement et prétend qu'il ne s'agit pas d'une suppression mais d'un déplacement au profit du Midi qui est dépourvu d'école d'agriculture. En conséquence, des fragments de la Saulsaie (le directeur, deux professeurs, la bibliothèque...) sont transférés de l'Ain à Montpellier, en pleine guerre de 70. C'est aussi l'arrivée concomitante du phylloxéra que la nouvelle école contribuera à vaincre. Cela assurera d'abord sa survie, ensuite sa réputation, enfin son développement. Et l'école deviendra « Agro de Montpellier ».

Dombasle (1777-1843), Bella (1777-1856), Rieffel (1806-1886), Césaire Nivière (1799-1879)

### **Richard « du Cantal » (1802-1891)**

Revenons en 1848. La Seconde République vote la loi du 3 octobre qui organise et développe l'enseignement agricole. À l'Assemblée constituante, le rapporteur de la loi est le « citoyen Antoine Richard du Cantal ». Il a été cuirassier puis vétérinaire, médecin diplômé, enfin directeur de l'École des Haras en 1845 [Dubois, 2002]. Le texte en gestation prévoit trois niveaux :

- *À la base : les Fermes-Écoles.* Il en existe déjà vingt-cinq en France et cela depuis vingt ans au moins, mais on veut en créer une par département. Elles devront former des praticiens. Plus tard, beaucoup de fermes-écoles deviendront nos modernes lycées agricoles.

- *Au milieu du dispositif : les Écoles Régionales d'Agriculture.* On en prévoit vingt, soit une pour chaque unité d'un découpage de la France en grandes régions naturelles. À la suite de quoi, une seule école régionale supplémentaire est créée en plus de celles qui existent alors (Grand-Jouan, Grignon, La Saulsaie). La nouvelle structure est établie en 1849 à Saint-Angeau près de Riom-ès-Montagne dans la région étiquetée comme « Montagnes du Centre ». Le propriétaire, le marquis de Miramon, veut surtout faire une belle opération immobilière, aux frais de l'État. Cet établissement, dispendieux et à la limite du sérieux, est supprimé dès le changement de régime, en 1852.

- *L'Institut Agronomique* est créé en tête du dispositif d'enseignement. Il s'agit de former les cadres de l'agriculture, sur le plan national.

Cet Institut voit le jour dans les Grandes écuries du Château de Versailles. On réunit pour lui les professeurs parisiens les plus prestigieux. On lui installe une

bibliothèque très complète. On fait venir des animaux de concours d'Angleterre et d'Allemagne. On tente même l'acclimatation de lamas et d'alpacas. Rien n'est trop beau, rien n'est trop cher pour cette école qui devra former les « *polytechniciens de l'agriculture* ». Richard du Cantal s'écrie à la tribune : « *Les dépenses énormes faites par Louis XIV pour la construction de ses somptueux palais cesseront d'être improductives. Ce qui y fut créé pour les plaisirs des rois et de leurs favoris sera utilement employé à une instruction qui tournera directement au bénéfice du peuple.* » Les dépenses sont effectivement très considérables... et les lamas crèvent ! Remarquons qu'en dépit du niveau d'enseignement élevé, on est encore, pour cet établissement, dans l'esprit « ferme-école », c'est-à-dire d'un enseignement par l'exemple. Arrivant au pouvoir, le Prince-Président signera le 17 septembre 1852 un décret liquidant cette structure dispendieuse qui avait eu l'impudence de s'installer dans un palais royal. Cependant l'idée de créer un institut de haut niveau est restée dans les esprits. Il sera reconstitué à Paris en 1876, pour une part avec les mêmes promoteurs : c'est l'Institut National Agronomique devenu Agro-Paris-Tech.

## Conclusion

Dombasle s'est ruiné à Roville, Busco au Verneuil et Nivière à La Saulsaie. Rieffel et Bella ont échappé à la faillite parce qu'ils étaient adossés à des gros capitaux. Les promoteurs de l'Institut de Versailles engloutirent d'énormes sommes d'argent, en pure perte. En fait, les « fermes-écoles » ne constituaient pas des structures économiquement viables. Une promotion d'élèves qui s'exerce à manier une charrue est moins efficace qu'un seul laboureur qui trace paisiblement son sillon. Surtout, le modèle de l'époque « Faire de l'herbe pour faire du blé » n'était pas valable. Il consistait à élever des troupeaux pour obtenir du fumier à employer sur les labours destinés aux céréales. Mais cela revient à déplacer la fertilité au sein de l'exploitation sans l'augmenter. Le fumier ainsi produit reste pauvre en potasse, en phosphore voire en calcium. Malgré des doses massives, les rendements en céréales n'augmentent pas (cas de Dombasle par exemple). Restaient à injecter dans les cultures des engrais chimiques qui amènent, depuis l'extérieur de l'exploitation, des éléments minéraux, compensant les pertes liées aux productions vendues hors de l'exploitation. Ce sera fait dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les précurseurs que nous avons évoqués ont poursuivi leur tâche jusqu'à la limite de leurs forces, persuadés qu'ils avaient une mission d'éducation à accomplir pour le bien de l'agriculture française. Ils ont échoué si on se réfère à leurs bilans financiers. Mais ils ont formé des agronomes de premier niveau, d'éminents journalistes de l'agriculture, et même des cadres ministériels. Surtout, ils avaient raison sur le long terme : on leur doit l'organisation de l'enseignement agronomique moderne. Puisse leur dévouement ne pas être oublié.

## BIBLIOGRAPHIE PRINCIPALE

BOULAINE J. et LEGROS J.P., 1998. *D'olivier de Serres à René Dumont, portraits d'agronomes*. Coll. Tec/doc, Lavoisier, 320 p.

BOURRIGAUD R., 1994. *Le développement agricole au XIX<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique*, édit. Centre d'Histoire du travail, Nantes, 496 p.

BRETIGNIÈRE L. et RISCH L., 1910. *Histoire de Grignon*. École de Grignon. 244 p. - seconde édition en 1926 - 194 p.

DESBONS P., 2020. *L'Institut agricole du Verneuil - 1827-1830*. In : Chroniques tourangelles de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Touraine, n°24.

DUBOIS P., 2002. *Richard (du Cantal)* [note biographique], Publications de l'Institut national de recherche pédagogique, page 126.

JOUVE Dr., 2001. *L'épopée saint-simonienne ; Saint-Simon, Enfantin et leurs disciples Alexis Petit*, éd. Guénégaud, 319 p.

KNITTEL F., 2007. *Mathieu de Dombasle : agronomie et innovation : 1750-1850*. Thèse, Université de Nancy, 549 p.

LEGROS J.P. et ARGELES J., 1997. *L'Odyssée des agronomes de Montpellier*. ED. EDITAGRO, Paris, 397 p.

VUILLEUMIER M., 1995. *Philipp Emmanuel von Fellenberg, Fourier et l'École sociétaire*, Cahiers Charles Fourier, 1995 / n° 6

WANTZ J.M., 1971. *Mathieu de DOMBASLE et la ferme exemplaire de Roville*. Mémoire de Maîtrise. Faculté des Lettres de Nancy, n° 71/136, 153 p.

## UNE FORME D'ENGAGEMENT : L'ENGAGEMENT CULTUREL

*par*

*Gérard PRIET de l'Académie de VERSAILLES ET DES YVELINES*

Lorsque l'on parle d'engagement, on pense immédiatement à un engagement militaire, à la participation active à la vie sociale, à l'action charitable, au mariage ou à la vie religieuse.

Pour d'autres, l'engagement consiste à respecter ses obligations financières. Les escrimeurs sont les seuls à parler d'engagement des fers au début d'un combat.



Anges Arquebusiers : Anonyme (École de Cuzco ) début XVIII<sup>e</sup>

Les anges arquebusiers , que l'on ne retrouve dans aucune autre école de peinture au monde, symbolise la victoire de l'Église grâce à l'arquebuse des Conquistadors qui a rempli de terreur les Incas .En quetchua elle s'appelle *Illapa* « la foudre ou le tonnerre ».

Et dans le domaine culturel, y a-t-il engagement ?

Bien sûr, l'engagement des maires, et celui des conservateurs de musées est indéniable. Les uns définissent souvent la politique culturelle de leur ville, les autres, à partir des collections de leurs musées ou d'œuvres prêtées ont vraiment la volonté et la mission de faire connaître à tous les publics, œuvres, auteurs, écoles, en préparant et en gérant des expositions thématiques sur des sujets extrêmement variés. Montrer toute la richesse culturelle de la France, de la préhistoire à nos jours, mais aussi aborder, faire découvrir, expliquer les civilisations, les cultures, les arts de tous les pays du monde, est leur ardente obligation. Qu'ils en soient remerciés.

Ce texte aborde l'engagement culturel du collectionneur.

On commence par voir et acquérir un objet que l'on trouve beau ou insolite. La curiosité aidant, on se renseigne, on se documente et commence alors la maladie du collectionneur : la passion. Certes beaucoup d'amateurs d'art achètent des tableaux ou des objets d'art non seulement parce qu'ils leur plaisent, mais aussi à cause du parcours de l'artiste, de l'école ou du mouvement auquel il ou elle appartient. Pour des raisons de mode ou de placements financiers, pourquoi pas ? Pour plein d'autres raisons, certainement. Mais peut-on parler d'engagement ? J'en doute

Les modes changent, les écoles passent de l'ombre à la lumière et réciproquement, les plus-values (ou moins-values), des placements doivent être concrétisés pour permettre de s'intéresser à autre chose. En ce cas, l'activité culturelle participe alors plus du domaine économique, historique ou de l'art que d'un engagement. Il faudrait probablement d'autres critères pour parler d'engagement culturel.

Un exemple pourrait être l'histoire de la constitution de la collection Priet - Gaudibert par un couple de Versaillais.

Au départ, tant Catherine que Gérard Priet ont passé de nombreux jeudis (aujourd'hui ce seraient de nombreux mercredis) à visiter des musées où leurs parents les avaient emmenés. Formation du goût, conviction des parents que l'école n'est pas la seule voie d'éducation, Gérard et Catherine ont pu « voir » le passé ou le présent de notre histoire. Des tableaux religieux de la Renaissance ou du baroque européens, ils goûtent également les impressionnistes, peintres de la modernité avec les tableaux représentant l'essor du chemin de fer, l'évolution des couches sociales de Paris entre autres.

Toutefois ce goût formé n'a rien d'un engagement. Pourtant des graines étaient plantées.

Gérard Priet ayant fait pratiquement toute sa carrière dans une grande société française, ils eurent la chance de connaître ou d'habiter dans plusieurs pays que ce soit en Europe, en Amérique, au Moyen Orient ou en Asie. Si l'ancienneté et la diversité de l'art en Asie et tout particulièrement en Chine sont fascinantes, c'est sur l'Amérique du Sud que leur attention s'est focalisée. Les autres nombreux voyages

et séjours de trois à quatre ans dans tel ou tel pays les avaient confirmés dans leur conviction : il n'y a pas de « races » supérieures, tous les peuples expriment à travers l'art l'angoisse de ce que deviendra le futur de leur communauté ainsi que l'interrogation sur ce qui se passera après la mort.

Apprécier l'évolution de ces arts, l'apport de tel ou tel envahisseur n'est pas aisé, faute de connaissances suffisantes sur l'histoire, la philosophie, la culture de chacun des pays qu'ils visitaient ou dans lesquels ils séjournèrent.

Le déclic se déclencha lors de leurs séjours en Amérique Latine.

À la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au tout début du XVI<sup>e</sup> les Européens et particulièrement les Espagnols et les Portugais découvrirent un monde nouveau avec une forte population et les « strates » de plusieurs civilisations antérieures. Le choc fut violent tant pour les Européens que pour les peuples indiens.

Certes les Chinois avaient une vague idée de la Rome antique (on a retrouvé des sesterces en Chine), certes les Romains avaient une vague idée de la Chine, ayant acquis des objets chinois *via* les routes de la soie mais ni Rome, ni la Chine ne savaient où était l'autre sur terre.

De même les grandes invasions (400-700 après J.-C.) n'ont pas été un choc entre deux populations qui ne connaissaient pas. Les Romains faisaient beaucoup de commerce avec les « Barbares » et nombreux étaient les « Barbares » déjà romanisés souvent, du reste, par leur incorporation dans les légions romaines le long du « *Limes* ».

Dans le cas de l'Amérique latine, il n'y a, de part et d'autre, aucune connaissance de l'autre. Deux peuples : au nord les Aztèques, au sud les Incas contrôlaient des millions d'Indiens d'autres origines. Bien sûr les Conquistadors surent jouer avec les rivalités des uns et des autres. En trois ans, deux grands empires, dirigés par Cuauhtémoc au Mexique et par Atahualpa au Pérou, s'effondrèrent sous les coups de très petits groupes d'Espagnols dirigés par Cortès et Pizarre. Rapidement, la Couronne espagnole a voulu restreindre les exactions des Conquistadors assoiffés d'or et d'argent, en créant les vice-royaumes de la nouvelle Espagne et du Pérou. Également, l'Église, admettant que les Indiens étaient des êtres humains, chercha à évangéliser ceux-ci. Nous étions en Europe en proie à l'une des crises intellectuelles et religieuses des plus sévères de l'Histoire : la Réforme avec Martin Luther et Jean Calvin, et la Contre-Réforme avec le concile de Trente. Ce concile résolut de regagner les âmes européennes en particulier par l'iconographie.

Au départ, les évêques pensaient à l'Europe touchée par la Réforme, mais en même temps, l'évangélisation des Indiens surpassait les moyens dont pouvait disposer l'Église. Ce ne sont pas les missionnaires qui auraient pu évangéliser des millions d'Indiens sur des territoires immenses en devant franchir des montagnes plus qu'imposantes et des fleuves de taille inconnue en Europe. L'évangélisation par l'image, vecteur d'un art de séduction, fut la réponse à cette problématique. Il est à noter que, très vite, les prêtres et les religieux eurent à apprendre les langues locales (nahuatl, quechua, aymara) afin de dialoguer avec ces énormes populations.



La Vierge de Caïma : Anonyme (École d'Aréquipa) vers 1780  
 La Vierge de Caïma a accompli des miracles et ce tableau représente l'arrivée de la statue de la Vierge , portée par des Caciques Indiens

Ce qui, dès le départ séduisit nos deux collectionneurs dans l'art du viceroyaume du Pérou, c'est la transformation d'une peinture totalement européenne (qui n'a pas vraiment convaincu les Indiens) en une peinture hybride grâce au génie de l'Évêque de Cuzco (Mgr de Mollinedo Y Angulo) à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a demandé à des peintres incas, souvent de haute noblesse ou de la famille de l'Inca, de représenter des scènes de la Bible ou des Évangiles avec des yeux d'Indien. Également pour rendre plus proche la sainte Famille, de nombreux tableaux furent peints à partir des textes des Évangiles apocryphes. Le résultat fut exceptionnel. Cet art plut énormément aux Indiens.

Pour eux, chaque œuvre était un peu comme une pierre de Rosette. D'un côté, œuvre inspirée des œuvres européennes, de l'autre, ajouts symboliques indiens sur ces scènes à caractère religieux.

Les convictions que les auteurs avaient mentionnées se transformèrent en un engagement. Engagement, autant que faire se peut, de constituer une collection et d'exposer cette collection et enfin d'organiser des conférences. Se constituer une collection n'est pas chose aisée. Ils eurent et ont un principe de base : acquérir des œuvres en toute légalité. Or, que ce soit en Amérique latine, en Afrique, au Moyen Orient, en Asie, le trafic d'œuvres d'art est fréquent.

Ces pièces, volées et distribuées par des intermédiaires douteux se retrouvent en Europe ou en Amérique du Nord. Les acquéreurs peuvent être de bonne foi, mais ne réalisent pas d'études suffisantes sur l'origine des pièces et leur histoire, après leur sortie du pays où elles ont été volées. Ils peuvent être aussi complices. Souvent le problème surgit ou plutôt surgissait de l'absence de réglementations internationales, car il n'existait aucun traité entre le pays d'origine et les pays recevant ces œuvres.

Heureusement, aujourd'hui, il existe de nombreux accords concernant le trafic des œuvres d'art. Dans le cas du Pérou, l'accord avec les États-Unis et l'Europe a été signé dans le cadre de la convention de l'Unesco en 1970. Toutefois pour les objets sortis des Andes avant 1970, les États andins considèrent qu'ils ont été volés mais les pays qui ont reçu ces objets estiment qu'en l'absence de tout accord, ils n'enfreignent pas la loi et que leur arrivée dans leur pays de destination est donc licite.

Il est important pour Gérard et Catherine de savoir quand le tableau en vente est entré dans son pays de destination et même, si possible, à quelle date il est sorti d'un État andin. Ils ont souvent refusé d'acheter une œuvre qui leur plaisait beaucoup, mais dont l'origine n'était pas clairement documentée.

C'est ainsi qu'en 2020, nos collectionneurs ont été confrontés à l'habileté des trafiquants ; ils avaient acquis aux États-Unis un tableau, « Sainte Rose de Lima sur un bûcher », auprès d'une galerie réputée. Ce tableau fut plusieurs fois exposé par des musées lors d'expositions temporaires en France et apparaissait dans plusieurs catalogues accompagnant ces expositions. En fait, ce tableau, avec vingt-trois autres, avait été volé en 2010, au couvent Sainte-Catherine de Cuzco. Ils l'avaient acquis en 2011.

Les services de protection des biens culturels des États-Unis ont comparé la photo d'un catalogue et les documents de leurs fichiers d'œuvres volées. Ils avertirent le ministère des Affaires étrangères péruvien qui transmit l'information à la France. Les Priet reçurent un appel de l'OCBC. Mais le tableau volé au couvent était différent du leur. Ils prirent immédiatement contact avec l'ambassade du Pérou et invitèrent le ministre de cette ambassade. Il put voir que les tableaux étaient similaires mais présentaient des différences comme des anges ou des fleurs. Ne voulant avoir aucun doute, ils firent appel à une société d'analyse pour examens infrarouge, ultra-violet, radiographie et analyse des pigments sur les différences entre les deux tableaux. Il leur en coûta plus de 4000€, mais ils voulaient savoir s'il s'agissait de deux tableaux ou d'un seul. Les analyses révélèrent que les pigments utilisés pour les ajouts étaient du XXI<sup>e</sup> siècle. Le maquillage avait été réalisé (où ?) de façon extrêmement rapide puisque moins d'un an s'était écoulé entre le vol à Cuzco et l'achat aux États-Unis. Il n'y avait plus de doute et conformément à leur éthique ils ont immédiatement remis le tableau à l'ambassade. Catherine et Gérard Priet sont tristes de savoir que les vingt-trois autres n'ont pas été retrouvés.

Leur engagement de constituer une collection les amena à voyager, à rencontrer de nombreuses personnes, à acheter des livres et des catalogues afin d'approfondir leurs connaissances. Au cours de leurs voyages en Espagne, aux États-Unis, au Pérou, ils purent voir des musées dont les collections de peintures du vice-royaume du Pérou sont extraordinaires ; il faut citer le musée de Denver au Colorado et bien sûr le musée de Arte de Lima. Des collectionneurs privés comme Carl et Marilyn Thoma à Chicago, Robert et Roberta Huber à New York, les Barbosa-Stern (mère et fils) à Lima leur ont ouvert leurs portes et prodigué beaucoup de conseils.

Aux expositions permanentes s'ajoutent de superbes expositions temporaires comme celles du Prado à Madrid, du Philadelphia Museum of Art, du musée de Montréal. L'amitié que leur portent Suzanne Stratton-Pruitt et son mari Louis est pour eux un réel enrichissement. Suzanne, auparavant professeur à Vassar, spécialiste de l'Amérique latine, a écrit de nombreux livres sur la période des XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles en Bolivie, au Pérou, en Équateur, etc. Ses livres sont vraiment la référence pour ceux qui veulent connaître la peinture latino-américaine coloniale. À Philadelphie, au musée, ils eurent le bonheur de rencontrer Joe Rishel, ainsi que Carmen Robert Croce, à l'université Saint-Joseph, qui a aussi réuni une belle collection. À Montréal, Victor Pimentel, devenu un ami, Canadien d'origine péruvienne, avait organisé, conjointement avec Nathalie Bondil, la plus fantastique exposition d'art péruvien intitulée « Pérou, royaume de la lune et du soleil ». De façon exceptionnelle, le gouvernement péruvien avait autorisé la sortie de pièces remarquables. Au départ, il était prévu que cette exposition passerait en Europe. Malheureusement, pour des raisons que l'on ignore, les objets et les tableaux rentrèrent immédiatement au Pérou après l'exposition de Montréal.

Le LACMA (*Los Angeles County Museum of Art*) avait organisé une exposition comparant les cultures du Mexique et du Pérou : (« *Miradas Comparadas* » et « *Contested Visions* »). La commissaire de l'exposition, Ilona Katzew, était chargée de l'organisation de l'exposition et du choix des œuvres. D'abord à Los Angeles, puis au musée de Chapultepec (Mexico-City), cette exposition fut un succès gigantesque. Tous les Mexicains voulurent voir cette comparaison entre les civilisations du Mexique (Aztèque, Olmèque, Toltèque, Maya...) et du Pérou (Wari, Chimu, Mochica, Inca...). Les Priet ont contacté Ilona Katzew à qui ils prêtèrent des tableaux comme les Thoma l'avaient fait.

Sachant que garder pour soi de belles choses est égoïste, nos collectionneurs s'étaient engagés à présenter des œuvres de leur collection au public français et tout particulièrement aux enfants. L'Amérique latine est peu connue des Français et occupe une place très modeste à l'école et au lycée. Ils ont donc proposé à des conservateurs de leur prêter des œuvres et des objets pour qu'ils fassent une exposition temporaire sur le ou les thèmes de leurs choix. Ils n'eurent aucun succès. Grâce à des amis, ils purent contacter Xavier Salmon, alors inspecteur général des Musées. Il fut très intéressé et en parla à plusieurs conservateurs. Catherine

et Gérard Priet lui sont très reconnaissants de sa bienveillance à leur égard, car son action permit de démarrer une série d'expositions. Au total, à ce jour quinze expositions eurent lieu :

Montbrison, musée d'Allard : « Baroque Latino » Marie Daillère ; Le Mans, musée de Tessé : « Baroque des Andes » Françoise Chasserant ; Castres, musée Goya : « Baroque des Andes » Jean-Louis Augé ; Sarrebourg, musée de Sarrebourg : « Baroque des Andes » Caroline Roelans-Duchamp ; Versailles, musée Lambinet : « Faste et Ferveurs d'Amérique du Sud » Françoise Roussel-Leriché ; Paris, musée de la Chasse : « Anges Arquebusiers » ; La Rochelle, musée du Nouveau Monde : « De l'Or, des Anges et des Roses » Annick Notter ; Montbrison, musée d'Allard : « Secret des Couleurs » Marie Daillère ; Sainte-Maxime, musée Portal : « Peintures de Cuzco » Jehanne Arnaud ; Versailles, église Notre-Dame des Armées : « Crucifixions » Abbé Laurent Guimon ; Auch, Musée des Jacobins : « Le Baroque des Andes » Fabien Ferrer-Joly ; Lyon, musée d'art religieux : « Andes Célestes » Bertrand Berthod ; Paris, Musée Branly-Jacques Chirac : « Plumes » Fabien Ferrer-Joly ; Paris, musée du Louvre, Petit Palais : « La Lune » Philippe Malgouyres ; Auch, musée des Amériques : « Exposition Permanente » durant deux ans Fabien Ferrer-Joly.

Malheureusement, la Covid a interrompu un certain nombre de projets en cours de préparation.

Un mot en particulier sur Marie Daillère : cette conservatrice a un réel talent à faire découvrir ce que le peintre veut nous montrer. Ses deux expositions : la première, la plus classique, sur l'art baroque en Amérique latine, l'autre plus technique sur les pigments venus d'Europe ou fabriqués localement ont été de grands succès. Elle s'était inspirée du livre de Gabriela Siracusano *El Poder de Los Colores*, historienne et conseillère du Musée d'Art Hispano-Américain Isaac Fernandez Blanco.

Montrer à ses compatriotes d'autres cultures est quelque chose d'utile. Pour cela il faut collectionner et exposer. Mais il faut également laisser des traces par des conférences mais aussi par des écrits.

À chaque exposition, les auteurs ont fait des conférences expliquant l'histoire du vice-royaume du Pérou et l'art hybride de cette époque. Ils ne sont pas limités à cela et ont présenté cet art, entre autres, à la Maison de l'Amérique latine, au Centre culturel péruvien de Paris (CECUPE), à l'Académie des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Versailles.

Au-delà des paroles, il faut écrire pour le public, c'est pour cela qu'avec Françoise Roussel-Leriché et surtout Alix de Poncins, a été préparé le catalogue *Faste et Ferveur* qui a reçu un bel accueil. Puis Gérard a écrit le catalogue *Andes Célestes* qui a eu aussi du succès. Par ailleurs, Roxanne Mamet a utilisé leur collection et leurs documents pour soutenir brillamment sa thèse de doctorat. Parallèlement aux objets et aux peintures, ils ont cherché en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine les catalogues d'expositions passées et les ouvrages se rapportant à cet art.

Dans les catalogues d'expositions anciennes, ils eurent la chance de trouver celui de la première exposition aux États-Unis appelé *America South of US*. John D. Rockefeller fut le mécène du musée de Brooklyn.

Chaque année, il organisait une exposition avec des peintures, des meubles et des objets venant d'Europe.

En 1941, à cause d'Hitler, le transfert d'Europe vers les États-Unis devint trop dangereux, puis en 1942, l'Amérique entra en guerre contre l'Allemagne et le Japon. Il pria donc les conservateurs de se tourner vers l'Amérique du Sud, en particulier vers le Pérou. L'exposition fut un grand succès. À l'époque les connaissances sur l'art de Cuzco étaient très limitées et cet art était méprisé par les critiques, que ce soit au Pérou, en Europe ou aux États-Unis. Les auteurs possèdent aussi le catalogue de l'exposition sur le Pérou à Vina del Mar (Chili) en 1945. Bien sûr les ouvrages du professeur Schenone de Buenos Aires ou de Teresa Gisbert et José de Mesa de la Paz (Bolivie) sont dans leur bibliothèque et constituent une source scientifique importante. Tous ces ouvrages permettent à des étudiants ou à des historiens de l'art de compléter leurs recherches.

Enfin, de manière plaisante cet engagement leur a permis de relier des générations. En 1977, eut lieu à New York une exposition « Pintura Virreinal en los Andes » qui rassemblait des peintures coloniales de Joachim Jean Aberbach, éditeur de musique et mécène et de Celso Pastor de la Torre, ambassadeur du Pérou aux Nations Unies puis aux États-Unis. Le catalogue existe encore, avec des photos en noir et blanc. Ils avaient acquis de Susan Aberbach, veuve de Joachim Aberbach, vingt tableaux dont une bonne partie se trouvait dans cette exposition ; Celso Pastor Belaunde, fils de Celso Pastor de la Torre possède les tableaux de ce dernier. Il a eu la gentillesse de les inviter à venir admirer les tableaux chez lui à Lima. Les collections passent les générations et créent des liens d'amitié.

Quel est le futur ? Comme ils ont 75 ans tous les deux, leur futur leur paraît moins long que leur passé. Il faut trouver « un logement » pour cette collection française unique en Europe. Ils cherchent et prennent contact avec des musées. Si rien ne se concrétisait ils seraient déçus et iraient voir à l'étranger. Ils ont été heureux de faire découvrir cet art, européen à l'origine puis hybride par l'incorporation de nombreux symboles incaïques. Ils ont été aussi heureux d'avoir permis à de nombreux visiteurs d'avoir des moments de bonheur devant les tableaux.

## REMERCIEMENTS

L'auteur et son épouse voudraient ici remercier également :

- Alix Soulez et Goretti Aires. Dès le début des expositions, elles ont beaucoup aidé ; sans elles, ils n'y seraient pas arrivés !
- Patricia Dujardin, leur encadreuse qui s'est dépensée sans compter pour encadrer ou restaurer des encadrements.
- Mathilde Ramond et Mélissa Martins, propriétaires de l'Atelier du Soleil à Versailles ont une habilité hors du commun pour restaurer les tableaux.

Ces cinq personnes se sont passionnées pour cette peinture et, bien sûr, pour ces anges arquebusiers, symboles de l'Art de Cuzco.

Par ailleurs, ils n'oublieront jamais le soutien :

- de Catherine Lecomte, doyenne de la Faculté de droit et érudite, qui a permis de réaliser une exposition au musée du Nouveau Monde à la Rochelle,
- de Yolanda Rigault, Péruvienne devenue française par mariage avec Claude Rigault, qui a fondé et préside le Centre culturel péruvien (CECUPE). Le Pérou peut lui être reconnaissant pour toute la promotion du Pérou qu'elle a réalisée en France durant de nombreuses années.

Enfin, il faut citer Francisco Martins, Portugais, ayant vécu au Japon.

Il a toujours soutenu leur engagement et leur a fait découvrir le Namban, art chrétien du Japon de la même époque.



# L'ENGAGEMENT NÉCESSAIRE DU COUPLE EXPERT JUDICIAIRE-JUGE POUR ÉRADICUER LA MÉDECINE DÉFENSIVE

*par*

*Claude RACINET de l'Académie DELPHINALE*

## **Préambule :**

Le terme de médecine dite « défensive » qualifie un comportement médical (invoquant parfois l'intérêt du patient) qui recouvre des pratiques médicales non scientifiquement justifiées. Elles sont faites dans le but avoué ou non d'éviter le risque de condamnations judiciaires s'appuyant sur des expertises *a priori* à charge contre les praticiens car non documentées par des preuves indiscutables. La médecine défensive est indirectement mais majoritairement dépendante d'une mauvaise gestion de la décision judiciaire.

## **Qu'est-ce qu'un expert judiciaire ? Quel contrôle ?**

L'expert judiciaire est un auxiliaire de justice, assermenté et investi d'une mission occasionnelle de service public : son rôle est d'éclairer le juge et les parties sur des questions d'ordre technique, relevant de sa compétence et de son expérience personnelle.

Nous n'aborderons que le domaine de la santé. Un professionnel de santé (le plus souvent médecin) qui voudrait s'inscrire sur une liste d'experts dressée par la cour d'appel doit envoyer une demande précisant les domaines pour lesquels la demande est introduite. En annexe à cette lettre doivent figurer un *curriculum vitae*, un extrait du casier judiciaire et une copie des diplômes présentés à l'appui de la demande, ainsi que la liste des travaux déjà effectués dans les spécialités concernées. Cette demande doit parvenir au procureur de la République près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel le candidat exerce son activité.

Lors de sa première inscription, l'expert prête serment devant la cour d'appel : il est donc assermenté. Le contrôle des experts est exercé soit par le procureur général de la cour d'appel, soit par le premier président et le procureur général près de la Cour de cassation.

Mais il faut noter qu'il n'existe aucun contrôle professionnel de la qualité scientifique du rapport d'expertise, contrôle qui échappe à l'évidence à la compétence du monde juridique, ce qui a été déploré par un Conseiller de la Cour de Cassation lors de son audition en 2011 par l'Académie de Médecine en vue de son Rapport sur l'expert médical et l'expertise<sup>1</sup> ; un autre rapport de synthèse effectué par l'Institut « Droit et Santé » a fait le point en 2018 sur « Les propositions de réforme des expertises en responsabilité médicale<sup>2</sup> » pointant la même carence et proposant des solutions, restées lettres mortes à ce jour.

En 2019, un médecin expert et un haut magistrat – tous deux retraités – publient un constat accablant sur la permanence d'expertises critiquables entraînant inévitablement des jugements également critiquables.

Et pourtant, il existe des règles de déontologie de l'expert judiciaire qui sont généralement appliquées (compétence pour le cas soumis, parfaite indépendance et impartialité) mais dont le respect, même scrupuleux, ne met pas à l'abri d'erreurs expertales, conscientes, voire inconscientes.

Les « vraies » preuves, qui devraient emporter la conviction du juge, sont parfois remplacées par de « fausses » preuves (au mieux par la construction de concepts, au pire par des croyances non démontrées, voire par la seule notoriété de l'expert censé être infaillible !) qui vont contribuer au développement d'une médecine dite « défensive », alibi du principe de précaution, qui cependant prospère au détriment d'une médecine positive et efficace.

C'est au niveau des décisions de justice que se trouve l'un des principaux facteurs de développement de cette médecine défensive qui se fait en réaction à des exemples non rares de condamnations, parfois jugées infondées, par des ré-analyses anonymisées.

C'est en s'engageant à l'application de mesures simples que le couple expert judiciaire-juge pourra infléchir les décisions dans un sens le moins contestable possible et ainsi supprimer l'argument qui continue à entretenir régulièrement la prolifération de la médecine défensive : c'est ce que nous allons développer dans cet exposé.

---

1 HUREAUX J., CHOUARD CH. « Rapport sur « La compétence scientifique et technique de l'expert et la qualité de l'expertise en responsabilité médicale ». *Bull Acad Nle Médecine*, 5 octobre 2011.

2 PELLET R. *Synthèse des propositions de réforme des expertises en responsabilité médicale* JDSAM, n°21, 2018.

## Réflexion sur la pratique médicale et ses risques

L'exercice de la médecine est un mélange assez équilibré de science (de pseudo-science disent certains) et d'artisanat, mélange concourant à une base solide et indispensable, mais insuffisante s'il n'est pas enrobé par un minimum de psychologie et d'art de la communication.

La relation soignant-soigné a évolué, passant du paternalisme autoritaire et tout-puissant encore très présent au XX<sup>e</sup> siècle pour faire place définitivement (?) à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle à l'adoption d'un véritable contrat de soins entre soignant et soigné, dont les modalités ont été définies par la loi Kouchner de 2002. Cette loi prévoit que le patient doit avoir un consentement libre et éclairé des actes et traitements qui lui sont proposés. De fait le médecin a un devoir d'information qui peut mettre en jeu sa responsabilité si tel n'a pas été le cas. Le patient a le droit de connaître avant un acte médical : les différents traitements possibles ou contre-indiqués, les actes médicaux proposés, leur nécessité ou leur urgence éventuelle, leurs conséquences directes et celles en cas de refus, leurs risques fréquents ou graves normalement prévisibles, et les alternatives.

Il ne faut pas se leurrer : ce contrat est souvent difficile à appliquer du fait de la multiplicité des informations à délivrer et des échanges souvent nécessaires pour s'assurer de leur bonne compréhension. Tout cela est chronophage, nécessitant très souvent un temps de dialogue prolongé, dont le législateur n'a pas mesuré qu'il entrerait en concurrence avec les contraintes économiques de gestion d'un cabinet médical.

La pratique médicale n'est pas dénuée de risques pour les patients. La survenue d'une complication plus ou moins grave, directement liée aux actes médicaux, ou celle d'une absence fautive d'action souhaitable peut se concrétiser en risque médico-légal, voire judiciaire conduisant à une possible sanction, redoutée à tort ou à raison par le praticien car les sanctions injustes existent indiscutablement contribuant au développement de la médecine défensive.

### Qu'est-ce que la médecine dite « défensive »

Ce terme est méconnu par les instances ordinales médicales.

Il a été créé par des sociologues étudiant le comportement des médecins dans leur pratique : il s'agit d'une déviation irrationnelle de la pratique médicale pour tendre à une protection consciente ou inconsciente contre une judiciarisation croissante qui peut aboutir à des condamnations pénales avec en sus des conséquences financières et psychologiques éventuelles, et/ou à des condamnations civiles atteignant des sommes que les assureurs ne peuvent parfois couvrir en totalité.

L'expertise judiciaire a la réputation de faire peur aux médecins praticiens qui, étant tous justiciables y compris les médecins-experts eux-mêmes, doivent éventuellement répondre de leurs actes.

Un sondage effectué en 2012 par la Fondation Hospitalière de France (*Les médecins face aux pratiques d'actes injustifiés*) auprès de 803 spécialistes révèle que globalement 30% des actes médicaux ne sont pas médicalement justifiés pour des raisons variées (demande des patients 85%, peur du risque judiciaire 58%, absence de contrôle des pratiques 27%...) mais qu'ils sont très minoritairement, contrairement à une opinion répandue, liées à des raisons économiques (20%).

Cette peur est en fait liée au risque de condamnation reposant sur des conclusions expertales que la *vox populi* rapporte être très souvent à charge et dont les conséquences sont parfois dramatiques pour le praticien mis en cause par des conclusions expertales erronées. Soulignons à nouveau que, malgré des demandes itératives vues plus haut, il n'existe aucun contrôle technique médical de la qualité de l'expertise, lequel ne peut à l'évidence être assuré par le magistrat, ce qui laisse la porte ouverte à des condamnations injustes lorsqu'il s'avère que l'expertise a conclu de façon erronée...

Cette peur induit un comportement conscient ou inconscient favorisant des pratiques médicales souvent encore prônées à tort mais dont l'objectif inavoué mais bien réel est avant tout de minimiser ce risque judiciaire potentiel, en clair pour « couvrir » le praticien. Par ailleurs, elles n'entraînent pas le bénéfice allégué, comme nous allons le voir pour deux actions obstétricales développées ci-après : ce comportement est qualifié de Pratique médicale défensive (PMD).

La première action obstétricale, introduite dans les années soixante-dix, est le monitoring cardiaque fœtal pendant l'accouchement qui visait à diminuer :

- la mortalité périnatale d'une part,
- l'incidence des complications neurologiques post-partum d'autre part.

L'introduction de cette technique dans la pratique clinique n'a été faite que sur des considérations physiopathologiques qui sont intéressantes (elles fournissent des hypothèses de travail) mais insuffisantes pour justifier l'introduction de nouvelles techniques à visée diagnostique et/ou pronostique.

À la décharge des décideurs de l'époque, la méthodologie des essais cliniques n'était pas régulièrement appliquée : mais en revanche il est certain que de nos jours, une telle technique ne pourrait être appliquée sans passer par le filtre sévère de ladite méthodologie... et ne serait certainement pas admissible, compte tenu des résultats très médiocres, inattendus pour les promoteurs de la technique mais indiscutablement observés au niveau des marqueurs de la santé périnatale.

En effet, si la baisse de la mortalité périnatale est une réalité,

- il est bien prouvé que cette baisse est liée à des facteurs autres que celui du monitoring fœtal pendant l'accouchement,

- et que, d'autre part, il n'y a eu aucune baisse d'incidence sur la morbidité neurologique postnatale qui reste toujours au même niveau, malgré le monitoring quasi systématique de tous les accouchements.

On peut, de plus, regretter que, malgré l'échec prouvé du monitoring fœtal systématique, les organismes de Sécurité Sociale continuent à rembourser cette technique !

La deuxième action obstétricale est celle de la césarienne faite très souvent en cours de travail pour des diagnostics qualifiés *in fine* de « faux positifs » d'asphyxie fœtale. Il s'agit d'une action chirurgicale spectaculaire (ce qui semble lui conférer une certaine immunité judiciaire ?) sans gain significatif sur la mortalité et la morbidité neurologique infantile mais au détriment d'une morbidité maternelle accrue.

Faisons un calcul théorique approximatif pour mieux éclairer le lecteur peu familiarisé avec la méthodologie statistique...

Sur près de 800.000 naissances annuelles en France,

- Il sera pratiqué environ 160.000 césariennes,

- Et simultanément on observera 1.600 cas de paralysie cérébrale (PC) chez les enfants dont on estime que 120 à 140 cas environ sont causés par une asphyxie fœtale perpartum.

La fraction des césariennes pour indication fœtale peut être estimée à 50.000 cas réalisés majoritairement sur anomalies du monitoring cardiaque fœtal. À partir de ces données, il est clair que, si la césarienne avait une réelle vertu préventive des PC, on aurait dû assister mathématiquement à l'éradication de la totalité des 120 cas de PC post-asphyxie fœtale aiguë, même si la césarienne ne s'avérait efficace pour cette action que dans ...1% des cas ! Or rien de tel n'a été constaté : la fréquence de la PC n'a pas évolué pendant les trente dernières années, malgré l'augmentation spectaculaire de la pratique des césariennes (par un facteur 4).

En pratique il s'agit donc de l'application, étonnamment peu controversée, du principe de précaution, application qui est d'ailleurs vivement contestée par l'Académie de Médecine, qui estime que ce principe est une entrave à la bonne pratique médicale et conduirait à de graves erreurs aussi bien en matière de protection de la santé publique qu'en ce qui concerne la responsabilité alléguée des praticiens.

Il s'agit bien d'un avatar du principe de précaution qui devient l'alibi d'une PMD destinée essentiellement à gérer l'inquiétude des médecins face aux risques de poursuite en justice.

Elle est,

- soit passive (refus de certains soins à risques, de certains malades trop « autonomes », ou après procédure dont l'issue défavorable au praticien est estimée – à tort ou à raison – injuste...

- soit active (adoption de pratiques censées être protectrices, en fait non scientifiquement fondées).

Elle est coûteuse, inefficace et contre-productive générant une morbidité propre.

Indiscutablement, la PMD est un sous-produit des expertises qui terrorisent les praticiens de santé ! Le meilleur moyen de lutter contre cette pratique condamnable, qui par ailleurs grève le budget de la Santé publique, est d'améliorer la qualité

expertale et ainsi de restaurer la confiance dans un corps expertal qui deviendrait idéalement objectif et pertinent pour les missions que leur confie la Justice.

À l'heure de défis économiques majeurs et croissants, et dans l'intérêt de tous, patients et praticiens, mais aussi assureurs sociaux et autres assureurs, il devient impératif de s'occuper d'éradiquer ce type de pratique, en relation avec la crainte de l'expert.

## Sur l'expertise judiciaire

Les chemins des vérités scientifique et judiciaire sont bien ardues : des experts, si éminents fussent-ils, et des juges, si expérimentés qu'ils aient été, se sont lourdement trompés, ce qui démontre que l'expertise médicale doit évoluer tout comme le jugement qui va la suivre.

En effet l'exigence fondamentale que la justice soit toujours bien rendue ne résiste pas au constat qu'il existe de nombreuses exceptions. Il est évident que les « bonnes » expertises existent : elles sont à l'origine d'une bonne administration de la justice et personne n'en parle car tout le monde est satisfait y compris la partie perdante qui a enfin une réponse convaincante aux questions qu'elle se posait...

Mais il n'est pas contestable aussi que les erreurs expertales existent du fait essentiellement d'une mauvaise qualité intrinsèque des preuves avancées, domaine qui est resté à ce jour sans réponse formalisée, car l'essentiel des discussions a tourné autour de la recevabilité de la preuve et non de la qualité de la preuve elle-même.

De fait, en ce qui concerne la Preuve (ensemble des opérations de raisonnement utilisées pour identifier les faits qui sont vrais et donc persuader les juges de cette vérité), on constate que nous en sommes encore à la preuve « libre », c'est-à-dire à l'absence de système où l'on voit parfois la seule notoriété de l'expert tenir lieu de preuve aux yeux des magistrats, et inversement des argumentaires parfaitement structurés et probants rejetés pour suspicion de partialité de l'expert, voire pire !

Manifestement les juges sont parfois trop crédules, ou inversement trop suspicieux ! Le problème pour le juge est bien de distinguer dans le rapport d'expertise si les preuves avancées sont vraies ou fausses.

Rappelons que l'expert peut utiliser 3 voies possibles :

- **la croyance** ; c'est quelque chose qui n'est pas vérifié dans les faits. Les préjugés universels font souvent office d'argument d'autorité, mais l'universalité d'une opinion n'est pas une preuve. Citons un exemple extrait du livre référencé en 3 (cas n°6) ; la dystocie (difficulté) à l'accouchement des épaules est une urgence obstétricale : si la sage-femme est seule, elle doit initier les gestes aptes à résoudre le problème sans délai (sinon risque d'asphyxie fœtale).

Or, il est encore classique de condamner l'établissement de santé en cas de paralysie brachiale de l'enfant, présumée liée à une incompétence de l'opérateur, pour absence de médecin sur place car celui-ci est censé avoir de meilleurs résultats

que ceux de la sage-femme. Cette croyance a la vie dure : plusieurs études cliniques méthodologiquement pertinentes ont démontré qu'il n'y avait pas plus de paralysie dans la cohorte des jeunes internes et/ou sages-femmes que dans celle des vieux routiers de l'Obstétrique....

- **la construction d'un concept** est plus subtile, car elle a les apparences d'un fait prouvé. C'est souvent une affirmation exprimée par un expert dont la notoriété dispenserait de la vérification de ses dires, qui développe brillamment une physiopathologie adaptée aux besoins de la conclusion souhaitée *a priori* : la physiopathologie est simple, basique, indispensable à la compréhension des mécanismes pathogènes mais elle ne peut pas remplacer les études cliniques à haut niveau de preuve qui sont les seules à pouvoir servir à faire des recommandations pour la pratique.

Un exemple caricatural d'interprétation fantaisiste en guise de preuve est encore souvent rencontré dans des expertises pour des pathologies cérébrales d'origine périnatale supposée (et souvent à tort) : le lactate, en fixant un proton, deviendrait de l'acide lactique (!), incriminé dans des lésions cérébrales du nouveau-né ; en fait, le lactate, qui est une base, lutte puissamment contre la formation d'une acidose lactique et se comporte donc en substance tampon, qui par ailleurs est reconnue maintenant comme un substrat énergétique bénéfique pour le cerveau !

- **l'utilisation des données factuelles**, argumentées et documentées, est en fait très appréciée par les juges qui en témoignent avec un enthousiasme à peine masqué (« rapport clair, précis, argumenté et documenté », peut-on lire dans un arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 12 janvier 2023 !). Ces juges commencent à être familiarisés avec la notion de niveau de preuve (NP) qui permet de quantifier la force de la preuve, à partir de laquelle se construisent des recommandations pour la pratique clinique (RPC), graduées en fonction de leur force de conviction (A, B, ou C – cf. tableau 1).

La force des recommandations est directement dérivée des NP des études ayant servi à leur élaboration. Elles sont donc liées, selon une force décroissante, à une lettre A, B ou C que l'on peut traduire simplement par les termes : prouvé, probable et possible.

## **Sur l'engagement de l'expert judiciaire ... et du juge.**

L'engagement de l'expert en vue d'une expertise objective et indépendante des parties est certes une obligation institutionnelle, mais son contrôle scientifique est inexistant, comme le prouvent les six cas exposés dans le livre référencé : il est inadmissible que cette situation perdure.

Les experts (quel que soit le donneur d'ordre : justice, assureur ou partie civile), animés par une réflexion épidémiologique, doivent approcher la vérité scientifique en faisant une lecture objective, complète et non biaisée des données scientifiques

possédant le plus haut niveau de preuves. L'éthique professionnelle oblige à une telle rigueur basée sur l'utilisation des faits prouvés assortis de la force de la preuve.

Les patients, les médecins, les magistrats et *in fine* la société seraient gagnants,  
- si les experts judiciaires s'engageaient à adopter les règles de l'expertise fondée sur les faits en le mentionnant en introduction de leurs rapports  
- et si les magistrats les y contraignaient en amont en intégrant cette demande dans la rédaction de la mission, sous peine de rejet des expertises non conformes à ces principes : l'effet d'une telle mesure serait très certainement spectaculaire.

Les expertises non conformes se verraient rejetées, mais la majorité des experts se plierait à une telle mesure qu'ils appliquent sans sourciller lorsqu'ils envisagent de publier dans des revues à comités de lecture très sélectifs.

### **En conclusion,**

La tâche du juge est particulièrement délicate, voire difficile, dans le domaine médical. Il a besoin d'un expert pour être éclairé et pouvoir prendre les bonnes décisions.

Nous avons développé dans cet article des arguments utiles pour qu'il puisse s'assurer de la véracité des preuves qui lui sont apportées car rien dans sa formation ne lui a appris à savoir ce qu'était un niveau de preuve pour telle donnée ou encore ce qu'était le grade d'une recommandation.

Nos tentatives pour développer ces notions dans le cadre des formations initiale et continue des juges n'ont pas reçu l'écho espéré. Il ne reste qu'à espérer un engagement personnel de ces deux acteurs majeurs de la décision judiciaire que sont le juge et son expert, engagement simple qui consiste pour le juge à solliciter systématiquement son expert pour ce faire.

Il s'agit d'une mesure très simple, immédiatement applicable, ne contrevenant à aucune règle procédurale : l'argumentaire expertal doit préciser quel est le niveau de preuve des articles référencés, obligatoirement mis en annexe du rapport d'expertise et le grade des recommandations éventuelles énoncées par l'expert. L'amélioration des conclusions expertales, quelle qu'en soit la partie bénéficiaire, aura certainement un effet positif en restaurant la confiance des médecins dans une expertise qui deviendrait régulièrement objective et honnête.

C'est à ce prix que la médecine défensive pourrait, sinon totalement disparaître, du moins laisser une large place à une médecine exclusivement au service des patients et de la société.

**Tableau 1 : Niveaux de preuve (HAS, décembre 2010).**

<b>Niveau de preuve scientifique fourni par la littérature (études thérapeutiques)</b>	<b>Grade des recommandations</b>
<b>Niveau 1</b> Essais comparatifs randomisés de forte puissance Méta-analyse d'essais comparatifs randomisés Analyses de décision basées sur des études bien menées	<b>A</b> Preuve scientifique établie
<b>Niveau 2</b> Essais comparatifs randomisés de faible puissance Études comparatives non randomisées bien menées Études de cohorte	<b>B</b> Présomption scientifique
<b>Niveau 3</b> Étude de cas témoins	<b>C</b> Faible niveau de preuves
<b>Niveau 4</b> Études comparatives comportant des biais importants Études retrospectives Séries de cas	Idem à Niveau 3

Achévé d'imprimé en septembre 2023  
par ESTIMPRIM (25110)  
Dépôt légal : septembre 2023

*Imprimé en France*